


ALTE · VOLARE · VOLO









HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME

DANS

L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE MIREPOIX, 3.

HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME

DANS

L'ALBIGEOIS ET LE LAURAGAIS

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES (1685)

PAR

Camille RABAUD

PASTEUR

PRÉSIDENT DU CONSISTOIRE DE CASTRES

« Quoi de plus propre à nourrir la foi, à
» ranimer le zèle, que l'étude approfondie
» d'un passé rempli de purs exemples et de
» grandes leçons ! »

Bull. hist., 1867, p. 144.

PARIS

SANDOZ ET FISCHBACHER, LIBRAIRES-ÉDITEURS

33, RUE DE SEINE, 33

1873

AVANT-PROPOS

La vieille terre du Haut-Languedoc, foyer du mouvement albigeois pendant trois siècles, est devenue depuis trois siècles aussi un centre important de protestantisme. Chose remarquable! presque partout où s'était répandu l'Albigéisme se répandit immédiatement la Réformation; non qu'il existe entre eux aucun rapport de cause à conséquence, mais par le fait sans doute d'une certaine parenté d'esprit général (A).

Or, tandis que le Bas-Languedoc possède plusieurs histoires du protestantisme local, le Haut-Languedoc n'a rien de pareil. La matière et l'intérêt ne manquent pourtant pas. Cette province a joué un grand rôle dans l'histoire politique et religieuse. En outre, sa configuration, ses plaines pour les batailles et ses montagnes pour les retraites; ses places de guerre, ses innombrables châteaux-forts; sa position entre le Vivarais, les Cévennes, le Bas-Languedoc d'un côté, et la Guyenne, le Rouergue, le Quercy, le comté de Foix de l'autre, lui permettant de jeter, selon le cas, l'appoint de ses forces à l'est ou à l'ouest : toutes ces circonstances, indépendamment de ses ressources de

toute nature, faisaient de cette province une des plus précieuses, en temps critique.

Du reste, les événements, les institutions, les hommes dignes d'attirer le regard, ne lui ont pas fait défaut. La résurrection de la vieille indépendance sur le sol qui fut le berceau et le sépulcre de l'Albigéisme; les villes passant en bloc à la Réforme, dès les premiers jours de l'aurore nouvelle; les guerres si nombreuses, si acharnées, dont les péripéties se déroulent autour de Castres comme autour de leur foyer; la conférence du roi de Navarre et du duc de Montmorency à Castres et à Saint-Paul; la chevaleresque noblesse, toujours la première à payer de sa personne; les campagnards et les citadins, si constamment fidèles au drapeau réformé; les mouvements scientifiques et littéraires, qui jetèrent tant d'éclat; la magistrature castraise, si remarquable; le Collége, l'Académie, le Synode national; la Chambre mi-partie de Castres; le Collége et la Faculté de théologie de Puylaurens; et tous ces personnages qui, à des titres divers, illustrèrent le pays : Les Bouffard, libérateurs de Castres; le seigneur Guilhot de Ferrières, gouverneur de Castres; le seigneur Villette de Montlédier, souvent député à la Cour; le vaillant guerrier de La Nogarède, de Mazamet; le duc et la duchesse de Rohan; les savants pasteurs : Savois, Daneau, Roques, Bonifas; le poëte protestant Auger Gaillard, de Rabastens, le Jasmin du seizième siècle; le pieux Bonafous, de Puylaurens; l'intrépide David Martin, de Lacaune, traducteur de la Bible; l'astronome Ph. Le Nautonnier, de Montredon; le chroniqueur Gâches; et les éminents publicistes : Alexandre Morus, Boyer, Rapin Thoyras; et P. Pélisson, triste fondateur de la *Caisse des con-*

versions; et les Dacier, apostats vendus; et le trop célèbre César Borgia, bâtard du pape Alexandre VI, et qui fut évêque de Castres, etc.; n'en est-ce pas assez pour fournir à quelques pages d'histoire locale? Le passé n'est-il pas l'expérience de l'avenir, « l'histoire, la maîtresse de la vie (1)? »

Eh bien, cette résurrection du passé, reconnaissance envers les pères, prédication pour les enfants, nous l'avons entreprise sous le regard de Dieu, groupant peu à peu, laborieusement, mille détails, éparpillés partout. Notre cadre embrasse les deux provinces de l'Albigeois et du Lauragais, comprenant les trois diocèses d'Albi, de Castres et de Lavaur, plus une portion des départements limitrophes que le contrecoup des événements a attirés dans notre plan.

Il n'y a pas moins de vingt années que nous poursuivons nos investigations. Outre tous les ouvrages se rattachant, de près ou de loin, à l'histoire locale et qui ont été consultés, entre autres l'incomparable *France Protestante* des frères Haag; outre les manuscrits des trois protestants castrais, *J. Gâches*, *J. Faurin*, *Bouffard-Madiane*, dont la substance est passée dans notre travail; outre les grands dépôts de Paris et les archives départementales, souvent explorés, il n'est pas d'archives de commune, de registres d'église, de papiers de famille, que nous n'ayons interrogés et même de récits de vieillards dont nous n'ayons profité.

Nous avons voulu voir de nos yeux le théâtre entier de notre histoire, visiter ces pittoresques plaines de l'Albigeois, baignées par le Tarn et où tout rappelait à notre cœur ému les anciens souvenirs; nous

(1) Bossuet.

avons traversé, une à une, ces cités, ces bourgades, aujourd'hui si paisibles, jadis si frémissantes ; ces crêtes des montagnes, séjour des sentinelles, et ces gorges abruptes, asile des fugitifs, des pauvres femmes, des petits enfants qui préféraient la mort aux monastères. Avec un religieux et filial attendrissement, nous avons foulé de nos pieds les théâtres des anciens combats, pénétré dans les sombres forteresses, escaladé les roches illustrées par quelque siége. Que de fois nous avons évoqué les scènes qui firent couler jadis tant de sang et de larmes ! Et c'est enivré de la poésie de ce glorieux passé, que, sans manquer à la vérité, supérieure à tout, nous avons retracé l'histoire de nos pères, en cherchant à répandre leur foi puissante et l'admiration qu'ils nous ont inspirée.

Un tel travail eût-il gagné à plus de brièveté ? ainsi en juge naturellement l'étranger, que les récits hors lignes ont seuls le don d'émouvoir. Mais nous, Haut-Languedociens, dont le cœur tressaille à chaque pas en foulant notre sol sacré, nous nous intéressons aux plus humbles faits, concernant nos plus humbles hameaux. En outre, les histoires locales ne sont-elles pas destinées, avant tout, à ceux qui habitent les lieux dont elles parlent ? On comprend qu'une histoire générale ne retienne que les grands traits. Mais, pourquoi dans une histoire locale, sans penser que « la moindre taupinée soit un mont, » pourquoi sacrifier tel détail, tel nom, telle date, découvert avec tant de peine, et qui, indifférent pour l'étranger, peut offrir un vif intérêt à ceux qui vivent sur les lieux ? En outre, un insignifiant détail ne révèle-t-il pas souvent l'état des mœurs et ne contribue-t-il pas à former la plus pure source de l'histoire ? Enfin, si notre première partie est un peu

surchargée de récits de guerre, qu'y pouvons-nous? Les faits sont ce qu'ils sont; ils se racontent et ne s'inventent pas.

Nous n'osons nous flatter, malgré nos soins, ni d'avoir évité toute erreur, ni d'avoir écrit une histoire complète : en histoire, la matière est infinie. Nous espérons seulement en avoir assez dit pour qu'on puisse nettement se représenter ce que fut la vie des aïeux. Et nous nous sommes efforcé de grouper les faits locaux autour des faits généraux, pour éclairer les détails de la lumière de l'ensemble.

Ajoutons, enfin, que nous avons défendu les Réformés contre la fausse imputation de n'être que d'éternels factieux. Nous avons montré qu'ils n'ont fait qu'user du droit de légitime défense contre des sévices sans nom; et, en second lieu, il nous a été facile d'établir que leurs accusateurs, évêques en tête, ont arboré le drapeau de l'insurrection, contre le roi de France et l'unité nationale, sans avoir, pour cela, aucun des justes griefs des Réformés.

Maintenant, Dieu veuille bénir ce travail pour le bien de nos Eglises, faibles rejetons de celles d'autrefois!

INTRODUCTION

> « La mémoire des peuples est plus longue
> » qu'on ne pense. »
>
> H. BRUNEL, II, 254.

L'histoire du christianisme fourmille de protestations contre la dégénérescence de la doctrine, du culte et des mœurs. Ces protestations émanent de gens flétris sous le nom d'hérétiques.

Leur hérésie prétendue — qui n'était, le plus souvent, qu'un simple retour à la vérité primitive, — a pu être momentanément étouffée : presque toujours elle a reparu ; et les flammes des bûchers n'ont servi qu'à mieux attirer sur elle les regards : phénomène spirituel qui s'est généralement produit ; mais on dirait qu'il est des régions privilégiées, où l'hérésie semble naître spontanément et se développer avec une merveilleuse puissance. Tel, le sol méridional qui, à ce point de vue, mérite une mention particulière (1). Il fut la patrie de prédilection des hérésies vaudoise et albigeoise. Celle-ci y régna si longtemps et avec tant d'éclat, qu'on put l'y croire définitivement fixée : il ne fallut rien moins qu'une croisade épou-

(1) Mary-Lafon, *Hist. du midi de la France*, II, 391. — Magloire-Nayral, *Biographies castraises et Chroniques*, IV, 148.

vantable pour l'extirper ; mais tous les débris de sa grande ruine ne devaient pas périr. Plusieurs entrèrent dans l'édifice nouveau du protestantisme qui, tout supérieur qu'il était, lui dut pourtant quelque chose.

Il est dans les lois de la vérité qu'une fois proclamée, n'importe où et par qui, elle suit son chemin dans le monde. Son enveloppe peut tomber avec les générations qui se l'approprient ; mais sa substance, émanation de Dieu, demeure et se perpétue, immortelle comme Dieu, sous une forme rajeunie.

C'est ce qui est arrivé pour l'Albigéisme, si étrangement méconnu ; sa tige a été abattue, broyée ; mais ses racines, longtemps ensevelies, sortirent enfin de terre et concoururent à une moisson nouvelle, pour les descendants plus heureux. La grande protestation des Albigeois eut en effet un long retentissement ; — ils protestèrent contre le relâchement des mœurs : une vie simple, pure, parfaite, formait leur idéal ; — ils protestèrent contre les altérations de la doctrine : ils entendaient ressusciter la vérité primitive ; leur devise était : *Lumière et pureté* ; — ils protestèrent contre l'oppression de la conscience et de la pensée : ils avaient soif de liberté autant que de vérité et de sainteté.

Leur système n'était sans doute pas une fidèle reproduction du type chrétien. Mais, nonobstant ses nombreuses lacunes et ses graves imperfections, il fut un grand progrès. Il détermina un intense mouvement religieux et moral ; la tradition en passa d'âge en âge ; et ainsi fut ouverte la voie à la protestation plus forte, plus complète, plus chrétienne, plus victorieuse de Luther et de Calvin. Rendons justice à qui de droit ; comme on serait ingrat, en couronnant un édifice, de méconnaître l'utilité des pierres qui gisent dans l'obscurité des fondements, on le serait aussi en oubliant l'influence que cet essai de Réformation, enfoui dans la nuit du passé, exerça sur les destinées du protestantisme au milieu de nous.

L'Albigéisme, d'ailleurs, a pour lui plus que sa glorieuse protestation ; il a pour lui le fécond baptême du sang ; ce baptême a été si terrible que le sol en crie encore et que des traces indélébiles en sont restées comme attachées aux plaines et aux collines, aux murs des villes et aux arbres des chemins. L'âme des générations successives, toute palpitante de ces vieux et nobles souvenirs, leur a voué comme une espèce de culte ; en sorte que la naturelle sympathie qu'excite l'intrépide confession des Albigeois s'est accrue de celle qu'inspire toujours l'auréole du martyre. Il en est sorti un esprit de ferme indépendance, subtil, irrésistible, s'insinuant, comme l'air, par tous les pores ; esprit qui a, sans cesse, valu à la terre du Haut-Languedoc d'être une terre classique de fière conscience et de libre pensée. Aussi, qu'ils éclatent les grands mouvements spirituels!... le sillon sera tout près pour les semences nouvelles ; le présent s'illuminera de tous les reflets du passé, les enfants recueilleront le fruit des sueurs de leurs pères ; et le monde recevra cette fortifiante leçon : que l'héroïsme de la foi et du sacrifice n'est jamais entièrement perdu, n'importe l'apparence contraire, et que, tôt ou tard, les grands exemples ont de grands imitateurs ; ce qui va suivre en est l'évidente preuve. Et c'est un des plus beaux côtés de l'histoire que de servir à la glorification des principes et des saintes causes, — en démontrant, par d'irrécusables faits, que Dieu finit, à la longue, par donner raison au droit et à la vérité.

PREMIÈRE PÉRIODE.

DE L'ORIGINE DE LA RÉFORME A L'ÉDIT DE NANTES (1520—1598.)

LIVRE PREMIER.

DE L'ORIGINE DE LA RÉFORME AU PREMIER SYNODE NATIONAL (1520—1559.)

« Souviens-toi du temps d'autrefois. »
DEUT., XXXII, 7.

SOMMAIRE : CHAPITRE PREMIER : L'Albigéisme une des causes du succès de la Réforme; état moral du clergé. — CHAPITRE II : Le premier martyr de la Réformation brûlé vif à Toulouse (1520); la Réforme prêchée à Toulouse par deux moines ; le professeur Boissonné; martyre du professeur Jean Caturce. — CHAPITRE III : Supplice du jacobin Louis Rochette ; Jean Coras et les étudiants de Toulouse ; nouveaux supplices ; Antoine de Lautrec, de Saint-Germier ; Jean Jocry, d'Albi, et son domestique ; l'ex-prêtre Pierre Serres ; le jeune étudiant Lignac ; Jean Escallier ; Jacques Caire ; nomination du viguier huguenot Jean de Portal ; nouvelles mesures contre la Réforme ; les ministres Vigneaux, Nicolas Folion, Carmières ; progrès de l'Evangile dans Toulouse et ses environs. — CHAPITRE IV : La Réforme à Castres ; le cordelier Marcii ; liste des pasteurs de Castres jusqu'en 1598 ; supplices du jacobin Martini, de l'ex-prêtre Madaule ; les livres défendus ; les premiers cultes de nuit. — CHAPITRE V : Nécessité d'un lien entre les communautés naissantes.

CHAPITRE PREMIER

L'Albigéisme une des causes du succès de la Réforme. Etat moral du clergé.

« L'Eglise romaine a toujours chassé de
» son sein ceux qui ont entrepris de décou-
» vrir sa corruption et ses erreurs. »

LENFANT.

Dès les premiers jours de la Réforme, le Haut-Languedoc tout entier était prêt à la recevoir. Elle apparaissait, aux yeux des anciennes familles, comme une sorte de renaissance de l'Albigéisme. La tendance naturelle de l'esprit méridional à s'éprendre des nouveautés et à s'en faire un point d'appui, dans son attitude frondeuse contre les abus; les vieilles traditions d'indépendance nationale, de liberté intellectuelle, religieuse, ecclésiastique, l'auréole du martyre qui brillait sur le front de l'albigéisme; la sourde opposition qu'après sa ruine ses partisans secrets, puis les Cagots et les Vaudois, ne cessèrent d'entretenir; l'analogie de l'Albigéisme et de la Réforme sur l'usage du Nouveau Testament, le rejet de certaines superstitions, la simplicité du culte, le désir de ressusciter la doctrine et la vie de l'Eglise primitive; — toutes ces circonstances, indépendamment de la force intrinsèque du principe réformé, expliquent sa soudaine et triomphante propagation. Que des matières combustibles soient rassemblées, et il suffira d'une étincelle pour allumer un grand incendie.

Voilà pourquoi, à peine le cri de Réforme s'est-il fait entendre en Allemagne ou plutôt en France (car c'est positivement à la France, en particulier à la ville de Meaux, que remonte le premier réveil) (B), que de nombreux échos lui répondent dans le Midi. En peu de temps, il se produit des communautés, strictement évangéliques,

presque partout où existaient jadis des communautés cathares. On dirait que les anciens martyrs sortent de leurs tombes, tant est grande la foule des *réveillés*, dans les lieux qu'ils illustrèrent.

Cette rapide extension de la Réforme fut encore favorisée, ici comme ailleurs, par l'état normal du clergé. Sur ce point, je m'en tiens à quelques simples citations, sans les accompagner d'aucun commentaire : « En exploitant les évêchés, comme des fermes, au profit des » titulaires qui en dépensaient fastueusement les revenus » à Paris ou en Italie, on indignait l'opinion publique; » et, par la désaffection et le mépris, on la tournait » peu à peu contre l'Eglise (1). » Dom Vaissete reconnaît que « c'est à la non-résidence des prélats dans leurs » diocèses qu'on doit attribuer, en partie, le progrès des » erreurs de Luther qui se glissèrent dans le Languedoc » ainsi que dans le reste du royaume, peu après que » cet hérésiarque eut commencé à dogmatiser (2). » Mary-Lafon ajoute encore : « Le clergé et les moines, » qui se réglaient sur leurs supérieurs, franchissaient » les bornes de la licence ; et ceux d'entre les prélats qui » habitaient leurs diocèses les épouvantaient par le désordre dans les mœurs... tout respect s'éteignit pour » l'Eglise romaine, chez la population plus éclairée des » villes et dans les châteaux, ennemis secrets, rivaux naturels des abbayes... Comme il n'était personne, dans la » noblesse et la bourgeoisie, qui ne sentît que les novateurs avaient raison et que le jour était venu de nettoyer la maison de Dieu, dont ce clergé matérialiste et » perverti avait fait une idole, les néophytes se levèrent sur tous les points (3). » Citons encore le sérieux

(1) Mary-Lafon, *Hist. du midi de la France*, III, 409.
(2) *Hist. génér. du Languedoc*, VIII, 259.
(3) Mary-Lafon, *Hist. du midi de la France*, III, 410.

Mézerai : « En ces désordres, l'avarice entretint dans le
» temple la banque, l'ignorance, la superstition, l'oisi-
» veté, les ordures. Les déréglements et les vices du clergé
» montèrent au plus haut degré qu'on se puisse imagi-
» ner, et devinrent si publics qu'ils le rendirent l'objet
» de la haine et du mépris des peuples (1). »

Aussi, dès que parurent les premiers prédicateurs de la Réforme, hommes simples et austères, « la pureté de
» leur vie et la moralité de leurs discours et de leurs ac-
» tes gagnèrent d'abord toutes les sympathies. »

Pendant que Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, recueillait et protégeait, dans sa cour du Béarn, tout une légion de disciples d'élite, les autres, moins heureux, furent exposés à tous les coups d'une persécution, qui, de bonne heure, fut aussi impitoyable contre les Réformés qu'elle l'avait été contre les Albigeois.

Seulement, il est très-difficile de faire l'histoire des premières années de cette rénovation religieuse. Ce n'est pas qu'on puisse dire de ces premières années ce qu'on dit des peuples heureux, qu'ils n'ont pas d'histoire; ils eurent une histoire, et lamentable, mais dont les documents n'ont pu être formés ou ont été pour la plupart détruits.

D'ailleurs, s'il est aisé de tracer la marche des communautés une fois organisées, comment saisir le chemin parcouru par une idée dans les premiers esprits dont elle s'empare? Inévitablement, toutes les origines sont obscures.

Nous en sommes réduits, pour l'aurore de la Réforme dans nos contrées, à quelques noms, à quelques dates, surtout à quelques supplices. Les supplices, comme ces croix funèbres dressées çà et là, le long des hautes montagnes, pour marquer les lieux où périrent de malheureux voyageurs, les supplices sont ici les seuls et

(1) *Hist. de France.*

tristes jalons de notre route. Ainsi qu'on l'a dit, les premières pages du protestantisme ne se lisent guère qu'à la lueur des bûchers.

CHAPITRE II.

Le premier martyr de la Réformation brûlé vif à Toulouse (1520). — La Réforme prêchée à Toulouse par deux moines. — Le professeur Boissonné et sa rétractation. — Martyre du professeur Jean Caturce.

« Je demande qu'on ne se serve pas de
» mon nom, qu'on ne s'appelle point luthé-
» riens, mais chrétiens... Je ne suis et ne
» veux être le maître de personne. »

LUTHER.

C'est Toulouse, capitale du Haut-Languedoc, qui eut les prémices du martyre et qui va nous arrêter un instant, parce que, de ce centre, la lumière de la vérité nouvelle rayonnera dans tout le Midi. D'après l'annaliste Lafaille, qui emprunte le fait aux registres de l'hôtel de ville, la veille de Saint-Thomas, 1520, on aurait arrêté et brûlé vif un hérétique; « il ne faut pas douter, » ajoute-t-il, « que ses opinions ne fussent celles de Luther qui s'étaient » déjà glissées dans cette ville. » Il s'ensuivrait que la gloire d'être le premier martyr de la Réforme ne reviendrait plus à Jean Leclerc, supplicié à Metz, 1528, mais à l'hérétique de Toulouse, dont le nom n'a pas même été conservé.

Toulouse, — avec ses souvenirs albigeois, son grand commerce, sa célèbre université, — était préparée aux idées nouvelles. Ces idées, en 1528 déjà, y avaient obtenu de grands succès. Théodore de Bèze représente Toulouse, Bourges, Orléans, où Dieu commença à faire retentir sa voix, comme « trois fontaines dont les eaux regor-

» gèrent sur tout le royaume (1) » Il fait observer que la ville de Toulouse a toujours passé pour être superstitieuse et le Parlement sanguinaire, — au point qu'il suffisait, pour encourir la terrible accusation d'hérésie, de ne pas se découvrir devant une image, de ne pas s'agenouiller au son de cloche de l'*Ave Maria*, de « tâter un seul mor» ceau de chair » en un jour défendu, ou même, le croirait-on, d'apprendre le grec où l'hébreu! Or, à cette époque, le goût de la science et des belles-lettres fut activement réveillé par l'arrivée à Toulouse du savant italien Jules César l'Escalle. L'esprit de recherche alluma la soif de la vérité; en sorte que des gens de tous états, avocats, procureurs, religieux, curés, nobles et bourgeois, embrassèrent avec ardeur la doctrine évangélique. Deux moines augustins: Thadée et Clément de Blancheterre, et deux cordeliers: Melchior Flavien et de Nuptiis, la prêchaient, non sans éclat. Qu'il devait être intense le mouvement religieux pour que des moines, rompant en visière avec leur ordre et l'opinion, osassent publier dans Toulouse leur foi nouvelle!

Ils firent beaucoup de prosélytes; l'un des plus éminents fut Jean Boissonné, savant professeur de droit civil; ce que voyant, le Parlement, fort de six ou sept édits très-sévères de François Ier (1524, 1525, 1528) et « pour couper le mal dans sa racine, » opéra de nombreuses arrestations. Alors intervint l'Inquisition; disparue du reste de la France, elle avait réussi à se maintenir dans le Haut-Languedoc, épuisé par la croisade contre l'Albigéisme. Le Saint-Office donc, par cri public, fit ajourner trente-deux contumaces, en condamna vingt à diverses pénitences, et força Boissonné à une solennelle abjuration, à genoux, sur un échafaud, en robe grise et la tête rasée, à la porte de la cathédrale et en présence de toute la population, convoquée au son de la grosse

(1) I, 6, 7.

cloche. Cette lâche rétractation, qui lui valut la vie sauve, ne lui épargna ni la confiscation de sa maison, ni une amende de 1,000 livres, en faveur des pauvres, qu'on intéressait ainsi à ces exécutions.

L'Evangile eut un confesseur plus fidèle en Jean Caturce ou Cadurque, de Limoux, clerc et licencié en droit, on dit même professeur de droit. Accusé « de quelque exhortation luthérienne » à Limoux, et d'avoir, la veille des Rois, fait crier : « Christ règne en nos cœurs! » au lieu du cri ordinaire : « Le roi boit! » accusé encore d'avoir remplacé « les danses et dissolutions accoutumées en ce jour » par la lecture d'un fragment de la Bible, — il est emprisonné et soumis à de longs interrogatoires, auxquels il répond « pertinemment, avec grande véhémence. » Sommé de se rétracter et refusant d'acheter la vie par un mensonge, il est condamné à mort, dégradé de sa tonsure cléricale et de son titre de licencié. Cette opération dura trois heures, pendant lesquelles il exhorta la multitude des assistants. Le jacobin qui devait prononcer le « Sermon de la foi catholique, » usité en ces circonstances, prit pour texte 1 Tim., IV, 1 : « L'esprit dit » qu'aux derniers temps quelques-uns abandonneront » la foi, s'attachant à des esprits séducteurs, à des doc» trines de démons... » « Lisez! lisez tout le passage! » s'écrie Caturce; et voyant le jacobin confus et muet, Caturce poursuit à haute et intelligible voix : « ... Ensei» gnées par des imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la » conscience sera cautérisée, qui défendront de se marier » et d'user d'aliments que Dieu a créés, pour que les fi» dèles et ceux qui connaissent la vérité, en usent avec » actions de grâces. » Après avoir cité le texte dans son entier, il le commente avec un pieux enthousiasme; il fait, avec un merveilleux à-propos, sortir son innocence d'une parole choisie pour être sa condamnation; et, se transformant d'accusé en accusateur, il montre, en les stigmatisant, quels sont « les imposteurs pleins d'hypo-

» crisie qui abandonnent la vraie foi, dont la conscience » est cautérisée, qui défendent de se marier et d'user de » certains aliments. » Mortification bien dure, mais méritée, qui apprit aux persécuteurs de quelle puissance pouvait être l'arme de l'Ecriture auprès des peuples. Caturce mourut dans les flammes, déployant une admirable constance jusqu'à son dernier soupir. On ne saurait exprimer, dit un veil auteur, le grand fruit de cette mort, spécialement sur « les escholiers qui lors étaient dans cette » université de Toulouse, assavoir l'an 1532. »

D'après Cayla et Perrin-Paviot (1), trente autres hérétiques de diverses classes et de différentes professions, furent aussi suppliciés ou mis à la torture. D'après la *France protestante*, IV, 354, au contraire, presque tous les autres prisonniers suivirent le triste exemple de Boissonné et abjurèrent publiquement les *erreurs* suivantes : « On ne doit croire que ce qui est renfermé dans les » saintes Ecritures et admettre que les quatre premiers » conciles généraux. Le Purgatoire n'est prouvé par au- » cun passage de la Bible. Le pape n'a le pouvoir ni d'ex- » communier, ni d'interdire quoi que se soit, à la réserve » de ce qui est expressément défendu par l'Ecriture. Les » indulgences ne sont qu'un abus. Les prières adres- » sées aux saints sont superflues. Il n'y a point de libre » arbitre. Nous sommes justifiés non par les œuvres, » mais par la foi seule en Jésus-Christ. » Dieu a permis que ce précieux résumé d'*erreurs*, pour la plupart si évangéliques, nous fût conservé par les soins même des inquisiteurs! Ces prétendues hérésies respirent uu souffle tout nouveau, d'autant plus remarquable qu'il ne procédait que du seul travail intérieur des âmes. Sans doute, la *Captivité de Babylone*, de Luther, condamnée par la Sorbonne, dès 1521, dut lui imprimer un ferme élan ; et, plus tard, il prit plus nettement conscience de lui-même

(1) *Hist. de la ville de Toulouse*, p. 477.

dans la fameuse *Institution de la religion chrétienne*, de Calvin. Mais il n'est pas moins certain que, dans la bouche des apostats de Toulouse, cette foi qu'ils renièrent, apparaît comme un fruit naturel et spontané de la seule étude du Nouveau Testament, source divine qui en rehausse singulièrement la valeur.

CHAPITRE III.

Supplice du jacobin Louis Rochette. — Jean Coras et les étudiants de Toulouse. — Nouveaux supplices. — Antoine de Lautrec, de Saint-Germier. — Jean Jocry, d'Albi, et son domestique. — L'ex-prêtre Pierre Serres. — Le jeune étudiant Lignac. — Jean Escallier. — Jacques Caire. — Nomination du viguier huguenot Jean de Portal. — Nouvelles mesures contre la Réforme. — Les ministres Vigneaux, Nicolas Folion, Carmières. — Progrès de l'Evangile dans Toulouse et ses environs.

« Ils maudiront, mais tu béniras, Seigneur ! »
Ps. CIX, 28.

Pour achever « de couper le mal dans sa racine, » selon le mot naïf de dom Vaissete, le Parlement de Toulouse, aiguillonné d'ailleurs par l'acharnement de la cour, de la Sorbonne et du pape Clément VII, complète son œuvre, en poursuivant tous ceux qui sont dénoncés à son zèle. Les deux cordeliers, hardis propagateurs de l'Evangile dans Toulouse, rentrent, effrayés, dans le giron du catholicisme, dont ils avaient victorieusement démontré les superstitions. Quant aux deux augustins, ils prennent la fuite ; et les simples fidèles, ainsi délaissés, abjurent, se cachent ou meurent. De bonne heure, la Réforme pénètre à Carcassonne. Elle y est prêchée en 1531, par un prêtre, parvenu à l'évêché d'Oloron, grâce

à Marguerite de Navarre. L'official de Carcassonne ne trouve pas, pour lui répondre, de meilleur argument que celui d'une prison perpétuelle.

Mais la palme de la persécution revient au Parlement de Toulouse. François Ier signe, le 29 janvier 1535, un édit « pour l'extirpation et l'extermination de la secte lu» thérienne et autres hérésies, » et il adjuge aux dénonciateurs le quart des amendes et des confiscations. Le 15 juillet suivant, survient un nouveau décret « prohibant » à tous, sous peine de la hart, de lire, dogmatiser, » translater, composer, imprimer, soit en public ou en » privé, aucune doctrine contrariant à la foi chrétienne. » Fidèle exécuteur de ces cruelles ordonnances, le Parlement de Toulouse sévit, inflexible. En 1538, Louis Rochette, jacobin et inquisiteur, coupable d'avoir abjuré la foi romaine, est dégradé et brûlé sur la place du Salin, en présence de plusieurs évêques, de huit conseillers, d'une foule innombrable, qui viennent s'édifier à ce chrétien spectacle. Le 21 avril 1540, le Parlement, s'apercevant que les écoles sont un actif moyen de propagation pour « l'hérésie luthérienne, » rend un curieux arrêt qui défend à « tous maîtres d'école et autres de lire et interpré» ter publiquement les épîtres de saint Paul et autres li» vres de la sainte Ecriture et foi catholique, sous peine » de prison et autre *arbitraire...* »

Nonobstant ces persécutions, on voit, en 1548, des professeurs de mérite porter au loin le renom de l'université. Aussi, il accourt des étudiants bourguignons, poitevins, allemands, italiens, espagnols, qui se pressent à leurs leçons, en particulier à celles de Jean Coras. C'était, en effet, l'un des plus savants jurisconsultes de son siècle et, en même temps, l'un des plus zélés calvinistes. Plusieurs villes se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour. Mais, selon toute vraisemblance, c'est à Réalmont qu'il naquit; Lafaille le déclare, et son assertion semble confirmée par le legs considérable qu'il fit,

dans son testament, à l'Eglise réformée de cette ville. Après de brillantes études à Toulouse, il fut en état, dès l'âge de seize ans, de professer le droit, et il le professa successivement, toujours avec distinction, à Angers, à Orléans, à Paris, à Padoue, à Valence, à Ferrare, enfin à Toulouse. Pour être nommé à ce dernier poste, il dut, malgré sa supériorité, s'assujétir à un examen qu'il passa très-médiocrement, ce qui ne l'empêcha pas de donner, par la suite, des cours si remarquables qu'un auditoire, composé souvent de quatre mille étudiants, se groupa autour de lui pour l'entendre. Son mérite hors ligne lui valut d'être nommé chancelier de Marguerite de Navarre et, peu après, conseiller au Parlement de Toulouse, par le roi de France Henri II. Coras, qui, soit à Valence, soit à Ferrare, connut les doctrines réformées, les embrassa avec ferveur et exerça un grand ascendant sur la jeunesse, enthousiaste de lui. C'est au point que Lafaille a pu dire qu'en 1548, les quatre mille étudiants de Toulouse étaient protestants, ayant à leur tête le docte professeur Coras. L'immortel Cujas, le prince des jurisconsultes, protestant aussi et né à Toulouse, se trouvait peut-être dans la foule de ces étudiants (1).

Ces jeunes gens, avec l'élan de leur âge, répandent la foi nouvelle dans toutes les classes de la société toulousaine; aussi les hérétiques augmentent-ils à vue d'œil. Un conseiller du Parlement, Antoine de Lautrec de Saint-Germier, ne craint pas de passer ouvertement à la Réforme; il s'enfuit à Genève avec sa femme et une religieuse de ses parentes qui partageait sa foi; il est con-

(1) « Ce n'est pas une petite gloire pour l'Eglise protestante d'avoir » compté parmi ses membres, non-seulement Cujas et Ch. Du-Moulin, » les deux flambeaux de la législation française, mais Coras, Duaren, » Doneau, Baudouin, Hotman et tant d'autres, dont les savants travaux n'ont pas médiocrement contribué à tirer la science du droit » du chaos où l'avait plongée le moyen âge » (*France protestante*).

damné par contumace à être brûlé vif. On livre aux flammes plusieurs ballots de livres religieux trouvés chez un libraire. On s'émeut, on s'effraie de l'hérésie croissante, et l'on demande à de nouveaux supplices des garanties contre la vérité.

« Le Parlement de Toulouse, aussi cruel qu'impoliti- » que, observe avec une ponctualité désespérante, les lois » et ordonnances rendues contre les hérétiques (1). » Crespin mentionne (1551) la mort, par le bûcher, de Jean Jocry, d'Albi et de son jeune domestique, l'un des épisodes des plus touchants du long martyrologe du Midi. Jean Jocry, de Saint-Juéry, village d'Albigeois, avait quitté Montauban à vingt-deux ans, après son éducation, pour aller à Genève. En 1551, il rentre avec son domestique, soit pour revoir son pays, soit pour y propager ses convictions. Muni de quelques livres de piété et de controverse, il est arrêté à Mende et condamné au feu par le Parlement de Toulouse. Jocry confesse hautement sa foi, et son jeune domestique l'imite; mais, en montant sur le bûcher, ce tout jeune homme fond en larmes et semble près de céder aux moines qui l'exhortent à prier la Vierge Marie. Jocry rallume son courage : « Ne sais-tu » pas que nous allons voir notre bon Maître, et que nous » serons bientôt hors des misères de ce monde? » « Je pleurais, » répondit-il, « parce que vous n'étiez pas avec moi. » Et aussitôt, unissant sa voix à celle de son jeune et chrétien maître, ils chantent les louanges du Seigneur, jusqu'à ce que les flammes étouffent leurs chants, qu'ils achevèrent dans les cieux.

Crespin parle encore du supplice de l'ex-prêtre Pierre Serres (1553). Cette même année, le jeune Lignac, arrivant de Genève avec un ballot de livres, fut brûlé vif, et s'attira, par sa fermeté, une sympathie générale. Jean Escallier, religieux de l'Ordre de Saint-François,

(1) Dom Vaissete, VIII, note 17 du liv. 28.

fut aussi livré aux flammes, le 19 juillet 1654; Jacques Caire, également : originaire de Brassac, domicilié à Castres, catholique et converti à la foi nouvelle, il tomba entre les mains de l'Inquisition qui le fit monter sur le bûcher, le 12 mai 1555, « heureux de mourir pour Dieu et la vérité ! » Cette même année, quatre étudiants furent condamnés au feu ; et, après abjuration, détenus prisonniers au pain et à l'eau.

Ces persécutions contre des camarades jettent une extrême irritation dans tous ces jeunes esprits; le mouvement devient général et profond. Jean de Portal, sympathique à la foi nouvelle, est nommé par Henri II viguier de Toulouse; or, le viguier représentait la puissance souveraine et exerçait les fonctions militaires, administratives, judiciaires. Enhardis par cette nomination, les sacramentaires (1), se croyant soutenus par la cour, s'abandonnent à de coupables représailles, brisent, jettent dans des puits des images des saints et de la Vierge, placées au coin des carrefours.

Les plus grandes familles, les Durfort, les Villeneuve, les Astorg, les Lautrec issus des comtes de Toulouse et plusieurs conseillers du Parlement avaient adhéré au mouvement religieux, de même qu'une notable partie de la bourgeoisie. Ce mouvement fut encore favorisé par les grands scandales qui se produisirent dans certains couvents de Toulouse (2). Ce sont ces scandales qui ont fait dire à un écrivain très sérieux : « La vie licencieuse des » seigneurs et des moines du douzième siècle avait eu pour » conséquence l'Albigéisme ; les désordres du seizième siè» cle enfantèrent la Réformation. Deux fois, le schisme

(1) On appela d'abord ainsi les partisans de la doctrine nouvelle. A partir de 1560, ils reçurent le nom de huguenots, calvinistes, prétendus réformés. C'est ainsi que Jésus-Christ fut flétri de l'épithète de Nazaréen (Matth., II 23).

(2) Lafaille, II, 197, 199.

» sauva d'une ruine fatale, non pas le christianisme, qui » ne pouvait périr, mais le catholicisme. La pureté des » mœurs des Albigeois, l'austérité des Calvinistes, fu- » rent l'entraînement des âmes honnêtes, repoussées par » la conduite de ceux qui leur devaient l'exemple (1). » Les conciles, du reste, parurent, de bonne heure, se douter du vrai remède qui convenait à cette déplorable situation. On voit celui de Narbonne (1551) défendre, dans le quarante-sixième canon, « de célébrer dans les églises » les fêtes des fous et des enfants de chœur, spectacles » tout à fait profanes, et interdire, dans le quarante- » septième, de tenir des bals dans les églises et dans les » cimetières (2). »

Ces louables mesures, provoquées par la salutaire influence qu'exerçait déjà la Réforme, furent insuffisantes pour arrêter la crise qui se développa de plus en plus dans toute la province.

Les états du Languedoc, réunis à Carcassonne le 19 septembre 1555, ordonnent aux pères de famille d'envoyer leurs enfants et leurs domestiques à la messe, le dimanche et les jours de fête « pour éviter l'hérésie. » Peine inutile, les hérétiques, — appelés encore *religionnaires* ou *christaudins*, soit qu'ils prissent la religion au sérieux, soit qu'ils se réclamassent beaucoup du nom de Christ, — les hérétiques continuent à se multiplier d'une manière étonnante, comme il ressort d'une lettre d'Henri II au Parlement de Toulouse (1566). Pour s'opposer à ces progrès, sensibles dans tout le royaume, Henri II ordonne aux évêques, à tous ceux qui ont cure d'âmes, de résider dans leurs bénéfices et d'y faire prêcher la parole de Dieu. En 1557, il obtient du pape Paul III une bulle rétablissant l'Inquisition dans tout le royaume; il est vrai qu'en cela, il poursuivait un but

(1) F. de Portal, *Descendants des Albigeois et des Huguenots*, p. 197.
(2) Dom Vaissete, VIII, 304

plus politique que religieux. Il voulait affaiblir le parti espagnol qui avait son siége à Toulouse et qui aspirait à englober la France dans l'empire de Charles-Quint. En dispersant et en sécularisant l'Inquisition, en la mettant dans sa main, il portait un rude coup au parti catholique antinational. C'est ce qui fait qu'on a pu dire que « la » bulle du saint-père fut l'extrême-onction donnée à » cette institution sinistre qui, à dater de cette époque, » traîna une existence éphémère, terminée par une ago- » nie obscure (1). »

Ce qui semble le confirmer pleinement, c'est que, malgré cette bulle, peu après 1558, le ministre Jean le Masson, dit Vigneaux, qui avait déjà « planté » plusieurs Eglises en Gascogne, vint s'établir à Toulouse même ; il y exerça son ministère avec activité; et son ardent prosélytisme fut couronné de succès. Bientôt, ne pouvant seul suffire à la tâche, il s'adjoignit Nicolas Folion, dit Lavallée, ex-carme, docteur de Sorbonne, et Carmières, dit Barrelles. Leur coopération se fit sentir ; car « incontinent, » dit Th. de Bèze, « cette grâce de Dieu s'é- » tendit au long et au large des villes circonvoisi- » nes (2). »

Loin de se laisser troubler par la persécution, les nouveaux croyants, au contraire, prennent de plus en plus conscience de leur force et de leurs droits; à ce point que, l'année suivante, quatre cents étudiants se rendent chez le premier président du Parlement, et lui demandent l'autorisation de fonder une église, « où ils » pussent faire prêcher à la mode de Genève (3). »

Cependant, le parti catholique, indigné, effrayé de ce qu'il regardait comme une audace et un scandale, fit renforcer le guet et mettre sur pied les dizaines; on aurait

(1) Lamothe-Langon, *Hist. de l'Inquisition*, III, 490.
(2) I, 98.
(3) Lafaille, II, 204.

dit que cette simple et juste demande mettait la ville en péril ! C'est que nous touchons à une lamentable époque de luttes sanglantes, fratricides ; mais, avant de l'aborder, il faut suivre, dans l'Albigeois et le Lauragais, la naissance et les premiers développements de la Réforme.

CHAPITRE IV.

La Réforme à Castres. — Le cordelier Marcii. — Liste des pasteurs de Castres jusqu'en 1598. — Supplice du jacobin Martini, de l'ex-prêtre Madaule. — Livres défendus. — Premiers cultes de nuit.

> « Laissez faire ; car, si cette entreprise
> » vient des hommes, elle sera détruite ; mais
> » si elle vient de Dieu, craignez, en la pour-
> » suivant, de faire la guerre à Dieu. »
>
> Actes, V, 39.

Des trois diocèses qui se partageaient le sol de l'Albigeois et du Lauragais, celui de Castres était de beaucoup le plus important. Ses évêques figuraient parmi les plus considérés du royaume. Quarante-deux prélats se sont succédé sur son siége épiscopal, que plusieurs honorèrent de leur savoir et de leurs vertus, mais dans le nombre desquels il faut malheureusement compter « le monstre » César Borgia. On comprend que Castres soit devenu le principal foyer de la Réforme et de tous les mouvements qui s'y rattachèrent, dans le Haut-Languedoc.

La Réforme n'y parut point aussitôt qu'à Toulouse ; c'est à grand'peine qu'on y déchiffre ses premières pages. Nous n'avons rien pu connaître d'antérieur à la prédication du cordelier Marcii, qui, d'après Th. de Bèze (1), « quel-
» ques années après Flavien et Nuptiis (qui avaient évan-

(1) I, 8.

» gélisé Toulouse en 1532), fit merveilles de prêcher à » Castres d'Albigeois et en Rouergue, et, depuis, fut » mené prisonnier à Toulouse, où il scella de son sang » la doctrine de la vérité. » S'il fit « merveilles, » c'est qu'il dut avoir de nombreux auditeurs sympathiques ; et l'on peut affirmer que, dès ce jour, fut formé le parti des idées nouvelles. La preuve en est, du reste, dans la liste, toute sèche et même incomplète, inexacte, que Pierre Borel donne des pasteurs de Castres, avec la date de leur ministère. Le premier aurait été, d'après lui, N. de Manna; puis Jean de Bosque (1542); de Mapaïs (1543); Raphaël Ségur et Jacques de Sernan (1545); Marquet, Hiérosme, Vaverme (1546); Barthe (1547); Albus (1549); Martini et de Bosque jeune (1551); Geoffroy Brun et de la Vallée (1559); Lostau, Pierre Barthe, Fleury de la Rivoire (1561); Jean de Bosque (1567); Marsan (1574); Salvart (1582); Gaspard Olaxe (1592); Lambert Daneau (1593-1595); Benoît, Balaran (1593): de Rotan (1596-1598); Jean Josion (1598).

Evidemment, ces pasteurs ne se succédaient pas à Castres, en tel nombre et avec une telle régularité, sans que la Réforme n'eût des racines et des adhérents. La présence continue du berger révèle celle du troupeau. C'est donc par erreur que tous les historiens de l'Albigeois et, avec eux les savants frères Haag, ne font remonter la Réforme dans Castres qu'à 1560, et signalent Geoffroi Brun comme son premier pasteur (1).

J'ai d'ailleurs, indépendamment de cette liste significative, à invoquer, comme symptômes du mouvement religieux, antérieurs à 1560, trois supplices qui révèlent une foi formée et résolue : les supplices déjà mentionnés de Jean Jocry et de son jeune domestique et de Jacques Caire ; puis le supplice du jacobin Martini que Faurin, dans son Journal, place en 1554, et Gâches, dans

(1) IX, 191.

ses Mémoires, au 25 avril 1555. N'écoutant que son ardente foi, Martini, dans l'église même de Burlats, a la hardiesse de parler contre le Purgatoire. Saisi par l'Inquisition, condamné au bûcher, il est conduit à Castres, où il subit le dernier supplice à la porte de l'Albenque. Du haut de son bûcher, il invoque avec ardeur la miséricorde de Dieu : « Père céleste, » s'écrie-t-il à plusieurs reprises, « ayez pitié de moi ! » Pendant que la foule assiste à ce spectacle, muette et consternée, une voix retentissante profère ce chrétien, mais téméraire encouragement : « Martini, lève les yeux au ciel et te fie en la » grâce de Dieu qui te recevra aujourd'hui en son » royaume. » C'était le bourgeois Olivier Trémouille, dont le nom mérite d'être conservé et qui ne s'exposait à rien moins qu'à la mort. Il ne fut pourtant pas poursuivi, soit qu'on ne l'ait point reconnu, soit qu'on redoutât le prosélytisme d'un nouvel auto-da-fé.

Gâches, bien plus circonstancié que Faurin, place ce drame au frontispice de ses précieux Mémoires, et il fait observer qu'antérieurement à 1550, la foi nouvelle comptait une « grande multitude » de sectateurs. Il ajoute qu'intimidés, sous les règnes de François Ier et d'Henri II, par les persécutions qui accablaient de préférence certaines villes, au nombre desquelles doit être citée Castres, ils n'osaient en faire profession publique. « On peut l'apprendre, » dit-il, « par l'histoire ; » de cette histoire, alors très-documentée, il ne reste maintenant que le supplice de Marcii, la liste de Borel et les martyrs de Martini, de Jocry, de J. Caire, de Madaule ! D'autres exécutions durent avoir lieu, sans doute, et, à leur manière, elles firent briller la puissance de l'Evangile.

Le supplice de Martini, en particulier, produisit une agitation salutaire. Son émouvante mort porta les esprits à réfléchir au dogme du Purgatoire, hautement rejeté par l'intrépide jacobin ; on désira naturellement les livres traitant la matière, surtout la Bible. L'Inquisition la

faisant confisquer, on s'en procure à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel, trois villes, bénies soient-elles! qui, de tout temps, furent, pour nous, un refuge et un foyer de lumière. Ces livres, portés entr'autres par François Raymond et L. Maréchal, et distribués à Castres et dans le voisinage, propagent activement l'Evangile. Les nouveaux disciples, fraternellement unis par les mêmes convictions et par la perspective de communs dangers, se réunissent nuitamment dans des maisons particulières, honnis des hommes, mais réconfortés par la présence de Dieu. Ils s'affermissent mutuellement par la prière et l'exhortation; ils lisent et méditent simplement, mais avec le cœur, la Parole de Dieu; ils s'abstiennent de chanter des cantiques, de peur de donner l'éveil à leurs persécuteurs; et, la joie dans l'âme, quoique menacés de mort, ils se donnent, chaque soir, rendez-vous pour la nuit suivante.

CHAPITRE V.

Nécessité d'un lien entre les communautés naissantes.

« L'union fait la force. »

Voilà tout ce que nous avons pu savoir de la Réforme, dans nos contrées, avant 1559.

Cette date fait époque dans le protestantisme français. Elle marque un changement d'allure, la transition d'une époque de formation à une époque de développement, d'une phase pacifique à une phase militante. C'est pacifiquement, en effet, par la lecture de la Bible et des écrits des Réformateurs, par la prédication, par l'ascendant d'une vie pieuse et austère, surtout par la profonde im-

pression du martyre que la foi nouvelle prit naissance et se répandit prodigieusement. « Ces tristes et constants » supplices, » dit Florimond de Rémond (1), un des plus grands adversaires de la Réforme, « jetaient du trouble » non-seulement dans l'âme des simples, mais des plus » grands qui les couvraient de leurs manteaux, ne se » pouvant, la plupart, persuader que ces gens n'eus- » sent la religion de leur côté, puisque, au prix de » leur vie, ils la maintenaient avec tant de fermeté et de » résolution; autres en avaient compassion, marris de » les avoir ainsi persécutés; et contemplant dans les pla- » ces publiques ces noires carcasses suspendues en l'air, » avec des chaînes vilaines, restes des supplices, ils ne » pouvaient contenir leurs larmes, les cœurs mêmes » pleuraient avec les yeux. Cependant, les curieux dési- » raient voir leurs livres, et savoir le fond de leur créance » et pourquoi on les faisait mourir (1). » Certainement, la prédication des gibets et des bûchers fit autant d'adeptes que tous les autres moyens réunis de prosélytisme.

La sainte contagion de la foi devint générale, nationale. Mais les Réformés, unis entre eux par les seuls liens spirituels d'une foi commune, sans cohésion, sans discipline, ne pouvaient concerter des mesures d'ensemble et résister au feu croissant des persécutions. Le 3 avril encore, Henri II signe le honteux traité de Cateau-Cambrésis, « donnant à Philippe II, en un jour, » ce que ne lui eussent pas ravi trente ans de revers et » s'engageant, avec ce démon du Midi, » à poursuivre par toutes voies l'anéantissement de l'hérésie. Dans cet état de choses, les Réformés sentent la nécessité de s'organiser, de se fortifier par l'union. A cet effet, un certain nombre de communautés, une douzaine seulement, — des moins menacées, des plus voisines de Paris, — envoient des représentants dans la capitale; là, réunis pour

(1) VII, 863.

la première fois en synode, sous la présidence du pasteur François Morel, sieur de Collonge, ils rédigent une confession de foi et une discipline, frappées l'une et l'autre à l'effigie des principes de Calvin.

Par ce moyen, les membres épars se trouvent réunis en un seul corps. De la confession devait sortir, pour un temps, l'unité de croyances ; et de la discipline, l'unité de constitution par une savante et libérale hiérarchie d'assemblées, dont le synode national était la tête. « Les » tendances unitaires du génie français se manifestèrent » d'une manière bien remarquable dans ces essais d'or- » ganisation du calvinisme; nulle part, la Réforme ne se » fractionna moins qu'en France (1). » Dès ce jour mémorable (25 mai 1559), les communautés nouvelles se sentirent sœurs et unirent leurs pensées et leurs désirs en un commun concert. Il n'y eut plus des Eglises éparpillées dans la France. Il y eut officiellement *une Eglise réformée de France*. Nos contrées eurent deux colloques ; celui de l'Albigeois et celui du Lauragais, qui se réunissaient en synode provincial avec les colloques du Rouergue, de Foix et du bas Quercy.

Jusque là, pendant quarante ans, les Réformés avaient, avec résignation, ployé, sous un noble martyre, comme les arbres sous un vent d'orage. A partir de ce moment, forts de leur union et de la conscience de leurs droits, ils résolurent de ne plus se laisser écraser sans résistance. Bien qu'il leur en coûta de répondre par la force à la force que, sans pudeur, on invoquait toujours contre eux, ils en prirent leur parti. Comme citoyens français, ils voulaient, — ainsi que tous les autres, — jouir du soleil et de la liberté. Ils se sentirent encore affermir dans leur dessein par le barbare édit d'Ecouen (juin 1559), édit de vengeance contre l'assemblée du 25 mai. Il portait peine de mort contre tout calviniste, avec défense aux juges d'en

(1) H. Martin, *Hist. de France*, IX, 621.

diminuer la rigueur ou d'en éluder l'application. L'une de ses applications les plus iniques fut le supplice du célèbre Anne Dubourg (23 décembre 1559). Mais rien n'ébranla désormais les réformés dans leur volonté d'exercer leurs droits de légitime défense. Et si, parfois, en se défendant, ils se laissèrent entraîner à de coupables représailles, ne faut-il pas, sans les justifier, se souvenir qu'ils étaient poussés à bout par les plus horribles cruautés et les plus révoltantes perfidies? La première responsabilité de tant de déplorables excès, commis de part et d'autre, dans les temps sinistres qui suivent, ne doit-elle pas retomber sur ceux qui, par haine de la libre foi et de la libre pensée, quand ce n'était point par amour du pillage ou par soif du sang, les harcelèrent, deux siècles durant, sans relâche et sans merci?

LIVRE DEUXIÈME.

DU SYNODE DE 1559 A LA SAINT-BARTHÉLEMY (1572).

« Mettre obstacle à l'émission d'une idée,
» c'est voler la race humaine. »
John STUART-MILL.

SOMMAIRE. CHAPITRE PREMIER : Influence du premier synode et du colloque de Poissy sur la prospérité de l'Eglise. — CHAPITRE II : Fondation de la plupart des Eglises de l'Albigeois et du Lauragais. Assemblée surprise à Revel ; libération des prisonniers et nouveaux troubles dans cette Eglise. — CHAPITRE III : Le protestantisme dans Castres en 1560, 1561, 1562. — CHAPITRE IV : Eglises de Roquecourbe et de Réalmont. Lavaur, L'Isle, Rabastens, Briatexte, Saint-Paul. Conversion du poëte Auger Gaillard et son histoire. Tentative de massacre contre les protestants de Lavaur. — CHAPITRE V : Envahissement d'Albi par la Réforme ; on se réunit dans des maisons particulières, et des laïques réveillés président ces cultes familliers. — CHAPITRE VI : Sincérité des conversions ; églises de Rabastens, de L'Isle, de La Guépie. Importance du mouvement religieux. Activité du ministre Vigneaux à Toulouse, Montauban, Carcassonne, Castelnaudary. Extension croissante de la Réforme. — CHAPITRE VII : Les Guises et les Bourbons. Conjuration d'Amboise. Massacre de Vassy. Première guerre de religion (1562). Massacres de Carcassonne, de Castelnaudary, de Limoux, de Revel, de Sorèze, de Saint-Paul-Damiate, de Toulouse, de Gaillac. Lavaur prise et perdue par les réformés. — CHAPITRE VIII : Castres tombe aux pouvoirs des religionnaires. Leur organisation, leurs entreprises dans le voisinage. La paix. La peste. Sublime dévouement de François de Bouffard et de sa digne compagne. — CHAPITRE IX : Persécution des protestants (1567). Deuxième guerre de religion. Prise de Castres et de plusieurs villes des environs. Echecs à Toulouse,

Carcassonne, Soual. Noble défense de Puylaurens. Paix de Longjumeau (1568). — Chapitre X : Troisième guerre de religion (1568). Trahison de Catherine. Trente-huit villes ou villages tombent entre les mains des religionnaires. Capitulation violée de Lautrec. Vielmur et Viviers succombent; Semalens résiste. Bataille de Jarnac, destruction des châteaux de Burlats, de Montfa, de Montpinier, de Brassac. Délivrance du Béarn par l'armée castraise. — Chapitre XI : Castres se met en état de défense. Bataille de Moncontour. Retraite de Coligny vers le Haut-Languedoc. Les Réformés reprennent l'offensive, s'emparent de Labruyère, Saïx, Conques, Montréal, etc. Combat d'Arnay-le-Duc. Paix de Saint-Germain-en-Laye (1570). Nouveaux mensonges. Lointains préparatifs d'extermination.

CHAPITRE PREMIER.

Influence du premier synode et du colloque de Poissy sur la prospérité de l'Eglise.

> « Il n'y avait ni villes, ni provinces ni
> » professions, où les nouvelles doctrines
> » n'eussent pris pied. »
>
> Mézerai.

Quoique le Languedoc fût une des provinces « les plus infectées d'hérésie, » ni Toulouse, ni Castres ne figurent au premier synode national de 1559. Quelle en put être la cause? l'éloignement, le péril, le défaut d'une organisation suffisante?... Quoi qu'il en soit, toujours est-il que les religionnaires fourmillaient partout. « Il n'y avait, » dit Mézerai, « ni ville, ni province, ni profession, où les » nouvelles doctrines n'eussent pris pied. Les gens de » robe, les gens de lettres et les ecclésiastiques même, » contre leur propre intérêt, s'en laissaient charmer. Les » supplices ne faisaient que les répandre davantage. » Dans toutes les villes où elle s'est établie, la Réforme, fait digne de mention, a compté un très-grand nombre de

moines, de prêtres, d'évêques, parmi ses plus fervents apôtres : plus près du mal, ils le connaissaient mieux.

Dom Vaissete constate cette prodigieuse extension de la Réforme, et même temps, il décerne un involontaire hommage à la spiritualité de sa nature : « Le calvinisme, » cette année (1560), fit des progrès étonnants dans la » province. On vit les peuples, par une espèce de fasci- » nation, courir en foule aux prédications des nouveaux » ministres qui, abusant de leur simplicité ou de leur » ignorance, tâchaient de leur persuader que jusqu'à eux » on n'avait connu ni Dieu, ni son culte, ni sa loi (1). » La Réforme, en effet, comme son nom l'indique, ne voulait que ramener les peuples dans *la foi* ou dans la doctrine, dans *le culte* ou l'adoration, dans *la loi* ou la vie du primitif Evangile, oublié ou corrompu. Aussi rallie-t-elle, dans le Haut-Languedoc, la majorité : hommes de lettres ou d'épée, gens d'église ou artisans, amis secrets, qui n'eurent d'abord d'autre lien que celui des mêmes aspirations. Mais depuis le 25 mai 1559, les communautés s'organisèrent régulièrement. Le 25 mai eut un immense rayonnement; les noyaux épars se constituèrent officiellement; ce fut un mouvement général.

Le colloque de Poissy (1561) n'exerça pas une moindre influence. Là, en présence du roi, de la cour et de la nation, les députés réformés (10 pasteurs et 22 laïques), exposèrent nettement leur foi; et, quoique le colloque, par les extrêmes exigences des députés catholiques, fût sans résultat pour la paix générale, il porta le bon fruit de donner consistance au parti réformé, il enhardit les timides, il provoqua une recrudescence de sympathie pour la nouvelle doctrine.

Depuis ces deux événements considérables, synode de 1559 et colloque de Poissy, les âmes battirent à l'unisson; et, se sentant « pierres vives du même édifice spi-

(1) VIII, 331.

» rituel, » éprouvèrent ce qu'éprouvent les membres d'un seul corps qui souffrent ou se réjouissent, selon que l'un d'entre eux est dans la souffrance ou dans la joie.

CHAPITRE II.

Fondation de la plupart des Eglises de l'Albigeois et du Lauragais. — Assemblée surprise à Revel ; libération des prisonniers et nouveaux troubles dans cette Eglise.

« Loin d'éclairer les âmes la persécu-
» tion ne fait que les exalter et les aigrir. »
COURT.

Il ne nous a pas été possible de découvrir, pour toutes les Eglises, les traces de leur première fondation. Mais un rapport fait à la reine-mère par le procureur général de Toulouse (1561) donne assez à comprendre ce qui dut se passer un peu partout. « Je ne ferai pas longs discours, » dit-il, « de ce qui se dispose et traite présentement à Mont- » pellier pour être exécuté audit Montpellier... Castres, » Lavaur, Puylaurens, Mazamet, Châteauneuf-d'Arri, » Revel, Villefranche-de-Lauragais, Rabastens, Gaillac, » Réalmont, Tholose et presque toutes les autres villes de » ce pays de Languedoc, représentant la ruine et la dé- » solation prochaine de tout ce pays, si, par la grâce de » Dieu et de votre providence, ledit pays n'est secouru. » Par ruine et désolation, il faut entendre la désertion générale des vieux préjugés. Bien générale était en effet cette désertion à en juger par un autre document caractéristique : une supplique que nous avons eu le bonheur de trouver dans les archives du comte de Bouffard de Puylaurens ; cette supplique est extraite des registres du consistoire de Castres, aujourd'hui perdus, datée du 30 no-

vembre 1561 et adressée « au très chrestien prince Char-« les, par la grâce de Dieu, roy de France, régnant dans » la cité de Castres, sénéchaussée de Carcassonne. » Cette pièce est doublement précieuse : d'abord, parce qu'elle fait connaître les lieux où le protestantisme s'était alors implanté ; puis, parce qu'elle révèle les obstacles qu'il eut à traverser. On y voit que « Castres, Caune, Montolieu, » Saint-Paul, Damiate, Espérausses, La Mouzié, Châ-» teauneuf-d'Arri, Châteauneuf-de-Brassac, Lavaur, Alby, » Limoux, Saint-Pons, Puilaurens, Revel, Sourèze, » Saissac, Mazamet, Saint-Amans, Lacaune, Brassac, » Ferrières, Vabres, Roquecourbe, Berlats, La Bechon-» nié, Belclau, Saint-Amans-de-Négrin, Les Fournials, » Salclas, Réalmont, Lombers, La Crouzette, Gaillac, Ra-» bastens, Arfous, Viane, Lautrec, Villefranche, La-» bruyère, Conques, Gijonet, L'Isle, Saint-Gervais, » envoient des représentants respectifs dans une assemblée, tenue à Castres, par-devant le lieutenant principal du roi, à l'effet « de supplier Sa Majesté de maintenir aucuns des » suppliants ded. uilles et cittés et lieux qui désirent uiure » selon la pureté du saint Evangile, tenir temples dans » lesquels ils ont fait depuis trois ou quatre mois, pacifi-» quement et sans contradiction, prescher icelluy Evan-» gile et aux autres leur permettre en avoir, afin d'enten-» dre et obéir à la Parole de Dieu nostre créateur et » du devoir qu'ils doivent à Sa Majesté Royalle et dans » iceux faire administrer les saincts sacrements, selon la » pureté de la primitive Eglise... »

Pour que le protestantisme eût ainsi pris racine dans une cinquantaine de localités et qu'il inspirât de l'ombrage jusqu'à déchaîner la persécution, il fallait que, depuis quelques années, sa semence travaillât les esprits. C'est justement là ce qui avait dû se passer pour Gaillac, où l'Eglise réformée fut constituée avant 1560, — à Roquecourbe et à Revel, dont les communautés furent organisées, aussi à la même époque, par le pasteur Luman. A

Revel, dit Théodore de Bèze (1), le premier élan fut suivi d'un temps d'arrêt; « il semblait que l'assemblée fût née et » morte tout ensemble. » Mais Dieu réveilla les âmes « par un grand coup de fouet. » Le 27 avril 1561, pendant une réunion qui se tient dans la maison de Jean du Puy, dit Bonefex, ancien notaire, le prieur des Jacobins, « homme audacieux s'il en fut oncques, » soulève les consuls et la populace; armé d'un gros bâton, il se jette le premier sur l'assemblée en vociférant des injures. Vingt des plus notables sont arrêtés, dont les uns sont menés au couvent des Jacobins, « où ils furent très- » inhumainement traités; les autres dans les prisons de » la ville, après plusieurs blessures et oppressions, nonob- « stant lesquelles ces pauvres gens marchaient, louant » Dieu et chantant des psaumes. » Puis, ils arrivèrent à Toulouse, le 25 mai, liés et garrottés, « au travers de la » grande rue et de la populace amassée qui dégorgea une » infinité d'injures contre eux, le jour de Pentecôte, ex- » pressément choisi pour qu'ils fussent massacrés, d'autant » que la cruauté des juges était restreinte par les édits. » Mais Dieu y pourvut... »

Le 19 juillet, Charles IX leur rendit la liberté, au grand regret des conseillers persécuteurs; ceux-ci, contre l'ordre royal, exigèrent certaines déclarations, confisquèrent la maison de Jean du Puy, imposèrent une amende de cinq cents livres au marchand Bernard Ycher; et, le 4 août, firent brûler, sur la place de Revel, un Nouveau Testament et plusieurs « *autres mauvais livres*, » saisis chez les prisonniers.

Cette secousse réveilla l'Eglise de Revel de sa torpeur. Les assemblées recommencèrent dans la nouvelle habitation de du Puy plus nombreuses que jamais. On s'enhardit jusqu'à avoir des prédications « à huis ouverts. » Mais le juge de l'endroit, excité, se fait suivre de témoins, et

(1) I, 548.

vient faire « en l'assemblée de grandes inhibitions, à
» quoi du Puy répond qu'ils ne font que prier Dieu,
» n'offensant personne et ne contrevenant point à l'obéis-
» sance du roi, pour lequel ils sont prêts à mourir. »

Les assemblées continuent avec chant de psaumes, et, le 3 janvier 1562, sont pourvues du ministère de Jean du Bousquet; ce pasteur prêche successivement dans les maisons de François et de Guillaume Salvas, marchands, et de Jean Danes, bourgeois. Y assistent : « les princi-
» paux docteurs, bourgeois, marchands, avocats, prati-
» ciens et artisans de la ville, lesquels, ayant même vu
» avec grande édification la réparation faite audit prêche
» par les prisonniers de l'abjuration par eux faite à Tou-
» louse, se firent pour la plupart recevoir et incorporer à
» l'Eglise. » Les protestants de Revel jouirent de toute liberté jusqu'au 21 mai. Alors eut lieu une nouvelle intervention du juge et des consuls, qui troublèrent une de leurs assemblées et adressèrent à du Bousquet diverses questions, auxquelles il fit « de péremptoires réponses. » Mais, un soir, prêtres et moines excitent une violente émeute, « dont telle fut l'issue que les séditieux attirés
» s'entre-battirent eux-mêmes fort et ferme. Et par ainsi,
» demeurèrent ceux de la religion en quelque repos jus-
» ques à Pâques suivant. » A Pâques, au son du tocsin, on se précipite sur leur assemblée (29 mars). Heureusement, cette fois, l'intervention des magistrats prévient l'effusion de sang.

Aussitôt les protestants se mettent en instance auprès des lieutenants du roi, Crussol et Joyeuse, et en obtiennent, le 10 avril, des lettres imposant au juge et aux magistrats de maintenir absolument la paix selon les édits. Mais, peu de temps après, les religionnaires sont menacés de nouveau et contraints de quitter leurs maisons, leurs biens, tout, et de se réfugier à Castres et ailleurs. Il n'y eut pas jusqu'au juge du lieu, Jean Roques, qui ne fût, quoique catholique, obligé de prendre la fuite pour avoir

exécuté les ordres précédents. A sa place est nommé Sébastien Turées, très-fanatique. De nouveaux consuls sont désignés. On appelle Simon de Cannes, lieutenant particulier, au siége du sénéchal de Lauragais, qui fait un rapport inouï au Parlement de Toulouse. Celui-ci, tıop heureux d'un prétexte, prononce la prise de corps, et, « à défaut d'appréhension, annotation de bien, tant contre » ledit Roques, juge, que contre cent douze personnes, » entre lesquels il y avait plusieurs des plus notables et » honorables. » En outre, les consuls, apprenant que Martin du Puy, l'un des diacres, s'était réfugié dans une ferme voisine, accourent, suivis d'une foule tumultueuse et armée, mettent le feu à la ferme et pendent Martin du Puy, sans autre forme de procès! « Qui plus est, le corps » étant pendu au gibet, le visage, les pieds et les mains sont » secrètement noircis, faisant courir le bruit qu'il avait » eu le diable au corps, et finalement jeté par terre et » baillé à manger aux chiens. »

D'autres Revellois, emmenés à Toulouse, sont condamnés à de fortes amendes, aux galères ou à l'exil; les biens des absents sont pillés et confisqués, les femmes forcées, à coups de bâton, d'aller à la messe, et les enfants rebaptisés. Enfin, on fit venir à Toulouse le capitaine Montmaur avec une compagnie, qui acheva de tout « fourrager (1). »

Th. de Bèze raconte que, cette même année 1562, un homme de Saint-Ain, baronnie de La Gardelle, ancien prêtre converti, gagnant son pain à la sueur de son front, fut saisi et conduit à Sorèze, sur une haute tour, et que là un moine, de l'abbaye des Moines-Noirs, l'arquebusa le premier et le précipita dans les fossés. Mais un fait plus déplorable encore fut l'ignoble traitement infligé par un capitaine féroce à la femme Castilles-Roques, de Sorèze, âgée de soixante ans. On peut lire tout au long,

(1) Théodore de Bèze, III, 98.

dans de Bèze (1), ces horribles détails qui révèlent dans la victime autant de résignation chrétienne que de cruauté dans le bourreau, et montrent à quel point le cœur s'endurcit sous la diabolique influence du fanatisme.

CHAPITRE III.

Le protestantisme dans Castres en 1560, 1561, 1562.

« Les prêtres et les moines, requis de ne » plus chanter ni messes, ni matines, s'y » accordèrent. »

De Bèze.

A Castres, bravant la menace des bûchers, Pierre Gâches (né en 1523) reçoit chez lui (avril 1560) le ministre Geoffroy Brun ou Lebrun, demandé à Genève par les protestants castrais. Lebrun préside des réunions nocturnes, tantôt chez P. Gâches, tantôt chez Bernard Giraud. Un soir, pendant qu'on s'y rend, comme toujours, avec circonspection, un tout jeune enfant s'attache, à la dérobée, aux pas du ministre et de P. Gâches, et assiste avec une avide curiosité à tous les actes du culte : c'était Jacques Gâches, fils de Pierre, et auteur des *Mémoires*. Ainsi, de bonne heure, il se familiarisa avec le danger, et certes, par cet écrit comme par sa vie entière, il donne la mesure de son zèle et de sa fermeté. De tels temps ne pouvaient former que des lâches ou de grands caractères trempés d'acier. Jacques Gâches, qui raconte lui-même cet épisode de son enfance, ce premier culte auquel il assiste et dont le souvenir ne doit plus s'effacer de son cœur, ajoute qu'après la bénédiction, Lebrun « présente à

(1) Théodore de Bèze, III, 116.

» tous les assistants la Confession de foi, et, la main le-
» vée, fait jurer de la croire et de l'observer. » Ce détail prouve deux choses : la rapide circulation dans les provinces du document du 25 mai et la constitution de l'Eglise de Castres par cette prestation solennelle de serment.

Découvert en octobre et forcé de rentrer à Genève, Lebrun est remplacé par l'ex-carme Folion, venu de Toulouse. Folion prêche en plein jour et réfute avec véhémence les infâmes calomnies, renouvelées des païens, dont on poursuit le nouveau culte. Trois fois sommé par l'archidiacre, le procureur fiscal, les autres officiers, et finalement le procureur général, il cède à la violence et s'éloigne. Moins heureux que lui, quelques-uns de ses auditeurs sont incarcérés dans la prison de l'évêque par le procureur général. De ce nombre : Ambroise Firmin, couturier; Louis Maréchal, libraire; Jean Anateau, serrurier. Ils se défendent si bien qu'ils en gagnent plusieurs et sont relâchés par un édit du roi, daté de février 1561.

La preuve que le mouvement s'était propagé, c'est qu'il put se tenir un colloque, à Castres, dès le 20 janvier 1561. D'ailleurs, Nicolas Folion, une fois parti, dut être aussitôt remplacé, afin de satisfaire aux besoins spirituels qui se manifestent : c'est Pierre de l'Hostau, qui arrive de Genève, envoyé par Lebrun. En peu de temps, ne pouvant suffire à la tâche, il s'adjoint un collègue, appelé Berthe, avec lequel il se consacre en entier aux quatre cents familles passées à la Réforme. On comptait dans ces familles, les plus marquantes, celles des quatre consuls, du procureur du roi Melon, de l'avocat Desplanis, du notaire Vignevieille, de Pierre Seguin, de Raymond Caire, de Jean de Baragnes, seigneur de Bélestat, etc.

Enhardis par leur nombre et leurs succès, les huguenots rappellent Lebrun, qui se remet à l'œuvre avec énergie. Pour la première fois, ils enterrent, selon le rit calviniste, le jeune Jacques Missi. Sollicité de châtier

cette audace, Guillaume de Joyeuse, lieutenant général du roi dans le pays, interdit aux réformés, — pour complaire à leurs ennemis, — les prédications publiques. Dès lors, reprise des cultes privés jusqu'à nouvel ordre; c'est dans les maisons de Jean Remond, de Gély, d'Esquirol, qu'on se réunit; et le nombre des assistants croît sans cesse. Leur cause, merveilleusement servie par la conversion du procureur du roi, « puissant instrument pour détourner le mal, » et de la grande famille de Bouffard (1), gagne chaque jour en profondeur et en étendue. Les de Bouffard devaient balancer la haute influence du catholique Antoine de Martin, seigneur de Roquecourbe. Le chef de la famille, François de Bouffard, était un homme d'intelligence et de bravoure. Il avait trois fils : Dominique, seigneur de Lagarrigue; François, seigneur de Fiac; Jean, seigneur de Lagrange. Par leur conversion, ils entraînèrent beaucoup de monde; car ces jeunes gens estimés, aimés, enthousiastes, tenaient, on peut le dire, la tête de la ville, autant par leur capacité que par leurs sentiments chevaleresques.

Forts de cet appui moral, les réformés suivent paisiblement leurs prédications, lorsque tout à coup, pendant un de leurs cultes, ils sont prévenus que les catholiques « leur venaient courre sus, pour leur couper la gorge, » ayant préparé nombre de personnes violentes pour faire » l'exécution. » C'est un sauve-qui-peut général; heureusement la prompte arrivée des consuls et du procureur prévient l'effusion de sang. Naturellement les réformés doivent aviser à leur sûreté pour l'avenir; à cet effet, ils se choisissent un chef, François de Bouffard, et un conseil, composé du lieutenant Melon, du procureur du roi et de Thomas, notable bourgeois, trois fois membre du conseil (1561, 1568, 1585) et quatre fois consul (1567, 1579, 1586, 1590). Ce chef et ce conseil sont expressé-

(1) Voir la *France protestante*.

ment chargés de veiller aux dangers qui menacent à tout instant les religionnaires. Vaissete dit (1) « qu'ils se » mirent *en état de défense,* » mot caractéristique, révélant la nécessité qui leur fut faite de s'organiser entre eux. Rassurés par les dispositions de prudence qu'ils viennent de prendre, les réformés se multiplient tellement, qu'en l'absence de Geoffroy Lebrun, envoyé à Pamiers pour y « planter » une Eglise (1561), ils appellent encore un nouveau ministre de Genève. Ce ministre fut Fleury, dit Larivoire, qui desservit l'Eglise de Castres pendant vingt-neuf ans, tour à tour banni et rappelé, selon les vicissitudes de la guerre, et mourut à Castres le 18 août 1591.

Larivoire, malgré ses instances, ne pouvant obtenir un temple, reprend le 1er juin les prédications publiques à l'Ecole-Vieille. Il est aidé, dans ce service, par ses collègues Auger, Marsan et Jean de Bosque. La conversion de ce dernier mérite d'être rapportée. Il était religieux dominicain, à Castres, lorsque avec son supérieur il fit, en 1559, un voyage de dévotion à Saint-Claude, en Savoie. Au retour, il passe à Genève, entend les ministres, se convertit, revient à Castres en qualité de pasteur et sert cette Eglise, avec grand zèle et talent, depuis 1572 jusqu'en 1579, année de sa mort. Ces quatre pasteurs s'entendent pour réserver au culte un jour spécial, pendant lequel « on fait fermer les boutiques à ceux de la » religion, comme il s'est pratiqué depuis. »

La sainte Cène est célébrée, pour la première fois, le 6 juillet, avec beaucoup d'édification, en présence d'un très-nombreux auditoire et des consuls; presque toute la ville se prononce alors pour la Réforme. Le chapitre de Saint-Benoît fait, le 1er septembre, la remise des clés de l'église de la Platé, dont les statues et les images disparaissent sans opposition. « Cet abatis d'images se déborde bientôt comme un torrent, sans aucune résistance toutefois,

(1) VIII, 342.

» tellement que le dernier de décembre, d'un commun » consentement, ayant été toutes brisées avec les autels, » tant de Saint-Benoît que de Saint-Jacques, Sainte- » Claire, Cordeliers, Trinitaires, Saint-Vincent et Saint- » Jean de Bourdelles, le lendemain, 1er janvier 1562, on » en fit autant au temple de Notre-Dame de Fargues, à » Saint-Jean de Navez et à Saint-Martin de Londus (de » Lodier d'après Faurin); et les prêtres et moines, requis » de ne plus chanter messes ni matines, s'y accordèrent. » Qui plus est, trois jours après, le procureur du roi » Viguier, accompagné de plusieurs autres, allèrent quérir » les nonnaines, appelées Minorettes, qui étaient vingt » en nombre; et les ayant amenées au temple de Saint- » Benoît pour ouïr le prêche (du ministre Fleury de la » Rivoire, d'après Faurin), les logèrent en trois ou quatre » maisons bourgeoises, desquelles puis après leurs parents » les retirèrent. Par ainsi, cessa comme de soi-même » l'exercice de la religion romaine en cette ville de Cas- » tres, jusqu'à l'édit de janvier, lequel étant apporté le » 18 février, on cessa de prêcher au temple de la Platé, » pour aller prêcher hors la porte de la ville, en un bou- » levard (l'Albenque), lequel, par la libéralité des parti- » culiers, fut bientôt couvert de toiles (1). »

D'après dom Vaissete, ce triomphe de la Réforme serait dû, moins à un entraînement spontané, irrésistible, qu'à un système de compression et de violence. Il prétend même que, le 2 février 1562, on promena dans la ville, monté sur un âne, — revêtu de ses habits sacerdotaux, coiffé d'un cabas garni de plumes, — un religieux mathurin, arraché d'une chapelle où il disait paisiblement la messe; et qu'après l'avoir indignement tourné en dérision, on l'obligea d'abjurer le catholicisme. Si le fait était avéré, il mériterait une haute réprobation; ce serait un de ces exemples de représailles, comme s'en permettent les

(1) Théodore de Bèze, I, 550.

exaltés de tous les partis, sans que pour cela le parti lui-même, ni surtout ses principes, en soient responsables. Mais ce qui nous rend son authenticité douteuse, c'est le double silence de nos chroniqueurs Gâches et Faurin, habituellement aussi complets qu'impartiaux. En tout cas, il n'est pas possible d'admettre, avec dom Vaissete, que des gens, comme les consuls, des procureurs, des officiers, des prêtres, des seigneurs, aient cédé à la terreur (car il n'y eut ni proscriptions ni supplices), pas plus que l'élite des bourgeois et la masse du peuple (1).

Outre que d'irrécusables faits attestent la spontanéité, la généralité du mouvement religieux dans le Haut-Languedoc, — on sait assez de quel côté furent les bourreaux et de quel côté les victimes, – de quel côté Marcii, Martini, Jacques Caire, Madaule, Louis Rochette, etc., et de quel côté ceux qui les firent mourir! Oui, chacun sait de quel côté étaient le sanguinaire tribunal de l'Inquisition et le Parlement de Toulouse, plus sanguinaire encore. Evidemment, si quelqu'un usa de terrorisme, ce furent les forts et non les faibles, les persécuteurs qui dressaient les bûchers et non les malheureux qu'on y faisait monter.

Vaissete se laisse donc aveugler par l'esprit de parti, et sa science historique incontestable souffre ici de ses préjugés sectaires.

(1) Les consuls étaient : Jean Rotolp, sieur de Lescout, avocat à Castres ; François Rémond ; Jean Donadieu ; Hugues Capduras, tous très-zélés religionnaires. Ce dernier périt dans une expédition militaire, et le premier, capitaine en 1567, fut nommé lieutenant principal (1572), il assista à l'assemblée politique de Montauban (1580), et mourut à Castres (1598).

CHAPITRE IV.

Eglises de Roquecourbe et de Réalmont. — Lavaur, L'Isle, Rabastens, Briatexte, Saint-Paul. — Conversion du poëte Auger Gaillard et son histoire. — Tentative de massacre contre les religionnaires de Lavaur.

« Qu'on les laissât prier Dieu à leur ma-
» nière et sans les faire souffrir, ils étaient
» contents. »

Accord parfait, II, 209.

La fondation de l'Eglise de Roquecourbe remonte à 1560, et est attribuée au ministre Luman.

Nous possédons plus de détails sur la fondation de l'Eglise de Réalmont. C'est au mois de septembre 1561 qu'elle fut organisée par un zélé serviteur de Dieu, l'avocat Bernard de Biron, diacre de Montauban, le même qui, quelques jours auparavant, avait « planté » l'Eglise de Caussade. Depuis quelque temps déjà, Réalmont comptait quelques religionnaires. Mais le voisinage d'Albi, siége de la persécution, ne leur avait pas permis de se constituer en Eglise avant l'arrivée de Biron. Bien des mois s'écoulèrent même sans qu'ils pussent avoir d'autre lieu de culte que la grande salle du fort Esquin, situé sur le coteau de Caylou. Ce fort, occupé par une garnison protestante, permit aux réformés de s'y assembler en toute sécurité. Leur nombre s'accrut rapidement. Ils formèrent bientôt les deux tiers de la ville. Lombers, Venez, Lafenasse participèrent à ce mouvement et furent des annexes de Réalmont. Le premier temple ne fut bâti que de 1656 à 1660, et il s'écroula sous les coups d'un arrêt de 1682. Les assemblées alors se tinrent à Ramières, à la Falgas, à Peyrebrune, au bois de Miral. Et, puisque nous avons commencé d'anticiper, ajoutons que ces cultes au désert durèrent jusqu'en 1787. A cette époque, le général de Frégeville prêta, pour le culte, une grange-hangar; en

1788, on acheta ce local, où l'on s'installa plus confortablement. Mais, en 1808, on sentit le besoin d'un nouveau local; on se cotisa; on s'adressa notamment à une personne riche qui fit un don généreux; bref on recueillit les fonds nécessaires pour pouvoir bâtir et inaugurer le temple actuel, en 1810 (1).

Mais revenons en arrière. A Lavaur, ville épiscopale, le protestantisme, de très-bonne heure, compta des partisans. Charles IX, sacré à Reims le 15 mai 1561, donna, sur les sollicitations du cardinal de Lorraine, l'édit appelé de juillet. Dans cet édit, il défend entre autres aux calvinistes toute assemblée et toute levée de gens de guerre, aux prédicateurs toute parole de nature à exciter la sédition, et ordonne que les sacrements seront administrés uniquement selon le rit de l'Eglise romaine. Or, voici comment le sieur d'Ambres, préposé à l'exécution de cet édit dans Lavaur, rend compte de sa mission le 29 août: « ... Il a trouvé le peuple armé, dans un grand trouble et » prêt à la révolte, la plupart tenant le parti du ministre » de la nouvelle religion, à l'instigation de la noblesse et » des Eglises voisines; tout ce qu'il a pu faire a été de les » engager à poser les armes et à faire cesser l'administra- » tion des sacrements. Mais il n'est pas assez fort pour les » obliger à discontinuer le prêche et pour les chasser de la » ville (2). » Ce rapport, en manifestant l'importance de la foi nouvelle à Lavaur, laisse entendre, par la mention du secours venu « des Eglises voisines, » que l'Evangile avait envahi toute cette contrée. « Les Eglises voisines » pourraient bien être celles de Cordes, L'Isle, Rabastens, Briatexte, Saint-Paul-Cap-de-Joux, localités qui font cercle autour de Lavaur. Réalmont, Albi et leurs dépendances, de même que les villes précédentes, étaient jadis le principal foyer de l'Albigéisme. Il n'y a rien que

(1) Je dois, en partie, ces détails à feu M. de Caduaral,
(2) Dom Vaissete, VIII, 343.

de naturel à supposer que le souvenir de l'ancienne liberté et le ressentiment des cruels massacres aient contribué à déterminer de nouveau, dans le célèbre triangle compris entre le Tarn et l'Agoût, un de ces mouvements irrésistibles de l'Esprit, que la main des hommes et du temps est habile à comprimer, et dont l'histoire plus tard saisit à grand'peine les traits principaux.

Du reste, une preuve certaine que la Réforme avait pris pied tout autour de Lavaur, à Rabastens par exemple, c'est la conversion du fameux poëte Auger Gaillard, né dans cette ville en 1530, et le vrai Jasmin du seizième siècle. Il était charron, et généralement connu sous le nom de *Roudié,* fabricant de roues. « Il fut, » dit Charles Nodier, « le dernier troubadour de la vieille langue ro-
» mane ou le premier poëte de son gracieux patois; la
» faveur des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, cou-
» ronna les ingénieux travaux de sa muse rustique. »
Comme les troubadours, il était à la fois poëte et musicien, s'accompagnant du violon et du rebec. *Lou Roudié de Rabastens* jouissait d'une grande réputation. De bonne heure il embrassa la Réforme, et même s'arma pour elle dans la deuxième guerre de religion. Il faisait partie de la compagnie de Rabastens, sous les ordres du vicomte de Montclar. Cette ville devait compter passablement d'adhérents à la foi nouvelle. Le vicomte de Montclar, chef de l'infanterie huguenote du Haut-Languedoc, conduisit sa troupe au secours du prince de Condé qui assiégeait Chartres. A la paix de Longjumeau, 28 mars 1568, Gaillard regagne ses foyers, non sans avoir appris le français dans sa rapide campagne.

Il composa quelques poésies en français; mais elles sont un peu rudes, malgré ses soins pour imiter les quatre poëtes du roi : Ronsard, Desportes, Baïf et Amadis. Il avait une verve satirique très-mordante. Il s'attaqua vivement à Ronsard et à Desportes, les accusant d'avoir volé à Pétrarque des centaines de vers « mis en rang sous leur

» nom, » et une fois le secret éventé, de les avoir éparpillés dans leurs œuvres. Dirigeant contre tous ses violentes critiques, il se fit beaucoup d'ennemis. On ne lui pardonna pas, en particulier, son passage à la Réforme. Aussi, pendant les guerres, son atelier fut-il deux fois pillé. Il fut même forcé de se réfugier à Montauban, et il était devenu à Rabastens l'objet de tant de haine qu'au cas « où l'on donnerait, » dit-il, « l'escalade à cette ville, » il ne se sentirait disposé qu'à sauver trois seules per» sonnes, les deux de l'Hern et M. de la Salle, » religionnaires ardents qui aimaient et secouraient le poëte.

Gaillard avait de puissants protecteurs. Les grands seigneurs qui venaient à Montauban le visitaient dans sa retraite et l'invitaient dans leurs châteaux. Il vivait un peu en poëte, au jour le jour; il en fut même réduit à adresser à Henri III une supplique que Joyeuse traduisit, et dans laquelle il sollicitait cent écus pour acheter des livres.

Il s'enrôle encore dans une troupe qui devait assiéger Verdun; et ce n'est qu'après, en temps de paix, qu'il publie, en 1579, le recueil de ses diverses poésies, sous ce titre : *Las obros dé Augié Gaillard, natif dé Rabastens, en Albigez.* Il tira douze cents exemplaires, qui ne s'écoulèrent pas tous, loin de là. Alors, il eut la singulière idée de publier *Lou libré gras.* Imitant les bouchers qui, pour se défaire d'un bœuf maigre, tuent un bœuf gras et ne donnent du *gras* qu'à ceux qui prennent du *maigre,* il ne vendit *Lou libré gras* qu'à ceux qui achetaient *Las obros.*

Spirituel et caustique, son nom lui servait d'excuse :

A mi nou séra pas estimado lourdiso;
Car, qué mé serbirio dé m'appéla Gaillard,
Et qué ieou n'uzès poun de qualque gaillardiso?

Il en usa largement, paraît-il. C'est ainsi que, ne pouvant répondre aux goûts divers de tous ses lecteurs, il se justifie par la raison « qu'il est aussi difficile de contenter

» tous les fantastiques que de faire un accoutrement à la
» lune ; car tantôt elle est ronde, tantôt elle ressemble à
» la moitié d'un fromage ou à une faux ; et les pauvres
» poëtes sont contraints de faire comme les musiciens,
» qui donnent des chansons devant la porte des catholi-
» ques et des psaumes devant la porte des hugue-
» nots. »

Du Bartas, poëte-gentilhomme, le prit sous son patronage. Henri de Navarre aimait passionnément le Rodié de Rabastens, depuis qu'il lui avait débité, en entrant à Montauban, une harangue des plus comiques qu'il eût jamais entendues. Gaillard entreprit un voyage en Béarn, où il fut royalement hébergé. C'est là qu'il publia son chef-d'œuvre : *Les amours prodigieuses d'Auger Gaillard, rodié de Rabastens,* fiction burlesque, sous le voile de laquelle il demande une pension avec autant de finesse que de sel ; la poésie ne suffisant pas à le nourrir, il se fit pensionner par ceux qui l'admiraient.

Lavaur donc et ses environs, Rabastens entre autres, s'étaient réveillés au souffle nouveau. Lavaur, — « si forte » ville que jamais en nul autre royaume on n'en vit de » plus forte en terre pleine, avec plus hauts remparts ni » fossés plus profonds (1), » — avait été cruellement punie par Simon de Montfort de sa fidélité à l'Albigéisme et au comte de Toulouse. Ce sont de ces faits historiques indélébiles dans la mémoire des hommes, et qui, à l'occasion, servent de point d'appui à tout principe qui apparaît, si peu soit-il, comme une résurrection du passé. On ne pouvait avoir oublié la sanglante croisade, ainsi que le suppose dom Vaissete, qui, du reste, reconnaît « qu'au seizième siècle les dissidents de Lavaur n'étaient » ni moins zélés ni moins attachés à l'hérésie que ceux » du treizième. » Il ajoute : « L'activité des ministres » huguenots n'était pas moins grande que celle des dia-

(1) Guillaume de Tudèle.

» cres manichéens, et Lavaur montra un vif attachement » à ce que l'on nommait la Réforme (1). »

L'un des premiers pasteurs qui évangélisa Lavaur, celui même qui y organisa l'Eglise en juin 1561, fut Berthe, venu de Montauban. Le ministre Jean Constant lui succéda le 12 février 1562, et, dès le lendemain, y installa, sur l'avis du Consistoire, Jean Fontaine comme pasteur. Tous deux, de concert et pour obéir à l'édit de janvier, défendant entre autres de s'assembler « dedans » les villes pour y faire presches et prédications, soit en » public ou en privé, ny de iour, ny de nuict (2), » tous deux célèbrent le culte hors la ville, dans une maison particulière, — assistés des magistrats et de quelques arquebusiers et hallebardiers, — en vue du tumulte possible.

L'évêque de Lavaur, homme docte, précepteur de François II, revint de Rome avec des dispositions très-hostiles aux réformés. Il se plaignit vivement aux consuls de la garde qu'on leur accordait, et promit de congédier lui-même la garnison qui veillait autour de l'église de Saint-Hillaire. En même temps, il avertit, dans le plus grand secret, « tous les prêtres de son diocèse, sous » ombre d'une procession solennelle, de se trouver, un » jour de dimanche, dans la ville, *avec armes couver-* » *tes* (3). » Prévenu de ce dessein, le ministre, au lieu de donner contr'ordre à la garde accoutumée, la doubla, « ne se fiant aux paroles de l'évêque qu'il n'en vît l'effet, » dont bien lui prit; » car le lendemain, la procession, conduite hors de la ville au lieu du prêche, s'y précipite avec fureur pendant le culte, « pensant les trouver sans » aucune garde. » Mais tout à coup la garde paraît, les magistrats en tête... les assaillants atterrés prennent la

(1) Dom Vaissete, VIII, note 29 du livre 38.
(2) *Recueil des Edicts, etc. de* 1562-1652.
(3) Théodore de Bèze, I, 536.

fuite, « et ne tint qu'à ceux de la religion que l'évêque et » toute sa suite ne fussent très-rudement châtiés de leur » folie. » Heureusement, on ne vit aucun acte de vengeance; la prédication même continua d'être écoutée par les femmes et les enfants, pendant que les hommes s'étaient élancés à la poursuite des agresseurs.

Depuis lors, jusqu'à la pleine déclaration de guerre, cette Eglise put s'assembler sans péril dans le local ordinaire.

CHAPITRE V.

Envahissement d'Albi par la Réforme. — On se réunit dans des maisons particulières; des laïques réveillés président ces cultes familiers.

> « Il y avait peu de maisons, même des » plus riches, qui ne fussent de cette ma- » nie. »

Albi, autre ville épiscopale, fut envahie plus tôt que Lavaur par la Réforme; car dès 1535, le 25 février, eut lieu une procession générale « à l'occasion des nouvelles » opinions de Luther (1). » Vers 1561 déjà, un grand travail religieux s'était accompli dans son sein. Nous n'avons pour tout document qu'un très-catholique *Discours des troubles et guerres civiles arrivés au diocèse d'Albi*, 1561 ; mais il est suffisamment explicite, dans sa naïveté, pour faire sentir l'énergie de la Réforme dans ce diocèse, qui jadis appartenait presque en entier à l'Albigéisme. Nous citons : « En 1561, la ville d'Alby estoit infestée d'hérésie » luthérienne; car plusieurs prêtres se marioient; un

(1) Voir l'excellent *Guide du voyageur dans le Tarn*, par Compayré, p. 247.

» chanoine de Sainte-Cécile, un nonnain de Vielmur, un » chanoine de Saint-Salvy et autres se marièrent aussi. » les moines semblablement se défroquoient; un Corde- » lier alla se marier à Réalmont, un Carme alla à Milhau, » et aussi des Jacobins et autres... »

Tous les docteurs ou anciens avocats qui avaient étudié à Toulouse sous Jean Caturce, docteur-régent, et qui fut supplicié pour hérésie en 1532 (v. p. 22), sympathisaient avec le mouvement, s'ils n'y entraient pas. Tous les marchands et bourgeois, étant parents et alliés, se transmettaient leurs convictions. En outre, comme ils trafiquaient du safran, du pastel et d'autres marchandises, ils étaient obligés de voyager en Flandre, à Anvers entre autres, d'où ils rapportaient le poison : des livres hérétiques, peints et surdorés, comme des Bibles, des Vieux ou des Nouveaux Testaments, des Psaumes de Marot, des ouvrages de de Bèze, des prières, des cantiques, etc., quantité de productions sentant le fagot, — de façon qu'il eût été difficile de compter les maisons qui se trouvaient pour lors « entachées de cette peste d'hérésie luthérienne. »

Cet auteur anonyme, si naïf et si suspect dans ses appréciations, puisqu'il range dans la classe « des livres » hérétiques et sentant le fagot » les livres de prière, les psaumes et les Bibles, — prétend que les novateurs d'Albi faisaient des placards et des libelles diffamatoires; et que même, un soir de jeudi saint, ils jetèrent une fiole d'encre dans le bénitier de Sainte-Claire, en sorte que ceux qui entraient de nuit dans l'église se marquaient de noir en prenant de l'eau bénite. Mais il n'avance aucune preuve, ne cite aucun nom, ne signale aucune enquête ni poursuite, en sorte que ce fait sacrilége a tout l'air d'un acte habilement commis par quelque ardent adversaire des Réformés, pour mieux attirer sur eux la vindicte publique ou le bras séculier.

Albi n'avait point encore de pasteur; ce qui n'empêchait pas les religionnaires de se réunir fréquemment et

de célébrer leurs cultes dans quelques maisons, la nuit. Ils se réunissaient surtout chez Faramond, Calou, Labro, Martini, etc. L'un des premiers qui présida ces assemblées nocturnes et secrètes fut le fils de Cajaniepo. Deux chirurgiens, Pastandi et Jacques Barrié, commentaient également, avec édification et facilité, le texte de l'Ecriture sainte, — ainsi que le notaire Marsal Molineri. Mais l'un des plus doctes et des plus entraînants était Sainte-Marie, greffier de la Cour royale d'Albi. « Bref, il n'y » avait que peu de maisons, même des plus riches, qui » ne fussent de cette manie, au point, » dit le naïf anonyme, « que pour lors Montauban n'eût pu être pire ni » plus mauvais. »

CHAPITRE VI.

Sincérité des conversions. — Eglises de Rabastens, de L'Isle, de la Guépie. — Importance du mouvement religieux. — Activité du ministre Vigneaux à Toulouse, Montauban, Carcassonne, Castelnaudary. — Extension croissante de la Réforme.

« Il ne faut, pour les désarmer, que leur
» donner tout leur saoûl de prêches. »
CATHERINE DE MÉDICIS

Contrairement aux faits les plus patents, à la logique de l'histoire, qui remplace un principe épuisé par un principe supérieur, et à la providence divine, qui plie les hommes à l'accomplissement de ses desseins, — la plupart des historiens catholiques n'assignent à la Réforme que des causes futiles, charnelles, ignobles. Ils espèrent ainsi discréditer les principes en discréditant les origines. Polémique mesquine, aussi dépourvue de portée morale que de valeur historique, et contre laquelle ne sauraient

trop s'élever les gens sérieux des deux communions. Qu'est-ce qui, d'ailleurs, dans la naissance de nos Eglises de Haut-Languedoc, pourrait, de près ou de loin, fournir matière à de telles imputations? Les spoliations et les bûchers seront toujours de terribles arguments pour démontrer la sincérité des premiers convertis. En outre, les mouvements religieux de Revel, Castres, Lavaur, Albi, n'attestent-ils pas avec évidence qu'on ne poursuivait que ce double but : rompre avec les superstitions de l'Eglise romaine, professer le pur Evangile grâce à Dieu remis en lumière? La Réforme ne s'est-elle pas bornée à la recherche de la vérité, au rétablissement du culte spirituel, à la prière du cœur, à l'usage des livres « hérétiques, » du Vieux et du Nouveau Testament? Et, tout absorbée par son œuvre de conversion des âmes, eût-elle jamais songé à s'armer, si, contre toute justice et toute charité, on ne s'était armé contre elle?

Ces réflexions, qui s'appliquent aux Eglises précédentes, s'appliquent aussi à celles que nous avons encore à mentionner : à l'Eglise de Rabastens, créée en 1561 par le ministre Pierre Salicet, le même qui, en 1562, de concert avec Bernard de Preissac, ministre de Négrepelisse, fut chargé, au siége de Montauban, d'entretenir le courage des défenseurs du fort des Jacobins. Les religionnaires, se trouvant en majorité à Rabastens, se rendirent maîtres de la ville et s'approprièrent le couvent des Cordeliers.

En 1561, plus nombreux également à L'Isle, les religionnaires s'emparent du couvent « des Augustins, dont » la plupart des moines avaient adopté les nouvelles doc- » trines religieuses (1). »

L'Eglise de La Guépie fut créée la même année. On peut, sans doute, en dire autant de beaucoup d'autres Eglises; mais les documents manquent ou ne sont pas

(1) Compayré, *Guide*, p. 111.

encore connus. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Réforme avait pénétré dans un bien plus grand nombre d'endroits que ceux qui viennent d'être nommés. Il en reste peu d'indices; mais il en est un d'une importance majeure dans les *Mémoires* de Gâches. Parlant de la nécessité où furent les protestants castrais d'invoquer le secours de leurs coreligionnaires, il mentionne Roquecourbe, Vabres, Brassac, Castelnau, Viane, Saint-Amans, Anglès, Lacabarède, Mazamet, Ferrières, Boissezon, Montlédier, comme ayant fourni leur contingent; il ne faut pas oublier Lacaune, qui fut une des premières, après le colloque de Poissy, « à mettre bas la messe, tout d'un coup. » Il existait donc des Eglises constituées en tous ces lieux, tout au moins des Eglises en formation.

C'était au début de 1562. On peut affirmer qu'il y avait alors peu de villes et de hameaux, comme il y avait à Albi peu de maisons qui ne fussent plus ou moins atteintes « de cette manie, » de cette manie de préférer la vérité de la Parole de Dieu aux superstitions des hommes, et le salut de son âme à la vie du siècle.

Le ministre Vigneaux, — un des plus ardents propagateurs de la Réforme dans la Guyenne, et l'organisateur de l'Eglise de Toulouse (1558), — est forcé, par ses malheureuses discussions avec son collègue Barelles, de s'éloigner. Il va fonder (1560) l'Eglise de Montauban, avec le ministre Cressent pour compagnon d'œuvre. Il est remplacé à Toulouse par Jean Fontenay, diacre, qui fait merveille dans le couvent l'Espinasse (1560). Toutes les nonnes, sans exception, se convertissent à sa voix; elles écrivent au roi de Navarre pour implorer sa protection. Elles sont enlevées, à main armée, par les Montalbanais, et elles contractent mariage à Montauban.

Vigneaux, à Montauban, fut, malgré les services rendus, une cause d'agitation, par la rivalité qu'il fit naître entre les riches et les pauvres. Quelques excès contre les catholiques le firent condamner à mort et brûler en effi-

gie, par le Parlement de Toulouse (1561); force lui fut de se tenir caché jusqu'à l'édit de Janvier. Mais alors (1562), il se rendit à Carcassonne, puis à Limoux; il fut, dans ces deux villes, témoin d'événements considérables, qui seront bientôt racontés. Pour le moment, qu'il nous suffise de dire qu'il y trouva la Réforme florissante; Castelnaudary devait également avoir son Eglise depuis quelques années, puisque nous y verrons, pendant les troubles de 1562, le culte régulièrement suivi par une nombreuse assistance.

Si le flambeau de la foi nouvelle brillait alors dans Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Limoux, il est à croire qu'il étendit sa lumière sur les villes et les villages de leur ressort; nous connaissons la merveilleuse extension de la Réforme dans tous les lieux arrosés du sang des martyrs albigeois. Le nombre des Réformés était déjà si grand, que l'amiral Coligny put fournir à la reine-mère une liste de plus de 2,150 églises *organisées*. L'intègre chancelier l'Hospital élève le chiffre des réformés au quart de la population du royaume. Les centres ayant passé à la Réforme, — et les centres, d'après une loi de l'histoire, entraînant les campagnes, — il est à présumer que, jusqu'aux moindres bourgades, se trouvèrent ébranlées. Un jour, peut-être, retrouvera-t-on jusqu'aux noms des plus infimes hameaux qui, des deux côtés de la montagne Noire, embrassèrent le protestantisme; la liste, à coup sûr, en sera longue.

CHAPITRE VII.

Les Guises et les Bourbons. — Conjuration d'Amboise. — Massacre de Vassy. — Première guerre de religion (1562). — Massacres de Carcassonne, de Castelnaudary, de Limoux. — Attaque de Sorèze, de Saint-Paul-Damiatte, Toulouse et Gaillac. — Lavaur prise et perdue par les Réformés.

« En fait de conscience, la majorité ne
» fait pas la loi. »

Lucien BONAPARTE.

Pour démêler et suivre le fil des longues luttes qui vont suivre, il faut embrasser d'un coup d'œil la situation générale.

Deux puissantes familles, destinées à devenir les têtes des partis catholique et réformé, se disputèrent l'esprit des derniers Valois et le gouvernement des affaires publiques : la famille des Guises ou Lorrains et la famille des Bourbons.

La première, établie en France depuis 1513, se composait du cardinal de Lorraine, Charles de Guise, et du duc François de Guise; celui-ci, vaillant et habile capitaine; celui-là, éloquent, corrompu, ambitieux, n'aspirant à rien moins qu'au trône pontifical pour lui, et, pour son frère, au trône français.

La famille des Bourbons, princes du sang, se composait du faible et irrésolu Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et du prince Louis de Condé, d'un génie pénétrant, d'un caractère intrépide. La nombreuse et intelligente famille des Châtillon soutenait les Condé : Odet de Châtillon, François d'Andelot, Gaspard de Coligny, amiral de France.

Entre les Guises et les Condé était l'astucieuse Catherine de Médicis, faisant la bascule politique, s'appuyant

tantôt sur les uns, tantôt sur les autres, selon les besoins de sa dévorante ambition.

Les Guises, à l'écart sous François Ier, prirent un grand ascendant sous Henri II, surtout sous François II, qui épousa leur nièce, Marie Stuart. Dès lors, maîtres du pouvoir, l'un chef de l'armée, l'autre surintendant général du royaume, ils écartèrent les Bourbons, et, par leur hauteur, froissèrent quantité de gens.

Formation du redoutable parti des *mal-contents*, dont le mécontentement fut poussé au comble par l'inique supplice d'Anne Dubourg. Le prince de Condé en profite pour tenter de ressaisir, auprès du trône, sa légitime place de prince du sang. Conjuration d'Amboise, dont il accepte d'être le *chef muet*, tandis que la Renaudie en est le chef apparent; triple but de soustraire le roi à la domination des Guises, de juger les Guises, de placer auprès du trône la famille des Bourbons. Coligny propose l'adjonction au complot, des huguenots, eux aussi mal contents des persécutions qui les décimaient. Les Réformateurs, notamment Calvin, le désapprouvent; mais Coligny en entraîne plusieurs. Les Guises, prévenus, massacrent les conjurés. Condé, condamné à mort, ne doit sa délivrance, après une longue détention, qu'à la mort de François II.

Dès ce moment, surtout après la défection d'Antoine de Bourbon, son frère, Condé prend la direction du parti protestant. L'affreux massacre de Vassy, imité dans beaucoup de villes, le détermine à se proclamer ouvertement le protecteur des Eglises réformées. Le 11 avril 1562, après la célébration de la Cène, est conclu un acte d'association entre Condé et les seigneurs calvinistes, d'après lequel ils s'engagent à poursuivre la délivrance du roi et de la reine, le maintien des édits et le châtiment de ceux qui les avaient violés. Le titre de chef est décerné à Condé, comme à un rejeton de souche royale et au protecteur de la couronne de France.

Le ciel s'assombrissait; les protestants, jetés dans la conjuration d'Amboise par le supplice d'Anne Dubourg et de plusieurs autres, sont poussés à une prise d'armes par le carnage de Vassy, qui devient ainsi la première cause des guerres de religion. « Il est à noter pour ja- » mais, » s'écrie magnifiquement Agrippa d'Aubigné (1), « que tant qu'on a fait mourir les Réformés sous la forme » de la justice, quelque inique et cruelle qu'elle fût, ils » ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais » quand l'autorité publique, le magistrat, lassé des feux, » a jeté le couteau aux mains des peuples et par les tu- » multes et grands massacres de France, a ôté le visage » vénérable de la justice et fait mourir, au son des trom- » pettes et des tambours, le voisin par son voisin, qui a » pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, » le fer au fer, et de prendre, d'une fureur sans justice, » la contagion d'une juste fureur? Que les nations étran- » géres jugent lesquels, des uns ou des autres, ont le » crime de la guerre sur le front? »

Le contre-coup de Vassy ne tarde pas à se faire sentir dans les provinces. En outre, le Parlement de Paris rend un arrêt qui enjoint de courir sus aux hérétiques et de les tuer partout, comme « des enragés, des ennemis de Dieu et des hommes. » Chaque dimanche, les curés doivent relire, au prône, cette féroce ordonnance; d'autre part, les Guises comptent sur l'Espagne pour achever plus vite l'extermination des huguenots.

C'est alors que, par nécessité suprême, les calvinistes se décident, à leur tour, à invoquer leurs coreligionnaires d'Angleterre et d'Allemagne. Mais, pendant la ratification de ce traité du 20 septembre 1562, que de tocsins dans les provinces et que de sang répandu, qui rendent exécrables les guerres civiles, et surtout les guerres de religion!

(1) *Histoire universelle.*

On se souvient que le ministre Vigneaux, condamné à mort, avait reparu à Carcassonne, après l'édit de Janvier. Chargé de la communauté de cette ville, il en sort, pour célébrer le culte, avec deux cents protestants, auxquels se réunissent trois ou quatre cents fidèles des Eglises voisines. A leur retour, portes fermées; la ville haute et la ville basse sont en armes, et les remparts garnis de soldats; une décharge générale les accueille, plusieurs restent sur le carreau, notamment Jacques Sabatier et son fils. Ce guet-apens est suivi du meurtre de Lugnes, de Conques, et du pillage des maisons de Monterat, Bernard Ithier et Puech; ces actes déplorables s'accomplissaient du 15 au 16 mars. Puis vinrent les assassinats juridiques, par une commission du Parlement de Toulouse, qui ajourna cinquante-neuf huguenots de Carcassonne à comparaître. Quant à ceux qui furent saisis, on les pendit sans rémission; de ce nombre, Artigues et quatre autres. Le gentilhomme Du Villa, faussement accusé d'être allé aux faubourgs de la ville basse, « avec ceux de la » religion, ayant corselet et pistole, se rendit prisonnier » à Carcassonne pour se justifier; sans être ouï seule- » ment, il fut décapité, hors la porte, au lieu nommé le » Pralet, 3 octobre 1562 (1). » Et l'on décida, en commémoration de ce triste exploit, de faire, chaque année, à pareille époque, une procession solennelle!

Ainsi chassés de Carcassonne, les huguenots se réfugièrent dans les villes voisines, en particulier à Limoux, ville très-riche par ses draperies, et où leurs coreligionnaires formaient la grande majorité. Depuis le massacre de Vassy, ils s'étaient emparés de l'administration. A diverses reprises s'étaient produites, entre les deux partis, des échauffourées, où avaient péri quelques catholiques. Le sieur de Pomas accourt de Carcassonne avec des troupes; mais il est repoussé. Il revient avec des renforts,

(1) *France protestante*, IX, 492. — Théodore de Bèze, III, 96.

avec des Espagnols, « conduits par un insigne larron; » et, après avoir pillé les villages d'alentour pendant deux semaines, il fait un siége dans toutes les règles. Les religionnaires, appuyés par cinquante soldats du pays de Foix, résistent vaillamment. Alors, le maréchal Mirepoix, sur l'ordre du Parlement de Toulouse, vient en personne diriger les opérations; le canon ouvre bientôt une large brèche; les assiégeants s'élancent, en vain, à deux reprises. Enfin, un habitant, un traître, ayant percé le mur de sa maison, contiguë aux remparts, les assiégeants passent par cette ouverture, le 6 juin 1562; et, au dire de tous les historiens, se livrent aux plus horribles excès. Vigneaux et quatre cents autres trouvent la mort dans « ce saccagement. » Le sieur de Nouvelles et le bâtard de Saint-Coignet, chargés de la défense, furent faits prisonniers et pendus, ainsi que soixante soldats; plusieurs catholiques furent eux-mêmes, par mégarde, égorgés ou mutilés. Le butin du maréchal fut de trois ou quatre cent mille livres. Plusieurs mois après encore, à l'instigation de quelques conseillers, venus de Toulouse, on sévissait, par procédures implacables, contre les religionnaires saisis ou qui se hasardaient à rentrer.

Castelnaudaury eut également son massacre. Giscarten était pasteur en 1562. Il célébrait paisiblement son culte en dehors des murs, dans un moulin à pastel, lorsqu'une « procession, dirigée probablement à dessein de ce côté, » vint à passer. Les enfants se mirent à jeter des pierres » aux huguenots; bientôt après les hommes s'en mêlèrent; le moulin fut envahi; une cinquantaine de personnes, sans distinction d'âge ni de sexe, furent massacrées, entre autres le conseiller Tomassi, le contrôleur » Marion, le juge ordinaire, l'avocat du roi, les consuls » Tuquet et Dachier, et le ministre Giscart qu'on éventra et dont on brûla les entrailles; un plus grand nombre furent blessées; enfin, après avoir mis le feu au » moulin, les égorgeurs rentrent à Castelnaudary, dont

» ils ferment les portes, pour empêcher les huguenots « échappés au massacre d'y pénétrer. Informés de cet » acte de barbarie, Antoine de Crussol donna ordre au » sénéchal de Toulouse d'en faire justice exemplaire; » mais l'entrée de la ville lui fut refusée, et les criminels » restèrent impunis (1). » Le président Montagne, dans le récit qu'il trace de cet événement, rapporte que ce furent les chanoines de Saint-Michel qui, sous prétexte d'une procession, rassemblèrent « quelques scélérats de » la ville et du voisinage, » qu'ils s'armèrent eux-mêmes, ainsi que tous les religieux, qu'ils investirent la maison du prêche, mirent le feu aux quatre coins, et assommèrent ceux qui fuyaient les flammes.

Les deux petites villes de Saint-Paul et de Sorèze eurent un triste sort. Canonnées pendant trois jours, par un fils de Montluc, elles se rendirent et furent cruellement traitées. Néanmoins, le ministre Jean Savin fut sauvé par un capitaine, qui le conduisit à Puylaurens et de là à Castres, où les protestants, comme nous le verrons, s'étaient déjà rendus maîtres de la ville et pouvaient offrir un sûr abri à leurs coreligionnaires persécutés.

De lamentables événements se passèrent à Toulouse, dont nous sommes forcés de ne donner qu'un résumé très-succinct. Au commencement de 1562, le protestantisme ne comptait pas dans cette ville, moins de 20 à 25,000 réformés, qui avaient pour pasteurs : Abel du Nort, Molinet, Nicolas Folion, dit la Vallée, Jean Cornière, dit Barrelès, ancien cordelier espagnol, et qui joua, dans ce funèbre épisode, un rôle équivoque et peu digne de son ministère (2). Parmi les partisans de la foi nouvelle, on remarquait les personnes les plus éminentes, des étudiants, des conseillers du Parlement, le vi-

(1) Théodore de Bèze, III, 91.
(2) *France protestante,* VII, 62.

guier Jean de Portal et huit capitouls. Les assemblées se tenaient hors de la ville, dans un vaste temple, à la porte de Villeneuve. Pour empêcher le renouvellement des injures et des coups de pierres, les capitouls protestants et le viguier résolurent d'assister avec leurs insignes et la force armée, aux cultes, aux baptêmes et aux enterrements. Le Parlement qui, avec les catholiques, formait le parti espagnol, rêvait la ruine de la dynastie française au profit de Philippe II et de l'Inquisition (1); et il favorisait les désordres plus qu'il ne les prévenait.

Un jour, le 2 avril, les prêtres de Saint-Michel se jettent sur un convoi funèbre protestant, s'emparent du corps qu'ils déclarent leur appartenir et l'enterrent eux-mêmes. Le tocsin sonne; émeute et premier massacre (2). Pour se garantir, les protestants, conduits par le capitaine Saulx, s'emparent de l'hôtel de ville et de neuf postes importants dans la nuit du 11 au 12 mai. Dans cette position, rien ne leur eût été plus facile que d'user de représailles. Loin de là, ils offrent de rendre les points qu'ils occupent, moyennant assurance de n'être plus écharpés. Au lieu de répondre à ces ouvertures pacifiques, les catholiques proclament leur dessein de nouveaux massacres; tocsin à six lieues à la ronde, distribution d'armes, croix blanches sur la poitrine: « Tuez, tuez, » crient les féroces conseillers; « pillez hardiment, avec » l'aveu du pape, du roi et de la cour. » Soutenu par quelques renforts de Castres, de Lavaur et du Lauragais, les protestants se mettent nécessairement en état de défense. La bataille s'engage, effroyable, acharnée. Pour cerner les protestants, les capitouls ordonnent un immense incendie, deux cents maisons sont déjà la proie des flammes, — quand les protestants, au moyen de quelques coups de canons, parviennent à couper le feu. Des

(1) F. de Portal, *Les descendants des Albigeois et des Huguenots*, 202.
(2) Dom Vaissete, VIII, 362. — Théodore de Bèze, III, 3.

pourparlers s'ensuivent ; et il est arrêté que les protestants sortiront de l'hôtel de ville, sans armes ni munitions, et quitteront la ville sans être aucunement inquiétés. Ce n'était qu'un guet-apens. A peine les protestants, sur la foi du traité, sortaient-ils de la ville, après avoir paisiblement célébré la sainte Cène, que les catholiques, avertis par quelques soldats du guet, s'élancent des églises et font un horrible massacre des huguenots. Le tocsin sonne encore; et, pendant trois jours, ce fut une horrible boucherie. On évalue à quatre mille le nombre des morts; et les assassinats juridiques qui suivirent doublèrent les victimes. Le sanguinaire Montluc dit, dans ses *Mémoires*, qu'il ne vit « jamais tant de têtes voler que là. » Malgré la défense royale, le fanatique Parlement toulousain sévit jusqu'en mars 1563, contre tous les religionnaires qu'il parvenait à découvrir (1).

C'est en vain que, pour atténuer tant d'horreurs, on conteste l'existence d'une capitulation entre les deux partis. Un traité positif avait été conclu, portant sur ces trois points : 1° Vie et bagues sauves; 2° Sécurité pour les propriétés; 3° Exécution loyale de l'édit de Janvier (2). Sans entrer dans les détails, d'une évidence irréfutable, je me borne à citer la conclusion du raisonnement invincible de F. de Portal : « Ces preuves accumulées, accablantes, je » les abandonne. Une seule me suffit : jamais armée as» siégée n'a déposé les armes et ne s'est présentée, sans » capitulation, aux coups de l'ennemi. Les huguenots » avaient rendu les armes ; les égorgeurs sont *foi-men*» *tie* (3). » Du reste, pourquoi hésiter devant l'aveu de

(1) *Histoire des troubles advenus en la ville de Tolose, l'an* 1562, liv. III. — Durozoi, *Annales de Toulouse*, III, 512. — Théodore de Bèze, III, 17. — Vaissete, VIII, 369.

(2) F. de Portal, p. 233.

(3) Lafaille, II, 244. — Cayla et Perrin-Paviot, *Histoire de Toulouse*, p. 487.

la violation du traité? Il existe une parfaite justification : c'est le Concile de Constance (1414), « qui permet de faire » mourir les hérétiques, après leur avoir donné un sauf- » conduit; » l'exemple de Jean Huss l'a bien prouvé. Enfin, le roi, par des lettres-patentes, met tout les torts du côté des catholiques, fait l'apologie des protestants et les rétablit « de sa plus ample grâce, en leurs bons » noms, et renommée en leurs pays, villes et biens, etc. » Ne fallait-il pas qu'ils eussent dix fois raison, pour qu'un Charles IX s'exprimât et se conduisît ainsi à leur égard?

Or, ce sont ces honteuses trahisons, ces épouvantables massacres qu'on célèbre, chaque année à Toulouse, dans la procession des Corps-Saints, qu'on célébra plus solennellement encore dans les Jubilés centenaires de 1662 et et 1762, autorisés par deux bulles pontificales, et qu'en 1862 l'archevêque de Toulouse et de Narbonne, primat de la Gaule narbonnaise, prélat assistant au trône pontifical, etc., proposait de célébrer, en procession publique et solennelle! Par ordre exprès du *Moniteur*, la célébration dut seulement se faire dans l'intérieur des églises (C).

La nouvelle des affreux massacres de Toulouse jeta partout la stupeur. Les réformés se mirent aussitôt en garde, pour ne pas subir ailleurs un pareil sort; dans quelques endroits même, entre autres à Pamiers, ils se laissèrent entraîner à de sanglantes représailles. C'est là ce qui suggéra aux cardinaux d'Armagnac et de Strozzi la première idée d'une ligue contre les protestants. Ils rassemblent les principaux capitaines catholiques : Joyeuse, Montluc, Terride, Fourquevaux. Ils leur font signer des statuts, et après de grands préparatifs, ils sont prêts à entrer en campagne, lorsque paraît l'édit de pacification de Charles IX du 19 mars 1562 (1).

Cette ligue avortée devint le modèle de la Ligue de

(1) Théodore de Bèze, III, 34 et suiv.

1589, et Toulouse eut le triste honneur d'être la tête de l'une et de l'autre.

Malgré l'édit de pacification, les conseillers interdits ne rentraient pas en charge; Coras, Cavagnes, du Bourg recoururent au Conseil privé et obtinrent trois arrêts, « remettant lesdits conseillers en leurs états, avec dé» pens, dommages et intérêts contre ceux qui les avaient » déchassés. » Le Parlement n'en tenant aucun compte, survient un quatrième arrêt, qui le tance avec vivacité. Les conseillers obtiennent ainsi leur réintégration, mais non sans murmures de la part des autres, « qui ne ces» sèrent, depuis, de leur nuire de tout leur pouvoir. » Les sept capitouls, révoqués en 1562, obtiennent également un arrêt favorable, « les rétablissant en leurs hon» neurs et maisons. » Par le même arrêt du 18 juin 1563, est interdite la procession, ordonnée par le Parlement, pour commémorer, chaque 10 mai, le souvenir des néfastes événements qui avaient désolé Toulouse. Il en résulte une extrême irritation au sein du Parlement.

C'est alors que Catherine de Médicis, régente du royaume, alarmée de ces dispositions, comme aussi de plusieurs symptômes de guerre religieuse, entreprend un voyage en Languedoc. Le 2 février 1564, elle entre à Toulouse, où elle séjourne jusqu'à la fin de mars. Sa présence n'y dût guère contribuer à l'apaisement des esprits; car, elle partie, le Parlement ravive les haines et appelle les Jésuites, auxquels il concède le couvent des Grands-Augustins. En s'entourant de tels auxiliaires, ennemis jurés de la Réforme, le Parlement montre, avec évidence, qu'il est résolu à poursuivre sa sanglante voie.

Ces dispositions du Parlement, tout aussi bien que la boucherie qui avait souillé les rues de Toulouse, eurent un tel retentissement, que les réformés de Revel, effrayés, quittent précipitamment maisons et biens. Ils se réfugient en lieu sûr, à Castres en particulier. C'est alors

que la branche de Portal, établie à Revel, émigre en Navarre : Antoine de Portal, bailli de Revel, était le frère du célèbre viguier de Toulouse.

N'ayant pas pris la même précaution que ceux de Revel, les religionnaires de Gaillac, organisés en Eglise depuis 1560, grâce au ministère de Pierre du Périer, furent impitoyablement massacrés, comme ceux de Toulouse, presque à la même époque. Avant l'édit de Janvier, ils avaient obtenu la libre disposition de l'église de Saint-Pierre. Ils y célébraient paisiblement leur culte ; mais le cardinal Strozzi avait juré leur perte. Suivi de trois cents arquebusiers, dont il avait enflammé le fanatisme, il se jette sur l'Assemblée des huguenots, le lendemain de Pentecôte; ce fut un carnage affreux. En outre, on s'élance chez ceux qui sont restés dans leur demeure ; on les précipite par les fenêtres, ensanglantés ou morts, entre autres un avocat, découvert dans sa cheminée; d'autres ont les pieds et les mains liés; et, sur leur refus de se confesser, assommés sur place. Le chanoine Blouin a fait, dans la langue d'Oc, le récit versifié de ce lamentable événement :

Et tant qué né troubéro, ambe bruch et rudessos,
Toutz nutz, lous sacoutian de caps pel las fenestros,
Sannouses ét périts...
Et las fennos tabé besian touts lours maritz
Toutz morts per las carieros;
On n'aousio pel la vilo qué planchos ét qué plours ;
On nou bésio qué murtrés, qué tourmens, qué doulours;
Car, la moulhé cridabo : « Hélas! lou meou marit! »
Et la fillo cridabo : « Eh! lou meou paouré païré ! »
Et la sor dé qualqu'aoutré disio : « Eh! lou meou fraïré! »

Quatre-vingts prisonniers sont conduits à l'abbaye de Saint-Michel, située sur une roche escarpée, au pied de de laquelle coule le Tarn; de là, ils sont précipités successivement dans la rivière, « pour manger du poisson

» leur saoûl, parce qu'ils n'en avaient pas mangé en ca-» rême. » Dans leur chute, ils se brisent contre les rocs, dont la pente est hérissée; « et si, d'aventure, l'un d'eux » tombe dans l'eau directement, il est assommé par des » meurtriers, apostés pour cela dans des bateaux; c'est » ce qui advint notamment à Pierre de Domo (1). « L'un des consuls, Jean Cabrol, qui s'interpose pour en sauver quelques-uns, est percé à coups de rapières. On pousse même la férocité jusqu'à coucher le marchand Vialar, « sur un tablier, » où on le saigne comme un mouton. Des deux ministres, l'un, Gardès, se sauva; l'autre, Pierre du Périer, venu de Montauban, que menaçaient Terride et Montluc, fut tué et jeté au fond d'un puits; plusieurs furent traînés à la voirie. Il en périt, du 17 au 22 mai 1562, cent soixante-deux, sans compter les blessés et ceux qui moururent sans être reconnus.

De Thou ajoute que les religionnaires de Rabastens, à deux lieues de Gaillac, se vengèrent cruellement sur les catholiques, avec les troupes du vicomte d'Arpajon, qui, coupées par Montluc, n'avaient pu arriver jusqu'à Toulouse. Dom Vaissete dit aussi que les religionnaires s'emparèrent alors de Saint-Sulpice-de-la-Pointe, pillèrent cette ville et condamnèrent au dernier supplice sept prêtres qui s'y trouvaient.

A Lavaur, ils obtinrent un succès, mais qui fut de courte durée. Un de leurs capitaines, Lagarde, avait formé, pour secourir Toulouse, une compagnie qu'il réunit à quelques détachements de Gaillac, de Rabastens et d'autres localités. Avec ces troupes et appuyé par les re-

(1) Bèze, III, 45. On dit même que Pierre de Domo avait obtenu d'être épargné, s'il se précipitait de lui-même du point le plus culminant de l'Abbaye. Il s'élance; Dieu le protége; il reparaît sur l'eau et gagne à la nage les bords du Tarn. Mais, dès qu'il les touche, il est massacré, au mépris de ceux qui lui ont promis la vie sauve et qui laissent faire. Au fait, doit-on la foi jurée aux hérétiques?

ligionnaires de Lavaur, il s'empare de la ville et obtient de l'évêque et des magistrats un lieu convenable pour le culte réformé. Puis, il se saisit du couvent des Cordeliers, où, d'après Vaissete, il se rend coupable de cruautés inouïes et fait prêcher, dans le couvent même, le ministre Berthe, venu de Rabastens. Mais, bientôt, les catholiques, renforcés des troupes du voisinage, commandées par le seigneur d'Ambres, gouverneur de la ville, assiégent les huguenots dans le couvent et les forcent à une capitulation. L'une des clauses, c'est que tous les étrangers quitteront la ville à l'instant et que tous les habitants, n'importe leur culte, déposeront les armes.

CHAPITRE VIII.

Castres tombe au pouvoir des religionnaires. — Leur organisation. Leurs entreprises dans le voisinage. — La paix. — La peste. — Sublime dévouement de François de Bouffard et de Guillemette de la Garde de Arotopoly.

> « Il y avait quarante ans qu'on épuisait
> » sur eux la sévérité des plus cruels sup-
> » plices, qu'on les brûlait à petit feu et
> » qu'ils ne s'étaient pas même permis de
> » simples murmures. »
>
> *L'Accord parfait,* II, 207.

Ayant conscience de la force que leur donnaient et leur droit et leur nombre, les protestants exaspérés par tant de mauvaise foi et de carnages, soutenus par des chefs éminents : le prince de Condé, l'amiral Coligny, d'Andelot, las de mourir et de se plaindre en vain, formèrent, sous Charles IX, un parti résolu et puissant.

Le prince de Condé vise à un double but : mettre le calvinisme sur un pied d'égalité avec l'ancien culte et reconquérir lui-même auprès du trône sa place légitime.

En conséquence, il recrute et organise les forces du parti réformé ; il s'entoure d'une armée nombreuse et disciplinée, livre aux Guises plusieurs batailles rangées, soutient des siéges, s'empare de quelques villes importantes, entre autres de Montpellier, Nîmes, Saint-Pons, Montauban, Rouen, Orléans, dont il projette de faire le boulevard du protestantisme. Ses émissaires parcourent les provinces et y répandent son mot d'ordre : se rendre maître des forts, des villes, partout où faire se pourra. Il débute en Languedoc. En son nom, Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, prend le titre de général des compagnies des gens de guerre levées en Languedoc pour soutenir la religion et la délivrance du roi, de la reine et de M. d'Orléans. A son instigation, et d'ailleurs pour ne pas devenir comme tant d'autres victimes d'un massacre, les protestants de Castres, par un hardi coup de main, se rendent maîtres de la ville (mai 1562). Leurs coreligionnaires de Roquecourbe, Vabres, Brassac, Castelnau, Viane, Lacaune, Saint-Amans, Anglès, Lacabarède, Mazamet, secrètement prévenus, se rendent de nuit sous les remparts de Castres. Les gentilshommes les plus zélés accourent aussi : Guillaume de Guillot, seigneur de Ferrières; Antoine de Peyrusse, seigneur de Boissezon; François de Villettes, seigneur de Montlédier, etc. Les consuls de Castres, tous protestants, leur ouvrent les portes de la ville. Les assaillants se précipitent, marchent droit à la place, y laissent une bonne troupe, et puis, de ce centre, rayonnent en tout sens. Ils se saisissent des portes, des remparts, de l'évêché, des couvents. Ils publient, pour éviter une rencontre meurtrière, la défense de sortir des maisons, et ne versent pas une goutte de sang! Mémorable exemple dans ces temps calamiteux, où l'on faisait si bon marché de la vie humaine! Seulement, sur les instructions de Beaudiné, des otages sont pris, afin d'obtenir l'élargissement de plusieurs religionnaires prisonniers. On crée une es-

pèce de *Conseil exécutif*, un *Conseil militaire* et un *Conseil politique*. Le premier conseil destiné à la tractation de toutes les affaires intérieures, est composé de Guillot de Ferrières, gouverneur de la ville, homme d'âge et d'expérience; de Peyrusse de Boissezon, « homme vraiment craignant Dieu, » dit de Bèze, qui guerroya à Montauban, dans le Rouergue, et, aux troisièmes troubles, fut nommé gouverneur de Castres; de J.-J. de Voisins, baron d'Ambres, qui se distingua dans cette première guerre de religion, prit et démolit le château de Lacaze, s'empara de Vénez et mena sa garnison à Castres, où elle fut mise à mort, se saisit par escalade de Puylaurens, le 18 décembre, ravitailla Montauban, tailla en pièce un secours de Viviers à Saïx et fut nommé gouverneur de Castres à la deuxième guerre de religion.

Le second conseil est chargé de tous les soins de la guerre. Peur solder les troupes, il convertit en monnaie l'argenterie des églises. La seule châsse de Saint-Vincens pesait quatre-vingts marcs d'argent. Afin de la sauvegarder, la tradition menaçait d'une mort soudaine le téméraire qui l'ouvrirait. Les téméraires ne manquèrent pas alors; mais aucun, paraît-il, n'en reçut la moindre « incommodité. » Le conseil de guerre fondit les cloches, dont il fit cinquante pièces d'artillerie et une couleuvrine, appelée cassemèsse, pesant cinquante quintaux et portant jusqu'à Saint-Jean-de-Lérins, au delà de Viviers. Il répara les murailles qu'on garnit de ces frais canons. Il leva trois compagnies de cavalerie, commandées par Peyrusse, d'Ambres et de Montlédier, et trois compagnies d'infanterie, sous les ordres des capitaines Jacques de Bernes, Goffre et Franc. Ces troupes devaient voler au secours de Condé, à Orléans, tombée entre ses mains; la moitié de la France en fit autant, c'est-à-dire se rangea sous l'autorité de Condé, et le secourut. Quant au *Conseil politique*, il se composa de Bouffard-Lagarrigue, Benejean, François et Antoine Raymond. Il devait, de concert

avec les consuls, s'occuper des affaires générales, de la direction politique proprement dite.

Enfin, pour la direction des choses religieuses, un consistoire est organisé dans lequel entrent des personnes notables par leur piété et leur position. Les trois pasteurs de Castres sont alors : de Bosque, Larivoire, Savin. La ville prise, le culte est transféré de l'Ecole-Vieille dans les églises catholiques, en particulier dans celle de la Platté, la plus grande, dont les images sont recouvertes « avec des linceuls, pour éviter le désordre. » A Pâques, la Cène y est célébrée, au milieu d'une énorme affluence. On multiplie les prédications; les foules s'y pressent. C'était « merveille de voir la Réformation qui était dans » ce temps-là et le zèle que chacun avait d'avancer l'hon- » neur et la gloire de Dieu. » Plus de jeux, de danses, de mascarades, de débauches, d'orgueilleux étalages, de jurements et de blasphèmes. Une inflexible censure sévissait contre les coupables. C'est que l'hérésie ne tendait pas moins à la Réformation de la vie qu'à celle de la doctrine et du culte.

Ainsi organisés, sous le triple rapport de l'administration, de la guerre et de l'Eglise, les protestants de Castres songent à étendre au loin leur action. Ils débutent par la prise du château Lacaze, propriété de l'évêque, redoutable et redouté, qui servait de cachot. Le baron d'Ambres le détruisit.

Malgré plusieurs échecs, les catholiques caressent l'espoir de reprendre Castres. François de Voisins (frère de Jean-Jacques de Voisins), chef du parti catholique dans le diocèse de Lavaur et nommé gouverneur de Castres par Charles IX. essaie divers assauts, mais en vain, contre ses remparts. Il lève le siége, malgré le secours que préparait le capitaine Grépiac, qui campait à Vénez avec trois cents fantassins. Les troupes de Castres et de Roquecourbe, en ayant eu vent, marchent contre lui, tuent une partie de ses hommes et emmènent une soixantaine de

prisonniers, (8 juillet 1562.) Un conseil de guerre s'assemble et deux avis sont émis : les uns opinent pour la rançon, les autres pour la mort; les premiers s'appuient sur le devoir chrétien du pardon et de la charité, malgré les récents massacres de Toulouse; les seconds, sur le droit de guerre, autorisant la mort de quiconque est pris à discrétion et sur la convenance de châtier les meurtriers de leurs frères, pour donner une leçon qui serve d'éclatant exemple. Ce dernier avis, après un violent démêlé, l'emporte malheureusement; et trois soldats, remplissant l'office de bourreaux, décapitent tous les prisonniers, près du puits des Jacobins, qui reçut ensuite leurs cadavres. « Cela fut condamné et trouvé fort mauvais, » ajoute Gâches, « n'y ayant point de raison d'imiter le mauvais » exemples des ennemis. La religion nous instruisait à » pardonner, puisqu'ils étaient à notre discrétion, et à » laisser la vengeance à Dieu des maux que les ennemis » nous font par leurs massacres et manquement de foi. »

Le châtiment de cet acte odieux ne se fit pas attendre; quelques compagnies de la garnison de Castres, étant sorties pour s'approvisionner de blé à Frégeville, François de Voisins les surprend et leur tue quatre-vingts hommes, au nombre desquels le consul Capduras. Cet échec n'empêcha cependant pas les Castrais d'envoyer à Montauban un secours de douze cents hommes qui vont rejoindre le baron d'Arpajon près de Rabastens. En outre, le capitaine Lamothe, avec quelques troupes castraises, fait une tentative contre Labruyère; mais, parvenu à la porte du Pont, il est mortellement blessé et ses soldats battent en retraite. Les calvinistes de Puylaurens sont plus heureux : dirigés par le capitaine Goffre, dit la *Mane*, et soutenus par un petit renfort de Castres, ils rentrent en vainqueurs dans leur ville, d'où la perfidie les avait chassés. Ils y rétablissent immédiatement l'exercice de leur culte (28 décembre 1562). Depuis lors, ils purent toujours conserver cette place importante, qui rendit de grands

services, pendant la durée des guerres religieuses et même après.

Vers la même époque que la prise de Puylaurens, se livrait dans le Nord, entre les forces réunies des deux partis, la sanglante bataille de Dreux, qui n'eut d'autre effet que d'envenimer encore les esprits. Surexcitées par cet événement, les troupes de Castres emportent d'escalade Cuq-d'Albigeois (31 janvier 1563). Puis elles vont assiéger Saïx, sous les ordres de Boissezon, dispersent huit cents hommes qui accourent au secours de la place; et, finalement, sont forcées de lever le siége (5 février). Cet échec ouvre les yeux sur le danger de ces forteresses voisines, qui se dressent contre Castres comme une perpétuelle menace; aussi démolissent-ils entièrement le château de Lacaze, dont il restait encore quelque chose, et le couvent des Jacobins, situé au centre de la ville et la dominant (9 février).

Sur ces entrefaites, la paix, si nécessaire à la France, est signée le 19 mars, et publiée à Castres par le sénéchal de Carcassonne. Cet édit de pacification, appelé édit d'Amboise, autorise le culte réformé dans les faubourgs des villes et lui défend l'usage des églises catholiques; il assigne une ville, dans chaque bailliage ou sénéchaussée, dans le faubourg de laquelle le culte sera célébré; et, dans les campagnes, il restreint le culte aux terres des seigneurs protestants haut-justiciers, qui ne le célébraient que dans leurs maisons, avec leurs vassaux. L'édit ordonne la sortie du royaume de tous les soldats étrangers, la restitution des villes détenues par les religionnaires et un échange mutuel de prisonniers. On comprend le mot de Coligny sur la convention d'Amboise : « Voilà un trait de plume » qui renverse plus d'Eglises que les forces ennemies n'en » auraient pu détruire en dix ans. »

A la calamité de la guerre non-sérieusement terminée, succéda dans Castres la calamité de la peste. Originaire d'Orient et si souvent déchaînée sur l'Europe du sixième

au dix-huitième siècle, elle fut alors importée de Toulouse à Castres par un malade dont le passeport était faussement daté de Narbonne. C'était le 17 août 1563. Comme un souffle de mort, elle envahit la ville entière ; une foule de famille fuient épouvantées ; ceux qui restent tombent chaque jour par centaines, victimes du fléau ; les cimetières ne suffisant plus, on porte les cadavres à Saint-Roch, dans de profondes fosses communes : terrible fraternité de la mort, subie comme une nécessité et que l'église catholique, même de nos jours, répudie partout comme une profanation. Et pourtant, ces huguenots maudits se signalent entre tous par leur zèle infatigable auprès des pestiférés et par le chrétien sacrifice de leur vie. Les consuls, tous protestants, demeurent fidèlement à leur poste, à l'exception d'un seul ; les ministres ne discontinuent pas un instant leurs prédications ; ils visitent les hôpitaux, les maisons particulières ; on les voit partout où quelque victime leur est signalée. Dominant tous ces généreux dévouements, François de Bouffard et sa digne compagne, Guillemette de la Garde de Arotopoly, dont Gâches fait un si complet éloge, se mettent, eux et leur fortune, au service de la population désespérée. Sans souci pour eux-mêmes, ils visitent les quartiers les plus ravagés, les infects réduits des pauvres, en prennent même quelques-uns dans leur propre domicile et leur servent tout à la fois de médecins, de bienfaiteurs et d'amis. Exténués de fatigue, empoisonnés par les miasmes aspirés au chevet des mourants, ils succombent à lenr tour. Ils meurent l'un et l'autre glorieusement sur la brèche, laissant à leur cité le noble héritage d'un dévouement sublime et montrant de quels miracles d'amour est capable la foi nouvelle. Castres peut compter parmi ses illustrations de plus grands esprits ; mais, à coup sûr, il ne compte pas de plus beaux caractères. Et si, aux yeux des hommes, l'élévation de l'âme et les chrétiens exemples méritaient ces statues dont on est si prodigue pour la gloire

6

humaine, nuls n'en seraient plus dignes que François de Bouffard et sa noble compagne, couple d'élite, un dans sa charité et dans son martyre. « De pareilles âmes, » dit un historien catholique, « de quelque religion qu'elles » soient, sont dignes de notre admiration (1). »

La peste sévit jusqu'à la fin d'octobre, avec une si effrayante intensité, que, soit par la fuite, soit par la mort, la ville devint comme déserte et l'herbe poussa dans les rues. Gâches évalue à quatre mille le nombre des victimes; dom Vaissete, qui ne parle que de quatorze cents, nous paraît être au-dessous de la réalité.

CHAPITRE IX.

Persécutions des protestants. — Deuxième guerre de religion (1567). — Prise de Castres et de plusieurs villes des environs. — Echecs à Toulouse, Carcassonne, Soual. — Noble défense de Puylaurens. — Paix de Longjumeau (1568).

« Qu'on passe en revue toutes les guerres
» de religion. qui ont surpassé toutes les
» autres en acharnement et en cruauté, et
» l'on verra que toujours elles ont procédé
» de l'intolérance, et que, pour le parti le
» plus faible, la révolte n'a été que la der-
» nière ressource du désespoir. »

COURT.

Conformément à l'édit d'Amboise, le vicomte de Joyeuse, lieutenant de Montmorency, gouverneur du Languedoc, ordonne au capitaine catholique Sounerie de prendre possession de Castres avec une compagnie. Cet acte relève le parti catholique, qui reconquiert la prépondérance et n'observe plus de ménagements. Les excès des soldats soulèvent de violents murmures, au point que la cour envoie

(1) Magloire-Nayral, *Biographies castraises*, IV, 242.

Antoine de Lévis, « dont la présence à Castres suffit pour » mettre un terme aux vexations dont les protestants » avaient le droit de se plaindre (1). » Un mois après, Damville, maréchal de Montmorency, ayant succédé à son père dans le gouvernement du Languedoc (qu'il conserva vingt-six ans), parcourut la province et vint sous les murs de Castres, dont il fit prudemment le tour sans y entrer, ni toucher les clés de la ville qu'on lui présentait, par peur de la peste. Il coucha à la chartreuse de Saïx et nomma gouverneur de Castres, François de Voisins, baron d'Ambres. Celui-ci, avec l'évêque Claude d'Oraison et une multitude de religieux, firent dans Castres une entrée solennelle, « depuis la Porte-Neuve, jus» qu'à la place Saint-Vincent, où ils célébrèrent, en plein » air, l'office divin, après avoir insulté les calvinistes (2). »

L'administration du gouverneur Fr. de Voisins fut tellement oppressive, que le maréchal de Montmorency dut le remplacer par les capitaines Aymeric et Lavalette : celui-ci doux et juste, celui-là fanatique et cruel; c'est lui qui fit arbitrairement arrêter le ministre de Bosque et, qui, sur la plainte des religionnaires, fut chassé de Castres, avec sa compagnie, par ordre royal. Les protestants n'échappent à une vexation que pour retomber dans une autre, malgré l'édit qui leur assure repos et sécurité. C'est ainsi que, foulant aux pieds le principe de la liberté des cultes, récemment consacré, les états de la province, réunis à Narbonne (décembre), supplient le roi de ne plus tolérer dans la province que le culte catholique. C'est ainsi encore que, sans tenir compte des articles réglant l'élection des consuls de chaque ville, l'évêque Claude d'Oraison et le sénéchal Jean de la Palu se concertent pour se rendre secrètement à Saïx avec leurs partisans; et là, 31 décembre 1563, ils élisent quatre consuls catho-

(1) Magloire-Nayral, *Biographies castraises*, IV, 243.
(2) Marturé, *Histoire du pays castrais*, I, 251.

liques, pendant que les réformés, non prévenus, se réunissent selon la coutume, à l'hôtel de ville. Indignement frustrés de leur droit d'élire et d'être élus pour des postes aussi considérables, les protestants de Castres se voient encore privés (10 février 1564), de célébrer leur culte dans une salle de l'hôpital Saint-Jacques, qui leur avait été assignée, depuis le retrait des églises. Ils se réunissent alors dans la maison de Jean Raymond, jusqu'à ce que Charles IX, par lettres patentes, les eût établis, un an après, dans l'ancien local de Saint-Jacques de Villegoudon (1565).

Ce n'est pas tout. Le 1er juillet, les nouveaux consuls, voulant expédier à Toulouse l'artillerie de Castres, forcent, à coups de bâton, les protestants à traîner hors de la ville. Tant de vexations les irritent profondément. Aussi profitent-ils de la présence à Toulouse de Charles IX, déclaré majeur à quatorze ans, pour lui adresser des plaintes par l'organe de Guillaume de Guillot. Les Eglises du Bas-Languedoc avaient fait une démarche semblable dont elles avaient chargé le conseiller de Clausonne, depuis président à la chambre mi-partie de L'Isle.

D'autre part, les états du Languedoc, rassemblés à Beaucaire, députent au roi Claude d'Oraison pour réclamer l'entier étouffement de la liberté religieuse; heureusement le chancelier L'Hospital détourne encore le coup. Mais le voyage du roi ranime le parti catholique, et l'élection des consuls leur est favorable. Leur premier acte est de démolir les remparts de la ville, avec l'aide des troupes albanaises, qui se rendirent coupables de toute sorte de cruautés (14 mai).

Obéissants aux vives réclamations de leurs ministres, les protestants prennent patience, tout en frémissant sous l'oppression.

Accompagné de Catherine de Médicis, le roi part pour Bayonne, où il se rencontre avec le ministre de Philippe II, le féroce duc d'Albe; il y eut là une conférence

secrète, source « des sanglantes tragédies qui furent » jouées plus tard, » où l'on jeta l'idée et les bases de la Saint-Barthélemy.

De son côté, le maréchal Damville, ne craignant plus la peste, entra dans Castres, où il reçut un brillant accueil, même des protestants. Et cependant, en traversant Gaillac, il avait condamné à mort deux jeunes religionnaires, dénoncés par l'évêque Strozzi : l'un avait marché au supplice très-abattu; mais l'autre, d'une manière ferme et édifiante, en chantant des psaumes. Depuis cette époque, de grands troubles éclatèrent dans Gaillac, entre les deux partis (1).

Arrivé à Castres, Damville reçut des consuls, au nom de la ville, une bourse de 400 pièces d'or ; il y parut fort sensible, mais ne trouva, pour répondre, que quelques banales recommandations de paix. Exclus de nouveau du local qui leur sert de culte, les réformés en sont réduits à acheter à Dominique de Bouffard, sieur de la Garrigue, une maison qu'ils approprient au service public. Privés même d'enterrer leurs morts dans le cimetière qui jusque-là servait à tous, ils pressent leur consistoire d'acheter un jardin, dont ils font leur champ de repos. Sans cesse molestés, ils supportent tout avec un morne courage, attendant de la grâce de Dieu de meilleurs jours. Le consulat, contre les édits, fut exclusivement catholique jusqu'à l'expiration de 1566. Alors cependant, par ordre exprès du maréchal Damville, deux consuls protestants furent nommés. Mécontents de ce simple acte de justice élémentaire, les anciens consuls, suivis de leurs partisans, courent à l'hôtel de ville, cassent l'élection et désignent quatre nouveaux consuls, tous catholiques. Tant de violences ne pouvaient qu'amonceler l'orage dans le cœur des protestants.

(1) Mémoire manuscrit sur les affaires de Gaillac. Archives départementales d'Albi.

La fameuse conférence de Bayonne portait ses premiers fruits : Catherine et Charles IX étaient obsédés par l'idée d'anéantir le calvinisme. Il fallait commencer par les chefs : « Dix mille grenouilles, » leur avait dit le duc d'Albe, « ne valent pas la tête d'un saumon. » Ils appellent auprès d'eux des mercenaires étrangers. Ils complotent de se saisir du prince de Condé et de l'amiral Coligny, de les empoisonner ou de les condamner à une prison perpétuelle; puis, de munir les places de fortes garnisons, de révoquer l'édit d'Amboise, déjà peu observé, et d'interdire rigoureusement, dans tout le royaume, l'exercice du calvinisme. C'est ainsi, que parole donnée, traité, droits de la justice et de l'humanité, ne pèsent rien dans la conscience de la perfide Italienne et du roi enfant. L'essentiel pour eux, c'est d'atteindre leur but : la fin ne justifiera-t-elle pas les moyens ?

Condé et Coligny eurent vent de leur noir dessein; des bruits mystérieux, lugubres, circulaient partout; les huguenots s'attendaient à être égorgés, et de tous côtés on pressait les chefs de s'armer de nouveau pour se défendre. Avant d'en venir à cette extrémité, les chefs tentent un dernier effort auprès de Catherine. Mal reçus, ils se retirent, essaient de s'emparer du roi, pour l'arracher à la pernicieuse tutelle de sa mère; ils échouent. Et, après avoir été longtemps joués par les négociations dérisoires de Catherine, ils font un appel général au parti huguenot, assiégent Paris, perdent la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567). Le mot d'ordre, partout donné par Condé, est encore de s'emparer des villes. Il est transmis par Crussol à Antoine Peyrusse, à Guillaume Guillot (1) et à

(1) Un mot sur cet éminent seigneur de Ferrières : il fut trois fois gouverneur de Castres, après la prise de cette ville (18 mai 1562), puis le 29 septembre 1567, enfin à la reprise de la ville (1574). Il fut mêlé à tous les mouvements du Castrais, qu'il dirigeait de sa haute autorité, avec une sagesse consommée et une droiture à toute épreuve

François de Villette (1), qui l'exécutèrent merveilleusement vis-à-vis de Castres. A la tête de deux petits corps de troupes qu'ils avaient rassemblés, l'un à Roquecourbe, l'autre à Mazamet, ils entrent à Castres dans la nuit du 29 septembre, se distribuent les divers quartiers, investissent l'évêché et surprennent dans son lit le fameux évêque Claude d'Oraison, qui était arrivé la veille exprès pour garantir la ville contre un coup de main : « Boun-» zoun, moussu, » lui dit Guillot en pénétrant dans son

Il soutint Biron contre La Griffoul, Burlats, Brassac; il s'empara de Labruyère, où il installa Bousquet comme gouverneur; il assiégea Lautrec et s'empara de Saïx. Peu après, il fut destitué de son commandement par Lacase-Mirambeau, gouverneur du Languedoc pour les protestants; Regniès remplaça Guillot Celui-ci, loin d'être refroidi dans son zèle par cette disgrâce imméritée, continua son dévouement à la cause, assista aux assemblées de Pierre-Ségade et de Montauban après la Saint-Barthelémy. Il mourut à Castres (7 mai 1575). Gâches a dit de lui : « C'était un personnage nullement ambitieux et fort homme de bien. » — Haag.

(1) Le plus vaillant compagnon d'œuvre de Guillot était le seigneur de Montlédier, près Mazamet. Fr. de Villette avait, de bonne heure, embrassé le protestantisme avec son frère Pierre; il en demeura, jusqu'à la fin, un des champions les plus intelligents et les plus vigoureux. Il guerroya dans l'Agenais pendant la deuxième guerre religieuse; il aida les réformés à reprendre Castres; envoyé à Puylaurens avec trois cents arquebusiers, pour secourir son frère qui y commandait, il en fit lever le siége (7 avril 1568). A la troisième guerre, il est nommé capitaine d'une compagnie de cavalerie. Il est à la fameuse assemblée de Pierre-Ségade (1572), avec tous les chefs importants; là, il reçoit de Paulin le gouvernement de Roquecourbe. Député aux états de Montpellier, présidés par Damville (1575); enfin, il aide Du Villa dans sa tentative contre Carcassonne (1588); alors ses traces disparaissent. Sa fille, Madeleine, épouse (1583) Jacques Roulet, sieur de la Nogarède. Son fils, Sébastien, sieur de Montlédier, fut père de Jacques, qui épousa (1619) Isabeau Roussel, qui lui donna Jean, sieur de Montlédier; Jean se maria avec Marguerite Carlot, que Benoît cite parmi les persécutés : l'esprit de la souche s'était transmis de père en fils. On retrouve en Angleterre beaucoup de Villettes, directeurs de l'hôpital français de Londres. — Haag.

appartement, « se nou souguessés bengut, bous serien » pas anat querré; tal bol guilla Guillot qué Guillot lou » guillo. » « Bonjour, monsieur, si vous n'étiez venu, » nous ne serions pas allés vous chercher; tel veut sur- » prendre Guillot qui est surpris par lui. »

L'évêque ne reçut aucun mal, pas plus que les prêtres, les moines, les autres personnages importants. Seulement, on les garda prisonniers, et la liberté ne leur fut rendue qu'en échange avec des religionnaires détenus dans les cachots, ou contre forte rançon pour payer les troupes. Le même jour de la prise de Castres, toutes les villes du vallon de Mazamet, et de plus Lombers, Réalmont, Lavaur, Revel, Puylaurens, Saint-Paul-Damiatte, Fiac et d'autres, tombèrent au pouvoir des réformés.

Guillot de Ferrières est nommé gouverneur de Castres, et Jacques de Bernes commandant. On leur adjoint un conseil d'administration, composé de Bouffard-Lagarrigue, Mélou, Thomas, Raymond, et un conseil militaire et politique dont faisaient partie Boissezon et le baron d'Ambres. On lève, comme la première fois, trois compagnies de cavalerie et trois d'infanterie. Antoine de Ligonier est nommé receveur des deniers publics; il est également pourvu à la police par des directeurs spéciaux, se remplaçant à de courts intervalles.

Ce règlement, dressé pour Castres, fut adopté par toutes les villes environnantes; il n'y eut guère que L'Isle et la chartreuse de Saïx qui fussent aux mains des catholiques. La première céda à l'explosion formidable des pétards, inventés par le capitaine protestant Aymeric, qui en faisait usage pour la première fois devant cette place, de concert avec les frères Mascarenc. La deuxième tomba à son tour; on surprit un messager qu'elle envoyait à François de Voisins pour demander du secours. Le message ayant été lu en plein conseil, le gouverneur partit aussitôt à la tête de quelques compagnies, assiégea la chartreuse, l'escalada, y pénétra malgré la vivacité de la résistance, respecta les

religieux, mais pilla et détruisit de fond en comble leur couvent (14 novembre 1567). Rentrés à Castres, ils en firent autant pour diverses églises et pour le couvent de Sainte-Claire, qu'ils redoutaient de voir un jour servir de forteresse. Les trésors de l'Eglise servirent au paiement des reîtres, ce qu'avait fait Charles IX lui-même et ce qu'autorisaient d'ailleurs les rudes lois de la guerre.

Les protestants de Carcassonne, ayant eu connaissance de la nouvelle prise d'armes, essayèrent de se rendre maîtres de leur ville ; mais ils furent découverts et déjoués, et les principaux gentilshommes compromis condamnés à mort par contumace.

Plus heureux fut le vicomte de Saint-Amans, qui réussit à s'emparer de Saint-Pons, où il rasa le monastère des Bénédictins. Sur ces entrefaites, Condé n'ayant pu s'emparer de la personne du roi, demande des troupes de toutes parts. Les deux vicomtes de Paulin et de Bruniquel, en particulier, s'agitent extraordinairement pour lui en procurer; et, aidés de cinq autres vicomtes, ils parviennent à réunir une petite armée de huit mille hommes. Commandée par sept vicomtes, qui jouèrent un grand rôle dans les guerres religieuses, et appelée pour cela l'armée des vicomtes (1), cette armée se rend d'abord à Alais. Elle passe le Rhône à Loriol, malgré l'armée catholique. Elle entre dans le Vivarais, où elle est décimée; elle avance, et le 6 janvier 1568, réduite de moitié, elle franchit la Loire en face de l'armée catholique, qui lui dispute le passage; elle livre bataille, quoique épuisée, inférieure en nombre et mal équipée; elle charge avec fureur, et, malgré tant de désavantages, elle remporte la victoire de Gannat, nom du village où elle fut livrée. De là les vicom-

(1) C'étaient : Bertrand de Rabastens, vicomte de Paulin, le chef; le vicomte de Bruniquel, Jacques de Castelverdun, vicomte de Caumont; le vicomte de Gourdon; Jean II de Castelpers, vicomte de Panat et de Peyrebrune; le vicomte de Montclar.

tes passent en Berry, où ils font une expédition brillante. Ils s'avancent vers Orléans, à la prière de la princesse de Condé, que l'investissement des catholiques y tient enfermée. Les vicomtes dégagent Orléans, emportent Beaugency, forcent Blois et opèrent leur jonction avec Condé sous les murs de Chartres qu'il assiégeait, « après une » des marches les plus hardies et les plus glorieuses » dont il soit fait mention dans l'histoire. » La bataille de Saint-Denis était déjà perdue; mais, renforcé par les troupes languedociennes et par un corps de treize mille reîtres que lui avait envoyés Jean Casimir, fils de l'Electeur palatin, Condé espérait sous peu reprendre le dessus, et il assiégeait Chartres avec trente mille hommes aguerris.

Profitant du moment où la province est dégarnie de troupes calvinistes, Toulouse lève une armée de cinq à six mille hommes, placée sous les ordres du comte d'Aubijoux et de François de Voisins. Divisée en plusieurs corps et accrue des contingents de Carcassonne, Castelnaudary et autres lieux, elle se donne rendez-vous à Revel; de là, elle vient camper autour de Soual, qui lui est livré par trahison (23 février). Fière de ce succès, elle assiége Puylaurens, défendue par l'intrépide de Villette, qui refuse énergiquement de capituler. « Va dire à ton » maître, » dit-il à un cornette parlementaire, « que je » verserai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour » défendre cette place qui m'a été confiée, et qu'avec » l'aide de Dieu et de mes soldats, j'espère en sortir, en » me faisant un pont des cadavres de ses gens, pour aller » rompre son armée. » Pendant sept jours, le canon retentit contre les remparts, les assauts succèdent aux assauts; les défenseurs, peu nombreux, étaient épuisés, et la place eût succombé peut-être, sans l'heureuse arrivée de François de Villette, frère du gouverneur, qui accourait de Castres avec trois cents arquebusiers. Il pénètre dans la place, ranime les cœurs, se prépare pour le len-

demain à une sortie désespérée. Mais le comte d'Aubijoux, instruit de ce qui se passait, affaibli d'ailleurs par de grandes pertes, lève le siége dans la nuit et retourne à Toulouse.

Pendant qu'on guerroyait dans le Midi, le siége de Chartres se poursuivait avec rigueur. Les affaires générales prenaient bonne tournure. Et Condé était plein d'espoir, lorsque Catherine de Médicis lui proposa de nouvelles négociations. Les chefs huguenots, si souvent joués par cette femme astucieuse et hypocrite, réclament des garanties. Sans en donner aucune, elle réussit à faire publier dans l'armée religionnaire que l'édit de pacification serait rétabli à toujours et sans restriction; que les étrangers sortiraient du royaume; que les villes rebelles rentreraient dans la possession du roi; qu'entière amnistie serait accordée à tous ceux qui avaient pris les armes; et que les chefs, dominés par l'ambition, s'opposaient, seuls, à une paix aussi avantageuse. Cette ruse la servit à merveille; des régiments entiers, trompés par ces promesses, prirent secrètement le chemin de leurs foyers; l'armée se fondit; et, quoiqu'à contre-cœur, Condé dut signer, le 20 mars 1568, la paix de Longjumeau, qui fut plaisamment appelée *boiteuse et mal assise;* parce que, d'un côté, elle ne reposait sur aucune condition solide, et que, de l'autre, elle fut conclue par deux personnages, dont l'un était boiteux et dont l'autre était le seigneur de Malassise. Le sobriquet de cette paix devint la juste expression de sa valeur. Bien des villes refusèrent de l'accepter; elle ne dura du reste que six mois.

Condé envoya dans le Haut-Languedoc, pour lui porter le traité de paix, Philibert Rapin, son surintendant. Rapin avait été condamné à mort par le Parlement de Toulouse, pour avoir participé aux affaires de 1562, mais il était amnistié par les conventions mêmes dont il était le porteur. Au mépris du droit des gens, le Parlement de Toulouse

« célèbre par ses cruautés et son fanatisme (1), » le fait saisir; et, trois jours après, décapiter et écarteler (13 avril). Cet acte inouï révolte Castres et Montauban, qui ne veulent plus entendre parler de paix. Les Montalbanais s'arment et mettent tout à feu et à sang dans les environs de Grenade, où Rapin avait été arrêté. Coligny arrive lui-même avec une nombreuse troupe; et pour que nul n'ignore la pensée qui le guide, il inscrit sur les ruines des châteaux appartenant aux membres du Parlement: *Vengeance de Rapin.*

La paix fut publiée à Castres le 20 mai, d'après Gâches; le 2, d'après Faurin.

Les habitants de Castres, peu confiants dans la loyauté de la cour, laissent publier la paix dans leurs rues, mais ne l'acceptent pas, ainsi du reste que bien d'autres villes. Ils repoussent François de Voisins comme leur nouveau gouverneur; ils ferment leurs portes à deux compagnies de Joyeuse, qui se présentent pour prendre possession de la cité. Leur instinct ne les trompait pas; cette paix n'était qu'une nouvelle trahison. Catherine en profite pour renvoyer dans leurs foyers les soldats du Languedoc et hors du royaume les soldats étrangers. Mais elle garde auprès d'elle ses propres soldats; et, sous prétexte de faire exécuter la paix, elle introduit de fortes garnisons dans les villes.

De son côté, comme s'il n'y avait point de paix proclamée, le Parlement de Toulouse interdit aux officiers protestants d'occuper aucun emploi, et aux pasteurs de remplir aucune de leurs fonctions (7 mai). Il ne fallut pas moins de quatre injonctions formelles pour que ce fanatique Parlement se décidât à enregistrer, le 5 juin seulement, le traité de Longjumeau.

On s'explique, après cela, la répugnance de certaines villes à accepter une paix qui n'était qu'une duperie. La

(1) Mary-Lafon, III, 471.

preuve en est, que pendant que Coligny et Condé s'étaient retirés, confiants, sur leurs terres, Catherine commanda leur arrestation. Ils eurent heureusement le temps de se réfugier à La Rochelle, ainsi que plusieurs autres victimes de la même trahison : Jeanne d'Albret, son fils, le prince de Béarn, quatre mille soldats.

Lancée dans cette voie de perfidie et de crime, la reine ne garde plus aucun ménagement. Se croyant assurée du succès par l'affaiblissement des troupes protestantes, elle révoque violemment et sans ombre d'excuse l'édit de pacification de 1562; elle interdit aux réformés les emplois publics, le libre exercice du culte et les rassemblements sous peine de mort; elle ordonne aux ministres de quitter le royaume dans quinze jours. En même temps, la populace, exaspérée par des prédications furibondes, recommence les massacres sur tous les points : en trois mois, on ne compte pas moins de trois mille victimes !

Les plus optimistes furent forcés d'ouvrir enfin les yeux. On courut aux armes de toutes parts : ce fut la troisième guerre de religion.

CHAPITRE X.

Troisième guerre de religion, 1568. — Trahison de Catherine. — trente-huit villes ou villages tombent aux mains des religionnaires. — Capitulation violée de Lautrec. — Vielmur et Viviers succombent. — Semalens résiste — Bataille de Jarnac. — Destruction des châteaux de Burlats, Montfa, Montpinier, Brassac. — Délivrance du Béarn par l'armée castraise.

> **« Paix de trahison, paix suivie des plus » cruelles violences, et des plus noires per- » fidies. »**
>
> **Antoine COURT.**

Les habitants de Castres se préparent à la guerre avec une grande activité. Ils nomment deux gouverneurs,

Peyrusse, sieur de Boissezon, et Guillot, sieur de Ferrières : l'un, pour la campagne ; l'autre, pour la ville. Ils lèvent quatre mille soldats ; ils appellent à eux, par courriers extraordinaires, toute la noblesse, soulèvent les villes voisines, et remettent à des capitaines éprouvés toutes les troupes concentrées à Castres : c'est d'abord le vicomte de Bruniquel, Bernard-Roger Comminges, fait déjà prisonnier en 1562 et relâché à condition qu'il ne servirait plus dans la même guerre (1). Puis, Charles Durand, baron de Sénégats (2), le baron d'Ar-

(1) En 1567, à la demande de Condé, Bruniquel fait avec Paulin les plus grands efforts pour lui envoyer un gros secours. Ce secours, conduit par les vicomtes (Bruniquel commandant la cavalerie), se rend à Chartres. Rentré dans son château, Bruniquel reprend les armes, va à Milhau, retourne à Castres, s'empare de Gaillac dont il passe les habitants au fil de l'épée, par représailles de l'épouvantable massacre de 1562. Lautrec lui paie 1,500 écus de rançon et reçoit Benac pour gouverneur. Mais les soldats, qu'on ne peut retenir, foulent aux pieds le traité ; et, contre la foi jurée, massacrent 200 habitants. Le 3 décembre, il prend Vielmur ; le 11, Viviers. Il échoue devant Sémalens et rentre à Castres le 16. Puis, Bruniquel passe à Montauban pour rentrer encore à Castres. Au désastre de Jarnac, il se met en route pour secourir Condé ; mais, arrêté par Montluc, il entre dans le Béarn ; et blessé à Castelsarrasin, il meurt peu après de sa blessure.

(2) Durand, baron de Sénégats, placé sous les ordres de Biron, au siége de Burlats, s'élance le premier à l'assaut avec une grande ardeur, s'en empare (juin 1569), taille en pièces la garnison, brûle et démolit le château. Puis, il accompagne en Béarn Montgommery, qui vient prendre à Castres le commandement de l'armée des vicomtes. Le premier encore, il entre à Orthez à la tête de son régiment. A la reprise d'armes, à la Saint-Barthelémy, Sénégats est nommé gouverneur de Puylaurens. Son lieutenant, Angéli, prend Druilhe près de Revel. Repoussé par le commandant catholique de Revel, Sénégats et Deyme le secourent et rejettent les catholiques dans Revel. Ces succès et quelques autres rendent les religionnaires maîtres de presque tout le Lauragais. En 1574, Sénégats guerroie dans l'Ariége. La même année, il donne son coup de main pour le recouvrement de Castres, Nommé capitaine de 1,500 arquebusiers (1575), il prend le château de

pajon (1), le vicomte de Montclar (2), et Montlédier, déjà connu. Avec de tels hommes, que ne devait-on pas attendre? Ils commencent une série de combats, de siéges, de surprises, où ils déploient plus d'intelligence et de vigueur qu'il n'en faudrait pour les grandes batailles. Le vicomte de Paulin ouvre la campagne en prenant d'assaut la ville de Gaillac (8 septembre), il la livre au pillage et n'épargne que les femmes. A son tour, le château de l'Om est pris et brûlé après deux jours de résistance; quelques-uns de ses défenseurs se sauvent à travers champs, d'autres sont jetés dans le précipice de l'Abbaye ou pendus, toujours en représaille de l'odieux massacre de 1562. Paulin laisse à Gaillac, pour gouverneur, le vaillant capitaine castrais,

Pechserguière, fait lever le siége de Caraman et sauve Mas-Saintes-Puelles. En 1577, il est nommé commissaire protestant, pour l'exécution de l'édit de Poitiers, dans le Languedoc. En 1581, il est député avec Lamer et Rotolphe, à Montauban, pour aviser au ferme rétablissement de la paix. En chemin, arrêté près de Lavaur, il est retenu prisonnier, avec ses compagnons, malgré leurs passeports. En 1582, le roi de Navarre appelle Sénégats dans son conseil et l'emploie à diverses négociations. Il le charge, entre autres (1584), d'une mission auprès de Montmorency, gouverneur de Languedoc. En 1605, il se plaint à l'assemblée de Châtellerault que la garnison de la place où il commandait n'était pas payée par l'Etat. Sa fin ne nous est pas connue, mais, on le voit, c'est une vie bien remplie. (Ces détails sont empruntés aux frères Haag.)

(1) Le baron d'Arpajon eut deux fils de Charlotte de Castelpers : Jean et Jacques; le premier, capitaine de cavalerie qui servit fidèlement la Réforme et Henri IV, lequel, en 1592, lui confia le gouvernement du Rouergue, fut blessé mortellement au siége de Ham; le second, connu par un beau trait : Henri III voulait lui conférer l'ordre du Saint-Esprit; mais la condition était l'abjuration : il refusa.

(2) Capitaine huguenot, aussi expérimenté que brave; assiste à la bataille de Gannat à la tête de l'infanterie, participe à la fameuse expédition du Béarn; assiége Saint-Félix, Labruyère, secourt Castres et meurt d'un accident de chasse (1570). Son fils (1577) battit, près de Saint-Gaudens, la compagnie des chevau-légers de Bonrepos; le 13 août, tué par les ligueurs.

Pasquet, qui se retrouve plus tard aux deux assemblées de Pierre-Ségade et de Réalmont, il fut nommé gouverneur de cette dernière ville, concourut à la prise de Castres (1574), fut pris par les catholiques et pendu par ordre du Parlement, malgré la menace de Paulin de pratiquer la loi du talion et de pendre deux prisonniers catholiques, ce qu'il exécuta. En deux mots, voilà son histoire. Paulin, avons-nous vu, le laisse à Gaillac ; et lui, le lendemain, à la tête de quelques compagnies, s'empare de Cordes, dont il brûle les portes. Le diocèse d'Albi voit successivement tomber trente-huit villes ou villages au pouvoir des calvinistes. Et, dans le diocèse de Castres, il n'y a que Graulhet qui ne peut être réduit. Le capitaine huguenot Artigues s'empare, par escalade, de Saissac, dans la montagne Noire, et l'abandonne après avoir massacré les prêtres et brûlé l'église, dit Faurin (25 septembre). Brousse, près Lautrec, est prise et démantelée (12 novembre). C'est de là que les vicomtes de Paulin, de Bruniquel et de Montclar, vont mettre le siége devant Lautrec, qui ne tarde pas à capituler ; les clauses de la capitulation sont : qu'on nommerait gouverneur Benac ; que les habitants auraient la vie sauve ; qu'il n'y aurait pas de pillage et qu'on paierait une indemnité de guerre de 1,500 écus. Malheureusement les soldats, ainsi frustrés du butin sur lequel ils comptaient, et prétextant le meurtre d'un lieutenant pendant la négociation du traité, se mutinent, forcent impétueusement les portes, escaladent les remparts, font irruption de tous côtés et mettent la ville à feu et à sang, au mépris du traité. Le gouverneur et ses cavaliers, qui voulurent s'opposer à cette honteuse action, faillirent eux aussi périr sous les coups de ces forcenés. Ce ne fut que l'arrivée précipitée des vicomtes qui termina ce déplorable carnage, où deux cents personnes, parmi lesquelles des prêtres et des religieux, perdirent la vie (2 décembre).

De Lautrec, les vicomtes passent à Vielmur, dont ils s'emparent, sans permettre le moindre excès ; le couvent

seul est abattu (5 décembre). Puis ils se présentent devant Montragon, qui leur paraît fortement défendu. Aussi se tournent-ils vers Viviers, qu'ils trouvent désert et qu'ils pillent. Après quoi ils viennent camper non loin de Saïx, avec l'intention de l'assiéger; mais sa vaillante défense et la rigueur du froid les obligent à rentrer dans Castres (15 décembre) après cette pénible et victorieuse tournée.

A peine sont-ils revenus, qu'une petite armée, commandée par le baron d'Arpajon, sort de Castres pour secourir les calvinistes du pays de Foix. Montluc lui barre le passage à Saverdun. Elle tente alors de prendre Montech; mais, au début du siége, le baron d'Arpajon tombe blessé à mort (1er mai 1569). Nouvel échec devant Castelsarrazin, où le vicomte de Paulin est fait prisonnier, où le vicomte de Bruniquel et vingt-deux de ses capitaines trouvent la mort. Alors les troupes, ainsi mutilées, retournent à Castres, non sans prendre pourtant Massaguel, qui se trouve sur leur passage, et dont les défenseurs sont jetés par les fenêtres.

C'est vers cette époque (10 février 1560) que la garnison catholique de Semalens, faisant de fréquentes incursions dans la campagne pour la ravager, est surprise par les soldats réunis de Puylaurens et de Vielmur, qui lui tuent une cinquantaine d'hommes. Mais, d'un autre côté, les calvinistes perdent bientôt Vielmur. Une servante de l'abbaye, qu'on avait eu l'imprudence de laisser dans le monastère, en perce les murs et donne passage aux catholiques, qui prennent la ville et mettent à mort une cinquantaine de personnes, y compris le ministre (21 avril).

Quant au gros des troupes protestantes, sous le commandement de Coligny et de Condé, il essuie à Jarnac une terrible défaite, dans laquelle Condé trouve la mort (18 mars). Inébranlable dans les revers, Coligny rallie les débris de l'armée, relève son moral, reçoit des renforts et se prépare à recommencer la lutte. Il a pour

appui Jeanne d'Albret, qui, avec son fils Henri de Béarn, et son neveu le fils du prince de Condé, se rend à Saintes, où Henri de Béarn, âgé de quinze ans, est nommé généralissime et protecteur des Eglises : « Je jure, » dit-il, « de défendre la religion et de persévérer dans la » cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la victoire » nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Un manifeste et des émissaires furent envoyés dans toutes les villes pour réveiller leur zèle et concentrer leurs efforts.

A cet effet, vient alors dans le Haut-Languedoc, pour y commander, Armand de Gontaud, baron de Biron, dont l'illustration, plus tard si éclatante, commença par les modestes siéges de châteaux. Berlats, près de la Bessonié, possédé par Castelpers, baron de Montredon, qui servait auprès du roi, est le premier dont il s'empare, après quelques coups de canon. Charles de Durand, baron de Sénégats, monte intrépidement à la brèche. La garnison est taillée en pièces, le château brûlé et démoli (5 juin). Les deux châteaux de Montfa, entre Roquecourbe et Réalmont, et de Montpinié, dans la plaine de Lautrec, capitulent; le deuxième est démantelé, et le premier, malgré les conventions, est brûlé et démoli (10-15 juin). Le château de Brassac, d'une toute autre importance, puisque avec celui de Burlats il dominait le cours de l'Agoût, répandait la terreur dans la montagne et interceptait les communications avec la plaine, le château de Brassac devient le point de mire de Biron et de Guillot. Sébastien de la Palu en est seigneur. Le canon bientôt ouvre une large brèche par laquelle s'élancent les assaillants, et tout d'abord le capitaine François Gautran, gouverneur de Castelnau-de-Brassac, petite ville voisine toute calviniste; cent vingt soldats ou habitants sont passés au fil de l'épée. Catherine de Narbonne, mère du seigneur de la Palu, qui s'était enfui, est tuée dans son lit d'un coup de pistolet, par un soldat, furieux des cruautés dont lui

et sa famille avaient eu à souffrir de la part des catholiques. La ville fut démantelée et le château rasé (21 juin).

La liberté ainsi rétablie dans la montagne, de Biron avait jeté ses vues sur Saïx et Labruyère, lorsqu'il fut rappelé auprès du prince et de l'amiral. Il s'agissait de concerter ensemble le combat de Roche-Labeille, dans le Limousin, qui fut si heureux et où le prince de Béarn fit ses premières armes.

A Biron succéda, comme gouverneur du Haut-Languedoc, Gabriel de Montgommèry, celui qui avait mortellement blessé Henri II dans un tournoi, capitaine actif, intelligent, dévoué, qui guerroya beaucoup, toujours avec succès, et qui, en particulier, fut le héros de l'expédition du Béarn. A peine arrivé, à la tête de deux cents chevaux (21 juillet), il ordonne un rassemblement général de troupes, en vue d'une expédition secrète. Il met à profit le temps, absorbé par les préparatifs, pour faire délivrer le vallon de Mazamet et de Saint-Amans des incursions du capitaine Rouairoux, qu'il surprend dans son domicile et qu'il emmène prisonnier à Castres. Cela fait, il laisse derrière lui Guillot pour gouverneur; il charge le capitaine Sauxens de ce qui regarde la guerre; et tandis qu'on s'attend, d'après les faux bruits qu'il a fait répandre, à une attaque contre Saïx et Labruyère, il franchit le Thoré à Navès avec cinq mille soldats, et tombe inopinément sur le pays de Foix. Il débloque Navarreins assiégé par Terride, prend Orthez et son château, lieu de refuge de Terride, qui en meurt de désespoir. Il en résulte la capitulation de toutes les autres villes du Béarn. Montgommèry, qui avait pour mission de dégager les Etats de Jeanne d'Albret, s'était donc acquitté de sa tâche avec un plein succès.

CHAPITRE XI.

Castres se met en état de défense. — Bataille de Moncontour. — Retraite de Coligny vers le Haut-Languedoc. — Les Réformés reprennent l'offensive, s'emparent de Labruyère, Saïx, Conques, Montréal, etc. — Combat d'Arnay-le-Duc. — Paix de Saint-Germain-en-Laye (1570). — Nouveaux mensonges. — Lointains préparatifs d'extermination.

« Plus tard... elle assassinera sans colère
» et sans remords, avec la froideur d'une
» vipère. »

Henri MARTIN, X, 313.

Profitant de l'absence des troupes calvinistes qui se distinguent si brillamment dans le Béarn, les catholiques inquiètent le Haut-Languedoc. Cédant aux instances des comtes d'Ambres et d'Aubijoux, le maréchal Damville met le siége devant Fiac. Le gouverneur Capelle demande à se rendre, mais à l'expresse condition qu'on respectera la vie des habitants et l'honneur des femmes. « Les vainqueurs n'eurent aucun égard à cette capitulation : ils » mirent le feu à la ville; ils violèrent les femmes, les » filles, et pendirent le capitaine Couderc (1) » (15 août). Effrayée par cette barbarie, Lautrec, sans résistance, ouvre ses portes à Damville, qui trouve là vivres et munitions en abondance (18 août).

Castres, prenant peur, relève ses remparts et construit sept nouveaux bastions. Ainsi à l'abri d'un coup de main, Castres pouvait servir de refuge aux débris de la grande armée protestante. Cette armée, en effet, commandée par le jeune prince de Condé, Henri de Béarn et Coligny qui l'inspirait, fut littéralement broyée dans la bataille de Moncontour (3 octobre 1569), malgré les prodiges de

(1) Magloire-Nayral, IV, 296.

Coligny, qui reçut trois blessures et fut emporté du combat. Comme toujours, particulièrement grand dans l'adversité, l'amiral rassemble ses officiers et ses soldats, relève leur courage et s'apprête à reprendre la campagne. Battant en retraite vers le Midi, ils veulent rejoindre les troupes de Montgomméry ; ils viennent camper sous les murs de Toulouse, après en avoir ravagé les environs. C'est là qu'ils reçoivent un député de Castres, le conseiller Dubourg : il a pour mission de leur souhaiter la bienvenue, de leur offrir une bourse copieusement garnie et d'invoquer leur secours contre les catholiques, devenus partout très-agressifs depuis le départ de Montgomméry pour le Béarn.

Les princes détachent pour l'Albigeois quelques compagnies dirigées par des chefs éprouvés, entre autres Genlis, grand maître de l'artillerie. Ainsi appuyés, les calvinistes reprennent l'offensive. Guillot dirige une expédition contre Labruyère, escalade de nuit ses remparts, et, envahissant les points principaux, rend la résistance impossible. Dans la confusion du pillage, cent soixante habitants ou soldats perdent la vie, ainsi que le gouverneur Montespieu. Le lieutenant Michel Bousquet, qui avait contribué à la surprise de la ville en indiquant le côté faible, y est laissé pour gouverneur (2 février 1570).

Le lendemain, d'autres troupes marchent vers Lombers avec du canon pour abattre quelques châteaux voisins; mais l'expédition n'est point heureuse. Rabastens ne peut être débloquée ; Montluc l'assiége, et, malgré la belle défense des capitaines huguenots Gardin et Ladout, la petite place succombe. « Et de tous les habitants, » dit l'abbé Poeydavant, « il n'en échappe que quatre, dont deux » marchands catholiques, et deux autres qui rachètent » leur vie par des présents. La plupart des autres du » parti huguenot, y compris les femmes qui périrent sur » la brèche en jetant des pierres sur les assiégeants, fut » immolé sans compassion. Cinquante ou soixante person-

» nes, parmi lesquelles étaient des ministres et gens de
» consistoires, s'étaient réfugiées en haut de la grande
» tour. Les soldats les firent sauter de haut en bas, de
» sorte qu'ils tombèrent dans la profondeur des fossés
» remplis d'eau, où ils se noyèrent. » Les troupes protestantes durent rentrer à Castres sans succès ; en chemin, elles assiègent Lautrec, qui peut-être aurait bientôt cédé, vu la largeur de la brèche déjà ouverte ; mais il fallut ramener immédiatement à Castres l'artillerie. Les princes, qui voulaient passer dans le Bas-Languedoc, enjoignirent à Genlis de leur conduire le plus de canons possible. Avant de partir pourtant, Genlis force Saïx, qui avait déjà résisté à deux siéges. Cette fois, battue de cent cinquante coups de canon, cette petite place tombe aux mains des calvinistes, qui la livrent aux flammes ; au moment de l'assaut, la garnison s'était enfuie ; quelques paysans, restés dans la place, furent seuls tués (20 février).

Genlis ayant rejoint les princes, leurs forces réunies se portent successivement sur Caraman, Saint-Félix, Les Bordes, Cuq et Auriac, qu'ils prennent, pillent et brûlent. Puis ils entrent à Conques, à Montréal, et campent sous les murs de Carcassonne, où ils reçoivent des propositions de paix, « à l'accoutumée. » Mais Coligny, instruit par les perfidies du passé, répond de Montréal qu'il continuera la guerre jusqu'à l'obtention de garanties sérieuses. Et tandis que les calvinistes du Haut-Languedoc poursuivent leurs attaques contre le château de Braconac, près Lautrec (20 juin), contre Durfort (21 juin), contre Verdes (25 juin), etc., l'armée des princes passe dans le Bas-Languedoc, se renforce de trois mille fantassins, s'empare de plusieurs places, traverse le Vivarais, gagne la frontière pour opérer sa jonction avec des troupes allemandes qui lui sont promises, défait les catholiques à Arnay-le-Duc et marche hardiment vers Paris.

Fatiguée de tant de luttes, suspectant quelques chefs de l'armée, effrayée de cet indomptable courage, qui fait

comme jaillir du sol une troisième armée aussi forte et mieux disciplinée que les précédentes ; revenant d'ailleurs au vieux projet d'une extermination en masse et par surprise des calvinistes, — la cour leur fait offrir des conditions favorables qu'ils acceptent ; et la paix est signée à Saint-Germain-en-Laye (8 août 1570). Amnistie générale, libre exercice de culte, restitution des biens confisqués, droits aux charges de l'Etat, droit de récuser six juges, président ou conseillers dans les Parlements (ce qui fut le germe des chambres mi-parties) quatre villes de sûreté avec des gouverneurs et des garnisons de leur choix (1), — telles sont les conditions que vaut aux calvinistes leur admirable esprit de sacrifice et de persévérance.

Du moins, ils s'en flattent et ils en témoignent leur joie. Quant aux catholiques ardents, ils appellent cette paix *la paix impie*. Le pape et le roi d'Espagne la qualifient d'*infâme* et de *perverse*, et « messieurs de Lorraine n'y con-» sentent, » dit Tavannes, « que sous l'espérance d'attraper » les huguenots désarmés. » Ils savent qu'en la concluant, Catherine, comme toujours, manque de sincérité ; la plus cynique fourberie ne lui coûte rien ; elle promet donc tout ce qui peut le mieux inspirer sécurité aux protestants. Puis, plus tard, « quand toutes les défiances seront apai-» sées, les places de sûreté rendues, les victimes rassem-» blées sans armes sous la main royale, elle frappera, » elle assassinera, non sans peur, mais sans pitié, sans » colère et sans remords, avec la froideur d'une vipère (2). »

(1) La Rochelle, Montauban, Cognac, La Charité.
(2) H. Martin, X, 313.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉDIT DE NANTES
(1572—1598.)

« Le sang des martyrs est la semence de
» l'Eglise. »

TERTULLIEN.

SOMMAIRE. CHAPITRE PREMIER : Préludes de la Saint-Barthélemy. Massacres à Paris, à Toulouse, Rabastens, Gaillac. Prise de Castres par le sieur Lacrouzette (1572). — CHAPITRE II : Quatrième guerre de religion. Surprise de Roquecourbe, d'Aussillon, de Mazamet (octobre 1572), par les calvinistes. Assemblée générale de Pierre-Ségade (novembre 1572). Les huguenots s'emparent de Lombers, Alban, Teillet. Insuccès contre Castres. Faibles compensations ailleurs. — CHAPITRE III : Deuxième assemblée générale à Réalmont (1573). Nouveaux combats. Echec de l'abbé d'Ardorel à Saint-Alby. Deuxième insuccès de Lagrange contre Castres (1573). Propositions de paix. Edit de Bologne. — CHAPITRE IV : Deux autres assemblées générales à Montauban et à Milhau. Trêve. Prise de Burlats, etc. Nouvelle assemblée générale à Milhau (1573). Alliance des Réformés et des mal-contents. Troisième insuccès de Lagrange contre Castres (1574). Prise d'Hautpoul. Prise de Castres par Lagrange. Organisation des pouvoirs publics. — CHAPITRE V : Assemblée de Milhau (1574) et cinquième guerre de religion. Départ et retour du vicomte de Paulin. Combats continuels. Trêve de six mois inobservée. Paix de Monsieur et ses conditions (1576). — CHAPITRE VI : Formation de la Ligue (1576). Révocation du traité précédent. Sixième guerre de religion (1577). Fondation du collége de Castres et son histoire. Castres et Revel aux protestants. Dissensions entre les religionnaires. Lagrange retiré à Saïx. Mort du capitaine Mazamet. Le sieur de Lacrouzette s'établit à Labruyère, prend Caucalières, échoue sur Castres et

fortifie plusieurs châteaux. Escarmouches. Paulin secourt Montpellier. Sa victoire à Crez. Levée du siége. Paix de Bergerac ou de Poitiers (1577). Etablissement à L'Isle-d'Albigeois de la Chambre mi-partie. — Chapitre VII : Défiance des religionnaires. Ils sont attaqués. Odieuse exécution. Succès des troupes calvinistes. Convention favorable de Nérac (1579). Entrevue de Catherine et de Béraud, ministre de Réalmont. Guet-apens tendu à Béraud. Continuelles infractions à la paix. Mort du ministre de Bosque. Arrivée de Turenne à Castres (1580). Sorèze aux catholiques ; Saissac aux protestants. Scandale d'Anglès (1580). — Chapitre VIII : Septième guerre de religion (1580). Exploits de Turenne en Lauragais. Brillant combat près de Sorèze. Nouveaux succès de Turenne. Son rappel par le roi de Navarre. Traité de Fleix (1580). — Chapitre IX : Assemblée de Montauban (1581). Infractions à la paix. Réveil de la Ligue. Entrevue du roi de Navarre et du duc de Montmorency à Castres (1585). Le mystérieux messager d'Henri III. Henri se déclare chef des ligueurs. Deuxième entrevue, à Saint-Paul-Damiate, du roi de Navarre et de Montmorency. Leur manifeste. Huitième guerre de religion. — Chapitre X : Nomination de gouverneurs. Jeûne solennel. Louis de Voisins et Bouffard-Lagrange. Campagne de Mongommméry. Attaques des châteaux et des forts. Joyeuse et Montgommméry se combattent dans l'Albigeois. Combat de Cieutat (1587). Victoire de Coutras. Montmorency et Montgommméry à Castres. Montmorency dans le Lauragais. Chute de Brugairolles (1588). Pillage du château de Saint-Amans-Valtoret. — Chapitre XI : Turenne et d'Avantigny gouverneurs de Castres. Combat de Vielmur (1588). Saint-Paul-Cap-de-Joux délivré des ligueurs. Entreprise de Duvila sur Carcassonne. Assassinat d'Henri de Guise. Henri III se tourne vers les calvinistes. Hautpoul aux ligueurs, puis aux royalistes (1589). Alliance d'Henri III et d'Henri de Navarre. Assassinat d'Henri III. La Ligue acclame roi le cardinal de Bourbon. Henri IV, victorieux dans le Nord. Dans le Midi, petite guerre. Les Etats généraux de Lavaur contre Henri IV. Les Espagnols en Languedoc. Victoire de la Ligue à Lautrec (1592). Revanche royaliste à Villemur. Piété des calvinistes. Joyeuse. — Chapitre XII : Grand tumulte à l'occasion du ministre Gaspard Olaxe. Indécision du colloque d'Albigeois. Con-

damnation de celui de Lauragais. Son arrêt. Est-il sans appel? Olaxe soutenu par toutes les autorités castraises. Décision du synode provincial de Montauban et du synode national (1594). Fin du débat. Vie intérieure de l'Eglise. Appel à Castres des ministres Daneau et Balaran. Abjuration de Henri IV (1593). Recrudescence de la Ligue. Les états de province, à Albi et à Lavaur, prêtent un nouveau serment à la sainte Union. Joyeuse et le baron d'Ambres. La chambre mi-partie à Castres (1595). Son histoire. Succès du duc de Ventadour contre les ligueurs du Languedoc. Assassinat de Deyme. L'édit de Folembray désarme la Ligue (1496). Mort de Dominique Bouffard. Appel à Castres des ministres de Rotan et Josion. L'édit de Nantes (1598).

CHAPITRE PREMIER.

Préludes de la Saint-Barthélemy. — Massacre à Paris, à Toulouse, Rabastens, Gaillac. — Prise de Castres par le sieur de Lacrouzette (1572).

« Ils se sont trompés sur la puissance de
» la mort ; ils ont cru qu'elle finit tout ; ils
» n'ont pas soupçonné au contraire qu'elle
» engendre l'immortel et que chaque vic-
» time enfante son vengeur. »

Quinet, *Révol.*, II, 277.

A peine les pauvres calvinistes sortaient-ils de la fournaise des guerres civiles, qu'ils étaient aussitôt l'objet des trahisons d'une cour corrompue et implacable dans sa cruelle oppression : la Saint-Barthélemy en offre une nouvelle et saisissante preuve.

Après la paix de Saint-Germain, les chefs calvinistes, qui n'accordaient plus de valeur à la parole royale, jugent prudent de se retirer derrière les remparts de La Rochelle. Mais Catherine, « la plus grande comédienne du » seizième siècle, ce qui n'est pas peu dire (1), » résolue,

(1) H. Martin, X, 312.

d'après le plan de Bayonne, à les noyer tous dans leur sang, réussit, à force de mensonges, à les attirer peu à peu à Paris. On les comble... on leur promet merveilles. Pour décider à venir les derniers récalcitrants, la cour elle-même prend l'initiative du mariage d'Henri de Béarn avec Marguerite de Valois, sœur du roi; ce mariage sera la paix éternelle des deux religions..... etc., Coligny devient le premier homme du royaume; quand Jeanne d'Albret mène, avec répugnance, son fils à la cour, le roi lui fait les plus affectueuses démonstrations, l'appelant « son » tout, son bien-aimé... » Seulement, le soir, en tête à tête avec sa digne mère Catherine, il lui demande s'il n'a pas bien joué son rôle et proteste « qu'il les amènerait » tous au filet (1). » Jeanne d'Albret meurt, quatre jours après son arrivée à Paris; malgré les sourdes rumeurs d'empoisonnement qui se répandent, les réformés conservent une inaltérable sécurité. Leur sécurité même redouble; bientôt, il n'est plus question que des brillantes fêtes, préparées pour le mariage; huit cents gentilshommes accourent autour de Henri de Béarn; toutes les notabilités calvinistes, une foule de curieux de province, sont là, sans s'arrêter aux vagues et persistants soupçons, dont l'air était rempli. Plus on approche du moment fatal, plus Charles IX et Catherine dissimulent leur infernal dessein. Ils prodiguent les faveurs, les garanties, au point de dresser la liste de toutes les maisons où logent les calvinistes, pour les pourvoir au besoin d'une bonne garde!

Enfin, célébration du mariage, le 18 août 1572; quatre jour de fêtes et de jeux bruyants. Mais, le 22, premier funèbre signal, Coligny reçoit un coup d'arquebuse qui le mutile; puis, tout à coup, dans la nuit du 23 au 24, au son sinistre du tocsin, les flambeaux s'allument, les assassins s'arment; des cordes et des chaînes sont tendues partout pour couper la retraite aux fugitifs; les bandes

(1) *Journal de Henri III*, I, 45.

d'égorgeurs, une écharpe au bras gauche et une croix blanche au chapeau, en signe de reconnaissance, se répandent de tout côté se divisent les quartiers, procèdent avec ordre, avec méthode, comme à une chasse organisée, enfoncent les maisons et frappent, frappent jusqu'à la lassitude, n'épargnant ni femmes, ni vieillards, ni enfants, ni malades. Ce fut une boucherie sans exemple : on ne voyait que cadavres lancés par les fenêtres, gisant dans les ruisseaux, entassés aux portes cochères, ou roulés par centaines dans les eaux rougies du fleuve. L'enivrement du massacre allume toute la férocité des plus sauvages instincts : des enfants de dix ans hachent des nouveau-nés dans leur berceau et les dames de la cour vont savourer l'odeur du sang et le hideux spectacle de cadavres amoncelés, taillés en pièces et nus.

Cela dura quatre jours selon les uns, huit jours selon les autres; quatre mille calvinistes périrent « dans ce filet. » Ce qui ajoute, si possible, à l'odieux de ce crime épouvantable, c'est la manière dont il fut exalté. Le 28 août, on fait à Paris un jubilé extraordinaire d'actions de grâces ; le 3 septembre, on frappe deux médailles commémoratives de cette grande « victoire, » avec la date du 24 août 1572; l'Espagne et l'Italie envoient leurs plus chaleureuses félicitations; le cardinal de Lorraine donne 1000 écus d'or au courrier qui lui apporte, à Rome, l'heureuse nouvelle; le cardinal Alexandrin s'écrie, dans la spontanéité de sa joie : « Le roi de France a tenu sa parole ! » le fort Saint-Ange tire le canon, en signe d'allégresse; les rues de Rome s'illuminent et se pavoisent; une procession solennelle s'organise, à laquelle participent, pape, cardinaux, ordres religieux, ambassadeurs ; Grégoire X frappe une médaille en l'honneur de la tuerie, médaille contestée, mains retrouvée, authentique, *indéniable.*

Rien, dans l'histoire mérite-t-il mieux les stigmates de l'infamie? « Si l'on pèse bien toutes les circonstances » de la Saint-Barthélemy... on se convaincra qu'elle est le

» plus grand crime de l'ère chrétienne, depuis l'invasion
» des hommes du Nord. Les Vêpres siciliennes, l'extermi-
» nation des Albigeois, les supplices de l'Inquisition, les
» meurtres des Espagnols dans le Nouveau-Monde, si
» odieux qu'ils soient, ne renferment pas, au même degré,
» la violation de toutes les lois divines et humaines.
» Aussi est-il résulté de ce grand attentat d'effroyables
» calamités (1). »

A la première heure, après avoir arquebusé lui-même les huguenots, le roi est saisi d'un invincible tremblement. Il se justifie, en écrivant, dans les provinces, que ce massacre est l'effet d'une rivalité entre les Châtillon et les Guises; et il en rejette la responsabilité sur ceux-ci. Les Guises réclament; il écrit alors une deuxième lettre où, sans souci de la contradiction, il avoue avoir donné lui-même le signal, à cause de la découverte d'un complot calviniste! Cette lettre respire les intentions les plus pacifiques, les plus bienveillantes; mais les émissaires qui la portent reçoivent, de la bouche du roi, la secrète mission « d'ordonner de sa part, aux villes du royaume, de tuer les *chefs et les factieux* (2). » De là sur la France entière, cet épouvantable déluge de crimes, cette Saint-Barthélemy générale, qui se prolonge plusieurs mois et qui ne fait pas moins de cent mille victimes, évaluation de Péréfixe, archevêque de Paris, dans son histoire de Henri IV. Mais Dieu déjoue les impies desseins des hommes; soulevés d'indignation, les catholiques modérés passent à la Réforme, au nombre de cent dix mille; les vides se trouvent providentiellement comblés; et les huguenots assez forts pour résister longtemps encore à l'oppression.

Ce fut le 31 août que le Parlement de Toulouse reçut les lettres lui annonçant le massacre. Quelle occasion propice pour son zèle sanguinaire! Plusieurs jours, il

(1) De Félice, *Histoire des Protestants*, 218.
(2) H. Martin, X, 385.

observe un profond secret; mais, un dimanche où les huguenots célèbrent leur culte, à la sortie de la ville, à Castanet, le Parlement fait fermer les portes de Toulouse, à l'exception d'une poterne pour mieux observer les allants et venants. Prévenus du fait, plusieurs calvinistes, soupçonnant quelque nouvelle trahison, s'enfuient à Montauban, Puylaurens, Réalmont; d'autres ne rentrent que pour ranger leurs affaires et ressortir aussitôt après. Pour inspirer de la sécurité et mieux attirer ceux qui se cachent dans le voisinage, le Parlement fait publier (2 septembre), que le massacre parisien ne provenait que de querelles particulières, mais que le roi interdisait de molester en rien les protestants. Se laissant prendre à ces déclarations, beaucoup regagnent leurs foyers, entre autres plusieurs conseillers, directement priés par le président de rentrer, de peur que leur éloignement n'émût le peuple. Alors (3 septembre), le Parlement, s'assurant qu'il n'entrait plus personne, fait fermer et solidement garder les portes, occupe militairement la ville, arrête les huguenots dans leur domicile, publie, à son de trompe, que chacun est tenu, sous peine d'en répondre, de dénoncer les calvinistes qui se cachent. Les couvents, les cachots regorgent de prisonniers. Pendant qu'on instruit leur procès, on prend les ordres de la cour; la cour répond (le voyage du messager dura trois semaines) que si le massacre n'était déjà un fait accompli, il fallait y procéder au plus vite. Réunion du Parlement, hésitation de quelques membres; le procureur général Duranti assume la responsabilité de l'exécution des ordres du roi. En conséquence, le 4 octobre, sept ou huit assassins, armés de haches et de coutelas, égorgent de sang-froid, à la Conciergerie, où on les a réunis, les trois cents victimes qui s'étaient fixées aux protestations et aux promesses. On les dépouille préalablement de leurs habits; on les expose, dans cet état, pendant deux jours, aux regards de la populace; trois conseillers huguenots, amorcés par le pré-

sident : Ferrières, Coras, Lacger périssent de la main des égorgeurs ainsi que deux autres de leurs collègues. Et, eux aussi, la gloire de leur corps, sont exposés à la sauvage curiosité de la foule, dans leur robe rouge, puis pendus à l'ormeau du palais, et, comme des cannibales, les étudiants dansent la farandole autour de leurs cadavres (1). Parmi les morts illustres, se trouvent encore l'ancien capitoul Ganelou, Morgues et Lamère, conseillers du Sénéchal.

« Le massacre ayant été ainsi fait à Toulouse, on en-
» voie par tout le ressort du Parlement d'en faire de
» même (2). » Cet ordre est exécuté, entre autres à Rabastens et à Gaillac. Dans cette dernière ville, Mons, le commandant de la garnison, arrête quatre-vingts huguenots, dont il reçoit de fortes sommes, sous promesse d'avoir la vie sauve ; mais, une fois encore, en dépit de son serment, ils sont enfermés dans la Tour de Palmata et dans la Tour du Tarn. Là, les ayant tous sous la main, le perfide et féroce commandant envoya, le 5 octobre, à 10 heures du soir, une bande d'assassins qui, avec les soldats, se ceignant d'un linge blanc comme pour une boucherie, mais afin de se mieux reconnaître, égorgent ces trop crédules martyrs jusqu'au dernier. « Portant
» haches bien esguisées, hallebardes, fourchettes, grandes
» dagues et poignards en leurs mains, ouvrant avec grande
» terreur et espouvantement des pauvres prisonniers les por-
» tes des dites prisons, ils se ruaient sur ces transis désar-
» més, qui se mestant les uns derrière les autres et parant
» les bras aux coups en criant et se plaignant du tort et
» de l'injure qu'on leur faisait, estaient néanmoins par
» ceux qui n'en avaient aucune pitié mis à mort, dé-
» tranchés et coupés en plusieurs endroits de leurs per-
» sonnes. Ce qui apporta une telle frayeur et espouvante,

(1) Dom Vaissete, IX, 75.
(2) Mémoires de Gâches.

» qu'il y en eut qui, comme désespérés, se précipitaient
» en bas des tours et un s'en sauva miraculeusement.
» Tant y a qu'il en fut tué jusqu'au nombre de soixante
» et quatorze, et aussitôt leurs maisons pillées et sacca-
» gées non-seulement, mais encore plusieurs furent
» ruynées et abattues jusques aux fondements. Un riche
» bourgeois, Arnaud Barutel, fut sauvé par le capitaine
» Mons, à la charge qu'il se ferait catholique (1). » Il y eut tellement de sang répandu sur les degrés des deux tours, qu'il s'en échappait au dehors de pleins ruisseaux rouges.

Les choses se passèrent, à Castres, différemment. En l'absence du gouverneur du Languedoc, Damville, les ordres de la cour parviennent à son lieutenant Joyeuse, qui s'empresse de déléguer Jean de Nadal, seigneur de Lacrouzette, à Castres, avec mission de l'occuper au moyen de deux compagnies. C'était le 3 septembre. L'émotion produite par l'arrivée de ces troupes, alors qu'on avait promis d'en dégrever la ville, engage Lacrouzette à communiquer aux consuls la lettre du roi. C'était la première dans laquelle « il est fort marri du massacre pari-
» sien, qui n'est que le fait des Guises et des Chatillons,
» enjoignant à Lacrouzette de tenir en paix tous ses sub-
» jets, tant d'une que d'autre religion, soubs le bénéfice
» de ses édicts. » Mais, éclairés par l'expérience du passé, fortement préoccupés des vagues rumeurs qui commençaient à circuler sur les événements de Paris, les protestants de Castres trouvent plus sûr que de dormir sur l'oreiller de la parole royale, d'invoquer aussitôt le secours de leurs coreligionnaires voisins. Ils appellent, entre autres, Jean et Jacques de Castelpers, l'un baron, l'autre vicomte de Panat, qui accourent avec toutes leurs forces.

(1) Manuscrit des Archives d'Albi, cité par Compayré dans son *Itinéraire du Tarn*.

Après un jeûne solennel, célébré sur l'initiative du Consistoire, on établit un corps de garde à la porte du sieur de Lagarrigue, un autre sur la place, un troisième au Pont-Vieux. De son côté, Lacrouzette augmente sans cesse le nombre de ses troupes. De toute part, on s'observe avec défiance et menace.

Cependant, les deux partis, désireux de tirer au clair la situation, conviennent d'envoyer un député à Paris, et, en attendant son retour, on se donne mutuellement des otages. Lacrouzette, quant à lui, proteste de la pureté de ses intentions, et il témoigne de cette pureté en donnant lecture de la deuxième lettre du roi qui assume sur lui la responsabilité du carnage et commande au Parlement de Toulouse d'en faire faire autant à Castres. Lacrouzette déclare hautement se refuser à l'exécution de ces ordres barbares et ne se proposer qu'un but : maintenir la paix entre tous ses concitoyens. Conduite d'autant plus belle et louable qu'elle est plus rare et qu'ils furent peu nombreux les gouverneurs des villes qui ne firent point leur petite Saint-Barthélemy. Ses nobles procédés lui attirent quelque confiance. Il en profite pour obtenir des calvinistes qu'ils renonceront, provisoirement, à leurs prêches publics, en raison des circonstances. « O méchante ruse, ô plus aveugle crédulité ! » s'écrie Gâches ; on le lui accorde et l'on charge Marsan, un des ministres, d'annoncer, du haut de la chaire, la suspension du culte public jusqu'à nouvel ordre. Cette communication inattendue frappe l'assemblée de stupeur. Les huguenots, si souvent et si indignement trompés, tremblent qu'il ne se trame dans l'ombre quelque lugubre événement. Dès cette heure, comme unanimes dans leur sentiment, peuple, soldats, personnes marquantes, et jusqu'au ministre de Bosque, se réfugient dans les villes voisines de Roquecourbe et de Réalmont.

Fort de cette déroute générale et des recrues qui lui étaient envoyées de toutes parts, Lacrouzette se rend

complétement le maître de Castres (11 septembre 1572.) Il s'en empare au nom du roi, qui désormais, « ne veut » plus supporter qu'une seule religion dans son » royaume ! »

CHAPITRE II.

Quatrième guerre de religion. — Surprise de Roquecourbe, d'Aussillon, de Mazamet (8 octobre 1572), par les calvinistes. — Assemblée générale de Pierre-Ségade (novembre 1572). — Les huguenots s'emparent de Lombers, Alban, Teillet. — Insuccès contre Castres. — Faibles compensations ailleurs.

« Debout ! »

Devise de Castres.

Les fugitifs castrais s'applaudirent de leur résolution. Non-seulement ils évitèrent tout mal, toute corvée, charge et vexation, mais ils furent libres de souffler partout soulèvement contre ces iniques violations de tous les droits naturels et de préparer une nouvelle campagne.

Les horreurs de la Saint-Barthélemy, tant dans les provinces que dans la capitale, furent, en effet, le signal de la quatrième guerre de religion. Et c'était merveille de voir comment ce peuple persécuté, dépouillé, broyé dans tant de batailles, décimé par tant de massacres, sans chefs, sans noblesse, sans mot d'ordre, se lève cependant, s'arme d'un bout à l'autre du royaume, pour défendre une fois de plus la triple liberté de la pensée, de la conscience et du culte en commun, liberté qu'il préfère à la vie.

L'exemple de Castres, quant à la suspension du culte public, fut imité par Mazamet, Saint-Amans, Vabres, Viane et autres lieux. Les deux villes de Castelnau et de

Lacaune eurent, seules, la gloire de ne pas le discontinuer un instant. Cette fermeté, dont la nouvelle se répand, fait un peu honte à tout le monde, stimule le pays et concourt puissamment à l'élan extraordinaire qui se manifeste contre les fauteurs de la Saint-Barthélemy.

Roquecourbe ouvre noblement la campagne par un coup de hardiesse : pendant que Tournel, gouverneur du château, recrute, à Castres, quelques soldats pour mieux tenir la ville en sujétion, les habitants grimpent sur les murs du château, par le chemin du Pont, surprenant la garnison, à laquelle ils ne font aucun mal, et s'emparent, sans coup férir, de ce point important, qui leur assure la possession de toute la vallée. Les Fosse, les Mellié, les Ladoumerquié, les Griffoulières, et surtout les deux soldats roquecourbains Loubatières et Auriol, méritent d'être signalés, entre tous, dans cette action d'éclat (7 octobre 1572). Prévenu de la perte du château, Lacrouzette acccourt pour le reprendre; mais « salué avec pierres et mousquetades, » il rentre à Castres, dont les pauvres calvinistes expient, par de fortes rançons, le succès de leurs heureux voisins.

Les hostilités se généralisent. Faibles par le nombre et les ressources, mais forts par l'excellence de leur cause et par l'indignation longtemps amassée dans leur cœur, les huguenots se battent en désespérés. Au fait, ils luttent pour sauvegarder ce qu'il y a de plus cher au monde : c'est une question, pour eux, d'être ou de n'être pas.

Aussillon, petite ville pittoresquement située sur le flanc de la montagne Noire, munie de portes et d'un château qui subsistent encore, est enlevé aux catholiques, par un hardi coup de main, par un stratagème dû au capitaine Nérac, dit Mazamet à cause du lieu de sa naissance. Nérac, d'un caractère d'acier, audacieux, infatigable autant qu'habile, se place, avec une bonne troupe, en embuscade, dans le voisinage d'Aussillon. Sous un prétexte quelconque, celui de demander le prix de quel-

ques journées faites au château, il envoie à Aussillon trois soldats déguisés eu paysans. Ces faux paysans, une fois entrés, s'emparent, selon son instruction, d'une des portes, et l'ouvrent à Nérac. Nérac s'y précipite avec ses soldats, s'empare de la ville, du château, et fait à Lacrouzette, accouru aussitôt parce qu'il croyait que le château tenait encore, un accueil semblable à celui qu'il avait reçu à Roquecourbe (9 octobre 1572).

Après Aussillon, Mazamet. Depuis la prise de Castres, Mazamet avait reçu garnison catholique, et pour gouverneur Sébastien d'Hautpoul, seigneur d'Hauterive. Le ministre Roussel dut même alors quitter son poste et se réfugier à Viane. Enhardi par son entreprise sur Aussillon, le capitaine Nérac se présente soudainement devant les murs de Mazamet. Son lieutenant Roulac, d'un coup de pistolet, renverse la sentinelle. A cette détonation, on s'empresse de fermer la porte; mais les soldats huguenots, conduits par Nérac, sont là; ils se précipitent; et, pénétrant dans l'intérieur de la ville, ils crient de toute la force de leurs poumons, pour jeter partout l'épouvante : « Tue, tue! ville gagnée! » Surprise, saisie d'une frayeur panique, la garnison cède, sans résistance, tous ses postes. D'Hauterive, obligé de traiter avec les vainqueurs, s'estime encore heureux, en perdant la ville, d'obtenir, pour lui et pour son procureur, la liberté de se retirer dans son puissant manoir d'Hautpoul. « Maîtres de la ville, » dit un historien catholique, « les calvinistes crurent devoir » s'abstenir de toute violence qui aurait déshonoré leur » triomphe (1). »

Ce ne furent pas là, tant s'en faut, les seuls exploits du capitaine Nérac dit Mazamet. Disons ici, même en anticipant, qu'il chassa ensuite les catholiques de Saint-Amans-Villemagne; qu'il participa, sous Paulin, au siége de Lombers; qu'il aida les frères Bouffard, dans leur pre-

(1) Marturé, II, 9.

mière entreprise sur Castres, qu'il se signala, dans le Haut-Languedoc, à la prise d'Aleth, à la défaite des troupes envoyées à Joyeuse, à la conquête de Saint-Alby, dont il fut nommé gouverneur par le vicomte Paulin; qu'il accompagna celui-ci dans le Bas-Languedoc, s'empara d'Huchau, de Bize, du château de Saint-Affrique, rentra dans le Castrais, retourna encore dans le Bas-Languedoc, en 1575, prit Lusignan par escalade, le 13 mai 1576, revint dans le Castrais, et finit misérablement à Labruyère, trahi et froidement égorgé, en 1577, comme nous le verrons plus tard.

Après de nombreux succès isolés, les protestants du Haut-Languedoc éprouvent le besoin de concentrer leurs forces et d'imprimer de l'unité à leurs opérations. En conséquence, ils convoquent une grande assemblée à Pierre-Ségade, faubourg de Viane, le 1er novembre 1572. Tous les chefs calvinistes accourent, de près et de loin ; on sent que l'union fait la force ; il s'agit de s'organiser pour mieux vaincre, puisqu'il n'y a d'autre moyen de vivre que la victoire. On voit, là : Bertrand de Rabastens; vicomte de Paulin; Guillot, seigneur de Ferrières; Balthasar et Pierre Soubiran, seigneur de Brassac (1); Florent de Beyne, seigneur d'Escroux; François de Villette, seigneur de Montlédier ; Bernard d'Huc, seigneur de Montségur, François et Sébastien de Castelverdun, sieurs de Puycalvel et de la Raserie ; Paul de Corneillan, seigneur de la Brunié ; Etienne de Beyne, seigneur de Gos ; et quinze capitaines : Cuxac, Franc, Du Vergnet, Bousquet, Carel, La Fenasse, Gâches, Gautran, Méric, Pas-

(1) Les deux frères Soubiran, deux des plus intrépides chefs du Castrais, surtout Pierre qui, dès 1559, fait partie de l'armée des vicomtes, lieutenant (1573) de Paulin, s'empare de Cuxac par escalade (1574) et en est nommé gouverneur, se signale par beaucoup d'exploits, est nommé, en 1584, par le roi de Navarre, gentilhomme ordinaire de sa chambre, meurt en 1615. Voir frères Haag.

quet, Agrety, Giroussens, Fournier, Record, Puech, etc., tous du Haut-Languedoc.

On commence par invoquer le saint nom de Dieu. Ces hommes d'épée sont aussi des hommes de foi, qui placent leur entreprise sous la sauvegarde du Seigneur. Puis, à l'unanimité, le vicomte de Paulin, aussi éminent par ses vertus que par son esprit, est nommé général pour les diocèses d'Albi, de Castres et de Saint-Pons. Néanmoins, sous l'inspiration de principes sagement démocratiques et libéraux, qui ont toujours été le glorieux apanage de nos ancêtres, on limite le pouvoir du général en lui adjoignant un conseil. Ce conseil, qui doit avoir son siége à Réalmont, est composé de Lagarrigue de Roquecourbe, de Domarel de Réalmont, de Vincent Bonnafous de Brassac, de Rouquette et de Galtier de Lacaune; Pierre le Nautonnier, sieur de Castelfranc, est nommé trésorier de la cause.

Le nouveau général s'empresse de désigner un certain nombre de gouverneurs de villes : Bernard d'Huc pour Réalmont, François de Villettes pour Roquecourbe, d'Escroux pour Lacaune, Paul de Corneillan pour Damiatte, Franc pour Fiac, de Portes pour le château de Viane, un ami du baron de Sénégats pour Brassac, le baron de Sénégats lui-même pour Puylaurens. Cela fait, le vicomte de Paulin, pour concerter des mesures plus générales encore, envoie des députés à La Rochelle, vaillante place qui servait de point de ralliement. Il s'occupe ensuite de lever des troupes; il crée de nombreuses compagnies d'infanterie et de cavalerie, dans lesquelles entrent avec empressement tous les Castrais fugitifs, résolus à pousser cette fois la guerre à outrance.

Pendant que le Rouergue et le Quercy, imitant l'Albigeois, ont leurs assemblées générales à Milhau, à Saint-Antonin, et se choisissent aussi leurs généraux, le vicomte de Paulin, entrant, sans retard en campagne, s'empare du château-fort de Lombers. Guillaume de Gennibrouse,

seigneur catholique de Saint-Amans commandait cette place; il est secouru par Lacrouzette, qui lui amène du renfort de Castres; mais le vicomte de Paulin le repousse, vaillamment soutenu par les capitaines Nérac, Franc et Lafenasse; le lendemain, Lacrouzette, revenant à la charge, est rejeté dans Montragon; alors, Paulin presse le siége avec ses douze cents hommes, et Lombers capitule. Il reçoit une garnison calviniste, et Dupuy de Saint-Cernin pour gouverneur.

Alban et Teillet ne tardent pas à tomber au pouvoir de Paulin, qui fortifie Teillet. Gennibrouse, qui de Lombers est allé défendre ces places, doit traiter de la paix avec le vicomte Paulin; il va le voir à Réalmont, se met à son service en reniant sa propre cause, et pour prix de son revirement obtient la première place dans sa compagnie, composée de gentilshommes, de gens de commandement.

Mais ces petits succès ne détournent pas les calvinistes de leur constant et vif désir : s'emparer de Castres, place si importante par sa position et ses ressources. Sur l'ordre de Damville, Lacrouzette cède le commandement de Castres au baron de Fourquevaux qui, peu après (5 janvier), le cède lui-même au comte de Montberaud. Les catholiques s'arrangent de leur mieux pour conserver cette place; et, de leur côté, les calvinistes prennent leurs meilleures dispositions pour la reconquérir.

Bouffard-Lagrange, miraculeusement échappé à la Saint-Barthélemy de Paris, où il faisait alors ses études, réfugié d'abord à Graulhet, puis à Roquecourbe avec son frère Bouffard-Lagarrigue, soumet au vicomte de Paulin l'idée de s'emparer de Castres par surprise : se ménager des intelligences dans la place, escalader à main armée le mur de la Portanelle, qui était le point faible de la ville; pendant ce temps, faire descendre l'Agoût par deux bateaux chargés d'une cinquantaine d'hommes, les faire débarquer à Bertrac (le Carras), et surprendre par derrière la garnison, tout occupée à repousser l'attaque de la

Portanelle. Tel était le plan de cet homme d'énergie, aussi vigoureux dans l'exécution que hardi dans la pensée. Ce plan approuvé, les soldats partent de Roquecourbe, font halte au roc de Lunel, lancent à l'eau deux barques portées jusque-là sur des charrettes ; des chefs résolus entrent dans la première : ce sont les deux Villettes, les deux Puechalvel, Saint-Amans le cadet, Paul de Corneillan ; d'autres, non moins résolus, se jettent dans la seconde : Mazamet, Bousquet, Moulaires, La Fenasse, avec seize de leurs amis. Quant à Bouffard, il se réserve les périls de l'assaut, avec les troupes réunies de Lacaune, de l'Albigeois et du vallon de Mazamet, en tout douze cents arquebusiers. Tout faisait présager le succès d'une entreprise si bien combinée et si bien menée. Mais un traître les livre : Montberaud, initié sans défiance, à Roquecourbe, aux secrets de la conjuration. Aussi, qu'advient-il ? Au milieu de la nuit, la garnison de Castres est sur pied, armes chargées, distribuée en nombre sur les points menacés, prête à tirer à mitraille au premier bruit et à surprendre elle-même ceux qui s'imaginent qu'elle sera surprise en plein sommeil et bouleversée. En effet, à l'approche des assaillants, une effroyable décharge d'arquebuses et de canons se fait soudain entendre ; ils comprennent... leur dessein est éventé ; et ce feu, aussi meurtrier qu'inattendu, les oblige à rentrer dans leurs cantonnements respectifs (8 février 1573).

Chaque troupe séparée prend alors ses mesures pour se livrer à la petite guerre : le capitaine Dupuy, assisté du capitaine Molaire et de sa compagnie, composée de soldats de Castres, s'empare de Saint-Cernin, où il trouve beaucoup à butiner (9 mars 1573). — Le baron de Sénégats, gouverneur de Puylaurens, et le capitaine Angely, livrent, à Druilhe, un brillant combat aux troupes catholiques, qu'ils poursuivent, l'épée dans les reins, jusqu'aux portes de Revel. — Le capitaine Méric, avec des proscrits castrais, s'empare de Lasgraïsses. — Les mêmes troupes,

commandées par le capitaine Tarragone, prennent Tersac; puis, sous la direction du capitaine Roudat, les deux petites villes de Valdériés et de Cassaignes. — Le capitaine Estopinian prend par escalade Montesquieu, en Lauragais (29 mai). — Les capitaines Roques et Castelrein assiégent Aleth, dans le Razès, qui reçoit un fort secours de Limoux et de Carcassonne; mais, secourus eux-mêmes par Nérac, Fournier, Maillet, capitaines du vallon de Mazamet, ils se rendant maîtres de la ville et des châteaux environnants de Montlaur, de Quillan, de Bugarach.

CHAPITRE III.

Seconde assemblée générale à Réalmont (1573). — Nouveaux combats. — Echec de l'abbé d'Ardorel à Saint-Alby. — Deuxième insuccès de Lagrange contre Castres (juillet 1573). — Propositions de paix. — Edit de Bologne.

« Ils opposent la force à la force; et » l'exaltation religieuse, se mêlant au senti- » ment tumultueux de l'injustice et de l'op- » pression, leur donne une bravoure et une » constance que l'on ne trouve qu'en eux. »

COURT.

Informés qu'à la tête d'une troupe nombreuse, le maréchal, du Montalbanais où il agit, pourrait bien passer dans l'Albigeois, les religionnaires convoquent à Réalmont (mai 1573) une nouvelle assemblée générale; y assistent : les députés du Haut-Languedoc, du Bas-Quercy, du Rouergue, des pays de Foix et d'Armagnac. Ils concluent une alliance défensive pour la conservation des Eglises, lèvent de nombreuses troupes, munissent les villes de fortes garnisons, nomment des trésoriers pour la recette des deniers publics, et le receveur général est toujours Guillaume le Nautonnier, seigneur de Castelfranc. Ils

désignent également des gouverneurs : Jean et Jacques de Castelpers pour le Rouergue, le vicomte de Gourdon pour le Haut-Quercy, Terride pour le Bas-Quercy et le Lauragais, Jacques de Castelverdun (1) pour le comté de Foix, Michel d'Astarac de Fontrailles pour l'Armagnac-Bigorre, le vicomte de Paulin, Bertrand de Rabastens (2),

(1) Il rejoint à Montauban, avec quinze cents soldats, les vicomtes qui marchent au secours de Condé en 1567, se signale à la bataille de Gannat, où il commande une division d'infanterie. Rentré à Foix, il s'empare de Mazères (9 septembre 1568). A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il se jette dans Mazères et est acclamé chef du pays de Foix. L'assemblée de Réalmont confirme sa nomination et ajoute Bigorre à son commandement.

(2) Le plus illustre des sept vicomtes; il figure à la deuxième guerre religieuse, secourt Condé à Chartres, saccage Lautrec (27 novembre), Villemur (5 décembre), échoue devant Semalens et Montech, est prisonnier des catholiques; délivré, marche en Vivarais, en Quercy; est nommé général en chef à l'assemblée de Pierre-Ségade, s'empare de Lombers; convoque, en mai, l'assemblée de Réalmont, qui lui assigne le Haut-Languedoc; lève des troupes, frémit de la paix de La Rochelle, conclue sans la participation des chefs du pays, qui les prive de culte et qui laisse impunie la Saint-Barthélemy. Alors, nouvelle assemblée à Montauban, puis à Milhau. Paulin, confirmé dans son gouvernement du Haut-Languedoc, assiége et prend Saint-Alby, passe dans le Bas-Quercy. A la reprise de la guerre (1575), passe au Bas-Languedoc avec les capitaines Dupuy, Mazamet, Saint-Amans et Fournier; guerroie beaucoup, et revient au secours de Réalmont, assiégé par Joyeuse. Convoque à Castres une assemblée politique qui lui maintient ses pouvoirs, lui adjoint un conseil et une chambre de justice présidée par L'Hôpital. Le 30 mars 1575, assiége Boisseson, Augmontel, qu'il brûle le 3 avril. La mort de Guillot de Ferrières le rappelle à Castres; il y établit son quartier général, augmente les fortifications, tient en respect les catholiques et harcèle les garnisons du voisinage; secourt Caraman avec Deyme et Sénégats et force à se retirer Joyeuse qui l'assiégeait; s'empare de plusieurs châteaux, entre autres de ceux de Montfranc et de la Polinenque, qui incommodaient Réalmont. En 1577, il retourne au Bas-Languedoc avec les capitaines Franc, Fournier, Durand, Bousquet; mais, au moment de la bataille sous les murs de Montpellier, la paix est conclue. — Son fils unique, Marc-Antoine, très-dévoué à la cause, gouverneur de

si supérieur par sa froide sagesse en même temps que par la rapidité de son coup d'œil, pour le Haut-Languedoc.

Cette alliance devient le noyau d'une confédération nécessaire, qui se fortifie par l'adjonction d'autres alliés; c'était un véritable Etat dans l'Etat, extrémité à laquelle les réduisait l'implacable haine de leurs ennemis, qui leur refusaient le droit de vivre, à titre égal, dans la même patrie. Cette confédération, s'appuyant sur Tonneins, Clairac, Sainte-Foy, aboutissait à La Rochelle qui en était l'âme, et à l'Océan qui la mettait en rapport avec l'Angleterre et la Hollande. En se concertant de la sorte, les provinces n'agissaient que pour le salut commun; et la petite guerre de châteaux, qui paraît puérile, était une salutaire diversion qui retenait des troupes catholiques loin de Sancerre assiégée et de La Rochelle, qui supportait avec de grandes souffrances, mais avec un héroïsme devenu célèbre, tout l'effort de la quatrième guerre civile.

Une fois les dispositions générales concertées dans l'assemblée de Réalmont, les petits combats recommencent partout. Thomas Durfort, seigneur de Deyme, s'empare de Sorèze par escalade, après avoir franchi le fossé sur un pont trop court et dont un soldat soutient intrépidement l'extrémité sur ses épaules (5 juin 1573). Bien retranchés à Sorèze, les religionnaires tourmentent Revel et détruisent une partie de sa garnison, après l'avoir attirée dans un piége, sérieux échec pour Baudreuille, gouverneur de Revel, qui est vivement poursuivi par Durfort jusqu'aux portes de la ville (3 juillet); puis il maltraite encore les

Castres, poursuit (octobre 1587) un corps de ligueurs; mais, à Cieutat-ès-Castres, son infanterie lâchant pied, il est battu et tué avec plusieurs autres capitaines de renom, Bousquet, etc. — Son cousin, Philippe de Rabastens, baron de Paulin, prend Gaillac par escalade (8 septembre 1568), venge les cruautés de 1562, surtout sur Cabrol et sur ses principaux complices. Puis, il prend Saissac, dont les prêtres sont égorgés et l'église brûlée : excès déplorables, malheureusement provoqués par des excès pires.

garnisons de Saïssac et de Villespry (1). Le 8 juillet, le capitaine Méric, sortant de Réalmont, s'empare par escalade de La Grave, près Gaillac. — Le capitaine Tournier, dit La Fenasse, se distingue, entre Lautrec et Gaillac, dans un combat, où il met en fuite ses ennemis beaucoup plus nombreux. — Le capitaine Paul de Corneillan, surpris à Gaillac, « se bat d'estoc et de taille avec tant de furie, » qu'il réussit à sauver et sa vie et le lieu où il était. — Le capitaine Guillaume de Rieux prend Saintes-Puelles, d'où il fait la guerre à Castelnaudary toute sa vie. — Les catholiques de Caunes et du voisinage franchissent la montagne et pillent le vallon de La Cabarède et de Saint-Amans; mais, poursuivis et atteints, ils sont taillés en pièces jusqu'au dernier; leurs compatriotes en ressentent une telle frayeur qu'on ne les revit plus dans le vallon. L'abbé d'Ardorel (2), empêché par les continuelles incur-

(1) Th. Deyme concourut à la reprise de Castres. Le 29 mai 1576, il prit par escalade Tréville, qu'il brûla; en 1577, il emporta le château de Padiez et emmena à Puylaurens la veuve et les enfants du seigneur, qui passèrent à la Réforme. Puis, il rejoignit Paulin, ravitailla Montpellier; en 1580, prit de nouveau Sorèze, dont il fut nommé gouverneur. En 1586, gouverneur de tout le Lauragais, il y guerroya continuellement, ainsi que dans le Rouergue, prit Viterbe près de Lavaur et les forts de l'Agoût, tenus par les ligueurs, jusqu'à Villemur; débloqua Saintes-Puelles, tenta plusieurs entreprises en 1587, et fut blessé en secourant Roquecourbe; en 1592, il défendit Villemur et contribua à la défaite de Joyeuse; mais, trois ans après, pris dans une embuscade, il fut tué par les ligueurs de Castanet.

(2) On voit encore les restes de l'abbaye d'Ardorel entre le causse de Labruyère et Augmontel, dans un pittoresque et paisible petit recoin, autrefois entouré de hautes forêts de sapins, qui existaient du temps de Henri IV. Aujourd'hui, ce sont des plateaux calcaires, arides, calcinés. La métairie du *Couvent* n'est autre que l'ancienne abbaye, dont les vastes locaux sont appropriés à des usages tout profanes. Pour ne citer qu'un trait du jeu des vicissitudes humaines, la chapelle, dont les voûtes résonnèrent tant de fois du chant solennel des moines, qui célébraient la messe au milieu des populations voisines, ne retentit plus que du beuglement des animaux auxquels elle

sions des protestants de prélever les revenus de sa riche abbaye, invoque le secours du capitaine Philippe de Tourenne, seigneur de Barjinac; il se propose de fortifier avec lui le village de Saint-Alby, entre Labruyère et Mazamet, ce qui lui eut permit de dominer tout le vallon. Anxieux de ce projet et avant qu'il ne soit exécuté, les religionnaires de Mazamet et de Saint-Amans assiégent Saint-Alby. Et comme l'affaire en vaut la peine, le vicomte Paulin leur amène des troupes de renfort. Il se fortifie derrière l'église de Saint-Pierre-de-Fronzes qui existe encore, et qui, du haut de la colline où elle est perchée, domine Saint-Alby. Montberaud, de son côté, sort de Castres pour secourir Barjinac. Mais Paulin, soutenu par Ginnebrouse, sieur de Saint-Amans, met le Castrais en complète déroute, et le poursuit jusqu'aux portes de Labruyère. Barjinac, forcé de capituler, est obligé de sortir de Saint-Alby, « mèche éteinte et sans battre le tambour. »

Après cet exploit, le vicomte, laissant Saint-Alby à la garde du capitaine Nérac, retourne à son poste, à Réalmont (juillet 1563).

Montberaud, rentré confus à Castres, se résigne à bien

sert de demeure! Fondée en 1124, sous la règle de saint Benoît, rangée plus tard sous la réforme de Cîteaux, cette maison de religieux, comblée de donations, possédait de nombreux domaines et exerçait dans tout le vallon la plus grande influence. Un de ses abbés, Pierre d'Ardorel, prit une part active au concile de Lombers (1165), dans une discussion publique contre les Albigeois. Ses premiers bienfaiteurs furent : le vicomte Bernard Atton, la vicomtesse Cécile, Roger leur fils, vicomte de Béziers, dont la juridiction s'étendait sur tout le pays castrais, et Bertrand, évêque d'Albi Cécile fut enterrée, vers 1165, à l'entrée de la chapelle d'Ardorel; naguère, en cet endroit même, des manouvriers, creusant des fondements, enfoncèrent la pioche dans un objet noir et mou qu'ils prirent pour un corps en putréfaction. Soit frayeur, soit respect, ils le laissèrent dans son repos en le recouvrant de décombres et de cailloux. — Voir *Société littéraire et scientifique de Castres*, bulletin de 1860.

garder cette ville, pour la conserver au parti catholique. Mais les deux frères Bouffard, depuis leur échec, formaient chaque jour de nouveaux plans pour s'en emparer. Ayant appris que le moulin de Villegoudou, mal surveillé, offrait une entrée facile dans Castres, ils s'en assurent par Jacques le Roi, Mascarenc, François Maréchal, trois intrépides soldats. Alors, peu après, à la faveur d'une épaisse nuit, ils partent pour Castres avec des troupes; les trois mêmes soldats pénètrent de nouveau dans le moulin; leurs camarades sont là, tout près, attendant le signal; mais le moulin avait été muni d'un corps de garde; à cette vue, les trois soldats se retirent. Un prêtre, réveillé en sursaut par le bruit qu'ils font, donne l'alarme; les assaillants, ainsi surpris dans une position fort délicate, se hâtent de fuir (5 juillet 1573).

Sur ces entrefaites, la cour, découragée par l'indomptable énergie des huguenots, profite de l'appel d'Henri III au trône de Pologne pour faire des propositions de paix. Malgré les horreurs d'une cruelle famine, Sancerre ne s'était pas rendue, et La Rochelle, victorieuse dans neuf grands assauts, avait vu périr sous ses murs, au dire de de Thou et de d'Aubigné, trois cents officiers de haut rang et quarante mille soldats de l'armée royale. En faisant des propositions de paix, l'astucieuse Catherine, pour semer la division dans le camp huguenot, propose, par une hypocrite générosité, d'accorder à La Rochelle des avantages particuliers. La Rochelle évite le piége; elle refuse de traiter sans le concours de toutes les cités qui font partie de la confédération générale; elle provoque les assemblées particulières pour délibérer sur les conditions de la paix; leurs délégués se réunissent à La Rochelle dans une assemblée générale; c'est là qu'ils concluent, avec les négociateurs de la cour, un pacte, que suit un édit de pacification, l'édit de Bologne. Il portait amnistie générale pour tout ce qui s'était passé depuis le 24 août précédent, réintégration des réformés dans leurs

biens et honneurs, droit d'exercice public de la religion dans les villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban, liberté de conscience dans les autres parties du royaume, avec défense de célébrer le culte hors des maisons; autorisation aux gentilshommes et autres, ayant haute justice, de célébrer à domicile baptêmes et mariages, « sans plus grande assemblée de dix personnes, outre les pa- » rents, parrains et marraines » (juillet 1573). C'est dans cet édit qu'on voit figurer, pour la première fois, l'expression « de Religion Prétendue Réformée (R. P. R.).

CHAPITRE IV.

Deux autres assemblées générales à Montauban et à Milhau. — Trêve. — Prise de Burlats, etc. — Nouvelle assemblée générale à Milhau (1573). — Alliance des réformés et des mal-contents. — Troisième insuccès de Lagrange contre Castres (1574). — Prise d'Hautpoul. — Prise de Castres par Lagrange. — Organisation des pouvoirs publics.

« Nous n'avons d'autre but que la gloire » de Dieu... et le service de cette couronne. »
Serment d'Union.

Les réformés obtenaient ainsi, par la force, ce qu'aurait dû leur donner le droit naturel; mais ces conditions, jugées insuffisantes, excitèrent un mécontentement général; on eût voulu quelques réparations des massacres du 24 août; quelques solides garanties pour l'avenir, au moins le culte public pour tous. Plusieurs provinces refusent de poser les armes. Et l'on en vient à se concerter pour demander au roi de nouvelles concessions.

Dans une deuxième assemblée, tenue à Milhau, les calvinistes nomment le vicomte de Paulin général du Haut-Languedoc, du Quercy et de la Guyenne, avec l'intention de reprendre les hostilités.

Ils établissent à Montauban, dans une assemblée générale, un conseil composé des délégués de chaque diocèse; ils forment une armée de vingt mille soldats; ils organisent la levée des impôts, ils décrètent la guerre à outrance.

Des assemblées pareilles se tiennent partout. Celle de Nîmes, se faisant l'organe de toutes, réclame : libre exercice du culte dans l'étendue du royaume, des places fortes, des cours souveraines de justice, une réparation pour la Saint-Barthélemy.

Aux approches du 24 août 1573, une foule de calvinistes accourent du Languedoc à Montauban, où l'on célèbre, dans un grand appareil, en longs vêtements de deuil et dans un temple tendu de noir, la commémoration funèbre de la mort de tant de martyrs, l'année précédente. Et, après un libre essor donné à la douleur commune, on rédige une ferme requête au roi, dans laquelle on lui demande, entre autres, comme garantie, la permission de former une alliance avec l'Angleterre et les princes d'Allemagne. Jolet, Philippe, Chavagnes, sont chargés de la lui remettre. Catherine de Médicis, blessée, leur répond sèchement que leurs hautes prétentions ne seraient point acceptées, que Condé lui-même et Coligny, sortant de leurs tombeaux et tenant campagne avec une forte armée, n'oseraient les soutenir. Charles IX, dissimulant son dépit, leur prodigue bienveillance et promesses; sous peu, dit-il, il enverra dans le Languedoc des députés qui, avec les députés des Eglises et le gouverneur Damville, réviseront le traité de Bologne et poseront les bases d'une paix durable.

Une trêve est conclue jusqu'au 4 octobre. Dans cet intervalle, on va, on vient, on prend sourdement, de part et d'autre, des dispositions en vue d'une nouvelle guerre. Réalmont, Roquecourbe, qui sont comme des villes de sûreté, voient accourir beaucoup de réformés fugitifs. Les entreprises recommencent. Bertrand Espérou, de Castres,

ayant découvert à Burlats un endroit favorable pour l'escalade, entre le pont et le moulin, en fait part à son ami l'ardent Bouffard-Lagrange. Celui-ci, après l'avoir contrôlé, descend l'Agoût, à l'expiration de la trêve, sur deux bateaux, par une nuit profonde, dresse des échelles contre les murs de Burlats, monte le premier, pénètre dans la ville avec ses troupes, surprend la garnison et les habitants qui, saisis d'une frayeur panique, s'enfuient pêle-mêle dans toutes les directions; plusieurs périssent, d'autres sont faits prisonniers; d'autres se sauvent en s'élançant des murailles; de ce nombre est Missècle, gouverneur de la ville (1573, 6 octobre).

Lagrange est nommé gouverneur de Burlats par le vicomte de Paulin. Il fait rentrer, dans leurs quartiers de Roquecourbe, une partie des troupes chargées de butin; il appelle autour de lui les Castrais expatriés, qu'il loge dans les maisons des catholiques fugitifs, et il les nourrit avec les approvisionnements abondants trouvés dans la place. En même temps il se préoccupe des besoins spirituels; il met à la tête de la communauté de Burlats le ministre de Bosque qui, dès son arrivée, « dresse un » consistoire pour exercer la discipline. »

Aux yeux de Bouffard-Lagrange, Burlats avait plus d'importance comme point d'appui contre Castres, que comme un dépôt de ressources de tout genre. Après ses deux échecs sur Castres, il semblait n'avoir d'autre idée fixe que celle de s'emparer de cette place. Aussi prend-il toutes ses mesures pour se maintenir solidement à Burlats.

Le 24 du même mois, le capitaine Mazamet, avec les frères Tourenne, s'emparent de Bize, près de Narbonne; mais ayant trempé par ambition dans le meurtre de ces deux malheureux frères, Mazamet est obligé de se retirer à Pradelles, où se trouve une Eglise réformée, et d'où il guerroie continuellement contre les environs de Caunes.

Quelques-uns de ses compatriotes, montant du vallon de Mazamet, s'emparent de Cuxac, dans la montagne

Noire (9 novembre), et, le 10, du château de Gaujac, près de Serviés.

Le capitaine huguenot Guillaume de Rieux, fils d'un conseiller de Castelnaudary, se saisit (1573) du Mas-Saintes-Puelles, d'où il fait une guerre acharnée à Castelnaudary, pour lui faire expier sa conduite passée.

Le mois suivant (16 décembre 1573), se tient à Milhau, une nouvelle assemblée, pour entendre la réponse du roi aux députés des Eglises. Cette assemblée marque dans l'histoire réformée, autant par la gravité de ses délibérations et le nombre des provinces représentées (Albigeois, Lauragais, Haut-Languedoc, Bas-Languedoc, Rouergue, Limousin, Quercy, Périgord, Auvergne, Guyenne, comté de Foix, Dauphiné, Vivarais), que par le sceau qu'elle met à l'alliance entre les réformés et les Politiques ou *Mal-contents*. Ce parti, révolté du criant arbitraire de la cour et de son ignoble corruption, se compose des trois fils du connétable de Montmorency : François, Damville et Thoré, des maréchaux Cossé et Biron, de plusieurs gouverneurs et d'un grand nombre de magistrats. Il a pour chef le jeune et ambitieux duc d'Alençon, troisième fils de Catherine.

La solennelle réunion de Milhau arrête un règlement politique qui organise démocratiquement les nombreuses provinces confédérées et pourvoit au triple but de la sûreté, de l'ordre, de la guerre. Cette constitution complète celle de Montauban ; elle traite du recrutement de l'armée et de la discipline militaire, des finances, de la justice, de l'administration municipale. Elle crée, pour le gouvernement général, des conseils de généralité qui sont permanents, des assemblées de généralité qui se réunissent de trois mois en trois mois, des assemblées diocésaines, des états généraux. Enfin, elle impose aux membres de l'union une formule de serment par laquelle ils s'engagent : « à s'exposer les uns pour les autres, sans épargner leurs moyens, personnes et biens..., n'ayant

d'autre but que la gloire de Dieu, l'avancement du règne de Christ, le bien et le service de cette couronne et le commun repos du royaume (1). » Douloureuse nécessité que cette nouvelle guerre, mais nécessité justifiée par tant de parjures, et, naguère encore, par la traîtreuse tentative de Catherine auprès de La Rochelle.

Malgré tout, néanmoins, la chimère de la paix se poursuivait toujours; et, en attendant sa conclusion, on remplaçait une trêve par une autre trêve : trêves peu respectées qui n'empêchaient pas de guerroyer sans cesse ici et là. C'est ainsi que l'infatigable Bouffard-Lagrange, — au mépris des soldats italiens et corses que le gouverneur de Castres, Saint-Félix, venait d'introduire en ville, — se décide à faire encore une nouvelle tentative. Secondé par Jean et Jacques de Castelpers, du Rouergue, il profite des ténèbres de la nuit pour dresser des échelles contre les remparts, entre le pont et la tour de Milledaniez; mais, cette fois encore, il est abreuvé de déception : les échelles ne s'appuyant que sur des bateaux se renversent; en outre, les troupes qui, pendant l'action des bateaux à Villegoudou, doivent donner l'assaut du côté de Castres, sont rencontrées par une patrouille catholique; les arquebusades qui s'ensuivent donnent l'éveil à la garnison castraise; en sorte que ce projet, qui tenait tant à cœur à Lagrange, subit un troisième échec (février 1574).

Vers cette même époque, les calvinistes de Mazamet sont plus heureux dans leur coup de main sur Hautpoul. Le voisinage de cette forte place les inquiétait beaucoup par les continuelles sorties du gouverneur d'Hauterive. Après s'être ménagés des intelligences dans l'intérieur, ils assiégent et enlèvent de vive force (16 février 1574), ce château, situé sur la haute cime d'un escarpement inaccessible du côté de la rivière. Une fois qu'ils en sont maî-

(1) L. Anquez, *Histoire des assemblées politiques des Réformés de France*, p. 8.

tres, ils ajoutent diverses fortifications à ses redoutables défenses naturelles; ils érigent ainsi ce repaire d'aigle qui, au sein des montagnes, offre un refuge assuré, et domine un des passages entre les deux Languedocs, en un des plus solides boulevards du calvinisme dans le Midi.

Disons, en passant, que le 26 février, les religionnaires s'emparent de la ville et du château de Roquefère, mais que, le 27 mars, cette conquête rentra, par surprise, sous la domination du vaillant chef catholique Lacrouzette.

Malgré ses trois défaites successives, Bouffard-Lagrange, persuadé que la persévérance vient à bout de tout, médite une nouvelle entreprise sur Castres. Pour n'être point entravé par les garnisons environnantes, il attaque Arifat et Labruyère. Plutôt que de lui livrer le château d'Arifat, les catholiques le brûlent (14 avril 1574). Quant à Labruyère, le capitaine Bousquet, de Mazamet, qui s'était chargé de l'attaque, essuie un échec complet; dans une seconde attaque, il échoue encore et est emporté mourant à Mazamet. N'importe, Bouffard poursuit énergiquement son but. La mort de Charles IX (30 mai 1574), et la régence de Catherine jusqu'à l'arrivée, en septembre, du nouveau roi Henri III, n'apportent aucun changement à la situation. Les négociations pour la paix n'aboutissent pas, et les trêves sont constamment violées par tous. Aussi, Bouffard-Lagrange accueille avec bonheur le secours inattendu de Géraud de Lomagne, vicomte de Terride, récemment arrivé à Sorèze. « Au sortir » des états de Milhau, Terride était venu avec Fontrail» les, Antoine de Levis-Odoux, Verglat, Murbeton et » La Popelinières, tenir les états particuliers de Laura» gais, contrée presque toute huguenote (1). » Terride met ses troupes à la disposition de Lagrange; à ces troupes, Lagrange réunit celles que lui envoie de Réalmont

(1) Mézerai, I, 27.

le vicomte de Paulin et ses propres forces de Burlats. « Au jour fixé et suivant l'usage, il convoque ses soldats » pour une cérémonie religieuse, à laquelle ils assistent » avec un pieux recueillement. Un ministre prie et leur » adresse une vive exhortation, les invitant à s'abstenir » de tout pillage et de toute vengeance, indignes du » chrétien, à ne combattre que pour la gloire de Dieu » et le rétablissement de leur Eglise : tous le jurent; » humbles, et soumis à la voix de leurs pasteurs, ils re- » prennent tout à coup leur attitude martiale (1). » Quittant Burlats, rendez-vous commun, ils se dirigent vers la chaussée et le moulin de Villegoudou, laissés sans gardes. Ils y pénètrent, Bouffard-Lagrange en tête; et, de là, se répandent dans la ville. A la même heure, son frère Bouffard-Lagarrigue dresse des échelles contre les remparts de la Portanelle. Surpris de deux côtés, les catholiques n'évitent pas la confusion; cependant ils repoussent deux fois les attaques de la Portanelle; dès lors, la situation de Lagrange, seul, dans Castres, avec une poignée de braves, devient critique; tout à coup, une pensée illumine Bouffard-Lagarrigue : limer et rompre les grilles du moulin, pour ouvrir passage aux troupes de Terride qui campent au pont de Durenque. Aussitôt dit, aussitôt fait; Terride s'élance, il est temps; Lagrange entouré, accablé d'ennemis, se défend en lion. En voyant ce secours inespéré, Lagrange et ses compagnons redoublent d'ardeur, culbutent les troupes corses et albanaises avec tant d'impétuosité, qu'à peine si le gouverneur Saint-Félix, les prêtres et un certain nombre de catholiques, ont le temps de se sauver. Il périt beaucoup de monde dans ce combat nocturne; plusieurs maisons catholiques sont pillées; celle d'Antoine de Martin, seigneur de Roquecourbe et ennemi personnel de Lagrange, est rasée après une courageuse résistance; et, dans le feu de la bataille,

(1) Marturé, II, 40.

oubliant les recommandations si chrétiennes du ministre Jean de Bosque, les soldats se livrent à de coupables désordres (23 août 1574). On fait un grand nombre de prisonniers; on exige une forte rançon, tant des protestants restés en ville, sous prétexte qu'ils avaient renié Dieu et sa cause, que des catholiques. Le soir, arrivent les troupes de la montagne conduite par Guillot de Ferrières, et celles du vallon de Mazamet, commandées par l'aîné des Saint-Amans, sur la nouvelle que le faubourg seul de Villegoudou avait été pris, mais que Castres tenait encore. Le lendemain, Terride et Fontrailles retournent en Lauragais avec leurs soldats et leurs prisonniers. Les soldats de Réalmont, malgré l'avis que l'ennemi les attend et malgré les efforts de Lagrange pour les retenir, partent et tombent dans un piége, près de Vénez. Les proscrits de Castres, après deux ans d'exil, accourent de tous côtés la joie au cœur.

Trois jours après la prise de Castres, le ministre Auger célèbre un service d'actions de grâces dans l'église Saint-Jacques. Il est bientôt rejoint par les ministres de Bosque, de Marsan et de la Rivoire, ses collègues. Ils reconstituent le consistoire, rétablissent la discipline, font déclarer indignes de toute fonction publique leurs coreligionnaires demeurés dans Castres après la prise de la ville par les catholiques (septembre 1574); ils reconstruisent le temple, démoli par les catholiques deux ans auparavant. Sous la direction de Pierre Gâches, de Jean Donadieu et de Jean Bousquet, les travaux, commencés en octobre 1574, sont terminés le 5 juin 1575; ce jour fut celui de l'inauguration. Bernardine Céry, veuve d'Antoine Ligonier, donna la chaire, et les vitraux furent offerts par le vicomte et la vicomtesse de Paulin, la demoiselle Falga, les sieurs de Lagarrigue, Bessière, Gastoule, Dupuy, lieutenant, et Laprade.

Guillot de Ferrières, pour la troisième fois, est élu gouverneur de la ville, juste hommage rendu à sa capacité et

à sa sagesse. Bouffard-Lagarrigue est mis à la tête du conseil des affaires militaires. Quant aux affaires politiques et administratives, elles sont confiées à un autre conseil, composé de vingt-huit membres. On lève, on organise de nouvelles troupes, qu'on place sous l'autorité du maréchal Damville, le chef des politiques, qui en donne le commandement à Bouffard-Lagrange et à la Guimarié. La garnison de Castres fait plusieurs sorties heureuses, prend le château de Desgapres et les forts de la Serre et d'Arfons. L'intrépide capitaine castrais Franc emporte d'assaut Briatexte (18 décembre) (1).

CHAPITRE V.

Assemblée de Milhau (1574). — Cinquième guerre de religion. — Départ et retour du vicomte de Paulin. — Combats continuels. — Trêve de six mois inobservée. — Paix de Monsieur et ses conditions.

> **« Voulait-on que, dans une semblable » circonstance, nos pères ne se défendis- » sent pas ? »**
>
> ***L'Accord parfait*, II, 264.**

N'ayant plus aucune foi dans les promesses de la cour, et désespérant de voir la paix se rétablir, les protestants, pour concerter des mesures d'ensemble, convoquent une

(1) Le capitaine Franc (1562) commande une des trois compagnies castraises, mises au service de Condé; en 1567, il sert sous Ferrières; en 1568, sous le vicomte de Paulin, il assiste à la prise du château de Lombers, à l'assemblée de Pierre-Ségade; aide les Bouffard à prendre Castres; reçoit, en 1580, l'ordre de défendre Saint-Paul; il en est chassé, mais peu après bat les catholiques; en 1586, secourt Montesquieu et Brugairolles, est fait prisonnier à Cuq, est délivré et mène enfin des troupes en Rouergue.

assemblée générale à Milhau (16 juillet 1574). Là se rendent les députés du Languedoc, de la Guyenne, du Dauphiné, le maréchal Damville, qui, mal vu de Henri III, de Catherine et de la cour, voulait passer à l'union des réformés et des mal-contents. Il avait été remplacé, dans son gouvernement du Languedoc, par Jacques de Crussol, duc d'Uzès (il s'appela d'abord Beaudinié, puis d'Acier), en sorte qu'un protestant se trouvait à la tête des catholiques, et un catholique à la tête des protestants.

L'assemblée de Milhau fut le signal de la cinquième guerre de religion. Le jeune Condé, alors en Allemagne, où il s'est empressé de renier son abjuration forcée à la Saint-Barthélemy, et d'où, par lettres, il proteste qu'il est résolu, comme son père, à sacrifier ses biens et sa vie à la délivrance des réformés, est nommé, par l'assemblée de Milhau, chef, gouverneur général et protecteur, au nom, lieu et autorité du roi de France et de Pologne. Mais on contrebalance ce large pouvoir, qui aurait pu dégénérer en despotisme, par la nomination d'un conseil, sans lequel il ne pourrait de lui-même prendre aucune mesure importante. Leur profond besoin de liberté a toujours sagement inspiré les protestants.

En attendant le retour du jeune Condé, on le remplace par Montmorency-Damville, qui doit commander l'armée protestante, pendant la cinquième guerre de religion. Les protestants et lui se lient par des conditions très-étroites (1). Confirmé dans sa charge par l'assemblée de Nîmes (décembre 1574), Damville s'engage à poursuivre la guerre avec vigueur. Il publie un manifeste énergique et réunit le plus de troupes possible. Parmi les premiers qui répondent à son appel, figurent le vicomte de Paulin, trois capitaines de Mazamet, Dupuy, Fournier et Nérac, qui, avec six cents arquebusiers, rejoignent Damville à Montpellier et assiégent, avec lui, Aigues-Mortes.

(1) Anquez, 15.

Profitant de l'absence des principaux chefs, de la situation critique du Haut-Languedoc et de l'Albigeois, presque entièrement dégarnis de troupes, le vicomte de Joyeuse, chef des catholiques dans cette contrée, fait une incursion rapide et triomphante, prend les châteaux de Scopon et de Lasgraïsses, brûle Ourban, investit Damiatte, Réalmont, ravage les campagnes jusqu'aux portes de Castres, s'empare du château de Montlaur-en-Lauragais, tue ceux qui s'y rencontrent, et massacre la garnison de Cuxac, près de Carcassonne. Prévenu du danger, le vicomte de Paulin revient précipitamment, débloque les villes cernées et force de Joyeuse à la retraite.

Il établit à Castres un receveur général des finances et une Chambre de justice souveraine, composée de huit conseillers, pour les sénéchaussées de Toulouse, Carcassonne, Castres, Albigeois et Lauragais. L'Hospital, conseiller au Parlement de Toulouse, est élu président.

Le vicomte, en sa qualité de chef de l'Union fédérative dans les diocèses de Castres, Albi, Saint-Pons, s'entoure d'un conseil qui puisse l'éclairer et le contrôler. Le conseil se compose des sieurs Lagarrigue et Landes, pour le diocèse de Castres, de Franc et Donnarel pour celui d'Albi, et de Gastoule pour celui de Saint-Pons.

Libre de ses mouvements, il assiége Boissezon-d'Augmontel, qu'il démolit et brûle (3 avril 1575). Les huguenots de Mazamet s'emparent de Pradelles et de Cuxac, dans le Cabardez (4 avril). Mais Laviston, gouverneur de Carcassonne, reprend sur eux tout le pays conquis, ainsi qu'Alet dans le Limoux, Villespy, Laurabec et d'autres lieux. Le mois suivant, Castres fait une grande perte : Guillaume de Guillot, sieur de Ferrières, trois fois gouverneur de Castres, meurt le 7 mai 1575 : « personnage » nullement ambitieux, fort homme de bien, » dit Gâches, « et pénétré pour la cause d'un zèle ardent, d'un dévoue- » ment infatigable ; il eut pour successeur immédiat La

» Guimarié. Son fils, Guillaume, fut quelque temps » après sénéchal de Castres (1). »

Henri III, persistant à repousser les demandes à lui soumises le 11 avril 1575, d'interminables pourparlers s'engagent pour traiter de la paix, mais sans aboutir. Damville convoque à Montpellier (15 juillet) une assemblée de confédérés, où L'Hospital, François de Villettes et Bouffard-Lagarrigue figurent au nom de Castres, et qui n'a aucun succès.

De part et d'autre, on ne songe qu'à la guerre. Les confédérés appellent une armée allemande, préparée par les soins du jeune Condé ; et sur tous les points, sans bataille décisive, mille petits combats sont livrés. L'un des épisodes les plus remarquables est le siége de Tersac, défendu par le vaillant capitaine huguenot Téramone ; il s'en était emparé, deux ans auparavant, avec des fugitifs castrais ; quoiqu'il n'ait avec lui que trente soldats, il repousse deux assauts et se fait tuer sur la brèche, avec tous ses compagnons ; son cadavre, la ville prise, est insulté et pendu à un gibet.

Deux fois de suite les catholiques essaient de surprendre Castres, mais ils sont repoussés (août 1575). Le vicomte, réunissant alors ses forces à celles de Puylaurens et du Lauragais, secondé par le baron de Sénégats et Deime de Durfort, s'avance pour dégager Caraman, où commandait le brave capitaine Mercier ; cette place était assiégée par Joyeuse et de Cornusson, par ordre du Parlement, qui voulait mettre fin aux continuels ravages de la garnison de Caraman, jusque dans les faubourgs de Toulouse. A la vue de l'armée du vicomte, les deux chefs catholiques se hâtent de lever le siége et de se retirer dans les environs de Castelnaudary (14 août), où ils s'emparent du château de Villeneuve.

Enflés de leurs succès, les protestants de Puylaurens

(1) Voir, sur Guillot de Ferrières, la *France protestante*.

et de Sorèze se rendent maîtres des deux châteaux de Semalens et de Valcarousse (23 et 24 août). Les catholiques sont forcés de lever le siége de Mas-Saintes-Puelles, où commandait le capitaine Roussines, délégué du baron de Sénégats, gouverneur du Lauragais. En outre, les catholiques doivent encore leur livrer les châteaux de Caudaval et d'Orsières (4 et 18 septembre).

Henri III, ému de la puissance de l'union des *malcontents* et des huguenots, renforcée par une armée étrangère, et de la fuite du duc d'Alençon, échappé de la cour pour se rallier aux insurgés (septembre), propose une trêve de six mois, à des conditions humiliantes pour lui. Elle ne devait pas être observée mieux que les précédentes.

Après avoir fait sentir la puissance de ses armes à Saint-Amans-de-Sauveterre et à Lacabarède, le vicomte de Paulin s'empare du château de Montfranc, près de Saint-Sernin (4 octobre), et du château de Teissier, dit « la Polinenque, » dont la garnison inquiétait beaucoup Réalmont et Lombers (17 décembre). Ce dernier fut rasé le 18 ; les protestants prirent encore les châteaux de Bousson, La Martinié, Aragon, Montpinier, Montcuquet, qui passa, au dix-septième siècle, à la famille de Ligonier, dont les aînés reçurent le titre de seigneurs de Montcuquet. (Le premier qui le porta fut Abel de Ligonier, né en 1683.)

Le 25 décembre 1575, un détachement de Puylaurens défit et tua, près de Soual, le capitaine Farinières, gouverneur de Labruyère. Son frère fut nommé à sa place et se rendit aussi redoutable que lui aux protestants.

Le commencement de 1576 fut marqué par des escarmouches continuelles. Le 3 février, Castres vit arriver dans ses murs François de Coligny, comte de Châtillon, fils aîné de feu l'amiral, qui se retira, bientôt après, à Puylaurens. Il venait prendre possession du Lauragais, dont il était nommé général. A son instigation, sans doute, les protestants de Puylaurens et de Sorèze

s'emparent de Montaulieu, près de Carcassonne, par escalade (3 mai). Le 4, les protestants, conduits par le capitaine Mazamet, s'emparent de Lésignan, près Narbonne; ce capitaine, constamment repoussé à cause de ses violences par ses compatriotes, qui ne le voulurent jamais pour gouverneur, employait son activité à des expéditions lointaines. Peu après la prise de Lésignan, Deime de Durfort s'emparait de Tréville, entre Castelnaudary et Revel.

Enfin la cour, troublée de l'évasion du roi de Navarre au milieu des réformés, des ravages de la Champagne par Condé, récemment entré en France, et des efforts du duc d'Alençon et de Damville, propose décidément la paix. Cette paix fut appelée *Paix de Monsieur,* parce qu'elle se conclut sous la garantie du duc d'Alençon, ou édit de pacification de Beaulieu (6 mai 1576).

Cet édit stipule, en soixante articles, les conditions les plus favorables que les protestants aient jamais obtenues: libre et public exercice du culte réformé dans tout le royaume; création de Chambres mi-parties dans les huit Parlements; huit places de sûreté; désaveu des désordres et excès faits à Paris et autres villes, le 24 août 1572 et jours suivants; réhabilitation de la mémoire de Coligny; restitution des biens confisqués aux veuves et aux enfants des victimes, avec exemption d'impôts pour six ans; droit d'ouvrir des écoles et de convoquer des synodes; admission des protestants à tous les emplois; rétablissement du roi de Navarre, du prince de Condé, du maréchal Damville et des seigneurs de la religion en leurs apanages et gouvernements; convocation des Etats généraux à Blois, en moins de six mois (1). « Jamais l'hérésie » ne parut plus triomphante, ni le gouvernement plus » avili. »

(1) Mézerai, I, 218.

CHAPITRE VI.

Formation de la Ligue (1576). — Révocation du traité précédent. — Sixième guerre de religion (1577). — Fondation du collége de Castres et son histoire. — Castres et Revel aux protestants. — Dissensions entre les religionnaires. — Lagrange se retire à Saïx. — Mort du capitaine Mazamet. — Le sieur de Lacrouzette s'établit à Labruyère, prend Caucalières, échoue sur Castres et fortifie plusieurs châteaux. — Escarmouches. — Paulin secourt Montpellier. — Sa victoire à Crez. — Levée du siége. — Paix de Bergerac ou de Poitiers (1577). — Etablissement, à L'Isle-d'Albigeois, de la chambre mi-partie. — Son histoire.

« Ils n'aspiraient point à changer de forme
» de gouvernement, ni de maître... au lieu
» que la Sainte-Ligue avait pour but de
» faire régner les Espagnols et leur livra
» Paris. »

Antoine Court.

Ces concessions inouïes, vu le fanatisme des temps, soulèvent de violents murmures chez les catholiques. Ils les trouvent inconcevables de la part du héros de Jarnac et de Moncontour, du mortel ennemi des huguenots. Mais tout s'explique quand on sait qu'il n'avait obéi, en cédant, qu'à une pensée politique, au secret dessein d'affaiblir ses adversaires, en séparant, si possible, les mal-contents des réformés ; il comptait, par une trahison nouvelle, venir facilement à bout des uns et des autres.

Aussi cette paix dura-t-elle, tout au plus, huit mois. Elle ne fut publiée à Castres que le 8 juin. Et presque aussitôt, profitant du vif mécontentement qu'elle excitait, Henri de Guise, le Balafré, se mit en devoir de réaliser une ancienne idée de son frère le cardinal de Lorraine : il organise, avec le projet avoué d'exterminer les hérétiques, une Ligue formidable qui rallume toutes les passions du fanatisme, qui met en œuvre les plus iniques moyens, qui prend pour chef secret Philippe II d'Espagne et qui comprend

le pape, les princes catholiques, les jésuites, les confréries, les âmes follement exaltées. « On peut dire que la ville de » Toulouse avait eu le triste avantage de former la première, » en 1562 et en 1568, une semblable association, et de don- » ner l'origine à cette célèbre ligue qu'on qualifia de *Sainte* » et qui fut si funeste à la religion et à l'Etat (1). » Toulouse, ville de sang, ville vraiment espagnole et qui n'a jamais entièrement perdu, même de nos jours, cet antique et saillant caractère, Toulouse parut, aux Ligueurs un milieu favorable à la formation et au succès de leur criminelle entreprise. Cette funeste Ligue fait déjà sentir son influence aux Etats généraux convoqués à Blois, aux termes du dernier traité (décembre 1576). Quoique les Guises soient l'âme de la Ligue, Henri III tient à se proclamer chef de la Sainte-Union ; et, violant le traité le plus régulier, la parole la plus solennelle, il annonce (1er janvier 1577), qu'il révoque tout ce que, « par force et contrainte, » il a accordé dans la convention de Beaulieu ; il déclare hautement qu'il ne veut plus supporter qu'une seule religion dans son royaume !

Ainsi, poussés à une sixième guerre de religion, les protestants courent aux armes ; cette fois, il est vrai, avec des chances moindres que la dernière : ils ne pouvaient plus compter sur les politiques avec la même confiance ; une partie de la noblesse s'était vendue à la cour ; Damville et le duc d'Alençon, séduits par de brillantes offres, non-seulement avaient trahi leur cause, mais s'apprêtaient à la combattre. L'espoir d'Henri III et de Catherine n'avait pas été déçu : la paix leur avait servi à dissoudre le parti réformé et, encore une fois, leur perfidie se trouvait couronnée d'un plein succès.

Condé lance un vigoureux manifeste, « jurant en foi de » prince véritable (une de ses expressions favorites), » d'employer pour une si sainte querelle tout ce qui est

(1) Dom Vaissete, IX, 121.

» en notre puissance, même jusqu'au dernier soupir de » notre vie, et de ne jamais remettre l'épée au fourreau » tant que nous ayons restitué ce royaume en son an» cienne splendeur et dignité et rendu la liberté aux » Etats, l'autorité aux Edits, le repos au pauvre peu» ple (1)... » Le roi de Navarre est reconnu par tous, par Condé lui-même dans le manifeste précédent, protecteur des Eglises réformées et catholiques associés.

Il faut ici dire, en passant, que les protestants de Castres profitèrent de la dernière paix, si courte fut-elle, pour fonder malgré l'exiguïté de leurs ressources, un beau collége, qui subsiste encore, considérablement transformé, cela va de soi. Pierre Gâches et Jean Fournès furent chargés par le Conseil de s'occuper spécialement de cette importante création, et ils « s'en acquittèrent avec honneur. » Ce célèbre collége, qui devint l'honneur du pays et rendit de si éminents services, fut établi « en la maison que » M. Lucques donna, » entre le couvent des Trinitaires et celui de Cordeliers. Il reçut des lettres patentes. Un Conseil fut organisé pour sa direction; et c'est dans les registres de ses procès-verbeaux que se retrouve toute l'histoire du collége. De sa fondation, 1574 à 1630, il fut exclusivement protestant, coûtant à la municipalité 300 écus par an et recevant, de temps à autre, des indemnités des synodes nationaux: ceux de Charenton, par exemple (1631), et d'Alençon (1639), lui donnèrent 1,500 livres. Il fut illustré par des maîtres de premier mérite et de remarquables succès. « Les études de ces huguenots n'avaient rien de » sec ni d'austère, » dit M. Marcou dans son travail sur Pélisson; « le nom de Collége protestant ne doit pas nous » effrayer et nous tromper. » — En 1630, par injonction royale, il devint mi-partie; néanmoins, il conserva sa prospérité longtemps encore. C'est là qu'étudièrent les P. Pélisson, les Rapin, les Toyras, les Boyer, les Alexan-

(1) Mézerai, I, 314.

dre Morus. En 1664, sous prétexte que les réformés n'ont le droit d'avoir que de petites écoles pour apprendre à lire, écrire et compter, on remplace par un catholique le premier régent protestant qui vient de mourir. On destitue ensuite le second ; on destitue encore les portiers, l'horloger, les surveillants qui, jusque-là, avaient été réformés. Appel à la chambre de l'Edit; arrêt de partage ; recours au roi; ordre aux réformés de produire, dans le délai de trois mois, leurs titres de propriété. Dérision! eux qui ont été les fondateurs, les possesseurs, auxquels de vive force on a arraché la moitié des charges, auxquels maintenant on veut les enlever toutes! C'est le 8 janvier 1666, qu'en dépit des droits les plus incontestables, des traités et des protestations, — ce bel établissement fut assigné aux jésuites par un édit du roi, en même temps que deux propriétés dépendant du collége. Il fut restauré par l'administration diocésaine ; mais les badigeonnages des murs ne suffirent pas à retenir l'esprit général, qui disparut, de même que la force et l'éclat des études. « Sous » cette nouvelle direction, le niveau intellectuel baissa ra- » pidement; le grec fut supprimé; on restreignit les cours » de latin;... etc. » Bref, la décadence, en ces nouvelles mains, ne se fit pas attendre ; le culte des lumières ne saurait être fervent chez ceux qui en ont peur; l'histoire générale le prouve surabondamment.

Après avoir fondé leur collége, les protestants de Castres furent contraints de reprendre leurs habitudes guerrières ; sous les ordres de Damville, qui ne les avait point encore trahis, ils s'assurent de la possession de leur cité (13 décembre 1576). Les protestants de Revel imitent leur exemple (1).

(1) Maîtres de Revel, les protestants démolirent : l'église et commanderie de Saint-Antoine, l'église paroissiale Notre-Dame de Grâce, les chapellenies où logeaient les desservants, le couvent des Dominicains, les chapelles de Saint-Roch et de Notre-Dame de Frêne, et

Malheureusement, la discorde se glissa dans les rangs des religionnaires. Bouffard-Lagrange, profondément blessé que ses signalés services ne fussent point récompensés par le consulat ou le commandement des troupes, laisse éclater sa colère; la lutte le surexcite encore davantage; ses partisans et ses adversaires en viennent, hélas! aux mains, les premiers barricadés avec du canon à Villegoudou, les autres dans Castres. La prompte arrivée du vicomte Paulin met fin à ce déplorable conflit. Grâce à certaines conventions, solennellement jurées au temple, en présence des ministres de Bosque, de Florin et Roussel (28 février 1577), les hostilités cessent.

Méconnu, comme le sont souvent les hommes les plus éminents et les plus généreux, Lagrange se retire à Saïx, d'où il fait diverses incursions dans les environs. Son ami, le capitaine Fournier, surprend la ville de Penautier, et, par cette prise, peut facilement ravager le diocèse de Carcassonne; il ne consent à s'éloigner (24 mars 1577), qu'après avoir touché une forte rançon.

C'est vers cette époque que doit être placée la mort du fameux capitaine Mazamet. « Il fut pris, » dit Gâches, « avec » le capitaine Bousquet, près de Labruyère, contre la foi » publique. Bousquet, conduit à Soual, s'évade avec le » soldat qui le gardait; quant à Mazamet, il est tué de » sang-froid par un sergent de Soual, malgré la rançon » qu'il offrait. »

Sur ces entrefaites, Lacrouzette était gouverneur de Labruyère; désireux de faire volte-face, Damville, pour gagner au roi les villes de Castres, Revel, Puylaurens, Sorèze, avait établi Lacrouzette à Labruyère, comme en un poste d'observation, d'où il pouvait étendre le regard sur les objets de sa convoitise, en attendant de saisir la

employèrent les débris aux fortifications, surtout au mur d'enceinte, où se voient encore et se reconnaissent des pierres de taille ayant servi à ces édifices religieux. — Manuscrit Barrau.

première occasion favorable. Dès le 21 mai 1577, il s'empare de la ville et du château de Caucalières ; mais il ne peut réussir à surprendre Bouffard à Saïx, malgré le profond secret qui entoure sa tentative. Son entreprise sur Castres (23 mai), n'est pas plus heureuse. Il se borne alors à fortifier les châteaux de Tourènes-lès-Castres, de Barradières et de Saint-Germier, près Puylaurens, qui résiste à tous les efforts des calvinistes pour s'en emparer.

Ceux-ci prennent leur revanche sur L'Isle, où ils entrent au moyen du premier pétard, qu'on expérimente avec succès. La pluie ayant éteint toutes les mèches, on y met le feu « avec un poitrinal, qui le fit prendre avec un tel » effet, que la porte fut enfoncée. » Ils s'emparent également du château de Padiez, dont la garnison, plutôt que de se rendre, s'ensevelit héroïquement sous les ruines du château qu'elle fait sauter (6 juin). Le seigneur du lieu périt dans ce désastre ; mais sa femme et son petit-fils sont emmenés à Puylaurens comme prisonniers. Le 10 juin, les catholiques mettent le feu au château de Tourenne, pour l'empêcher de tomber aux mains des protestants qui, néanmoins, y placent garnison, le 5 août. Le 1er août, Rodigou, gouverneur de Vielmur, est tué d'un coup d'arquebuse ; mais la ville résiste aux atttaques de Bouffard-Lagrange. Bouffard est plus heureux dans son entreprise sur le château de Montcuquet, près de Lautrec, dont il s'empare par escalade et d'où il met à contribution tous les environs (21 août 1577).

Mais tous ces combats ne sont que d'insignifiants épisodes dans la lutte générale. Un grand drame se passe à Montpellier. Cette importante ville, serrée de près par le traître Damville, aurait peut-être succombé, sans le secours qui lui vient de nos contrées : le 29 août, agissant au nom du roi de Navarre, le jeune Châtillon, fils du noble amiral Coligny, entre à Castres pour en emmener tous les soldats disponibles. Dès le 14 septembre, tout est prêt et le vicomte de Paulin part avec cinq cents hommes, comman-

dés par les capitaines Franc, Fournier et Bousquet. De leur côté, Boisseson et Deyme se mettent aussi en marche avec leurs compagnies, rallient, en chemin, diverses troupes; et tous, réunis autour de Montpellier, forment un contingent de près de six mille hommes. Ils campent au pied de la montagne de Crez occupée par l'armée catholique et tout hérissée de rochers, de lances et d'arquebuses. Après la prière, ils montent à l'assaut; trois fois repoussés, trois fois ils se précipitent avec une héroïque bravoure. Finalement, ils restent maîtres du terrain (30 septembre 1577), jettent un notable renfort dans Montpellier et forcent le maréchal à lever le siége.

Mais quelques jours avant cette brillante affaire, et sans que nul s'en doutât, la paix avait été signée. Henri III, redoutant l'arrivée d'une armée étrangère pour soutenir les calvinistes, effrayé de la puissance et des prétentions de la Ligue, qui ne rêvait, pour les Guises, rien moins que la couronne (1), — conclut avec le roi de Navarre, Henri de Béarn, la paix de Bergerac (11 septembre), et en fait un édit à Poitiers, au commencement d'octobre, composé de soixante-quatre articles publics et de quarante-huit articles secrets : il résultait des clauses principales que les seigneurs, ayant haute justice, pouvaient exercer leur culte dans leurs châteaux, de même que les religionnaires dans les villes et bourgs qu'ils détenaient, le 17 septembre; la Saint-Barthélemy était hautement désavouée; le roi de Navarre, Condé, Châtillon, rétablis dans les bonnes grâces royales; des places de sûreté accordées,

(1) Mézerai, I, 290 : « Il avait hâte d'ailleurs, » dit Saint-Maurice « de reprendre les orgies de la licence et les jongleries de la vie dé» vote » dont la guerre le détournait. La cour de Henri III, en effet, offrait le hideux spectacle de tous les vices et de tous les crimes. — « Rien, dans l'histoire, n'offre la moindre analogie : il faut remonter » aux époques les plus dépravées de l'antiquité romaine pour retrouver « un pareil mélange de débauche et de férocité, de folie et de légèreté « sanguinaire. » — H. Martin, X, 563.

l'établissement des chambres mi-parties confirmé, et l'une d'elles, composée d'un président et de huit conseillers catholiques, d'un président et de huit conseillers protestants, placée, jusqu'à nouvel ordre, à Revel, diocèse de Lavaur.

CHAPITRE VII.

Défiance des religionnaires. — Ils sont attaqués. — Odieuse exécution. — Succès des troupes calvinistes. — Convention favorable de Nérac (1579). — Entrevue de Catherine et de Béraud, ministre de Réalmont. — Guet-apens tendu à Béraud. — Continuelles infractions à la paix. — Mort du ministre de Bosque. — Arrivée de Turenne à Castres (1580). — Sorèze aux catholiques. Saissac aux protestants. — Scandale d'Anglès (1580).

« Il faut le dire : les catholiques furent
» les premiers qui osèrent enfreindre le
» traité. »

MAGLOIRE-NAYRAL, IV, 355.

La paix, apportée à Castres par La Noue, de la part du roi de Navarre, y fut publiée le 19 octobre; aussitôt, le culte catholique est rétabli. Mais les religionnaires, si souvent abusés, ne s'endormirent pas sur la foi des promesses ; ils ne posèrent pas les armes ; la paix fut de nouveau violée, et, comme toujours, la responsabilité doit en retomber sur leurs ennemis. « Il faut le dire : les catho-
» liques furent les premiers qui osèrent enfreindre le
» traité. Le 23 février 1578, sans aucune déclaration de
» guerre préalable, ils entrèrent par surprise dans Bria-
» texte. Mais le brave capitaine Durand, qui en était gou-
» verneur, se précipita sur eux, l'épée à la main, et les
» força à se retirer. Au premier bruit de cette perfidie,
» les protestants de Puylaurens s'emparèrent du château

» de Saint-Germier, le 26 février. A leur tour, leurs en-
» nemis prirent le château de Cambounet, le 8 mai sui-
» vant. Le commandant de ce fort et quatre soldats étant
» tombés entre leurs mains, furent conduits à Semalens
» et de là à Toulouse, où on les traita non pas en prison-
» niers de guerre, mais comme des malfaiteurs et des as-
» sassins. On mit dans leur supplice un raffinement de
» barbarie qui prouve l'animosité qui existait entre les
» deux partis. Le 22 mai, ces malheureux furent prome-
» nés dans Toulouse, sur une charrette, au milieu de la-
» quelle s'élevait un poteau surmonté d'une roue, et le
» bourreau en pendait un sur chaque place où passait ce
» cortége de mort.

» Cette atroce exécution indigna tous les protestants.
» Ils apprirent aussi avec douleur que le seigneur de Cuq
» avait été massacré dans une embuscade, et que leurs co-
» religionnaires venaient d'être tués ou faits prisonniers
» en revenant de la foire de Castelnaudary. Aussitôt, ils
» s'emparèrent de Dourgne, où ils passèrent au fil de
» l'épée un grand nombre de catholiques et pillèrent le
» château de La Griffoul appartenant à Lacrouzette (1). »

Dès lors, comme en toute guerre, c'est à qui se nuira le plus. D'après Faurin, les catholiques surprennent L'Isle, le 31 mai, et y égorgent le ministre et quarante-deux habitants. A leur tour, les réformés s'emparent de Cuxac. Les habitants d'Hautpoul, mis en éveil par les cris d'une femme, repoussent une attaque des catholiques; Faurin prétend que ce fut grâce au secours de leurs coreligionnaires de Mazamet. Lagrange force les catholiques à abandonner Saint-Paul-Cap-de-Joux, s'empare de Péchassaut, près Lautrec, et de Brousse, et s'y maintient, malgré le contre-ordre du roi de Navarre, qui croyait naïvement encore à la possibilité de la paix.

Pour terminer « ces soudaines altérations et remue-

(1) Magloire-Nayral, IV, 355.

ments, » le roi de Navarre et la reine-mère signent, à Nérac (28 février 1579), dans une conférence où les Eglises sont représentées, un traité explicatif de celui de Poitiers et destiné à faciliter son exécution. Par ce traité, il est accordé au roi de Navarre, jusqu'au mois d'août, onze places de sûreté de plus, parmi lesquelles Revel, Briatexte et Aleth, aux réformés le droit de bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres, et plusieurs autres concessions importantes; aussi fut-il convenu, par ménagement pour les catholiques, de garder le secret sur certains articles. Vérac, gentilhomme de la reine, et Yolet, ambassadeur du roi de Navarre, viennent à Toulouse et à Castres pour faire exécuter les articles de Nérac, de concert avec Damville; c'est le 15 mars 1579 que la paix fut publiée à Castres.

De Nérac, Catherine part pour Castelnaudary, où elle arrive pour l'ouverture des états de la province (27 avril 1579). Elle y avait donné rendez-vous à Michel Béraud, ancien moine converti, qui joua un rôle considérable pendant les guerres religieuses, savant et énergique, d'après Gâches, né à Réalmont, ministre à Béziers vers 1576, puis ministre à Réalmont même, en 1578. Il fut choisi comme délégué du Haut-Languedoc au synode national de Saint-Foy et puis, plus tard aussi, à d'autres synodes nationaux. Il défendit la discipline des Eglises réformées contre un pamphlet de Bellefleur, qui fut condamné par le synode provincial du Haut-Languedoc et par le synode national de Vitré; il devint, finalement, au début du seizième siècle, un des plus éminents professeurs de théologie de Montauban (1). Catherine ayant désiré conférer avec lui, il se rend, à son invitation, à Castelnaudary; il justifie son Eglise, devant elle; il s'applique à réfuter plusieurs calomnies de ses adversai-

(1) *France protestante*, 3e partie, p. 182.

res ; « mes collègues et moi, » poursuit-il, « nous prions » Dieu, nuit et jour, pour la santé et prospérité de Vos » Majestés et ne prêchons en nos églises que le respect » qui vous est dû, et voulons continuer... »

Béraud, en prévision peut-être de ce qui se passa, avait eu le soin de se couvrir d'un buffle, comme un homme de guerre; tandis qu'au contraire, Arnaud Suc, qui l'accompagnait, se trouvait, à cause d'un deuil, vêtu de noir. Après avoir quitté Castelnaudary et gagné le point qui sépare Semalens de Viviers, tout d'un coup, des assassins apostés s'élancent sur eux, prenant Suc, avec son sévère costume, pour le ministre, le mettent à mort, se bornant à emmener à Semalens, comme prisonnier de guerre, le prétendu soldat, qui devait la vie à cette méprise.

Prévenus du fait, quatre cents arquebusiers, commandés par Lagrange, partent de Castres, s'approchent de Semalens et menacent de mettre leur ville à feu et à sang, si le prisonnier et le cadavre ne sont immédiatement rendus. La menace porte son fruit : Béraud recouvre la liberté, et Suc, regretté de tous, reçoit une sépulture honorable.

Après le traité de Nérac, Lagrange consentit à se dessaisir du château de Péchassaut qu'il détenait encore; quelques autres positions furent également restituées. Mais les partis étaient trop irrités, trop défiants, pour que la paix pût être scrupuleusement observée de part et d'autre. C'est ainsi qu'en septembre, la garnison catholique du château de Lombers massacra, dans le château même, une quinzaine de protestants qu'elle jeta ensuite par les fenêtres. Damville, avec les troupes de Lacrouzette et de Roussines, s'empara de Montagnac (22 septembre), dont le ministre, Dupré, fut mis à mort.

C'est ici, qu'un instant, nous devons faire trêve à tous ces combats, pour mentionner la mort du ministre Jean de Bosque; il expira, en septembre, à Castres, après un

ministère de dix-huit années, fidèlement exercé dans cette ville. Gâches ne tarit pas d'éloges sur cet homme dévoué. Sa vie édifiait autant que sa prédication, et sa prédication était assez remarquable pour attirer, par ces temps de sombre fanatisme, jusqu'à des conseillers catholiques. Honoré, aimé de tout le monde, il s'occupait activement, dans ses loisirs, d'études théologiques. Originaire du Quercy et religieux dominicain au couvent de Saint-Vincent, à Castres, il alla faire, en Savoie, une dévotion avec le prieur. A son retour, il traverse Genève, assiste à quelques conférences, s'abouche avec les pasteurs, laisse son prieur repartir seul, embrasse la foi nouvelle et en devient un des apôtres les plus éclairés, les plus zélés. Il reçoit la mission de prêcher la Réforme dans Castres; il vécut longtemps dans cette ville; et il y fut toujours un instrument de pacification entre les partis.

Sa mort inspira de vifs regrets à la population protestante qui, privée de ce grand soutien, continua à être en butte, quoique en temps de paix, à toutes les angoisses de la guerre. Ce ne sont qu'embûches et continuelles surprises ou attaques de châteaux. Le 12 octobre, un capitaine italien, Alexandre, à la tête d'une bande de pillards, s'empare du château de Montcuquet, d'où il infeste les environs de Lautrec et de Castres; il ne consent à quitter cette redoutable retraite qu'au commencement de l'année suivante, moyennant forte indemnité et promesse de démolir le château.

Le 21 janvier 1580, le vicomte de Turenne, père du grand Turenne qui illustra le règne de Louis XIV, arrive à Castres, où il passe huit jours; il transmet à la ville les instructions du roi de Navarre et est reconnu général.

Le 3 mars, les catholiques s'emparent par escalade de Sorèze, dont le ministre et plusieurs habitants se réfugient à Durfort et à Revel; soixante prisonniers sont tués à coup de marteaux.

De leur côté, vers la fin du même mois, les protestants entrent, par ruse, dans Saissac, qu'ils abandonnent, après l'avoir pillée.

Peu après, le 8 avril, Anglès devint le théâtre d'un drame sanglant. Le capitaine protestant de cette localité était haï de tous ses voisins, à cause de ses vexations et des procès qu'il intentait sans cesse; cette haine, dont il est l'objet, lui pèse sur le cœur ; il conçoit la pensée d'une noire vengeance : il change de religion, il appelle les troupes catholiques de Caunes, les introduit à Anglès, au moment du prêche, et ne se propose rien moins que de cerner le lieu de culte et de faire, dans le temple même, un massacre général de tous ceux qui s'y trouveront. Il gagne à son criminel dessein, Segui et son fils; déjà, les troupes, commandées par le capitaine Uscladelles, sont enfermées dans une grange, prêtes à sortir au premier signal, pour accomplir leur œuvre de sang. Heureusement, le capitaine traître, qui portait le nom même d'Anglès, avait compté sans la trahison; un sergent, Jean Gau (1), gagné d'abord à la conjuration, mais ensuite, dit Gâches, « piqué d'un remords de conscience, » révèle tout à quelques amis. Ceux-ci, précipitamment, préviennent leurs coreligionnaires de Castres qui, dans la nuit du 7 avril 1580, leur envoient un fort détachement. Ce détachement, conduit par les intrépides capitaines Mascarenc frères et Bousquet, se cache dans une maison voisine de la grange des conspirateurs, et au moment où ils vont accomplir leur coup, les Castrais s'élancent, jettent la surprise et l'effroi dans leurs rangs et en font un grand massacre. Quatre-vingt-treize périrent, au nombre desquels Segui et le capitaine Anglès, dont le peuple irrité brûla la maison. Comme on avait fermé les portes de la ville, tout au plus si une douzaine se sauvèrent, parmi lesquels le capitaine Uscladelles, qui put ainsi porter,

(1) Peut-être de la famille de Jean de Gau de Frégeville.

dans le Carcassez, d'où il était venu, l'authentique nouvelle de ce revers. Dieu veut parfois, dans ses secrets desseins, que le méchant soit la victime de ses propres piéges.

CHAPITRE VIII.

Septième guerre de religion (1580). — Exploits de Turenne en Lauragais. — Brillant combat, près de Sorèze. — Nouveaux succès de Turenne. — Son rappel par le roi de Navarre. — Traité de Fleix (1580).

> « La paix de Fleix ne servit qu'à préparer, pour l'avenir, de nouvelles guerres plus terribles encore. »

Cet état permanent d'hostilités, malgré la paix de Nérac, ne faisait que trop présager la prochaine explosion d'un nouvel orage ; il éclata le 15 avril 1580. Ce fut la septième guerre de religion, à laquelle beaucoup de protestants, avides de repos, refusèrent de prendre part. Ils résistèrent à toutes les incitations d'Henri de Béarn ; en vain se plaint-il que l'édit de 1579 n'a été exécuté « ni en aucune province, ni presque en aucun article, » que la cour a fait indûment occuper Montagnac et Sorèze, que les Parlements refusent sans cesse justice aux réformés, que la liberté du culte est entravée partout, que la fréquentation des écoles est interdite aux enfants, en un mot, que la paix n'a jamais été qu'un leurre ; il ne trouve, cette fois, que peu d'écho. Aussi, cette guerre, dite des *Amoureux*, ne devint ni générale, ni très-intense, et ne fut guère signalée que par la prise de Cahors, où le Béarnais fit preuve d'une brillante bravoure militaire.

Turenne, son lieutenant général dans l'Albigeois, le Lauragais et le Haut-Languedoc, retourne à Castres (17 avril 1580) ; il en est nommé gouverneur, lève des

troupes, confie la garde de la ville au capitaine Matthieu Bessières et s'occupe, en personne, de faire bâtir deux forts, l'un à Cambounet, l'autre à Saïx, pour favoriser le passage de Castres à Puylaurens. Il se trouve encore à Castres lorsque les catholiques prennent Saint-Paul, le 19 avril; le ministre et le capitaine purent s'échapper à Damiatte. Le 17 mai, changeant ses projets, il quitte Castres; et, se faisant suivre de l'artillerie de Puylaurens, établit son quartier général à Revel et bloque Sorèze; en même temps, il se rend maître des châteaux de Garrevaques, de Touseilles, de Lus, d'Arnauset et de Gasc. Dans cet intervalle, Lacrouzette et Cornusson, sénéchal de Toulouse, secourent Sorèze et l'obligent à rentrer à Castres. C'est là que, le 25 mai, il envoie des troupes pour s'emparer de Caucalières, ce qui se fait sans effusion de sang; Caucalières était un poste important pour les communications de Castres et de Mazamet.

Lacrouzette et Cornusson, désireux de quitter Sorèze et de détruire préalablement ses remparts et ses forts, demandent des troupes et des canons. Lautrec et Montragon répondent à cet appel; mais leurs soldats, près de la Broque, sont anéantis jusqu'au dernier par les capitaines Tannus et Durand. Prévenu qu'un nouveau secours va se rendre à Sorèze, par Dourgne, Turenne place en embuscade les capitaines Franc et Moulayres; mais de leur côté, Lacrouzette et Cornusson vont, cette fois, à la rencontre de leurs alliés; les protestants sortant alors de leur embuscade, un combat terrible, acharné s'engage près de Sorèze, à Labalbauge; les protestants restent vainqueurs, mais n'empêchent pas le renfort de pénétrer dans Sorèze (19 juin). Pourtant, les catholiques, renonçant à démolir les murs et les forts de cette petite ville, se contentent, en se retirant, d'y laisser une simple garnison.

Soutenu par une nombreuse cavalerie, Turenne imprime plus d'activité à ses opérations militaires dans le

Lauragais (28 juin). Il ne fait aucun quartier à la garnison de Faget, et Castillon, Caudiac, Toutens, Maurens, Moussens, Cambiac, tombent tour à tour entre ses mains. Le commandant de Beauville demande aussi à traiter, mais directement avec Turenne; celui-ci, soupçonnant un piége, délègue le capitaine Bousquet, qui est traîtreusement accueilli, sans être blessé, par un feu roulant d'arquebusades. Dans son indignation, Turenne cànonne vivement le château; la garnison périt dans les flammes ou sous le fer; le commandant est pendu à un arbre et le jeune seigneur fortement rançonné. Turenne prend encore le château de Gaujac et fait ravager les environs de Toulouse, surtout les châteaux des conseillers, par le lieutenant baron de Rives. Il rentre à Castres, tente en vain de prendre Labruyère et, en juillet, se voit momentanément forcé de gagner les montagnes de Roquecesières (*rupes Cesaris*), pour éviter à ses soldats les atteintes, souvent mortelles, de la coqueluche ou *trousse-galand* qui sévit cruellement à Castres cet été. Il fait pendre, pour ses crimes, le commandant de Roquecesières, Piné; et installe un autre gouverneur à sa place. Dès le 29 août 1580, il repart; et, recommençant le cours de ses expéditions victorieuses, il s'empare successivement des châteaux de Montpinier, Montfa, Lengari, Lacan, Bernas, Aragon, La Martinié, Fenairols, Brametourte, Puechassant, dont il pend le gouverneur à la porte d'entrée, pour le châtier d'avoir répondu par des coups d'arquebuses à un commissaire de paix. Rapide comme l'éclair dans ses mouvements, il se transporte à Aiguefonde, qu'il saisit et pille, emmène à Castres la garnison prisonnière (1er septembre 1580), et laisse dans cette ville assez de troupes « pour brider celles de Labruyère. »

Le roi de Navarre le rappelle; avant de partir, il a la joie de voir, enfin, Sorèze céder aux efforts des deux capitaines Deyme et Sabaut. La trahison avait favorisé leur triomphe; quatre-vingts catholiques périssent en se dé-

fendant; Sabaut y reste pour gouverneur, et Deyme rentre à Puylaurens (14 septembre).

Malgré tous ces succès partiels, la tournure générale des affaires n'était pas avantageuse, et le roi de Navarre soupirait après la paix. Henri III la désirait également, afin de lancer toutes ses forces dans les Pays-Bas. Aussi se rencontrèrent-ils dans une conférence au château de Fleix, en Périgord. La paix de Fleix qui en résulta, qui fut conclue le 26 novembre 1580, et publiée à Castrés le 30 janvier 1580, confirme presque textuellement les traités de Poitiers et de Nérac. Entre autres elle laissait pour six ans au roi de Navarre les places de sûreté qu'il détenait déjà, et auxquelles furent même ajoutées celles de Figeac et de Montségur. Cela n'empêcha pas cette paix d'être aussi infructueuse que toutes les autres; elle ne servit, pendant quatre ou cinq ans, qu'à préparer pour l'avenir des guerres encore plus terribles.

CHAPITRE IX.

Assemblée de Montauban (1581). — Infractions à la paix. — Réveil de la Ligue. — Entrevue du roi de Navarre et du duc de Montmorency à Castres (1585). — Le mystérieux messager d'Henri III. — Henri se déclare chef des ligueurs. — Seconde entrevue, à Saint-Paul-Damiatte, du roi de Navarre et de Montmorency. — Leur manifeste. — Huitième guerre de religion.

« Mon frère, je vous avise que je n'ai pu
» empêcher les mauvais desseins du duc de
» Guise. »

HENRI III.

Quelques Églises seulement, celles de Languedoc étaient du nombre, avaient envoyés des délégués à la conférence de Fleix. Beaucoup s'étaient abstenues, soit par lassitude,

soit par répugnance ; Condé , qui voulait la continuation de la guerre , fomentait cette abstention. En conséquence, Henri de Béarn réunit à Montauban (28 avril 1581) une nouvelle assemblée générale des Eglises ; il devait s'y agir de la pacification des esprits et de l'observation du traité de Fleix. Henri de Bourbon, prince de Condé, gagné par lui, passe par Castres, le 9 avril, pour se rendre à Montauban ; il demeure trois jours à Castres, et là les députés des Eglises nommés par les synodes provinciaux (1) dressent un cahier unique, résumé des cahiers particuliers des provinces ; dans ce résumé, ils exposent leurs réclamations, et prennent de sévères mesures pour la rigoureuse observation de l'édit.

Cet édit, en effet, fut peut-être mieux exécuté que les précédents ; la paix fut un peu plus longue et moins troublée. Il faut pourtant bien mentionner les infractions qui y furent faites. Les 26 juillet, 10 octobre et 5 décembre 1581, les catholiques s'emparent de Peyregoux, de Massaguiez, de Lespinassières, près de Saint-Amans. L'année suivante (7 février), ils prennent le fort de Cambon, près de Lavaur, et pendent à Lavaur vingt-sept pri-

(1) On jugera, par quelques chiffres, de l'importance respective du protestantisme dans les diverses provinces à la fin de la huitième guerre civile. Les provinces envoyèrent alors à Montauban (26 avril 1581) leurs députés, pour aviser aux meilleurs moyens de la paix. Ces députés, au nombre de 34, se répartissent ainsi : Haut-Languedoc, 5 ; principauté d'Orange et Comtat, 4 ; Dauphiné, 3 ; Provence, 3 ; Bas-Languedoc, 3 ; Vivarais, 2 ; Quercy et Montauban, 2 ; Guyenne, 2 ; Aunis, Angoumois, Saintonge, 2 ; La Rochelle, 2 ; Limousin, 2 ; Poitou, 2 ; Berry, 2 ; Anjou, Touraine, Maine, 2 ; Bretagne, 1 ; Ile-de-France, Picardie et Normandie, 1. — On voit, par cette liste, que la population réformée du Haut-Languedoc devait dépasser, en nombre, celle des autres provinces, puisqu'elle avait pu se faire représenter par cinq députés. Cette province, en outre, était presque toujours le centre du mouvement ; comme aussi, par ses montagnes, ses places fortes, sa richesse et ses produits agricoles, l'une des plus grandes ressources des temps fâcheux.

sonniers. En 1583, Jacques de Marion, sieur de Payra, qui avait été gouverneur de Castres en 1580, est chargé de défendre Montréal, dont Beulaigne s'était emparé par le pétard et que les catholiques assiégeaient. Il tient très-vigoureusement, et le secours a le temps d'arriver. Les ligueurs lèvent le siége, et peu après Marion périt dans une embuscade. C'est encore en 1583 que doit se placer, d'après Gâches, l'arrivée à Castres du ministre François Salvard, chaleureusement recommandé par la compagnie de Genève au consistoire de Castres. Il exerça son ministère dans cette ville, « jusqu'à sa mort, avec honneur et édification. » François Salvard devait être assez distingué, puisqu'il reçut l'approbation du synode national de Vitré pour un de ses ouvrages, écrit en latin, et que la province du Haut-Languedoc fut invitée par le Synode à le faire traduire; il ne figure cependant pas sur la liste des pasteurs de Castres donnée par Borrel, — nouvelle preuve de l'inexactitude de cet historien qui, généralement, mérite peu créance.

Le 15 octobre 1584 mourut aussi à Labruyère le chef du parti catholique Lacrouzette, homme d'intelligence et d'action, qui résista (ce fut sa gloire la plus belle qu'on n'oubliera jamais) aux ordres de Charles IX et du Parlement de Toulouse, et épargna à Castres les hontes et les crimes de la Saint-Barthélemy.

Ce n'est pas lui certes qui aurait permis l'horrible cruauté dont les catholiques se rendirent coupables au fort de Viterbe, cette même année. Après avoir tué le gouverneur Lapeyruque d'un coup de pistolet, ils mettent un poignard à la main d'un enfant, et le forcent à tuer le fils du gouverneur âgé de huit ans, effroyable initiation de l'innocence au meurtre de l'innocence qu'on ne retrouverait peut-être pas même chez les peuples les plus féroces; inassouvis encore par ce monstrueux assassinat, ils foulent aux pieds et frappent lâchement à coups de crosse de fusil la pauvre femme du gouverneur, enceinte, et déjà

doublement accablée par la tragique mort de son mari et de son fils; peu d'actes méritent au même degré la réprobation de tous les partis.

Quelques graves qu'ils soient, ces faits isolés s'effacent devant les nouvelles guerres générales qui s'organisent. Exténué par ses débauches, Henri III allait bientôt laisser sa place vide; n'ayant ni fils, ni frères, sa couronne revenait de droit au Béarnais, Henri de Navarre. Mais il était hérétique; un hérétique sur le trône de France! Grande rumeur, incroyable recrudescence de fanatisme, réveil de la Ligue de 1576; elle prend des proportions colossales. C'est Henri de Guise qui souffle la tempête; dissimulant son secret désir de ceindre lui-même la couronne, il fait jurer aux ligueurs de nommer, après Henri III, le cardinal de Bourbon, son propre oncle, « vieillard bigot, voluptueux, inepte, que gouvernait un » favori intrigant et cupide, qui vendit son maître à » Guise (1). » Dans cet état de choses, le roi de Navarre, le duc de Montmorency (Damville) et Châtillon conviennent d'une réunion à Castres pour se concerter. Le roi de Navarre arrive de Montauban par Puylaurens et Saïx; il entre à Castres au bruit des canons et des éclats de tonnerre, entouré du prince de Condé, du vicomte de Turenne, connu déjà dans le pays, de Béthune, qui fut plus tard le célèbre ministre Sully, de Roquelaure, de Duplessis-Mornay, son intime conseiller, réunissant en lui le triple don de la piété, de la science, du génie militaire, et d'une foule d'éminents seigneurs. Magnifiquement reçu à Castres, où il demeura onze jours, il se rend au temple le lendemain en grand appareil. En entendant chanter le psaume LXXII, tout de circonstance, et en apprenant qu'il n'avait été cependant indiqué que parce qu'il suivait le psaume chanté la veille, « voilà qui va bien, » dit-il, « Dieu soit loué, c'est un bon présage pour moi. » Il ex-

(1) H. Martin, X, 654.

prime le désir d'entendre le pasteur Gardery, qui prêche le dimanche suivant (1). Le 17, il se porte à la rencontre du gouverneur de la province, le duc de Montmorency, qui accourt de Béziers, avec Châtillon, Dandelot et beaucoup de noblesse de l'une et l'autre religion. Le duc est reçu chez le sieur de Lagarrigue, Châtillon chez le juge Lacger, et Dandelot chez Jean Ligonier. Le lendemain, le roi de Navarre retourne au prêche, accompagné du duc de Montmorency, qui, après avoir exprimé son admiration pour la beauté du temple, se retire et revient à l'issue du service pour faire cortége au roi. Pendant son séjour à Castres, le roi de Navarre donne l'exemple d'un grand zèle pour la religion, soit par sa présence au culte, soit par ses entretiens. Les Guises, qui en sont informés, en conçoivent beaucoup d'ombrage, et redoublent d'intrigues pour s'emparer de la situation.

Henri de Navarre en est prévenu par Henri III, qui voyait alors de très-mauvais œil l'extrême puissance de la Ligue. « Mon frère, » écrit-il au roi de Navarre, « je vous » avise que je n'ay pu empêcher, quelque résistance que » j'aye faite, les mauvais desseins du duc de Guise. Il est » armé : tenez-vous sur vos gardes et n'attendez rien. J'ay » entendu que vous étiez à Castres pour parlementer avec » mon cousin le maréchal de Montmorency, dont je suis » bien aise, afin que vous pourvoyiez à vos affaires. Je » vous envoyerai un gentilhomme à Montauban qui vous » avertira de ma volonté. Votre bon frère. Henri. » — Cette lettre importante et cordiale parvint au roi de Navarre en plein synode provincial, le 23 mars; ce synode réunissait les députés du Haut-Languedoc, des pays de

(1) Gardery... encore un nom de pasteur de Castres qu'on ne retrouve pas dans la liste de Borrel; cet historien fait occuper tout l'intervalle de 1582 à 1592 par Gaspard Olaxe, tandis que nous savons déjà qu'en 1583 le ministère y fut exercé par François Salvard, et en 1585 par Gardery, prédicateur assez remarquable, puisque le Béarnais voulut l'entendre.

Foix, d'Armagnac, du Quercy et du Rouergue. On y remarquait entre autres Antoine Roussel, ministre de Mazamet, Jean de Bouffard, sieur de La Grange, pour Castres, Dominique de Bouffard, sieur de Lagarrigue, pour Montpellier. Le Synode, assemblé depuis le 20 mars, se dissipa le 25, à la suite des graves nouvelles de Paris, contenues dans la lettre d'Henri III. De leur côté, le duc de Montmorency et Henri de Navarre se séparèrent, l'un pour se rendre à Pézénas par Saint-Amans, l'autre pour aller à Montauban par Graulhet et Briatexte. Tous deux, avant de quitter Castres, recommandèrent expressément à tous la paix et la stricte observation de l'édit; les catholiques qui n'avaient pu obtenir de Montmorency le temple de Villegoudou (situé au lieu qu'occupe actuellement l'église Saint-Jacques), obtinrent en revanche un lieu commode pour leurs offices, et le duc les prit sous sa protection.

Le messager qu'Henri III, dans sa lettre, annonçait au roi de Navarre, vint en effet couvert d'un masque, le trouver à Montauban. Il lui annonça, de la part de son maître, que le duc de Guise s'était armé contre les deux familles du Béarnais et des Montmorency; que par ses cabales il avait gagné les troupes; qu'il avait été nommé par le pape protecteur de l'Eglise catholique en France; qu'il s'était engagé à faire recevoir en France le concile de Trente et à nommer un successeur catholique au trône, à l'exclusion du roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, et des autres princes hérétiques. Le roi de Navarre s'empresse de transmettre ces révélations au duc de Montmorency, ainsi qu'à « toutes les villes de la religion, » les exhortant à se bien tenir sur leurs gardes pour éviter une surprise. Les ligueurs déploient une activité fébrile et sont pleins d'espoir; les calvinistes sont massacrés en plusieurs endroits, notamment à Aleth, près de Carcassonne, et partout circule le bruit qu'elle est prochaine, la dernière heure des huguenots. C'est ce qui engage le

synode national à prescrire un jeûne solennel qui est célébré à Castres, le 29 avril 1585, « avec grande dévotion. »

En même temps, on se prépare à Castres à une énergique défense. On y fait d'immenses approvisionnements de bouche, de salpêtre, de poudre, et l'on répare avec ardeur les remparts. La situation empire de jour en jour. Henri III, dominé, effrayé par les sombres fureurs de la Ligue, finit, après bien des irrésolutions, par céder à ses impérieuses exigences, par lui tout accorder. En dépit de ses récentes protestations au roi de Navarre et au duc de Montmorency, il révoque, le 7 juillet, tous les décrets de tolérance; il proscrit la religion prétendue réformée, abolit les chambres mi-parties, retire aux protestants leurs places de sûreté, promet à la Ligue des villes fortes munies de bonnes garnisons, donne aux ministres un mois pour quitter le royaume et six mois aux religionnaires qui s'obstineraient à ne pas se convertir; enfin, il se proclame chef de la Ligue, afin de n'être pas son esclave. Tel est le déplorable traité de Nemours, conclu le 7 juillet 1585, avec les ligueurs.

L'irritation des protestants est à son comble. Le duc de Montmorency (roi du Languedoc) écrit à Henri de Navarre la lettre suivante qui lui fait honneur : « Sire, j'ai » lu le traité de Nemours; le roi de France, le roi d'Es- » pagne veulent me gagner; je suis à vous avec mes frères » et mon armée du Languedoc; je vous attends à Saint- » Paul. » En même temps il part pour Castres et s'efforce de soumettre à son autorité, contre la Ligue, Lautrec, Vielmur, Labruyère, Viviers, Dourgne, Semalens, Soual et autres lieux; mais il est contrecarré dans son projet par Louis de Voisins, baron d'Ambres, et Jacques de Voisins, vicomte de Montcla, tous deux fougueux ligueurs, qui l'empêchent de réussir comme il l'eût désiré. En recevant sa lettre, Henri de Navarre, un instant abattu, reprend tout son courage et arrive à Saint-Paul-Damiatte, après avoir couru, près de Lavaur, de grands dangers de la part des

ligueurs. Il avait auprès de lui le prince de Condé, Duplessis-Mornay et Turenne. Montmorency le rejoint avec Châtillon, le 9 août 1585 ; le roi de Navarre est reçu dans la maison d'Antoine de Corneillan, seigneur de Puechbelon, et le duc de Montmorency dans celle du seigneur de La Rouquette. Ils jurent une nouvelle union ; ils concertent des mesures générales ; ils arrêtent de temporiser pour que les secours étrangers puissent leur venir efficacement en aide ; ils lancent, contre la Ligue, un manifeste redoutable ; il avait été rédigé par Duplessis-Mornay, et il était signé par Henri de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montmorency. Ils y déclarent qu'ils ne combattent que pour le service du roi, forcé par les ligueurs à révoquer une paix librement consentie. Ils terminent, en annonçant une guerre à outrance aux chefs de la Ligue et à leurs fauteurs.

La huitième guerre civile commençait ; on peut voir, une fois de plus, d'où partaient l'agression, l'intolérance, le mépris des plus solennels traités.

CHAPITRE X.

Nomination de gouverneurs. — Jeûne solennel. — Louis de Voisins et Bouffard-Lagrange. — Campagne de Montgommery. — Attaque des châteaux et des forts. — Joyeuse et Mongommery se combattent dans l'Albigeois. — Combat de Cieutat (1587). — Victoire de Coutras. — Montmorency et Montgommery à Castres. — Montmorency dans le Lauragais. — Chute de Brugairolles (1588), Pillage du château de Saint-Amans-Valtoret.

« La justice a le droit de briser les injustes liens »

SAINT AUGUSTIN.

Montmorency, l'un des plus puissants personnages du royaume, et qui, malgré les ordres du roi, se maintint à

la tête du Languedoc, dont Joyeuse, son rival, venait d'être fait lieutenant général, Montmorency, après la conférence de Saint-Paul, se préoccupe de donner au pays une vigoureuse organisation. A cet effet, il nomme divers gouverneurs (1585) : pour Castres, Jacques de Montgomméry, comte de Lorges, fils de celui qui, dans un tournoi, avait mortellement blessé Henri II; conformément à une habitude, sagement démocratique, il lui fut adjoint un conseil, composé de Latger, Lacausse, Lagarrigue, Thomas, Lespinasse, Bissol, qui, tous déjà, s'étaient signalés par leur dévouement et leur capacité; Boisseson reçut le commandement de la compagnie des gendarmes; pour l'Albigeois est nommé gouverneur Georges d'Alary, seigneur de Tanus (1), qui avait servi dans les rangs catholiques, mais qui devait être converti quand, en 1579, il épousa Olympe de Rabastens, fille du baron de Paulin; pour le Lauragais, Thomas de Durfort, seigneur de Deyme, déjà connu par ses exploits guerriers; pour Fiac et Briatexte, Bouffard-Lagrange, célèbre par sa ténacité à s'emparer de Castres.

Mais les réformés ne comptaient pas seulement sur leur organisation, sur leur valeur. Pénétrés de foi dans le Dieu des armées, sachant que « si l'Eternel ne garde la ville, » celui qui la garde fait le guet en vain » (Ps. CXXVII),

(1) En 1568, il était maréchal de camp. L'année qui suivit son mariage (1580), il fut nommé gouverneur de Réalmont, et avec Durand il en remontra aux garnisons de Montagon et de Lautrec. Il fait lever le siége de Mas-Saintes-Puelles (1586), défend Milhau, sauve Lombers, enlève aux catholiques, avec le secours de Deyme, tous les forts de l'Agoût. Le 7 octobre, sous Montgomméry, il participe à la défaite de Joyeuse; en 1587, il échoue devant Lombers, mais ravitaille Brugairolles; peu après, il assiste au siége de Montaigu. En 1589, il combat les ligueurs sous Montmorency, se trouve à la prise d'Alzonne, etc., etc., est tué à Lautrec, le 25 mai 1592. — Son petit-fils, Jacques de Tanus, indigné d'un si beau nom, échange sa foi contre une pension de 700 livres, le 18 mars 1686. — Voir *France protestante*.

ils établissent, dès le 20 septembre, pour tous les vendredis, à quatre heures du soir, des services de prière, qui furent inaugurés par Laroche-Chandieu, chapelain du roi de Navarre, et qui étaient destinés à implorer la protection divine. Surpris, dispersé, massacré tant de fois, à qui le petit troupeau pouvait-il mieux s'adresser qu'à son berger céleste, pour sa consolation et son salut ?

A peine le duc est-il reparti, que Labruyère, Semalens, Escoussens, Soual, Dourgne, Vielmur et Lautrec, à l'instigation de Louis de Voisins, adhèrent à la Ligue et se soulèvent contre Castres. Montmorency accourt assez à temps pour complimenter Bouffard-Lagrange ; celui-ci venait de se défendre glorieusement contre Louis de Voisins, qui, par piége et avec forte troupe, avait essayé de surprendre Briatexte (novembre 1585).

Le comte de Montgommery, d'une humeur despotique égale à sa rare habileté militaire, imprime aux opérations une grande vigueur (1586). Le 13 avril, il opère à Réalmont sa jonction avec les forces du Lauragais, commandées par Tanus, et tente, mais en vain, par le siége de Denat, de détourner Cornusson de celui de Lombers ; il prend le Mas-Saint-Antonin, secourt Montesquieu, délivre Mas-Saintes-Puelles, prend, en juin, Rassise, les châteaux de Laroque, de Montpinier, le fort de Fraïsse, Brassac, où il met la main sur le capitaine Bacon ; ce traître, après avoir longtemps combattu les catholiques, s'était finalement vendu à eux et feignait encore de servir la cause réformée, pour mieux la compromettre ; une lettre interceptée dévoila sa lâche conduite ; en conséquence, Montgomméry le fit étrangler dans la nuit et jeter dans la rivière. De là, Montgomméry passe à Nages, dans les montagnes, où il trouve d'abondantes provisions ; seul, le capitaine Calvet eut la vie sauve, et encore moyennant rançon de 3,000 livres. Puis il pousse une pointe sur Lacaune ; contraint par les frimas de rentrer à Castres, il se remet, le 18 avril, en campagne

dans la plaine, et il oblige Cornusson, sénéchal de Toulouse, à lever précipitamment le siége de Salvagnac. Après ce succès, il rentre à Castres ; et le 26 avril, quoiqu'il eût dû le faire plus tôt, il se met à la tête des compagnies de Lux, Portal, Sabaut, Pelras, La Nogarède (1), Marchet et Chabbert, et les conduit en Guyenne, au roi de Navarre, très-pressé par l'armée de Dumaine. Il part avec répugnance, sachant qu'il laisse derrière lui beaucoup d'ennemis que son despotisme lui a faits ; ses pressentiments ne le trompaient pas; pendant qu'il rejoint le roi de Navarre, ses ennemis chargent Jean Bissol, Mascarenc, Molinier, d'obtenir son rappel du gouverneur du Languedoc. Montgomméry, soutenu par les autres villes du Castrais, va trouver en hâte Montmorency, qui le main-

(1) Le baron de la Nogarède est connu par son active participation, pendant quarante années, aux guerres de religion. Dès 1586, il commandait à Castres trois compagnies ; l'année suivante, il est fait prisonnier, avec Mascarenc et Auriol, à la déroute de La Cieutat. En 1588, il seconde Du Villa dans sa tentative contre Carcassonne. L'année d'après, avec son frère La Prade, il surprend Aragon, non loin de Carcassonne ; mais le partage du butin les divise et en fait deux frères ennemis, à jamais irréconciliables. Par vengeance, La Prade entre dans la Ligue et lui livre Hautpoul, qui bientôt est repris par les capitaines Vignevieilles, Josué, Roussel, fils du ministre, et Martin Caillot. La Nogarède, restant fidèle au protestantisme, secourt Villemur, où il reçoit à la jambe une blessure qui nécessite l'amputation. N'importe, il reprend les armes en 1620, à l'appel de Rohan. Il suit Malauze à Lombers, insiste en vain pour livrer bataille : il était alors maréchal de bataille, ainsi qu'au combat du Fauch où il avait été blessé. En 1625, la duchesse de Rohan, dans un moment très-critique, jette son choix sur ce vétéran, qui répondit à son attente et repoussa victorieusement toutes les attaques du maréchal de Thémines. Sa signature autographe de baron de La Nogarède se retrouve au bas d'un acte pour droits dus au seigneur (20 janvier 1646). — Nous ne pouvons admettre que ce soit ce fameux *Jambe-de-Bois* qui, le 11 décembre 1660, abjure avec dix de ses enfants devant le portail de Saint-Etienne, à Toulouse. Déjà, en 1586, il commandait trois compagnies levées par Castres. Quel n'eût donc pas été son âge en 1660 ?

tient dans son commandement. Alors il recommence à guerroyer, et toujours avec une supériorité marquée.

De leur côté, les chefs secondaires sont favorisés par le succès : Boisseson prend le château du Sellié, près de Lacaune; Deyme prend successivement Viterbe, Jonquières, Ozières, Carlèpes, Caudeval, Guitalens, Gragnagues et Canimon, presque tous les forts entre Vielmur et Lavaur. Il ne peut empêcher cependant Montespieu de tomber entre les mains de Cornusson (13 juin); mais retiré à Saintes-Puelles, il repousse victorieusement les attaques des ligueurs (22 juillet). L'histoire de ces trois années de désolation (1584, 1585, 1586) est rapportée par un témoin attristé, Batailler de Castres, qui appartenait à la religion réformée.

Les ligueurs, abattus par les derniers événements qui avaient tourné contre eux, appellent à leur aide l'amiral de Joyeuse, le mignon le plus aimé du roi, général moins capable mais aussi ambitieux qu'Henri de Guise, et qui aspirait à le remplacer dans la direction de la Ligue (1). Il entre, par le Rouergue, dans l'Albigeois, à la tête de huit mille hommes et de huit cents chevaux (novembre 1586). Il attaque Salvagnac, lieu très-fort, « tout revêtu de » terrasses hors du fossé et bien flanquées, et outre le » dedans du lieu était terre-plan; » après lui avoir tiré plus de deux mille coups de canons, il y pénètre le 3 décembre. Au premier avis de cette invasion, le duc de Montmorency rassemble toutes ses troupes et arrive en hâte; quant à Montgomméry, avec des soldats déterminés, il fait une rapide pointe sur Lacaune, s'empare du fort de

(1) **Guillaume, vicomte de Joyeuse, lieutenant général de Languedoc, eut trois fils : 1° Anne, favori d'Henri III, qui envahit l'Albigeois (1586) et fut tué (1587) à la bataille de Coutras ; 2° Antoine-Scipion, grand prieur de Toulouse, qui livra les combats de Paleville, de Lautrec, et se noya dans l'Agoût, près de Vielmur; 3° Henri, qui livra plusieurs combats aux protestants, se fit capucin et, après ses frères, devint chef de la Ligue en Languedoc.**

Fraïsse et redescend précipitamment sur Réalmont, Lombers et Cordes, pour couper le passage à Joyeuse. Joyeuse, en effet, avait déjà franchi le Tarn ; et quoique Albi lui eût fermé ses portes, il avançait. Mais son armée, décimée par des siéges isolés ou des maladies, arrêtée par des inondations, tourmentée par les divisions de ses capitaines, ne se trouva point en état d'accepter une bataille rangée ; de là, nouvelle recrudescence de la guerre de partisans. Le départ des troupes protestantes du Lauragais permet aux catholiques de Labruyère de prendre le château de Tourène et, à ceux de Cuq, de faire prisonniers le capitaine Franc et sa compagnie. Joyeuse gagne Toulouse ; il laisse derrière lui, comme exécuteur de ses ordres et comme gouverneur des diocèses de Castres et de Lavaur, le baron d'Ambres. Celui-ci jette un secours dans Lombers, malgré l'opposition des capitaines Bousquet, de Castres, et Nogarède, de Mazamet (28 février 1587). Dans le Lauragais, il tend à ses adversaires toute sorte de piéges ; il pille et brûle Apelle, Pechaudier, détruit une douzaine de petits forts et s'acquiert un nom redoutable. Les protestants, à leur tour, commandés par Montgomméry, prennent Saint-Salvaire, Claussade, Roquecésières, Poustouin, La Gardiole, Montpinier, réussissent à battre Joyeuse à Paleville et à ravitailler Brugairolles. Chaque fort, pris, perdu, repris encore, est le théâtre de cent petits combats, tous plus acharnés les uns que les autres. La peste, qui sévit avec intensité dans l'été de 1587, ralentit à peine la dévorante ardeur des combattants. On aurait dit que, par cet affreux fléau, Dieu voulait arracher les hommes au fléau plus douloureux encore des guerres civiles. Mais, insensibles à cette voix céleste, ils n'ont qu'une pensée : s'entre-détruire à qui mieux mieux, par le fer et la flamme. Los catholiques de Lautrec voulant s'emparer de Roquecourbe, obtiennent du baron d'Ambres la promesse d'empêcher les Castrais d'intervenir, en cas d'échec pour leur couper la retraite, en cas de réussite

pour secourir les Roquecourbains (1). Vigoureusement repoussés, le 6 octobre, les soldats de Lautrec s'enfuient; les Castrais les poursuivent, ayant à leur tête Marc-Antoine de Rabastens, fils du vicomte de Paulin, les atteignent sur la route de Réalmont et les cernent dans le château de La Cieutat.

Fidèle à sa parole, le baron d'Ambres accourt au bruit des arquebusades; il s'élance avec impétuosité sur les Castrais; au premier choc, le vicomte de Paulin tombe mortellement blessé; le désordre se met dans les rangs des siens, qui se débandent, sont harcelés par les vainqueurs pendant une heure, et jonchent les chemins de mourants et de morts. Ce terrible combat coûta la vie aux capitaines Bousquet (2), Mandoul, Maisonneuve, Montbrun, sans compter le jeune et brillant vicomte, et deux cents soldats, huit cents même d'après Borrel. Le baron de La Nogarède, les capitaines Mascarenc, Auriol, Vignevieille (3) furent faits prisonniers, et le dernier même égorgé de sang-froid. La panique gagne Castres; la ter-

(1) Mémoires du baron d'Ambres.

(2) Ce capitaine, né à Mazamet, soutient glorieusement, pendant sa longue vie, la cause de la Réforme dans le Haut-Languedoc. Grièvement blessé dans les affaires de Toulouse (1562); fait une vaine entreprise sur Labruyère (1574); se venge sur La Peyre, qu'il prend d'assaut et dont il massacre la garnison sans quartier. Une deuxième fois, il échoue contre Labruyère, d'où il est rapporté mourant à Mazamet par ses soldats. De son côté, Labruyère exerce une terrible vengeance contre ceux qui avaient prêté la main au capitaine huguenot : Bernard Montlaur, en particulier, fut écartelé vivant et eut la douleur de voir, avant, son fils mourir sous ses yeux. En 1586, Bousquet, suivi d'autres chefs, vole au secours de Montesquieu; il suit Montgommery au siége de Rassise; enfin il secourt Milhau, occupe Villefranche, emporte le fort du Fraïsse. Quand il mourut (1587), au combat de La Cieutat, il était consul de Mazamet.

(3) Le capitaine Vignevieille n'est autre que le sieur de Négrin, dont la signature autographe se voit dans un débat très-curieux entre les consuls de Mazamet et un nommé Georges Blanc, et où il signait comme témoin (27 septembre 1630).

reur se mêle à la désolation; la ville entière se porte à l'Albinque et prodigue ses soins aux blessés. Pendant ce temps l'héroïque Bouffard-Lagrange, partant avec des hommes déterminés, s'avance contre l'ennemi pour repousser toute agression; mais l'ennemi avait rétrogradé.

La nouvelle de la victoire de Coutras, remportée par le Béarnais sur le duc de Joyeuse, qui trouva la mort dans la mêlée, cette nouvelle arriva à point nommé pour relever le courage abattu des Castrais (24 octobre 1587).

En outre, Montmorency prévient Montgomméry de se trouver, le 28 octobre, à Castres, où il se rendra lui-même, avec toutes ses troupes, pour secourir Brugairolles; ce fort, situé près de Carcassonne, tout revêtu d'éperons et de terrasses, était dans ce moment assiégé par les ligueurs. En attendant l'arrivée de Montmorency, Montgomméry fait prendre la puissante forteresse de La Gardiole, diocèse de Lavaur, par le capitaine Portal (19 octobre); il la livre au pillage, la brûle et la rase, tout en respectant les femmes et les religieux d'Ardorel, qui s'y étaient réfugiés. Joyeuse, grand prieur de Toulouse, frère du vaincu de Coutras, quitte le siége de Brugairolles pour secourir La Gardiole. Il essaie, mais en vain, de la reprendre, s'enferme dans Garrevaque; et, après un rude combat à Palleville, avec les troupes de Montgomméry, reprend la route de son siége; son adversaire se retire de Revel à Castres, pour recevoir Montmorency et ses quatre mille soldats (25 octobre).

Dès le 28, réunissant toutes les troupes disponibles, il les passe en revue à Saïx. Montmorency marche sur Revel, Puylaurens, Sorèze, avec l'intention de pousser jusqu'à Brugairolles, qui se défend vaillamment depuis trois mois. Sur son passage, il s'empare de Montaigu en Lauragais, « ce plus beau pays du monde, » disait-il, puis du château d'Arfons, repaire de brigands terreur de la contrée, où il fait pendre quatre-vingts malfaiteurs qu'il y saisit. De grandes pluies mettent obstacle à son

projet ; il rentre à Castres, mais il laisse à Montgomméry des troupes pour secourir Brugairolles ; et Montgomméry cède, avec beaucoup de munitions, les deux compagnies des capitaines Portal et Marchet, à Duvila, commandant de cette forteresse renommée (novembre). Néanmoins Duvilla, cédant aux instances de quelques amis du dehors, se décide, quoiqu'à contre-cœur, à accepter une honorable capitulation (21 janvier 1588). La garnison une fois sortie, les ligueurs pillent, brûlent, rasent Brugairolles. Cinq jours de plus seulement de résistance... et Turenne, arrivant à Castres et réunissant ses forces à celles de Montmorency, aurait sauvé cette noble place.

Pendant ce mémorable siége, un autre drame s'accomplissait dans le vallon de Mazamet : Jean de Flotte, seigneur de Sabassan, chef de la Ligue à Lespinassière, était l'ennemi personnel et juré de Guillaume de Genibrousse, seigneur de Saint-Amans-Valtoret. Il réussit, une nuit, à le surprendre dans son château, et lui laisse à peine le temps de fuir, éperdu, à Rouairoux, avec sa femme et son enfant ; aussitôt prévenus de l'événement, les habitants du lieu s'élancent sur les troupes de l'envahisseur et les repoussent (30 novembre 1587). Mais, au mois d'avril suivant, Jean de Flotte revint à la charge, et cette fois, complétement vainqueur, resta le maître du château de son adversaire.

CHAPITRE XI.

Turenne et d'Avantigny, gouverneurs de Castres. — Combat de Vielmur (1588). — Saint-Paul-Cap-de-Joux délivré des ligueurs. — Entreprise de Duvila sur Carcassonne. — Assassinat d'Henri de Guise. — Henri III se tourne vers les calvinistes. — Hautpoul aux ligueurs, puis aux royalistes (1589). — Alliance d'Henri III et d'Henri de Navarre. — Assassinat d'Henri III. — La Ligue acclame roi le cardinal de Bourbon. — Henri IV victorieux dans le Nord. — Dans le Midi, petite guerre. — Les Etats généraux de Lavaur, contre Henri IV. — Victoire de la Ligue à Lautrec (1592). — Revanche royaliste à Villemur. — Piété des calvinistes. — Joyeuse.

« L'histoire doit reconnaître que les cal-
» vinistes préservèrent la France d'une do-
» mination étrangère. »

MARTURÉ.

Montgomméry qui, par son caractère altier et ses lenteurs dans la guerre, s'était entièrement aliéné la population, est remplacé (février 1588), dans ses fonctions de gouverneur de Castres, par le vicomte de Turenne, auquel succède, peu de jours après, d'Avantigny, brave gentilhomme de grande expérience.

Les troupes castraises, depuis la brillante conduite de Duvila à Brugairolles, ne rêvent que nouvelles expéditions sous son commandement. Duvila les mène au château de Cuq, leur promettant large butin. Là, informé qu'une partie de la garnison de Vielmur, sous les ordres de François de Brassac, seigneur de Montpinier, est allée prélever des contributions à Serviés, Duvila s'élance à sa rencontre avec le dessein de lui couper la retraite; mais ce qui reste de troupes dans Vielmur vole à la défense de François de Brassac. Un combat général s'engage. Duvila et les siens luttent comme des lions, précipitent leurs ennemis dans l'Agoût, restent maîtres du champ de carnage (avril 1588). François de Brassac, le dernier de sa race, est trouvé parmi les morts.

D'autre part, les ligueurs, conduits par le baron d'Ambres, s'emparent, le 1er mai, de Saint-Paul-Cap-de-Joux (*caput Jovis*), à l'exception pourtant du fort de Puibelou et de la courtine d'Occident; dans ces deux endroits, les habitants continuent à se défendre contre un feu meurtrier, sous la direction des capitaines La Rouquette et La Rozerie; ils espèrent qu'un secours demandé ne tardera pas à venir. En effet, les capitaines La Porte et Tenot accoururent les premiers de Castres avec leurs compagnies, puis Lagrange avec des volontaires, puis de Nus, de Briatexte, puis Deyme, de Puylaurens. Aussi le baron d'Ambres, malgré son incontestable bravoure, est obligé de lâcher sa proie et de battre en retraite. La population, du reste, fit des prodiges de valeur; les femmes surtout se distinguèrent entre tous, et, parmi les femmes, on cite en particulier le nom de Marguerite de Corneillan.

Enivrés de ce succès, les calvinistes, excités d'ailleurs par Duvila, conçoivent le hardi projet d'enlever Carcassonne à la Ligue. Duvila communique son plan aux deux bouillants seigneurs, La Nogarède et Montlédier, qui l'acceptent; toutes les forces du vallon et de Castres sont rassemblées; on part en secret; on attaque inopinément la Cité. Le vicomte de Mirepoix, qui commande à Carcassonne, fait sonner le tocsin; les campagnards accourent en foule; et, pendant qu'ils garnissent la place, il fait une sortie furieuse avec ses troupes. Entouré d'ennemis, Duvila gagne rapidement Alzonne; pendant sa fuite, suivi de très-près par l'infanterie ennemie, il se retourne, lui tient tête et la disperse. Tout n'est pas fini: près d'entrer dans un bois du Lauragais, la cavalerie de Mirepoix fond sur ses troupes fatiguées bride abattue; Duvila fait un effort suprême, riposte par une arquebusade nourrie; plusieurs cavaliers tombent, entre autres Mirepoix lui-même; le désordre se glisse dans les rangs; Duvila s'en aperçoit, commande une charge impétueuse, met en pleine déroute les ligueurs; et quant à lui, n'ayant pu

prendre Carcassonne, mais néanmoins couvert de gloire, il traverse la montagne, arrive à Revel chargé de butin, applaudi par une population émerveillée de son audace et de ses brillants exploits.

Après trois ans d'une guerre aussi acharnée qu'inutile, Henri III, chef nominal, instrument passif de la Ligue, voit son autorité diminuer de jour en jour, et l'influence d'Henri de Guise croître en proportion. L'arrivée de ce dernier à Paris surexcite les esprits; on lui fait une ovation extraordinaire; le peuple s'exalte, parle de le couronner, élève des barricades. Le roi prend la fuite, jurant la mort de Guise. En effet, cinq mois après, aux Etats généraux de Blois, Henri III le fait lâchement assassiner et lui rend au visage, ô juste retour des choses! le coup de pied qu'il avait lui-même donné au noble amiral dans la funeste nuit du 24 août (23 décembre 1588). D'un bout de la France à l'autre, les ligueurs ne font entendre qu'un long cri de vengeance et de mort. Ils nomment le duc de Mayenne chef de la Ligue, et se préparent à une guerre sans quartier. Une terrible émeute éclate dans l'espagnole Toulouse. Le premier président Duranti, celui qui, dans cette même ville, avait commandé les massacres de la Saint-Barthélemy, est à son tour massacré comme représentant du roi et ignominieusement traîné dans les rues.

Henri III, effrayé, ne voit d'autre moyen de salut, lui, le plus cruel persécuteur des huguenots, que de se jeter dans leurs bras; il fait des propositions au roi de Navarre; celui-ci, se souvenant de l'infâme trahison du monarque, lors du traité de Nemours, en 1585, hésite à prêter l'oreille à ses ouvertures; les pourparlers traînent en longueur; et pendant ce temps s'accomplissaient divers événements : le ministre Bernard de Miremont arrive de Genève à Castres le 22 janvier 1589, où il mourut, le 15 janvier 1591. Lautrec et Vielmur résistaient aux attaques des Huguenots. Hautpoul tombait aux mains des catholiques par la trahison du gouverneur La Prade.

Celui-ci, frère cadet de La Nogarède, très-irrité depuis certain partage de butin au fort d'Aragon, près de Carcassonne, embrasse le catholicisme par ressentiment; et, par ressentiment, livre aux ligueurs la redoutable forteresse confiée à sa loyauté. Le 5 mars 1589, il introduit dans la place, avant le jour, le capitaine Roullac de Labruyère et Sébastien de Bonne, seigneur de Missècle. En même temps il en chasse les soldats calvinistes pour en porter la nouvelle à Mazamet. Reprendre Hautpoul était grosse affaire; et, cependant, à cause de son extrême importance, on ne pouvait pas n'y pas penser. La Nogarède propose immédiatement le combat aux nouveaux venus, qui ne l'acceptent pas. Apprenant alors que Missècle s'en retournait, laissant la garde d'Hautpoul à Laprade et à Roullac, il s'élance à sa poursuite, le charge à l'improviste et lui tue beaucoup de monde. Le chevaleresque La Nogarède, Jambe-de-Bois, ne revenait pas de la perte d'Hautpoul. Il ne laisse pas passer un jour sans harceler la garnison. Mais il n'était pas le seul à gémir de n'avoir plus cette puissante forteresse; chacun rêve de la reprendre et imagine mille combinaisons. Le capitaine Vignevieille, fils de celui qui avait succombé à La Cieutat, et Josué Roussel, fils du ministre de Mazamet, se concertent pour la reprendre. Ils font une reconnaissance autour des abords, qui sont si difficiles; ils gagnent à leur dessein le capitaine Martin Caillot de Saint-Amans; et, sans s'en ouvrir à personne, tous trois avec leurs troupes partent de Saint-Amans dans la nuit du 13 mai 1589, et grimpent à travers les rochers jusqu'aux murailles. Au cri de la sentinelle: « Qui va là? » ils gardent un profond silence et se blottissent derrière un repli du terrain. Ils s'approchent ensuite à pas de loup de la porte qu'ils veulent faire sauter, au moyen d'un pétard; malheureusement, la pluie éteint la mèche qui doit y mettre le feu. Que faire? Tout à coup, attiré par le bruit qui se fait au dehors, un soldat de la garnison se met à la fenêtre, re-

gardant autour de lui, au moyen d'un tison qu'il tient à la main. Ne discernant rien dans la nuit, il rentre, jetant dehors son tison. Aussitôt, les assiégeants s'en emparent, et le placent sous la porte pour enflammer le pétard. « Qui va là? » crie encore la sentinelle. Cette fois Caillot répond en patois : « *Nous aoutrés, que boulen dintra.* » L'éveil est donné. Roullac, craignant les formidables effets du pétard au-dessous de la porte, la fait ouvrir, range en bataille ses soldats déterminés; et attend de pied ferme les envahisseurs. Roussel lance par une fenêtre le pétard enflammé; il éclate, et fait d'affreux dégâts. Roullac et plusieurs des siens roulent dans le précipice; le désordre et l'effroi gagnent les assiégés; les calvinistes s'élancent, culbutent leurs ennemis, et sont maîtres du fort. Mais reste encore le fort Rivière, qu'occupe Laprade avec sa troupe; heureusement les calvinistes, secourus à propos par La Nogarède, qui monte en hâte de Mazamet, pénètrent dans les maisons qui avoisinent ce fort. Ils avancent de plus en plus; ils attaquent avec fureur; et, finalement, contraignent traîtres et ligueurs à se réfugier à Labruyère, vie et bagues sauves. « L'expédition, » dit Gâches, « ayant été courte, mit en » joie et tranquillité tout ce vallon et fut la dernière des » catholiques et de la religion en ce pays-là. »

Le projet d'union d'Henri III avec Henri de Béarn contre les ligueurs avait mûri; Henri III la désirait vivement, et comment ne l'aurait-il pas désirée? « Les calvinistes » qui le combattent, mais qui sont prêts à le venger, si, » par une résolution sincère, il s'engage à maintenir la » liberté de leur culte, ne sont-ils pas les véritables dé- » fenseurs des droits du trône et de l'indépendance na- » tionale? N'est-ce point à leur tête que marche l'héritier » présomptif de la couronne? Chrétiens enthousiastes, » mais professant une soumission absolue aux lois de » l'Etat, ils ne mettent pas en question les droits des sou- » verains. Ils n'ont jamais approuvé les doctrines anar- » chiques que Rome fit trop longtemps prévaloir et d'après

» lesquelles les prêtres seraient les juges des rois. L'his-
» toire doit reconnaître que les calvinistes préservèrent la
» France d'une domination étrangère (1). » Tel est le langage d'un impartial historien catholique, qui expose admirablement les raisons pour lesquelles le fils de prédilection de Catherine devait être poussé à une alliance intime avec les protestants. Cette alliance se conclut le 30 avril 1589. Dès ce jour, déclin progressif de la Ligue. Les deux princes s'approchent de Paris avec une nombreuse et brillante armée; tout leur assure la victoire; ils vont entrer dans la capitale et rétablir enfin l'ordre et la paix, si désirés, lorsque.... le poignard d'un moine dominicain, de Jacques Clément (2), en frappant Henri III, vient tout bouleverser, tout remettre à nouveau.

Le duc de Mayenne, dissimulant sa soif de pouvoir, fait proclamer roi, sous le nom de Charles IX, le vieux cardinal de Bourbon, oncle paternel d'Henri IV. Henri IV, à la tête de ses troupes, se met en demeure de conquérir, à la pointe de son épée, la couronne que les droits de la naissance lui confèrent (31 juillet 1589). Il porte la guerre au Nord; il gagne les deux célèbres batailles d'Arques et d'Ivry et vient mettre le siége devant Paris.

Dans le Haut-Languedoc, les deux partis sont aux prises, comme toujours (3). Ils se livrent mille petits combats,

(1) Marturé, II, 118.

(2) Du haut de toutes les chaires catholiques, cet assassin fut appelé « le bienheureux enfant de Dominique; » on plaçait son portrait sur les autels avec ses mots : « Saint Jacques Clément, priez pour nous. » Le pape Sixte-Quint lui-même déclare, en plein consistoire, que l'acte de Jacques Clément était comparable, pour le salut du monde, à l'incarnation et à la résurrection du Seigneur Jésus-Christ! — De Thou, VII, 495.

(3) C'est alors que les protestants de Revel bâtirent leur temple, en partie avec les matériaux de l'église et du couvent des Dominicains. Il était situé au milieu du Couvent-Haut; la porte d'entrée se voit encore à la devanture d'un menuisier. On y lisait au frontispice, avant

qui offrent la répétition constante des mêmes épisodes. Les Etats du Languedoc, assemblés à Lavaur en décembre, révélèrent la puissance de la Ligue dans le Midi. Ces Etats, animés du même fanatisme que le parlement de Toulouse, jurent solennellement de ne jamais obéir à un monarque hérétique. Joyeuse, leur chef, suivi de quatre mille Espagnols, s'empare d'Azens, de Saissac, d'Arfons; il se dirige ensuite sur Alzonne, Mas-Cabardès, Pradelles, qu'il prend successivement. Ces succès sur les cimes de la montagne Noire répandent l'épouvante dans le vallon de Mazamet; au point que ses habitants, dans la crainte d'une prochaine invasion, se réfugient à Castres, qu'ils trouvent en pleine insurrection contre le gouverneur Montgomméry. Celui-ci, imposé de nouveau à la ville, avait exaspéré toutes les classes par ses procédés violents et ses allures équivoques; il avait mis le comble à la mesure, en maltraitant le syndic Pierre Dupuy. Plusieurs fois déjà, mais en vain, on avait essayé de secouer sa tyrannie. Maintenant la patience du peuple est épuisée; il se fait justice lui-même; il chasse son oppresseur (30 mai 1591). Cette fois encore, les autres villes du pays castrais demeurent fidèles à Montgomméry; et leur appui devait être important, puisqu'on voit, en 1559, Montgomméry exercer un commandement dans la province et signer l'acte d'union pour elle, à l'assemblée politique de Loudun.

Peu après la violente expulsion de Montgomméry, Castres perdait aussi par la mort, après vingt-neuf années de services, le ministre Fleury de La Rivoire (18 août).

Labruyère, dans le voisinage de Castres, menaçait de passer aux ligueurs; cette petite ville reçoit en conséquence une garnison de troupes royales, avec Montoison

1789 : « 1590. — Qui veut savoir quelle est cette maison ? — C'est du » grand Dieu la maison d'oraison. » — Manuscrit Barrau.

pour gouverneur. Celui-ci, entraîné par Jacques de Lucques, commandant de Vielmur, se lance dans une entreprise contre Lautrec, qu'occupent les ligueurs. Lucques lui assure avoir des intelligences dans la place; le gouverneur même de Lautrec, vicomte de Montfa, lui avait promis de la lui livrer. Lucques et Montoison, secondés par quelques détachements de Montmorency, s'approchent donc de Lautrec; sur les démonstrations amicales de la garnison, ils commencent à dresser des échelles... lorsque, tout à coup, indignement joués et trahis, ils reçoivent en pleine poitrine une pluie de balles. En même temps, prévenus par le perfide gonverneur de Lautrec, le baron d'Ambres et le duc de Joyeuse, avec une nombreuse cavalerie, s'avancent dans la plaine. Le choc fut terrible; les royalistes, surpris et fort inférieurs en nombre, furent hachés; cinq cents des leurs succombèrent là, parmi lesquels le digne Tanus, gouverneur de l'Albigeois; le comte de Boule; Portal, de Revel; Pelras, de Puylaurens; La Boriette, de Mazamet; La Barre, de Lombers; le colonel Goudin; Jacques de Lucques, etc., sont faits prisonniers, dans ce néfaste jour du 25 mai 1592. Pour comble de malheur, quatre cents fuyards, parmi lesquels plus de quarante capitaines, qui s'étaient sauvés dans le château de La Trape, y sont cernés, forcés, envoyés à Toulouse, comme prisonniers de guerre (29 mai) (1) « Tous ces malheurs, » dit Gâches, « obligèrent ceux de » la religion du Haut-Languedoc à célébrer un jeûne le » 3 juin, pour implorer la protection du ciel, qui se rendit » favorable. Lorsqu'on croyait toutes choses désespérées, » et qu'on ne pouvait attendre qu'une subversion » de l'Etat, on vit, par une particulière providence » Dieu, changer, dans moins de quatre mois, la face des » affaires... » En effet, les ligueurs, au lieu de tirer vite de leur victoire tous les fruits possibles, commettent la

(1) Mémoires du baron d'Ambres.

faute d'aller ravager le Montalbanais; ils perdent un temps précieux; à leur retour ils assiégent Villemur. Mais Deyme s'était jeté dans la place avec quelques soldats; en outre, Chambaud, nommé gouverneur de Castres à la place de Montgomméry, accourt avec une bonne troupe. L'armée de Joyeuse se cache derrière des retranchements qu'il vient d'élever. Chambaud emporte la première ligne; à la seconde, il trouve une invincible résistance. Alors, jetant le drapeau en avant: « Soldats, » s'écrie-t-il, « serez-vous assez lâches pour abandonner » le drapeau à l'ennemi? » A ces mots, les royalistes courent avec une frénétique ardeur pour reprendre leur drapeau, forcent les retranchements, repoussent avec fracas l'armée de Joyeuse, la rejettent dans le Tarn, car le pont avait été rompu; il en résulte une noyade générale, et Joyeuse lui-même périt dans les flots. Ce combat, l'un des plus désastreux pour la Ligue, lui coûta son général, deux mille morts, un canon, deux coulevrines, quantité de drapeaux et une cinquantaine de prisonniers (19 octobre 1592). Parmi les troupes royalistes, La Nogarède fut grièvement blessé. De retour à Castres, Chambaud, comblé de félicitations, répond avec une simplicité antique, tout imprégnée de foi: « Vous ne devez me rien » attribuer; toute la gloire en est due à Dieu, qui a com- » battu pour nous et nous a donné la victoire contre toute » espérance. » La population adresse à Dieu, dans ses temples, de publiques actions de grâce; dans le revers et le succès, son premier besoin est de s'élever à Dieu; elle associe Dieu à sa cause; au fait, sa cause n'est-elle pas la cause même de Dieu? Que veut le peuple réformé? Rien autre que le libre Evangile et le libre culte spirituel.

Très-abattus de leur sanglante défaite, les ligueurs se réunissent à Toulouse (1) et se donnent un nouveau chef,

(1) Mémoires du baron d'Ambres.

un capucin, qui, de soldat s'était fait moine, et qui, de moine, redevint soldat :

> Vicieux, courtisan, guerrier, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. (*Henriade.*)

C'était Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, frère des deux autres Joyeuse, qui avaient péri, l'un à Coutras, l'autre à Villemur. Ce nouveau chef de la Ligue en Languedoc souffla le fanatisme de tout son pouvoir, au nom de la sainte union. Mais, grâce à l'affaiblissement des ligueurs et à la trêve conclue en décembre 1592, on jouit, pendant quelque temps, d'un sécurité relative.

CHAPITRE XII.

Grand tumulte à l'occasion du ministre Olaxe. — Indécision du colloque d'Albigeois. — Condamnation de celui de Lauragais. — Son arrêt. — Est-il sans appel? — G. Olaxe soutenu par toutes les autorités castraises. — Décision du synode provincial de Montauban et du synode national (1594). — Fin du débat. — Vie intérieure de l'Eglise. — Appel à Castres des ministres Daneau et Balaran. — Abjuration de Henri IV (1593). — Recrudescence de la Ligue. — Les Etats de province à Albi et à Lavaur. — Joyeuse et le baron d'Ambres. — La chambre mi-partie à Castres (1595). Son histoire. — Succès de Ventadour contre les ligueurs du Languedoc. — Assassinat de Deyme. — L'édit de Folembray désarme la Ligue (1596). — Mort de Dominique Bouffard. — Appel à Castres des ministres de Rotau et Josion. — L'Edit de Nantes (1598).

> « Je trouve plus de bonheur à mourir
> » pour Jésus-Christ qu'à régner sur toute
> » la terre. »
>
> SAINT IGNACE.

Au lieu de profiter de la paix pour se fortifier à l'intérieur, on aurait dit que l'Eglise de Castres ne l'attendait

que pour mieux se déchirer et s'affaiblir. La cause ou l'occasion en est Gaspard Olaxe, d'origine espagnole, ministre à Sorèze, et qui aurait, paraît-il, abandonné son Eglise pour répondre à l'appel de celle de Castres. En outre, il était accusé d'avoir répandu je ne sais trop quelle hérésie (les historiens ne s'expliquent pas), à Sorèze, à Puylaurens, à Nîmes, à Montpellier, à Montélimar. Violemment accusé par ses propres collègues, il se défend avec chaleur. Doué d'une vive intelligence, il avait une merveilleuse facilité de parole qui, dans toutes les discussions, le rendait supérieur à ses adversaires. Du reste, il a pour lui le consistoire, les consuls et le peuple, auquel il en appelle souvent. Lagarrigue et Lagrange se mêlent à la querelle et se prononcent contre lui; dès lors tous les ennemis des deux frères sont pour Olaxe; et voilà la ville divisée en deux camps, dont les combats ont parfois pour théâtre et le temple et la chaire. Quelle joie pour les ligueurs! quelle honte pour les réformés! Un premier colloque s'assemble à Castres, en février 1593, avec l'intention de terminer ce scandale; il n'en résulte qu'un grand tumulte et le renvoi de la question devant le colloque de Lauragais, qui se réunit extraordinairement à Caraman, les 23, 24, 25, 26, 27, 28 mars. Accusé par son collègue Dumas et par Lagrange, Olaxe fait défaut. Il justifie son absence par l'organe du greffier du consistoire et du député des consuls, en alléguant qu'il est indisposé, qu'il est seul ministre à Castres; qu'en route ses ennemis voulaient attenter à ses jours; qu'il a des motifs de récusation contre plusieurs membres de l'assemblée; et il ajoute, ce qui était de trop, « que si l'on ne le ren-
» voyait pas à un autre colloque, il irait mal aux oppo-
» sants à leur retour pour Castres, parce que le peuple leur
» courrait sus (1). » Supérieur à cette grossière menace, le colloque, s'appuyant sur de longs considérants, rend

(1) Mémoires de Gâches. — Magloire-Nayral, III, 15.

l'arrêt qui suit : « La Compagnie, sans avoir égard aux » réquisitions des députés de Castres, comme tendant à » subterfuges et échappatoires, a déclaré les excuses non » valables et ledit Olaxe avoir été bien et dûment contu- » mace, et pour le mépris de la discipline et rébellion faite » contre l'autorité de ce colloque, des admonitions et in- » jonctions à lui faites au dernier colloque de Puylaurens, » à l'occasion des erreurs et blasphèmes dudit Olaxe par » lui prêchées et soutenues, et tel jugé par nous et pour sa » vie dissolue, mensonges, vanités, moqueries, faussetés, » calomnies, séditions, vanteries, inconstances, affronte- » ments faits à plusieurs personnes et autres étranges » apportements, comme la désertion de son Eglise de » Sorèze, le tout résultant desdits actes, l'a démis et déposé » du ministère de la Parole de Dieu comme en étant du » tout (entièrement) indigne, et pour les escandales par lui » commis contre la Parole de Dieu, tant en sa doctrine » qu'en sa vie dépravée, l'a suspendu des saints Sacre- » ments et ordonne icelle déposition être lue publique- » ment par toutes les églises de ce colloque, un jour de » dimanche, pour être notoire aux peuples et avertir les » Eglises circonvoisines et autres de ce dessus, et notam- » ment l'église de Castres, qui est exhortée à ladite publi- » cation, déclarant les Eglises qui contreviendront à ce » jugement schismatiques, et que cahier sera dressé des » erreurs dudit Olaxe et description de sa personne pour » être porté aux Synodes provincial et national, afin que » les églises de France s'en donnent garde.

» Fait et arrêté en la ville de Caraman, le 28 mars 1593.
» Signés : De Berthe, Fangeaux, Condommerc, minis- » tres, etc., etc. »

Sévère condamnation formulée en termes non moins sévères. Jusqu'à quel point Olaxe était-il coupable? Ni les motifs de la sentence ni la sentence ne l'indiquent suffisamment; aucun de « ces blasphèmes, hérésies et dépor- » tements » n'y est articulé. On y voit bien qu'il a manqué

de déférence au colloque de Caraman, de politesse envers ses collègues, qu'il traite de sots ; qu'il a violé la discipline en quittant Sorèze pour Castres ; qu'il a des opinions particulières sur le baptême et sur la chair de Jésus-Christ, sans qu'on puisse deviner lesquelles ; qu'il est monté une fois en chaire sans préparation ; qu'il a prêché sur un texte à lui proposé par Mlle de la Bruyère, etc. Mais tout cela, plus ou moins digne de censure, méritait-il une solennelle mise à l'index de toutes les Eglises réformées de France ? Le consistoire de Castres, les consuls le procureur du roi, le peuple étaient pour lui !... Ces témoignages l'eussent-ils honoré s'il eût été un homme impie ou immoral ? Pour ce qui est de « ses opinions particulières, de ses hérésies, » n'avait-il pas le droit, à l'égal de tous ses collègues, de comprendre l'Evangile à sa manière ? Le grand nombre est-il un sûr préservatif de l'erreur ? Un seul ne peut-il pas avoir raison contre tous ? N'en fut-il pas ainsi au temps d'Abraham, au temps de Jésus-Christ, de saint Paul, de Galilée, de Luther, etc. ? Qui sait si, en fait de doctrine, Olaxe n'était pas dans le vrai et le colloque dans le faux ? Qui sait si son grand tort n'était pas, comme on l'a vu d'autres fois, d'exciter la jalousie par ses talents et d'être le défenseur de la libre conscience contre l'autorité par trop catholique des synodes ?

Quoi qu'il en soit, à la nouvelle de cet anathème, le consistoire de Castres, « déjà infecté des erreurs de cet » affroteur, » se réunit et annule, à l'exception de quatre anciens qui sont aussitôt suspendus, une délibération antérieure, où l'on s'engageait à passer par les volontés du colloque. Olaxe et l'Eglise de Castres en appellent au Synode provincial, extraordinairement convoqué à Montauban pour le 20 mars 1594. Olaxe s'y rend, accompagné de trois députés ; mais, dit Gâches, à peine arrivé, il s'échappe et gagne Bordeaux. Alors le Synode censure le consistoire de Castres en la personne de ses députés ; et, considérant qu'il a ravi le ministre Olaxe à Sorèze ;

qu'il s'est livré à une tumultueuse agitation dans le colloque d'Albigeois; qu'il a détourné Olaxe de celui de Lauragais; qu'il l'a pressé contre le colloque de continuer ses fonctions, même après l'arrivée du ministre Roussel; qu'il a biffé une première délibération portant obéissance au colloque, consenti à la continuation du ministère d'Olaxe après sa destitution et suspendu quatre anciens; le Synode « donne charge aux frères ministres de Vaux » et Montcassin pour aller à Castres faire les censures » audit consistoire et aux magistrats, qui, à ces fins, y » seront appelés, faire aussi rétablir les quatre dizainiers » en leurs fonctions, le tout au nom et en l'autorité de la » présente assemblée. »

Dans une deuxième délibération, le Synode voit avec peine les poursuites intentées aux frères Bouffard, à l'instigation d'Olaxe (« en haine du fait d'Olaxe »), et exhorte les magistrats, par l'organe de ses deux députés, à se désister de ces poursuites. Enfin, dans une troisième délibération, le Synode ordonne aux deux députés, au cas où les magistrats exécuteraient les prises de corps contre les frères Bouffard, à les faire censurer par le colloque d'Albigeois et à en écrire à Sa Majesté, au nom du colloque.

Les démêlés se prolongent à Castres ; et, en attendant que le Synode national ait rendu son arrêt sans appel, le Synode provincial envoie dans cette ville le ministre Montcassin, non-seulement pour l'informer de ses résolutions, mais pour « y servir pendant trois mois. » Mais Montcassin ayant voulu, le premier dimanche de son arrivée, faire connaître, à l'issue du prêche, comme il en avait reçu mission, « tout ce qui s'était passé en l'affaire d'Olaxe, » il y eut des désordres inexprimables qui l'obligèrent de » se retirer, au péril de sa personne. »

Enfin s'ouvre à Montauban, le 15 juin 1594, le Synode national; il confirme en entier ce qui s'était déjà fait; il ordonne au consistoire et aux magistrats de Castres la cessation de toute poursuite contre les frères Bouffard,

sous peine de la réprimande jusqu'à la suspension de la Cène et du retrait du pasteur Balaran. A cette injonction solennelle, on se réunit à Castres, en corps d'Eglise, et l'on convient de se soumettre. Le jugement rendu contre Olaxe est publié par de Veaux, ministre de Milhau, le 9 juillet 1594, en l'absence « des plus affronteurs ; » les autres supportent patiemment la censure ; ils sont même tellement touchés des pathétiques paroles du ministre qu'ils fondent en larmes. Faurin prétend, contrairement à Gâches, que le peuple sortit du temple, « en grondant » et menaçant. » Quant à Olaxe, il se rend à La Cabarède ; et conduit par le seigneur de Sauveterre, il retourne à Castres. Mais, sur l'invitation des consuls et des ministres Daneau et Balaran, il sort de la ville en secouant la poussière de ses pieds ; et il rentre en Espagne, où il ne donna plus signe de vie. On dit pourtant, mais ce pourrait bien être un propos d'ennemi, qu'il se convertit au catholicisme et se fit moine de Saint-François.

Ainsi se termine ce douloureux épisode de l'histoire intérieure de l'Eglise de Castres. Nous l'avons rapporté tout au long, parce qu'ils sont rares les cas où la vie religieuse perce au-dehors en manifestations semblables ; il nous a paru offrir un frappant spécimen de l'énergie de l'organisation ecclésiastique, au milieu des guerres les mieux faites pour en affaiblir ou en suspendre l'action. On l'a vu, — malgré les armements et les expéditions incessantes qui plongent les esprits dans un dévorant tourbillon, — les cultes, les jeûnes, les colloques, les synodes, suivent leur cours régulier et constituent, au fond, la chaîne solide sur laquelle se trame la vie tourmentée de cette malheureuse époque. Ce qui, de prime abord, saisit le plus l'imagination, c'est, sans doute, le cliquetis des armes, la conquête des forts et des villes, les exploits guerriers. Mais, par-dessous tout cela, à la racine, coule une vie religieuse intense qui inspire l'élan et donne le secret de tant de coups d'audace et de nobles martyres : tel l'humble filet

d'eau qui arrose, inaperçu, des plantes dont on admire la végétation luxuriante, et dont la seule fraîcheur des racines fait la beauté des tiges et des sommets. Il ne faut pas demander à une époque plus qu'elle ne peut donner : la compression dogmatique formait le revers de la médaille ; mais le dégagement de la liberté de penser et de croire est affaire de temps. On serait bien mal venu de s'en prendre à nos aïeux de ne l'avoir pas d'emblée conquise, quand, de nos jours encore, malgré les progrès accomplis, sa conquête est si loin d'être achevée.

La mort du ministre Marsan, le 15 février 1593, et la déposition d'Olaxe, amenèrent un certain mouvement dans le personnel des pasteurs de Castres. Le savant Daneau est appelé du Béarn par le consistoire de Castres, qui lui avait député Jacques Bissol, docteur (1). Daneau arrive à Castres le 29 octobre 1593, et il y remplit la double fonction du ministère et du professorat au collége ; il mourut le 11 novembre 1595. Son fils Josias fut quelque temps pasteur à Castres, mais n'égalait pas son père. Le synode national de Castres décerna à celui-ci le titre de « très-fameux pasteur et professeur en théologie, » et se chargea de l'impression de ses « savants ouvrages. » On reçut également du synode national de Montauban, Balaran, natif de Castres et ministre à Aimet, en Guyenne ; mais Aimet le dispute à Castres dans les trois synodes nationaux de Saumur, de Montauban, de Montpellier ; celui-ci l'accorda définitivement à Castres, le 18 mars 1595, en donnant à Aimet une indemnité de 100 écus pour se procurer un remplaçant ; ce qui atteste encore la valeur de Balaran, c'est qu'en 1606 l'assemblée politique de Gergeau le choisit pour adjoint ; il fut aussi député aux synodes de Tonneins et d'Alais (2).

(1) Son descendant, Jean-François de Bissol, sieur de Saint-Just, abjura la foi réformée, moyennant pension royale de 200 livres.

(2) Ses deux fils furent pasteurs : Jean, à Anglès (1620); Jean-Etienne, à Brassac, en 1626, et à Lacaune, en 1637.

Pendant que l'Eglise de Castres est tout entière à son débat intérieur et au renouvellement de son personnel, un grand fait s'accomplit dans le Nord : le Béarnais, longtemps ballotté entre les exhortations de ses ministres et les anathèmes du clergé catholique, entre la gratitude pour ceux qui l'avaient servi dix-sept ans et le grand pouvoir de la Ligue, entre sa conscience et la tentation d'un trône, se décide enfin pour le trône, et abjure sa foi le 25 juillet 1593, dans l'église de Saint-Denis, entre les mains de l'archevêque de Bourges. Son fidèle aumônier Chandieu en mourut de douleur. La conviction n'était pour rien dans cet acte; la preuve, c'est que peu de jours auparavant il en parlait lui-même avec une extrême légèreté : « Paris vaut bien une messe, » avait-il dit; et, écrivant à Gabrielle d'Estrées : « Je commence ce matin » à parler aux évêques. Ce sera dimanche que je ferai le » saut périlleux. » La honte de « ce saut périlleux » retombe moins encore sur ceux qui le firent faire que sur celui même qui le fit.

Du reste, il s'en fallut que dès lors tous les obstacles fussent aplanis pour lui, comme il l'avait pensé ; généralement, on ne crut pas à sa sincérité; la Ligue n'en persista pas moins dans son hostilité ; à Paris même quelques prédicateurs, du haut des chaires, parlaient de « sa con- » version simulée, » qualifiant de « traîtres » les évêques de Saint-Denis, « d'anathèmes » leurs prières et de « farce » misérable » la messe qu'ils avaient chantée. « Quand le » Béarnais, » s'écriaient-ils, « aurait bu toute l'eau bénite » de Notre-Dame, nous ne croirions pas en lui. » De tous côtés on pousse au régicide ; Jean Barrière et Jean Chatel tentent de l'assassiner; il fallut chasser les Jésuites du royaume, et c'est de leur sein que sortit plus tard Ravaillac. Dans le Midi, on ne se prit pas davantage aux apparences.

Malgré la trêve générale accordée jusqu'à la fin de 1593, les Etats de la province (assemblés le 21 octobre 1593), renou-

velleat leur serment à la Sainte-Union, déclarent qu'ils repousseraient tout roi, fût-il catholique, que n'aurait pas approuvé le pape.. Les mêmes Etats, réunis à Lavaur l'année suivante, et fanatisés par le Parlement de Toulouse, qui était le foyer de la révolte, renouvellent les mêmes protestations. Henri de Joyeuse, secondé par le baron d'Ambres, entretient activement dans le Languedoc les passions de la Ligue et ne cesse de guerroyer dans les environs de Toulouse et de Lautrec.

Castres étant tout à fait pacifiée, on y établit (28 avril 1595), la Chambre mi-partie, appelée plus tard Chambre de l'Edit, composée de deux présidents et de dix-huit conseillers, jugeant, sans appel, tous les différends entre protestants et catholiques.

Charles IX, en 1570, avait accordé aux protestants le droit de récuser un certain nombre de juges dans plusieurs Cours souveraines; et le Parlement de Toulouse, avec sa réputation de fanatisme, reçut du roi cet affront-ci : que les réformés du ressort auraient la faculté de se faire juger par d'autres Cours, ou d'en appeler aux requêtes de l'hôtel. Cet édit, plus tard, fut sans doute révoqué; mais il n'en subsista pas moins quelque temps, à la honte du Parlement de Toulouse. Cet édit révoqué, les protestants résolurent à Milhau (août 1674), d'établir dans chaque province une Chambre et Cour de justice, exclusivement composée de religionnaires. Ils l'installent à Montauban, et poursuivent leurs instances pour une Chambre mi-partie. Ils l'obtiennent d'Henri III (1576); l'établissent à Montpellier pour les affaires du Parlement de Toulouse; mais, en octobre 1577, translation à Revel; en 1579, nouvelle translation à L'Isle-d'Albigeois (D); les protestants y avaient un président, huit conseillers, un substitut de l'avocat général. Interruption des travaux, le 11 août 1580; reprise en avril 1583; elle est supprimée en 1585; rétablie à Montpellier (mai 1586) par le duc de Montmorency; mais elle n'eut qu'une existence nominale.

Henri III interdit le Parlement de Toulouse, et le remplace par un autre à Carcassonne (1589). La Ligue disperse celui-ci, et Henri IV le reconstitue à Béziers; il s'en établit un autre à Castelsarrasin, et ces deux sont réunis à celui de Toulouse, ressuscité par un édit du 1er janvier 1596. En même temps, il relève la Chambre mi-partie, laissant à Montmorency de choisir la résidence. Le duc avait opté pour Bagnols, mais l'évêque de Castres, Jean de Fossé, éloigné de Castres faute de catholiques, obtint qu'elle serait fixée dans sa ville épiscopale, non sans opposition. Le président La Bourgade, catholique, arriva à Castres le 3 avril 1595; le 28, la Chambre tint la première séance; le président protestant était Dufresne-Canaye. Le local était situé non loin de l'ancien séminaire. Le nombre des conseillers s'éleva de seize à vingt, mi-partie. Cette Chambre fut confirmée par le trente et unième article de l'édit de Nantes, et elle se développa prospère jusqu'à 1623. Alors retraite à Toulouse des conseillers catholiques. Le 20 mai, Louis XIII transporte de nouveau à L'Isle la Chambre de l'Edit; les conseillers protestants refusent de s'y rendre, la translation étant contraire aux édits; le roi la transfère à Béziers; le Parlement de Toulouse s'y oppose, et, de son côté, s'efforce de la faire rétablir à Castres. L'Edit de pacification de Nîmes (14 juillet 1629), accorde la Chambre à Castres, mais après rasement des fortifications. En attendant, elle fut installée à Puylaurens, par lettres patentes du 7 décembre 1629. La Chambre ne resta pas même à Puylaurens jusqu'à son rétablissement à Castres; peut-être même n'y fût-elle pas installée, puisque, peu après, on la retrouve à Revel. Les remparts castrais démolis, la Chambre rentre à Castres; mais, en moins de deux ans, le roi la transporte encore Revel, et de là à Saint-Félix; puis encore, après un court intervalle, il la restitue à Castres, où elle fonctionne régulièrement jusqu'à 1669, époque de sa translation à Castelnaudary. En 1679, elle fut incorporée au Parlement de

Toulouse, c'est-à-dire définitivement détruite sous apparence d'agrandissement ; beau manteau jeté sur un cadavre. Les membres de la Chambre devaient se réunir au Parlement... après abjuration ! Un seul membre, exemple digne de mémoire, préféra un glorieux exil à cette lâche obéissance : il s'appelait Pierre-Paul (1).

Trois rapides remarques sur cette rapide histoire : la première, qu'elle est puisée dans un *mémoire* présenté à *l'Académie des sciences* de Toulouse, intitulé : *Recherches historiques sur la Chambre mi-partie du Parlement de Toulouse, appelée communément la Chambre de l'Edit de Castres* ; — la deuxième, que ses changements si brusques, si fréquents, ses étonnantes vicissitudes proclament mieux que tout le parfait arbitraire du gouvernement ; la troisième, que lorsque la Chambre fut installée pour la première fois à Castres, en 1595, par l'influence de l'évêque, celui-ci ne s'était pas trompé sur la portée de cette mesure : la présence de nombreux magistrats attira beaucoup de catholiques ; et tandis que le premier jour où vint le président catholique la messe ne put se dire que dans sa maison, avec quelques assistants, plus tard, les prêtres, les chanoines, les catholiques expatriés rentrèrent, et les services catholiques furent restaurés dans leur splendeur (2).

Ce fut l'année de l'établissement de la Chambre que Castres perdit un de ses plus grands citoyens : « le 29 dé» cembre, » dit Gâches, « décéda Pierre Gâches, mon » père, qui eut l'honneur d'être deux fois consul, la pre» mière durant la peste, et l'autre durant la guerre de » 1585. Il eut l'honneur de faire l'entrée à Henri IV, roi » de Navarre, venant s'aboucher avec le duc de Montmo» rency. » Les hommes disparaissaient, mais les passions restaient les mêmes et les troubles continuaient.

(1) Voir *Bulletin historique*, 1854, p. 362.

(2) A. Combes, *Particularités sur la Chambre de l'Edit.*

Aussi le roi chargea le duc de Ventadour, gouverneur du Languedoc depuis que son beau-père, Montmorency, avait été élevé à la dignité de connétable, de se mettre lui-même à la tête d'une expédition et d'abattre résolûment le parti de la Ligue. Arrivé à Castres (4 juin 1595), il y convoque les Etats, fait décider une énergique répression de la révolte et voter des subsides. Pendant que le capitaine Fortal (prisonnier de Lautrec, rendu en échange du cadavre de Scipion Joyeuse, noyé dans le Tarn), avec les troupes de Mazamet, Revel, Puylaurens s'empare de Saint-Papoul, — le duc de Ventadour, conduisant quatre mille fantassins et une nombreuse cavalerie, porte la guerre du côté de Réalmont, Albi, Toulouse. Une foule de petites villes et de forts lui font leur soumission, notamment Montdragon. Fier de ses succès, il retourne à Castres; Deyme, gouverneur de Lauragais, se met en route pour venir le féliciter; mais il tombe dans une embuscade des ligueurs de Castanet, qui le tuent de sang-froid à coups de pertuisane et brûlent son corps. C'était un vaillant guerrier dont la carrière militaire avait été aussi brillante que longue, et qui rendit d'éminents services à sa cause (1).

La Ligue avait perdu beaucoup de terrain. Montdragon et Lautrec chassèrent leur garnison de ligueurs, et se rangèrent à l'autorité du roi. Découragé, Henri de Joyeuse accepta avec empressement l'édit de Folembray, qui le créait maréchal et stipulait grâce et faveurs pour Toulouse et autres villes de la Ligue. Ce fut le 14 mai 1596 que Toulouse proclama enfin Henri IV, à la grande joie de Castres, que son fanatisme avait beaucoup fait souffrir.

A cette joie succédait, quelques mois après, une grande douleur: Castres pleurait la mort de Dominique de Bouffard, sieur de Lagarrigue. « Je désirerais, » dit Gâches, « être capable d'écrire ses éloges; mais ne me sentant pas

(1) *France protestante*, VIII, 507.

» tel, je me contenterai d'écrire seulement de lui ce que » disait Auguste de Cicéron, que c'était un fort homme » de bien et qui aimait son pays. A quoi j'ajouterai qu'il » n'était pas moins zélé pour sa religion. Il fut regretté » de tous, même de ses ennemis (29 août 1596). » Mais les vides ne tardent pas à se combler. Celui qu'avait laissé la mort du ministre Daneau (cet avocat converti par le supplice d'Anne Dubourg) fut comblé par Jean-Baptiste de Rotan, originaire de Padoue, et ministre à La Rochelle. Il vint à Castres (octobre 1596) pour desservir l'Eglise, conjointement avec Balaran. Doué d'une vive intelligence et d'un grand savoir, il dut sacrifier à sa foi son pays et son patrimoine considérable. Ministre à Vandeuvres (en 1576), il prit à Heidelberg le titre de docteur (1583), et, cinq ans après, reçut le droit de bourgeoisie à Genève. Il assiste à la conférence de Mantes (1593), où Henri IV, tout décidé d'avance, se décide à l'abjuration sur les arguments du cardinal Du Perron. Il est nommé vice-président du synode national de Montauban; il s'occupe beaucoup de controverse; il discute publiquement avec des prêtres et des théologiens protestants; en 1594, il est nommé ministre et professeur à La Rochelle; c'est de là qu'il passe au service de l'Eglise de Castres, où il persiste à demeurer, malgré les pressantes sollicitations des Eglises de La Rochelle et de Montpellier. Il meurt à Castres, aimé et vénéré de l'Eglise entière (28 août 1598). Il publia un ouvrage perdu intitulé : *L'Orthodoxe.* Un homme d'un grand talent fut appelé à le remplacer, Josion, qui, depuis quelque temps déjà, desservait l'Eglise de Castres pendant la maladie de son prédécesseur. Gâches l'appelle « un personnage doué de » très-rares qualités, qui fut reçu au grand contentement » de tout le monde. »

C'est à la fin d'avril de cette même année que paraît le célèbre édit de Nantes, parce qu'il ne fut donné par Henri IV qu'après avoir été discuté, à Nantes, avec les

députés calvinistes, convoqués *ad hoc.* Il fut rédigé par Gaspard de Schomberg, conseiller d'Etat, par Dominique de Vic, gouverneur de Calais, le fameux historien de Thou, le président Jeannin, tous catholiques, et l'illustre protestant Soffrein de Calignon. Cet édit renfermait quatre-vingt-douze articles publics, et cinquante-six autres secrets; il accordait des allocations pour ministres, professeurs, garnisons. Il créait une chambre de l'édit pour veiller à son exécution; il créait des chambres mi-parties à Paris, Nérac, Grenoble et confirmait celle de Castres. Il créait quatre académies : à Saumur, Sedan, Montauban, Montpellier, etc. C'est à cet édit que nous arrêtons la première période de notre histoire, parce qu'il inaugure véritablement une ère nouvelle: nouvelle en ce sens que la société laïque, affranchie de l'Eglise, ne s'inspirera plus désormais que d'elle-même; nouvelle ensuite par la nature de cet édit, qui n'est pas la gracieuse concession d'un roi absolu, dans un jour de bonne humeur, pas plus qu'une trêve, c'est-à-dire un édit provisoire comme tous les précédents; mais une *justice,* arrachée par la puissance du parti réformé; un *traité* de paix entre deux cultes longtemps en guerre, qui rétablissait entre eux presque l'égalité, et qui se présentait solennellement avec tous les caractères d'un état de choses définitif : « Avons par cet édit » perpétuel et irrévocable dit, déclaré et ordonné, disons, » déclarons et ordonnons ce qui s'ensuit. » Louis XIII, à son avénement, reconnut si bien ce caractère irrévocable que, par une déclaration spéciale, il le confirme, « encore » que (quoique) cet édit soit perpétuel et irrévocable, et » par ce moyen n'ait besoin d'être confirmé par nouvelle » déclaration. » L'avenir montrera ce que souvent pèse un traité dans le conseil des cours. En attendant, il était bien heureux qu'il mît fin à la Ligue, après vingt-deux ans de troubles et de désolation.

DEUXIÈME PÉRIODE

DE L'ÉDIT DE NANTES A SA RÉVOCATION (1598—1668.)

LIVRE PREMIER.

DE L'ÉDIT DE NANTES A LA PRISE DE LA ROCHELLE (1598—1629.)

« Il faut surtout dater les moindres faits,
» par mois, par jour, autant qu'on peut. Le
» seul rapport de date peut aider à trouver
» le rapport de causalité. Ce qui précède
» dans le temps n'est pas toujours une cause;
» mais, à coup sûr, ce n'est pas un effet. »

MICHELET, *Louis XIV*, 12.

SOMMAIRE. CHAPITRE PREMIER : Considération sur l'édit de Nantes. La force du protestantisme de l'Albigeois et du Lauragais. Etat des Eglises dans ces deux districts. Les protestants contraints de s'organiser en parti politique. Réserve du parlement de Toulouse, en enregistrant l'édit. Dispute théologique. Abjuration et mort du président Dufresne. Députés généraux. Mort de Jean de Bouffard. — CHAPITRE II : Inquiétude des religionnaires à la mort d'Henri IV. Première prise d'armes (1620). Le duc de Rohan chef du Haut-Languedoc. Son entrée à Castres. Siége de Lombers. Meurtrier combat du Fauch. Conférence de Regniès. Rohan débloque Montauban et soulève le Lauragais. Son départ pour le siége de Montpellier. Sa correspondance avec Madiane. Succès de l'armée royale. Prise et destruction de Lombers. Héroïque défense de Briatexte. Echec

de l'armée royale. Conclusion de la paix (9 octobre 1622). Conditions générales. Emeute à Castres. Délibération des conseils. — Chapitre III : Déception du duc de Rohan. Sa vie à Castres. Son caractère. Principale cause des persécutions. Nouveaux griefs des réformés. Deuxième prise d'armes (janvier 1625). Teillet, Laveaute, Cordes. Hésitation de Madiane. Rohan général en chef. Le maréchal de Thémines dans l'Albigeois. Sa cruauté. Siége de Castres. Castres sauvé par une héroïne. Défaite de Thémines à Lacrouzette. Campagne ravagée. Saint-Paul et Damiate détruits. Thémines à la rencontre de Rohan. Il détruit Espérausses. Son succès à Pierre-Ségade. Son départ précipité pour Lautrec. Rentrée de Rohan à Castres. Ses incursions dans la Haute-Montagne et le diocèse de Saint-Pons. Laborieux enfantement de la paix. L'édit de pacification du 6 avril 1626. — Chapitre IV : Synode national de Castres (1626). Remontrances du commissaire royal. Noble réponse du Modérateur. Conflit sur les députés généraux. Députation au roi. Le synode cède. Délibérations du synode. Il censure toute connivence avec l'étranger. Rohan et le synode. Nouvelles plaintes des réformés. Troisième prise d'armes (1627). Séductions et menaces de la cour. La tête de Rohan mise à prix. Madiane est contre lui. — Chapitre V : Plaintes et fermeté de Rohan. Double but de Richelieu. Condé et Montmorency opposés à Rohan. Rohan dans le Rouergue et aux portes de Castres. Conspiration éventée. Escalade infructueuse de Saint-Germier. Quelques villes prises par le duc ou prononcées pour lui. Sa victoire à Souilles. Son passage dans le comté de Foix. Retour de Rohan en Languedoc. Siége et prise de Réalmont par trahison. Soulèvement de Castres qui acclame Rohan. Expulsion de ses ennemis. Vengeances du marquis de Ragny autour de Castres et dans le vallon de Mazamet. — Chapitre VI : Prise et destruction de Mazamet. Siége d'Hautpoul. Lacaune succombe. Viane résiste. Castelnau et Brassac brûlées. Désirs de paix. Rohan réchauffe le Haut-Languedoc. L'assemblée générale de Nîmes se prononce pour la guerre. Promesses de l'étranger. Excuses de Rohan. La paix (27 juin 1629). Ses conditions. Témoignage à Rohan. Le cardinal Richelieu dans l'Albigeois. Les aveux.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur l'Edit de Nantes. — Force du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauragais. — Etat des Eglises dans ces deux districts. — Les protestants contraints de s'organiser en parti politique. — Réserve du parlement de Toulouse, en enregistrant l'édit. — Dispute théologique. — Abjuration et mort du président Dufresne. — Députés généraux. — Mort de Jean de Bouffard.

> **« Jamais, jamais, sire, tant qu'on oppo-**
> **» sera l'Etat à la conscience, nous n'aurons**
> **» ni paix en la conscience, ni repos en l'Etat...**
> **» Les femmes chrétiennes, parmi nous,**
> **» aimeraient mieux porter leurs enfants au**
> **» supplice qu'à la messe. »**
> ***(Extrait d'une adresse à Louis XIII.)***

Nous quittons la période de formation, toujours difficile, militante, alternant entre les revers et les succès, jusqu'à ce que les idées combattues aient conquis leur place au soleil. Avec la deuxième période commence pour le protestantisme une existence légale, reconnue, une ère de développement normal, où le nouveau principe témoigne, par ses fruits, de son excellence et de sa vitalité. C'est l'ère classique de la Réforme, où églises, institutions, science, littérature, œuvres de toute sorte, ascendant moral, parviennent à un tel degré de splendeur, qu'on peut affirmer que si ce puissant levain, merveilleusement apte à tremper les caractères et les cœurs, n'eût pas été violemment extirpé des entrailles de la France, il eût évité à notre chère patrie et le vil matérialisme du dix-huitième siècle et les saturnales impies et sanglantes de la Révolution. Peut-être aussi la Révolution elle-même eût-elle été évitée ; et, à la place de tant d'ébranlements qui devaient aboutir au despotisme, eût-on assisté à un progrès, lent, profond, régulier, qui aurait conduit, sans malheurs, à un ordre social nouveau, à cette

belle et précieuse liberté qui, à chaque révolution nouvelle, apparaît comme un mirage et fuit comme lui.

Le fanatisme, toujours aveugle, ne le comprit pas. Soyons justes : les temps n'étaient point mûrs encore. La tyrannie d'un roi, qu'enivrait le pouvoir absolu, ajouta à l'aveuglement de tous ; on rejeta le levain, aussitôt que faire se put ; on se priva, comme à plaisir, de l'élite de la nation ; on sema le vent, qui devait déchaîner sur notre beau pays de si longues et funestes tempêtes. Mais n'anticipons pas. Qu'il nous suffise de dire que cette deuxième période est la seule, relativement bonne, du protestantisme ; qu'avant, il avait dû combattre pour s'établir ; qu'après, pour vivre, il dut dévorer mille affronts, fuir au désert ou dans l'exil ; qu'il n'eut d'existence supportable que tant qu'il demeura sous le régime de l'édit de Nantes, malgré même ses larges réserves et ses continuelles violations.

Le parti protestant était alors redoutable. C'est à sa force qu'il dut l'édit de Nantes. Le quinzième synode national de Montpellier (1598), auquel assistait Rotan comme délégué de Castres, dressa l'état général des Eglises. Elles possédaient deux cents places de sûreté ou châteaux-forts, 760 Eglises, et beaucoup d'annexes qui, peu à peu, devaient être érigées en Eglises et rattachées aux colloques (1). Dans l'Albigeois, le nombre, la richesse, l'influence étaient du côté des réformés. Voici, sur Albi même, une précieuse lumière, qui jallit d'un document trouvé dans ses archives communales (2) : on y comptait soixante et dix-sept protestants imposés, dont plusieurs appartenaient aux premières familles de la ville, un

(1) Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, I, 45.

(2) Rôle des facultés et valeurs des protestants établis à Albi par les consuls de cette ville à maître Bernard Lacoste, docteur en droit, lieutenant en la judicature d'Albigeois, au siége de Cordes, commissaire spécial.

docteur en droit, Claude de Nupèse, jusqu'à un ancien chanoine, Pierre de Lefond ; Albi n'avait point alors son développement actuel ; et c'était beaucoup pour l'époque. L'un de ces protestants payait même 5,000 livres, somme relativement prodigieuse. Nous voyons, en outre, l'état des forces respectives de la province, dans le procès-verbal dressé par le synode de Gap (1603). Figuraient à ce synode les pasteurs suivants : pour le Lauragais, J. Voisins aîné, ministre, et de La Curne, ancien, de Puylaurens ; Voisins jeune, ministre de Cuq ; Ambriot, ministre de Saintes-Puelles; J. Villemur, ministre de Saint-Paul; Roussel, ministre de Mazamet; Candomer, ministre de Carmaing ; Espinasse cadet, ministre de Revel. Pour l'Albigeois : Durdet, Balaran, J. Josion, ministre de Castres ; de Raffin, ministre de Réalmont ; Sévérac, ministre de Lombers ; Sallemard, ministre de Lacaune ; Miraumont, ministre de Viane ; Cazeaux, ministre d'Anglès ; Dacier, ministre de Vabres ; Desaigues, ministre de Brassac ; Béranger, ministre de Saint-Amans; Moulières, ministre du Pont-de-l'Arn ; Bourgrand, ministre de Roquecourbe; Moffrion, ministre de Castelnau; Faure, ministre de Briatexte ; Guillaume le Nautonnier, ministre de Vénés (1). Il résulte de ce tableau, certainement incomplet (car toutes les Eglises n'avaient pu se faire représenter), qu'au commencement du dix-septième siècle, nos contrées possédaient autant ou plus d'Eglises qu'à présent, surtout des Eglises plus populeuses ; qu'en conséquence, il fallait compter avec cet élément, auquel ne manquaient d'ailleurs ni l'intelligence ni l'ardeur.

Malgré les injustes inégalités, sanctionnées par l'édit de Nantes, on eût pu jouir, sans le clergé catholique, d'une heureuse paix, puisque les réformés se déclaraient contents et ne demandaient pas mieux que le repos, à l'ombre de leurs sanctuaires. Mais évêques et prêtres, ne

(1) Haag, 4e partie, 249.

pouvant se résigner à voir fleurir l'hérésie à leurs côtés, ne cessent de pousser le pouvoir à l'extermination de ceux qui n'acceptent pas leur joug. C'est à ces perpétuelles instigations, à des menaces et à des vexations sans nombre, que doit être attribuée l'inévitable tendance des protestants à se serrer les uns des autres, à former un parti politique et comme un Etat dans l'Etat. Sans doute, cette confédération intérieure devait de plus en plus porter un naturel ombrage au pouvoir et tomber à son tour, comme tomba la féodalité, pour l'unité glorieuse et féconde de la mère-patrie. Mais alors, la France n'était pas pour les réformés une patrie, une mère, mais une marâtre cruelle. Ainsi s'explique cette fédération, par le droit de légitime défense du plus faible contre le plus fort, par la nécessité du salut, qui fut son unique principe, tout à la fois sa raison d'être et sa justification. Les mœurs étaient en arrière des lois. Sorbonne, magistrature, clergé, gens du peuple, ne purent, d'un seul coup, renoncer à leurs préjugés héréditaires. La conviction que plusieurs cultes pouvaient se côtoyer et vivre en paix n'était pas encore formée dans les esprits. On ne comprenait pas que la diversité devient, parfois, un élément de vie et de prospérité, qu'en tout cas elle est dans la nature, aussi légitime pour les uns que pour les autres. C'est ce qui fait que les deux sociétés protestante et catholiques loin de se pénétrer, marchaient séparément, avec leurs places fortes, leurs finances, leur organisation. Et c'est aussi ce qui fait sentir pourquoi, malgré les promesses, malgré les commissaires nommés par le roi dans les provinces pour l'exécution de l'édit (de Faur de Pujol était le commissaire protestant pour le Haut-Languedoc), l'édit ne fut jamais scrupuleusement exécuté. Chaque jour était témoin de nouvelles infractions, plus ou moins graves, ce qui entretenait une sourde irritation et un état presque permanent d'hostilité, sans qu'il y eût pour cela lutte ouverte.

Le fanatique Parlement de Toulouse n'enregistra l'édit qu'en janvier 1600, et encore même avec cette réserve « qu'il ne serait exécuté qu'en tant qu'il plairait au roi. » Quelle intention ne supposait pas une telle réserve et quels orages n'annonçait pas une telle intention ! Ainsi, l'on voit à nu la cause de ces conflits journaliers, de ces publiques conférences de controverses, qui faisaient tant de mal sans produire aucun bien, sans gagner d'autres gens que ceux qui, d'avance, étaient gagnés. Les esprits, en dépit de tout, restaient inquiets ; les partis s'observaient, avec une défiance mutuelle ; à chaque instant, des duels avaient lieu, déplorés, par les chroniqueurs, « comme un fléau du temps ; » et les défis de théologien à théologien ne contribuaient pas peu à entretenir l'agitation.

Gâches et Faurin relatent une des disputes théologiques qui firent le plus de bruit à cette époque. Elle eut lieu à Castres, entre le ministre Gigord, de Montpellier, et le P. Gontier, jésuite, devant la Chambre même de l'Edit. La présidence revenait à Dufresne ; mais il la cède à l'évêque sur les instances d'Ambres, d'Auterive et de Montfa ; la direction des débats n'était pas chose indifférente ; et la mettre entre les mains de l'évêque c'était rendre déjà la partie fort inégale. N'importe, les protestants se plient à ces conditions, toutes défavorables qu'elles soient. Le premier jour, le jésuite parle pendant trois heures ; le lendemain, Gigord lui répond, accompagné des ministres Josion, Balaran, Castelfranc, Raffin, Sévérac, Sonis et Gardesi. Le jésuite, prenant de nouveau la parole, riposte pendant trois heures encore : il s'attache, en particulier, à réfuter un livre de Gigord sur l'Eucharistie ; une liberté complète lui est assurée et maintenue. Mais lorsque Gigord s'apprête à parler à son tour et à se défendre, l'habile jésuite se dérobe, trouvant sans doute la fuite plus sûre que le combat, et réduisant ainsi toute la conférence à un monologue. Les ministres eurent beau le sommer de leur tenir tête, suivant qu'il s'y était

engagé ; lui adresser un acte notarié pour l'obliger, sinon à continuer la dispute, du moins à écouter la réponse ; tout fut inutile. Il était parti pour ne pas revenir, jurant, peut-être, quoique un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Cela ne l'empêcha pas de publier un ouvrage, où il s'attribua la victoire, articulant bien haut, pour toute preuve, qu'une certaine Mme de Pujol, quoique protestante, avait traité les ministres d'ignorants ! Ces disputes, d'ordinaire si stériles, étaient dans le goût de l'époque; c'est ainsi qu'en 1608 et 1619, il y en eut encore d'assez retentissantes entre le P. Cotton, jésuite, et les ministres de Castres (1).

D'autre part, on excitait les réformés à renier leur foi, par l'appât des faveurs, des hautes fonctions. Cette même année, 1599, le président de la Chambre mi-partie de Castres, Dufresne-Canaye, s'y laissa prendre. Séduit par la brillante promesse « de monter jusqu'à la dernière » charge de la robe, » ce que son titre de protestant lui interdisait, il abjure et se rend à la cour ; mais la cour « lui baille le change par de belles paroles, » dit Gâches. On l'envoie à Venise, en attendant la place qui lui est assurée ; là, « connaissant enfin qu'on se jouait de lui, il » mourut de chagrin, ne pouvant digérer son mécontentement. » Il fut remplacé dans sa charge de président par Jacques de Vignoles, « conseiller en la Chambre, désigné au roi par les Eglises du ressort ; et le roi le » nomma volontiers, récompensant ainsi son mérite personnel et les services rendus à l'Etat et à ceux de la » religion par son père, qui avait été pourvu lui-même » de cette charge » (Gâches).

Les infractions à l'édit se multiplient partout ; les protestants sont frustrés de leurs droits et cruellement molestés. Les députés de la province, assemblés à Castres avec ceux de Haute-Guyenne (1er février 1600), présen-

(1) Relation imprimée par Bretin.

tent au roi leurs doléances ; ils se plaignent qu'on veuille casser les garnisons que l'édit leur accorde ; que dans certaines villes, à eux confiées pour leur sûreté, on ne nomme que des consuls catholiques; que, contre l'édit, les jésuites s'établissent dans certaines villes et prélèvent des impositions, tant sur les réformés que sur les catholiques, etc. Tant il y a, qu'il fallut en venir à une mesure générale pour sauvegarder les droits des réformés ; c'est à cette occasion que furent créés (1601) les députés généraux, représentant les Eglises, et siégeant à Paris, auprès du roi; ils recevaient les mémoires de la province, appuyaient les plaintes, réclamaient justice. Leur traitement était formé par les fonds secrets du roi et la contribution des Eglises. Quoique cette institution fût un coup aux assemblées politiques, qui, dès lors, semblaient ne plus avoir leur raison d'être, ces assemblées subsistèrent, jouissant de tout leur crédit, jusqu'à la prise de La Rochelle.

Les premiers députés généraux furent nommés pour un an, par l'assemblée de Sainte-Foix : Saint-Germain, de la noblesse; des Bordes, du tiers-état. L'assemblée proposait un troisième député, pris du clergé; mais la cour n'en voulut pas. Les Eglises n'assignèrent aux fonctions des députés qu'une durée très-restreinte. Le motif était de mieux assurer leur indépendance vis-à-vis de la cour, peut-être aussi d'avoir un prétexte tout trouvé de s'assembler plus souvent pour leur nomination. Le roi, plus tard, exigea qu'on lui désignât six personnes, parmi lesquelles il se réservait de choisir lui-même les députés, et pour trois ans. La permanente inexécution de l'édit rendit aussi permanente l'institution des députés généraux. Lorsque Louis XIII supprima les assemblées politiques, il transféra leur nomination aux synodes nationaux, et il se chargea de défrayer complétement les députés. Par un étrange abus de pouvoir, il arriva même qu'à la mort d'un député, le roi lui en substitua un autre de sa

propre autorité, au mépris des droits et des usages des Eglises. Puis, il lui plut de supprimer un des deux députés, et les Eglises se trouvèrent ainsi réduites à un seul. Finalement, le roi dépouilla les Eglises de leur droit de nomination et les nomma lui-même. Il en fut ainsi pendant quarante ans : la raison du plus fort est toujours la meilleure (1).

Grâce aux députés généraux cependant, la fâcheuse position des réformés fut souvent améliorée ; elle fut ainsi rendue supportable jusqu'à l'assassinat d'Henri IV (1610); Castres et L'Isle (Berlats était perdue), places fortes, munies de garnisons, formaient comme le bouclier du pays ; et s'il est vrai que les peuples sans histoire sont les plus heureux, il faudrait conclure de cet adage que les populations n'eurent pas alors trop à souffrir, puisque dans nos manuscrits et nos histoires locales nous ne trouvons rien autre à mentionner que la mort de Jean de Bouffard, sieur de la Grange (24 septembre 1604) (2). Homme pieux

(1) Benoît, I, 369, 370.

(2) Cet état de prospérité relative semble confirmé par le *Registre des baptêmes de Viane pour la R. P. R.* Ce registre, retrouvé dans les archives départementales d'Albi, va de 1600 à 1635, relate de nombreux baptêmes jusqu'en 1630, et seulement quelques-uns de 1630 à 1635. Les procès-verbaux de baptême ne sont signés que par un diacre, Ponet, désigné comme greffier. En 1633 seulement, apparaît la signature d'Icad, pasteur de Viane. On retrouve là une quantité de noms très-répandus encore dans ce beau vallon : Escaffit, Cavaillès, Azaïs, Cabrol, Enjalbert, et Rabaud, que nous signalons en particulier, à cause du populaire pasteur du désert. Le 3 août 1600, est baptisé Jacques Rabaud, fils de David Rabaud, notaire des Grasses, présenté par Jacques Cavaillès, Carayon et Marguerite Carrière, femme de Barthélemy Rabaud de Pierre-Ségade. Le 10 août 1603 est baptisé Jean Ensalbeilles de La Galinié, présenté par Jean Rabaud, fils de Pierre Rabaud du Cros et par Jeanne Destebes. Il y avait des Rabaud au Cros, au Colombier, à Jijounet, à Pierre-Ségade (voir pages 56 et 57 du registre); ils s'y sont perpétués jusqu'à nos jours. Et il est plus que probable que ce fut là le premier, le vrai berceau d'où sortirent tous les Rabaud, qu'on retrouve dans plusieurs de nos cités, à Bordeaux, à Mar-

et magnanime, doué des plus riches facultés, toujours à la brèche pour sa cause et pour le bien public, aimé et vénéré de tous, il jouissait d'un ascendant qui faisait de lui l'arbitre souverain dans les conseils et dans les soulèvements populaires. Tous, même ses ennemis, lui rendirent justice. La ville entière de Castres l'accompagna à sa dernière demeure. Nous ne citerons des diverses épitaphes qu'il inspira, que quelques vers de l'une d'elles :

Celui qui gît dessous cette motte de terre
Fut docte pour la paix et vaillant pour la guerre.
. . . .
Ce fut lui qui reprit la ville assujétie
Et lui fut un rempart autant qu'il fut en vie.

Il laissa un fils unique portant le même nom.

seille et ailleurs. C'est de là que dut sortir la famille qui, émigrant à Bédarieux, non loin du sol natal, donna naissance à l'illustre Paul Rabaut. La différence de la lettre finale ne prouve absolument rien autre que l'effet d'un changement général dans l'orthographe de certains mots. C'est en vertu d'un changement semblable que le *t* primitif dans le nom de Châteaubriand est devenu maintenant un *d*. En outre, ou ma mémoire me trompe fort, ou j'ai lu dans quelques-uns des travaux historiques de M. Athanase Coquerel fils, qu'il a vu lui-même une des premières signatures de Paul Rabaut se terminant par un *d*.

CHAPITRE II.

Inquiétudes des religionnaires à la mort d'Henri IV. — Première prise d'armes (1620). — Le duc de Rohan chef du Haut-Languedoc. — Son entrée à Castres. — Siége de Lombers. — Meurtrier combat du Fauch. — Conférence de Regniès. — Rohan débloque Montauban et soulève le Lauragais. — Son départ pour le siége de Montpellier. — Sa correspondance avec Madiane. — Succès de l'armée royale. — Prise et destruction de Lombers. — Héroïque défense de Briatexte. — Echec de l'armée royale. — Conclusion de la paix (9 octobre 1622). — Conditions générales. — Emeute à Castres. — Délibération des conseils.

> **« Quiconque veut tyranniser mérite qu'on » lui oppose la force, et n'a pas le droit de » se plaindre quand on se sert des mêmes » armes contre lui. »**
>
> ***Mor. univ.*, I, 144.**

L'assassinat d'Henri IV (1610) produisit parmi les réformés une impression de terreur; ils y virent un signal de mort pour eux tous. Gâches prétend que ce régicide « combla de désolation tout le monde, à cause des maux » qu'on appréhendait pour l'Etat. » Deux partis se forment dans les Eglises : l'un, à la tête duquel se place le bouillant ministre Béraud de Réalmont, veut s'armer pour se défendre; l'autre veut attendre. La cour envoie des commissaires dans les provinces pour les rassurer et leur faire justice; c'est ainsi que de Vignoles et Boucaud sont chargés de cette mission pour tout le Languedoc et le Vivarais. Nonobstant cette mesure, la fermentation continue dans les esprits, parce que les vexations et les menaces continuent. A la réunion des Etats généraux de 1614, par exemple, le clergé et la noblesse déclarent hautement qu'il faudrait bien que, tôt ou tard, le roi tînt le serment de son sacre de chasser du royaume tous les hérétiques. Comment de telles dispositions, dans un semblable corps, n'eussent-elles pas inspiré aux réformés de

noirs pressentiments ? En 1615 même, paraît un manifeste, où l'ultra-catholique prince de Condé affirme que le roi ne rassemble des troupes que pour l'extermination des réformés. Comment ne pas songer à se défendre ? Comment s'illusionner ? Et, en face de projets de massacre cyniquement avoués, comment ne pas se préoccuper de sa vie et de celle de ses bien-aimés ? Aussi, les protestants se réunissent-ils pour aviser à la situation critique. Henri II de Bourbon, marquis de Malauze, filleul du roi de Navarre, est député par le Haut-Languedoc à l'assemblée politique de Grenoble (1615) ; cette assemblée le charge, ainsi que le vicomte de Paulin, de conduire au duc de Rohan les troupes levées dans l'Albigeois. Deux ans après, ce même marquis de Malauze assiste à l'assemblée provinciale de Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne, en vue de dresser les cahiers pour la grande assemblée politique de Loudun. A Loudun, le Haut-Languedoc est représenté par François de Béthune, comte d'Orval, qui est appelé à l'honneur de présider l'assemblée et qui devait, hélas ! abjurer, plus tard, sa foi pour les grandeurs humaines. Nous remarquons dans l'assemblée provinciale de Haute-Guyenne et de Haut-Languedoc qui confia sa délégation à François de Béthune : Dupuy, juge de Puylaurens, secrétaire des séances ; Terson, consul de Puylaurens ; Portal, consul de Revel ; Moïse de Beaux, pasteur de Mazamet (1) ; Cambefort, consul de Mazamet ; Bonardeau, consul de Carmaing ; Boussac, consul à Cuq ; Josion, pasteur à Castres ; Sévérac, consul de Castres ; Massabiou, ancien de Réalmont ; Descarban,

(1) Ce nom de *Beaux* nous rappelle que, dans cette même année 1617, mourut à Mazamet le ministre David de Roussel, dont la veuve épousa le ministre Beaux. Cette veuve était Anne de Conte, fille de sieur noble Jean de Conte sieur de La Voulte (La Veaute). La fille de Roussel, Marie, épousa (1635) Etienne Carjus, ministre de Lacabarède ; son fils et son petit-fils furent ministres à Mazamet.

consul de Lombers; Bodier, pasteur de Roquecourbe; Espinasse, pasteur à Saint-Amans; Job, consul de Saint-Amans; Balaran, pasteur de Brassac; de Ferrières, ancien de Castelnau; Gérard, pasteur de Castelnau; Maroule, pasteur du Pont-de-l'Arn; de Sénégas, ancien de Lacaune; Fabry, pasteur de Lacaune; Balaran, pasteur d'Anglès. Evidemment, l'agitation et la crainte avaient pénétré partout. De telles assemblées ne se réunissent pas et ne prennent pas des mesures de salut, sans que le moindre hameau n'en soit instruit et troublé.

Rohan, investi de la confiance publique, ne reste pas inactif. C'est un des chefs protestants les plus pieux, les plus dévoués, les plus purs de toute ambition mondaine et qui ne se bat que pour sa sainte cause. Non content d'avoir reçu les troupes de l'Albigeois, il en recrute dans la Saintonge; et, peu après, le Béarn, presque tout protestant, ayant été indignement écrasé contre la foi jurée, Rohan se trouve prêt; le parti de la guerre l'emporte dans l'assemblée politique de La Rochelle (1620). Là, on s'organise avec vigueur. La France y est divisée en huit cercles, gouvernés, chacun, par un chef de parti et tous placés sous le commandement général du duc de Bouillon. C'était l'Etat dans l'Etat; mais à qui la faute? Fallait-il donc que tout un noble peuple courbât la tête sous le glaive et se laissât anéantir?

Avant d'entrer dans le récit de la guerre qui va suivre, rendons hommage, en passant, à un homme d'un grand mérite, qui mourut le 10 août 1620, à Castres, au ministre Guillaume le Nautonnier, sieur de Castelfranc; il était fils de Pierre, que l'assemblée de Pierre-Ségade nomma receveur des finances. Pierre voua son fils au ministère, malgré son goût prononcé pour les mathématiques et l'astronomie. Guillaume fut nommé pasteur à Montredon, puis à Vénez (1594), après un long voyage scientifique pour confirmer ses découvertes. La pente de son esprit le reportait sans cesse à ses études de prédilection. Il con-

sacra tous ses loisirs à un savant ouvrage sur la fixation des longitudes au moyen de l'aimant; il voulut surveiller lui-même l'impression de cet ouvrage, et établit pour cela une presse dans son château de l'Ourmarié près de Vénez. Il devait être bien apprécié, puisque Henri IV lui envoya 1200 liv., comme dédommagement et récompense. Du reste, il consacrait sa vie à la contemplation des astres; si l'on en croit la tradition, il aurait établi, au fond d'une vallée, un grand barrage et formé un petit lac dans une de ses campagnes près de Montredon; là, monté sur une nacelle, il étudiait le cours des astres dans la sérénité des des nuits; et, découvrant une fois à certains signes que de terribles ouragans allaient éclater, il en prévint aussitôt le gouvernement, qui prit ses mesures et sauva ainsi ses vaisseaux. Dans sa reconnaissance alors, le roi aurait affranchi désormais son château de toute contribution, d'où lui serait venu le nom de *Castelfranc,* qu'il a conservé jusqu'à nos jours. On voit encore figurer, au frontispice d'une des constructions de Castelfranc, une vieille pierre trouvée dans des décombres et représentant un vaisseau sur une mer agitée; c'étaient là les insignes de l'ancien possesseur, qui dut sans doute à la nature de ses travaux le sobriquet de *Nautonnier*. Quant à la chapelle catholique actuelle, bâtie non loin du château, elle occupe la place même de la chapelle réformée, où la famille et les paysans s'assemblaient vraisemblablement pour le culte domestique. Guillaume le Nautonnier assista, comme délégué du Haut-Languedoc, aux deux assemblées de Châtellerault (1597 et 1604). En 1607, il publia un volume sur la *Science de la mémoire.* En 1609, il fut député au synode national de Saint-Maixent. Il laissa à sa mort en manuscrit un *Diaire astrologique* et une *Cosmographie.* Son fils Philippe, sieur de Las Planes, lui succéda dans l'Eglise de Montredon, et fut un partisan chaleureux du duc de Rohan; son renom, sous ce rapport, était assez établi, puisque, pendant le siége de La Rochelle, on démolit par ven-

geance son château de l'Ourmarié et l'on confisqua ses biens. Mais n'anticipons pas, et, après cette inévitable digression, retournons aux préparatifs de la guerre.

Au début, on ne s'arma que dans les deux Languedocs, la Saintonge, la Guyenne et le Quercy. Le Languedoc, sur les sept cent cinquante Eglises de France, en comptait à lui seul cent cinquante, et formait ainsi le cinquième de la population réformée. Le Haut-Languedoc comprenait les quatre colloques d'Albigeois, de Lauragais, de Foix, de Rouergue, et Castres était la métropole de ces quatre colloques; elle ne manquait donc pas d'importance. Malgré tant de motifs qui poussaient à la guerre, Castres voulait la paix, et entraînait après elle presque tout le Haut-Languedoc. Les trois ministres de Castres : Balaran, Josion, Dupin, étaient pour la paix; Garrissoles de Puylaurens aussi. Ces pacifiques quand même allèrent jusqu'à conclure un traité d'alliance, entre protestants et catholiques, contre cette prise d'armes, par l'entremise des députés de Castres et de Puylaurens : de Liure et Jérémie Dupuy; ce dernier était conseiller du roi à Puylaurens et frère des deux gouverneurs d'Hautpoul.

Mais s'il avait des adversaires, Rohan avait aussi d'ardents amis, notamment les ministres Voisins et de Beaux, qui poussaient à la guerre de toutes leurs forces. Madiane est nommé gouverneur de Castres, et plusieurs capitaines, Lissac, Ligonier, Raymond, Lespinasse, lui sont adjoints pour s'entendre à l'effet de conjurer la guerre. Connaissant leurs dispositions, le duc de Rohan, arrivé à Montauban, n'ose franchir le Tarn. Les colloques d'Albigeois et de Rouergue venaient de substituer à Madiane, comme gouverneur de Castres, le marquis de Malauze, très-sympathique à Rohan; Castres refuse de recevoir son nouveau gouverneur et met bonne garde à la place de l'Albinque. Le marquis néanmoins s'approche; des pourparlers s'engagent à la suite desquels il retire ses troupes et les cantonne à Réalmont, Lombers, Roquecourbe, Mon-

tredon et autres lieux, non loin de Castres, pour y revenir, s'il y a lieu.

Heureuse pensée : car bientôt, par un revirement dont nous n'avons pas le secret, le premier président de la chambre gagne la ville à recevoir de Rohan, et prend toutes les dispositions pour lui en faciliter l'entrée. Ce surcroît de secours était capital pour Rohan ; et le vieux baron d'Ambres, qui le comprenait bien, cherche à lui barrer le passage du Tarn; il lâche l'eau d'un moulin pour l'inonder et l'entraver. Mais Rohan franchit tous les obstacles, court à Briatexte, s'entend avec Rome, gouverneur du Lauragais, qu'entoure toute la noblesse de l'Albigeois, et le lendemain ils vont ensemble à Castres.

Les conseillers de la chambre les supplient de maintenir la paix, mais en vain ; alors ils se retirent sans être inquiétés à Paulin, Raissac, Montpau. Castres et quelques autres villes sont aussitôt fortifiées. Rohan, chef du cercle du Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne, organise tout pour la lutte, et l'exemple de Castres, qui d'abord avait décidé le Haut-Languedoc à la paix, l'entraîne maintenant à la guerre. Ainsi débutent ces trois funestes, mais inévitables guerres de religion, que souleva le fanatisme des catholiques contre les réformés, et qui désolèrent le pays dans le court intervalle de 1621-1629 (1).

Après avoir pourvu à la sûreté de la province, Rohan part pour le Bas-Languedoc. Quoique privé de tout, au prix de mille difficultés, il réunit six mille hommes de bonnes troupes pour les envoyer au secours de Montauban

(1) Les protestants de Revel, maîtres de leur ville, en chassent les catholiques et redémolissent leur église paroissiale qu'ils avaient déjà rebâtie. Et pour se venger des dominicains, qui les avaient harcelés devant la Chambre de l'Edit, en réclamant l'argenterie enlevée à leur couvent il y avait trente-cinq ans, ils rasèrent leur couvent qu'ils venaient de relever. Mais, quelques années après, ils furent largement indemnisés par d'immenses propriétés confisquées aux protestants et qui leur furent allouées. (Manuscrit Barrau.)

assiégé par le roi. Mais ces troupes, commandées par Boyer, sont détournées de leur destination par les intrigues de ses ennemis. Irrité, le duc rentre à Castres, rassemble les forces disponibles, convertit en canons les cloches des églises, et entreprend de faire lever le siége de Lombers; il y envoie Boyer, Saint-Rome, Malauze, le baron de Sénégats, qui campaient à Réalmont. Le duc d'Angoulême lève le siége; trompé par cette feinte, Malauze, sans attendre l'arrivée de Rohan, malgré sa défense, s'empare du Fauch, petite église fortifiée.

Mais, à peine en est-il maître, que le duc d'Angoulême, prévenu, revient sur ses pas, l'entoure d'une troupe nombreuse, lui livre un combat acharné, le défait complétement, lui tue quatre cents hommes, lui en blesse deux cents, emmène cent prisonniers, et dans la capitulation fait jurer à tous les autres de ne pas porter les armes de six mois. Parmi les morts gisent quelques-uns des capitaines les plus distingués. Ce fut une immense douleur parmi les réformés. Le marquis de Malauze, accusé de trahison, eût été écharpé par le peuple lors de sa rentrée à Castres, sans l'intervention des consuls et la promesse qu'il passerait par un conseil de guerre. Ce meurtrier combat du Fauch (3 septembre 1621), longtemps célèbre dans la province, affaiblit considérablement les réformés. « Voilà, » dit Rohan, « voilà les forces de l'Albigeois et » du Lauragais, surtout les chefs et toute la noblesse qui » ont les mains liées, toute l'année et jusqu'en mars de » l'année prochaine (1). »

Le mois suivant eut lieu, à Regniés, une célèbre conférence entre le connétable de Luynes, favori de Louis XIII, et le duc de Rohan. On peut dire que la ville entière de Castres, dans la crainte de quelque piége, fit les plus vives instances pour détourner Rohan de cette entrevue. Inflexible, Rohan arrive au lieu désigné, avec un courage qui

(1) *Mémoires*, p. 141.

ravit d'admiration ses ennemis eux-mêmes. Là, Luynes déploie toutes les séductions de l'éloquence, des promesses, des menaces, pour l'engager à faire sa soumission isolée. « Tous vos efforts, » lui dit-il, « ne sauveront pas » Montauban. Qu'espérez-vous? Du secours de l'Allema- » gne, de l'Angleterre? Il n'y faut plus compter. L'appui » des mécontents à l'intérieur? Ignorez-vous avec quelle » facilité on peut les détacher?... Traitez séparément; » n'abusez pas de vos succès; profitez plutôt des avantages » de votre position actuelle. On ne vous refusera aucune » dignité pour vous-même, aucune élévation pour votre » famille, aucune faveur pour la ville de Castres et pour » la province qui forme votre département. Mais si vous » repoussez les avantages qui vous sont offerts, n'en doutez » pas, votre obstination fera sentir au roi le besoin de faire » un exemple éclatant de sévérité, en laissant tomber sur » vous seul le poids de sa colère (1). » Ces sollicitations, rapportées seulement dans leur esprit, ne pouvaient atteindre l'âme élevée de ce grand citoyen. Il répondit, en substance, que jamais il ne sacrifierait à ses intérêts particuliers les intérêts sacrés de la religion et de trois millions de Français. Noble réponse, digne de lui. Un historien catholique ne peut retenir ce mouvement d'enthousiasme : « C'est dans les occasions difficiles, quand » l'appât d'une haute fortune ou la crainte d'un grand » danger les sollicitent, qu'il faut sonder leurs pensées » secrètes; c'est dans ces occasions difficiles que l'âme se » dévoile tout entière. Nous pouvons le dire, lorsque deux » siècles ont passé sur sa tombe, Rohan développe un de » ces caractères antiques que l'histoire des temps moder- » nes présente si rarement à l'admiration des hommes. » Aux yeux du vulgaire, c'est peut-être encore un chef » de révoltés; aux yeux de l'historien qui sait apprécier » la véritable grandeur, Rohan est un héros qui méritait

(1) Rohan, *Mémoires*.

» d'avoir Plutarque pour panégyriste (1). » Rentré à Castres, Rohan enflamme l'ardeur des Montalbanais et réussit, selon sa promesse, à faire entrer un secours dans leur place, par Saint-Antonin. L'armée royale en fut décontenancée; de plus, les maladies la décimèrent, en sorte que, au bout de trois mois, après avoir perdu huit mille hommes, elle lève le siége, malgré la prophétie du connétable de Luynes, malgré l'élan imprimé par la présence du souverain, malgré les lumières réunies des Mayenne, des Schomberg, des Lesdiguières, des premiers capitaines de la France qui étaient là.

Ce grand succès contrebalance la consternation de la défaite du Fauch et ranime le parti réformé. Des neuf villes maîtresses du diocèse de Lavaur, seules Lavaur et Labruyère restent fidèles au roi. Les autres, Puylaurens, Revel, Sorèze, Saint-Paul, Cuq, Mazamet, Saint-Amans, prennent les armes, entraînant les bourgs de leur voisinage, et tiennent ouverte campagne. Les affaires étant ainsi relevées, Rohan repart pour le Bas-Languedoc, espérant y traiter enfin la paix. Il ordonne à Madiane de faire de grandes provisions, de fortifier Castres encore davantage, de brûler les environs de cette ville pour ne rien laisser à l'ennemi, et d'y concentrer toutes les forces du pays pour aider aux conclusions de la paix. C'est alors qu'épuisé, sans doute, par tant de soucis et de travaux, il tombe malade. Profitant de cette circonstance, les partisans absolus de la guerre, vivement irrités qu'il songeât à la finir, tentent de l'assassiner, espérant que, lui mort, la paix ne se traiterait pas. Mais le complot est éventé et les conjurés châtiés. Une fois guéri, il reprend la campagne avec beaucoup de succès dans les environs de Montpellier.

Les combats ne l'empêchent pas de correspondre fréquemment avec Madiane; dans sa dévorante activité, il

(1) Marturé, II, 166.

suffit à tout. Nous trouvons, à cette date, neuf lettres qu'il adresse à Madiane, lui prescrivant de veiller à la sûreté de Castres et au bon ordre : « ... Toutes choses laissées, » je m'en vais à vous; et ne vous étonnez point, au con- » traire; montrez-vous, en cette occasion, fils de celui » qui acquit votre ville au service de nos Eglises; et soyez » persuadé que ce n'est pas moindre gloire de conserver » que d'acquérir... » En juin 1622, nous retrouvons, datées d'Uzès, cinq autres lettres à Madiane, lui annonçant qu'il retournera au plus tôt : « Je ne pouvais me résoudre » d'aller en aucun lieu, que je ne visse le roi attaché à » quelque place. Maintenant qu'il est à Saint-Antoine, j'ai » donné, le jour même que je l'ai su, le rendez-vous gé- » néral à toutes mes troupes, lesquelles j'ai trouvé sur » pied, il y a déjà longtemps, pour les mener et conduire » où le gros des affaires sera et vous assure que vous ne » tarderez pas à me voir en vos quartiers. Cependant, je » vous prie de vouloir bien veiller principalement à ceux » qui font perdre courage aux gens de bien et vous repré- » senter que nous sommes, Dieu merci, en meilleur état » que nous n'étions l'année passée, et que si nous sommes » gens de bien, on nous donnera une bonne et assurée » paix. Mais il faut faire encore une vigoureuse résis- » tance. Je ne doute nullement de votre bonne volonté. »

Sur ces entrefaites, et profitant de son absence, l'armée royale s'avance vers l'Albigeois. Le 13 juin, le roi passe à Rabastens, couche à Saint-Sulpice, assiste à Toulouse à des vêpres solennelles, lance ses troupes dans la direction de Carcassonne, s'empare de Caraman, brûle Cuq, détruit le 2 juillet la ville du Mas-Saintes-Puelles, et arrive, le 5, à Castelnaudary. Là, des propositions de paix lui sont faites par les coreligionnaires; mais on ne peut s'entendre. En apprenant les échecs successifs des réformés, Rohan écrit encore à Madiane; il l'engage à augmenter les fortifications de Castres, à envoyer de la cavalerie à Montpellier s'il le peut, demande qu'il renouvelle encore alliance, le 7 sep-

tembre, « désirant me tenir inséparablement uni avec ce » qui nous reste de nos Eglises, vous priant de m'assister » toujours de votre bonne volonté et de croire que je me » sauverai ou perdrai avec vous » (de Nismes, 2 septembre 1622). De Castelnaudary, l'armée royale passe dans le Bas-Languedoc, sous les ordres du maréchal de Praslin; le roi la suivit de près, avec l'intention d'assiéger Montpellier. Il laissait, sur ses derrières, le duc de Vendôme, avec sept ou huit mille hommes, pour tenir en échec le Haut-Languedoc; et, de plus, le maréchal de Thémines, avec un corps d'armée, tout près de Montauban, pour empêcher que, d'aucun côté, ne vînt du secours au-Bas-Languedoc; on voulait isoler le duc de Rohan.

Mais celui-ci, préoccupé de la situation et n'écoutant que son zèle sans bornes, accourt aussitôt dans le Haut-Languedoc; à peine arrive-t-il, que le Bas-Languedoc réclamant sa présence, il s'y rend de nouveau, laissant pourtant trois mille hommes au marquis de Malauze, pour tenir tête au duc de Vendôme, dans le Haut-Languedoc. Celui-ci, profitant de sa supériorité numérique, assiége Lombers le 26 juillet, et, malgré la diversion que Malauze cherche à faire, Montdragon et Lombers sont obligées de capituler; elles sont livrées au pillage; leurs murailles sont rasées et leurs fossés comblés. Montdragon, qui domine le Dadou du haut d'un raide escarpement, possède encore son vieux château, dont la porte finement sculptée atteste l'antique splendeur. Quant à Lombers, elle couronne la même plaine et se trouve assise au pied d'un mamelon, dominant tous les sommets voisins. Elle était munie d'un redoutable château, dont il ne reste plus vestige. Il est remplacé, ô vicissitude des choses! par des garennes, dont les paisibles habitants peuplent ses anciennes oubliettes, sans se douter que leur demeure fut, autrefois, si bruyante et si glorieuse.

De Lombers, le duc de Vendôme passe à Briatexte, qu'il investit le 18 août; mais la ville fait une vigoureuse dé-

fense sous les ordres de Faucon, du Bas-Languedoc. Malgré cinq assauts et trois mines, malgré le renfort du maréchal de Thémines, arrivé de Montauban avec toutes ses troupes, force leur fut de lever le siége le 18 septembre, d'autant que la maladie s'était mise dans leur camp et que le roi, occupé du siége de Montpellier, les appelait à son secours. Il faut croire que les assiégés déployèrent une grande bravoure. Ils furent soutenus par le marquis de Malauze; celui-ci, entouré de deux mille hommes et secondé par les barons de Sénégats, de Rives, de Saint-Germier, de Saint-Amans, de Léran, ne cessa, de son camp de Saint-Paul-sur-l'Agoût, à deux lieues de Briatexte, de harceler les assiégeants, et réussit, plusieurs fois, à jeter du renfort dans la place à la vue même du duc de Vendôme. L'armée royale ne perdit pas moins de quinze cents hommes dans cette malheureuse entreprise. Il y eut encore cet avantage, que la belle conduite de Malauze dissipa tous les soupçons qu'avaient inspirés la capitulation du Fauch et ses étroits rapports avec quelques gens suspects.

Dans le Bas-Languedoc on soupire enfin de part et d'autre après la paix : les réformés, parce qu'ils pressentent qu'à la longue force leur sera de céder; le roi, parce que, malgré le renfort que lui a porté le duc de Vendôme, il a perdu beaucoup de soldats, et des meilleurs; que les vivres et les fourrages sont hors de prix, et que la maladie sévit dans le camp. Seulement, il y a division chez les réformés : tandis que Rohan veut la paix, Nîmes, Uzès, Montpellier sont pour la continuation de la guerre. Les assiégés de cette dernière ville, par une vigoureuse sortie qui tourne à leur avantage, sont encore excités à prolonger la défense. Mais le duc de Rohan finit par l'emporter : laissant à Montpellier plusieurs hauts personnages, notamment le ministre Michel le Faucheur, « homme de » paix et d'une probité exemplaire, depuis son jeune âge » qu'il commença les fonctions de son ministère avec » admiration..., » il sort, lui, nuitamment; il a une confé-

rence secrète avec le roi, et il conclut décidément la paix, le 9 octobre 1622. Les principales clauses sont : la confirmation de l'édit de Nantes ; le rétablissement de la Chambre de l'édit; le rétablissement des cultes catholique et protestant, où ils avaient été abolis depuis les hostilités ; amnistie générale pour tout ce qui s'était fait pendant la guerre ; reconnaissance de La Rochelle et de Montauban comme places de sûreté ; anéantissement des fortifications des autres places des réformés, surtout celles de Castres et de Montpellier. Celles de Castres, qui ne devaient être rasées qu'à moitié, le furent aux deux tiers, sur l'ordre formel du roi. « Le roi ordonne aux commissaires de dé» truire les deux tiers des fortifications de Castres, aux » endroits les plus forts, nonobstant le brevet particulier » qui en réduisait la démolition à la moitié ; et supposé » qu'on leur fit instance de se conformer au brevet, de » faire entendre au duc de Rohan que l'intention du roi » était qu'il fût procédé aux deux tiers de la démolition, » et que le brevet n'a été fait à son instance que pour » servir de prétexte au contentement du peuple (1). » Voilà comment le peuple n'est, souvent, que le jouet des rois ! Une dernière condition de la paix était le gouvernement de Nîmes, d'Uzès et de Castres remis au duc de Rohan, une somme de 200,000 livres à lui attribuée, plus une pension de 45,000 livres « pour le dédommager, » dit Dom Vaissete, « de la perte de ses emplois. »

Telle fut l'issue du siége de Montpellier qui termina cette sanglante guerre civile. Le 17 octobre, Rohan annonce à Madiane la conclusion de la paix. « .... Dieu » merci, la paix est conclue, générale et arrêtée en ce » royaume et pour la perfection d'icelle ; je m'en vais con» duire à Montpellier tous les députés des communautés » de la province du Bas-Languedoc et des Cévennes, pour » rendre au roi les devoirs et soumissions de ses très-

(1) Dom Vaissete, IX, 355.

» humbles sujets. » Le 22 octobre, il écrit encore à Madiane : « Dieu a mis au cœur du roi la volonté de donner » la paix générale aux Eglises de son royaume, dans les« quelles j'ai la ferme espérance que nous trouverons la » liberté de nos consciences et la sûreté de nos vies. » Espérance qui devait être bientôt cruellement déçue !

A peine la nouvelle de la paix s'est-elle répandue dans Castres, que le marquis de Malauze, à la tête du colloque d'Albigeois, en conçoit la plus vive indignation, et tous ses adhérents la partagent. Ils eussent voulu être au moins consultés ; et ils trouvaient que, dans cette circonstance, Rohan avait un peu trop imité les rois, qui arrêtent la paix ou la guerre, au gré de leurs caprices, abstraction faite des simples citoyens. Aussi cherchent-ils à soulever un peuple dont on a si peu tenu compte. Mais Madiane, bras droit de Rohan dans le Haut-Languedoc, s'interpose, rétablit le calme, décide même la ville de Castres (2 novembre) à envoyer une députation auprès du roi, fait rendre grâce à Dieu dans le grand temple et commande un feu de joie, en signe de réjouissance publique. Voici les termes mêmes de la délibération du 2 novembre ; les habitudes pieuses et les sentiments de fidélité au roi en font une pièce importante et bien digne d'être citée tout entière, malgré son étendue : « Dans la maison consulaire » de Castres, le Conseil ordinaire et extraordinaire convo» qués, après l'invocation du nom de Dieu et la prière, » sieur de Madiane, premier consul, assisté des autres » consuls de ladite ville, a représenté qu'il est venu » connaissance que le roi, usant de sa bonté et clé» mence, a donné la paix à ses sujets. Et parce qu'il im» porte que cette ville témoigne à Sa Majesté les ressenti» ments qu'elle a d'un si grand bénéfice, et lui rende les » remercîments et la soumission qu'elle lui doit, a requis » la Compagnie d'aviser et délibérer sur cette affaire ; sur » ce, d'une commune voix, a été délibéré et arrêté qu'il » sera député sept personnes des plus qualifiées de la pré-

» sente ville, pour se transporter devant Sa Majesté où
» elle sera, et lui témoigner le zèle et affection que cette
» ville a toujours eus pour lui perpétuellement obéir, étant
» tous les habitants d'icelle prêts et toujours disposés à
» employer leurs biens et leurs vies pour son service,
» selon le devoir de leurs consciences, comme ses très-
» humbles, très-obéissants et très-fidèles serviteurs, et
» faire toutes les autres soumissions requises et nécessai-
» res ; auquel effet ont été députés : noble Jean Bouffard,
» sieur de Madiane, Jean le Roy, Jean du Poucet, Jean
» de Raymond, noble Samuel de Bouffard, sieur de La-
» grange, Antonin de Thomas, sieur de Roquecourbe et
» Pierre Dumas. » Munis de cette officielle délégation, les sept députés se rendent auprès de Louis XIII, à Avignon. Ils lui sont présentés par le duc de Rohan, « qui fut » considéré et caressé par le roi, même en public. » Caresses trompeuses que les événements ne devaient pas tarder à démentir !

CHAPITRE III.

Déception du duc de Rohan. — Sa vie à Castres. — Son caractère. — Principale cause des persécutions. — Nouveaux griefs des réformés. — Deuxième prise d'armes (janvier 1625), Teillet, Laveaute, Cordes. — Hésitation de Madiane. — Rohan général en chef. — Le maréchal de Thémines dans l'Albigeois. — Sa cruauté. — Siége de Castres. — Castres sauvée par une héroïne. — Défaite de Thémines à Lacrouzette. — Campagne ravagée. — Saint-Paul et Damiatte détruits. — Thémines à la rencontre de Rohan. — Il détruit Espérausses. — Son succès à Pierre-Ségade. — Son départ précipité pour Lautrec. — Rentrée de Rohan à Castres. — Ses incursions dans la Haute-Montagne et le diocèse de Saint-Pons. — Laborieux enfantement de la paix. — Edit de pacification du 6 avril 1626.

« La constance est une enclume qui s'en-
» durcit d'autant plus qu'elle est plus bat-
» tue. »

DÉMOSTHÈNES.

Se laissant prendre aux adulations de la cour, Rohan la

suit à Lyon. Il conjure, il presse le roi de retirer ses troupes de Montpellier ; il s'y était engagé ; la promesse était toute récente ; et pourtant, malgré ses instances, Rohan ne peut en obtenir qu'une simple lettre pour le gouverneur de cette ville, qui n'en tient aucun compte, preuve évidente qu'il y avait accord secret de les y laisser. Mais ce qui est pire, c'est que Rohan, rentré dans cette place, est arrêté sur l'ordre du gouverneur et gardé chez lui par deux cents soldats ! Hier, le traité venait de se faire et les serments solennels de se prêter : ce n'était qu'un indigne jeu, un détestable piége. Aujourd'hui, que le parti protestant est désarmé, dispersé, divisé, incapable de recommencer, encore du moins, la lutte ; on lacère, sans rougir, ces prétendus traités qui, dans leur vrai nom, s'appellent trahisons royales et officielles. « Rohan jeta feu et » flamme et écrivit avec beaucoup de vivacité à la cour, où » Soubise, son frère, qui s'y trouvait encore, obtint un » ordre du roi pour le mettre en liberté (1). » Trompé par la cour, qui manque à ses engagements les plus sacrés, il est attaqué par les siens, qui l'accusent d'être vendu au roi, puisqu'il a fait la paix, dont il a retiré des avantages personnels, alors qu'il pouvait continuer la guerre, et que cette paix n'est en définitive qu'un mensonge, comme toutes les autres.

Il rentre à Castres, profondément affecté, mais non pas abattu ; son âme était de trop bonne trempe pour cela. Pour ce qui le concerne, il se met en demeure, voulant peut-être entraîner la cour par son exemple, d'exécuter les clauses du traité de Montpellier. Il n'en serait que plus fort ensuite, pour réclamer la sortie des troupes du roi, de Montpellier, et le rétablissement, à Castres, de la Chambre de l'Edit. Sa vie, à Castres, est retirée, studieuse, pleine de distinction et dévouée, « sans faste, sans vaine » gloire, avec cette belle simplicité qui est le caractère de

(1) Dom Vaissete, IX, 356.

» la véritable grandeur; il y donnait l'exemple d'une » bienfaisance active et d'une piété sincère. Econome pour » lui-même, mais généreux dispensateur d'une vaste for- » tune, il en partageait les débris avec les victimes de » nos dissensions civiles (1). »

Voici, du reste, comment il est dépeint dans les Mémoires du temps, dans les Mémoires de ce Madiane, qui l'a vu de si près, qui l'a si bien connu, et qui, après lui avoir été si longtemps fidèle, devait se tourner plus tard contre lui avec tant d'âpreté : « Sa table était frugale; il » ne s'adonnait ni aux jeux, ni aux désordres, ni aux au- » tres vices qu'on voit fourmiller chez les grands. Il était » affable, familier, accessible. Il montait à cheval, lisait » Plutarque et César; il était assidu aux exercices de piété, » sans hypocrisie, exempt de jurements et de blasphèmes, » discret, civil en ses manières, d'une taille moyenne, » fort droit, bien proportionné, plus brun que blanc. Ses » yeux étaient vifs et perçants, son nez aquilin, sa tête » chauve, ses membres agiles et adroits, jusqu'à la danse, » bien que négligée par ceux de la religion. » Ce dernier trait, échappé comme par mégarde, à la plume du chroniqueur, révèle l'austérité bien connue de nos aïeux.

Mais ni leur haute vertu, ni le beau caractère de celui qui venait de traiter pour eux, ne trouvèrent grâce devant le fanatisme de l'époque. Toutes les notions du temporel et du spirituel étaient alors si bien confondues, qu'on leur faisait un crime d'Etat de convictions autres que celles de la majorité; comme si, à ce titre, Jésus-Christ lui-même n'aurait pas été légitimement condamné par les Juifs. Passe encore qu'on leur eût imposé de ne pas s'organiser politiquement, de ne pas scinder en deux l'unité de la patrie, en travail de formation; mais leur imposer la chimérique et tyrannique unité des croyances! Voilà qui les mettait dans la triste nécessité d'être toujours rebelles

(1) Marturé, II, 182.

ou hypocrites, de défendre leurs vies les armes à la main ou de sacrifier lâchement leur Dieu à leur roi. Aussi, dans cette double alternative, ils n'hésitaient pas plus que les apôtres; comme eux, ils répétaient : « Mieux vaut obéir » à Dieu qu'aux hommes! » De là, ce cercle où, par l'ignorance des temps, on tournait sans cesse : persécution de l'Etat contre les huguenots, qui, par leur organisation, brisaient l'unité nationale; et organisation persistante des huguenots contre l'Etat, qui veut leur imposer, par le fer et le feu, le joug de sa croyance. Cette impasse devint plus évidente que jamais à l'avénement de Richelieu, dont le génie ne sut pas devancer les temps et qui n'en sortit que par la vulgaire et brutale voie de l'écrasement. Aujourd'hui pourtant, qu'elle paraît facile la solution de ce grand problème! Séparer les deux domaines, si distincts, du temporel et du spirituel; réclamer la soumission pour le premier, laisser la liberté pour le deuxième, n'est-ce pas le moyen, aussi simple qu'équitable, de réaliser, par la paix, l'unité de la nation? Mais comment s'étonner que, dans ces temps déjà lointains, la lumière ne fût pas encore faite, quand, naguère encore, plusieurs nations, l'Espagne entre autres, et jusqu'aux Etats du Pape, en étaient à ces vieux et funestes errements? quand, au milieu même de nous, plusieurs, s'ils en avaient le pouvoir, continueraient encore les traditions barbares des Richelieu et des Louis XIV.

Bien que très-désireux d'éviter les horreurs d'une nouvelle guerre, les Réformés ne peuvent assister, impassibles, aux infractions si multipliées du dernier traité. La cour en use, à leur égard, comme si le traité n'était qu'une lettre morte et vaine. Elle semble, par le rejet des stipulations les plus formelles, vouloir les provoquer à une nouvelle levée de boucliers; tous les auteurs catholiques, même dom Vaissete, avouent cette mauvaise foi de la cour. C'est ainsi que la Chambre de l'Edit, qui avait été dissoute lors de la dernière guerre par la fuite des conseillers catholi-

ques, et qui, aux termes du traité de Montpellier, devait être rétablie à Castres, fut provisoirement transférée à L'Isle-d'Albigeois et puis à Béziers, sur le refus de Revel et de Puylaurens de la recevoir : mesure particulièrement blessante pour de Rohan. En outre, malgré la foi jurée, la garnison royale est maintenue à Montpellier ; de plus, le fort Louis, élevé à mille pas de La Rochelle dans le but de la bombarder, n'avait pas été démoli, conformément à un article du traité. Enfin, les Rochelois ne voyaient pas sans émotion les préparatifs de blocus maritime faits par le cardinal Richelieu pour les réduire.

C'est « sur ces prétextes, » comme dit naïvement dom Vaissete, en les avouant, que les deux frères, Soubise et Rohan, se décident, bien à contre-cœur, à lever l'étendard de la révolte (janvier 1625). Pendant que Soubise, non sans de brillants succès, tient la campagne dans le Nord, dans le Poitou et à La Rochelle, dont on commande la flotte, Rohan s'efforce de soulever le Languedoc. A vrai dire, certains districts montagneux du Languedoc n'avaient jamais posé les armes ; témoin ce qui se passa pour le fort de Teillet. En 1623, par ordre royal, ce fort avait été démoli ; il était dans la vicomté de Paulin et avait été bâti en 1438, par permission de noble Ph. Jean Ier de Rabastens, vicomte de Paulin, aux habitants. La démolition de 1623 fut constatée par procès-verbal, du 7 mai 1624 ; ce procès-verbal fut dressé par le baron d'Hauterive, commissaire-député, qui écrivit plusieurs lettres à Sa Majesté (1). La position fut reprise et le fort relevé, dans la guerre de 1625 (E). Lorsque, tombé entre les mains des catholiques, il fut démoli par eux en 1624, les protestants qui l'occupaient se réfugièrent au château de LaVoulte (LaVeaute). Relativement à ce dernier lieu, nous trouvons, aux archives de La Jaladié, deux ordonnances de Rohan du 3 juin et du 17 juillet 1625. L'une, sur l'avis que de Conte, sieur

(1) Archives privées de La Jaladié.

de Blaumont, s'en est emparé, lui enjoint de réparer les fortifications, impose aux habitants et aux gens de guerre de lui obéir, vu son courage, son intelligence, sa prudence, sa fidélité pour le règne de Dieu et le service des Eglises. L'autre lui demande 400 livres, pour solde de la garnison de Teillet, s'élevant à quarante soldats. Mais là ne s'arrêtent pas les destinées de ce château-fort : le 20 novembre 1625, part de Toulouse une ordonnance au sieur de Granval de se saisir de La Voulte, puisque les protestants, qui s'y sont réfugiés après la destruction de Teillet, saccagent de là tous les environs. Le duc de Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc, ordonne « de courre » sus aux rebelles, de les tailler en pièces, de se saisir du » château pour le service de Sa Majesté ou raser si besoin » est... Mandons et commandons à tous gentilshommes, » capitaines, consuls, soldats, de prêter aide et main-forte » audit sieur de Grandval, pour l'exécution de la présente » ordonnance (1). » L'ordonnance, paraît-il, fut rigoureusement exécutée; les archives de La Jaladié nous ont fourni le procès-verbal de la terrible exécution (F).

Ces guerres confinées en un si étroit espace, de château à château, donnaient lieu parfois à de sauvages représailles ; un seul exemple : c'est de Cordes que nous le tirons, cette même année. Le seigneur Laprune-Montbrun fit arrêter, près de son château, Pierre Jacob, de Saint-Antonin, et Jean Poutz, notaire à La Guépie, qui complotaient de livrer Cordes aux religionnaires, dont ils étaient les chauds partisans. Il les fait garrotter et conduire, sous bonne escorte, dans les prisons de Cordes et puis dans celles de Toulouse. Le 10 octobre, ils sont condamnés à être promenés dans les rues, « sur un tombereau, la hart » au col, puis à avoir la tête tranchée, les quatre mem» bres écartelés et les biens confisqués. » Et comme si ce n'était point assez, on propose de placer leurs têtes aux

(1) Archives départementales d'Albi.

lieux les plus éminents, pour servir d'exemple. Le bourreau les saisit, en effet; et, moyennant 60 écus, les cloue aux portes de Notre-Dame et de Saint-Louis, pour contribuer, sans doute, à la sanctification de ces deux lieux !

Les esprits n'étaient pas partout également disposés à la guerre. Et Rohan ne réussit pas sans peine à décider les populations. Il était pourtant énergiquemeut secondé par le ministre Voisin, son aumônier, chef des hommes d'action dans l'Albigeois, et par Moïse de Beaux, ministre de Mazamet, qui jouait le même rôle dans le Lauragais. Celui-ci avait quitté Mazamet, en avril 1622, pour remplacer à Nîmes le ministre Ollivier; mais le colloque du Lauragais l'obligea à reprendre, trois ans après, son Eglise de Mazamet. Les populations épuisées et décimées semblaient en proie à l'affaissement. Quelques-uns même des esprits les plus éclairés, les plus généreux, étaient disposés à toutes les humiliations, plutôt que de s'exposer aux calamités d'une nouvelle guerre. De ce nombre étaient le baron de Sénégats, Roquetaillades, Josion, ministre de Castres, Cameron, professeur de théologie à Montauban, Madiane lui-même, l'intime de Rohan. Avec une fermeté, qu'il sait allier à l'affection, Madiane lui rappelle qu'il a promis de vivre en paix; qu'il oublie sa promesse; que si, quant à lui, il l'a soutenu dans la précédente guerre, il ne le soutiendra pas dans une nouvelle entreprise et qu'il se retirera tranquille à Labruyère. Comme si Rohan combattait pour lui et non pour la sainte cause des traités contractés, de la libre conscience, de l'Evangile et de la vie! « Ne m'abandonnez pas, » s'écrie le duc; « cette fois, on n'aboutira pas à l'extrémité » de la guerre; de la grimace, et l'on en viendra aux » traités. » Il espérait qu'une simple démonstration belliqueuse ramènerait la cour, par crainte, au respect des traités. Il connaissait mal les prétentions du fanatisme, qui ne désarme jamais, ni quand il est privé du pouvoir

absolu afin de le conquérir, ni quand il le possède, afin de le conserver. Il ne fallut rien moins que l'intervention et les pressantes instances de la duchesse de Rohan, pour le faire fléchir et accepter d'être député par le colloque d'Albigeois dans l'assemblée du Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne. Cette assemblée confie au duc de Rohan le commandement général.

Il entraîne Castres dans la guerre, malgré l'énergique résistance du ministre Josion. Il fait de cette ville sa place d'armes. Il établit son arsenal au bord de l'Agoût, près du *Carras*, à l'endroit même où était situé le couvent des Capucins, devenu depuis le temple réformé. A la tête de ses troupes, il tente de s'emparer de Lavaur; mais, ayant échoué (mai 1625), il se tourne vers Réalmont et la prend; le commandant de la place réussit à s'esquiver sur La Caze : c'était le marquis de Malauze, qui, fatigué de commander en sous-ordre, était passé au catholicisme « pour accroître son autorité (1). » Les villes religionnaires adhérent à cette prise d'armes; Puylaurens, Saint-Paul, sont des premières à se soulever; Montauban se prononce aussi. Alors de Rohan vole au secours du Bas-Languedoc.

Pendant qu'il échoue devant le château de Sommières, qu'il y perd son ministre Voisin, tué à ses côtés, et que lui-même reçoit au genou une grave blessure, le maréchal de Thémines, le vaincu de Briatexte, est chargé de comprimer le soulèvement du Haut-Languedoc. Parti de Toulouse (18 juin 1625), avec de l'artillerie et six mille hommes, il rejoint, à Lautrec, le marquis de Ragny, maréchal de camp, à la tête des troupes qu'il conduit au Bas-Languedoc. Il commence par ravager les environs de Puylaurens; il signale ses débuts par des actes d'une cruauté inouïe; il s'empare du château de Bonnac, entre Lautrec et Lavaur; non-seulement il le livre au pillage et

(1) Marturé, II, p. 186.

passe au fil de l'épée tous ceux qui portent les armes, mais il fait pendre tous ceux qui restaient et ne fait grâce qu'à un seul individu, à la condition... qu'il serait le bourreau de tous les autres, même de son père (1) !

Précédé du bruit de ces honteux exploits, le maréchal de Thémines s'approche de Castres, incendiant tout sur son passage. A Castres, on fut surpris et terrifié : on ne s'attendait pas à être encore attaqué ; rien n'était prêt, pas de troupes, pas de chefs. Pourtant, la population s'arme à la hâte et marche à la rencontre du maréchal. Celui-ci, lance sur ces troupes d'occasion, peu aguerries et disciplinées, des soldats embusqués dans un bois, qui les malmènent et les poursuivent jusqu'à la porte de l'Albinque ; un peu de présence d'esprit et de hardiesse, et, à la suite des fuyards, ils pénétraient dans la place. Ils ne le firent point et s'en repentirent plus tard ; car, le premier moment d'effroi passé, les Castrais s'organisèrent vigoureusement. Une femme, une femme malade, relevant de couches, sauve la ville ! Elle quitte son lit ; ne pouvant marcher, elle se fait porter sur les remparts ; là, pendant que la confusion règne au milieu des officiers, aucun ne voulant assumer la responsabilité du commandement, cette héroïne, la duchesse de Rohan (2), les électrise par ses paroles et sa conduite, supplie les consuls et les principaux, pour éviter les lenteurs d'une nomination, de s'en remettre à elle, désigne, pour commander, le vieux et brave La Nogarède, dit Jambe-de-Bois. Son choix est acclamé avec enthousiasme. La duchesse rentre chez elle, écrit à Rohan par un messager qui doit marcher nuit et jour, et lui demande un prompt secours. La confiance renaît, la discipline se rétablit, tout le monde prend les

(1) Dom Vaissete, IX, p. 361.

(2) Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, était fils de René II, vicomte de Rohan, arrière-petit-fils du maréchal de Gié. Il avait épousé, en 1605, Marguerite de Béthune, fille de Sully.

armes, sans considération de profession, d'âge, de sexe; les femmes travesties sont employées à garder certains endroits, sur les remparts, armées de lances, et l'on se dispose de toute part à une défense désespérée. Le maréchal de Thémines commence le siége; mais bientôt, apprenant l'approche du marquis de Lusignan, envoyé par le duc avec un millier d'hommes, il marche à sa rencontre pour l'écraser isolément. Celui-ci se retranche à Lacrouzette, au moyen de barricades, en arrière et en avant du village. Après trois attaques infructueuses (1er juillet 1625), le maréchal retourne au siége de Castres. Le lendemain, Lusignan, sans être inquiété, entre à Castres, avec sa valeureuse troupe, dont la présence ranime les esprits et double les courages.

Remarquons, en passant, que c'est à ce mois de juillet que remonte l'ordonnance d'Henri de Bourbon, marquis de Malauze, pour la totale destruction du château de Roquecourbe. Déjà, le 9 novembre 1621, une ordonnance d'Henri de Rohan, datée de Castres, portait démolition jusqu'aux fondements de ce même château inhabitable, il est vrai, depuis quarante ans, mais dont la masure relevée suffisait pour inquiéter la ville. Maintenant, Malauze ne veut rien laisser subsister de ce qui reste encore, « à cause des ennemis qui forment des entreprises contre » les villes du colloque, surtout contre Roquecourbe, » très-important au parti. »

Malgré son désir et son ardeur, le maréchal de Thémines, ne pouvant s'emparer de Castres, court après des victoires plus faciles : il dévaste, de la manière la plus effrayante, la campagne à une lieue à la ronde : « La » nuit, » disent les chroniqueurs du temps, « on pouvait » voir mille feux dans la plaine. Les blés, les arbres » fruitiers, les vignes et les maisons étaient les aliments » de cette flamme... Le dégât fut si bien exécuté qu'on ne » laissa aucun arbre, ni maison debout, ni souche de » vigne, ni épi de blé. » Le 11 juillet, il assiége Saint-

Paul. Marcus en est gouverneur, et, pendant la nuit, il reçoit un renfort inespéré. Mais Thémines, de son côté, en reçoit un autre du duc de Ventadour, qui lui perme de livrer l'assaut, le 15 ; il franchit les fossés et les murs ; et, pendant que la garnison vaincue passe l'Agoût pour se réfugier à Damiatte, Thémines livre Saint-Paul au pillage, y pend vingt prisonniers, entre autres le ministre, qui avait été cordelier. Le lendemain, à son tour, Damiatte capitule ; mais Marcus obtient que la garnison aura la vie sauve, que les officiers sortiront à cheval, les soldats le bâton blanc à la main (symbole d'honneur), mais que ni les uns ni les autres ne reprendront du service de six mois. Après cela, ces deux petites villes, livrées aux flammes, sont réduites en cendres. Ce fut là le plus glorieux exploit du maréchal de Thémines, dans sa campagne à travers l'Albigeois et le Lauragais. Ces deux malheureuses villes avaient alors un peu plus d'importance et d'étendue qu'elles n'en ont aujourd'hui; on en a l'évidente preuve dans les fossés de circonvallation et dans les débris des remparts et des édifices qu'on voit encore sur leur premier emplacement.

De là, le maréchal se rend à Lautrec et menace Réalmont. Mais, à la nouvelle que le duc de Rohan retourne en Languedoc avec deux cents hommes, il court à sa rencontre et s'engage maladroitement dans la montagne, entre Viane, Lacaune, Espérausses, Castelnau, Vabres et trente châteaux-forts, qui se trouvaient dans l'espace de trois lieues, où l'on pouvait à chaque coin l'attaquer, le saisir, lui fermer passage, de cent pas en cent pas, en abattant les arbres ; rien de plus facile que de le tailler en pièces et de lui dicter la paix. « Malheureusement, » dit Madiane, « les troupes ne firent rien qui vaille. » Averti de la marche de Thémines, Rohan arrive, en toute hâte, avant lui, à Pierre-Ségade, faubourg de Viane, qui était perché sur une éminence, et il poste deux de ses lieutenants, avec des troupes, à Lacaune et à Brassac. Le

maréchal va d'abord camper à Espérausses (28 juillet), brûlant sur son passage tous les hameaux qu'il rencontre; le lendemain, laissant Espérausses en cendres, il marche sur Viane, où le duc l'attend de pied ferme, après l'avoir, en toute hâte, garni de quelques palissades. L'armée royale se range en bataille : le maréchal au centre, Ragny à l'aile droite, Carmaing à l'aile gauche. Après un terrible combat de trois heures, Rohan cède au nombre et se retire dans le château de Viane, laissant Pierre-Ségade au pouvoir du maréchal; fidèle à ses habitudes, le maréchal brûle Pierre-Ségade, égorge ses prisonniers et va camper à Espérausses. Rohan s'élance après lui, malmène ses avant-postes, mais est forcé de rétrograder jusqu'à Viane. Cerné de toutes parts, le duc commence à concevoir de vives craintes sur sa position, quand l'intrépide libératrice de Castres l'informe par un messager qu'elle a réuni quinze cents soldats à Brassac et qu'il peut en disposer. Espérant alors serrer le maréchal entre deux feux, Rohan s'échappe nuitamment de Viane, où il laisse Saint-Blancard à la tête des troupes. Mais quand il arrive à Brassac, il apprend que Thémines, soit qu'il eût été prévenu du péril, soit qu'il fût à court de vivres, avait pris rapidement la route de Vabres et avait gagné la plaine de Lautrec, d'où il devait aller dans le comté de Foix.

Rohan, suivi de Saint-Blancard, redescend à son tour dans le Lauragais; il augmente les garnisons de Briatexte, Revel, Sorèze, Réalmont, et rentre lui-même à Castres. A peine reposé de ses fatigues, il assiége et prend le village de Sévérac, près de Castres. Puis, il passe dans le Rouergue, s'empare de Roquecisières et y laisse garnison; arrive à Lacaune, entre à Labastide, se dirige vers Anglès, parcourt toute la région de ces montagnes, prenant et brûlant les petits forts, comme représailles des dévastations de Thémines, descend dans le diocèse de Saint-Pons, et enfin rentre à Castres, par le vallon de Mazamet.

Pendant cette sortie, les députés généraux des religionnaires négociaient la paix à Fontainebleau ; Madiane, l'un d'eux, en rapporte la paix. Mais comme cette paix était isolée, comme pour mieux vaincre les forces religionnaires la cour avait voulu les diviser, en ne traitant qu'avec les provinces du gouvernement du duc et en laissant de côté Soubise et La Rochelle, Rohan refusa de la signer. Sa position ne manquait pas d'être fort embarrassante : quand il voulait faire la paix à des conditions raisonnables, les ardents du parti l'accusaient de faiblir, de trahir, et le menaçaient du poignard, comme à Montpellier ; si, au contraire, dans la noblesse de son âme, il repous sait une paix isolée, certain qu'une paix générale pouvait seule assurer le salut de toutes les provinces, sans compromettre aucune d'elles, alors l'assemblée de Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne fulminait contre lui, ne tenait pas compte de sa volonté, et, dans son profond dégoût de la guerre, votait pour la paix séparée, pour la paix à tout prix, même au prix du sacrifice d'une portion notable du parti. Rohan s'élève avec véhémence contre une mesure aussi impolitique qu'injuste, prise par l'assemblée, réunie à Castres en son absence, la fait casser et part pour Milhau, où il a convoqué l'assemblée du Rouergue et du Bas-Languedoc. Pendant qu'il lui fait prendre une délibération conforme à ses vœux, il est informé que l'assemblée de Castres, lui parti, a repris de nouveau la question et décidé de traiter de la paix séparément. Il vole à Castres, fait arrêter de sa propre autorité sept ou huit membres de l'assemblée ; et, grâce à cet acte violent, dont il fut absous par l'assemblée, grâce à l'ascendant inouï qui s'attachait à sa personne et à sa parole, il amène l'assemblée à se déjuger encore et à demander, comme les autres assemblées provinciales, la paix *pour tous* ; cela se passait le 10 janvier 1626.

Tant d'activité et de fermeté déployées par le duc, avec un despotisme, il faut l'avouer, assez peu respectueux de

la dignité d'autrui, servirent hautement l'intérêt des Eglises. Une nouvelle députation, dont Madiane fait encore partie, est envoyée auprès du roi. Madiane obtient même de Richelieu un entretien secret; et, après bien des pourparlers, la paix est conclue le 5 février, acceptée le 21 mars dans une assemblée convoquée à Nîmes et publiée d'abord à Revel, Sorèze, Puylaurens, Viane, Lacaune, Castres. Mais cette publication souleva bien des murmures; le parti d'action voulait la continuation de la guerre. Le Vivarais hésite beaucoup à s'y soumettre, et à Lavaur, à Viane, à Lacaune, en d'autres lieux, les mécontents ne manquèrent pas. Conclue sous les auspices de l'Angleterre, de la République de Venise et du duc de Savoie, cette paix, qui devait durer moins encore que la précédente, fut officiellement annoncée, par un édit de pacification du 6 avril 1626. Que de bouleversements n'entraînent pas ces continuelles guerres! que d'hommes et d'argent ne coûtaient-elles pas! Le pays s'épuisait, se dévorait lui-même (1).

(1) Nous trouvons, dans les riches archives privées de la famille de Bouffard de Gandels, une note de 1100 livres payées par le colloque de Lauragais au sieur Pierre Rouly, pour défense de Puylaurens Saint-Paul et autres frais, pendant la guerre de 1625.

CHAPITRE IV.

Synode national de Castres (1626). — Remontrances du commissaire royal. — Noble réponse du modérateur. — Conflit sur les députés généraux. — Députation au roi. — Le synode cède. — Délibérations du synode. — Il censure toute connivence avec l'étranger. — Rohan et le synode. — Nouvelles plaintes des réformés. — Troisième prise d'armes (1627). — Séductions et menaces de la cour. — La tête de Rohan mise à prix. — Madiane se prononce contre lui.

« Autant il y a de gloire à être sage dans
» les hautes fortunes, autant il y a de mérite
» à être constant dans les mauvais succès. »
THÉOPHRASTE.

Au bout de quelques mois, il en fut du dernier édit de pacification comme de tous les autres. Il demeura lettre morte ; et, comme toujours, les engagements les plus formels furent honteusement violés. Il est un décret du Concile de Constance (1414), trop souvent pratiqué : « qu'on ne doit pas la foi aux hérétiques ; » la cour partageait-elle la maxime? toujours est-il qu'elle la pratiquait.

Mais avant de raconter cette nouvelle guerre, il convient, pour l'ordre historique autant que pour la nature même des faits, d'ouvrir une large parenthèse en faveur du synode national qui se tint à Castres, du 16 septembre au 5 novembre 1626. Castres avait été choisi exprès pour porter un coup plus sûr à l'omnipotence du duc de Rohan. Quoique le duc comptât, dans cette ville, de nombreux et ardents amis, parmi le peuple surtout, il avait contre lui un parti très-hostile, formé des plus puissantes familles; de celles, en particulier, qu'il avait froissées par la violente arrestation de quelques-uns de leurs membres à son retour de Milhau. D'ailleurs, ce parti de la paix à tout prix subordonnait volontiers les intérêts généraux de la conscience et de la religion aux égoïstes inté-

rêts de son bien-être et de son repos. En attendant de le voir tristement à l'œuvre contre le défenseur le plus désintéressé des Eglises, assistons aux débats de cet important synode national : modérateur du synode, Jean Chauve, originaire de Genève, aussi distingué par sa piété que par ses talents, que Nîmes et Paris se disputaient ; modérateur-adjoint, Bouteroue, ministre de Grenoble ; secrétaires, Blondel et Petit ; députés du Haut-Languedoc, Moïse de Beaux, ministre de Mazamet, Jean Desportes, docteur en droit et ancien de Castres ; et, comme personnalités marquantes, le fameux orateur de Montpellier, Michel Le Faucheur, et Mestrezat, ministre de Paris. Présent encore, Auguste Galland, commissaire du roi, religionnaire, mais plus encore courtisan servile, n'inspirant, par son avidité de faveurs et d'argent, que défiance et dégoût. Il était conseiller d'Etat et procureur général du domaine de Navarre ; Rohan (1) le traite « d'homme mercenaire, » sans honte et sans conscience. » C'était la deuxième fois qu'il assistait à un synode national à titre de représentant du roi ; il avait été d'abord délégué, trois ans auparavant, au synode de Charenton, en vertu de la déclaration du 17 avril 1623, datée de Fontainebleau, et dont les Eglises avaient en vain demandé la révocation. D'après cette déclaration, destinée à ravir aux colloques, aux synodes provinciaux et généraux, leur liberté, il doit se trouver toujours, dans ces diverses assemblées, un officier royal, pour rapporter au roi ce qui s'y passait. Enorme usurpation qui mettait presque ces assemblées à la merci du roi. Et cela, sous prétexte qu'on admettait des étrangers dans leur sein et qu'on s'y occupait de politique.

Galland se présente muni de trois titres : de sa *nomination*, d'*une lettre* du roi pour le synode, d'une *Instruction* pour s'y conduire. La *lettre* respire la plus entière

(1) *Mémoires*, liv. I.

bienveillance; elle contient la promesse d'observer les édits si les réformés les observent eux-mêmes; elle restreint les pouvoirs du synode aux questions de discipline et interdit tout couventicule, sans la présence du commissaire officiel. Quant à l'*Instruction*, composée de six articles, elle porte, sur la protection du roi; la concorde avec les catholiques; les intelligences avec l'étranger; la poursuite des ministres, d'accord avec la faction espagnole; l'obligation de s'en tenir aux pures questions religieuses; la défense aux ministres de sortir du royaume sans permission. Blessé par la seule présence du commissaire royal, le synode le fut bien plus par la lecture de cette Instruction.

Se faisant l'organe du synode, le modérateur Chauve déclare, sans trop de ménagements, qu'un réformé, ayant à cœur les intérêts de sa foi, aurait décliné cette fonction de commissaire ; et il s'attache à répondre à l'Instruction article par article, avec autant de prudence que de chrétienne fermeté. Pour bien saisir sa réponse, il faut revenir en arrière, à ce qui s'était passé dans le synode provincial de Guyenne et de Haut-Languedoc, tenu à Réalmont quelques mois auparavant. Galland y était, et il osa y proposer des poursuites contre certains ministres accusés d'avoir trempé dans une alliance avec l'Espagne. Cette alliance avait été exclusivement traitée par de Rohan et son messager Campredon. Il ne s'agissait ni de détrôner le roi, ni d'exclure de sa succession ses héritiers naturels, comme ce fut le dessein des ligueurs, des Guises, du clergé sous Henri III (1), mais uniquement de s'assurer un secours étranger pour les besoins de la deuxième guerre; et même, sur ce point restreint, l'alliance n'était sérieuse ni de part ni d'autre. La cour d'Es-

(1) Benoît affirme que tout l'ordre du clergé donna tellement dans cette Ligue, « qu'il eût eu de la peine à fournir une douzaine de » bons Français » (II, 467).

pagne et Rohan n'avaient qu'un désir, se prévaloir de ce pacte pour arracher au cardinal une paix plus prompte et plus avantageuse. Et en effet, Campredon n'était pas encore de retour, rapportant d'Espagne de magnifiques conditions, que la paix était déjà conclue. Campredon, arrêté à Toulouse, paie naturellement de sa tête cette délicate mission; plusieurs ministres, soupçonnés de connivence avec lui et dénoncés par Galland, sont reconnus innocents; mais, malgré leur innocence, cette enquête leur vaut une note de défaveur, énergiquement blâmée par les Eglises.

Aussi, à peine Galland a-t-il renouvelé la proposition même qu'il avait présentée à Réalmont, que le modérateur lui réplique avec une indignation qu'il comprime difficilement. Les réformés, dit-il, sont prêts à tout sacrifier pour Sa Majesté; ils n'ont eu et ne veulent avoir ni correspondance ni alliance avec les nations étrangères; pas un seul ministre ne s'est uni à la faction espagnole; le synode condamne les perturbateurs du repos public; il abhorre les régicides, tant ceux qui enseignent le crime que ceux qui le pratiquent, habile allusion aux maximes et aux attentats des Jésuites. Il se plaint de l'espèce de surprise faite au synode de Réalmont, par la demande d'enquête du commissaire, et il s'applaudit qu'il ne se soit trouvé ni dénonciateurs ni coupables. Quant à la concorde avec les catholiques, les réformés ont été d'une patience héroïque, et ils sont bien résolus à observer tous les égards possibles; malheureusement, les catholiques ne sont pas animés de l'esprit de charité qu'on leur demande à eux-mêmes; ils leur ont infligé mille mauvais traitements; ils ont troublé leur culte, enlevé plusieurs de leurs cimetières, exhumé des cadavres de protestants comme souillant leurs lieux funèbres, frappé et chassé des ministres de leurs Eglises. Relativement à l'injonction de ne s'occuper que d'affaires de discipline, le modérateur fait observer, avec une certaine fierté, que les

synodes antérieurs y ont déjà pourvu. Et, relativement à la sortie des ministres du royaume, il annonce que le synode actuel va y pourvoir.

Ces nobles paroles rencontrent l'assentiment unanime de l'assemblée.

Galland demande ensuite au synode de désigner six personnes, sur lesquelles le roi choisira les deux députés généraux, chargés de représenter auprès de lui les intérêts des Eglises; en procédant ainsi, le roi voulait éviter qu'il se tînt une assemblée politique pour cet objet. Le synode répond, avec beaucoup de présence d'esprit, que puisqu'on lui enjoint de ne s'occuper que d'objets disciplinaires, on doit naturellement renvoyer à une assemblée politique une pareille nomination. Quoi de plus logique, de plus juste?... Mais qu'est-ce que logique et justice aux yeux du plus fort? Au début même du synode, on avait bien vu ce que pèsent ces choses dans la balance d'un despote : l'un des deux députés généraux venait de mourir; sans attendre le synode et la désignation faite par lui des six personnes, le roi, usurpant les droits de l'assemblée politique et du synode général, de sa propre autorité, substitue au défunt, Hardy; cela fait, il veut bien informer l'assemblée que, par cet acte isolé, il n'entend pas lui ravir le privilége de ces nominations.

L'assemblée députe, auprès du roi, son modérateur-adjoint Bouteroue et Baleine, ancien, et les charge d'une remontrance en huit articles. Ils doivent réclamer : la révocation des changements à l'édit de paix, la fin de toute vexation, le rétablissement des temples abattus, le retour à Paris du pasteur Dumoulin exilé, la convocation d'une assemblée politique, la continuation de la subvention promise aux ministres. Un mois après, les deux mandataires rapportent au synode une gracieuse lettre du roi, mais peu de résultats. A part 10,000 livres pour les frais du synode, 1,200 livres pour leur voyage et la promesse de révoquer les changements à l'édit, ils n'obtiennent

rien autre. L'assemblée politique est carrément refusée; l'éminent Dumoulin est laissé dans son exil, où il meurt à quatre-vingt-dix ans; aucun commissaire n'est envoyé dans les provinces pour redresser les temples et faire cesser les vexations; enfin, ordre formel est donné au synode de procéder au choix des députés généraux, sous peine de les voir nommer par le roi lui-même, comme il avait fait pour Hardy.

Le synode s'exécute; il fait ses réserves, mais il obéit; et il charge les députés généraux de demander une assemblée politique dans dix-huit mois. Le marquis de Clermont-Galerande et Bazin furent les deux députés choisis par le roi, sur la liste des six que Blondel et Bouteroue durent faire parvenir. Les occasions de se heurter encore ne manquèrent pas à l'assemblée et au commissaire royal. Mais, pendant l'absence de la députation auprès du monarque, on s'occupe d'objets purement administratifs ou spirituels. On ordonne, « non sans répandre des larmes et sans être navré de douleur, » de lire publiquement dans tous les temples une sévère admonition « contre les gens » dissolus, les profanateurs du nom de Dieu, déshonorant » la religion par leur vie licencieuse et paraissant prendre » à tâche de nier et de détruire toutes les pratiques de la » piété. » Triste relâchement confirmé par les mémoires du duc. Tant de violations du droit et un état de guerre presque continuel avaient affaibli les ressorts de la conscience morale. La remarquable austérité du seizième siècle n'était plus guère qu'un souvenir; à peine si un petit nombre était demeuré fidèle aux pieuses habitudes des ancêtres. On fixe un jour de jeûne solennel, et l'on décide la fondation, dans les principales Eglises, de bibliothèques communes. On établit, en principe, que, dans une nomination à faire, il vaut mieux donner la préférence à un pasteur sur un proposant.

Comme les guerres civiles entraînaient la destruction de papiers précieux, on délibère de concentrer à La Ro-

chelle tous les documents d'intérêt général; et quant à ceux qui concernent les Eglises particulières, de les réunir dans les archives de la plus importante Eglise de la province. Montauban est désignée pour le Haut-Languedoc.

Le synode, désireux d'encourager la science et le talent, accorde une subvention de 100 livres au ministre Blondel, le plus habile et le plus savant critique de son siècle. On veut ainsi lui permettre de se pourvoir des livres nécessaires pour la composition d'un de ses ouvrages (1), que l'on estime utile à l'intérêt des Eglises.

L'assemblée fait ensuite une répartition de la collecte générale, en faveur des trois villes de Castres, Montauban, La Rochelle, si maltraitées par la guerre. D'avance on répartit également les 225,000 livres promises par le roi pour 1627, et que depuis longtemps il n'octroyait plus; ministres et professeurs s'en passaient alors en souffrant.

Durand, député de Nîmes, prie le synode de céder à son Eglise Moïse de Beaux, ministre de Mazamet, qui lui est refusé.

L'assemblée dépose, comme apostat, le ministre Daniel Peyrol, qui fut plus tard réintégré, et qui exerça ses fonctions à Nîmes de 1630 à 1634. Le ministre Paris fut aussi déposé « pour avoir conspiré avec les catholiques contre les » Eglises. » On avait surpris sur lui un libelle intitulé : « La chemise sanglante de Henri IV. » Galland renchérit sur l'excommunication du synode, fait brûler le libelle et décréter Paris de prise de corps par la chambre mi-partie de Béziers. Sont encore déposés, mais comme apostats: Etienne Giraud, ministre de Barbezieux; Noé Gautier, ministre de Châtillon-sur-Seine; Hugues Babinet, ministre de Bazu; Nicolas Jacornas, ministre de Cheylard; Jean Garcin, ministre de la Tenasse; Paul Dupuy, ministre de Château-de-Queiran; Georges Abaut, ministre

(1) *Réfutation du jésuite espagnol*, *François Forris*, *sur les fausses Décrétales*, Haag, 4e partie, 307.

de Boucoiran; Jacques Joli, ministre de Milhau; Boutoux, ministre de Saint-Affrique, et Beauvillers; cruelle nécessité, pour un synode, que l'expulsion de tant de ministres et pour un tel motif, mais devant laquelle il ne recula pas. Il savait qu'il faut toujours « faire ce qu'on » doit et, pour le reste, se confier en l'Eternel. »

Après s'être occupé des ministres, le synode pense aux fidèles et leur adresse une solennelle exhortation; il les invite à comprimer tout ressentiment des injustices essuyées, à s'aimer les uns les autres, et à « s'efforcer à » l'envi de rendre les meilleurs services à Sa Majesté, » ayant toujours en vue la gloire de Dieu et le bien de » l'Etat. » En outre, autant par principe qu'en vue de l'appui du roi pour le rétablissement à Castres de la chambre mi-partie, le synode accorde au commissaire royal un désaveu écrit des négociations faites antérieurement avec l'Espagne. Il lui accorde encore de refuser l'entrée du synode aux messagers du duc de Rohan, alors à Nîmes, s'il lui plaisait d'en envoyer. Mais celui-ci, prévoyant une semblable résolution et ne mettant pas en doute que ses ennemis se donneraient libre carrière contre lui, avait remis à un des ministres de l'assemblée un mémoire justificatif. En même temps, il avait chargé Beaufort, député des Cévennes, et l'un de ses plus intimes confidents, de remettre au synode une lettre où respirent la droiture, la piété, l'amour de son Eglise et de sa patrie (G). Nonobstant cette magnifique lettre et la chaude défense de ses nombreux amis, ses détracteurs exhalent leur implacable haine, et, ne reculant pas devant les fausses imputations, obtiennent contre lui un vote de censure. L'animosité de ses adversaires était telle que Marmet, son aumônier, venu à Castres pour affaires privées, dut partir expulsé au bout de vingt-quatre heures, malgré ses protestations qu'il n'avait ni lettres ni mission de son maître (1).

(1) Benoît, II, 464 et suiv., et Haag, 6e partie, 315.

Les deux nouveaux députés partirent pour Paris, chargés des nombreux et longs mémoires des Eglises. A Briatexte, par exemple, plusieurs habitants, sans aucun motif, venaient d'être décrétés de prise de corps; dans d'autres localités, les réformés étaient molestés de toute façon; et, ce qui donnait beaucoup à craindre, c'est que le parlement de Toulouse avait refusé d'enregistrer la promesse du roi de supprimer les modifications faites au dernier édit. On en revenait peu à peu, comme toujours, au régime du bon plaisir, à la brutale loi du plus fort. De générales plaintes retentissent et les échos les répètent au loin.

Le duc de Buckingham, chef du cabinet de Saint-James, sous les auspices duquel la dernière paix avait été traitée et qui s'en était porté comme le garant, s'émeut de voir cette paix si mal observée et les infractions recommencer chaque jour de plus belle. Désireux peut-être aussi de fomenter des troubles à l'intérieur de la France pour mieux servir son secret dessein de l'abaisser, Buckingham informe le duc de Rohan qu'il est indigné de l'inexécution du traité; et il lui demande un rapport sur la situation, afin de le mettre sous les yeux de Sa Majesté Britannique. Rohan, convaincu, par l'excès du fanatisme et des impudents parjures dont il est sans cesse témoin, que les droits des Eglises ne prévaudront que par la force opposée à la force, persuadé, en particulier, que La Rochelle ne sauvegardera son indépendance que par l'appui maritime de l'Angleterre, envoie son rapport, et s'engage à concerter les troupes religionnaires avec celles que lui promet Buckingham.

Il réunit à Uzès les députés des provinces qui lui restent fidèles. Il leur expose les dangers imminents que court l'importante et noble cité de La Rochelle. « Il leur » rappelle les infractions infinies du dernier traité; la » privation qu'éprouvaient les premières villes protes- » tantes, Nîmes, Alais, Montpellier, des droits les plus » solennellement reconnus, et il leur fait jurer de rester

» unis, pour le soutien de la cause commune, jusqu'à » l'entière conclusion de la paix (1). » En apprenant cette troisième levée de boucliers du duc de Rohan, la cour s'évertue à le séduire, lance des déclarations solennelles pour promettre la stricte exécution des édits et des traités. Voyant que ses vaines promesses ne produisent aucun effet, elle recourt à l'intimidation, et déclare le duc de Soubise coupable du crime de lèse-majesté. De son côté, le parlement de Toulouse, toujours au premier rang en fait de fanatisme et de violence, déclare, contre tout droit, déchu des priviléges attachés à ses titres, le duc de Rohan qui n'était justiciable que de la cour des pairs. Ce n'est pas tout : ce même parlement met sa tête au prix de 150,000 écus (il en faisait grand cas, non sans raison, car la somme était énorme pour l'époque); de plus, il ennoblit ceux qui s'empareront de lui; enfin, il le condamne à être écartelé vivant par des chevaux fougueux, ce qui fut préalablement exécuté en effigie sur la place du Salin (2). Cette féroce sentence, bien digne de toutes les traditions de ce parlement espagnol, fut publiée partout, et quelques misérables assassins se laissèrent tenter par ces odieux appâts; ils échouèrent dans leur tentative, et, au lieu de 150,000 écus et des titres de noblesse, ils n'eurent que le gibet pour récompense.

La cour, qui semble stimulée par le zèle sanguinaire du parlement de Toulouse, lance contre les rebelles un terrible arrêt portant « privation de priviléges, dons, octrois » et autres concessions, démolition de tours, murs, portaux, fortifications, enfants déchus de grades, prérogatives et priviléges de noblesse, biens confisqués, châteaux rasés, enjoint aux sujets du roi leur courre sus à » son de tocsin et par assemblée publique, les tailler en » pièces, le crier les jours de marché à son de trompe,

(1) Marturé, II, 21.

(2) La place ordinaire des exécutions de Toulouse.

» l'afficher, et placarder devant les portes des villes et
» églises le présent arrêt, adjuge aux débiteurs les biens
» meubles, dettes et droits des rebelles... » En outre, on publie du haut de la chaire des monitoires incendiaires, moyen suprême de fanatiser et de soulever les masses ignorantes, et qui plus tard fit merveille dans les affaires de Calas et de Sirven. Le parlement toulousain défend « aux consuls des villes, bourgs et communautés, de don-
» ner des vivres, marchandises, munitions de guerre ni
» autrement tenir la main au duc de Rohan et à ses adhé-
» rents rebelles à Sa Majesté. »

Sur tous ces bruits de guerre, Castres ferme ses portes aux partisans du duc. Vainement Saint-Germier, son ami, réveille les anciens souvenirs et groupe autour de lui ses adhérents. La ville est maintenue dans l'obéissance par le président de Suc de Montespieu, aidé de l'avocat général de Rosel, du juge de Lacger, du ministre Josion, de Madiane qui, cette fois, fait une rupture complète avec Rohan, et le traite même fort mal dans ses mémoires. Il entre dans le parti dit *des paisibles,* contre le parti dit *des factieux ;* les factieux étaient tous ceux qui, au mépris d'un lâche repos, persistaient à réclamer la liberté de conscience et le respect de la foi jurée. Sans de tels factieux, qui se succédèrent de génération en génération jusqu'en 89, où en serions-nous maintenant? La cour de France, aidée du parlement toulousain dans le Midi, nous eût-elle mieux traités que la cour d'Espagne ne traita les protestants derrière les Pyrénées? Qu'est-il resté du magnifique mouvement espagnol? que serait-il resté du nôtre?

Rohan, désolé de la défection de son ancien *alter ego,* lui écrit lettre sur lettre, lui propose des entrevues de nuit ou de jour, à Nîmes ou ailleurs, le presse, le séduit, le menace. La duchesse elle-même, toujours à la brèche, bien digne compagne de cet homme éminent, apprend que Madiane confère à Béziers avec le duc de Montmorency pour la conservation de Castres, lui écrit, le sup-

pliant d'aller le voir à Balaruc, où elle se trouve ; s'il a, lui dit-elle, à se plaindre de son mari, il n'a pas à se plaindre d'elle ; elle lui dévoilera les intrigues de l'Europe..., etc. ; Madiane est inflexible, inexorablement résolu à combattre celui avec lequel il a toujours combattu, et qui n'a pourtant qu'une pensée : la gloire de Dieu et le relèvement de son Eglise. Il rentre à Castres, fait prendre au conseil dont il est le chef une ferme délibération « pour » demeurer dans le devoir » (6 octobre 1627). Où était le devoir ? de laisser honteusement fouler aux pieds un solennel traité ? ou de le faire respecter, selon ses moyens, même au risque de succomber ? L'excessif amour de la paix trouble parfois les plus sains jugements, et abaisse les caractères qui paraissaient les plus sûrs à un déplorable support, dont le vrai nom est égoïsme et lâcheté.

Dès ce jour, Madiane lui voue une haine, dont ses mémoires ne portent que trop la malheureuse empreinte (1).

CHAPITRE V.

Plaintes et fermeté de Rohan. — Double but de Richelieu. — Condé et Montmorency opposés à Rohan. — Rohan dans le Rouergue et aux portes de Castres. — Conspiration éventée. — Escalade infructueuse de Saint-Germier. — Quelques villes prises par le duc ou prononcées pour lui. — Sa victoire à Souilles. — Son passage dans le comté de Foix. — Retour de Rohan en Languedoc. — Siége et prise de Réalmont par trahison. — Soulèvement de Castres qui acclame Rohan. — Expulsion de ses ennemis. — Vengeance du marquis de Ragny autour de Castres et dans le vallon de Mazamet.

« Agir, c'est la meilleure manière de com-
» mander. »
Félix Neff.

Rohan apprit, coup sur coup, la défection d'un certain nombre de villes et de compagnons d'armes. Mazamet

(1) Voir, à la note H, l'état des Eglises à cette époque.

même, qui jusque-là avait toujours marché sous sa bannière, se laissa séduire par de belles promesses, en même temps que par les charmes de la paix. Le 5 novembre 1627, malgré tous les efforts du ministre Beaux, Mazamet fait parvenir à Auguste Galland, commissaire royal en Languedoc, une adresse signée des notables, entre autres de Samuel Dupuy, qui fut plus tard gouverneur d'Hautpoul, et dans laquelle on s'engage à ne fournir aucun secours à Rohan. Abandonné des meilleurs, entre autres de sa bonne ville de Castres, à laquelle tant de liens le rattachent, il laisse échapper cette parole amère : « On » plus de peine à combattre la lâcheté, l'irréligion, l'infi- » délité des réformés que la mauvaise volonté des enne- » mis. » Tout autre caractère, moins haut, moins fort que le sien, n'eût pas résisté à cette épreuve; tout autre chef se fût retiré dans sa tente, désertant à son tour une cause désertée et qui semblait perdue. Mais lui, au contraire, comme le naufragé, se cramponne avec plus d'énergie que jamais à tous les moyens de salut. Le péril l'enflamme, le grandit encore, l'électrise, l'entraîne à jouer le tout pour le tout. Il est presque seul, qu'importe! le sentiment du devoir supplée à tout. Sans doute, il déplore que le présent ne soit pas digne du passé; « nos » pères, » s'écrie-t-il, « eussent écrasés leurs enfants dès » le berceau, s'ils les eussent crus être la ruine des Egli- » ses qu'ils avaient plantées à la lumière des bûchers et » accrues malgré les supplices. » Mais il tirera du présent le peu que le présent pourra lui donner; il ira de l'avant; Dieu est pour lui; le devoir, le devoir, tel est l'unique point qui le préoccupe, le domine, le soutient; les conséquences... sont dans le secret et la main de Dieu! Son plan est simple : pendant que les Allemands attaqueront la France par le nord, les Espagnols par le midi, les Anglais, La Rochelle, par une flotte de débarquement, lui lèvera des troupes dans le Rouergue, l'Albigeois, le Lauragais, le comté de Foix; il les réunira à celles du

Bas-Languedoc et des Cévennes; il ira, à travers la Guyenne, tendre la main aux Anglais débarqués; avec eux il rasera le fort Saint-Louis, et rétablira l'indépendance de La Rochelle en son premier état.

C'était justement là ce que voulait empêcher le grand ministre Richelieu. Il avait un double but et le poursuivait avec la ténacité du génie : Au dedans, établir l'autorité souveraine du roi, l'unité de la France par la destruction de toutes les franchises, assemblées, coalitions des réformés ; au dehors, abaisser la maison d'Autriche, dont les intérêts et la puissance lui semblaient incompatibles avec ceux de son pays. Et pour parvenir à sa double fin, il n'est rien qu'il épargne; pas de contradiction qu'il n'affronte : à l'intérieur, écrasant les réformés, il excite les murmures de leurs coreligionnaires des pays étrangers; à l'extérieur, s'unissant aux nations réformées pour écraser l'Autriche, il scandalise les catholiques, qui voient un sacrilége dans cette alliance. Ici, l'oppresseur des protestants; là, leur ami dévoué ; conduite en apparence aussi déraisonnable que révoltante, à laquelle le vulgaire ne savait rien comprendre ; lui seul avait la clé du mystère; et, sans s'émouvoir des clameurs, il marchait froidement, résolûment vers son grand but.

Il oppose à Rohan, Condé (1) et le duc Montmorency, le premier comme lieutenant général, le second comme lieutenant. Sans perdre un instant, Rohan confie à Beaufort le commandement des Cévennes et au baron d'Aubays celui du Bas-Languedoc. Lui-même part pour le Rouergue avec quatre mille cinq cents fantassins et trois cents chevaux : armée, petite par le nombre, mais animée d'une ardeur inouïe et dont chaque soldat a fait d'avance le sa-

(1) Cet Henri de Condé, deuxième du nom, était le fils du prince de Condé, compagnon d'Henri IV et fidèle soutien des Eglises. Le fils n'était pas digne du père : il vendit sa cause pour de l'or ; puis, il ne recula pas devant la honte de combattre ceux qu'il avait trahis.

crifice de tout. En chemin, il soumet plusieurs petits forts.

Il occupe Milhau, dont le peuple lui ouvre les portes, malgré la résistance des consuls. Il reçoit l'adhésion des villes religionnaires du Rouergue ; puis, il se retourne vers Castres, à travers les montagnes de l'Albigeois et s'empare de Brassac et de Castelnau.

Grand émoi dans Castres. Le parti du duc, à la tête duquel est Saint-Germier, s'agite beaucoup et ne veut rien moins que lui livrer la ville, dans la nuit du 13 au 14 octobre, s'il le peut. Mais un traître dévoile le complot. Le sentiment du danger couru pousse Madiane à brûler tous les papiers compromettants qu'il tient du roi. Il réunit en hâte le conseil ; le conseil décide la levée d'une troupe de volontaires et l'expulsion des factieux. Aussitôt dit, aussitôt fait. Sans la moindre effusion de sang, et sans grand tumulte, une quarantaine des amis les plus dévoués du duc sont dirigés sur Roquecourbe. En même temps, on garde avec soin les portes, les ponts, les clochers. La ville respire. Cet acte vigoureux et prompt eut tant d'éclat que le duc de Montmorency, le président Montesquieu, « pendant le sommeil duquel tout s'était passé (1) » les consuls, tous s'en attribuent le mérite auprès du roi. Celui-ci, reconnaissant, prodigue à Castres ses lettres, ses faveurs, ses pensions ; il envoie 6,000 livres à Montesquieu, des lettres de noblesse aux consuls, 4,000 livres à Landes, ancien ami de Madiane, une lettre de félicitation à Montmorency, quoiqu'il fût absent lors de l'affaire ; une lettre particulière à Madiane (27 octobre).

Auguste Galland, à l'ouïe de ces événements, accourt à Castres et obtient de cette ville une nouvelle déclaration d'obéissance ; Sorèze, Revel, Puylaurens, Réalmont, Briatexte, imitent l'exemple de Castres. Cependant, malgré l'épuration et l'intimidation, « le parti de la cabale

(1) Madiane, *Mémoires*.

était grand encore. » Rohan, avec ses troupes déterminées, forme autour de la ville un cercle de plus en plus étroit. Roquecourbe et Mazamet comptaient beaucoup de « factieux » et les « paisibles » de Castres ne le savaient que trop. Leurs chefs étaient : à Roquecourbe, Saint-Germier ; à Mazamet, le ministre Moïse de Beaux et Dupuy-Galibran. L'armée de Rohan, composée de 6,000 hommes et renforcée des troupes voisines, se campe sur les hauteurs d'Arifat, « à deux mousquetades » de Castres. Sa présence excite « les factieux » de Castres, qui, de concert avec ceux du dehors, arrêtent de livrer la porte Sainte-Claire. Saint-Germier et Beaufort marchent dans cette direction, attaquent, escaladent les remparts ; mais la garnison, arrivée à temps, repousse les assaillants ; un maître d'école, accusé de leur avoir prêté la main, est impitoyablement pendu.

Alors le duc lui-même, se tournant du côté de Lacaune, s'empare de quelques places, Castelnau entre autres (19 octobre). Le 22, il entre à Roquecourbe ; peu s'en faut qu'il ne prenne Puylaurens ; et il obtient que Réalmont se prononce pour lui. Il tient dans cette dernière ville le colloque d'Albigeois, preuve que les Eglises elle-mêmes ne se méprenaient pas sur ses intentions et le regardaient comme leur vrai protecteur et défenseur. Il établit à Réalmont, pour gouverneur, Maugis, qui lui est entièrement dévoué. Il part après, pour Revel, dont il s'empare (1er novembre) et d'où il revient camper sur les hauteurs d'Arifat, non loin de Castres. De leur côté, Montmorency et Galland ne restent pas inactifs ; celui-ci parcourt le pays, arrachant des déclarations de fidélité aux seigneurs et aux villes, au comté de Foix, à Sorèze, Labastide, Saint-Amans, Mazamet, Lacabarède, Hautpoul, à quelques autres lieux encore et aux barons de Sénégats, de Ferrières, La Nogarède, marquis de Malauze, etc. Montmorency concentre ses troupes à Lautrec, et s'approche de Castres ; mais avec prudence, parce qu'il a peu de monde. Il con-

vient avec Madiane que, par trois coups de canon, il sera prévenu du départ de Rohan. Rohan répugne, en effet, à livrer un assaut meurtrier aux habitants de Castres ; sa tactique le cède à son cœur ; et, malgré l'importance qu'aurait pour lui cette place, il préfère y renoncer que de l'avoir au prix d'une large effusion de sang. Il passe donc devant elle et se dirige vers le comté de Foix. Madiane ne manque pas au signal convenu : « Au premier « coup de canon, Rohan dit : Ils me tirent. Aux deux au- « tres, il dit : Je vous entends ; vous avertissez Montmo- « rency de me couper le chemin en Lauragais. » En conséquence, il force sa marche et donne rendez-vous à tous ses gens, entre Viviers et Semalens ; le soir même, il campe à Saint-Félix-de-Caraman.

Le but de Montmorency est, en effet, de le poursuivre, de le harceler, de la retarder, mais non de l'attaquer. Il espère qu'en « l'amusant, » de nouvelles troupes viendront augmenter celles qu'il a déjà et lui permettront de livrer bataille avec chance de victoire. Mais, entraîné par le vicomte d'Arpajon, chef de ses coureurs, « qui fait le fan- » faron, qui vient donner de cul et de tête contre l'arrière- » garde de Rohan, » il s'approche, il range son armée en bataille, près de Souilles, à deux lieues de Revel et de Castelnaudary, séparé de Rohan par la petite rivière de Fresquel, dont il avait coupé les ponts, ce qui n'avait pas empêché Rohan de passer sous ses yeux. N'ayant alors que quatre mille soldats, Rohan les divise en quatre corps, assez espacés entre eux, pour laisser toute liberté de manœuvre à ses quinze cents cavaliers, qu'il place dans les intervalles. Le combat s'engage avec acharnement de part et d'autre ; la gauche de l'armée de Montmorency enfonce la droite religionnaire ; mais le gros de l'armée de Montmorency, commandé par le duc de Ventadour, est deux fois repoussé, mis en fuite, poursuivi vivement, et ne parvient à se rallier que derrière une colline. Montmorency dispose de nouveau son armée comme pour un

second combat; mais, trouvant plus sage de ne pas recommencer, il se retire. Ce résultat produisit un désastreux effet dans tout le pays; dom Vaissete le reconnaît lui-même: Rohan et Madiane, dans leurs mémoires, sont du même avis là-dessus. Aussi ne pouvons-nous comprendre pourquoi Magloire-Nayral (1) assigne la victoire à Montmorency. Le fait est qu'après avoir enterré ses morts, libre de toute entrave et sans être inquiété par personne, Rohan poursuit sa route vers le comté de Foix, comme c'était son projet, après être demeuré quarante heures à cheval.

Après avoir soumis le comté de Foix presqu'en entier, il apprend que Condé s'approche du Languedoc. Il confie à Beaufort la garde de ses conquêtes et il accourt dans le Haut-Languedoc. Mais, au lieu de rentrer par Castres, il va de Revel dans le vallon de Mazamet, pour s'aboucher avec le capitaine Dupuis-Galibran et le ministre Moïse de Beaux. Quoiqu'il ait un fort parti dans ces parages, il ne peut réussir à placer de garnison, ni à Mazamet, ni à Saint-Alby, ni à Anglès, ni ailleurs. Aussi, soit à cause de cet accueil inattendu, soit pour épargner au pays les représailles de Condé, il conduit ses troupes dans le Bas-Languedoc.

A peine a-t-il quitté le pays, que Condé, sur les sollicitations de l'évêque d'Albi, arrive au cœur de l'Albigeois. Il prend plusieurs châteaux, notamment celui de Castelfranc, bâti par les comtes de Montfort et qui avait appartenu aux réformés pendant les guerres de religion. Puis Condé mène ses troupes devant Réalmont, la place la plus forte des protestants dans l'Albigeois, abondamment pourvue de vivres, de munitions, de soldats, et qui, pendant les deux premières guerres, avait toujours fait bonne contenance. Condé la fait investir (15 avril 1628) par une armée de plus de six mille hommes, commandée par ses

(1) IV, 460.

deux maréchaux de camp du Bourg et le marquis de Ragny. Bien des documents, découverts aux archives départementales d'Albi, révèlent les préoccupations, les travaux, les dépenses, qu'entraîne le siége de cette importante place (1). Elle se défendit héroïquement et aurait sans doute, résisté longtemps encore, puisqu'il n'y avait aucune brèche pratiquée. Mais le gouverneur Maugis, sur lequel Rohan comptait comme sur lui-même, vaincu non par les armes, mais par l'or du prince, fit (30 avril) une capitulation pour livrer la place le 1er mai. Voici les principales clauses de la trahison : de Maugis et de Calmels seront conduits à Lacaune, avec quelques autres habitants; les autres habitants ne seront pas molestés; les exercices de la religion seront accordés (à condition du serment

(1) — *Comptes* curieux présentés à l'administration pour l'acquit des dépenses occasionnées par le siége et la prise de Réalmont; compte du pharmacien, où figurent force clystères, 10 sols. — *Demande* des consuls de Lombers concernant les foulles qu'ils ont souffert, et qui reçoivent 200 livres (août 1628); tous les taillables du diocèse d'Albi sont imposés pour le siége de cette ville. — *Correspondance* (1628-1633) adressée à l'administration du diocèse d'Albi, relativement au siége et à la prise de Réalmont : « Nous baron de » Lescure, certifions à tous ceux à qui il appartiendra, que le sieur de » Barrau, prévost de Réalmont pendant mon séjour, a fourni 20 pipes » de vin (20 barriques) pour le rafraîchissement de l'armée, occupée » aux démolitions des fortifications, conduites par le marquis de Ra- » gny (le destructeur de Mazamet), à son retour de la Montagne, » passant par Raissac, dans le consulat de Réalmont. » — *Indemnités* pour logement de blessés et malades, pour dommages faits par le passage du canon. — *Ordres* divers par Pons de Calmels, conseiller du roi en sa cour du parlement de Toulouse, et commissaire du roi, en son armée, commandée par Monseigneur le prince de Condé, au sergent Bernard, pour des transports pour des gabions, qui ne doivent avoir que huit pans de terre. — Cette volumineuse liasse, où se retrouvent tous les documents qui permettraient de faire une monographie complète du siége de Réalmont, révèle à la fois, et l'importance de la place, et tout ce qu'entraînait de détails sans fin un siége tant soit peu digne de ce nom. — Albi, N° 57.

d'obéissance), dans Réalmont, sous le bénéfice des édits ; mais pendant quelque temps on ne prêchera pas en public, jusqu'à ce que le roi le permette; le temple deviendra l'Eglise, jusqu'à ce que l'Eglise soit rebâtie ; les femmes et les blessés seront respectés ; il y aura garnison ; on laissera partir ceux qui voudront ; on gardera les drapeaux ; les fortifications seront démolies ; on renoncera à la faction anglaise et de Rohan ; on jurera de ne pas sortir pour aller porter les armes, soit à Roquecourbe, soit à Viane. Au mépris de ces stipulations, pourtant si formelles, les assiégeants se ruèrent dans Réalmont, comme dans une ville prise d'aussaut, « la saccagèrent et y commirent les plus grands excès. » De Maugis put être arrêté plus tard et il paya de sa tête son infâme trahison.

Ainsi trahie et écharpée', cette malheureuse population fuyant le massacre, est recueillie par Lautrec de Saint-Germier, nommé sénéchal de Roquecourbe, après avoir été chassé de Castres par le parti de la paix. Dans son zèle, il avait, en toute hâte, rassemblé cinq ou six cents hommes, pour voler à la défense de Réalmont ; mais il n'arrive que pour recueillir les débris sanglants de cette ville infortunée. Se mettant à la tête des fugitifs, il les conduit aux portes de Castres ; il place au premier rang la troupe des femmes et des enfants échevelés, blessés, en haillons, poussant des cris lamentables, anéantis de fatigue et de douleur, implorant l'entrée de la ville ; et, en tout cas, si l'on refuse, préférant périr par l'épée des Castrais que par celle de Condé. Tout d'abord, les soldats les repoussent durement ; mais le peuple, attendri par ce navrant spectacle, et excité par Crespinet, ami de Rohan, se rassemble en foule, s'arme, se soulève, demande l'entrée de ces malheureux coreligionnaires. Madiane et les consuls, — tous protestants mais amis quand même de la paix, se rendent précipitamment à la porte neuve, — promettant au peuple de pourvoir aux besoins de ces assiégeants d'un nouveau genre. Crespinet et les siens

s'apaisent en apparence ; mais, pendant qu'on ferme les portes, qu'on monte la garde sur les remparts, qu'on double les postes et qu'on arme les divers quartiers, Crespinet donne l'éveil à Roquecourbe et à Mazamet. Bientôt, les coreligionnaires de ces deux villes sont sous les remparts, conduits les uns par Saint-Germier, les autres par Dupuy-Galibran et le capitaine Beaux, neveu du ministre. A cette vue, Crespinet enflamme les siens et excite à l'assaut ceux du dehors ; la révolte éclate ; la garnison de Villegoudou y participe ; le danger devient imminent. L'avocat Alègre, celui même qui avait précédemment trahi le complot de Saint-Germier, déclare à Madiane que tout est perdu, si Crespinet n'est pas immédiatement tué d'un coup de pistolet. Renchérissant sur sa proposition, Madiane demande qu'on réunisse une douzaine des plus ardents et « qu'on les exécute sans marchander leur tête. » Sur quoi, Crespinet s'écrie d'une voix retentissante : « A » l'aide, mes amis, on veut me livrer à Condé et me faire » pendre. Vive, vive Rohan ! » Ce dernier cri, mille fois répété, excite un enthousiasme frénétique et général. Les troupes font défection ; on jette des cordes et des échelles ; les assiégeants s'élancent ; la confusion devient universelle ; des foules entrent et se précipitent par le pont neuf. Madiane n'a plus autour de lui qu'une poignée d'hommes ; néanmoins, il veut, jusqu'au bout, faire une résistance désespérée. Le ministre Josion le supplie d'épargner sa vie et celle des autres, puisque toute défense est désormais inutile. Et usant sur lui d'une certaine contrainte, Josion l'arrête et, se tournant vers le capitaine Beaux, qui s'avance avec les soldats de Mazamet, « il lui fait faire » halte et mettre les mousquets sur les fourchettes. » Les bataillons se pressent. Derrière ce premier corps s'avance celui de Roquecourbe, conduit par Lautrec, frère de Saint-Germier. En peu d'instants, la ville est remplie des troupes envahissantes. L'autorité change de main ; les amis de Rohan reprennent la direction des affaires.

Quant à ses ennemis, ils fuient ou sont expulsés, non sans subir quelques outrages, dans ces heures d'effervescence populaire. De ce nombre, le président de Montespieu, l'avocat général de Rozel, les consuls, les principaux défenseurs de Condé. Madiane lui-même, jadis l'idole de Castres et maintenant objet de l'exécration de plusieurs, est insulté, arrêté, puis relâché. Il se retire à Labruyère et à Gaïs, pourvu d'un sauf-conduit de Condé, lui permettant de résider où bon lui semblerait, « aux lieux d'obéissance du roi. » Saint-Germier, le héros du jour, est acclamé comme un libérateur ; lui, le proscrit, monte au premier rang, pendant que ses adversaires s'estiment heureux d'en descendre la vie sauve. Grande leçon de tolérance et de modération en tout temps, surtout au milieu des guerres civiles, où il arrive si souvent que le vaincu de la veille est le vainqueur du lendemain. Rohan, prévenu de cette importante prise, envoya Chavagnac comme gouverneur de l'Albigeois. Il impose à Castres un tribut de 50,000 écus, qu'il fait notamment retomber sur ses ennemis.

Le prince de Condé, pour se venger de la perte de Castres, donne au marquis de Ragny la mission de ravager les environs de cette ville, avec un corps important de cavalerie. Quand le ravage est assez complet, qu'il y a assez de maisons incendiées, de récoltes détruites, de champs piétinés, de ruines fumantes accumulées, le marquis de Ragny, étendant le cercle de ses exploits, pénétra dans le vallon de Mazamet. Ce district était alors réputé comme l'un des plus fertiles du diocèse de Lavaur, dont il faisait partie. Le baron d'Espérandieu, religionnaire, tremblant pour son beau château d'Aiguefonde, obtient du marquis, par l'entremise de Madiane, qu'il épargnerait le pays. Mais, en échange de sa promesse, le marquis de Ragny exige que les habitants de Mazamet promettent, à leur tour, de se détacher de Rohan et de faire leur soumission au roi. D'Espérandieu répond d'eux,

sans les consulter préalablement. Aussi, lorsque Ragny paraît sur le Causse avec deux mille cinq cents hommes ; lorsque, par ses hérauts, il somme Mazamet de se rendre, grande est sa surprise de ne recevoir que cette fière réponse, inspirée par Beaux et Dupuy-Galibran : « Allez » lui dire que nous l'attendons, sous les armes, derrière » nos remparts. » C'est que Mazamet se sentait humilié qu'on eût disposé de lui sans le consulter ; il entendait disposer de lui-même ; et il sût montrer, dans cette circonstance, qu'il n'était pas à la merci d'un baron. Les habitants du vallon, presque tous réformés (1), avaient jeté huit cents hommes dans Mazamet, qui n'était entouré que d'insignifiantes fortifications, cent soixante sur le petit Saint-Amans, « très-fort d'assiette, » et quelques-uns seulement dans Saint-Alby, à l'entrée du vallon.

CHAPITRE. VI

Prise et destruction de Mazamet. — Siége d'Hautpoul. — Lacaune succombe. — Viane résiste. — Castelnau et Brassac brûlées. — Désirs de paix. — Rohan réchauffe le Haut-Languedoc. — L'assemblée générale de Nîmes se prononce pour la guerre. — Promesses de l'étranger. — Excuses de Rohan. — La paix (27 juin 1629). — Ses conditions. — Témoignage à Rohan. — Le cardinal Richelieu dans l'Albigeois. — Les aveux.

> « Chacun de leurs sacrifices nous a valu un
> » des biens de notre civilisation ; chacun de
> » leurs combats un des gages de notre paix. »
>
> VINET.

Le marquis de Ragny commence par prendre et raser Saint-Alby ; la garnison de ce petit fort se replie sur Mazamet. « Bientôt après, il assiége cette dernière ville,

(1) Vaissete, IX, 381.

» composée de quatre cents feux, qu'il prend enfin d'as-
» saut, au commencement d'août 1628, après quatorze ou
» quinze jours de siége. » Tenir deux semaines, dans une ville sans remparts, contre une armée supérieure en nombre, presque en rase campagne, c'est montrer assez toute l'ardeur et la ténacité des assiégés; dom Vaissete leur rend justice; et, pourtant, Madiane, n'écoutant que les rancunes du malheur et de l'exil, se tourne avec amertume contre ses coreligionnaires, les accuse de défaillance, et écrit ce triste passage qui donne la mesure de la partialité de ses mémoires : « On n'eut pas le courage de
» soutenir un seul assaut; on s'enfuit lestement vers
» Hautpoul, laissant brûler Mazamet sans résistance, au
» grand étonnement de leurs ennemis qui s'attendaient à
» une rude défense. » Il est douloureux de voir à quel point les mécomptes ont aigri cet ancien compagnon d'armes de Rohan; c'est sous l'inspiration d'une sourde haine que sont écrits ses mémoires. On souffre qu'un réformé déverse ainsi l'outrage sur ses coreligionnaires, quand un bénédictin, forcé par l'évidence, leur rend hommage.

Après une énergique défense, les Mazametains donc, à bout de ressources, mais non de courage, abandonnent leur cité, vouée désormais à la destruction. Ils montent au château d'Hautpoul, illustré jadis par les Albigeois. Les seigneurs de cette redoutable forteresse s'affublaient du titre de : Rois des montagnes du Hautpoullois; leur seigneurie était limitée par celles de Labruyère, de Labastide, de Pic-de-Nore, de Cabardès (1). Du haut de ses

(1) Cette forteresse plongeait sur deux vallées. Elle possédait, en 1222, les deux églises de Saint-Sauveur et de Saint-Pierre. Parmi les seigneurs, on voit figurer, en 1168, Arnaud et Pierre-Raymond d'Hautpoul; en 1290, Raymond de Bonnes; en 1222, Arnaud-Raymond d'Hautpoul; en 1276, Jourdain de Saissac; en 1315, Bernard de Revel. (voir Compayré, *Itinéraire du Tarn*, p. 212).

remparts escarpés, derrière lesquels ils ont enfermé femmes, enfants, objets précieux ; les Mazametains distinguent, au loin, l'incendie de la plaine; ces épaisses colonnes de fumée tourbillonnent vers le ciel : Ce sont leurs quatre cents maisons, auxquelles le marquis de Ragny a cru de bonne guerre de mettre le feu. « Pas un » ne laisse échapper un regret, ne fait entendre un indi» gne soupir ! On devait prévoir que de tels hommes se» raient invincibles (1). » De Mazamet, le marquis de Ragny passe à Hautpoul ; mais, ici, il trouve de haut remparts, d'énormes roches. En vain, avec ses meilleures troupes, il bat en brèche la citadelle ; douze jours d'efforts de toute nature ne lui servent de rien ; il est définitivement repoussé par l'intrépide Dupuy-Galibran, dont les cendres, dit-on, reposent dans une de ces tours qu'il conserva par sa vaillance (2). Peu après sa défaite, Ragny mourut à Labruyère, où il s'était retiré.

Pendant que Ragny détruit Mazamet et se brise contre le rocher d'Hautpoul, le prince de Condé en personne parcourt la Haute-Montagne. Lacaune est livrée par Malauze, cet autre ancien ami de Rohan, en qui l'ambition prime les principes ; Roquecizières ouvre aussi ses portes devant Condé ; mais il échoue, tout prince qu'il est, devant le château de Viane. Il a beau l'attaquer, du 10 au 20 mai, avec sept pièces de canon, il n'obtient aucun résultat. Il rencontre là, pour lui tenir tête, le brave gouverneur Jean de Beyne (3), sieur d'Escrouts et de Berlats, qui assiste, en 1659, au dernier synode national de Loudun, comme ancien d'Espérausses. D'Escrouts, secondé par quatre cents hommes, que d'Assan lui avait menés des

(1) Marturé, II, 222.

(2) En 1630, Samuel Dupuy de Mazamet, son parent peut-être, est gouverneur dn château d'Hautpoul.

(3) Les descendants de Jean de Beyne sont actuellement, tous, catholiques, et des meilleurs.

Cévennes de la part de Rohan, fit des prodiges de valeur et eut la satisfaction de garder cette place, une des plus importantes de la Montagne (1). De là, Condé passe à Saint-Sever, « méchante bicoque à deux lieues de Viane, » défendue par Linas. Après avoir repoussé trois assauts, Linas brûle Saint-Sever, se sauve pendant la nuit avec la garnison, et ne laisse à son vainqueur que des ruines et quelques valétudinaires que le prince de Condé ne manque pas de faire pendre.

Condé prend ensuite Castelnau et Brassac, où il s'illustre par de nouvelles pendaisons. Un chroniqueur fait cependant observer qu'après avoir pendu vingt-neuf personnes, il fit grâce à un enfant ! Inutile d'ajouter que, conformément à ses maximes de guerre, il livra aux flammes ces deux petites villes : le gibet et le feu semblaient ses instruments de gloire. Il assiégea et prit aussi le château de Castelfranc (1628).

Après une rapide tournée dans le Rouergue qui, à son tour, fit l'expérience de sa cruauté, il retourna de nouveau dans le Haut-Languedoc et s'empara d'Anglès, Saint-Amans, Prades, Lengari, Lacrouzette, etc. Le parti réformé avait alors beaucoup perdu de sa consistance dans les deux Languedocs. En outre, le boulevard de La Rochelle, après une défense devenue célèbre dans l'histoire,

(1) J'ai trouvé, aux archives départementales d'Albi, quatre pièces relatives au siége de Viane : 1° Demande de remboursement pour dommages supportés, pendant le siége, par les habitants du *Masage*, qui « ont tous généralement souffert une grande incommodité ; » 2° Attestation que les quatre premiers canons partis de Réalmont, conduits par M. Dubourt, maréchal de camp, pour aller à Viane, partirent une nuit ; 3° Demande d'indemnité aux consuls d'Albi, pour dommages occasionnés par le passage des canons, montant pour le siége de Viane, conduits par Dubourt-L'Espinasse ; puis, pour logement et nourriture d'hommes et de chevaux : Fargues, Bonnes, Antoinette Couzolles, Antoine Poual, Guillaume Audoy, Antoine Toniol ; 4° Rôle des sommes envoyées par la baronnie de Curvalle au siége de Viane. — Albi, n° 65

avait succombé au génie, à la patience tenace et à toutes les troupes rassemblées du cardinal de Richelieu (25 novembre 1628). De tout côté, on soupirait donc après la paix : les réformés, parce qu'ils se voyaient considérablement affaiblis, soit par les maux de la guerre, soit par les défections, et que ni l'Angleterre, ni l'Espagne n'avaient tenu leurs promesses de secours ; le roi, parce que, désireux de conquérir le Milanais, il ne voulait pas laisser derrière lui les embarras et les dangers d'une guerre intestine.

Seul, le duc de Rohan demeure inébranlable, malgré la réduction de ses troupes et de ses ressources. Ce n'est qu'après les plus vives instances de tous les siens, qu'il se décide à convoquer une assemblée générale à Nîmes. Après avoir fait nommer les députés du Bas-Languedoc, des Cévennes et du Vivarais, il se rend à Castres, au commencement de décembre 1628, avec sa cavalerie et cinq cents hommes de pied. Il a un double but, en effectuant ce voyage : faire procéder au choix des députés du Haut-Languedoc, du Rouergue, etc. ; puis, pacifier Castres, qui se trouvait très-divisée et troublée par l'âpre rivalité de Chavagnac et de Saint-Germier. Il réunit les colloques de Haute-Guyenne, Albigeois et Lauragais, fait nommer leurs députés pour l'assemblée générale, pourvoit Castres de munitions, y apaise le tumulte et y laisse une forte garnison, ainsi qu'à Roquecourbe, Viane et Saint-Amans. Il repart pour Nîmes. Là, le roi d'Angleterre et le roi d'Espagne lui renouvellent leurs propositions. L'un soutiendra vigoureusement les réformés et ne conclura de traité avec la France qu'en les y comprenant. L'autre fournira 300,000 ducats, moyennant lesquels le duc de Rohan s'engagerait à entretenir douze mille fantassins et douze cents cavaliers. Ainsi, le roi de France, pressé de toute part, à l'intérieur, au sud et sur les côtes, serait contraint de demander la paix. Il est, certes pénible de voir des Français s'allier aux ennemis

de la patrie; mais, outre que la Ligue catholique leur en avait cent fois donné l'exemple, pourquoi, par le déni de toute justice, leur en faisait-on une impérieuse nécessité? Avant d'être citoyens, ils étaient chrétiens, ils étaient hommes. Pourquoi ne les traitait-on ni en hommes, ni en chrétiens, ni en citoyens? pourquoi les excluait-on de la famille commune? pourquoi commençait-on par en faire des étrangers, des parias, des ennemis? pourquoi les pousser au désespoir et les réduire à cette extrémité où l'homme, hors de lui, se défend par tous les moyens? pourquoi les dépouiller iniquement de tous les droits naturels et de tous les droits acquis? pourquoi leur conférer, par cela même, le droit de légitime défense? Qui ne sent que la responsabilité de ces alliances contre nature retombe de tout son poids, non sur les victimes, mais sur les bourreaux?

L'assemblée de Nîmes, se laissant leurrer par les fragiles promesses des souverains étrangers, se prononce pour la continuation de la guerre (1er février 1629). La guerre reprend donc de plus belle, avec des alternatives de crainte et d'espoir, de succès et de revers, confinée, cette fois, spécialement dans le Bas-Languedoc et le Vivarais. Et, après cinq ou six mois d'efforts surhumains, les réformés, épuisés et de nouveau joués par l'Angleterre et l'Espagne, dont les brillantes propositions n'avaient été que lettre morte, songèrent sérieusement à une paix définitive. Le malheur divise; ils se divisèrent; le cardinal réussit, par ses agents secrets, à mettre en suspicion Rohan, leur chef le plus désintéressé, le plus ferme qui fût jamais. Quantité de villes firent isolément leur paix particulière, au grand désespoir de Rohan, qui se hâta, dès lors, de demander la paix, afin de l'obtenir plus avantageuse, en la demandant au nom de toutes les Eglises. Il obtint que l'assemblée générale des députés calvinistes, au nombre de cinquante, fût transférée à Anduze, pour être plus à portée de traiter avec le roi. Après de courtes négocia-

tions, un traité de paix est conclu à Alais, où se trouve le roi (27 juin 1629). Ce traité reçut le nom significatif d'*Edit de grâce*. On voulait persuader aux réformés, si fréquemment trompés par les promesses royales, que le monarque, cette fois, accordait cet édit de son plein gré et non par force et que, par conséquent, il l'observerait mieux que les autres, puisqu'il aurait pu rigoureusement se dispenser de l'accorder. Les conditions du traité furent les suivantes : complet rasement des fortifications de toutes les villes religionnaires ; cessation de toute résistance en tout lieu, serment de fidélité de tous les réformés ; rétablissement à Castres, de la Chambre mi-partie et son établissement provisoire à Puylaurens (11 novembre), en attendant que les remparts de Castres soient détruits ; promesse formelle d'observer les édits ; sortie du royaume de Dupuy, de Roussel, ministre de Mazamet, de Soubise, de quelques autres des plus compromis et du duc de Rohan. Ce malheureux, mais si méritant général en chef, fut exilé à Venise ; le duc d'Epernon devait l'accompagner jusqu'à son embarquement à Marseille. Madiane prétend, dans ses mémoires passionnés, qu'en quittant le cardinal, Dupuy lui avoua qu'il sortait du royaume sans ressource aucune, et que le cardinal, généreux envers un ennemi vaincu, lui donna de 50 à 60,000 écus ; et c'est au moyen de cette somme que Dupuy aurait entrenu Roussel jusqu'à la fin de ses jours. Madiane ajoute que Roussel, « fils et petit-fils de ministre, ne manquait pas de » qualités, qu'il parlait bien et prêchait mieux, qu'il » avait du cœur pour soutenir sa faction ; » qu'avec Dupuy, il accompagna en Italie et à Rome la duchesse de Rohan, « et qu'il eut la vanité et la hardiesse de la per» suader de lui permettre de prêcher dans sa chambre à » huit clos, avec toutes les formalités accoutumées, hors » le chant des psaumes. » C'est une appréciation aussi peu juste que peu convenable de la proposition du ministre Roussel à la duchesse de Rohan ; il lui propose de s'édifier

en commun, eux proscrits, seuls, perdus dans la ville Eternelle, où n'existe aucun culte évangélique... où est le mal, la vanité, la hardiesse? Et, au contraire, en ne le faisant pas, n'aurait-il pas manqué à son devoir, et n'eût-il pas été taxé, par ses détracteurs, d'indifférence ou de lâcheté?

Ici, encore, nous pouvons opposer dom Vaissete à Madiane, l'opinion d'un ennemi parfois impartial à l'opinion d'anciens amis systématiquement hostiles. Tandis que Madiane appelle « factieux, scélérats, » les réformés qui se battent pour leur conscience, leurs biens, leur vie, Vaissette rend ce beau témoignage à leur chef : « Quant au duc de Rohan, qui, durant tout le cours de » cette guerre, donna des preuves signalées de sa valeur » et de sa capacité dans l'art militaire, qui fut un des » plus grands capitaines de son siècle, et qui mériterait » les plus grands éloges, soit par ses talents, soit par ses » vertus, si les préjugés de la religion, et peut-être des » motifs d'ambition (insinuation purement gratuite) ne » l'avaient engagé à porter les armes contre son roi, — il » quitta pour toujours la province, et eut la permission » de se retirer à Venise. Il rendit ensuite des services im- » portants au roi et à l'Etat, jusqu'à sa mort, arrivée » en 1638. » Preuve donc que son cœur était Français, et qu'il ne s'était battu contre son roi, que parce que son roi lui en avait fait une cruelle nécessité. Dans son exil de Venise, condamné à un repos forcé, lui si actif, il se consacre toujours à sa sainte cause, mais à un autre point de vue. Il s'occupe de lectures pieuses et de théologie; il écrit à Diodati, pour le remercier de sa traduction de la Bible, « laquelle j'ai tantost leüe deux fois. » Il traduit lui-même en italien les deux premiers livres du savant traité de Mestrezat sur l'Eucharistie. « Les affaires » d'Allemagne, » écrivait-il, « sont de grands coups; » mais c'est en la circonférence. Il faut attaquer la beste » au centre et au cœur. » Reprenant l'épée qu'il maniait

encore mieux que la plume, il se distingue dans les campagnes de la Valteline et dans la fameuse guerre de Trente ans ; c'est en servant sous Bernard de Saxe-Weimar, qu'il reçoit, à Rheinfeld, de graves blessures dont il meurt. Quelques-uns prétendirent qu'il n'avait succombé qu'au poison de ses ennemis ; ils auraient, d'après eux, redouté qu'il ne relevât un jour encore le parti protestant français. Il avait soixante-huit ans, et sa fin fut une vraie douleur pour l'Eglise réformée à laquelle il s'était entièrement sacrifié. On dit que vingt ans après sa mort, ses anciens soldats, tant ils l'avaient aimé, ne parlaient de lui qu'en pleurant. Ses funérailles furent une solennité triomphale ; il fut déposé dans la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève. Voltaire l'a immortalisé dans ces vers :

> Avec tous les talents, le ciel l'avait fait naître.
> Il agit en héros, en sage il écrivit.
> Il fut même grand homme en combattant son maître,
> Et plus grand lorsqu'il le servit.

Après la paix, Richelieu parcourut le Haut-Languedoc pour veiller à son exécution. Mais il n'y séjourna que peu de temps ; car, la peste y sévissait rigoureusement. Il n'entra même pas à Castres pour ce motif. Cette ville fut fort maltraitée par le fléau : elle perdit six mille hommes et l'herbe croissait en abondance dans les rues, tant la fuite était générale et les affaires frappées de stérilité (1). Cette peste de 1629 fut aussi meurtrière que celle de 1563. Qui l'aurait cru ?... On accusa les protestants d'en être cause, pour avoir, pendant la guerre, « pillé et » souillé la chapelle du Saint-Crucifix ! » Heureusement, on eut la bonne idée de faire une grande procession ; on purifia la chapelle ; « on appendit aux murs des ex-voto ;

(1) Borel, liv. II, p. 84.

» on décida de célébrer une fête, le 1er vendredi de mai
» de chaque année...; et la peste s'enfuit (1). »

Richelieu profita de son rapide séjour dans le Haut-Languedoc pour prendre des mesures relatives au transfèrement de la Chambre mi-partie. Il reconnaît loyalement que « çavait été une grande faute de ne l'avoir pas fait » en 1622, ce qui eût préservé l'Etat des deux guerres » suivantes, et serait un moyen de repeupler Castres de » catholiques ; car, il n'en restait plus que trois ou quatre » famille (2). » La violation de la foi jurée : voilà donc, au dire même de ce partisan quand même de la paix, un des plus importants motifs de la guerre. Pourquoi donc, oubliant ce franc-aveu, n'assigne-t-il, partout ailleurs, à cette guerre, que des raisons de « pillerie et de scélléra-» tesse ? » Si la passion qui trouble est toujours coupable en histoire, combien ne l'est-elle pas plus, quand elle se tourne contre les siens propres !

Richelieu visita Albi et Sainte-Cécile, le 7 août 1629. Ravi de l'infinie délicatesse des dentelures du jubé, ne voulant pas croire qu'elles fussent ainsi découpées dans la pierre dure, il se fit donner une échelle, pour s'en assurer lui-même, en les râclant avec un couteau. Et, dans l'admiration d'un aussi beau travail, il se fit faire à Paris, pour son usage particulier, une chapelle dans le genre de ce qu'il venait de contempler. En quittant le Languedoc, il confia à l'évêque d'Albi le soin de faire abattre les belles fortifications de la ville de Castres, et pour mieux diriger ce travail, qui devait durer plusieurs mois, l'ardent évêque se transporta à Burlats, d'où il pouvait surveiller et activer.

Ainsi finit la grandeur de Castres avec nos guerres civiles. Dès ce moment, le faisceau réformé est brisé. Les vaillantes populations qui, si longtemps, avec tant d'éner-

(1) Madiane.
(2) *Ibid.*

gie, réclamaient le droit de libre conscience, cessent de former un parti. Désormais, elles souffriront tout en silence, se laisseront, sans mot dire, fouler aux pieds, égorger; il ne faudra rien moins que des cruautés sans exemple, pour les soulever un instant, au début du dix-huitième siècle : la période militante de leur histoire est bien terminée. Il est intéressant de voir que le poids de ces trois dernières guerres, sous la conduite de l'illustre Rohan, a été soutenu presque tout entier par les provinces du Midi, notamment par les deux Languedocs. On aurait dit que le vieil esprit des Albigeois, cet esprit d'indépendance et de vigueur religieuse, se réveillait et enflammait les campagnes en les traversant. Les antiques traditions circulaient secrètement de foyer en foyer ; une puissance latente travaillait les âmes. Il est justement à remarquer que les villes les plus sympathiques à la Réforme furent celles que l'Albigéisme avait le plus *infectées ;* la lèpre, malgré les siècles, n'avait pu disparaître entièrement. C'est que les générations sont solidaires ; c'est qu'il demeure dans les murs, dans le sol où l'homme a souffert pour la vérité, comme un fluide subtil qui, tôt ou tard, s'empare des âmes droites et les scelle pour de nouveaux martyres. Comme Elie, en remontant au ciel, laissa à Elisée son manteau avec sa vertu prophétique, les Albigeois, au travers de trois siècles, passèrent leur secret esprit aux disciples de Luther et de Calvin. Il est des terres qu'on dirait prédestinées à certaines idées : c'est ainsi que dans le Haut-Languedoc, la Réforme semble renouer tout naturellement la chaîne brisée de l'Albigéisme. Comme lui, elle s'implante merveilleusement dans les familles; puis elle résiste, comme lui encore, à l'oppression ; elle lutte vaillamment pour l'indépendance de la foi et du culte, et triomphe souvent. Enfin, elle est écrasée sous le nombre; et néanmoins, en dépit de cet étouffement, de nos jours, elle fleurit presque dans tous les endroits où elle existait jadis. Preuve que la force mo-

rale l'emporte à la longue sur la force brutale, et que ni les ruines ni les flots de sang n'arrêtent les idées. Au contraire, la persécution est le clairon qui les propage. Grâce à la persécution, l'hérésie fixa l'esprit public, subjugua la sympathie de tous les cœurs sensibles et réussit, quand on le croyait pour jamais éteint, à transmettre du onzième au seizième siècle, et du seizième au dix-neuvième siècle, le flambeau, toujours plus brillant et plus pur, de la vérité et de la liberté.

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA PRISE DE LA ROCHELLE AU DERNIER SYNODE NATIONAL.
(1629 — 1660.)

« Que nul ne domine sur la foi de ses
» frères. »

(2 Cor., I, 24.)

SOMMAIRE. Chapitre premier : La phase nouvelle du Protestantisme. Les attaques contre le duc de Rohan. Les missions. Les vexations. Les projets de réunion. — Chapitre II : L'état précaire du protestantisme. Consulat et collége mi-partie. Les protestants castrais privés de leur temple (1632), et chargés de rebâtir les églises. — Chapitre III : L'esprit pieux et pacifique des réformés. Ils restent étrangers à la révolte du duc d'Orléans et des évêques. Ils se réorganisent. Le ministre Dufresne. Etat des Eglises en 1637. Jean Bruniquel, ou vie intérieure d'une famille huguenote. — Chapitre IV : Défections et fidélité. Vabres et Lacaune. Vexations touchant le saint-sacrement. Poursuites contre le consistoire de Castres. — Chapitre V : Avénement de Louis XIV et de Mazarin (1643). Les vexations continuent. Fêtes catholiques obligatoires pour tous. Temple de Saint-Sever non relevé. Tentative d'exclusion de l'assiette contre les réformés. Fondation de l'Académie de Castres (1648). — Chapitre VI : L'esprit pacifique des réformés. Le dévouement de Réalmont. Satisfaction royale, arrêt de 1652. Cession du temple de Réalmont aux catholiques (1659). Suppression des annexes. Un libelle anonyme à Castres. Maison des convertis à Toulouse. — Chapitre VII : Députation auprès du roi. Dernier synode national de Loudun (1659). Apaisement des grands troubles de Castres. Condamnation du ministre Arbussy. Tableau des Eglises en 1660.

CHAPITRE PREMIER.

La phase nouvelle du protestantisme. — Les attaques contre le duc de Rohan. — Les missions. — Les vexations. — Les projets de réunion.

« Vous ne savez de quel esprit vous êtes » animés. »

Luc, IX, 55.

La paix d'Alais inaugure, pour le protestantisme, une phase toute nouvelle. Dès ce moment il cesse d'exister comme organisation politique. Ses places démantelées, ses chefs dispersés, ses populations épuisées lui imposent l'obligation de se transformer, de dépouiller son caractère militant et de se relever par le pacifique développement de ses énergies intérieures. Comme tous les autres édits, comme celui de Nantes, entre autres, l'édit d'Alais reçut la qualification menteuse d'*éternel*, d'*irrévocable*. Cruelle ironie! à peine était-il signé que, presque partout, on recommença à traiter les protestants comme des intrus, comme gens hors la loi. Non-seulement on n'observait à leur égard ni les ménagements humains ni les simples convenances; mais on ne respectait pas même leurs droits les mieux établis par les traités; aussi durent-ils plus que jamais ne compter que sur eux-mêmes. Rejetés peu à peu de tous les emplois de cour et de toutes les fonctions publiques, ils se livrèrent exclusivement à l'agriculture, au commerce, aux arts, à l'industrie. Grâce aux talents qu'ils déployèrent dans ces diverses branches, grâce à leur probité proverbiale, et à leurs trois cent dix jours de travail (tandis que les catholiques, avec leurs fêtes, ne travaillaient que deux cent soixante jours); ils atteignirent un remarquable degré de perfection et de prospérité. Leurs travaux, leurs progrès, leurs œuvres, leurs découvertes firent briller leur nom d'un vif éclat, qui rejaillit

sur toute la nation. Il est alors facile de comprendre que le fatal exil auquel ils furent condamnés plus tard dut enrichir l'étranger, dans la mesure même où il appauvrissait la France (1).

Pendant quelques années encore, il n'y eut pas contre eux de persécution proprement dite organisée. Mais on ne s'y pouvait tromper : le fanatisme des masses, entretenu par celui du clergé, l'inégalité des deux cultes, les vexations continuelles qu'ils subissaient partout étaient un acheminement naturel à leur extirpation du royaume, extirpation aussi insensée que criminelle.

Ce n'était point assez, par exemple, d'avoir brisé et chassé le glorieux, le généreux duc de Rohan..., on s'acharna contre lui dans son exil, pendant que, sur les champs de bataille, il combattait encore et mourait héroïquement pour la sainte cause qu'il avait toujours si fidèlement servie. Il n'y eut pas jusqu'aux siens qui ne lui lançassent la pierre. On se plaisait à le représenter comme l'auteur de tous les maux des trois dernières guerres civiles ; on l'accusait de n'avoir obéi qu'à de vils motifs d'ambition et d'avarice; il fut comme le bouc Azazel, sur lequel se déchargea l'aigreur et la haine du grand nombre. C'est au point qu'il se crut obligé d'écrire une apologie de la dernière paix, de mettre en relief, avec évidence, la pureté de ses intentions, et de prouver que, s'il n'avait accepté la paix, le roi, libre de toute guerre au-dehors, l'aurait écrasé sous le poids de six armées réunies. Les uns, les *pacifiques,* lui reprochaient d'avoir déchaîné la guerre ; les autres, les *factieux*, lui faisaient un crime de l'avoir trop tôt finie. Il n'avait pour lui que le peuple qui, éclairé par son instinct si sûr, persistait à faire de Rohan la personnification du dévouement et de la loyauté. Il demeurait reconnaissant et fier de ses écla-

(1) C. Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France*, vol. I, chap. II.

tants services, et il conservait la conviction que, si la noblesse et les villes l'eussent soutenu, comme elles le devaient, « il aurait fait de plus belles choses que l'amiral » Châtillon. »

Dans le malheur, on est souvent ingrat et injuste. On ne s'en prend pas seulement à lui, on s'en prend aussi aux ministres. Les catholiques s'efforcent ou de les discréditer pour ruiner la confiance qu'ils inspirent et leur autorité, ou de les entraîner dans le giron de leur Eglise, afin que leur exemple entraîne, à leur tour, les troupeaux. Dès 1630 on essaie du moyen des missions pour gagner les protestants et leurs conducteurs. On lance dans toutes les Eglises de soi-disants missionnaires qui, à force de violences et d'injures, s'évertuent à convertir les âmes. « Les plus dangereux de ces chicaneurs étaient » de certains laïques de la lie du peuple, dont les plus » éminents étaient des merciers, des cordonniers, des » couteliers et autres gens de pareille étoffe, qui cou» raient de ville en ville, de consistoire en consistoire, de » synode en synode, pour y faire des défis insolents aux » ministres, prêcher la controverse sur la place publique, » fatiguer le menu peuple et les femmes par des chica» nes basses et ridicules (1). »

On inquiéta les réformés sur divers lieux de culte, sur les annexes, sur les pasteurs étrangers, sur certaines prédications faites dans le Languedoc, conformes à la loi et à la discipline, nullement séditieuses, mais puissantes, et qui portaient ombrage au clergé. On s'en plaint amèrement dans le synode national de Charenton (1631). Enfin, « en moins de deux ans, on leur fit tant d'injustices qu'à » peine peut-on se l'imaginer (2). » Et cependant l'Edit de Nantes avait été confirmé! Il restait debout..., mais il était étranglé par l'*Edit de grâce!* Nous l'avons fait

(1) Benoît, II, 505.
(2) *Ibid.*, 508.

observer, l'Edit d'Alais était, non un pacte conférant des droits, mais simplement une grâce octroyée par la bonté souveraine du monarque à des sujets rebelles. Hélas! grâces ou droits, qu'est-ce autre chose que des mots, à la discrétion de la tyrannie?

Après avoir brisé le lien du faisceau réformé, le cardinal Richelieu, stimulé par le clergé, rêva de réunir à l'Eglise mère toutes les Eglises dissidentes. Un plan est conçu; puis préparé de longue main', enfin confié à l'exécution de La Milletière, pseudo-réformé. Petit, pasteur et professeur distingué de Nîmes, s'y laisse prendre. La grande affaire est de gagner le plus de pasteurs qu'on pourra; ces pasteurs, ainsi gagnés, comparaîtront devant le roi, simuleront une discussion avec des docteurs catholiques, se laisseront battre, abjureront alors publiquement, ébranleront, par leur exemple, les simples fidèles; et ceux-ci, on achèvera de les décider, en leur proposant des concessions insignifiantes, en changeant, dans le culte ou dans la doctrine, quelques noms, quelques formes, le fond demeurant le même, cela va de soi. C'était plus ou moins habile. Mais qu'est-ce que l'habileté la plus consommée devant la conscience? Le cardinal comptait sans la conscience, et la conscience fut rétive. Ce rempart du for intérieur résista mieux à ses assauts que n'avaient pu le faire les remparts de pierre de La Rochelle; grâce à Dieu, on ne prend pas les âmes comme les villes, par stratagème ou à coups de canon. Le plan fut éventé, et nul ne se prit à ce piége grossier. Le pasteur Petit, rompant avec l'illusion, se rétracta en plein synode, et La Milletière fut solennellement excommunié pour avoir sciemment trempé dans cette indigne machination.

CHAPITRE II.

Etat précaire du protestantisme. — Consulat et collége mi-partie. — Les protestants castrais privés de leur temple (1632), et chargés de rebâtir les églises.

» On restreignait chaque jour la liberté
» donnée par les édits, en sorte qu'elle fut
» réduite presque à rien. »

MÉZERAI.

Au milieu de ces tentatives de malsain prosélytisme et de ces vexations continuelles, les Eglises, toutes meurtries, cherchent en silence à se reconstituer. Leurs traces n'apparaissent plus aussi sensibles, aussi nombreuses dans l'histoire ; néanmoins, nous retrouvons çà et là des indices de leur présence et de leur vitalité. Elles se défendent de leur mieux, toutes désarmées qu'elles sont. Elles disputent pied à pied le terrain, livrant maintenant la lutte, tout autrement difficile, de la patience et de la charité.

Le 10 octobre 1631, le roi ordonna, dans les villes *religionnaires,* le *mi-partiement* du consulat et l'affectation de la charge de premier consul aux seuls catholiques. Or, comme les premiers consuls représentaient les villes dans l'assemblée des Etats de province, du coup, on fermait aux protestants la porte des Etats, et on les privait de toute prépondérance dans les villes, où l'autorité se trouvait concentrée entre les mains des premiers consuls. Cette mesure fut exécutoire pour Castres, Puylaurens, Vabres, Lacabarède, Anglès, Viane, Roquecourbe et beaucoup de villes de Bas-Languedoc et de Guyenne. Un fait analogue se produisit pour le beau collége de Castres. Fondé par les protestants, sans cesse entretenu par eux, il leur appartenait en propre. De tous les points du pays, de loin même, la jeunesse protestante venait s'y former à

de solides études. Cet établissement jouissait d'une réputation aussi grande que méritée. Tout d'un coup le roi, cédant à de ténébreuses intrigues, altère sa vieille organisation ; par son ordre, le collége devient mi-partie, c'est-à-dire que la moitié des professeurs protestants sont forcés de céder leurs places à autant de professeurs catholiques ; comme conséquence, le collége s'ouvre de droit aux élèves catholiques ; la direction échappe elle-même aux protestants et passe à la Chambre de l'Edit, rétablie à Castres depuis l'Edit de grâce. Quelle rude épreuve pour la patience des réformés ! Sur un autre point encore, bien délicat, leur résignation eut lieu de se manifester : leur temple, qu'ils tenaient de Charles IX depuis 1564, leur est enlevé par le clergé en 1632. Expulsés du temple de Saint-Jacques, ils sont réduits à se réunir dans les maisons particulières. Ce provisoire étant par trop incommode, le Conseil de l'Eglise délibère de louer une salle, en attendant un nouveau temple ; néanmoins, malgré cette délibération, nous voyons encore, en 1638, le ministre Savois présider des réunions à domicile ; peut-être ne put-on rien trouver de convenable, ou bien attendit-on jusqu'à cette époque, en se flattant de jour en jour d'obtenir mieux. Savois était un homme de foi, d'énergie et de talent ; il est appelé, par son biographe, « un des plus » illustres entre les fils des apôtres. » Né à Mauvezin, il fut, après de brillantes études, successivement pasteur à Lectoure pendant dix-sept ans, puis à Castres pendant trente-sept. Il se signala par l'ardeur de son zèle et la sainteté de sa vie. Pendant la peste, il se conduisit avec un dévouement remarquable. Il fut député à plusieurs synodes et eut à comparaître devant le conseil du roi à Paris, « pour avoir tonné avec force contre la supersti- » tion. » Il mourut à quatre-vingts ans, d'une manière très-édifiante, visité à ses derniers moments par le consistoire en corps, par les plus notables de la ville, et exhorté par son collègue Gaillard. On comprend qu'un homme de

cette valeur, dont Mauvezin doit se glorifier, dit son biographe avec emphase, « comme Bethléem de David et » Noyon de Calvin, » dût revendiquer avec force les droits des réformés de Castres ; nonobstant cela, le 19 juillet arrive l'ordre exprès de cesser les réunions privées qu'il présidait, et de ne célébrer le culte *qu'au temple!* Or, le temple..., on le leur avait enlevé, et ils n'avaient pu encore en avoir un autre ! C'était une amère dérision. Alors, prenant une vigoureuse initiative, le ministre Savois décide les fidèles de Castres à bâtir un temple à Villegoudou. Le parlement de Toulouse s'y oppose. Mais le roi, ne tenant pas compte de cette opposition, craignant peut-être d'exaspérer et de pousser à bout des hommes qui, en fait de bravoure militaire, avaient fait leurs preuves, accorda l'autorisation d'exécuter ce projet. Dorénavant l'Eglise de Castres put donc se réunir dans l'édifice religieux de Villegoudou (1).

Vers cette même époque, un peu avant, le 18 avril, s'engageait à Castres un singulier procès ; le dossier que renferment les archives d'Albi témoigne de l'esprit de justice du temps. Les religieux de la Trinité, des Jacobins, des Cordeliers s'adressent aux consuls pour obtenir une indemnité de la destruction de leurs églises pendant les guerres civiles. Jusque-là, rien que d'assez naturel. 6,250 francs sont accordés aux réclamants et leur sont ainsi répartis : 1,250 aux Trinitaires, 2,500 aux Jacobins, 2,500 aux Cordeliers. A peine satisfaits, ces trois

(1) Un fait analogue se produisit à Revel. Le 10 juin 1633, ordonnance de Bellegarde, intendant du Languedoc, défendant aux protestants d'annoncer leur culte avec la cloche de l'hôtel de ville ; 14 juillet nouvelle ordonnance et poursuite pour cause de récidive. De plus, les dominicains obtiennent que les protestants rebâtissent leur couvent démoli (1521), et d'être logés aux frais de la ville en attendant. Puis, ils s'installèrent chez eux, s'agrandirent en 1676 et 1677, et encore en 1681 et 1682 ; maisons, dépendances, jardins, métairies, rien ne manquait (Manuscrit Barrau).

ordres reviennent à la charge, tout comme s'ils avaient essuyé un refus. Cette fois, c'est au parlement de Toulouse qu'ils recourent, lui demandant avec instance de faire relever leurs églises. L'équitable parlement leur donne naturellement raison; le roi, de son côté, harcelé, finit par leur allouer, en son conseil, la même somme de 6,250 francs à prélever sur les taxes de la boucherie à Castres. Le roi leur accorde, en outre, une autre indemnité qui sera divisée en neuf parts, pour le prélèvement : deux à la charge du diocèse entier et sept à la charge des seuls protestants. Déjà la cathédrale avait été rebâtie par une imposition semblable, répartie avec la même justice!

Quant aux annexes, on trouva encore moyen de blesser les droits les plus évidents des réformés. Par une déclaration du 2 décembre 1634, on défendait « aux ministres » de Languedoc et à tous autres de faire le prêche ni autre » exercice de la R. P. R. en d'autres lieux que celui de » leur résidence, pourvu que ce fût un lieu où il fût per» mis. » Sous peine de quoi, le ministre était passible de 500 liv. d'amende, et, si elle n'était point payée, d'emprisonnement et d'une nouvelle amende arbitraire. Cette inique déclaration, envoyée à Castres pour être enregistrée, le fut le 5 janvier suivant. Et sur quoi basait-on une mesure aussi vexatoire pour un grand nombre de pasteurs et d'Eglises? sur un article de l'édit de 1561; comme si l'édit de Nantes (1578) n'avait pas abrogé les édits antérieurs! Certes, avec un tel sophisme, que devenait l'édit de Nantes? que devenait la sécurité, puisqu'on pouvait librement choisir, dans tel édit qu'on voudrait, tels articles qu'on voudrait aussi, au mépris de tout le reste? Ce fut là le terrible acheminement qui conduisit à la destruction de l'édit de Nantes. Quoique le procédé fût grossier, ce fut lui pourtant qu'on mit en œuvre pour démolir, point par point, ce solennel édit.

(1) Benoît, II, 540).

CHAPITRE III.

L'esprit pieux et pacifique des réformés. — Ils restent étrangers à la révolte du duc d'Orléans et des évêques. — Ils se réorganisent. — Le ministre Dufresne. — Etat des Eglises en 1637. — Jean Bruniquel, ou vie intérieure d'une famille huguenote.

« L'arbre se juge par son fruit. »

On pourrait multiplier ces exemples de dénis de justice; mais à quoi bon? Mieux vaut révéler la foi, l'esprit de support, la vie intérieure des persécutés; cela repose le cœur et explique en même temps le secret de leur force invincible.

Ils ont dépouillé toute pensée de lutte et de représailles. Depuis la paix d'Alais, ce sont les sujets les plus paisibles, les plus fidèles au roi, malgré leurs si nombreux et si légitimes sujets de plaintes. Ils donnèrent, à cette époque, une irrécusable preuve de leur sincère fidélité : lorsque éclata le soulèvement qui se proposait de renverser Richelieu, les réformés, loin d'y participer, maintinrent toutes leurs villes dans l'obéissance. Le soulèvement ne manquait pas d'importance, et l'appoint des réformés l'aurait encore fort aggravé. Marie de Médicis, mère de Louis XIII, Gaston son frère, le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, les évêques d'Albi, de Saint-Pons, de Lodève, de Nîmes, de beaucoup d'autres diocèses, — ces évêques, qui en d'autres temps n'avaient pas assez de foudres contre les révoltes des réformés tout autrement légitimes, — s'y trouvent engagés et cherchent à entraîner les populations à leur suite. Comme les catholiques, les réformés sont aussi sollicités; on leur promet monts et merveilles : Rohan rentrera, se mettra à leur tête, on leur octroiera une indépendance absolue, etc., etc. Ce fut en vain; ils restèrent inébranlables, alors que tant d'évêques et de hauts fonc-

tionnaires arborent le drapeau de l'insurrection. Quelle saisissante apologie ne fut point pour eux cette persistance à demeurer sujets fidèles ! Que n'avait-on pas dit contre eux ! tellement qu'il était enfin reçu partout que la rébellion était le propre de l'hérésie, son fruit naturel, comme si elle n'avait pas eu jusque-là pour cause le dépouillement de tous les droits naturels et sociaux ! Et maintenant voici leurs accusateurs : les hommes d'ordre par excellence, les évêques, seuls disciples véritables du Prince de la paix, qui se jettent tête baissée dans la révolte, sans autre motif qu'une misérable intrigue de cour ; la preuve est patente : l'orthodoxie de l'autel ne fait pas la sécurité du trône ! Sophisme commode que de grossiers polémistes de nos jours s'acharnent encore à répandre, mais dont l'inexorable histoire proclame le néant. Les réformés regardèrent comme une vengeance divine que tant de prélats, les accusant sans cesse de ne respirer que conspirations, fussent, aux yeux du peuple entier, tombés dans le même crime, et que leur caractère sacré ne les eût pas préservés du châtiment. Le duc de Montmorency, pris à Castelnaudary, fut décapité à Toulouse à la fin d'octobre 1632 ; quelques évêques furent déposés, notamment celui d'Albi, qui s'enfuit en Italie.

Les temps avaient changé pour les protestants. Au lieu d'être toujours, comme jadis, l'arme au bras, prêts à saisir la première occasion favorable pour conquérir leurs droits et assurer leur indépendance, ils s'occupent à présent surtout de leur organisation intérieure. Et l'on peut voir, par un exemple, la preuve de l'inflexible rigueur apportée dans la surveillance de la doctrine : il s'agit de la révocation, prononcée en 1637, de Dufresne, ministre à Viane, qui avait exercé dix-sept ans et était accusé d'hérésie sur la question du jugement dernier. En 1616 déjà, pour le même objet, il avait été suspendu de la cène par le synode de Normandie. Le synode de Vitré avait levé la censure, en le forçant à rétracter son erreur ; ce ne fut qu'au bout de

trois ans que le synode d'Alais lui permit de desservir l'Eglise de Viane. Il dut récidiver sans doute, puisqu'en 1637, il fut frappé de destitution. Il en appelle alors au synode national, qui l'exhorte à suivre une autre profession. Sa conduite était exemplaire, et sur tous les autres points son orthodoxie était irréprochable, ainsi que l'attestent le consistoire et l'Eglise de Saumur. Enfin, le synode de Charenton le réhabilita en 1645, et le donna à l'Eglise d'Issoire.

Toutes les Eglises du Haut-Languedoc travaillent à se relever de tant d'orages : Gaspard de Raffin exerce activement son ministère à Lombers ; Paul Charles, P. Savois, Josias Daneau, à Castres ; P. de Combelasse, à Réalmont et à Vénez ; J. Balaran, à Anglès ; Et. Balaran, à Lacaune ; Nathanaël Nadal, à Castelnau ; J. Grasset, à Viane, La Capelle et Senaux ; David Viguier, à Briatexte et Saint-Paul-Damiatte ; T. Gau, à Roquecourbe, Montpinier et La Bessières ; Fr. Rigal, à La Caze et Plaisance ; Jacob Audibert, à Vabres et Ferrières ; Et. Caries, à Brassac ; J. Mallebiou, à Lacabarède et Labastide ; P. Baschet, à Montredon ; Raisart, à Paulin et Teillet ; Honoré Ligonnier, à La Voulte ; Ph. Le Nautonnier, à Lacrouzette ; P. L'Espinasse, à Saint-Amans ; Moïse de Beaux, à Mazamet, Hautpoul et Pont-de-l'Arn ; Abel Vialas, à Aussillon et Aiguefonde ; J. Bonnafous, à Puylaurens et Péchaudier ; Paul Gaillard, à Revel et Palleville ; P. Casail, à Sorèze ; Ph. Lavaïsse, à Carmaing. Entre 1630 et 1640, on comptait, dans l'Albigeois et le Lauragais, environ cinquante Eglises et vingt-cinq pasteurs. L'état précédent a été dressé, en 1637, au vingt-sixième synode national d'Alençon (I).

Bien des familles recueillirent des fruits bénis de cette recrudescence d'activité spirituelle dans les Eglises. Pour n'en citer qu'un trait, nous mentionnerons (1) la généa-

(1) Voir le *Lien*, 1860, nº 31.

logie écrite, en 1630, par Jean Bruniquel, habitant de La Drech, baronnie de Montredon, à l'âge de soixante et dix ans. Il remonte à 1450; il accompagne les noms qu'il inscrit de ces réflexions pieuses, si caractéristiques dans leur simplicité : « lesquels Bruniquel, par une grâce spé- » ciale de Dieu, sont de la religion protestante réformée, » depuis environ cent soixante et dix ans que l'exercice » se fait en ce lieu-ci. Et de fait, il y en a plusieurs » d'iceux prisonniers et persécutés pour la profession de » la dite religion; et en sont morts à la guerre pour le » maintien d'icelle, trois de mes frères et un mien fils...» Lumineux commentaire de ce qu'on lit, dans une autre généalogie de la même maison, après quelques noms : *Morts pour la foi*, courte oraison funèbre, mais qui parle au cœur avec puissance. Jean Bruniquel clôt sa généalogie en demandant à Dieu « de bénir sa postérité, de la bénir » en nombre de personnes, et principalement en la vertu » chrétienne, afin que, vivant en sa crainte, mourions en » sa grâce, pour vivre éternellement dans son ciel. Ainsi » soit-il! » Puis il ajoute au sujet d'une branche de sa famille devenue catholique: « On ne trouve pas cette lignée; » il est possible, probable même, que, dans des temps de » persécution, des Bruniquel, nos parents, ayant adopté » la religion romaine *pour conserver leurs enfants,* il y ait » des Bruniquel assez près de Montauban, très-estimables, » qui peuvent être de notre parenté et méritent nos vœux » pour leur prospérité. » Quels vœux si chrétiens pour ceux qui portent peut-être le nom, alors exécré, d'apostats! Ni amertume, ni ressentiment, ni mépris chez celui qui pourtant compte trois frères et un fils parmi les morts pour la foi; mais le pardon, l'estime même pour des égarés, plus malheureux que coupables, qui n'ont failli qu'afin de conserver leurs enfants. Jean Bruniquel est père, et son cœur paternel lui fait sentir, sans l'excuser, l'entraînement de ceux qui, dans l'horrible alternative d'abjurer leur foi ou de perdre leurs enfants, simulent une abjura-

tion pour les préserver des couvents et les conserver à leur tendresse. Avec Jean Bruniquel, on se dérobe ainsi à l'atmosphère embrasée des guerres civiles, et l'on pénètre sous le toit des austères familles huguenotes. Comme elles sont imprégnées du véritable esprit de Dieu, de cet esprit doux et résigné, qui pardonne, qui bénit en échange des anathèmes et des persécutions! Quels merveilleux effets d'apaisement et de sanctification ne produit pas cette hérésie, méprisée comme une honte, poursuivie comme un crime! Qu'il est heureux qu'elle puisse opposer à ses adversaires une telle défense et léguer à ses adhérents futurs de si nobles exemples, de si saintes vies!

CHAPITRE IV.

Défections et fidélité. — Vabres et Lacaune. — Vexations touchant le saint Sacrement. — Poursuites contre le consistoire de Castres.

« Nos croix sont nos couronnes. »

De tels exemples, et qui ne sont pas rares, forment une heureuse compensation aux déplorables défaillances qui signalent cette période de paix. Pendant la guerre, chacun se fait un point d'honneur de rester à son poste ; la guerre finie, les faveurs de la cour exercent une désastreuse fascination. On voit successivement céder aux appâts de la fortune ou des emplois publics, la haute, la petite noblesse et jusqu'aux descendants des plus illustres martyrs. L'intérêt, la cupidité, l'ambition, sont de meilleurs convertisseurs que les évêques et les moines. Combien qui, à l'imitation d'Henri IV, font le *grand saut!* qui, moyennant la messe, s'élèvent au titre ambitionné de courtisans! Seuls, la bourgeoisie et le peuple ont l'insigne

honneur de persévérer dans la profession de leur foi et de continuer à répandre, pour la plus sainte des causes, le plus pur de leur sang. Désormais, c'est à eux qu'est dévolue la lourde mais glorieuse tâche d'arborer le drapeau de la Réforme française, que les pusillanimes abandonnent. Ils lutteront, ils succomberont; leur faiblesse semblera parfois écrasée. Mais Dieu, qui se plaît à confondre les choses fortes par les choses faibles, fera, malgré tout, repousser la racine de leur foi. Après des siècles, il donnera la victoire finale à ces quelques milliers de fidèles, qui refusent, pour leur éternel honneur, de ployer les genoux devant Baal. Désormais, c'est sur des personnages moins connus, sur de petites villes ignorées, que l'attention se fixera ; c'est là seulement que brillera la sainte lumière des consciences, qu'on peut briser, mais qui ne cèdent pas.

Vabres est une de ces localités dignes de louanges. Au centre des montagnes, répugnant aux corruptions de la cour, entourée de hameaux protestants, cette petite ville, en tout temps, donna un bel exemple de persévérance invincible, devint un refuge pour le Haut-Languedoc, un foyer de toutes les forces vives du pays, un centre d'où partait l'impulsion, comme « il appert » de ses registres (1). On voit, par ces registres, qu'à diverses époques, on accourait à Vabres, de tous les points de l'Albigeois, pour les baptêmes et les mariages. Le 28 septembre 1636, notamment, se tint, dans le temple, « une réunion des » consuls et de la grande et saine partie des habitants de » la communauté, qui décide de ne pas vouloir abdiquer » sa souveraineté en faveur de qui que ce soit. » Noble esprit d'indépendance, délibération significative, témoignant, par le lieu même où elle fut prise, que les réformés de ces parages avaient pour eux la majorité tout aussi bien que le courage; car le nombre n'est pas tou-

(1) Archives départementales d'Albi.

jours un signe de force. Que de fois les multitudes sont saisies de défaillances et ne profitent de la force du nombre que pour abdiquer la force du cœur! A Lacaune, le culte se célébrait régulièrement; un certificat, trouvé dans des papiers de famille, laisse entrevoir l'organisation ferme et la prospérité de cette Eglise; ce certificat, signé de Larivoire, pasteur, et de Bonnafous, J. Bec, Cannac, Verdeiran, anciens, attestait que le sieur Carcenac avait participé aux sacrements et aux autres exercices de piété toutes les fois que les occasions s'en étaient présentées.

Le Haut-Languedoc, si l'on considère tout ce que souffraient alors les autres provinces (1), traversait une phase relativement paisible. Cependant, en 1640, se passa, à Castres, un fait qui eut un long retentissement et qui faillit entraîner de graves conséquences. Le 23 octobre, un arrêt du Conseil oblige les réformés à s'agenouiller, dans les rues, à la rencontre du saint sacrement. Le consul Boyer (2) se refusa à publier l'arrêt du conseil, ainsi que son collègue Baulés; Izarn, le greffier de la Chambre, ne l'enregistra point. Tous trois furent mis en jugement. La Chambre de l'Edit rendit un arrêt de partage, les conseillers catholiques appuyant le procureur général et les conseillers protestants s'opposant à une mesure qui les forçait de donner une marque d'adoration à ce que, en conscience, ils n'adoraient pas. L'arrêt de partage est soumis au conseil privé du roi; comme on pouvait s'y attendre, ce conseil donne raison aux conseillers catholiques, enjoint aux réformés de se mettre en état de respect, comme les autres, au passage du sacrement; con-

(1) Voir Benoît.

(2) La famille Boyer, très-honorable à Castres, peut s'enorgueillir du savant Abel Boyer (1664), qui fit ses premières études à l'académie de Puylaurens et qui, chassé par la révocation, les termina à Genève et en Hollande. Puis, il passa en Angleterre (1669) et mourut (1729) auteur d'un grand nombre d'ouvrages (Magloire-Nayral, *Biographies castraises*, I).

damne les délinquants la première fois à 500 liv. d'amende, la deuxième fois à 1,500, la troisième à 2,000 et au bannissement de la province. Se pouvait-il rien imaginer de plus diamétralement opposé à l'édit, à cet édit proclamé avec tant de solennité, confirmé avec tant de protestations ? Mais ce n'est pas fini ; l'arrêt du conseil privé, étant porté devant la chambre de Castres, le greffier Izarn s'oppose à son enregistrement ; de leur côté, les consuls réformés, Boyer et Baulés, s'opposent encore à sa publication. Nouvel arrêt de la cour (2 janvier 1641), pour donner une soi-disant explication du premier arrêt ; toute l'explication consistait à dire qu'on ne voulait point forcer les protestants à s'agenouiller, qu'on n'exigeait d'eux que de se retirer au son des cloches ; et, s'ils n'avaient pas le temps, de se découvrir simplement. En outre, on ordonne une information contre le greffier et les consuls, pour leur opposition à enregistrer et à publier l'arrêt. Les accusés présentent deux requêtes à la Chambre de l'Edit, pour se justifier. Les conseillers catholiques opinent pour qu'elles ne soient pas entendues, demandent qu'on déclare les accusés prisonniers et qu'ils aient à comparaître sur la sellette, comme criminels, et chargés de fers. Les conseillers protestants, au contraire, exigent, comme justice, qu'on lise leurs requêtes et qu'ils ne soient point considérés comme prisonniers, ce que ne porte nullement l'arrêt du conseil. Les conseillers catholiques persistant dans leur opinion, il y a de nouveau partage et recours au conseil privé ; les protestants envoient le président de Vignolles pour plaider leur cause à Paris ; il y reçoit un accueil sévère, une dure admonestation ; et, peu après (11 avril), la question est vidée en faveur des catholiques ; ordre est donné de procéder au jugement des coupables ; défense est faite de laisser se produire un autre partage sur l'instruction ; les catholiques avaient le droit de la diriger à leur guise ; et l'on sait, comme le remarque Benoît, que « le maître de

» l'instruction est le maître du jugement. » Ce fut une porte ouverte pour l'avenir, et le parlement de Toulouse ne manquera pas d'en profiter pour ruiner la force des réformés dans la chambre mi-partie. Pour cette fois, ce fut une nécessité de plier, de tout accepter, de tout subir : les consuls comparaissent donc en prisonniers, sont condamnés à 150 livres d'amende, à faire rétractation publique de leur conduite, à payer les dépens, à être suspendus de leur charge six mois, pendant lesquels ils ne doivent, ni entrer dans la maison de ville, ni assister à aucune assemblée politique.

Malgré son amertume, cette coupe ne fut pas la seule qu'eurent à boire les Castrais ; après les consuls, le consistoire. Ce corps, depuis longtemps, nommait des dizeniers, chargés de dresser la liste des habitants réformés et catholiques ; cette liste servait à apprécier la force respective des deux communautés, à connaître les fidèles les plus aptes à remplir les fonctions d'anciens et de diacres, à désigner les contribuables pour les deniers royaux, comme aussi pour l'entretien des ministres et les divers frais de l'Eglise. Quoi de plus innocent? On ne le vit pas de cet œil ; on procéda contre le consistoire à une bruyante enquête ; on lança des monitoires qui retentirent dans la chaire même de la cathédrale; quantité de personnes furent ouïes : les dizeniers, l'avertisseur, les ministres, les anciens, beaucoup d'autres ; on monta une grosse affaire ; et, en fin de compte, de tout ce bruit résulta qu'on avait voulu, en consistoire, dresser les listes pour le renouvellement des anciens, pour la distribution des marreaux à ceux qui devaient communier, etc. Mais, pour éviter les apparences d'une poursuite sans portée, on imagina de futiles prétextes, on supposa que ces listes étaient destinées à un enrôlement politique; c'en fut assez pour condamner (août) l'avertisseur et les dizeniers à diverses peines ; ils étaient en charge depuis dix-huit ans, ce qui montre que le droit qu'avait le consistoire de les nommer

remontait assez haut. N'importe l'ancienneté de ce droit, on l'en dépouille; on le transmet aux consuls qui, dorénavant, les établiront mi-partis. Défense est faite à ceux qui venaient d'être désignés, d'exercer leurs fonctions; aucune humiliation n'est épargnée au consistoire; et, pour tout couronner, on lui interdit, contre un usage immémorial, d'employer le service des dizeniers à autre chose qu'aux affaires de pure discipline.

CHAPITRE V.

Avénement de Louis XIV et de Mazarin (1643). Les vexations continuent. — Fêtes catholiques obligatoires pour tous. — Temple de saint Sever non relevé. — Tentative d'exclusion de l'assiette contre les réformés. — Fondation de l'Académie de Castres (1648).

« Vous avez été appelés à la liberté, ne vous » remettez pas sous le joug de la servitude. »
GAL., V, 1.

La mort de Louis XIII, survenue en mai 1643, peu après celle de son grand ministre Richelieu, ne modifia pas immédiatement la situation des réformés. Anne d'Autriche, sa veuve, usurpa la tutelle du jeune Louis XIV, âgé de cinq ans, et s'adjoignit le cardinal Mazarin pour ministre d'Etat. Comme toujours, le début de ce nouveau règne fut signalé par la solennelle confirmation de tous les édits précédents, en faveur des réformés. Confirmation dérisoire, simple jeu de la politique, dont l'avenir devait, plus que jamais, révéler l'inanité et l'iniquité.

Les vexations isolées continuèrent, comme par le passé; ce furent des dénis de justice et des tracasseries plutôt que des persécutions ouvertes. Toutes les provinces en

souffrirent, et le Haut-Languedoc en eut sa large part (1) : ici, l'on supprima l'exercice du culte, sous prétexte qu'il n'y avait pas dix familles réformées ; là, on démolit des temples sous prétexte qu'ils avaient été bâtis depuis l'édit ou qu'ils étaient trop rapprochés des églises ; il fut même question, dans le Haut-Languedoc, d'obliger les réformés à chômer pendant les fêtes catholiques. Partout où les réformés dominaient, leur exemple entraînait les catholiques et les fêtes n'étaient plus observées ; et si les catholiques, résistant à l'exemple, les observaient, il en résultait alors chez les réformés la supériorité naturelle que donnaient et le surplus du travail et la fidélité des clients. Aussi (22 février 1644) la Chambre de Castres, requise par le procureur général, fait une loi aux réformés d'observer, au moins par le repos, les fêtes catholiques, même dans les lieux où les catholiques ne formaient qu'une imperceptible minorité. Et, pour que nul n'en ignorât, les fêtes étant si nombreuses, le son de la cloche devait les annoncer la veille.

C'est alors que le consistoire de Castres, impitoyablement traqué, s'organise avec plus de cohésion, si l'on en juge par la substance de ses registres, retrouvés à l'hôpital général, grâce au bon vouloir dévoué du premier magistrat de la ville (2). Ces registres vont de 1645 à 1677 et contiennent les procès-verbaux de chaque séance hebdomadaire. On s'y occupait régulièrement : 1° des pauvres ; 2° de la nomination des anciens ; 3° de l'administration des biens, meubles et immeubles ; 4° de l'acceptation des biens, meubles et immeubles ; 5° de la visite des prisonniers ; 6° de secours à des Eglises indigentes ; 7° de la

(1) On trouve, à la date de 1644, une multitude de captifs protestants français, à Alger, Tunis, Salé et autres endroits de Barbarie ; il y en avait du Haut-Languedoc : ils étaient réfugiés (*Bulletin hist.*, 1864, p. 119).

(2) M. Alquier-Bouffard, alors maire de Castres.

réintégration des fidèles frappés d'excommunication ; 8° des abjurations ; 9° de la sainte Cène ; 10° des avertissements sur plaisirs, comédies, bals, mascarades, etc. ; 11° de la flétrissure de la sensualité et de l'ivrognerie ; 12° de la rapatriation des familles ; 13° du salaire de chacun des quatre pasteurs, qui était de 123 livres ; 14° de leur nomination et remplacement ; 15° de la tenue d'un double registre de mariages, naissances, sépultures, abjurations. Par ces nombreux articles, on voit que le consistoire ne négligeait aucun point de l'administration spirituelle et matérielle de l'Eglise. « Cela dénote, » observe M. A. Combes, à l'érudition duquel rien n'échappe, « son » rigorisme dogmatique, son dévouement charitable, son » bon ordre administratif, son désintéressement sacer- » dotal. »

En passant, notons deux points : c'est qu'en janvier 1645, on commença à donner aux réformés, dans les actes officiels, le nom de religionnaires ; depuis quelque temps déjà, on les appelait bien ainsi journellement ; et c'est pour cela que nous avons pu écrire ce nom plusieurs fois avant cette date ; mais ce ne fut qu'alors que le nom se trouva officiellement consacré. C'est aussi cette même année que les religionnaires du Haut-Languedoc députèrent au synode national de Charenton Antoine Garrissoles, pasteur et professeur éminent, que Puylaurens et Castres se disputaient. Garrissoles fut nommé modérateur du synode. Il avait commencé à desservir Puylaurens jusqu'en 1620 ; il fut ensuite prêté à Montauban, rendu après à Puylaurens et accaparé d'une manière définitive par Montauban, où il professa la théologie jusqu'à sa mort ; il la professa même, avec un parfait désintéressement, sans appointements, alors que, pour ce même motif, tous ses autres collègues avaient abandonné leurs chaires ; il faut dire que sa fortune personnelle le lui permettait.

Les protestants de Saint-Sever, malgré l'évidence de

leurs droits, ne peuvent obtenir de reconstruire leur temple, démoli pendant les guerres de religion. En 1646, ils essuient un refus de l'intendant, La Marguerie, excité par le clergé de Vabres. Ils recourent à la chambre mipartie ; et le clergé prend les devants en s'adressant au conseil du roi ; au Conseil, l'affaire traîne en longueur ; en 1659, elle n'était pas vidée ; et elle ne le fut jamais.

Toujours à l'instigation du clergé, les Etats généraux du Languedoc délibèrent (1648) d'exclure tout consul ou commissaire réformé des assiettes, c'est-à-dire des assemblées de diocèse, chargées de régler la manière dont les deniers royaux devaient se prélever. Pour opérer cette exclusion, ils décident qu'en l'absence du premier consul, toujours catholique, on recevra l'ancien consul, afin d'éconduire le deuxième consul protestant ; et qu'à défaut de l'ancien consul, on recevra le consul de l'autre année plutôt que de recevoir le deuxième. L'exclusion était par trop choquante ; les réformés en appellent au roi ; et celui-ci, malgré tout son désir de plaire aux Etats généraux de province, ne put refuser aux réformés leur droit, aussi ancien que légitime, d'assister aux assemblées d'assiette, où se discutaient les impôts et non la religion.

Non contents de cette injuste tentative, les Etats « comblent de bienfaits les protestants rentrés dans le sein du » catholicisme. » La veuve d'un ministre reçoit 300 livres et un ministre apostat 2,000 livres, « voulant, par ce » moyen, inviter ceux qui croupissent dans l'erreur à re- » venir à la religion de leurs pères (1). » N'obéissant qu'à leur fanatisme, les Etats font une démonstration en règle contre les protestants qui se permettaient de relever leurs temples, de prêcher partout, notamment sur les ruines des temples démolis pendant les guerres, entre autres à Saint-Paul-Cap-de-Joux.

On agit, en même temps, à Paris, par de violents libelles,

(1) Dom Vaissete, X, 34.

qui ne visent à rien moins qu'à la ruine du protestantisme, qui s'attachent surtout à demander que les chambres mi-parties soient désormais fondues, absorbées dans les parlements. Ces mémoires avaient en vue, spécialement, celle de Castres : souhait funeste, qui devait être exaucé plus tard (1).

Faisant trêve aux conflits perpétuels qui éclataient entre les deux cultes, parce que l'un ne pouvait souffrir que l'autre vécût en paix à ses côtés, les Castrais fondèrent, en 1648, une académie dans leur ville : belle fondation exaltée par tous, qui rendit aux lettres et aux sciences de sérieux services, et qui fut due, sauf erreur de notre part, à ces huguenots maudits. Parmi les vingt fondateurs (2), figurent

(1) Benoît, III, 116.

(2) Liste des fondateurs notoirement protestants : Raimond Gâches (*a*), Jean-Louis de Jossaud (*b*), Verdier, pasteurs tous trois ;

(*a*) Raimond Gâches, petit-fils de Jean Gâches, l'auteur des Mémoires, lequel était lui-même fils de Pierre Gâches, qui avait reçu chez lui le ministre Geoffroy Brun (1560). — Raimond Gâches, arrière petit-fils de ce dernier, naquit à Castres, en 1616, et en fut nommé pasteur en 1648. Sa réputation de prédicateur le fit appeler à Paris, en 1654, où il resta jusqu'à sa mort (décembre 1668). Il existe de lui bon nombre de sermons imprimés. — On voit, en 1614, un autre Gâches assister à l'assemblée de Pamiers comme représentant de Vabres ; plus tard, un autre encore, comme ancien de Vabres, au synode provincial de Réalmont. Les frères Haag, malgré la puissance de leur divination et de leurs labeurs, n'ont pu constater leur parenté avec les précédents, il est à croire cependant qu'ils sortirent tous d'une souche commune. Dans les mêmes localités on retrouve encore souvent le même nom de Gâches, porté par des pasteurs.

(*b*) Louis de Jossaud, d'Uzès, mourut conseiller à la chambre mi-partie de Castres. Il laissa trois fils : le premier, qui hérita de son siége à la chambre de l'édit ; le deuxième, qui fut avocat ; le troisième, pasteur. Ce dernier, après avoir étudié à Genève, exerça à Gergeau (1643), d'où il passa à Castres. On le retrouve (1660) vice-président du synode provincial de Milhau, et la même année au synode national de Loudun, qui le nomma de la commission de censure. En 1663, éloigné de Castres par un arrêt du conseil, il exerce son ministère à Nîmes, en 1664 et 1665. Plus tard, il rentre dans le Haut-Languedoc. Le 13 septembre 1668, il assiste, comme ministre de Revel, au synode provincial de Saint-Antonin ; il en est élu président, et Ladevèze, ministre de Vabres, secrétaire. En vain, de Jossaud sollicite du roi sa rentrée à Castres : on le retrouve (1671-1674) pasteur à Blauzac. Cependant, en 1674, il figure enfin, comme pasteur de Castres, au synode de Milhau. Il en est de nouveau nommé modérateur. Dès lors, il reste à Castres jusqu'à la révocation. En 1682, il préside encore le synode provincial de Saint-Antonin, et il dut mourir peu après, puisque ses traces se perdent.

en effet, quatorze protestants connus, entre autres trois pasteurs ; quant aux six autres fondateurs, dont nous n'avons pu constater le culte, il n'est nullement à croire qu'ils fussent catholiques : on n'eût pas établi une telle disproportion entre deux cultes rivaux ; trois pasteurs ne s'y trouveraient pas, en l'absence de tout représentant du clergé. Un autre fait assez significatif en faveur de notre opinion, c'est que Pélisson, un des principaux fondateurs, et zélé protestant alors, lut, dans une séance de l'académie, un dialogue pour consoler une personne dont la sœur avait changé de religion. Il met en scène deux jeunes ministres, ses collègues à l'académie, Gâches et de Jaussaud. Et, dans un langage fleuri, il exprime des pensées étroites, fanatiques, sans entrailles, que ne partageaient point sans doute ceux dans la bouche desquels il les plaçait : « Il faut, » dit-il, « moins déplorer le malheur d'une sœur que se féliciter » d'en avoir été préservé. Il faut remercier Dieu de nous » avoir donné toute la part de grâce qu'il destinait à la » famille. Il faut retrancher de ses affections celle qu'il » retranche de sa communion. En toutes les autres épreu» ves, la foi nous console ; ici, elle semble nous désespé» rer, etc. » Comprend-t-on qu'une telle lecture ait pu être faite en présence de plusieurs membres catholiques, surtout dans ces temps de surexcitation religieuse, où la moindre étincelle suffisait pour enflammer le fanatisme ? Parler ainsi dans un milieu mixte, n'eût-ce pas été même manquer aux devoirs de la plus élémentaire bienséance ?

Georges Pélisson ; Fontanier-Pélisson ; Ranchin, conseiller ; Ranchin, avocat ; Jean Dant (a) ; Rozel, avocat général ; Scorbiac, avocat ; Spérandieu-Saint-Alby ; Spérandieu, d'Aiguefonde ; Izarn, greffier de la Chambre de l'Edit. — Les six autres, très-probablement protestants sans que nous puissions néanmoins l'affirmer, sont : Alègre, Balarand, Fondamente, Nicolas, Roumens, Tournadour.

(a) A la mort de Jean Dant, plusieurs protestants parlèrent de lui, et le ministre de Jaussaud fut chargé de son épitaphe.

Mais ce n'est pas tout : l'article IX des statuts de l'académie porte que les séances commenceront par ce souhait de la grâce de Dieu : « Notre aide soit au nom de Dieu qui a » fait le ciel et la terre, amen ; » et se termineront par ce vœu pour sa gloire : « A Dieu seul sage, notre Sauveur, » soient honneur et magnificence, force et empire, main- » tenant et à toujours. Amen. » Or, qui ne sait que ce sont là des prières usitées chez tous les protestants, et chez les protestants seulement, depuis l'origine jusqu'à nos jours? En outre, l'article XIII exige, dans les discours et les lectures, « telle modération et civilité envers les personnes qu'aucun ne puisse en être fâché ; » combien n'eussent point été *fâchés* des catholiques par le dialogue de Pélisson et par des prières à l'usage exclusif des réformés! Ajoutons encore que, le local ayant été brûlé, c'est chez un pasteur, chez de Jaussaud, que les séances de l'académie sont transférées. N'oublions pas, non plus, de faire observer qu'à chaque instant sont admis aux séances et y participent, par des travaux divers, des proposants en théologie, Du Bosc, Lavesque, Coras de La Rigaudié, né à Ralmont, auteur du *Jonas* et du *David*, ridiculisés par Boileau et qui passa, plus tard, au catholicisme, après avoir été pasteur à Roquecourbe (1651), à Caïart (1651), puis à Tonneins. Tous ces indices, indépendamment de la puissance du protestantisme à Castres à cette époque (1), ne sont-ils pas suffisants pour nous donner raison? Un dernier fait encore : Lorsque le nombre des académiciens eut été élevé de vingt à quarante, nous constatons bien que la plupart des nouveaux appartiennent au culte réformé ; mais nous ne parvenons pas encore à trouver un seul catholique parmi les autres.

Si nos pères eurent la gloire exclusive de cette belle fondation, cela tient peut-être à ce que les catholiques refusèrent d'y participer ou bien à ce que les éléments fai-

(1) Dom Vaissete, X, 202.

saient défaut chez eux. Toute académie doit ignorer les questions de culte et ne se préoccuper que du point de vue littéraire et scientique. Est-il une plus noble fraternité que celle de la science, des lettres et des arts? L'académie castraise eut des débuts très-brillants; elle se réunissait chaque jeudi, et chaque membre présidait à tour de rôle; un secrétaire rédigeait le procès-verbal de la séance (1); des travaux sérieux de toute nature étaient présentés; un fond était voté pour l'impression des plus remarquables. Tous les personnages de distinction de passage à Castres sollicitaient l'honneur d'être admis aux séances. L'académie possédait une bibliothèque et un musée. A cause de la Chambre de l'Edit, qui attirait à Castres des hommes de lois, elle put toujours se pourvoir d'hommes capables et devenir, dans le Midi, un ardent foyer intellectuel et littéraire. Mais cette belle flamme s'éteignit insensiblement, au bout d'un petit nombre d'années. Déjà, en 1667, faute d'assistants et de travaux, l'académie tomba dans le marasme; elle eut beau élever le nombre de ses membres à quarante, pour raviver l'ancien zèle, elle n'en fut pas moins obligée de suspendre, à deux reprises, ses travaux; et, finalement, après vingt-deux ans d'existence, elle mourut de consomption, le 15 avril 1670.

On peut voir, par les *Registres* du consistoire de Castres

(1) Combien ne serait-il pas précieux de posséder encore les registres de ces procès-verbaux! précieux pour l'histoire locale, pour les sciences et les lettres, pour la vénération due aux aïeux! Mais je me suis laissé dire que ces registres, dignes d'être gardés sous triple clé, on les avait, irrespectueusement et illégalement sans doute, laissés errer çà et là, et qu'en définitive ils étaient tombés entre les mains de M. Feuillet de Conches, d'où ils n'avaient pu sortir depuis plusieurs années. En sortiront-ils jamais? Et cependant quel trésor, quelle gloire pour Castres! Ce n'est pas que tout dût y être chef-d'œuvre; mais que de perles enfouies! D'ailleurs, n'est-ce pas pieux devoir envers les ancêtres, même réformés, de ne pas laisser éparpiller à tous les vents l'héritage de leur esprit?

dont nous avons parlé, que les protestants, quoique s'occupant beaucoup de lettres et de sciences, ne s'occupaient pas moins des pauvres. « Tout en concourant par un » syndic, un greffier de sa religion, à l'administration » collective des hôpitaux, le consistoire de 1648 prit » à sa charge la distribution des dons en argent ou en » denrées recueillis dans les temples ou provenant des li- » béralités testamentaires. Ces registres, parfaitement » tenus et conservés, année par année jusqu'en 1680, at- » testent à la fois l'exactitude de cette administration sup- » plémentaire; son caractère éminemment chrêtien, » l'inépuisable charité de ses membres, leur assiduité » exemplaire aux séances de chaque mercredi... Le dio- » cèse de Castres comptait alors neuf mille catholiques et » sept mille protestants, et celui de Lavaur six mille ca- » tholiques et six mille trois cent cinquante protestants. » Et ces malheureux, frappés par la révocation, non-seu- » lement remirent, en s'expatriant, les registres consisto- » riaux où étaient consignées leurs aumônes privées, mais » encore déposèrent entre les mains des syndics un acte » de donation de trois maisons, vendues depuis, pour » constituer des rentes, qui ne cessèrent qu'en 1789, par le » fait de terribles bouleversements politiques (1). »

(1) A. Combes, *Particularités historiques*, 57, 58, 59.

CHAPITRE VI.

L'esprit pacifique des réformés. — Le dévouement de Réalmont. — Satisfaction royale (1652). — Cession du temple de Réalmont aux catholiques (1659). — Suppression des annexes. — Un libelle anonyme à Castres. — Maison des convertis à Toulouse.

» La couronne qui chancelait sur la tête du
» roi, vous l'avez raffermie. »
D'HARCOURT.

Les protestants se montrèrent aussi fidèles au roi, pendant les redoutables troubles de la Fronde, qu'ils l'avaient été en 1632. Ces troubles durèrent de 1649 à 1654, et agitèrent le pays tout entier. Les protestants résistèrent aux sollicitations les plus pressantes du grand Condé. Non-seulement ils refusèrent de s'unir aux révoltés; non-seulement ils continuèrent paisiblement à s'occuper de leurs affaires d'intérieur (1), mais encore ils se prononcèrent énergiquement pour le roi, lui conservèrent des villes et des provinces, et combattirent vaillamment sous son drapeau. Le chevalier Du Mège, continuateur de dom Vaissete, et si peu suspect de tendresse à l'endroit du protestantisme, est forcé d'avouer le fait, tout en incriminant les intentions : « Les protestants, » dit-il,

(1) A la date de septembre 1651 eut justement lieu, à Castres, un synode du Haut-Languedoc, où cinquante-cinq Eglises étaient représentées (J), et qui fut présidé par Pierre Savois, ministre de Castres depuis 1616 à 1655; avant de venir à Castres, il avait été ministre à Lectoure, vers 1616. Castres le députe au synode national de Charenton (1623). Puis, interdit par la chambre de Castres, il en appelle au synode national de Charenton de 1631 ; celui-ci réclame le droit de Savois en conseil privé. Rétabli dans ses fonctions, il préside le synode de Haut-Languedoc (1651). Il meurt en 1655. Le récit de sa mort a été fait par Jean Baricave, ministre à Castres. — En 1722 et 1723, on retrouve dans l'exil, à Francker, un Alexandre et un Pierre Savois.

« ne prenaient aucune part aux troubles qui agitaient une » partie de la France (1). » Montauban fut une des premières cités qui se rangea à la cause du roi ; et il se manifesta même dans la population une telle ardeur, qu'on vit jusqu'aux étudiants en théologie prendre la hotte et la pioche, et construire, à eux seuls, un bastion qui fut appelé le *bastion des proposants.* La Rochelle se distingua également.

Quant à la petite ville de Réalmont, elle se signala, entre toutes, par sa fidélité (1651). Démantelée au temps des guerres civiles, elle voulut se mettre en état de tenir tête aux rebelles ; elle obtint du comte d'Aubijoux, gouverneur du Languedoc, de s'entourer d'une ceinture de terre. Ces diverses villes faisaient seules tous les frais de leurs défenses, et entraînaient, par leur ascendant, la fidélité des lieux circonvoisins. Aussi, le roi adresse-t-il aux réformés des témoignages de sa satisfaction ; il leur fait dire, par le comte d'Harcourt : « La couronne qui chan» celait sur la tête du roi, vous l'avez raffermie. » Il leur donne, en 1652, un arrêt très-favorable portant que, puisque ses sujets de la R. P. R. lui avaient donné des preuves certaines d'attachement, il les maintenait dans la pleine et entière jouissance de l'édit de Nantes, « nonob» stant toutes lettres et arrêts, tant du conseil que des » cours souveraines ou autres jugements contraires. » Bonnes promesses qui ne durèrent pas plus que le danger. Le danger passé, on en revint de plus belle aux vieux procédés. Le clergé n'eut ni fin ni trêve, qu'il n'eût fait révoquer la déclaration précédente de 1652 par une déclaration soi-disant interprétative du 8 juillet 1656, qui ouvrit la porte à de criantes et croissantes injustices, jusqu'à la grande iniquité de 1685.

Réalmont fut étrangement récompensé de son zèle hors ligne pour le roi. L'Eglise de ce lieu ayant été dé-

(1) X, 55.

molie pendant les guerres de religion, à la paix on enlève leur temple aux protestants, et, sans plus de façon, on le cède aux catholiques. Puis, quand il s'agit de restituer le temple aux premiers et d'indemniser les seconds, les commissaires royaux imposèrent aux réformés de payer 3,000 livres, pour la reconstruction de l'église; mécontent de cette décision, l'évêque intervient; la question est de nouveau soumise aux commissaires, et, par ceux-ci, renvoyée au roi; c'est là qu'on fait arriver les grandes influences; l'assemblée générale du clergé de 1656 se plaint avec une extrême violence de la restitution du temple aux réformés, « comme si cette affaire eût pu » entraîner avec elle la désolation entière de la religion » romaine. » Elle réclame énergiquement le temple pour les catholiques ; elle emploie tout pour arriver à ses fins ; elle y arrive : un arrêt du conseil dépouille les Réalmontais de leur sanctuaire ! En vain allèguent-ils une possession de soixante années ; dans les faits odieux, leur réplique-t-on, il n'y a pas de prescription. Ceci se passait en 1659 (1).

En même temps, on fait revivre l'ordonnance de 1634, enregistrée en la Chambre de Castres, ordonnance qui interdit à un ministre de prêcher en plusieurs lieux de son Eglise; c'était la suppression des annexes, le bouleversement complet des Eglises. Mais les pasteurs furent fermes, à leurs risques et périls; ne tenant compte d'aucune défense, ils continuèrent à desservir régulièrement leurs annexes: c'était leur droit strict et leur impérieux devoir. Les Etats généraux du Languedoc ne se réunissaient plus sans solliciter du pouvoir quelque mesure injuste ou inquiétante; ce fut là leur esprit et leur continuelle tactique. Ils commencèrent même, à partir de cette époque, à réclamer la révocation de l'édit de Nantes. Et cependant alors les réformés ne donnaient lieu à

(1) Benoît, III, 223.

aucune plainte ; silencieux, paisibles, dévoués, ils étaient devenus les sujets modèles ; on ne pouvait plus invoquer contre eux la raison d'Etat ; non-seulement ils observaient les lois, mais ils raffermissaient la couronne sur la tête du roi. Il n'y avait pas jusqu'au cardinal Mazarin lui-même qui ne leur rendît justice : « Je suis content du » petit troupeau, » disait-il ; « s'il broute de mauvaises » herbes, au moins il ne s'égare pas. »

N'importe, malgré tout, on les moleste arbitrairement et constamment. Il était de règle, même contre l'évidence du droit, que toutes les affaires qui, pour cause de partage, montaient de la Chambre mi-partie au conseil du roi, recevaient une solution invariablement défavorable aux réformés. Nous en citerons, comme frappante preuve, ce qui se passa en 1658, au sujet du libelle anonyme : *Avertissement aux sujets du roi du ressort de la Chambre de Castres, faisant profession de la Religion Réformée.* Cet écrit parlait librement des injustices dont les réformés étaient tous les jours victimes, et des intentions secrètes que l'on supposait au roi : déférer enfin aux vœux du clergé et des Etats du Languedoc, en révocant l'édit de Nantes aussitôt que les circonstances le permettraient. Le procureur général mit la Chambre de Castres en demeure de condamner l'auteur et l'imprimeur, et de livrer aux flammes le libelle. Appuyé par sept conseillers catholiques, combattu par sept conseillers protestants, le procureur porte l'affaire au conseil du roi. Les conseillers protestants faisaient cette sage proposition : ordonner aux réformés de s'abstenir de toute parole blessante, d'écrire aucun libelle touchant les affaires publiques ; interdire en revanche aux catholiques d'user de termes contraires aux édits, tant de bouche que par écrit. Cette proposition était surabondamment justifiée, puisque alors, « non-seulement les injures » de la populace, mais les conversations des dévots, les » plaidoyers des avocats, les gens du roi dans toutes les » juridictions, les sermons de tous les prédicateurs, prin-

» cipalement des moines, entre lesquels les Jésuites et » les Capucins se distinguaient par la violence de leurs » invectives, les controverses, les défis, les placards des » missionnaires, les écrits même de ceux qui se piquaient » de politesse et d'honnêteté, tout cela pouvait passer » pour un répertoire de termes choquants, propres à enve- » nimer les esprits et à faire passer les réformés pour des » gens dignes de l'horreur publique. » A la cour, comme en province, on savait cela, on n'y eut aucun égard; le conseil du roi rejeta la proposition des réformés, donna complétement gain de cause au procureur général, condamna le livre, défendit de le vendre et de l'acheter, sous peine de 500 livres d'amende (14 janvier 1658).

Si tant de partialité révoltait les fières âmes, il en résultait, d'autre part, une déplorable pression sur les cœurs timorés, sur les âmes basses et vénales. Rien d'étonnant qu'à la faveur de ces violences journalières, de ces intimidations, bon nombre de personnes grossissent les rangs des soi-disants nouveaux convertis. La tentation est si grande de se laisser doucement glisser dans les bras d'une majorité qui brise si l'on résiste, qui comble de biens dès qu'on se livre à elle ! L'avenir nous réserve, sous ce rapport, de cruelles révélations. En attendant, les Etats généraux s'occupent avec un touchant intérêt du sort matériel des nouveaux convertis. En 1657 déjà, ils avaient voté une somme de 10,000 livres, pour la fondation d'un établissement de nouveaux convertis à Toulouse, par l'abbé de Ciron. Maintenant, ils décident de lui venir en aide pour l'entretien annuel et lui accordent 6,000 livres, réparties sur les années 1659 et 1660, « d'autant plus, » dit le procès-verbal, « que cet établissement a porté et porte tou- » jours un fruit si grand aux personnes de l'un et de l'au- » tre sexe qui sont nouvellement converties, le nombre » desquelles a été si considérable, qu'on y en a vu plus » de deux cent cinquante depuis l'année dernière. » En 1666, les états dispensèrent le fondateur, de rendre compte

des fonds alloués à cette œuvre pie: on rougissait encore de paraître acheter les âmes. Peu à peu, on s'y accoutumera; et bientôt, avec Pélisson, on ne connaîtra plus cette pudeur.

CHAPITRE VII.

Députation auprès du roi. — Dernier synode national de Loudun (1659). — Apaisement des grands troubles de Castres. — Condamnation du ministre Arbussy. — Tableau des Eglises (1660).

« Pour moi, je ne vous crains ni ne vous » aime. »

Louis XIV.

Cependant les réformés s'efforçaient d'améliorer leur position. C'était, parmi eux, une illusion générale, que si l'on pouvait obtenir une audience du roi et lui révéler directement l'état des choses, on en obtiendrait des édits plus favorables. En conséquence, on lui envoie six députés pour être auprès de lui les organes des Eglises; après mille entraves, la députation est admise. Louis XIV l'écoute et ne répond que par de vagues promesses; ce fut aussi la réponse de ses divers ministres. Que pouvait-on attendre d'un prince qui, peu d'années après, sollicité d'imiter ses prédécesseurs qui avaient protégé les réformés, répondait: « Le roi, mon grand-père, vous » aimait et ne vous craignait pas; le roi, mon père, vous » craignait et ne vous aimait pas; pour moi, je ne vous » crains ni ne vous aime. » Certes, c'était bien en désespoir de cause s'attacher à tout, que de s'attacher aux bienveillantes dispositions d'un tel monarque; on attendait merveille de cette députation; et nous retrouvons dans des papiers de famille la trace de l'émotion avec laquelle on espérait partout un résultat favorable. Nous

lisons dans une lettre de Ducayrol, ministre de Paulin, Raissac et Jeannes, à M. de La Voulte : « J'ai appris à » Castres la favorable audience que Sa Majesté a accordée » à nos députés. Dieu, qui tient en sa main le cœur des » rois, veuille de plus en plus tourner celui du nôtre à » nos avantages ! » Pieux et touchants souhaits qui ne devaient pas s'accomplir (1) !

Ne pouvant venir à bout d'être laissés en paix, malgré tous leurs désirs de paix, les réformés soupirent après un synode national ; depuis quinze ans, ils le réclament ; il peut enfin se réunir à Loudun (novembre 1659 janvier 1660). Ils en espèrent beaucoup... Hélas ! ils y perdent le peu qu'ils avaient encore, et jusqu'au droit même de se réunir de nouveau, droit si longtemps exercé, garanti par tant d'édits, et qui formait d'ailleurs la clé de voûte de leur démocratique organisation. De la sorte, ce vingt-neuvième synode national, objet de tant de vœux et d'espérances, fut le dernier qui se tint avec l'autorisa-

(1) C'est ici le cas de dire que nous possédons du même Ducayrol une autre lettre au seigneur de La Voulte pour lui réclamer une portion « de ses gages. » Nous avons là une révélation sur l'état précaire de ces pauvres bergers exposés à tant de tourments, eux et leurs troupeaux, et obligés encore de mendier leur pain ! « Votre portion, » dit-il à M. de La Voulte, « est de 13 francs 18 sols. » Voici comment se décomposait cette somme que M. de La Voulte prélevait et devait remettre « à chaque Saint-Jean : » Cardaire de Vials, 1 franc ; Jean de La Coste, 1 franc 6 sols ; Jean Cergue de Raissac, 1 franc 16 sols ; David Leutye de La Bessière, 1 franc 16 sols ; M. de La Voulte, 8 francs. On engageait pour trois ans sa cotisation, puis c'était à recommencer. Voici la quittance : « J'ai reçu de M. de La Voulte tout ce qu'il me devait de mes gages des années 1654, 1655, 1656. Fait à Raïssac, 10 septembre 1656 ; signé Ducayrol. » L'Eglise de Paulin, desservie par lui, lui allouait 217 livres 17 sols. Quelle dépendance du seigneur du lieu, sans compter la nécessité de réunir ce modique traitement, sou par sou, par les souscriptions des uns et des autres, compter les retards, les tiraillements, les refus, les sommations devant colloques et synodes, quand ce n'était pas devant les tribunaux !

tion du gouvernement (1). L'assemblée subit cette confiscation, mais n'y consentit pas. Daillé, son modérateur et son organe, fit au commissaire royal cette noble et chrétienne réponse : « On obéira et l'on prêchera l'obéissance, » lorsque les volontés du prince ne seront point contrai- » res à celle du Roi des rois. » Et, séance tenante, comme pour prouver que cette déclaration n'était pas un vain mot, ordre fut donné aux pasteurs de continuer à desservir les annexes, sous peine d'être déposés comme déserteurs de leur ministère (2). On accorde une pension de 752 livres à Christophe Balthasar, savant avocat de Castres, et membre de l'académie de cette ville (1658), comme encouragement et récompense pour les ouvrages remarquables qu'il avait publiés (3). En outre, le synode désigne des députés pour l'arrangement d'une interminable affaire qui avait beaucoup agité les esprits à Castres.

Bruyère avait été nommé conseiller à la Chambre mipartie, quoiqu'il eût manqué à diverses conditions et formalités. L'un de ses collègues, d'Escorbiac, s'éleva énergiquement contre cette nomination; et, appuyé par les conseillers réformés, il empêcha son enregistrement. Bruyère en appelle au parlement de Toulouse, y est interrogé, examiné, reçu après serment, et rentre triomphalement à Castres, pour participer aux séances de la Chambre. Ce fait sans exemple était une violation si flagrante de l'édit, que toutes les Eglises de la province se sentirent atteintes et prirent part au débat. Elles ne pouvaient s'imaginer « qu'un parlement plein de haine et de fureur con-

(1) Il y eut une interruption de soixante-six ans, jusqu'au synode national de 1726, au fond d'une vallée du Vivarais.

(2) Ce synode nomma, pour la révision de la Bible, un comité de savants, parmi lesquels figure Jean-Louis de Jaussaud, pasteur de Castres.

(3) Voir Bayle et *France protestante.*

» tre les réformés » se fît le juge de la religion, des mœurs et de la capacité des conseillers. L'irritation étant montée à son comble, les deux partis, d'un commun accord, remettent la solution au consistoire de Montauban. Celui-ci, violemment tiraillé en sens contraire et très-divisé, ne parvient point à apaiser le conflit. Bruyère, sentant que d'Escorbiac finirait par l'emporter, prend le parti de recourir au roi, qui, dans son arbitraire absolutisme, pouvait seul se prononcer pour lui. Le roi ne demandait pas mieux que d'avoir une occasion pour mortifier, une fois de plus, la Chambre de Castres : il le maintient dans sa charge. Qu'on juge de l'impression produite partout, et de quel œil Bruyère devait être considéré par ses collègues! l'affaire était passée depuis trois ans, que le calme ne s'était pas encore fait dans les esprits. C'est pour cela que le synode national voulut interposer son autorité souveraine pour la réconciliation des parties, « ce qui réussit à peu près selon ses intentions. »

Seulement, l'orage se retourna contre Arbussy, pasteur de Montauban, qui, pour soutenir Bruyère, n'avait reculé devant aucun moyen. Poursuivi dans trois synodes, il met tout en jeu pour se défendre. Dévoué à la cour et pensionné par elle, il va de l'avant, avec une audace inouïe. Fortement appuyé, il obtint, contre la discipline, le droit, les convenances, d'être nommé modérateur-adjoint au synode provincial de Réalmont. Il l'obtint, quoique trente-huit voix s'y opposassent, quoiqu'il y parût sans lettres d'envoi, à titre d'accusé, quoiqu'il eût violé l'arrêté qui le prêtait pour un an à l'Eglise de Saint-Affrique, quoiqu'il eût empêché le ministre Coras, mis à sa place, en son absence, de remplir ses fonctions; quoiqu'il eût continué à prêcher et à administrer les sacrements, au mépris de la suspension dont l'avait frappé le synode d'Uzès. Usant d'une chrétienne modération, le synode national de Loudun se borne à le suspendre pour un an et à lui interdire le ministère à Montauban. Il reprit ses fonctions

à Bergerac; mais, après avoir troublé cette Eglise aussi profondément que celle dont on l'avait arraché, il échappa à de nouvelles poursuites qui, cette fois, l'eussent atteint plus gravement, en se jetant dans le catholicisme. Que ne le fit-il plus tôt pour l'honneur et la paix des Eglises !

C'est l'année même du synode de Loudun que l'académie de Montauban fut transférée à Puylaurens, dernière étape vers sa ruine. C'en était fait maintenant de la sécurité des Eglises ! Jusqu'à présent, on avait observé non pas la loi, mais les formes de la loi ; on avait usé non de justice, mais parfois de certains ménagements ; on frappait pasteurs et troupeaux à coups redoublés, mais on suivait les procédures ; on violait le sens des édits, mais on se donnait l'air d'en respecter la lettre. Désormais, le masque sera jeté, le but nettement affirmé, les pauvres hérétiques impitoyablement traités comme des gens hors la loi et la nature, comme des monstres occupant sur le sol une place usurpée, et dont la destruction est commandée par le salut général. On viendra rapidement à cette destruction finale. Encore quelques années d'agonie ; puis, enfin, le coup fatal sera donné : quand la victime, dans l'arène, est assez harcelée, mutilée, épuisée, on lui plonge le glaive au cœur et c'est fini. On espérait finir de même avec la grande et noble victime de l'Eglise réformée, et l'on n'y épargna rien. Mais on ne tue pas les principes comme les taureaux. Aussi l'Eglise réformée, qu'on croyait, qu'on disait morte et dont Bossuet chanta les funérailles, dans un langage aussi pompeux qu'intolérant, ressuscita de son sépulcre, ramassa, releva ses ruines et en fit un nouvel édifice, sur la cendre même de ses bourreaux.

Voici, avant de dérouler les lamentables scènes de cette persécution sans exemple, le tableau succinct des forces vives que renfermaient encore, malgré tant de souffrances et de pertes, le Haut-Languedoc et le Lauragais. Ce tableau est extrait du tableau général, dressé par le dernier synode national de Loudun; le Haut-Languedoc y

figurait au quatrième rang, après le Bas-Languedoc, le Dauphiné et la Basse-Guyenne. L'Albigeois et le Lauragais comptaient environ vingt-cinq Eglises, une demi-douzaine d'annexes et une trentaine de pasteurs (H).

LIVRE TROISIÈME.

DU DERNIER SYNODE NATIONAL A LA RÉVOCATION.
(1660 — 1685.)

» **Pour nous, qui avons notre ancre fixée**
» **au ciel, nous naviguons au milieu de ces**
» **effroyables tempêtes comme si nous étions**
» **dans un port tranquille.** »

Le min. MACAR *à Calvin.*

SOMMAIRE. CHAPITRE PREMIER : Le vent souffle à la persécution. Démolition des temples. Autres vexations. Expulsion des cinq pasteurs de Castres. La première émigration. Mélange de tolérance et de rigueur. Important triomphe de l'Eglise de Viane. Son histoire. Démêlé de Viane et de Jijounet (1668). — CHAPITRE II : Histoire de P. Pélisson. Ses talents. Ses études. Sa vie à Paris. Ses relations avec Mlle de Scudéry. Nommé à l'Académie. Secrétaire du surintendant Fouquet. Dilapidations de Fouquet. Complicité de Pélisson. Arrestation des deux coupables. Les déloyales défenses de Pélisson. Ses basses supplications. Sa conversion longtemps méditée. Son abjuration (1670). Sa récompense. — CHAPITRE III : Translation à Castelnaudary de la Chambre mi-partie (1670). Persévérance et sacrifices des Eglises. Délibérations de celle de Viane. Synodes provinciaux de Saint-Antonin et de Castres (1672, 1673). Eglise de Viane et ses embarras pécuniaires. David Martin ministre de Lacaune. Son histoire, son caractère, ses œuvres. — CHAPITRE IV : Registre du Pont-de-l'Arn et son contenu (1674). Vie intérieure de l'Eglise de Viane (1674). Synode provincial de Milhau (1674). Autres détails sur la vie intérieure de Viane. Jean Bonafous ministre à Puylaurens ; sa piété, sa mort, son histoire, son testament (1676). — CHAPITRE V : Synode de Camarès (1676). Ses décisions touchant l'Albigeois et le Lauragais. Admission au ministère de huit proposants. Leur nomination à divers postes. Observations sur le ministère et sur les synodes. La caisse des conversions (1676). Mécanisme ; effets de cette banque spiri-

tuelle. Dernières années de Pélisson, ouvrages de sa vieillesse, sa mort. — Chapitre VI : Synode provincial de Caussade (1677). Questions d'argent et services des Eglises. Prospérité de l'Eglise de Roquecourbe. Synode provincial de Saverdun (1678). Paiements divers. Permutations et consécrations. Double réflexion sur la situation des Eglises et le régime synodal. Redoublement d'activité dans les Eglises. Synode de Réalmont (1679). Haute sagesse de ses délibérations. Incorporation de la Chambre de l'Edit de Castres au parlement de Toulouse (1679). — Chapitre VII : Nouvelles persécutions. Supplique et élégie des réformés. Synode de Mauvezin (1681). Plainte au roi. Graves différends aplanis. Aggravation croissante de l'état des réformés. Arrêt sur les visites pastorales des ministres. Procès à Campredon ministre du Pont-de-l'Arn. Enfants de sept ans aptes à choisir entre les religions. Affaire de Marie Briolle d'Arifat. Persécutions diverses. Démolition des temples voisins des églises. — Chapitre VIII : Derniers avant-coureurs de la révocation. Nouvelle grande émigration (1682). Les deux temples de Saint-Amans murés par ordre du conseil. Avertissement pastoral des évêques. Liste des prétendus convertis signifiée aux consistoires. Synode provincial de Saint-Antonin (1682). Questions d'argent, de discipline, de vie religieuse. Mazamet dernière Eglise chargée de convoquer un synode provincial qui ne se tint pas. — Chapitre IX : Un précieux registre de Vabres (1683). Causes de la perte des registres d'Eglise. Le comité directeur. Division des réformés en ardents et modérés. Assemblée secrète à Toulouse. Ses intrépides décisions. Funestes conséquences. Docteur Cambolive ; sa tournée missionnaire. Périls de sa fuite. Nouveaux arrêts de 1684, signifiés dans l'Albigeois. Démolition des temples de Lacrouzette, Aiguefonde, Saint-Alby, Aussillon, Puylaurens, Castres, La Bessonié, Vabres, Sénégats, Roquecourbe, Lacaune. Suppression de l'académie de Puylaurens. Son histoire. — Chapitre X : Les Dacier, leur histoire, leur conversion, leur science, leur mort, leur caractère (1651, 1722). — Chapitre XI : Les dragonnades. M. de Bleaumont. Abjurations. Dénonciations. Incarcérations. Confiscations. Proscriptions. Eglise de Roquecourbe, de Revel, de Castres. Mesures inquisitoriales vis-à-vis des nouveaux convertis. Sentiments que doivent inspirer les persécutions du passé.

CHAPITRE PREMIER.

Le vent souffle à la persécution. — Démolition des temples. — Autres vexations. — Expulsion des cinq pasteurs de Castres. — La première émigration. — Mélange de tolérance et de rigueur. — Important triomphe de l'Eglise de Viane. — Son histoire. — Démêlé de Viane et de Jijounet (1668).

« Combats le bon combat de la foi. »
1 Tim., VI, 12.

L'heure est sonnée de dépouiller toute humanité, toute pudeur. Les sourdes passions qui fermentaient au fond des âmes comme un impur levain éclatent maintenant au grand jour, dans leur sauvage brutalité. Du synode de Loudun à la révocation officielle, c'est une révocation de fait, de détail, lente mais implacable, s'accomplissant tantôt sur un point, tantôt sur un autre, au mépris des lois, des droits, des protestations. Mieux eût valu, d'emblée, un bel et bon arrêt de mort contre quiconque se permettait de n'être point de la religion du roi; au moins, l'hypocrisie n'eût point fardé la tyrannie.

Du reste, tout poussait dans cette fatale voie : l'absolutisme d'un monarque débauché qui, en imposant ses croyances à tous ses sujets, cherche autant un moyen de salut qu'une puérile satisfaction d'amour-propre; les parlements, aussi prompts à sévir qu'habiles à torturer les lois, trop peu sévères à leur gré. Les Etats de province prenant toujours, dans la mesure de leur pouvoir, l'initiative des injustices; les officiers publics, les gouverneurs, les intendants, heureux de déployer des excès de zèle qui les signaleront à la reconnaissance royale; le menu peuple, n'obéissant qu'à ses instincts mauvais, à sa grossière superstition, qui lui fait voir des damnés, indignes de vivre, en ceux qui, à tant d'égards, pouvaient leur servir d'exemple; enfin et surtout, le clergé, et dans

le clergé, au premier rang, les Jésuites qui trouvaient infiniment plus commode de bâillonner et de supplicier que de convaincre et de réfuter. Le clergé multiplait ses assemblées, ses mémoires contre les réformés; il fut beaucoup plus libre après la mort du cardinal Mazarin (1661), car le cardinal, pour ne pas rompre avec les puissances protestantes, ses alliées, devait empêcher de trop criantes violences. Après lui, Louis XIV gouverna seul; et, façonné de bonne heure par son confesseur jésuite à la haine des réformés, il fit de leur ruine sa pensée dominante, la principale gloire de son règne; aussi le clergé n'use-t-il d'aucune retenue. Quand il n'agit pas de lui-même, il fait agir sous main; presque toujours les honneurs de l'initiative lui reviennent. Après avoir obtenu, en 1633, l'arrêt du Conseil, ordonnant que les colléges de Montauban, Castres, Nîmes, exclusivement protestants jusque-là, seraient mi-partie, il devint l'exclusif possesseur de celui de Montauban, et c'est alors, comme nous l'avons vu, que l'académie fut transférée à Puylaurens. C'est lui encore qui inspira l'arrêt rendu par la Chambre mi-partie de Castres, enjoignant aux ministres du ressort de faire, à voix basse, leurs exhortations dans les conciergeries, de peur qu'ils ne fussent écoutés avec sympathie par les autres prisonniers. Un vicaire de Villegoudou, « l'un » des plus ardents et des plus infatigables persécuteurs de la » province, » ayant entendu des femmes chanter des psaumes chez elles, les invita à se taire. L'aurait-il fait si elles eussent chanté quelque chanson mondaine? Quoi qu'il en soit, ces femmes, fortes de leurs droits et de leurs besoins pieux, continuent; dénonciation par l'abbé à la Chambre mi-partie; arrêt de partage; appel du vicaire au conseil privé qui, fidèle à ses habitudes, se prononce contre les réformés et interdit le chant des psaumes à domicile sous peine de 500 livres d'amende. Bientôt après, suivit l'arrêt de ne chanter des psaumes que dans les temples; puis en vinrent une foule d'autres, sans interruption, jusqu'au grand

arrêt, qui les rendit tous inutiles. Sans les mentionner, ce qui nous jetterait hors de notre cadre, signalons les désordres et les souffrances qu'ils entraînèrent dans nos provinces.

Un grand coup fut la manière dont le clergé réussit à faire considérer les temples. Dans chaque province, deux commissaires étaient chargés de relever les infractions à l'édit de Nantes ; l'un d'eux était catholique à outrance ; l'autre, en général, un protestant ou tiède ou vendu, en tout cas nommé par le commissaire catholique ! Le clergé, visant à la démolition des temples (dans la pensée qu'il disperserait ainsi le troupeau et en aurait mieux raison), en dénonçait un grand nombre aux commissaires ; il les accusait, ou d'être bâtis ailleurs qu'à la résidence même du ministre, ou à une trop grande proximité des églises, ou au siége de l'évêque, ou sur les terres de seigneurs ecclésiastiques, ou de seigneurs catholiques, ou de seigneurs réformés. Tout autant de cas où ils étaient condamnés à disparaître, grâce aux misérables chicanes, aux équivoques indignes qu'on invoquait sans rougir. Ce fut le décret de ruine d'une foule de sanctuaires. Dans ces critiques circonstances, l'opinion des réformés sur la conduite à tenir se partagea; les uns préférant qu'on ne produisît aucun titre de possession des temples ; les autres, au contraire, qu'on fît valoir tous ceux qu'on avait. Ce dernier avis prévalut ; mais, auprès de tels juges, quels titres pouvaient suffire ! Entre tous les intendants, Bezous, celui du Languedoc, se signalait par sa fureur. Le Languedoc eut l'honneur d'ouvrir cette voie douloureuse ; la même année, par décret du 5 octobre, cent quarante-quatre temples furent abattus ; le 6 mars 1666, arrêt du conseil qui fit tomber aussi le temple de Mazamet; et, pour tous les autres, le répit qu'on leur laissa ne devait point être de longue durée ; parmi les temples démolis cette première fois se trouvaient ceux de Montredon, Vabres, Castelnau. On espérait disperser les brebis en renversant

la bergerie, comme si, pour s'assembler, il fallait autre chose que la voûte du ciel ! L'expérience le prouva.

Après les temples, on s'en prend au nom même de *réformé;* défense est faite de le prononcer jamais, sans l'accompagner de l'épithète injurieuse de *prétendu.* Puis on s'attaque à la famille elle-même; on reconnaît les garçons de quatorze ans, les filles de douze ans aptes à se convertir; les relaps sont condamnés au bannissement, les débiteurs dispensés de payer leurs créanciers prétendus réformés. Il n'y eut pas jusqu'aux morts que cette rage persécutrice n'atteignit; non contents de fixer le moment des convois funèbres à six heures du matin et du soir en été, et, en hiver, à huit heures du matin et à quatre heures du soir, on limita à trente le nombre des assistants, et l'on interdit au pasteur de rentrer dans la maison mortuaire pour y adresser son exhortation habituelle, toujours à la requête du clergé, qui, paraît-il, redoutait beaucoup la parole des ministres. Une belle occasion de récriminer fut offerte au clergé castrais : il y eut alors, à Castres, un enterrement considérable, auquel assistèrent les personnes marquantes, le consistoire, les officiers de justice; un tel fait était fréquent dans cette ville, ainsi qu'à Montauban, à Nîmes, partout où les protestants formaient la population la plus nombreuse ou la plus distinguée. De là, vive plainte à la cour; tout n'est-il pas, en effet, perdu si plus de trente personnes suivent un convoi funèbre? Condamnation, par la cour, de l'Eglise de Castres à ne plus inhumer ses morts qu'à l'aube ou au crépuscule, et avec un cortége de dix personnes au maximum (19 mars 1663).

Voici qui est encore plus révoltant : les cinq ministres de Castres, Beaux, de Jaussaud, Ladevèze, Lacaux, Daneau, exerçaient, par leur supériorité intellectuelle et morale, une énorme influence qui portait ombrage au clergé. Dénoncés comme coupables de fomenter des troubles dans le pays (ce qui était absolument faux), ils

sont condamnés par le roi, sans être entendus, sans aucune forme de justice, sans même connaître leurs accusateurs, à quitter l'Eglise de Castres. Et comme si leur présence devait attirer la foudre, ils reçoivent l'injonction de partir le lendemain du jour où cette odieuse sentence leur sera signifiée; ils seront répartis entre cinq des Eglises voisines, dont les pasteurs viendraient les remplacer à Castres. « A cet effet, lesdits ministres partiront le lende-
» main du commandement qui leur sera fait de se ren-
» dre, savoir : le nommé M. Beaux, à Mazamet, pour y
» servir en la place de M. Lavergne, qui ira à Castres dans
» le même délai, pour y occuper celle dudit Beaux.
» M. Jaussaud ira à Revel, au lieu de M. Bonnafous,
» qui viendra à même fin audit Castres. Comme aussi les
» nommés Ladevèze et Lacaux iront à Viane et à Vabres,
» pour y servir en la place des nommés Verdier et Oulez,
» qui passeront audit Castres pour y occuper les leurs. Et
» M. Daneau ira à Caussade, au lieu de M. Boudez, qui
» viendra audit Castres prendre sa place; les uns et les
» autres pour y faire leurs fonctions jusqu'au prochain
» synode, sur les mêmes peines que dessus, à défaut d'y
» obéir (3,000 livres d'amende applicables à l'Hôtel-Dieu),
» 2 avril 1663 (1). » Cet acte inouï, sans précédent, jeta partout la stupeur. L'exil des cinq ministres dura six ans; ce ne fut que sur un témoignage favorable de l'intendant qu'ils purent être réintégrés dans leurs droits, mais moralement amoindris et contraints à une excessive réserve.

D'ailleurs, il commençait à n'y avoir plus d'autre loi que celle du bon plaisir; et l'année 1665 le montra bien (2). Les vingt-deux diocèses du Languedoc s'unissent

(1) Benoît, III, 612, et Pièces justificatives

(2) Le syndic du diocèse de Lavaur obtint à Revel : 1° que la porte du temple, donnant sur le Couvert-Haut, fût murée pendant les cultes catholiques ; 2° qu'ils abandonnassent aux catholiques leur moitié de cimetière et qu'ils en achetassent ailleurs ; 3° que les hôteliers pro-

pour déclarer à l'assemblée des Etats qu'ils ne veulent plus de la liberté de conscience, « qu'ils la tiennent à ou-» trage. » Et dans l'assemblée du clergé, on remercie le roi « d'avoir commencé à humilier de la belle manière » les ennemis de l'Eglise en Languedoc ; on le félicite de » l'avoir fait en d'autres lieux, par démolitions de tem-» ples, enlèvement de colléges, etc. » Ainsi encouragé, le roi, prêtant l'oreille à une nouvelle réclamation du clergé, convertit en loi générale tous les arrêts déjà rendus contre les réformés ; cette loi contient cinquante-neuf articles, tous plus terribles les uns que les autres. Aussi devient-elle la cause de la première des sept émigrations qui se succédèrent, en moins d'un siècle, dans cette France qui se piquait d'être à la tête des peuples, et qui la privèrent de deux millions de ses meilleurs citoyens.

A lui tout seul, ce fait exorbitant renverse les étranges acusations de dom Vaissete, qui transforme plaisamment les victimes en persécuteurs. Exclus de presque toutes les fonctions publiques, des Etats généraux du pays, des assemblées diocésaines, des administrations municipales, empêchés de tenir garnison dans les villes, privés de leurs places de sûreté et de leurs droits les plus incontestables, criblés d'arrêts et de décrets inspirés par la tyrannie pure, voyant leurs temples s'écrouler sous les coups du pic ou les explosions du salpêtre, forcés de s'expatrier pour chercher sous des cieux plus cléments la paix et la sécurité ; il faut vraiment fermer les yeux à l'évidence et le cœur à la justice pour ériger les martyrs en bourreaux.

Vers la mi-septembre 1667 eut lieu à Saint-Affrique, sous la présidence du pasteur Beaux, du Pont-de-l'Arn, le synode provincial de Haute-Guyenne. Beaux, distingué

testants n'étaleraient ni ne vendraient de viande les jours maigres. Le syndic demandait beaucoup plus ; ils durent, provisoirement du moins, se contenter de ces trois points (Manuscrit Barrau).

et irrégulièrement rétribué, quitta bientôt l'Eglise du Pont-de-l'Arn pour celle de Milhau ; le vice-président du synode fut de Jaussaud, de Revel. Le synode confirma la nomination de Gommarc à la chaire de philosophie de Puylaurens, en remplacement de Verdier. Il nomma pour l'examiner Maroule, Daneau, Rival, Jaussaud, Charles, Bardou, Lavergne, sur la médiation de Jésus-Christ et la prédestination. On a de lui trois thèses latines, dans lesquelles il donne large part à l'élément subjectif, et où il annonce des aspirations libérales.

La persécution n'empêchait donc pas la tenue régulière des synodes et le fonctionnement de l'Eglise. Il restait encore, dans le Languedoc, deux cent mille réformés ; dans quelques localités, ils formaient même la population tout entière. Peut-être faut-il voir là l'explication de ces tolérances isolées, de ces semblants de justice, dont on est parfois témoin, au milieu du déchaînement général contre les réformés. C'est ainsi que, pendant qu'on démolit le temple de Mazamet par arrêt du conseil (6 mars 1666) (1), on laisse continuer, à l'hôpital Saint-Jacques de Villegoudou, le prêche, jadis accordé par lettres-patentes, signées de la propre main du roi Charles IX. D'un côté, on déporte aux colonies deux cents malheureux, parmi lesquels une demoiselle Cabibel, de Castres ; on poursuit avec persévérance l'incorporation de la Chambre de l'Edit au parlement de Toulouse ; on défend à ceux de la R. P. R. de s'abstenir de travailler, de fermer leurs boutiques, de suspendre l'exercice de la justice, « sous prétexte de ren- » dre un faux et ridicule honneur à Calvin, mort à pareil » jour de mercredi ; » on dispense les nouveaux soi-disant convertis de payer leurs dettes pendant trois ans, et l'on répand cette équitable dispense sous forme de quinze cents placards et de mille cahiers, dans toutes les villes et communautés de la province, comme un appât, pour piper les con-

(1) Haag, Pièces justificatives, 379.

versions. D'autre part, l'intendant de Bezous, malgré son âpre zèle, donne hautement raison à l'Eglise de Viane, contre les syndics du clergé du diocèse de Castres. Il faut dire que cette Eglise, importante comme celle de Lacaune par sa population, et sa situation entre le Rouergue et le Quercy, qu'elle mettait en rapport, avait pour elle des titres, des documents de tout genre, aussi solides que nombreux. Il s'agissait de la démolition de son temple, ardemment souhaitée par le clergé, et que l'intendant refusa par une sentence longuement motivée. Le temple avait été formé de la réunion de deux maisons, et il semble ressortir d'une note des registres de Viane, que le cimetière était attenant et formé sans doute des anciens jardins qui devaient dépendre des maisons. A côté du temple se trouvait un ancien corps de garde, provisoirement remis aux catholiques pour célébrer leur culte, en attendant la restauration de leur église. Or, c'est sur la raison de voisinage que se fondait le clergé pour réclamer la démolition du temple, assimilant le corps de garde à une église, et oubliant qu'ils la détenaient à titre provisoire, et bien après que les réformés étaient en jouissance de leur temple! Le 2 octobre 1667 eut lieu, dans le temple de Viane, une solennelle réunion; le ministre de La Caux, l'exilé de Castres, y assistait; il annonce que les deux commissaires royaux pour l'exécution de l'édit, de Bezous et Peyremales, vont partir pour Montpellier, qu'ils ont invité à s'y rendre aussi les députés des Eglises, notamment ceux de Viane, pour voir procéder au jugement touchant le temple, la continuation du culte, la cloche, le cimetière et autres priviléges et droits « dont elle use depuis un siè- » cle. » On décide l'envoi d'un député, Sévérac fils, antérieurement déjà pourvu de ces fonctions, « au desfrais » duquel il sera pourvu. On lui remet tous les mémoires, tous les titres nécessaires; on le charge d'insister spécialement sur ce que « le lieu baillé par provision pour dire la messe, » près du temple, était le corps de garde qui servait en

» paix pour l'instruction de la jeunesse; et, pour démon-
» trer que c'était un corps de garde, produire les comptes
» de 1615 et 1616, d'où ressortira que le corps de garde,
» brûlé par la négligence du sieur Raignade qui y faisait
» chauffer sa chamure, et qui fut condamné à le réédifier.»
Le procès-verbal de cette délibération, prise au temple à l'unanimité, porte les signatures de : Rabaud et Azam, consuls; Cavaillès, Aïtanes, Bénézech, Sévérac, Ramond, Montanet, Abos et Jean Mathet, secrétaire. L'Eglise gagna sa cause. Nous avons eu la satisfaction de trouver la sentence prononcée en sa faveur dans un registre de l'Eglise de Viane, recueilli aux archives départementales d'Albi (1). Cette pièce est trop importante; elle révèle trop l'histoire passée de l'Eglise de Viane et son état présent, lors de cette affaire, la procédure de l'époque et les dispositions du clergé, pour que nous ne la rapportions pas en entier, malgré son style et son étendue :

« Les commissaires députés par le roi pour l'exécution
» de l'édit de Nantes en la province du Languedoc et du
» paix de Foix.

» Entre les syndics du clergé du diocèse de Castres de-
» mandant à ce qu'il soit fait défense aux habitants de la
» R. P. R. du lieu de Viane d'y faire à l'advenir aucun
» exercice de leur religion, et qu'à cet effet le temple qui
» y est construit soit démoli d'une part, et les habitants
» de la R. P. R. dudit lieu assignés et deffendeurs, d'autre;

» Veu l'exploit d'assignation donnée aux fins susdittes
» auxdits deffendeurs, le 24 septembre 1565, contrats de
» mariage du 11 mars 1566 et 21 mai 1570, par lesquels
» il est porté qu'ils seront solennisés en l'Eglise P. R.

(1) Un grand registre parcheminé de baptêmes, mariages, décès, délibérations, de l'Eglise de Viane, du 13 janvier 1664 à décembre 1673. — Ce registre était tenu par Jean Mathet de La Resse, terre de Senaux, secrétaire de l'Eglise de Viane. On y retrouve presque tous les noms qui existent encore dans le pays.

» dudit Viane, extrait des actes des colloques tenus à
» Castres, Roquecourbe et Viane dans les années 1587,
» ..88, ..89, ..92 et 1593, desquels résulte qu'un ministre
» et anciens y avaient été députés; extrait d'actes des
» synodes des années 1582, ..85, ..96, ..98, ..99 et 1600,
» desquels résulte que Miremont, ministre, avait été
» nommé pour y assister, avec un ancien ou sans ancien;
» extrait du registre des baptêmes, faits audit Viane, par
» Antoine Roussel, ministre dans les années 1568 et
» 1569 et suivantes, et des années 1582, ..97, ..98, ..99,
» testaments des années 1570, ..71, ..96, ..97, par lesquelles
» il résulte des léguats faits aux pauvres de la R. P. R.
» dudit Viane et au besoin du consistoire dudit lieu; ex-
» trait du rolle des comptes rendus dans les années 1572,
» ..77, ..78, ..94, ..95, ..96, ..97, desquels résulte entr'au-
» tres choses que les comptables auraient mis en dépense
» les sommes par eux payées pour le ministre dudit lieu
» ou loage de sa maison et réparations du temple, et que
» les sommes auraient esté allouées, mandement et quit-
» tance au sujet du paiement pour les gages du ministre
» dudit Viane, ou frais de voyage des 4 mars, 4 avril,
» 17 août 1577, 6 juin et 20 décembre 1597; lettres-patentes
» du roi Henri IV du 1er janvier 1591, au sujet de la dis-
» tribution de la somme, desquelles résulte que Nadal y
» est compris comme ministre dans Viane, et quittance
» de la somme reçue par Miremont, le 5 mars 1601, sui-
» vant le département fait à Montauban le 3 mars; copie
» collationnée d'une missive écrite le 11 décembre 1597,
» adressant aux consuls, ministre et consistoire de Viane,
» et procuration passée en conséquence par ledit de Mira-
» mont, ministre et ancien du consistoire dans Viane, à
» l'effet de poursuivre en la cour des aides de Montpellier,
» le paiement du ministre, du 14 décembre au dit an 1597;
» contrat d'acquisition fait par le sieur de Miremont et re-
» connaissance du 6 novembre 1597, et du 11 juin 1598,
» desquelles résulte qu'il est qualifié ministre dudit lieu;

» extrait des délibérations dudit Viane des annexes 1597
» et 1598, par lesquelles il est porté qu'elles auraient été
» passées dans le temple à l'issue ou pendant le prêche;
» extrait du contrat d'amortissement passé par l'évêque de
» Castres aux paroissiens de l'Eglise de Notre-Dame de
» Jijou (1482); procès-verbal de vérification des réparations
» à faire aux murailles de Viane et corps de garde en l'an-
» née 1617; délibérations du conseil dudit Viane, prises
» dans les années 1617 et 1619, au sujet du brûlement
» dudit corps de garde, quittance de 15 livres pour les
» réparations dudit corps de garde du 16 décembre 1619;
» extrait d'arrêt du parlement de Navarre du 19 juin 1643,
» duquel résulte que le susdit sieur évêque de Castres et
» chapitre d'Albi sont condamnés à continuer et parache-
» ver les réparations de l'Eglise de Jijou (1610) et icelle
» mesttre en estat que le service divin s'y peut faire et
» célébrer; acte de mise de possession du bénéfice de
» Notre-Dame de Jijou des 24 mars 1634 et 14 septembre
» 1653; acte de réquisition faite au recteur et marguillier
» de Viane et syndic du clergé des 26 et 28 octobre 1665,
» desquels résulte que la maison où se fait le service divin
» et se dit la messe servait de corps de garde; actes de Ray-
» mond faits par lesdits déffendeurs du 26 octobre 1665 au
» recteur et marguillier, desquels résulte qu'ils répondent
» être véritable que la maison où se fait le service divin et
» se dit la messe servait autrefois de corps de garde, fut
» donné par provision jusques à ce que l'Eglise paroissiale
» de Notre-Dame de Jijou fût en état; autre acte du 29
» dudit mois et au fait audit syndic à ce que les habitants
» catholiques fussent ouïs par serment sur la vérité dudit
» lieu, par lequel il déclare ne pouvoir répondre audit
» acte; requestes, remonstrations et la production desdits
» déffendeurs, tout considéré; nous, sans avoir égard à
» la demande du syndic du clergé du diocèse de Castres,
» avons maintenus les habitants de la R. P. R. dudit Viane
» au droit et faculté d'y continuer l'exercice de leur reli-

» gion P. R., ainsi qu'il a été fait jusqu'à présent, faisant » défense audit syndic du clergé et à tous autres de leur » donner aucun trouble ni empêchement audit exercice, » à peine de désobéissance, à la charge par eux de vivre » et de se comporter suivant les édits, enjoignant aux » officiers de justice et consuls dudit Viane de tenir la » main à l'exécution de notre présent jugement et à tous » huissiers, avocats ou sergents faire tous exploits et au- » tres actes, sur ce requis et nécessaires.

» Fait à Montpellier, le 18 octobre, 1667, signés : de Be- » zous, de Peyremalles, Pames dit sieur Tournier » (à l'original).

Contresigné dans le Registre du consistoire, où la pièce est transcrite, par : Mathet, secrétaire, et Sévérac, ancien.

L'heureuse issue de ces poursuites, dans lesquelles était engagé tout le clergé du diocèse, malgré l'évidence de ses torts, dut enhardir autant que réjouir l'Eglise de Viane. Il le fallait bien, pour qu'elle osât recevoir des catholiques dans son sein, en dépit des défenses réitérées d'embrasser la Réforme. Deux mois seulement après cette grosse affaire, eut lieu, dans le temple de Viane et en présence de toute l'assemblée, l'abjuration solennelle de Marguerite Virottes, « après avoir préalablement promis devant le » consistoire, vouloir vivre et mourir dans la dite religion » réformée. » Et dans le temple du Bez, le 13 juin 1668, se faisait une cérémonie semblable, l'abjuration de la religion romaine par Marie Carayon, de Belfort, terroir du Bez, et sa réception officielle dans l'Eglise réformée.

L'année suivante, l'Eglise de Viane figure encore au synode provincial de Saint-Antonin du 12 septembre 1668 (L) ; deux jours avant, se tint au temple de Viane une séance consistoriale pour la nomination des députés, ce qui se faisait sans doute dans toutes les Eglises. Le ministre de La Caux et Sévérac, ancien, furent délégués. On les chargea en même temps de faire vider un différend qui s'était élevé entre l'Eglise de Viane et celle de Jijou-

net. Celle-ci, annexe de Viane, refusait de « contribuer à » l'entretien » du ministre de Viane. Le synode condamna Jijounet « à bailler la somme de 50 livres par an pour parfaire aux gages du ministre de La Caux. » Mais ce paiement se fit longtemps attendre, puisque, l'année suivante, le consistoire de Castres revient encore sur cette triste affaire, rappelant à Jijounet qu'il doit 50 livres, « pour l'année dernière finie en septembre, sans préjudice » de ce qui est dû pour l'année précédente et qui n'a point » été réglé encore. » Ceci soit dit en passant, comme spécimen des tiraillements sans nombre, des amertumes déplorables qui, presque partout, étaient le lot des pasteurs, pour la question « des gages » et qui montrent bien qu'alors, comme aujourd'hui, le ministère était une carrière, non de lucre, mais de foi et de dévouement.

CHAPITRE II.

Histoire de P. Pélisson. — Ses talents. — Ses études. — Sa vie à Paris. — Ses relations avec Mlle de Scudéry. — Membre de l'Académie. — Secrétaire du surintendant Fouquet. — Malversations de Fouquet. — Complicité de Pélisson. — Arrestation des deux coupables. — Les déloyales défenses de Pélisson. — Ses basses supplications. — Sa conversion longtemps méditée. — Son abjuration (1670). — Son salaire.

« De l'attrait de l'argent, il connaissait la force. »
ROSEL-BEAUMONT.

Cette foi, ce dévouement sont d'autant plus remarquables chez les uns, que la palinodie des abjurations stipendiées est plus éclatante chez les autres. Dans ce nombre et au premier rang doit être citée l'abjuration de P. Pélisson, de Castres. Nous avons attendu, pour parler de ce trop célèbre fondateur de la *Caisse des Conversions*, le moment

de sa rupture décisive avec l'Eglise réformée; on comprendra, vu la place considérable qu'il occupe dans l'histoire de la littérature, de la politique et de l'Eglise, que nous lui consacrions un chapitre spécial et étendu.

Paul Pélisson-Fontanier naquit à Béziers, et non à Castres, comme on l'a longtemps cru; mais il est rattaché à Castres par sa famille, son éducation, ses intérêts, ses succès, sa vie. Né de parents protestants, en 1624, il fait ses premières études à Castres, centre de la magistrature protestante, comme Montauban était le centre littéraire et militaire de la Réforme dans le Midi. Il se distingua dans l'excellent collége de Castres, alors dirigé par l'Ecossais Morus, dont le fils Alexandre, plus tard si fameux, se signalait déjà par son esprit, ses talents et ses désordres. Pélisson, à douze ans, finit à Castres sa rhétorique, fit sa philosophie à Montauban, prit à Cahors le baccalauréat ès arts, termina à Toulouse ses études de lettres et de droit, et, à dix-neuf ans, publia, à Paris, une paraphrase vantée du premier livre des *Institutes* de Justinien; Fénelon, qui lui succéda à l'Académie, dit de cet ouvrage: « qu'on n'y trouve défaut que celui de n'être pas » conduit jusqu'à la fin. » Sous le patronage de son coreligionnaire Conrart, créateur de l'Académie française (1), il fréquente l'hôtel Rambouillet et les salons les plus distingués. Au bout de trois ans, il rentre à Castres où il se fait remarquer par ses plaidoieries, et il participe activement aux travaux de l'académie castraise, qu'il avait contribué à fonder. Il compose pour elle et lit dans ses séances des pièces de prose et de vers remarquables par leur séve religieuse et protestante, notamment un *Sonnet* contre les athées, des *Stances spirituelles* imitées du psaume XXXVII

(1) Conrart réunissait chez lui quelques littérateurs, notamment Gombaud, d'Ablancourt, Pélisson, protestants. Richelieu résolut de transformer cette réunion en académie; il chargea Conrart de rédiger les Statuts (1639).

et ce fameux *Dialogue* pour consoler une personne dont la sœur avait changé de religion, dialogue dont nous avons déjà donné quelques extraits, et qui révèle en lui, à cette époque, une sorte d'horreur contre le catholicisme; aurait-il pu, sans cela, conseiller à une femme d'exclure de ses affections une sœur, par la seule raison qu'elle avait abjuré l'Eglise réformée pour l'Eglise catholique! on n'apprendra pas sans surprise que c'est ce même fougueux huguenot qui, plus tard, persécuta cruellement sa propre sœur, parce qu'elle persévérait dans sa foi protestante, alors que lui l'avait quittée!

Il demeura trois ans à Castres, pendant lesquels il eut la petite vérole qui lui déchiqueta les joues, lui déplaça les yeux et en fit un type de laideur passée en proverbe; Boileau l'a chansonné; et Mlle de Scudéry, liée avec lui d'amitié grande, et qui, dans ses romans le met en scène sous les noms d'Acanthe et d'Herminius, a dit de lui qu'« il abusait de la permission d'être laid. » Il retourna à Paris en 1651; et la passion avec laquelle il se lança dans l'étude des langues antiques lui valut le surnom de *Cicéronien*. Il contribua, avec Descartes et Pascal, à la formation de la langue française, par son style clair, méthodique et nerveux sans raideur: « Son style noble et léger, » a dit Fénelon, « ressemblait à la démarche des divinités » fabuleuses qui coulaient dans les airs, sans poser le pied » sur la terre. » En 1652, de sa plume, tout imbibée d'adulation, il écrit son *Histoire de l'Académie*, qui lui vaut la promesse du premier siége vacant (ce qui survint en 1653), et, en attendant, le privilége *unique* d'assister aux séances, avec voix délibérative.

Comblé d'honneurs, il s'occupe du côté positif de la vie que, du reste, jamais il ne négligea: il achète une des soixante charges de secrétaire du roi qui rapportaient des revenus fixes et éventuels, conféraient certains priviléges civils et judiciaires, et anoblissaient au bout de vingt années. Ces fonctions ne l'empêchent pas de suivre assidû-

ment les réunions des salons, qui formaient la vie galante et littéraire du dix-septième siècle. Pendant dix ans, il fut l'oracle de celui de M[lle] de Scudéry, au point d'être surnommé l'« *Apollon du samedi* : » c'était la pleine floraison de la préciosité, si vigoureusement bafouée par Molière et Boileau. Bien que Pélisson s'élevât au-dessus de ce genre emphatique et ridicule, ses travaux néanmoins, surtout ses poésies, portent quelque empreinte de ce fade milieu.

En 1657, M[lle] de Scudéry, ayant reçu un bienfait de Fouquet, charge Pélisson de lui composer un *Remercîment*. Pélisson s'en tire avec une flatterie si consommée, qu'il reçoit lui-même, du prodigue surintendant de Louis XIV, une large gratification qui, dit-il, « assure son repos pour » le reste de sa vie. » Fouquet, discernant en lui vive pénétration et bonne plume, se l'attacha, comme son premier secrétaire, son ami, son confident. Un mot sur Fouquet, pour mieux connaître Pélisson.

Par son esprit fécond et délié, Fouquet, contre toute attente, avait procuré à l'Etat millions et crédits. Malheureusement, sa conscience n'était pas à la hauteur de son génie. C'est pitié que l'histoire de ses effrayantes malversations, les ruses de toute sorte qu'il emploie pour faire de son « propre bien le bien de l'Etat, afin de mieux réussir en» suite à faire de la fortune de l'Etat sa proie (1). » Grâce à ces désordres inouïs, Fouquet devient bientôt possesseur de domaines immenses. Il consacre 18 millions à embellir sa terre de Vaux-le-Vicomte, qui éclipse toutes les résidences royales. Il achète Belle-Isle et la fortifie, en prévision de poursuites possibles. Sa devise est un écureuil avec cette orgueilleuse légende : « *Quo non ascendet?* » Il s'entoure d'un luxe oriental, s'adonne à tous les raffinements de l'immoralité, invite la cour à des fêtes d'une magnificence sans égale, prodigue les bienfaits ; et, pour continuer en sécurité ses déprédations sans exemple,

(1) H. Martin, XIV, 528.

corrompt les personnages les plus éminents : 100,000 francs par an à Mme de Beauvais, première femme de chambre de la reine ; 100,000 francs par an au maréchal de Créqui, 600,000 francs par an au duc de Brancas, etc. « Il » met les finances dans une confusion tellement inextri- » cable, qu'il ne savait plus lui-même ni ce qu'il devait, » ni ce qu'on lui devait, à plusieurs millions près... Mais » pendant que Fouquet enfonçait l'Etat toujours plus avant » dans la ruine, il y avait quelque part un regard indi- » gné qui suivait tous ses mouvements et qui pénétrait, » après lui, dans les antres les plus ténébreux des finan- » ces... Colbert ! »

Colbert le dénonce enfin, par lettre, au cardinal Mazarin. Sa dépêche est interceptée par le directeur général des postes, créature de Fouquet et qui la lui fait passer. L'orage est ainsi écarté pour cette fois. Mais Colbert veille toujours ; il s'ouvre à Louis XIV ; Louis XIV tance Fouquet ; Fouquet proteste, promet ; et « dès le lende- » main, il recommence à présenter au roi des états où » les dépenses sont *grossies* et les recettes *diminuées*. C'est » en vain ; Colbert est là, détruisant, chaque soir, les » chiffres échafaudés par Fouquet et démontrant au roi les » *mensonges* du surintendant (1). » Exaspéré, Louis XIV fait brusquement arrêter Fouquet dans un voyage en Bretagne où il l'avait suivi, le 5 septembre 1661. Après une longue procédure, le dilapidateur, accablé sous le poids des charges, est condamné au bannissement perpétuel et enfermé au château de Pignerol, où il meurt vingt ans après. La disgrâce du maître entraîne naturellement celle du commis, — son complice pendant cinq ans. Pélisson a été initié au système de Fouquet, à ses pillages, à son inconduite, et il y a participé. C'est lui qui rédigeait les lettres des finances, les billets galants. « Il ne travaillait » pas, fixe et indifférent, à un poste écarté, rouage né-

(1) H. Martin, XIV.

» cessaire, mais obscur. Il était au centre d'où partait le » mouvement. Sa place aux côtés du surintendant, aussi » bien que la confiance et l'estime qui l'y avaient mis, le » rendait nécessairement confident, à toute heure, de » ses pensées, de ses projets, de ses espérances, de ses » hésitations, de ses craintes, peut-être de ses remords. » Il y eut rarement communication plus intime d'un maî- » tre avec son serviteur, d'un ami avec son confident : af- » faires publiques, affaires particulières, fortune de l'Etat, » fortune privée du surintendant, *confusion secrète et cou-* » *pable* de l'une et de l'autre au profit de la dernière ; » corruption des personnes et des choses, achat de la » conscience des hommes et de la vertu des femmes ; dé- » penses d'utilité, de vanité, de politique, d'ambition ; » constructions de luxe ou de guerre ; Vaux et Belle-Isle ; » abus du présent, précautions contre l'avenir ; entretien » d'agents à l'étranger ; de créatures dans la chambre » même du roi et de sa mère ; *tout cela se passait sous la* » *plume de Pélisson, entrait dans son portefeuille, dans son* » *esprit.* Un commis peut copier et ne peut pas lire ; un » confident peut ne pas copier, mais il sait, juge et retient. » Il peut n'être pas complice de la main ; il l'est, malgré » lui, de l'intelligence et de la mémoire (1). » Comment mieux grouper, mieux accumuler les charges accablantes qui pèsent sur ce grand coupable ? Ne dirait-on pas un fragment du terrible réquisitoire dont il fut l'objet ? Chose inconcevable ! Celui qui vient d'écrire ces lignes, aussi profondément justes que sévèrement flétrissantes, est le même qui, dans le cours de son récit, ose parler, se démentant lui-même, de l'*honnêteté* et de la *vertu* de Pélisson ! C'est en sa faveur un dithyrambe continuel ; et voici, entre autres, un jugement inexplicable sous sa plume : « Pélisson ne peut nous tromper et il ne le cher- » che pas ; ce qu'il dit, il le croit ; et il est assez honnête

(1) Marcou, *Etude sur Pélisson*, p. 175.

» homme et assez bon juge pour qu'on soit tenté de se fier » à lui (1). » On comprend, après cela, que M. Marcou, malgré l'incontestable beauté de son étude sur Pélisson, se soit attiré ce mot si pénétrant du *Siècle* du 15 mars 1860... « Si ce n'est faiblesse d'auteur, on pourra croire » que M. Marcou se satisfait à bon marché. » Faiblesse d'auteur! comme si l'on pouvait absoudre l'homme à la faveur de l'écrivain! Comme si le génie rachetait le vice ou le crime! Comme s'il ne les aggravait pas au contraire en augmentant la responsabilité! Etrange justice des hommes : on reconnaît les charges, on avoue les noirceurs; mais vienne un trait bien lancé, un mot à effet, une période qui se balance harmonieusement... et l'on n'entend que des applaudissements qui couvrent tout le reste. N'est-ce pas l'immolation de la conscience et de ses grands principes à une menue question de style et de goût?

Du reste, il est avéré, par les pièces de la procédure, qu'en travaillant pour Fouquet, Pélisson travaillait pour lui-même. Il prenait une part personnelle à beaucoup d'affaires équivoques, soit directement, soit par son ami Rémond du Mas, grâce à la supercherie des prête-noms. La déposition d'Omer Talon dévoile des gains ténébreux; il en ressort qu'il faisait des bénéfices sur les rentrées des offices de Lorraine et de Bar; qu'il prélevait annuellement 2,000 fr. sur les gabelles du Lyonnais et du Languedoc; qu'ayant fait obtenir une concession pour la pêche de la baleine au fondateur d'une compagnie, il recevait de celui-ci, comme salaire de sa protection, une somme annuelle de 20,000 liv. pendant toute la durée de la concession et, plus tard, à cause d'un changement survenu dans le traité, 40,000 liv.; qu'en 1661, il palpa une gratification de 100,000 liv. du surintendant; qu'il avait des profits sur la taxe des cabaretiers, sur les vendeurs de volailles, etc., etc.; comment donc s'étonner qu'après avoir

(1) Marcou, p. 215.

été incarcéré à son tour, il déploie les plus grands efforts d'éloquence et d'habileté pour justifier et sauver son maître? On lui en fait un mérite hors ligne. Berryer y voit « tout ce que le dévouement a de plus désintéressé, la » reconnaissance de plus généreux, l'amitié de plus pur » et de plus élevé (1). » Comme si, en 1671, il n'immola pas l'amitié aussi facilement que la conscience, lorsque, dans ses *Mémoires de Louis XIV*, il écrivit, à propos de Fouquet, « dès ce temps-là, ses voleries m'étaient con- » nues!... » N'est-il pas évident que, dans ses *Défenses*, en plaidant pour Fouquet, il plaidait aussi pour lui-même? Leurs crimes étant communs, leur sort était indissoluble. Il allait être condamné à cinq ans de captivité et à une restitution de 200,000 livres. S'il réussait à innocenter son maître, à le faire élargir, — du même coup, ne se rendait-il pas à lui-même l'honneur et la liberté? Au point de vue moral, ces *Défenses* ne sont-elles pas bien plutôt une nouvelle charge qu'un titre de gloire? Il connaissait à fond la culpabilité de Fouquet et la sienne propre; la preuve, c'est qu'il lui avait conseillé de conserver toujours, comme un bouclier, son titre de procureur général, afin de n'être, à l'occasion, jugé que par le parlement, toutes les chambres assemblées. Il avait en outre, mais en vain, cherché à le détourner du voyage de Bretagne, pressentant qu'il lui serait funeste. Quand donc il prend en main la cause du ministre concussionnaire, il n'a aucun doute qu'elle ne soit mauvaise; et s'il la plaide avec supériorité, il la plaide sans loyauté, s'évertuant à faire passer pour innocent celui dont il connaît, mieux que personne, la culpabilité. En sorte que ces plaidoyers, toute réserve faite du talent oratoire, ne font que mieux mettre en relief cette absence de sens moral, dont il devait, hélas! donner encore tant de preuves et qui lui valut de passer à la Bastille de 1661 à 1666.

(1) Berryer, *Cours et modèles d'éloquence judiciaire*, p. 164.

Rudes furent les premières années de son incarcération. Enfermé dans un sombre cachot, il n'a, pour lui tenir compagnie, que son araignée, devenue célèbre. Il est réduit pour écrire, au plomb des vitres et aux marges des livres, à l'encre qu'il se façonne avec de la suie, du pain brûlé, détrempé dans du vin. A la longue, on se relâche de cette rigueur, on lui rend papier, aisance, amis. Il n'use de ces nouvelles facilités que pour épuiser, auprès du roi, toutes les formules de l'adulation ; il insiste pour être délivré. Louis XIV faisant la sourde oreille, il se tourne vers Colbert qu'il accable de louanges et d'obsessions. Se peut-il que M. Marcou écrive ensuite que « jamais plus fière innocence ne supplia plus dignement ? »

Libéré en 1666, ses finances sont en désarroi ; et Colbert le menace de l'incarcérer de nouveau, s'il ne verse promptement au trésor les 200,000 liv. de sa condamnation. Mais tout à coup le vent tourne *mystérieusement* : il ne les verse pas ! Et Colbert, au lieu d'exécuter sa menace, s'emploie pour lui !... Bientôt une brillante fortune couronne ses méfaits. Qu'a-t-il dû se passer ? On le devine : quelque secrète promesse ; il était huguenot et... Il est admis à suivre le roi en Franche-Comté, sur la Loire, partout ; partout, il l'exalte en termes qui dépassent les limites permises. Il écrit l'histoire de la dernière guerre entre la France et l'Espagne, en de tels termes, que Boileau, tout ultra-courtisan qu'il se montre lui-même, en est offusqué et ne peut retenir cette boutade « : Il loue le roi sur un buisson, sur un arbre, sur un rien. » Aussi, les faveurs commencent à pleuvoir : nommé historiographe, il touche une pension de 6,000 liv. et devient un personnage ; il va en carosse avec M. Daveaux, dîne chez le maréchal Duplessis, soupe chez M. de Montausier ! Le voilà, plus que jamais, attelé à la chronique puérile : « Le roi s'assied, se lève, tousse, dort, il se lève à deux heures et il mange ; il a eu, hier, une légère indisposition et l'on peut dire qu'il se l'était donnée lui-même,

» en mangeant de la salade. » Tels sont les faits essentiels au bonheur de la France et du monde qu'il burinera désormais pour les siècles futurs. Comme le discret Marturé, « jetons un voile sur les faiblesses produites par la » reconnaissance (1). »

Il est des faits qui, malheureusement, ne se voilent pas et sont acquis à l'histoire ; de ce nombre, la conversion de Pélisson. Après avoir, dans les bureaux de Fouquet, montré si peu de conscience morale, comment n'aurait-il pas fait bon marché de sa conscience religieuse ? Une fois l'être spirituel entamé, la corruption, comme une pourriture, d'un point gagne vite l'autre. Lorsqu'en 1622, le protestant Perrot d'Ablancourt fut proposé comme historiographe à Louis XIV, le roi répliqua sèchement : « Je » ne veux pas d'un historien qui soit d'une autre religion » que moi. » Ne faut-il donc pas croire que si ce même roi ouvrit à Pélisson les portes de la Bastille, releva ses affaires, le nomma historiographe, le combla d'honneurs et de pensions, c'est parce que Pélisson s'était secrètement engagé à embrasser, en temps opportun, la foi royale ? Lui qui s'épuisait, en prose et en vers, pour un zeste, à lui complaire, comment, sur une question majeure et que le roi avait particulièrement à cœur, n'aurait-il pas déféré à ses vœux, à ses ordres ? *L'unité de la foi* ne passait-elle pas pour le grand-œuvre du règne ? Louis XIV n'y mettait-il pas son génie, son obstination de tyran ? Et n'est-ce pas ce qui lui valut, de la part du grand adulateur Bossuet, le surnom du nouveau Constantin, nouveau Théodose ?

Il est avéré, du reste, qu'à la Bastille déjà, Pélisson commençait à s'occuper de controverse. Son beau-frère, qui le connaissait, Rapin, père de l'historien castrais Rapin-Thoyras (2), ne doutait pas qu'il ne se livrât à cette

(1) *Histoire du pays castrais*, II, 264.

(2) « On trouva moyen, » dit Rapin-Thoyras, « d'opposer à la bonne

étude, « avec un secret désir de trouver à se satisfaire » dans la religion romaine » et parce que le roi tenait à faire de son abjuration un motif public à son pardon et à ses bienfaits (1). S'il n'abjura que quelque temps après, ce fut pour enlever à sa défection l'odieuse apparence d'un marché. Qu'importait l'heure à Louis XIV, pourvu qu'il eût, par-devers lui, l'assurance? Sa conversion d'ailleurs ne devait-elle avoir, pour le roi, d'autant plus de prix qu'elle paraîtrait plus combattue, plus sincère? Une fois gracié, il poursuit ses études de controverse; il s'éloigne peu à peu de ses coreligionnaires, ou ne s'en rapproche, comme du ministre Claude, que pour les combattre. Et une fois historiographe, il rompt avec la Réforme; c'était nécessité : le roi, qui avait repoussé d'Ablancourt à cause de son titre protestant, aurait-il agréé le protestant Pélisson, s'il n'eût connu déjà son dessein arrêté?

Ce n'est pourtant qu'en 1669 qu'il commence à se déclarer ébranlé par la perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie, livre médiocre, mais qui avait servi de prétexte aux abjurations, depuis longtemps méditées de quelques pasteurs, du grand Turenne, des maréchaux de Duras et de Lorge. Après quelques entretiens avec Arnaud, Nicole et Bossuet, il se décida « à » faire le grand pas. » Ce fut le 8 octobre 1670, dans l'Eglise souterraine de Chartres, et par le ministère de l'évêque de Comminge, qu'il embrassa officiellement le catholicisme, vers lequel, depuis la Bastille, il avait si habilement tourné ses voiles. Il communia; il prit plus tard le sous-diaconat, il reçut même le nom d'abbé; tout

» volonté du roi la religion du prisonnier. Cela fut cause que le roi » souhaita qu'il se rendît digne de ses grâces, en changeant de religion. Mon père, qui connaissait parfaitement M. Pélisson, son beau-frère, ne doutait nullement que ce témoignage de la bienveillance » du roi ne fût la *principale cause* du changement de M. Pélisson. »

(1) *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, VI, 71.

cela n'empêcha pas Ménage, dans une épigramme, de dire qu'il avait « dans sa cheminée les mêmes tisons que douze ans auparavant. » Le jour même de son abjuration, il écrit au roi une lettre, marquée au coin de la politique dévote la plus consommée; comme si la vraie conversion ne fuyait pas l'étalage et le bruit, et ne se révélait pas, avant tout, par les pénétrants parfums d'un vie renouvelée !

A l'inverse de cette sainte discrétion, le nouveau converti s'épanche avec empressement dans le cœur d'un roi célèbre par ses adultères; et le roi, aussitôt, de lui témoigner toute sa satisfaction, en lui faisant acheter la charge de maître des requêtes, et en lui offrant le gracieux don de la moitié de la somme nécessaire pour cette importante acquisition. En outre, le roi daigne perdre de vue les 200,000 livres qu'il avait été condamné à restituer au trésor, et dont il ne fut dès lors plus question. Plus que jamais, ainsi encouragé, l'historiographe s'abandonne sans réserve à son métier d'adulateur à outrance, n'ayant d'autre souci que de « louer Dieu et le roi, » et de prodiguer ces puérils détails, justement stigmatisés par Voltaire, sous le nom de vermine de l'histoire. « L'Académie, » s'écrie-t-il dans une harangue, « après avoir » cultivé avec tant de peine l'art de bien parler, manque » de paroles, et n'a plus, pour honorer le roi, que sa con- » fusion et son silence. » En 1671, il fonde un prix de poésie, et d'avance impose le sujet de tous ces poëmes : *La gloire du Roi !* Du reste, ce zélé courtisan gagnait bien son salaire. La messe, pour valoir moins que Paris à Pélisson, lui valut néanmoins d'assez beaux deniers : d'abord, décharge des 200,000 livres de restitution, pension de 6,000 livres, poste de maître des requêtes; ce n'est pas tout : en 1674, économat de Cluny, revenus des abbayes de la Franche-Comté pendant la guerre; en 1675, économat de Saint-Germain-des-Prés ; 1676, abbaye de Bénevent ; 1679, économat de Saint-Denis; 1681, prieuré de Saint-

Omer ; et, sans compter le commerce avec les plus hauts personnages du temps, et l'énorme influence qui lui en revient, il est dédommagé par cent pistoles d'un vol dont il avait été victime à Maëstricht ; en 1677 encore, il reçoit 75,000 livres, et son nom est inscrit par Louis XIV, entre ceux du premier ministre Colbert et M[me] de Montespan. Ainsi se trouve largement étanchée cette soif de l'or qui le tourmenta d'un bout à l'autre de sa longue existence. « Quelle comédie ! » s'écrient les frères Haag indignés ; « les honneurs n'avaient pas attendu cette conversion ; ce » qui prouve que, dès l'époque de son élargissement, » l'homme était bien sincèrement gagné aux yeux du » monarque, qui n'égarait pas ses faveurs. » Sa passion de l'or était devenue assez notoire pour que Boileau se permît de la flageller dans une de ses satire (1) :

« L'or, même à Pélisson, donne un teint de beauté. »

Voltaire, à son tour, lui consacra un de ces mots sculptés qui demeurent : « Beaucoup plus courtisan que philoso- » phe, Pélisson changea de religion et fit fortune. »

Et maintenant, reprenons le fil de notre histoire ; nous ne tarderons pas à retrouver Pélisson sur notre chemin. Nous le retrouverons dans une nouvelle entreprise, sa honte suprême, et qui, en manifestant tout ce qu'il était capable de faire, manifestera les motifs qui l'ont inspiré dans tout ce qu'il a fait.

(1) 8[e] satire. Dans une édition subséquente, Boileau remplaça le mot de « Pélisson » par celui de « laideur ; » mais ce changement n'empêcha pas « le nouveau converti » de lui en garder rancune toute sa vie.

CHAPITRE III.

Translation à Castelnaudary de la Chambre mi-partie de Castres (1670). — Persévérance et sacrifices des Eglises. — Délibération de celle de Viane. — Synodes provinciaux de Saint-Antonin et de Castres (1672, 1673). — L'Eglise de Viane et ses embarras pécuniaires — David Martin, ministre de Lacaune ; son histoire ; son caractère ; ses œuvres.

« Les pères sont la gloire des enfants. »
PROV., XVII, 6.

Pendant que Pélisson encense le roi comme jamais on n'encensa personne, le roi, sans relâche, poursuit la lente destruction du protestantisme. Le 1er octobre 1670, cédant aux instances réitérées du clergé, il rend un édit pour transférer à Castelnaudary la Chambre mi-partie de Castres. On était loin de s'attendre à ce coup. L'année précédente, il avait promis à Dubosc, ministre de Castres, « l'homme de son royaume qui (d'après son propre » jugement) parlait le mieux, » de ne pas ravir aux protestants leurs chambres mi-parties, dont il reconnaissait pour eux toute l'importance. Depuis, on avait l'illusion de croire à la parole royale ! une fois encore, la réalité montra sa valeur. On commença par infliger aux officiers de la Chambre de Castres toute sorte d'ennuis et de vexations ; c'était un moyen de leur faire désirer la translation comme un remède ; la translation accomplie, l'état des choses ne fit qu'empirer. D'abord, en dépouillant Castres de sa Chambre contre les traités, on la ruinait ; une telle ruine comblait les vœux du clergé, profondément hostile à cette cité si prospère et si énergique ; puis, quel bouleversement ! On éloigne les officiers de leurs familles, de leurs biens, de leurs habitations ; on les envoie dans une ville, où ne se trouvent peut-être pas le quart des maisons nécessaires pour les loger, et où ne

se fait aucun exercice public de religion. La Chambre eut beau faire : ni députations, ni requêtes, ni obéissance, ne purent obtenir un séjour moins incommode ; au contraire, plus on alléguait de désagréments, plus on affermissait le roi dans sa première décision.

L'édifice réformé, journellement miné et attaqué, tombait pièce à pièce, quelque solide que fût sa résistance. Les fidèles s'armaient de patience, s'imposaient d'énormes sacrifices, se serraient les uns près des autres et conservaient le fonctionnement régulier de leurs consistoires et de leurs synodes provinciaux. Les communautés les plus pauvres versaient leurs cotisations respectives, et, à défaut de présentes ressources, chargeaient le seigneur au lieu de faire les avances. Nous en trouvons un exemple, touchant dans son insignifiance, au sein de l'Eglise de Paulin (1). Cette Eglise, toujours dirigée par le pasteur Ducayrol, envoie à l'académie de Puylaurens (chaque Eglise contribuait pour sa quote-part aux frais généraux), la somme de 18 livres d'arrérages, « et de cela la portion » de l'annexe de Jeannes est 6 livres et 1 livre de plus, » = 7 livres, à cause de l'écu remis au messager ; car il » lui faut un écu pour son voyage. » M. de La Voulte (du consulat de Jeannes), est instamment prié, par le ministre Ducayrol, d'avancer la plus grande partie de cette somme, « avec promesse de lui rembourser ce qu'il » aura fourni au delà de ce que monte sa quotité (2). » (31 septembre 1670).

(1) Archives de La Jaladié.

(2) Ducayrol demeura longtemps pasteur de Paulin et de Jeannes, comme cela ressort de quittances faites au seigneur du lieu : « Je » soubsigné confesse avoir reçu de noble Gaspar de Conte, sieur de » Bleaumont, ce que monte sa portion de mes gages des années 1670, » 1671, 1672, 1673. Ducayrol. » — On trouve de semblables quittances jusqu'à la fatale date de 1685 inclusivement.

Dans ces mêmes archives de famille se trouve le baptistaire intéressant du seigneur de La Voulte, que nous croyons devoir repro-

Chaque Eglise particulière continuait, sans doute, à se mouvoir dans sa ferme et libérale organisation, ainsi que nous en avons été témoin pour l'Eglise de Viane, dont les seuls registres ont été sauvés du naufrage. C'est ainsi que le 22 février 1671, le ministre Laroqueboye ayant été nommé à Viane, une indemnité lui est accordée « pour le » charroi de ses meubles et le changement de sa famille; » c'est le 24 décembre 1670 qu'il arriva à Viane, après les accords faits entre lui et Antoine de Guittard, ancien, et Jean Sévérac, consul, tous deux députés de Viane au synode de Puylaurens; on lui donnait 425 livres par an, les 25 livres étant pour le voyage du synode, et dès le lendemain, jour de Noël et de jeûne, Laroqueboye, commença ses prédications, et fit « quatre prêches dans ce » jour. » Il demeura quelques années dans cette Eglise.

duire. « 3 mai 1671, baptistaire de nostre aynée Anne de Conte, bap- » tisée par Antoine de Gau, ministre de La Caze. — 14 mars 1672, » baptistaire d'Hélène de Conte, par le même; — 30 mars 1673, bap- » tistaire de Marie de Conte, par le même; — janvier 1675, baptis- » taire de noble Jean de Conte, présenté par le sieur César de La » Bone de Vinossa, et ancien de l'Eglise de Paulin, fils de noble » Gaspard de Conte, sieur de Bleaumont, et de demoiselle Marie de » La Porte, baptisé par le même, dans la maison de noble Jacques » de Conte, sieur de La Voulte; — 26 juin 1676, baptistaire de Moïse » de Conte, par le même; — 25 août 1677, baptistaire de noble Pierre » de Conte, par Guiardonce de Dupuy, sieur Ducayrol, ministre, fils » de Gaspard de Conte, présenté par Jean Alquier, sieur de Fontorbe, » ancien de ladite Eglise; — 14 avril 1679, baptistaire d'Antoine de » Conte, fils de Gaspard, par noble Guialdonce de Dupuy, sieur Du- » cayrol, ministre de Paulin, présenté par François de Tirefort, sieur » de Lacalm, ministre de l'Eglise de Vabres. »

Je cite, ici, ce baptistaire comme spécimen de ce qui se passait dans toutes nos vieilles familles huguenotes. C'est généralement en tête des Bibles ou des Psautiers qu'on inscrivait tous les événements d'intérieur : mariages, naissances, décès. On retrouve là bien des noms vénérés, des noms de patriarches, de pasteurs, d'Eglises et quelques dates précieuses. Nous le verrons, plus tard, pour les de Ligonier, de Castres.

Le 16 octobre 1670, l'Eglise de Viane se plaignant de l'inassiduité des anciens au culte, fâcheux exemple de torpeur religieuse, le Conseil décide d'infliger une amende de 2 sols aux anciens qui manqueraient aux cultes du matin et du soir, « et les réfractaires ne com» munieront qu'il n'aient préalablement satisfait. » Pénible extrémité que d'aider à la piété à coup d'amendes, mais qui, au moins, témoigne du noble désir de ne pas s'accommoder de l'indifférence. Le 22 novembre 1671, toujours à Viane, dont nous transcrivons le registre, cinq prédications successives, sous forme de conférences, sont données par le ministre Laroqueboye, « à la grande édi» fication des assistants. » L'année suivante, le zèle dut augmenter, puisqu'on fut obligé de construire une tribune dans le temple de Viane, pour contenir tous les auditeurs (20 novembre 1672), et que, vers cette époque, malgré tous les déboires réservés aux réformés, deux catholiques, François Tobi et Royal Marsenac, ont le courage d'abjurer publiquement dans le temple de Viane, et de se rattacher à l'Eglise persécutée qui offrait à ses nouveaux convertis, non des honneurs ou des pensions, mais un Calvaire à gravir au bout duquel ne se trouvaient que l'exil, la spoliation ou la mort. L'année suivante, en juin, et dans la même Eglise, a lieu encore l'abjuration, au vu et su de tous, de Jeanne Charlet. Quelle différence avec les abjurations des protestants ! celles-ci menaient à la paix, à la fortune, à la gloire; les abjurations des catholiques, n'ayant pour unique mobile que l'évidence et l'amour de la vérité, introduisaient dans la voie douloureuse du renoncement à tous les biens d'ici-bas, et devenaient la réalisation littérale de cette parole du Seigneur : « Que » celui qui veut être mon disciple renonce à tout pour me » suivre » (Luc, XIV, 33) (1).

(1) Les abjurations des protestants se faisaient, dans les églises, avec une grande solennité : culte, formule, cérémonie, témoins, pro-

En suivant l'ordre chronologique, nous rencontrons, à la date du 15 septembre 1672 (M), le synode provincial de Saint-Antonin. André Martel, pasteur et professeur à Montauban, fut appelé à le présider. Cet homme distingué, né à Montauban en 1618, avait d'abord desservi l'Eglise de Saint-Affrique après de brillantes études à Saumur. Il céda sa place au fameux Claude, pour devenir professeur à Montauban (1653), puis à Puylaurens, quand l'Académie y fut tranférée (1660). On s'accordait à lui reconnaître une mâle éloquence et un grand savoir. Le vice-modérateur ou modérateur adjoint qu'on lui assigna dans l'assemblée de Saint-Antonin fut le ministre de Ladevèze, de Castres. Le synode admit cinq proposants, au nombre desquels : Pierre Campdomer, de Castres; Abel Bonafous, de Castelnau; Guillaume Quinquiry, de Carmaing. Le premier fut placé à Aiguefonde, le deuxième à Sablayrolles, le troisième à Revel. Quel beau spectacle que ce ministère de souffrance, en des temps si malheureux, recherché comme un privilége ! Le synode autorisa Hurtault, ancien ministre à Saint-Amans, à exercer ses fonctions à Montpellier. Les frères Haag supposent que ce synode chargea Martel de réfuter la fameuse *Méthode du cardinal Richelieu*, ce qu'il fit avec beaucoup de modération, de savoir, de force, et ce qui lui valut sans doute d'être englobé, plus tard, dans les poursuites qui furent

cès-verbal, rien n'y manquait. Voici un exemple de la manière dont elles sont relatées : « Louis-David Jossaud, âgé de vingt-trois ans, » natif de Castres, fils de Claude Jaussaud, conseiller en la Chambre » de l'Edit, et de Suzanne de l'Evesque, ses père et mère, de la » R. P. R., ayant fait profession de la même religion dès sa nais- » sance, en a fait abjuration publiquement dans l'église paroissiale » Saint-Barthélemy, entre les mains de moy soubsigné, Pierre Cu- » reau, curé de ladite Eglise, en présence des témoins soubsignés. » Claude de Cellières, prêtre ; L. Ango ; Cureau, prêtre. » Extrait des registres d'abjuration de la paroisse Saint-Barthélemy, de 1664 à 1791. — Ces abjurations sont peu nombreuses dans ce registre de Castres.

intentées aux pasteurs de Puylaurens, sous l'éternel prétexte de relaps ayant assisté au culte. Il fut traîné dans les prisons de Toulouse ; là, accablé d'obsessions, et enfin, après la révocation, expulsé; c'est à Berne qu'il se réfugia. Quant au temple de Puylaurens, il subit le sort de tant d'autres : il disparut par arrêt du conseil du 9 septembre 1685. Martel ne se retira à Berne que par excès de délicatesse, pour ne pas accompagner ses collègues en Hollande, parce que ce pays allait faire la guerre à la France. Il a laissé de nombreux écrits. Ses deux filles, Souveraine et Jeanne, furent enfermées au couvent. Un ministre, du nom de Martel, du diocèse de Lavaur, peut-être son fils, fut ministre à Cassel.

Nous ne connaissons que peu de chose du synode provincial qui se tint à Castres, après celui de Saint-Antonin, le 14 septembre 1673. Martel en fut encore modérateur ; David Martin, ministre de Lacaune, fut chargé du prêche d'ouverture au synode suivant ; et, à son défaut, Laroqueboye, ministre de Viane, devait le remplacer. Le synode de Castres autorisa les habitants d'Augmontel à se joindre à l'Eglise du Pont-de-l'Arn, comme à la plus voisine, à condition qu'elle contribuerait à rétribuer le ministre. Nous continuons à donner, en note, la liste des Eglises et de leurs représentants qui figurent aux synodes ; on jugera mieux ainsi des fréquentes mutations des ministres et du mouvement général (N).

Les synodes étaient sans cesse obligés de vider les différends touchant le traitement, entre les Eglises d'un côté, et les pasteurs et les professeurs d'académie de l'autre ; ces démêlés arrivaient parfois jusqu'à la Chambre de l'Edit, et même jusqu'aux tribunaux ordinaires. C'est ainsi que Jean Bon, médecin et professeur de philosophie à l'académie de Puylaurens, obtient de la Chambre de l'Edit, siégeant à Castelnaudary, un arrêt contre l'Eglise de Viane, qui depuis longtemps ne lui a point payé les 11 livres annuelles qu'elle lui doit comme professeur. Il

vient à Viane ; une séance du conseil a lieu dans le temple, le 17 septembre 1673 ; l'affaire se traite à l'amiable : 80 livres lui seront payées, au lieu de 178 qui lui sont dues, d'après le règlement de la Chambre ; 40 tout de suite, 20 après Noël, 20 après Pâques ; les 11 livres de l'année courante resteront seules à payer. Il est à croire que l'Eglise de Viane ne possédait pas grandes ressources ; peut-être aussi, sur la question des paiements, n'était-elle pas de facile composition. Cette même année, pour un fait analogue, le ministre Martin de Lacaune est obligé d'intervenir, au nom du colloque, pour exhorter l'Eglise de Viane à verser sa part de cotisation pour l'entretien du ministre de Sénégats. L'Eglise répondit, par son conseil, qu'elle ne demandait pas mieux que de se conformer et au colloque et à la charité, mais que, pour le moment, elle était dépourvue de toute ressource, et que, dès qu'elle le pourrait, elle s'efforcerait de donner assistance à l'Eglise de Sénégats. Pénibles tiraillements qui se répétaient dans un grand nombre d'Eglises, mettant à nu leur situation et leurs souffrances. Au-dehors, elles se débattaient contre les serres de la persécution ; au-dedans, contre les plus impérieuses nécessités.

Plusieurs fois déjà, dans le cours de ce récit, nous avons eu l'occasion d'écrire le nom de David Martin, l'un des plus vénérables serviteurs de nos Eglises. Il a suffisamment glorifié la Réforme par ses travaux, son influence, son zèle remarquable, pour que nous lui consacrions quelques détails, presque tous empruntés au livre d'or des frères Haag. Il naquit à Revel, 7 septembre 1639. Fils de Paul Martin, qui fut deux fois consul, et de Catherine Cordes, il obtint, après de solides études à Montauban (1655), et à Nîmes (1657), il obtint avec succès le grade de maître ès-arts et de docteur en philosophie. Il fit alors sa théologie à Puylaurens, sous Verdier et Martel ; il éclipsa ses condisciples par ses talents et ses labeurs, travaillant jour et nuit, jusqu'à compromettre sa santé. Il

reçoit du synode provincial de Mazamet (1663) le titre de ministre et l'Eglise d'Espérausses, où son esprit conciliant rétablit la paix profondément troublée. En juin 1666, il épousa, à Castres, Florence de Malecare, fille de Pierre de Malecare, avocat à la Chambre mi-partie; il en eut trois fils et deux filles. Ce fut quatre ans après son mariage qu'il reçut vocation de l'Eglise de Lacaune, à laquelle il demeura attaché jusqu'à la révocation, malgré tous les appels, même les plus séduisants; c'est ainsi que l'Eglise de Milhau fit en vain les plus grands efforts pour l'attirer; il refusa de même d'aller à l'académie de Puylaurens occuper une chaire de théologie, laissée vacante par la mort de Th. Arbussy (1681), et qu'on lui offrait. Idolâtré de ses paroissiens, entouré de l'estime des catholiques, il rendit aux Eglises de précieux services par son zèle et son courage, que tempérait un caractère naturellement prudent et pacifique. Aussi, dès qu'une affaire délicate, difficile surgissait, c'était vers lui que se tournaient tous les yeux. Cette considération universelle dont il était l'objet le faisait abhorrer du clergé, qui ne lui épargna ni tracasseries, ni procès. Mais, dans un de ces procès, Martin se défendit avec tant de puissance et de dignité, qu'il obligea l'évêque de Castres lui-même à lui donner raison. Sa fermeté lui valut, à la révocation, de courir un grand danger : désirant obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, bravant défenses et menaces, il continue intrépidement ses fonctions; il est dénoncé; on se prépare à le saisir; et il eût payé son zèle de sa vie en entraînant sa famille entière dans la ruine, si des amis catholiques ne l'avaient à temps prévenu de l'imminence de son arrestation. Il part pour l'exil comme il peut; sa femme et ses enfants se cachent; et, plus tard, la famille entière se trouve réunie en Hollande, grâce à Dieu (9 novembre 1685). Peu après, nommé suffragant à Utrecht et appelé (16 février 1686), en qualité de professeur, dans la fameuse école de Deventer, il est retenu à Utrecht comme pasteur

de l'Eglise wallone. Vainement, de tous côtés, lui arrivent les offres les plus flatteuses ; son cœur aimant, son caractère solide l'attachent à sa nouvelle Eglise avec autant de force qu'il s'était attaché déjà à celle de Lacaune. Il repoussa même, en 1695, la vocation que lui adresse l'Eglise de La Haye, en remplacement d'Isaac Claude, fils du célèbre Jean Claude.

L'ambition n'avait pas de prise sur sa belle âme ; sa seule ambition était d'être utile par son ministère et sa science. Il écrivit l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* ; il fit une *Révision de la Bible* qui, toute imparfaite qu'elle nous paraisse de nos jours, n'en rendit pas moins de précieux services aux Eglises. Il consentit même à recevoir chez lui quelques jeunes gens pour les initier à la philosophie et à la théologie ; et, ce qui proclame son mérite, il compta parmi ses élèves des fils de souverains. Il a laissé une douzaine d'ouvrages de science, de polémique et d'édification, dont les frères Haag donnent la liste détaillée. Ces deux écrivains, si compétents, classent Martin dans les rangs d'une rigide orthodoxie ; et tout en reconnaissant que ses sermons sont monotones et froids, ils le comprennent dans le nombre des bons prosateurs du refuge. L'Académie française, du reste, fit grand cas des observations qu'il lui envoya, au sujet de la deuxième édition de son dictionnaire, et l'en remercia par une lettre très-flatteuse.

Il mourut le 7 septembre 1721, à quatre-vingt-deux ans, d'une fièvre violente, dont il fût saisi en descendant de chaire. « Il avait, » dit Claude dans sa biographie, « l'esprit vif, pénétrant et très-présent, la mémoire heureuse, le jugement excellent. Il cherchait toujours à s'instruire ; continuellement il faisait des questions, sans avoir la fausse honte de donner à connaître qu'il ignorait quelque chose ; tout excitait sa curiosité : arts, sciences, affaires. Cependant rien ne se confondait dans son esprit ; il ne mettait chaque chose qu'en sa place...

» Avec lui, la conversation ne tarissait jamais; il y por-
» tait la franchise et la gaieté de son pays. Il était plein
» de feu; il avait la répartie prompte... A le considérer
» du côté du cœur, on le lui trouvait affectueux, tendre,
» compatissant. Il était si attaché à ses amis qu'on l'a vu,
» trente ou quarante ans après leur mort, s'intéresser
» vivement au sort de ceux qui leur avaient appartenu. »
Heureux les hommes dont l'existence est ainsi remplie et bénie! N'est-ce pas d'eux qu'on peut dire que, quoique morts depuis longtemps, ils parlent encore! Et qu'ils sont nombreux, dans nos vieilles Eglises, ces hommes qui répandent autour d'eux la bonne « odeur de Christ, » qui sont, comme leur maître, sel et lumière pour autrui! Dans le chapitre suivant, nous en verrons encore un frappant exemple dans la personne du ministre Bonnafous, de Puylaurens. Que notre génération est petite auprès de ces héros de la foi! Et comme le contraste repose involontairement l'esprit à la devise du *Bulletin historique :* « Vos pères, où sont-ils! » Par leur histoire, apprenons leur foi; et peut-être leur foi, passant en nous, renouvellera les beaux jours de leur histoire!

CHAPITRE IV.

Registre du Pont-de-l'Arn et son contenu (1674). — Vie intérieure de l'Eglise de Viane (1674). — Synode provincial de Milhau (1674). — Autres détails sur la vie intérieure de Viane. — Jean Bonnafous, ministre à Puylaurens. — Sa piété, sa mort, son histoire, son testament (1676).

« Vos pères, où sont-ils? »
ZACH., I, 5.

Reprenons notre récit, que l'histoire de David Martin nous a fait interrompre à l'année 1674. Alors, l'Eglise du

Pont-de-l'Arn fonctionnait régulièrement sous la direction du ministre Espinasse, ainsi qu'on le voit par le registre de baptêmes, mariages et décès de cette Eglise, déposé aux archives d'Albi. Nous y trouvons même la preuve de l'importance du protestantisme dans nos contrées. Les personnes les plus marquantes en faisaient encore profession, dans la vallée du Thoret; et le seigneur du lieu était resté fidèle à sa foi, fidélité d'autant plus louable que que les défections étaient plus fréquentes dans les rangs élevés. Au 31 août, en effet, le registre mentionne le baptême fait au Pont-de-l'Arn, par Baron, ministre de Mazamet, d'Annibal de Villettes, né le 23 juillet, fils de messire Jean de Villettes, seigneur de Montlédier, et de dame Marguerite de Carlet. Quelques pages plus loin, se lit la constatation du mariage de Jean-Jacques de Barthélemy de Saint-Amans avec Marie de Malecare, fille de feu de Malecare, docteur et avocat en parlement, de la ville de Castres; Marie de Malecare était, sans doute, la sœur de la femme du ministre D. Martin de Lacaune. Ces indices, qui ne sont pas isolés, témoignent de la fermeté d'un grand nombre de nobles cœurs; si la persécution abat les lâches, elle raffermit, au contraire, elle exalte les belles âmes.

La montagne est riche en exemples de sainte résistance. Déjà, comme avant-coureurs des épouvantables dragonnades, des compagnies de soldats étaient répandues dans les endroits les plus protestants. Il y en avait à Lacaune, comme partout ailleurs; et il paraît qu'à Lacaune, ils en usaient sans façon; il n'y avait pas jusqu'aux subalternes qui, comptant sur l'impunité, ne se permissent les propos, les traitements les plus indignes. Ils molestaient, au gré de leurs caprices, les pauvres huguenots, ou leur imposaient avec cynisme les plus odieuses conditions; c'est ainsi qu'un simple commandant des compagnies de Lacaune, appelé Duterne, osa proposer aux protestants, pour les laisser tranquilles, ce grossier marché : « Ou don-

» nez-moi trois livres par jour pour le passé et pour l'ave
» nir, et j'engagerai mes soldats à se conduire *doucement*;
» sinon, *je ne me donnerai pas tant de soins.* » Nous ignorons la réponse ; mais ce qu'il y a de positif, c'est que ces Eglises de montagnes offraient une rare vitalité de foi et une énergie dans la lutte, dont le mérite revenait en partie à leur nerveuse discipline.

Nous n'en voudrions pour preuve que le registre si intéressant de Viane, auquel nous sommes toujours heureux de revenir. Que de lumières ne contient-il pas sur le jeu de la discipline et de la vie intérieure ! Le 20 mars 1674, délibération sur la manière dont la sainte Cène sera distribuée et dont le seigle sera remis aux pauvres; puis, à la suite, vient la mention d'une réparation publique, faite à l'issue du prêche, par Jean Cambon de Senaux, pour avoir donné sa fille en mariage à un catholique; il en témoigne son repentir et promet solennellement « de re» tomber jamais plus en cette faute. » Quelques jours après, le consistoire décide d'admonester ceux qui, sachant lire, ne portent point de psautier pour participer au chant de l'Eglise ou ne suivent pas les chantres, et ceux qui « hantent les cabarets à l'heure de la prédication, » ceux qui ne « s'approchent pas avec ordre de la table » sainte. » Les uns et les autres seront priés et conjurés, et, à défaut d'obéissance, « censurés selon les ordres ec» clésiastiques. » Certes, nous sommes loin de proposer l'imitation servile et impossible de nos jours. d'une semblable discipline ; adaptée aux mœurs de l'époque, elle faisait beaucoup de bien, comme on pourrait en attendre aussi de toute discipline nouvelle, qui tiendrait compte des progrès accomplis et de la mission du protestantisme au sein des sociétés modernes. Le consistoire de Viane, qui veillait avec jalousie sur l'Eglise confiée à sa garde, devait naturellement se préoccuper de ce qui se passait dans son propre sein, afin de donner de haut le bon exemple. Aussi, obtient-il, le 8 juillet, l'apaisement d'un

grand démêlé survenu entre le ministre Laroqueboye et un ancien, Guittard; l'un et l'autre sont conjurés de finir par s'entendre, pour le bien de l'Eglise ; ils expriment, en présence du conseil, leurs mutuels regrets ; ils se donnent la main de réconciliation et « le consistoire, pro- » fondément édifié de cette action, résolut de la consigner » sur ses registres. » Le 28 octobre, nouvelle et grave séance qui, en manifestant la fermeté chrétienne de ce consistoire, renferme un précieux renseignement sur les besoins religieux des Eglises et la manière dont on y répondait. Indépendamment des cultes du dimanche, il y avait encore, à Viane, une prédication le mercredi et un culte de prière le vendredi; or, il arrivait souvent que Laroqueboye se permettait de ne pas présider ces cultes sur semaine, malgré les injonctions qu'il en avait reçues; le consistoire fut donc obligé d'en venir à une résolution suprême. Vu son mépris des exhortations qu'il a reçues, touchant ses continuelles absences et la non-célébration des cultes du mercredi et du vendredi, « comme on y est » accoutumé de tout temps en cette Eglise et comme il s'y » est engagé lui-même d'après les procès-verbaux, quand il » fut nommé, » le consistoire décide qu'il serait « exhorté » et prié pour la dernière fois. » En cas de nouvelle infraction, c'est au colloque et au synode que cette affaire sera portée. Deux mois après, dans la séance du 25 décembre, Laroqueboye réclame avec énergie contre cette délibération ; il se plaint que, nonobstant leur réconciliation, le sieur Guittard le poursuit de son ressentiment; qu'il a profité de son absence pour lui imposer des obligations auxquelles, ni Verdier, ni de La Caux, ses prédécesseurs, n'avaient été astreints ; que l'Eglise entière savait qu'en quatre ans il n'avait fait défaut que quatre dimanches ; que, pour ce qui était des cultes sur semaine, ayant, à cinq reprises, annoncé du haut de la chaire qu'il les célébrerait s'ils étaient suivis, le temple s'était trouvé désert ces jours-là, et que, du reste, l'Eglise ne les réclamait

point. Enfin, quant « à ses gages, » triste question matérielle, sans cesse renaissante, on avait décidé, dans une séance antérieure, à laquelle il n'assistait pas, qu'il les prélèverait, quartier par quartier, avec les 25 francs de l'annexe du Jijounet, récemment condamnée par le synode de Milhau; on lui avait donné un an et trois mois, pour réclamer « ses gages ou les arrérages d'iceux, » et certaines personnes pour recueillir les fonds; passé le terme, il n'aurait aucun recours ni contre les anciens, ni contre les consuls, mais contre ceux chargés de la levée des fonds; « et au cas où ledit Laroqueboye n'acquiesce » pas au présent arrêté, il se pourvoira devant l'Eglise. » Laroqueboye se refusa nettement à subir de telles conditions; il soutient « qu'on ne peut aller contre le contrat passé entre lui et l'Eglise, dans « lequel il est convenu » qu'on lui donne la somme de 450 livres » (1000 fr. environ pour l'époque), « sans parler ni qu'il prêchera le » mercredi, ni qu'il lèvera de trois mois en trois mois ses » gages, ni qu'il se fera payer des annexes. » Il faut dire qu'il n'était pas le seul à élever des réclamations au sujet de « ses gages; » son prédécesseur de La Caux, une fois rentré à Castres, demande aussi à Viane « le paiement » de ses gages, à bref délai, sous peine de ne plus tenir le » traité fait avec lui, et de mettre à exécution l'arrêt qu'il » a obtenu contre les consuls et les anciens; » cette menace produisit son effet; on lui remet un billet de 50 livres et on lui écrit « de se donner encore un peu patience pour le » restant. » Nous n'entrons dans ces détails que pour donner à pressentir ce qui se passait dans tant d'autres Eglises et parce que, quand on a pénétré dans les secrets de la vie intime de l'une, on peut, du plus au moins, se représenter ce qui se passait dans toutes, et se faire ainsi un tableau d'ensemble sur la situation spirituelle et ecclésiastique de l'époque.

Nous parlions tout à l'heure du synode provincial de Milhau; ajoutons maintenant qu'il se tint, le 18 octo-

bre 1674, et se composait des colloques de Lauragais, Albigeois, Rouergue, Haut-Quercy, Bas-Quercy, Foix, Armagnac (O). Le ministre de Jaussaud fut modérateur, et David Martin fit la prédication d'ouverture. Laroqueboye, de Viane, fut chargé de celle du synode suivant. Les séances furent très-laborieuses : exécution des arrêtés des colloques, arrérages, démêlés, changements d'Eglises, questions religieuses, académies, etc., occupèrent longtemps l'assemblée. Entre autres choses, on exhorte ministres et anciens à veiller à la corruption des mœurs; on admoneste plusieurs chefs de famille refusant leur cotisation pour l'Eglise et le pasteur ; on décide que deux parents peuvent bien être admis dans le même consistoire, mais qu'un parent ne doit pas nommer un parent; on procède à de nombreuses permutations de pasteurs; on censure les Eglises non représentées au synode; on charge le ministre Causse d'une mission pour Castelnaudary; on désigne sept pasteurs pour l'examen théologique du ministre Arbussy, qui, après l'épreuve, est jugé apte à devenir professeur à Puylaurens; on défraie de Jaussaud de plusieurs voyages et députations; on charge David Martin, et Causse, de Sorèze, de vider un grave différend dans l'Eglise de Milhau ; on arrête que le Pont-de-l'Arn, qui devait alors, sans doute, être privé de pasteur, sera desservi, jusqu'au prochain synode, par l'autorité des chefs du colloque ; on presse l'Eglise de La Caze de payer à l'académie de Puylaurens sa quote-part ; le ministre d'Espérausses reçoit mission de se transporter à La Caze, aux frais de cette Eglise, pour la censurer au nom du synode, et pour lui déclarer qu'en cas de persistant refus, elle sera poursuivie selon la rigueur de la discipline. La matière administrative ne manquait pas aux synodes, qui trouvaient ainsi un utile emploi de leur temps; ils prononçaient sur bien des démêlés en dernier ressort; ils imprimaient aux Eglises une impulsion puissante; ils leur servaient tout à la fois d'autorité, de lien et de refuge.

Dans l'intervalle des synodes, les Eglises vivaient de leur vie propre, comme leurs registres en font foi. Nous possédons bien un registre de Roquecourbe : mais c'est un simple catalogue de mariages, de naissances et de décès, signés des pasteurs Oulez et Campdomer, pendant les années 1675 et 1676, où l'on retrouve quelques noms existant encore. Les registres de Viane offrent un tout autre intérêt. A part l'intérêt des détails, la réception officielle des anciens, la conversion au protestantisme de Jeanne Castries en assemblée publique (19 avril 1675), le baptême d'un enfant tenu par Jeanne Pélisson et Antonin de Rotolp, avocat en parlement, etc.; nous surprenons au vif les rouages intérieurs des Eglises. Il est, en particulier, curieux d'assister à la séance où sont délibérées les mesures pour la célébration des fêtes et des communions. « Dans le temple de Viane, à l'issue du prêche, le consis- » toire assemblé, a été procédé aux charges et censures » pour les cènes de Pâques. Donneront la coupe, le pre- » mier dimanche : le sieur de Rieucapel, et le deuxième » dimanche : le frère Rabaud ; donneront les marques (les » marreaux) les frères Dufour et Ramond. Pourvoiront à » la table, le premier dimanche, le frère Barthe, et le » deuxième dimanche, le frère Durand. Pour faire con- » tenir le peuple, sont désignés les frères Matset et Pujol ; » pour demandes extraordinaires en faveur des pauvres, » les frères Lapoire et Fonbonne. » Les anciens de cette même année, sont : Jean Calvet, sieur de Fonbonne, Jean Rabaud, sieur de Rieucapel, Antonin Ramond. Ils furent changés en 1677 ; alors, on en désigna deux pour Viane, un pour la Rivière-Haute, deux pour la Rivière-Basse, deux pour Le Bruol, un pour l'annexe d'Escroux, un pour l'annexe de Senaux, deux pour l'annexe de Jijounet : division qui révèle toute l'étendue de l'importante Eglise de Viane, en même temps que la répartition des charges pour la fête de Pâques montre avec quelle sagesse, quel ordre, quelle ferme autorité on procédait.

Si, grâce aux registres de Viane, on peut se représenter le mouvement intérieur des Eglises réformées aux approches de 1685, on peut, d'un autre côté, par la biographie d'un chrétien vivant, heureusement retrouvée, se représenter aussi la piété fervente, active et dévouée, qui caractérisait les hommes de cette génération tourmentée. Ce chrétien, c'est Jean Bonnafous, une des rares personnalités marquantes échappées à la merveilleuse sagacité des frères Haag. Né à Castelnau, il se prépara au ministère, comme c'était alors d'usage et de nécessité, dans la maison même et par l'enseignement du célèbre prédicateur de Montpellier, Michel Le Faucheur. Consacré ministre à Brassac, il passa cinq années dans cette Eglise; puis, il fut nommé à Puylaurens, et il y demeura quarante-cinq années, malgré les appels que lui adressèrent d'importantes Eglises, et quoiqu'il eût à supporter seul, sans augmentation de traitement, le fardeau d'une Eglise qui, depuis la Réformation, avait eu habituellement deux pasteurs. Fils de père et de mère craignant Dieu, élevé lui-même dans cette crainte, il donna, dans sa longue carrière, le spectacle d'une profonde piété, qui lui valut, au près et au loin, une vénération universelle. Doué d'un grand savoir, d'une éloquence pénétrante, plein de hardiesse contre le vice, il lançait des éclairs par ses yeux, et parfois la foudre semblait sortir de sa bouche. Il excellait dans les services d'imposition des mains; aussi, fut-il appelé à consacrer au ministère Causse, de Sorèze, D. Amalvy, de Négrepelisse, Bonnafous, de Saint-Amans, son neveu, et autres. Il publia divers écrits, notamment *Une prière pour le martyre*, à l'occasion de son condisciple Bastide, appelé à sceller sa foi de son sang.

Il était célibataire par choix, par principe; il refusa de se marier « avec la fille d'un grand homme qui avait » 100,000 livres de dot. » Toujours par choix et par principe, il vivait dans un état de grande pauvreté. Il refusait tout don en argent ou en nature, estimant sa position

comme providentielle pour mieux le détacher de la terre, « dans son Eglise surtout, où tant de gens y sont extrê- » mement attachés. » En parlant d'argent, il disait qu'il fallait « se garder de manier ces épines de peur de s'en- » sanglanter. » Et il poussa le désintéressement jusqu'à refuser d'être l'héritier de son propre père, qu'il conjura de léguer son bien à son frère, celui qui mourut pasteur à Castres.

L'estime dont il jouissait lui valut l'honneur de présider plusieurs synodes, entre autres ceux de Réalmont (1658) et de Caussade (1659). Ces synodes très-orageux à cause d'une grave affaire (celle d'Arbussy ?) divisèrent les provinces et mirent dans tout leur jour sa sagesse et sa modération. Ce débat fut porté au synode national de Loudun, présidé par le pieux et savant Daillé; là, dans une des séances, le ministre de Caussade, s'étant permis une parole peu bienveillante à l'adresse de Bonnafous : « Ne » parlez pas de Bonnafous, » lui dit le modérateur, en l'interrompant; « sa vie et sa conduite sont en exemple » et en vénération à toutes nos Eglises. »

Bonnafous, qui priait beaucoup, agissait beaucoup aussi. Il avait surtout l'habitude, après ses prédications du dimanche et du jeudi, de visiter tous ses malades; voulant, par un culte privé, les dédommager du culte public, auquel ils n'assistaient pas. On l'aimait si généralement, si vivement, que sa mort fut un deuil universel. Martel, ministre et professeur à Puylaurens, l'ayant chargé de prêcher pour lui, pendant une courte absence, il fut saisi d'un mal subit et violent; mais il n'en persista pas moins à remplir ses fonctions, disant « qu'un pasteur doit mourir » debout, comme un empereur ou comme un bon pilote, » le gouvernail à la main. » Ces symptômes du mal redoublant, on le crut atteint du choléra-morbus ; au milieu de ses douleurs, il ne cessait de prier, surtout pour l'Eglise et pour l'académie de Puylaurens. Le 22 septembre 1676, il reçoit la visite des consuls et des anciens.

On mande auprès de lui ses quatre neveux, ministres de Castelnau, de Brassac, de Saint-Amans, de Négrepelisse. Il les bénit solennellement ainsi que ses quatre sœurs. Le 27, nouvelle visite des consuls, des anciens, des professeurs, des fidèles. Arbussy l'exhorte et lui demande sa bénédiction. Il la lui donne; puis il émet un vœu, mais d'une manière voilée, à demi-mot. Et comme Arbussy, n'ayant pas saisi sa pensée, le priait de la répéter, un des assistants fit observer qu'il s'en était ouvert à d'autres, qu'il désirait qu'on nommât son filleul (D. Amalvy depuis seize ans à Négrepelisse) « pour son successeur et minis- » tre dans cette Eglise. » Appelant à part son filleul, Bonnafous lui dit : « Tu sais quelle est la passion que j'ai » toujours eue, que tu fusses mon successeur ; j'en ai parlé » à ces messieurs ; promets d'accepter vocation si elle t'est » offerte. » Quand D. Amalvy lui eut promis d'accepter, le cas échéant, il fut tranquille, et la sérénité ne le quitta plus. De toute part lui arrivaient mille témoignages d'affection; les proposants s'offrirent pour le veiller; des personnes notables, des collègues, des professeurs répétèrent auprès de lui leurs visites; de ce nombre : Pérez, ministre et professeur de théologie pour les langues orientales; Loquet, ministre de Cuq et professeur d'éloquence. Chaque fois qu'on venait le voir, il demandait la prière; son âme vivait tellement avec Dieu, il faisait un tel cas de ses grâces, que prier tout seul ne lui suffisait pas; il voulait encore qu'on priât avec lui et pour lui. Il demanda qu'on priât sans cesse pour lui, en public; la prière, on le voit, était bien la respiration de son âme si profondément chrétienne. Un dimanche, pendant le culte, pouvant de son lit entendre le chant: « C'est le psaume XXXVIII, » dit-il, « un des sept psaumes pénitentiaux; » et apprenant que la prédication est faite par M. Ramondou, ministre et professeur de philosophie : « Dieu veuille le bénir, » dit-il, « et aussi le culte, pour qu'il tourne à sa gloire. »

Il n'y eut pas jusqu'au curé qui ne lui fît de fréquentes

visites, témoignage d'autant plus significatif qu'il est plus rare; et, ce qui paraîtra plus significatif encore, c'est que ce digne prêtre, avec une largeur peu catholique, mais très-chrétienne, recommanda plusieurs fois le ministre aux prières de son église, et, même à deux reprises, au prône, parla de lui avec éloge, « comme d'un grand homme » de bien, d'une piété et d'une vertu exemplaires. » « Le » seul mal, » ajoutait-il avec naïveté, « c'est qu'il est de » sa religion; » à quoi Bonnafous répondait simplement que « ce mal était un grand bien. » Enfin, le 4 octobre 1676, il mourut en prières; c'était bien mourir en pilote, le gouvernail à la main, selon son désir. Il avait soixante et quinze ans d'âge et cinquante années de ministère, dont quarante-cinq passées à Puylaurens. Le même jour, au culte de deux heures, Martel parla de sa mort avec une éloquence saisissante. Et le jour de l'enterrement, quoique ce fût marché, les boutiques de tout culte se fermèrent spontanément; ce fut un émoi général dans la ville et dans les campagnes; on l'accompagna tête découverte à sa dernière demeure; les larmes coulaient de tous les yeux; l'air retentit de cris et de sanglots; car, en le perdant, on perdait plus qu'un ami, qu'un père, on perdait une de ces sources vives, d'où jaillissent les bienfaisantes eaux de la vie divine la plus pure. En voyant un tel homme recueilli dans le repos de Dieu, et laissant après lui des traces bénies dont le parfum restaure encore l'âme, qui ne se prend à répéter le vœu antique: « O Dieu, que je » meure de la mort des justes, et que ma fin soit sembla- » ble à la leur! » (Nomb., XXIII, 10.)

Quelques années avant sa mort et en pleine santé, il avait fait son testament par la raison qu'il convient, comme il l'écrit lui-même, « de ne pas attendre d'être » couché dans un lit de mort. » Après avoir, en tête de son testament, béni Dieu d'être chrétien et chrétien réformé, il fait abandon à l'Eglise de Puylaurens, où il espère finir ses jours, « des arrérages qui lui sont dus depuis

» tant d'années jusqu'à sa mort. Il lui donne encore 100 liv. » pour l'entretien du ministère, et 100 liv. pour les pau- » vres protestants. Il donne à Brassac 50 liv. pour le mi- » nistère, et 50 liv. pour les pauvres protestants. Il donne » à l'Eglise de Castelnau 50 liv. pour l'entretien du minis- » tère et 50 liv. pour les pauvres protestants. » Il fait divers legs à ses sœurs. Il donne à David Amalvy, son filleul, trois volumes in-folio de Bellarmin, les œuvres de Chamier en cinq volumes in-folio, cent sermons manuscrits et son portrait. Il donne à Jean Cabibel, son neveu, pasteur à Roquecourbe, cent sermons manuscrits; à Abel Bonnafous, proposant, son neveu, deux cents sermons manuscrits, « pour lui aider dans le commence- » ment du ministère; » à Etienne Bonnafous, pasteur à Cuq, cent sermons manuscrits, et ceux qui restent, environ cent, à l'héritier qui les transmettra à Jean France, proposant, « logé près de moi, secrétaire du testament, » dicté et signé par moi à chaque page. » Il institue héritier universel Jean Bonnafous, son neveu et filleul, fils aîné de feu David Bonnafous, pasteur à Castres, « mon » cher frère. » Il lui lègue sa bibliothèque, le charge d'hériter de ses fonctions de parrain auprès de ses divers autres filleuls, « pour les élever en la vraie et pure religion. » Ce testament est contresigné par Jean de Gommar, ministre et professeur en théologie à l'académie de Puylaurens, par Elie Ramondou, ministre et professeur de philosophie, et par divers bourgeois. Il fut ouvert le 7 octobre 1676.

CHAPITRE V.

Synode de Camarès (1676). — Ses décisions touchant l'Albigeois et le Lauragais. — Admission de huit proposants au ministère. — Leur nomination à divers postes. — Observation sur le ministère et sur les synodes. — La caisse des conversions (1676). — Mécanisme de cette banque spirituelle. — Dernières années de Pélisson ; ouvrages de sa vieillesse ; sa mort.

« Pélisson perverti devint pervertisseur. »
MARCOU.

S'il est édifiant de contempler des personnalités aussi saintement chrétiennes que celle de Bonnafous, il ne l'est peut-être pas moins, à un autre point de vue, de constater la vitalité de nos Eglises et leur vigoureuse organisation, surtout en approchant du jour où l'on doit mensongèrement baser la révocation de l'édit de Nantes sur le prétendu fait qu'il n'y a plus de protestants en France. Le synode de Camarès, qui se tint du 15 au 23 octobre 1676, est une frappante preuve de l'énergique vie spirituelle qui, malgré bien des misères, circule au milieu de nos communautés. Martel de Puylaurens fut nommé modérateur, et Lasserre modérateur adjoint. Après le sermon d'ouverture de Laroqueboye, après les discours d'usage du commissaire royal et du modérateur, après l'appel des députés par colloques (P), on prend une foule de décisions, que nous allons ci-après énumérer dans leur simplicité, afin que, dans leur simplicité même, elles se dressent comme un témoignage de ce qu'était l'Eglise de ce temps : on refuse au colloque d'Albigeois, qui le demande par l'organe de son président Viguier, d'admettre à la proposition de nouveaux étudiants, jusqu'à ce que, comme de juste, on ait pourvu d'Eglises les ministres qui n'en ont pas; en conséquence, chaque colloque est tenu d'abord de

remettre la liste des Eglises et des ministres qui sont à pourvoir; censure est faite à diverses Eglises qui n'ont pas versé leur quote-part, surtout pour l'entretien de Raynaud, député de la province à Paris. Professeurs et régents se plaignent de n'être point payés par les étudiants. Sont remis en vigueur d'anciens actes synodaux défendant aux pasteurs et aux consistoires de donner des attestations pour mendier d'Eglise en Eglise, sous peine de déférer ces attestations au prochain synode. Sur la proposition de Laroqueboye et avec l'assentiment de Lasserre, les fidèles de Burlats, annexés jusque-là à Espérausses, sont réunis à Viane pour motif de proximité. Quinquiry demande réduction de la quotité d'Aiguefonde pour l'académie de Puylaurens, sous prétexte que les fidèles d'Aussillon et de Saint-Alby, rattachés à son Eglise, suivent, pour la plupart, les cultes de Mazamet; refus de sa demande; mais exhortation, au consistoire de Mazamet, de les engager à rester chez eux et de leur refuser la communion. Le ministre Lacalm est accordé à Vabres, conformément à la délibération de cette Eglise. La compagnie, sur la demande de Corbière, ancien, et le consentement de Bonnafous, ministre, accorde celui-ci à l'Eglise de Sablairolles. Pradalié est libéré du service de Sénégats, qui n'aura de pasteur que lorsqu'il aura totalement soldé. Alquier, ancien du Pont-de-l'Arn, obtint, jusqu'au prochain synode, le ministre Campredon, libéré de son service dans le Bas-Quercy. Ministère de Campdomer accordé à l'Eglise de Roquecourbe. Permission à Desuc d'établir un siége dans un coin du parquet de l'Eglise de Roquecourbe, à cause de son âge et de ses infirmités. Desuc obtient, en outre, qu'à la prochaine élection des anciens de Roquecourbe, il soit délégué quelqu'un pour prévenir les abus; Sever, ministre de Montredon, est délégué. Conformation de l'élection des anciens d'Espérausses, contre Lasserre, ministre, et Puech, ancien, qui demandaient leur invalidation. Ladevèze, ministre de Castres, qui, pour cause de santé, s'était fait

remplacer six ou sept mois par des amis, obtint d'être remplacé un an par Lasserre, ministre d'Spérausses, et la compagnie « souhaite qu'il plaise à Dieu de lui redonner » tout à fait la santé. » Accordée la continuation du ministère d'Icard à l'Eglise d'Anglès; toutefois, à cause d'un démêlé avec un membre de l'Eglise, Icard n'ira qu'au bout d'un an; le consistoire, dans cet intervalle, accommodera le différend. Permission au sieur deBerlats d'avoir pour lui et sa famille le ministre Bouniol, moyennant qu'il fût loisible à celui-ci d'agréer telle vocation qui pourrait lui être adressée du dehors, dans le cours de l'année. Ministère d'Arbussy, professeur de théologie, accordé à l'Eglise de Puylaurens, demandé, au nom de l'Eglise, par M. Bon, professeur de philosophie; mais on refuse l'allocation de 200 livres qui était faite à Puylaurens pour le ministère du professeur; la compagnie maintient le retranchement voté par le synode de Revel, et exhorte l'Eglise à y pourvoir par elle-même. Sur la demande de Martin, qu'on paie les arrérages dus au sieur Lafon, exhortations aux Eglises récalcitrantes et menaces de censures. M. de Montlédier, du Pont-de-l'Arn, député à la cour par toutes les Eglises de la province, réclame le remboursement des frais de son voyage; la compagnie, extrêmement reconnaissante de sa patience, presse vivement les Eglises, censurera les récalcitrants au prochain synode et les laissera poursuivre en justice par le sieur de Montlédier. Roland, ancien de Castelnaudary, demande, au nom de son consistoire, qu'il leur soit donné un ministre, pendant un an, pour remplacer le sieur Tiair, libéré de ladite Eglise; Rivals est accordé. Fabre, ancien de Saint-Amans-Villemagne, sollicite la réduction à 300 livres « des gages » du ministre Clauzade, à cause de la pauvreté de l'Eglise. Martin de Lacaune fait observer qu'une réduction antérieure avait eu lieu et qu'il n'était plus que de 350 livres; refus de réduction. Lavernie, ministre de Revel, obtient paiement de quelques sommes à lui dues par l'Eglise de Milhau; Bar-

dou, ministre de Ferrières, l'obtient aussi auprès de l'Eglise de Campagnac; Loquet, également de l'Eglise de Cuq, qui refusait de lui payer les frais de son voyage au synode, depuis qu'il était dans cette Eglise. Le colloque d'Albigeois, par l'organe de son modérateur, propose « que les personnes qui donnent des enfants à tenir au » baptême à des personnes de religion contraire soient » très-fermement censurées; » la compagnie adopte la proposition; chaque chef de colloque, les ministres, les consistoires « y tiendront la main; » et, pour que nul n'en ignore, la présente délibération sera publiée dans chaque Eglise du ressort synodal, pendant trois dimanches consécutifs. Sur le rapport d'une commission chargée de les examiner, les sieurs Pierre Vieu, Albert Richard, François Vèzes, Jacques Oulez, Paul Porhio, Jacques Viguier, François de Rupey, Jean Calvet, sont admis au ministère, exhortés par le modérateur à prêcher purement l'Evangile, à rester fidèles à la doctrine et à se conformer à la discipline. Puis, se faisant encore l'organe de l'assemblée, le modérateur prie pour eux et les bénit solennellement.

Les voilà consacrés pour le combat, combat de plus en plus terrible contre tant de puissances réunies, et qui ne doit avoir bientôt d'autre issue que le supplice ou l'exil. Néanmoins, fait glorieux pour la nature humaine autant que pour nos Eglises, « les apprentis-martyrs » ne manquèrent jamais, même au plus fort de l'orage, quand leur tête était partout mise à prix ; quand ils ne voyaient, devant eux et pour eux, que des gibets dressés à tous les points de l'horizon.

Ces jeunes ministres sont aussitôt placés que consacrés : François de Rupey est réclamé par l'Eglise d'Anglès; Jacques Viguier, par celle de Réalmont, où exerçait déjà son père; François Vèzes, par Champagnac, dans le Bas-Quercy ; Jacques Oulez, par Sénégats ; Albert Richard, par Espérausses; Jean Calvet, par Sablairolles. Ainsi que,

dans la bataille, les chefs tombés sont immédiatement remplacés, ainsi dans l'Eglise, sous la Croix, dès qu'un vide se forme, il est immédiatement comblé ; il surgit toujours de nouveaux bergers, à la place des anciens, pour continuer à nourrir et à conduire le peuple de Dieu.

Nous devons encore remarquer que nos synodes provinciaux, tout en brassant beaucoup d'affaires, tout en s'occupant spécialement du point de vue ecclésiastique, ne négligeaient pas le côté purement religieux : exhortations, vœux chrétiens, prières, jeûnes, vie intérieure, progrès spirituels recevaient leur large part. On le voit, la matière ecclésiastique et strictement religieuse ne leur faisait point défaut (1) ; et, pour les occuper, nul besoin n'était de leur jeter en pâture les subtilités arides et malsaines de l'Ecole, qui ne peuvent que dissoudre l'amour au sein des troupeaux. Les synodes, sous la Croix, pour restreindre le plus souvent leur action à la sphère administrative et spirituelle, n'en imposaient pas moins le respect et la crainte au-dehors, l'obéissance, l'ordre et l'activité chrétienne au-dedans.

Pendant que les synodes, en dépit des circonstances, poursuivent leur cours régulier, il se fonde, vers la fin de cette même année 1676, une étrange institution ; nous voulons parler de la fameuse *Caisse des conversions;* et, avec cette caisse, nous retrouvons son fameux fondateur Pélisson :

Pélisson perverti devint pervertisseur.

L'idée n'était pas nouvelle ; à diverses reprises déjà, on avait essayé, en petit, de créer une caisse de secours pour les prétendus nouveaux convertis, notamment pour les

(1) Ce qui confirme cette observation, c'est que nous n'avons relaté que ce qui, dans les délibérations, concerne l'*Albigeois* et le *Lauragais* exclusivement.

ministres qui abjuraient. Mais cette fois ce fut en grand que procéda Pélisson ; il fallait là un homme spécial, habile dans la finance, peu délicat sur les moyens ; Pélisson semblait parfaitement qualifié pour cette œuvre louche. Il fonde donc la caisse, appelée crûment *la Caisse des conversions* :

De l'attrait de l'argent il connaissait la force (1).

D'ailleurs, il était énergiquement secondé par Louis XIV, qui, depuis 1674, plus vivement tourmenté par ses adultères, comptait les racheter en achetant les âmes. « C'était l'année du Jubilé ; Louis XIV eut alors un » accès de dévotion que parut partager la marquise de » Montespan. Ils se séparèrent quelques jours, firent » plusieurs actes religieux, et semblèrent abjurer le » scandale de leur conduite. Mais après avoir *gagné* le » Jubilé, ils recommencèrent le scandale. Ce fut pour » expier la rechute que le roi consacra véritablement » l'importance de la Caisse des conversions (2). » C'est en novembre que Pélisson monte cette grosse affaire, qui devait durer neuf ans. Il s'y livre tout entier avec l'intempérante ardeur d'un nouveau converti, et, d'autant plus, qu'il voulait davantage faire croire à la sincérité de sa conversion. « Comme il sentait bien, » dit Rapin-Thoyras, « qu'il y avait quelque chose d'odieux dans un » changement fait par des motifs humains, il affecta toute » sa vie de témoigner qu'il était véritablement converti. » Tout d'abord les ressources de sa caisse furent assez médiocres ; mais elles augmentèrent insensiblement, et l'importance de sa sainte charge s'accrut avec l'abondance des dons versés à la caisse.

Il s'engagea formellement à ne s'occuper que des con

(1) Rosel-Beaumon, son compatriote.
(2) Dulaure, *Histoire de Paris*, II, 438.

versions à opérer ; l'argent ainsi employé devait rapporter un profit beaucoup plus direct que s'il eût été, en partie, consacré au soulagement des anciens convertis. Au fait, tel n'était pas le but de l'institution ; il ne poursuivait pas une œuvre de soulagement, d'humanité, mais une œuvre d'acquisition, d'achat, de commerce. A mesure qu'elle se développe, elle reçoit une savante organisation : agence centrale, bureaux, commis, secrétaires ; bientôt rien n'y manque. Pélisson est le général en chef, l'âme même de cette vaste entreprise qui embrasse la France entière. Il a pour appuis : les employés à solde, les intendants de province, et surtout le clergé, qui se met gratuitement à son service avec un zèle digne d'une meilleure cause. Dès 1677, les rouages sont complétement organisés, et l'affaire marche vivement. Le rôle de Pélisson devient un rôle public, retentissant. Il correspond avec tous les évêques de France, qui relèvent de lui ; il leur adresse des instructions, des espèces de mandements ; il les stimule ou les félicite, selon les cas ; il leur avoue qu'ils « ne peuvent » mieux faire leur cour au roi » qu'en lui adressant des listes de conversions, « qui passent sous les yeux du mo- » narque. » C'est tout un mouvement nouveau qu'il soulève. De toutes parts on lui demande des renseignements ou des fonds ; c'est une si admirable entreprise, si profondément conçue, si habilement menée qu'on ne doute pas qu'elle soit le commencement de la fin du protestantisme. On attribue à la caisse un langage assez persuasif pour subjuguer tous les cœurs, sinon pour les régénérer.

Comme un capitaine enflammant ses troupes, Pélisson cite à l'ordre du jour les exemples dignes d'imitation, surtout celui de l'évêque de Grenoble ; et, du reste, il le méritait : avec l'aide des Jésuites et d'une compagnie de la Propagation de la Foi, ce prélat fait merveille et peut envoyer à Paris une liste de huit cents âmes achetées..., pour la modique somme de 2,000 écus ! Excellente affaire aux yeux de Pélisson. Il est vrai que, par contre, il essuie

souvent d'amers déboires; des protestations indignées, des sarcasmes, des filouteries, quand plusieurs, sous de faux noms, parcourant villes et campagnes, se convertissent jusqu'à dix fois pour toucher dix fois le salaire de leur conversion. En outre, quel affront que la fuite, en masse, des nobles cœurs! ne pouvant surmonter le dégoût de ces turpitudes, les réformés émigrent cette année au nombre d'environ dix mille deux cents!

De temps à autre on pouvait pourtant présenter au roi et au public des listes nombreuses de consciences achetées. Ces succès relatifs firent affluer, monter les fonds. C'est au point qu'on autorisa les évêques à « tirer des let- » tres de change » sur la caisse. Le grand Colbert répugnait invinciblement à cette affreuse simonie, non moins qu'il répugna plus tard à l'emploi des armes; jamais il ne consentit, malgré tous les pressants appels de Pélisson, à détourner une obole des finances qu'il dirigeait. Les fonds provenaient des deux économats de Cluny et de Saint-Germain-des-Prés, du tiers de tous les économats du royaume, de secours particuliers « dus à la piété du » roi (1). » La distribution de ces fonds se faisait d'une manière aussi parcimonieuse que possible. Dans les diocèses, les évêques et la foule de leurs subalternes se livraient activement à la chasse des âmes vénales, leur offraient un prix d'estimation en rapport avec leur nom, leur rang social, leur cupidité; et le prix convenu, après un débat plus ou moins long, les évêques « tiraient » des lettres de change » sur la caisse; ils en recevaient bientôt une somme ronde pour toute la fournée des *convertis* d'un même pays; ils distribuaient séparément à chacun la somme pour laquelle il s'était vendu; à l'un 1 écu, à l'autre 6 livres, à l'autre 30, à l'autre 100 ou davantage; et ils recevaient en retour une quittance de la somme perçue, accompagnée d'une abjuration en

(1) Marcou.

forme et signée. Ces quittances-abjurations étaient adressées, de tous les points du royaume, à Pélisson, qui, de temps à autre, vérifiait, additionnait, formait un relevé général et le présentait au monarque. Il avait ainsi avec lui des entretiens intimes et assez fréquents qui excitaient la jalousie des ministres eux-mêmes. Le monarque despote était heureux et fier de ces beaux triomphes, qui tendaient à faire de lui la seule conscience de l'Etat, comme il en était déjà la seule volonté. Le pape également, cela va de soi, fut mis par Pélisson dans le secret de cette œuvre pie. En 1680 et 1682, Innocent IX reçoit des lettres du convertisseur qui, avec une joie tempérée par la modestie, lui raconte les miracles de l'or pour la *conversion* des âmes. Et il paraît que la satisfaction du *Vicaire du Christ* égale celle du *grand roi*, puisqu'il lui fait aussitôt parvenir un bref de félicitations (1). En présence de cette effrayante corruption religieuse, du cynisme avec lequel les fonds sont livrés par Louis XIV et administrés par Pélisson ; en présence de la complicité générale, active, notoire du clergé de France ; en présence des félicitations officielles du pape lui-même, le catholicisme de nos jours n'est-il pas aussi imprudent qu'injuste de lancer au protestantisme la gratuite accusation d'acheter les âmes (2) ?

En Languedoc, les protestants se montrèrent plus revêches qu'ailleurs. D'Aguesseau, l'intendant de cette province, écrit à Pélisson « qu'une des choses qui retient le » plus les huguenots dans leurs croyances est la quantité » d'instruction qu'ils reçoivent dans leur religion et le » peu qu'ils en voient dans le catholicisme. » Sur quoi le gérant de la Banque spirituelle exhale sa tristesse. Et se reportant au chiffre des abjurations : « Je ne serai pas assez » heureux, » dit-il, « pour avoir à me plaindre qu'il y en a

(1) Dante, chant XIXe, consacré aux simoniaques.
(2) Luc, VI, 41.

» trop. » Il se trompait. La corruption, la terreur, l'astuce finirent, à la longue, par remuer la lie qui est au fond de tous les partis; cette lie changea de place; ce trafic honteux des âmes devint très-prospère. Ce n'était pas la foi qu'on achetait, mais la mauvaise foi. Quant à la foi, elle gémissait en silence ou prenait le chemin de l'exil.

Il vint un moment où Pélisson imprima à son œuvre une impulsion extraordinaire. « Doublement suspect au » roi par son origine huguenote et ses liaisons avec Fou- » quet, il sentit qu'il devait beaucoup faire pour gagner la » faveur du roi. » En conséquence, il écrit, il loue, il menace, il déploie une passion fébrile; il pousse les intendants; il recommande aux évêques « de ne laisser » échapper aucune occasion pour convertir les familles du » peuple, quand il ne tiendra qu'à peu de chose, comme » on avait vu dans les vallées de Ragelas, où, pour 2, 3, » 4, 5 pistoles, on avait gagné des familles nombreu- » ses. » Puis, les conversions obtenues, il leur donne autant de retentissement que possible, pour en déterminer d'autres. Il déroule, avec l'emphase d'un charlatan, des listes de six cents, huit cents convertis! Les gazettes du temps, stipendiées par lui, font écho à ces tristes triomphes et en répandent le bruit sur tous les points du royaume. Vraiment, ce serait à n'y pas croire, si l'on ne possédait les faits les mieux documentés, et, en particulier, une circulaire signée Pélisson, et datée du 12 juin 1677, dans laquelle l'agiotage sacré s'étale sans pudeur. Par cette lettre, cet ignoble négoce, longtemps secret, éclate en plein jour; elle est adressée à l'évêque de Grenoble, l'un de ceux qui le secondent le plus activement... « Encore qu'on puisse aller jusqu'à 100 francs, » lui dit-il, « ce n'est point à dire que l'intention soit qu'on aille tou- » jours jusque-là, étant nécessaire d'y apporter le plus » d'économie qu'il se pourra : premièrement, pour répan- » dre cette rosée sur plus de gens, et puis encore, si l'on « donne 100 francs aux moindres personnes, sans au-

» cune famille qui les suive, ceux qui sont tant soit peu
» plus élevés ou qui entraînent après eux nombre d'en-
» fants, demandent des sommes beaucoup plus grandes;
» ce qui n'empêche pas néanmoins que, pour des coups
» plus considérables, m'en donnant avis auparavant, on
» ne puisse fournir des secours plus grands, suivant que
» Sa Majesté, à qui on s'en expliquera, le jugera à pro-
» pos. » Quelquefois, en effet, « pour des coups plus con-
» sidérables, » on fit d'énormes sacrifices. Les hauts personnages se vendaient à des prix plus élevés; il leur fallait des milliers d'écus, des pensions, ou des brevets de grades. Quant « au menu peuple, » comme on disait alors, on les payait moins, parce qu'on l'estimait à moins: 6 francs par tête en moyenne. 6 francs, une âme d'homme!... une âme immortelle, dont le prix infini ne saurait être mis en balance avec le prix du monde entier! (Marc, VIII, 36.) « Le
» courant de ces conversions, » dit un auteur (1), » était à
» 6 livres par tête; il y en avait même à plus bas prix. La
» plus chère que j'aie trouvée, pour une famille nom-
» breuse, est à 42 livres. Bientôt, à la cour, on ne s'en-
» tretint que des miracles qu'opérait Pélisson. Les dévots
» eux-mêmes plaisantèrent sur cette éloquence dorée,
» moins savante, disaient-ils, que celle de Bossuet, mais
» bien plus persuasive. D'année en année, on augmenta
» les fonds destinés à cette corruption religieuse. » Après ce témoignage, après celui de M. Marcou, après tous ceux dont fourmille l'histoire, que penser du sérieux, de la bonne foi d'un livre qui taxerait ces faits-là d'invention? Quel cas faut-il donc faire de la continuation de dom Vaissete par le chevalier Du Mège de Toulouse, quand on y lit en propres termes: « Dire que Pélisson fut chargé
» de corrompre les calvinistes à force d'argent, c'est se
» rendre l'écho de la plus insigne calomnie! » A moins

(1) *Eclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes*, I, 144.

que, par une subtilité casuistique, l'auteur entende que Pélisson ne *fut pas chargé par d'autres* de cette infâme simonie, *qu'il s'en chargea lui-même!* Mais qu'importe? S'il ouvrit la marche, on l'y suivit; s'il fut le premier coupable, il eut des complices; et, ces complices, ils sont connus : sans compter le monarque et ses intendants et ses évêques et tout le clergé de France... un seul complice suffirait pour rendre toute justification à jamais impossible : le vieillard à la triple couronne, le vicaire *infaillible* de Jésus-Christ qui félicite Pélisson! Il est des causes qu'il serait plus sage d'abandonner que de défendre; et de ce nombre, cette sacrilége entreprise, appelée *Caisse des conversions.*

Grâce à la dévorante activité du convertisseur en chef et de tous ses pieux acolytes, le nombre des *convertis*, c'est-à-dire des *achetés*, fut de dix mille pour les trois premières années, de cinquante mille huit cent trente vers la fin de 1682. Indépendamment de ces achats à payer comptant, il y eut des pensions à payer qui formaient un total de 94,000 francs. La caisse finit par être obérée; « tous » les économats y passaient; » d'ailleurs, tout n'était pas clair dans la gestion. Le vieux commis de Fouquet retomba dans les errements connus des bureaux de la surintendance. « On l'accusa d'avoir laissé se glisser ou *d'avoir* » *mis* un peu de désordre dans les comptes de cette im- » mense gestion (1). » Dulaure, se trompant sur la part de Pélisson dans cet odieux commerce, puisqu'il lui reproche d'en être le complice tandis qu'il en est le chef, Dulaure dit, dans son *Histoire de Paris* : « Pélisson, devenu » complice des manœuvres infâmes exercées contre des » hommes dont il avait longtemps partagé l'opinion, a » laissé des comptes fort en désordre et qui pourraient » faire suspecter la fidélité de sa gestion (2). » On trouve,

(1) Marcou, 348.
(2) II, 438.

entre autres, beaucoup d'abjurations *improvisées* au greffe du caissier, ce qui jetterait quelque lumière sur ce chiffre un peu surprenant de cinquante mille huit cent trente conversions, vers la fin de 1682.

Que de hontes accumulées! quelle méconnaissance de tous les droits naturels et sociaux! Avilir les âmes, en les achetant comme une denrée vulgaire! Tenir école publique de corruption, sous les auspices du trône et de l'autel! Surmener à outrance les plus bas instincts de la nature! emflammer, exploiter sans pudeur l'âpre cupidité! Primer le mensonge et l'hypocrisie! Détruire, chez tout un peuple la fleur du sens moral! N'y a-t-il pas là de quoi justifier, surabondamment, les stigmates dont nous avons flétri et le trafic et les trafiquants? Si l'on gémit qu'un aussi grand nombre de malheureux aient succombé à tant de piéges réunis, combien ne doit-on pas condamner énergiquement ceux qui les leur ont tendus! l'histoire n'est-elle pas une *haute-justicière*, une grande prédication morale? Qu'ils soient donc flétris, pour l'honneur et l'autorité de la loi morale, tous ces grands coupables qui ont établi, approuvé, dirigé, soudoyé, pratiqué ce scandaleux commerce des âmes; mais qu'il soit et reste marqué au fer rouge celui qui en eut la première inspiration et qui, pour mieux faire oublier son double passé de huguenot et de déprédateur, ne recula pas devant l'infernal dessein d'avilir et d'acheter ses coreligionnaires, après les avoir trahis.

Faut-il s'étonner que, parvenu à ce degré de perversion morale, Pélisson n'ait pas même respecté la conscience et le repos de ceux qui le touchaient le plus près? Après avoir écrit à Castres une fânatique consolation à une personne, parce que sa sœur avait embrassé le catholicisme, il en vient lui-même à accabler sa propre sœur d'obsessions et de menaces, et à la persécuter, parce qu'elle y résiste noblement et qu'elle veut garder ce pur Evangile que, lui, a renié. Cette sœur, Jeanne Pélisson, d'une piété

vivante et ferme, mariée à Jean-Jacques de Rapin, avocat de la Chambre de l'Edit, avait eu trois fils : Rapin de la Fare, Rapin de Thoyras, Rapin de Mauvers. Cette femme intrépide exhorta énergiquement ses fils à rester fidèles à leur foi et à s'expatrier. Elle les vit tous trois partir, la mort dans l'âme mais sans défaillance. Elle-même, menacée d'incarcération, prend la fuite. Puis, au commencement de 1686, rappelée par ses affaires, elle retourne secrètement dans la banlieue de Castres. Dénoncée à son frère par M. de Caraman-Bourepaux, gouverneur de Castres, cet indigne frère se constitue son propre inquisiteur. Le gendre de Jeanne Pélisson refusant de faire connaître sa retraite, Pélisson, de Paris étant, stimule les agents divers, en particulier le commandant de Castres. Et lorsqu'ils ont découvert la malheureuse victime, Pélisson les presse de la séquestrer dans le diocèse de Lavaur, où l'exemple général, pense-t-il, l'entraînera. Dans une lettre confidentielle, à laquelle Dieu a donné le grand jour de la publicité, il recommande même de l'enfermer dans un couvent. Le docile gouverneur lui répond qu'il va exécuter ses ordres, « que le temps de la douceur et » des ménagements est passé » et celui de l'action venu. Ne trouvant plus la pauvre Jeanne, il recourt à la délation. La sainte femme, trahie et dénoncée par du Terrail, pour lequel plus tard le gouverneur de Castres demande « quelques biens des fugitifs, parce qu'il a très-bien servi, » Jeanne est jetée dans un couvent de Lavaur. Là, victorieuse de toutes les sollicitations, elle rend un éclatant hommage à l'Evangile. « Son obstination » ne pouvant être vaincue, elle est brutalement expulsée du royaume et meurt dans l'exil, mais en liberté, à Genève, en 1688; les fatigues, les privations, les souffrances et les tortures morales qu'elle avait subies à Castres et à Lavaur avaient ruiné son tempérament. En sorte que quand, par ordre du roi, elle fut transférée en Suisse par la force armée,

on comprend qu'elle y expirât presque en y arrivant (1).

Son fils, Rapin de Thoyras, réfugié en Angleterre, fut encore l'objet des assauts de son oncle Pélisson : « Il me » tenta, » écrit-il lui-même, « par toutes sortes de voies. Ou- » tre ses lettres de controverse, qui me venaient toutes les » semaines, et de grandes offres (6,000 livres de revenus » du prieuré de Saint-Orens), il me fit solliciter par beau- » coup de gens haut placés. » Mais ce fut en vain ; le fils avait le cœur aussi bien placé que la mère, et Pélisson en fut pour ses frais de séduction.

Terminons-en, même en anticipant un peu, avec l'histoire de ce Castrais trop célèbre. Pélisson vivait à la cour, dans les beaux appartements de Versailles, près du Soleil de la France, qu'il avait si prodigieusement encensé toute sa vie, et dont il recevait, en retour, la lumière et la chaleur. C'est là que, pour aider à son système de corruption, il s'occupa, dix années durant, à écrire de médiocres ouvrages de controverse, en particulier ses *Réflexions sur les différends de la religion*. Il osa y glisser quelques maximes de douceur, auxquelles toute sa conduite infligeait un éclatant démenti, et qui contrastaient étrangement avec les persécutions qui ensanglantaient alors la France. Aussi son spirituel neveu, Rapin-Thoyras, comparant la bénignité des paroles et la barbarie des actes, s'écrie : « Il me semble entendre Sganarelle dire à sa femme : Mon » cher cœur, je vous rosserai ; doux objet de mes yeux, je » vous assommerai. » Pélisson continue à faire jouer sa plume : il traduit en français l'*office* de la messe ; il entre en pourparlers avec Leibnitz pour la chimérique réunion des deux cultes ; il publie un traité sur l'*Examen*, puis une *Réponse* aux réfutations qui pleuvent de tous côtés, plus terrassantes les unes que les autres : Bayle, Jurieu, Leibnitz en étaient les principaux auteurs ; c'est tout dire

(1) Voir, dans Magloire-Nayral, III, 279, la significative correspondance qui s'engagea à son sujet.

(1689). Enfin, en 1693, vivement saisi par la maladie, Louis XIV dépêche auprès de lui Fénelon, Bossuet, le père Lachaise ; malgré son mal, il se lève tous les jours ; la veille de sa mort il écrit à Mlle de Scudéry ; il ajourne au lendemain pour recevoir les sacrements, mais il comptait sur plus de force qu'il ne lui en restait; le lendemain, à sept heures, il fut trouvé mort dans son lit. Le bruit courut qu'il avait refusé les sacrements et qu'il avait ainsi implicitement rétracté son abjuration ; ce n'est guère probable. Mais on le crut et on le chansonna. Voici quelques-unes des mordantes épigrammes qui bientôt circulèrent d'un bout à l'autre de l'Europe :

Ne jugeons jamais d'une vie
Que son flambeau ne soit éteint :
Pélisson est mort en impie
Et Lafontaine en saint.

—

Paul Pélisson
Est mort en philosophe ;
Il était de l'étoffe
Dont on fait les bons.
Beaucoup d'esprit,
Mais pauvre et politique,
Il chercha du crédit.
Pour en avoir,
Il se fit catholique :
Sa fin le fait bien voir.

—

Ici dessous gît Pélisson,
De religion ambulatoire,
Passe, passant, sans oraison,
Car il n'est pas en purgatoire.

Telle fut la fin de cet homme, dont un de ses plus enthousiastes apologistes n'a pourtant pu se défendre de dire : « Il fit toutes choses *à bon escient* et parut partout à » *point nommé;* on peut le suivre pas à pas ; jamais *cet à-* » *propos* ne lui a manqué. Pélisson, de Castres, se dit sou- » vent Gascon ; oui, il est fin comme le Gascon qui *veut*

» *faire fortune;* il est même plus fin que lui; car il se » dépouille de sa hâblerie, et *sait être habile avec simpli-* » *cité.* Chercher à perdre les autres, se venger de leur » innocence en la leur achetant, les flétrir de la double » honte d'apostasier et de se vendre, c'est ce que les réfu- » giés dénoncèrent dans tous leurs écrits (1). » S'il a été une des gloires des lettres, il a été malheureusement en scandale dans le domaine de la religion et de la morale. Son caractère et sa vie furent en complet désaccord avec son beau talent. Triste et trop commune alliance d'un esprit supérieur et d'une âme dégradée.

CHAPITRE VI.

Synode provincial de Caussade (1677). — Questions d'argent et service des Eglises. — Prospérité de l'Eglise de Roquecourbe. — Synode provincial de Saverdun (1678). Paiements divers. — Permutations et consécrations. — Double réflexion sur la situation des Eglises et le régime synodal. — Redoublement d'activité dans les Eglises. — Synode de Réalmont (1679). Haute sagesse de ses délibérations. — Incorporation de la Chambre de l'Edit de Castres au parlement de Toulouse (1679).

« Plût à Dieu que nos Eglises pussent re- » trouver, pour leur force, de semblables » assemblées, et pour leur paix, un sembla- » ble esprit! »

Le vaste commerce des âmes donna plus d'espérances que de réalités, comme nous le verrons plus tard. Les protestants fidèles continuent de traîner leur vie obscure et tourmentée, heureux au moins de conserver leur conscience et leur foi. Leurs synodes provinciaux se tiennent toujours régulièrement, et les mêmes affaires, à peu près,

(1) Marcou.

se reproduisent dans leurs séances. Mentionnons celui qui eut lieu à Caussade, du 4 au 12 novembre 1677, sous la présidence de Gomès, ministre de cette localité (Q). Rivals, ministre de Castelnaudary, fit le sermon d'ouverture. On commença à s'occuper du service des Eglises; la continuation du ministère de Lasserre est accordée à Castres jusqu'au prochain synode ; Rupey est libéré de l'Eglise d'Anglès, où passe Oulez père, qui prend auprès de lui Oulez jeune ; Sénégats obtient le ministre de Bourdin, auquel Lacalm, ministre de Vabres, et Richard, ministre d'Espérausses, imposeront les mains ; Lacalm est définitivement cédé à l'Eglise de Vabres ; libération de l'Eglise de Lacabarède est donnée à Dumas, avec excellents certificats et prières que la bénédiction de Dieu l'accompagne ; à la place de Rivals, Oulez, libéré de Roquecourbe, prend la direction de l'Eglise de Castelnaudary ; sur la demande de l'ancien Fanjaux, sont accordés à l'Eglise de Puylaurens, en remplacement du ministre Bonnafous, Amalvy, de Réalville, et Rivals, de Castelnaudary ; ces deux dernières Eglises les déclarent libérés ; Fanjaux demande encore une indemnité de 200 francs pour le professeur qui remplira les fonctions de ministre ; mais l'assemblée, pour la troisième fois, se conforme à l'arrêté du synode de Revel, persiste dans la suppression de ces 200 francs, admoneste l'Eglise de Puylaurens pour son obstination et lui interdit de renouveler jamais sa demande. Vient ensuite le règlement des démêlés : Quinquiry, ministre d'Aiguefonde, se plaint vivement de son Eglise, qui « refuse de lui payer ses gages ; » il obtient sa libération de cette Eglise ; et Vernoux, ministre de Mazamet, est chargé de se rendre à Aiguefonde pour exhorter les fidèles à s'acquitter de leurs obligations ; nouveau débat entre Laroqueboye, ministre de Viane, et son Eglise ; la commission nommée pour examiner cette affaire (Laterruche, Causse et Lacalm, ministres de Revel, Sorèze et Vabres, et Fanjaux, Bernadou, Cabrol, anciens de Puy-

laurens, Castelnaudary et Lacaze), renvoie Laroqueboye « avec honneur ; » de Rieucapel remettra les papiers qu'il a en son pouvoir au commissaire nommé par le consistoire, et les ministres de Lacaune et de Castelnau, Martin et Bonnafous, sont chargés de travailler, en l'autorité du synode, par toute sorte de moyens, à la pacification de l'Eglise de Viane. Après cela, Laroqueboye, modérateur du colloque d'Albigeois, demande et obtient que les clauses de certains synodes obligeant le pasteur à faire des catéchismes soient renouvelées. Toujours, au nom du colloque d'Albigeois, Laroqueboye demande que « certains de Burlats, qui avaient été joints à Lacrouzette et » qui s'en sont séparés sans raison, y soient rejoints. » Le consistoire de Castres reçoit mission, ouïes Lacrouzette et Burlats, de prononcer le jugement.

On le voit, malgré les édits restrictifs et persécuteurs qui se multipliaient, nos Eglises poursuivent leur marche calme et ferme, tout comme si l'épée de Damoclès n'était pas suspendue au-dessus de leur tête. Elles n'avaient pas été encore entamées, grâce à cette cohésion synodale qui formait d'elles un faisceau et donnait à chacune en particulier la force de toutes réunies. Aussi, même les plus tourmentées conservaient une puissance qui en imposait parfois ; et ne sommes-nous pas peu surpris, dans ces temps d'écrasement pour les réformés, de trouver, dans *les registres de la communauté de Roquecourbe*, une délibération qui nomme pour cette ville « deux consuls de » qualité et de religion, selon les édits, » comme si depuis longtemps les vieux édits étaient guère autre chose qu'une lettre morte. Il fallait, pour qu'on fît ainsi justice à Roquecourbe, que les réformés y fussent bien puissants et respectés.

Au fait, l'histoire de cette époque nous est surtout connue par les procès-verbaux des colloques et des synodes provinciaux ; ils se tenaient avec d'autant plus de régularité, qu'on était privé du rouage supérieur, du synode

général, et qu'il fallait y suppléer par la fréquence des assemblées inférieures (1). Aussi, après le synode de Caussade, rencontrons-nous celui de Saverdun, du 18 au 26 septembre 1678 (R). C'est Laroque, ministre de Revel, qui fit le sermon d'ouverture. L'ordre du jour est chargé de questions d'argent et de questions de service. Le consistoire de Castres est invité à examiner les comptes de l'académie de Puylaurens pour faire payer les Eglises retardataires, et il est enjoint aux professeurs de ne pas admettre à leurs leçons les étudiants non payants; d'autre part, les ministres Laroque et Martin ont à départir, entre les Eglises, les frais qu'elles supportent pour le sieur Miremônt, ministre infirme; Arbussy, nouvellement installé à Puylaurens, réclame, pour lui et les siens, une indemnité de voyage; Pérez et Bonnafous, ci-devant ministres à Cuq, se plaignent du refus de cette Eglise de solder leurs arrérages; le consistoire de Puylaurens reçoit mission d'agir, auprès de Cuq, en leur faveur; quant à Saint-Amans-Villemagne et à Saint-Amans-Villemoindre, elles seront censurées, parce qu'elles refusent de fournir à leurs ministres et anciens les secours voulus pour voyage

(1) Antoine Pujol, notaire à Castres, sa ville natale, et ancien de l'Eglise depuis 1665, était doué d'autant de capacité que de zèle. En conséquence, il fut chargé par le consistoire de recueillir les *Actes* des synodes provinciaux de Haut-Languedoc, et d'en former des registres par ordre chronologique. Déjà, plusieurs fois, ce même travail avait été confié à des ministres, qui ne l'avaient point conduit à bonne fin. Pujol se met à l'œuvre avec ardeur, soumet son travail au synode de Haut-Languedoc, qui l'encourage vivement et lui adjoint Bonnafous, ministre de Castres, pour l'aider. Après une interruption de plusieurs années, il reprend son travail, l'achève, le présente au synode du Haut-Languedoc (15 juillet 1679), qui l'approuve et le publie sous ce titre : *Recueil des règlements faits par les synodes provinciaux de Haut-Languedoc et de Haute-Guyenne*, par A. Pujol, notaire. Ce recueil est divisé en treize chapitres traitant tout ce qui regarde les Eglises. Il y a aussi là le *Règlement* de l'académie, approuvé en 1678 par le synode de Saverdun.

au synode ; le ministre Laroque demande que toutes les Eglises paient ce qu'elles doivent au sieur de Montlédier pour sa mission à Paris. Laroque est prié de faire connaître aux chefs des colloques la quotité de chacune des Eglises pour cet objet. Le consistoire de Castres devra s'informer de ce qui est dû à M. Raynaud, d'en faire le *département* entre les Eglises et d'instruire chaque Eglise de sa part. En apprenant que le sieur des Galinières a obtenu, contre les Eglises de la province, un arrêt en sa faveur pour les services qu'il leur a rendus, le synode, pour en finir, décide que, quelque injurieux que soit le procédé et quelque espoir qu'on eût de faire casser l'arrêt, on ajouterait 1,000 livres aux 2,000 déjà payées ; et Isarn, ancien de Castelnaudary, ainsi que France, ancien de Castres, en feront le *département* ; puis, les Eglises seront exhortées à verser leur quote-part aux consistoires de leur ressort. Le sieur Vertier, imprimeur de l'académie de Puylaurens, réclame et obtient paiement de diverses publications et du loyer ; les Eglises de la province seront exhortées à cet effet. Ordre est donné à l'Eglise de Castres de payer au ministre Lasserre « le défrai » de son voyage au synode. L'Eglise de Lacaze étant criblée d'arrérages, soit pour l'académie de Puylaurens, soit pour d'autres objets, elle demande, par son ministre Benech, de n'être point trop pressée par les professeurs Pérez et Trossières, ce qui lui est accordé ; quant à son désir d'être réduite à l'avenir dans sa quotité, le consistoire de Lacaune fera sur ce point un rapport au prochain synode.

Si nous persistons à enregistrer ces lamentables détails, toujours les mêmes, c'est que nous estimons que rien n'est plus propre que la vivante réalité des choses à manifester dans tout son jour la triste situation d'une Eglise qui gémissait sous la double étreinte des plus imsérieuses nécessités et de la persécution. Elle se débattit de son mieux contre l'une et contre l'autre ; elle persévéra contre vents et marées ; finalement, elle triompha par sa

grande foi, puisque aujourd'hui la voilà ressuscitée de ses cendres sous l'œil de Dieu.

Le synode charge Martin, pour le colloque d'Albigeois, et Rivals, pour celui de Lauragais, de faire subir, après admission de la proposition, les grands examens à Antoine de Ligonier, Abel de Ligonier, Bonneval, natifs de Castres ; Jacques Terondet, natif de Lacrouzette ; Jean Cairon, natif de Figeac. Abel de Ligonier, choisi par l'Eglise de Sablairolles en remplacement de Calvet, appelé à Saint-Rome-du-Tarn, est consacré au saint ministère par Ladevèze, ministre de Castres, et Bonnafous, ministre de Castelnau. Thérondet, affecté à Lacrouzette, est consacré par Pérez et Escalle. Continuation du ministère de Viguier fils à l'Eglise de Réalmont et de celui d'Oulez à Anglès, jusqu'au synode suivant. Le ministère de de Juge de Fabrègue (ministre à Castelnaudary) est affecté à l'Eglise de Castres pour un an, et celui de de Jaussaud, pasteur à Castres, est affecté à Castelnaudary pour six mois. Le consistoire de Castres est encore chargé de travailler à la conciliation non obtenue de l'Eglise de Lacrouzette et des fidèles de Burlats. Baron, ministre de Mazamet, et Parraut, ancien de l'Eglise de Bordes, sont désignés pour faire un rapport sur le différend entre l'Eglise de Montauban et celle de Villemade.

On communique à l'assemblée que le marquis de Ruvigny, agent général des Eglises à Paris, a donné sa démission pour raison d'âge. En même temps on annonce son remplacement par son fils. La compagnie vote un témoignage de satisfaction pour ce choix, « si digne de la sa» gesse de notre monarque. » Le prochain synode se « tiendra à Castres, sous le bon plaisir du roi. » Charles, ministre de Montauban, est chargé du discours d'ouverture, et, à son défaut, le ministre Clausades de Saint-Amans.

Ici encore pourquoi ces photographies de procès-verbaux, ces répétitions nombreuses des mêmes détails?

Toujours, pour faire saisir sur le vif, à celui qui n'a point sous la main les documents originaux, l'histoire intérieure de nos Eglises, le fonctionnement pratique de la discipline. A la manière dont les choses se passent, on comprend que l'autorité n'est pas un vain mot; elle se fait sentir, mais elle n'écrase pas; elle est ferme, mais paternelle, large et modérée; ce n'est pas une machine de guerre ou d'expulsion, mais un lien salutaire qui relie des membres épars; une loi vivifiante qui, quoique ne créant pas la vie, la féconde, la règle et l'entretient; elle est assez forte pour pacifier les différends et gouverner la marche des Eglises, mais pas trop, pour ne pas comprimer leur autonomie respective et leur légitime indépendance; régime admirable qui concilie, dans un parfait accord, les justes exigences de la liberté avec les exigences non moins saintes de l'ordre et de l'union.

Ce régime, ces réunions fréquentes, cette activité ne sont que trop nécessaires pour résister à la série de moyens destructeurs qu'emploie l'Etat contre les derniers droits des réformés. Le bruit courut même que la démission du marquis de Ruvigny tenait, non pas à son âge, mais à son profond découragement à la vue de l'extinction croissante des droits des Eglises. Dom Vaissete reconnaît, du reste (1), que, pour mieux résister à tant d'assauts, les protestants tenaient de nombreuses assemblées « de religion et de discipline, » de cultes, de colloques et de synodes. Malheureusement, l'infatigable conseil lance un nouvel arrêt défendant de convoquer, sans permission royale, aucune assemblée, « pas même celle où ils appelaient » des notables ou des députés des divers consistoires, sinon » en la présence d'un magistrat royal, et après en avoir » obtenu l'agrément de Sa Majesté. » C'était évidemment porter un coup mortel à toutes ces réunions, et l'on pressentait des coups plus funestes encore. Aussi, dans tout le

(1) X, 193.

Languedoc redouble-t-on de vigilance et d'ardeur. On tient des assemblées de nuit, et l'on se passe de l'agrément du roi tout comme de la présence de son commissaire : l'empire de la loi et du roi ne s'arrêtent-ils pas où commence celui de la conscience? On signale des assemblées, surtout à Castres, dans ses environs et dans les montagnes de Lacaune : forte race que ces paysans des montagnes, descendants des anciens Gaulois, dont ils ont conservé le type physique et la fière indépendance, et sur lesquels les cinq siècles de domination romaine semblent n'avoir laissé aucune empreinte. Les seigneurs, du reste, leur donnaient l'exemple; malgré l'arrêt qui le leur interdisait, ils continuent à recevoir chez eux les protestants de leur voisinage. Il vient un moment où, sous l'aiguillon de la force brutale, la conscience se redresse inflexible, plus forte que toutes les puissances du monde. Ce moment approchait pour les réformés de France; leur glorieuse défense prouva qu'il est aussi dangereux qu'inutile d'étouffer les croyances religieuses, de régenter despotiquement le domaine sacré de la concience, qui n'appartient qu'à soi et à Dieu.

Les réformés de la province purent cependant obtenir encore l'agrément du roi pour la tenue de leur synode provincial. Il devait avoir lieu à Castres; il se réunit à Réalmont, peut-être par ordre royal, à partir du 21 septembre 1679; un commissaire royal y assistait, M. Jean de Solatge-Tholet, baron de Saint-Cernin. Ce synode a de particulièrement intéressant pour nous d'offrir, presque au complet, le tableau de nos Eglises, dont les représentants avaient été attirés par la proximité (S). Après le prêche du ministre Charles et l'appel par colloques, on procède à l'expédition des affaires. Le consistoire de Puylaurens est chargé d'obtenir de l'Eglise de Cuq le paiement de ses ci-devant ministres Lérier et Bonnafous; le synode continue à la veuve du pasteur Petit la pension de 100 livres, et accorde 60 livres à Arbussy, professeur à

Puylaurens, pour frais de déplacement de sa famille; en même temps il est nommé une commission pour le règlement des comptes de l'académie de Puylaurens. Exhortation est adressée aux Eglises de payer leur part de pension au ministre Miramont, infirme, et à Raynaud. N'est-il pas touchant de voir les Eglises, au milieu de tous leurs embarras d'argent, songer pourtant aux veuves de pasteurs et aux pasteurs valétudinaires? Autre invitation pour solder les arrérages dus à Pérez, professeur de théologie; à Usson, professeur de philosophie; à Trossières, régent,— avant Noël, après quoi les réclamants se pourvoiront en justice; défense à l'Eglise de Puylaurens de réclamer, pour le paiement des professeurs, autre chose que ce qu'elle reçoit déjà; « déchargement » de l'Eglise de Lacrouzette, qui ne paiera à l'avenir que 4 livres 8 sols pour sa portion d'entretien de l'académie et « augmentation » de l'Eglise de Ferrières, qui paiera 7 livres; instances auprès des Eglises pour s'acquitter entièrement envers le sieur de Galinières, qui menace de les poursuivre; elles sont également sollicitées de payer leur quotité à de Beaumont-Rozel, leur représentant à Paris; sans cela, il « devra quitter, n'ayant pas les ressources nécessaires » pour y demeurer. » « Il quitta, » en effet, et fut remplacé par Vezin, avocat et ancien de Montauban, qui s'occupa des affaires de la province; il recevait 1,200 livres par an, qu'on répartit entre les Eglises, en les exhortant à adresser, sans tarder, leur quote-part aux chefs des colloques; l'Eglise de La Caze, réclamant à cause de sa pauvreté, est condamnée à payer à Pérez, professeur à Puylaurens, 24 livres pour les deux dernières années; elle est déchargée des arrérages antérieurs, et, à l'avenir, elle ne paiera, par an, que 6 livres au lieu de 12; on accorde aux régents Trossières, Loquet, Chabbert, 60 livres par an pour l'instruction des enfants de la ville de Puylaurens; avertissement aux Eglises d'avoir à compléter le paiement de de Jaussaud de Roquecizières et d'Espéran-

dieu pour les avoir représentées au synode ; sur la réclamation de Briatexte, il est accordé « un adjoint » à son pasteur Grasset à cause de son grand âge et de ses infirmités ; l'Eglise accordera une pension de 150 livres à Grasset peudant sa vie, lui paiera ses arrérages, et ne paiera, chaque année, le suffragant que quand le titulaire sera « satisfait. » Quel tact ! quelle profonde et chrétienne droiture ! Refus est fait au sieur de Castelfranc, ancien et député de l'Eglise de Montredon, de réduire à 300 livres la pension du ministre Sever, qui continuera de toucher « tous ses gages. »

Après ces épineuses affaires d'argent, qui manifestent l'état de pénurie de nos pauvres Eglises sous la Croix, viennent les affaires proprement dit, les mesures spirituelles, l'apaisement des démêlés. C'est ainsi qu'on exerce une active vigilance sur toute publication nouvelle, plus préoccupé qu'on était alors des droits de l'Eglise que des droits de l'individu. Les ministres Caussé, de Sorèze, et Martin, de Lacaune, sont préposés à l'examen préalable des livres que ministres ou fidèles voudront imprimer ; et défense est faite à tous de rien publier sans autorisation ! L'ancien débat de Lacrouzette et de Burlats n'ayant pas été vidé, faute de la comparution des parties devant le consistoire de Castres, on charge Campdomer, ministre, et Cayré, ancien de Roquecourbe, de terminer enfin cette affaire au nom du synode ; interdiction aux proposants de prêcher leurs propositions en l'absence de tout ministre ou en dehors des cultes ordinaires ; censure aux ministres de Milhau, Mazères, Saint-Amans, Pont-de-l'Arn, Roquecourbe, Les Bordes, Damiate, pour avoir béni des mariages hors des jours et heures fixés ; injonction est faite de fixer dorénavant ces jours et d'en prévenir les Eglises du haut de la chaire ; remercîments à M. de La Bastide d'avoir achevé la révision des Psaumes en vers, commencée par feu M. Conrard, « ouvrage susceptible de » procurer beaucoup d'édification ; » on le prie de persé-

vérer « dans son zèle et ses doctes travaux. » Malgré la pétition (rédigée peut-être par lui) d'un certain nombre de fidèles de Viane (qu'il a circonvenus), réclamant le ministère de Laroqueboye (1), « qui les sert avec édification, » Laroqueboye est envoyé à Camarès, et Rupey prendra sa place à Viane jusqu'au prochain synode; Campdomer, ministre de Roquecourbe, et ses anciens, Cayré et Gallet, sont déboutés de leur demande que leur Eglise soit mise au rang des Eglises synodales; un congé est accordé à Oulès pour cause de santé; s'il se rétablit, le consistoire de Castres veillera à son placement; en tout cas, le prochain synode y aviserait. Un jeûne est décrété pour le 5 novembre, à cause du progrès de l'indifférence et de la corruption, dans le sein même de l'Eglise; allusion sans doute aux défections nombreuses que la terreur ou l'or de Pélisson déterminait. Sont admis aux examens, après la proposition, trois candidats, parmi lesquels : Rey, de Puylaurens, qui est assigné à l'Eglise de Saint-Félix; les examinateurs sont : Lasserre, pour le colloque d'Albigeois; Quinquiry, pour le colloque de Lauragais; appel de la femme Seguier, d'Espérausses, censurée par le consistoire de cette Eglise, pour injures, dont le procès-verbal porte mention; le synode approuve la censure, mais ordonne la radiation des outrages du procès-verbal; refus à Desuc, de Roquecourbe, d'avoir, dans le temple, un banc spécial pour lui et ses enfants; seulement, à cause de sa surdité, il lui sera permis, « sans aucune » affectation de place, » de se mettre au parquet ou sur les bancs les plus rapprochés. Le consistoire de Revel reçoit la mission de trancher le différend survenu entre le ministre Hubert et l'Eglise de Ferrières; l'Eglise de Castel-

(1) Ces pénibles conflits de l'Eglise de Viane et de son ministre Laroqueboye s'expliquent mieux quand on connaît, de ce dernier, la légèreté des convictions et la perversité morale qui le conduisirent à se vendre, en 1686, comme nous le verrons alors.

naudary est annexée à celle de Toulouse, probablement à cause de son peu d'importance; le ministère de de Fabregues est accordé à l'Eglise de Castres ; et le ministère de Viguier fils continué à Réalmont, sous la direction de son père; autorisation au ministre Rupey d'aller voir sa mère en Bourgogne ; et, au cas où il voudrait se pourvoir d'Eglises dans le cours de l'année, le consistoire de Puylaurens fera en sorte de lui en procurer; Descroux, seigneur de Burlats, obtient que le ministère de Bouniols, qui lui avait été enlevé pour Calmon, soit accordé de nouveau à sa maison et à sa famille; le consistoire de Puylaurens est chargé d'apprécier l'appel de Labourgade et Lamotte de Saint-Amans, contre la nomination de Bosc comme ancien ; injonction aux chefs de colloque de prendre un extrait des actes du synode pour le jeûne et pour les faits particuliers relatifs aux Eglises respectives. Mauvezin est chargé de la convocation du prochain synode dans cette ville, « sous le bon plaisir du roi, » en septembre suivant; de Fabrègues, de Castres, désigné pour le prêche d'ouverture, et, à son défaut, Quinquiry, ministre de Revel; censure aux Eglises non représentées ni excusées; signature du ministre Martin, chargé du procès-verbal, en qualité de secrétaire.

En général, dans toutes ces délibérations, quel esprit si paisible et si chrétiennement modéré ! Quel tact si délicat, et, au besoin, quelle inflexible fermeté ! En même temps, quelle richesse de ressources, pour la pacification des divers démêlés ! On procède toujours avec lenteur; et, pour plus de sûreté dans le jugement, on ne le prononce qu'après le préavis d'un consistoire ou d'une commission, composée des gens les plus sensés, les plus capables; ainsi, le synode ne prononce en dernier ressort qu'en parfaite connaissance de cause. Plût à Dieu que nos Églises pussent recouvrer, pour leur force, de semblables assemblées et, pour leur paix, un semblable esprit!

A la date de ce synode (septembre 1679) (1) vient se placer un grand coup frappé sur nos Églises : la réunion de la Chambre de l'Edit de Castres au parlement de Toulouse. Cette annexion équivalait à une annulation ; désormais, il deviendra bien inutile d'aller y chercher la justice, autant aurait-il valu la demander au parlement lui-même. Il est douloureux d'avoir à confesser que les conseillers protestants, pour conserver leur rang dans cette incorporation, firent le sacrifice de leur foi. Un seul d'entre eux, dont le nom doit demeurer et inspirer la sympathie universelle, M. Paul, aima mieux l'exil à Genève avec une conscience pure, que les honneurs à Toulouse, au prix de l'avilissement.

CHAPITRE VII.

Nouvelles persécutions. — Supplique et élégie des réformés. Synode de Mauvezin (1681). — Plainte au roi. — Graves différends aplanis. — Aggravation croissante de l'état des réformés. — Arrêt sur les visites pastorales des ministres. — Procès à Campredon, ministre du Pont-de-l'Arn. — Enfants de sept ans aptes à choisir entre les religions. — Affaire de Marie Briolle d'Arifat. — Persécutions diverses. — Démolition des temples voisins des églises.

« D'innocente qu'elle est, on la fait criminelle. »
Elégie.

A mesure qu'on s'approche de la fatale date de 1685, les événements se précipitent et les persécutions, dont le ridicule le dispute à l'odieux, ne discontinuent plus. C'est

(1) A cette même date, les protestants furent exclus, à Revel, de toutes les fonctions publiques ; le consulat, mi-parti depuis 1630, y fut aboli par arrêt du Conseil d'Etat, 4 décembre (Manuscrit Barrau)

au point que de 1680 à 1730, on compte, d'après le livre des édits et le Tableau dressé par le ministre Claude, cent trente édits oppresseurs, parmi lesquels celui qui supprime la Chambre mi-partie de Castres (9 avril 1681) (1). Impossible de les énumérer; naturellement, ils soulevèrent beaucoup de plaintes qui, naturellement aussi, furent sans effet. Les archives privées de la famille de Bouffard de Gandels, aussi bien tenues que précieuses, renferment une longue supplique des réformés à Louis XIV; cette supplique, à la fois résignée et ferme, accuse directement le clergé de vouloir faire abolir peu à peu l'édit de Nantes, par des restrictions, des additions, des commentaires sophistiques. Voici le début : « Sire, vos très-humbles, » très-obéissants et très-fidèles sujets, faisant profession » de la R. P. R., se jettent aux pieds de Votre Majesté, » pour implorer sa bonté et sa justice, dans l'extrême » désolation où ils se voient réduits. Pendant qu'on a » gardé quelque mesure dans les maux qu'on leur a fait » souffrir, le profond respect qu'ils ont pour Votre Majesté » les a empêchés de s'adresser immédiatement à Elle, de » peur de troubler, en quelque manière, par de tristes » objets, la gloire tranquille qui accompagne la félicité » de son règne. Mais, maintenant, Sire, qu'ils se voient » menacés d'une entière ruine et qu'ils n'ont plus, après » Dieu, d'espoir qu'en votre *justice et votre bonté royale* (1), » le même respect qui leur fermait la bouche les oblige » l'ouvrir et à pousser leurs plaintes jusqu'à votre sacrée » personne... » Quel humble langage et quel esprit de fidélité ! A la même date et dans les mêmes archives de famille, se trouve une touchante élégie des protestants qui avaient simulé une abjuration et qui maintenant gémissaient de leur faiblesse :

Elle (la vraie religion) n'espère rien de ce monde trompeur ;
Mais elle attend de Dieu son souverain bonheur.

(1) Dom Vaissete, X, 203.

D'innocente qu'elle est, on la fait criminelle;
On la chasse partout, partout on la querelle.
Mais si vous êtes mis au rang de ses enfants,
Vous la suivrez partout, malgré tous les tourments,
Car, pour dire en un mot l'état de toutes choses,
On ne va pas au ciel par un chemin de roses.

Depuis longtemps, hélas! le chemin des huguenots n'était pas fleuri. Néanmoins, rien de ces souffrances, chaque jour croissantes, ne transpire à travers les délibérations de leurs synodes provinciaux. On se croirait, en les parcourant, dans un temps normal et calme; il faut dire que la présence du commissaire royal gênait un peu les mouvements. Cette présence, pourtant, ne suffit pas toujours pour comprimer les élans des cœurs. L'année 1681 étant une des années les plus cruelles qu'on eût encore traversé, la douleur fit explosion, à la fin du synode provincial de Haute-Guyenne et de Haut-Languedoc, réuni à Mauvezin le 18 septembre 1681. On y vote une adresse que le député général Ruvigny sera chargé de remettre au roi : « Bien que nous soyons et que » nous ayons été toujours fidèles à son service et passionnés pour sa gloire et pour la grandeur de son Etat, nous » voyons diminuer, avec une douleur extrême, à toute » heure, la protection que nous trouvions dans ses édits » et déclarations... D'après les édits, les procureurs » généraux étaient seuls accusateurs publics; et maintenant, il n'y a pas jusqu'au moindre vicaire de village » qui ne s'érige en accusateur public. Le parlement de » Toulouse renchérit sur les déclarations faites contre » nous, passe même par-dessus les règlements faits par » MM. les commissaires pour l'exécution des édits, au » point que les Eglises sont très-facilement privées de » leurs pasteurs et restent seules d'un synode à l'autre, » puisque les synodes y pourvoient, les familles privées » de tous les honnêtes emplois, des auditeurs apposés » aux prêches par les curés et rapportant et interprétant à

» faux les prédications. En l'état où sont les choses, notre
» misère commence avant notre naissance et nous accom-
» pagne jusqu'à la mort. Mais la perte des emplois nous
» est moins sensible que le changement fait à la déclara-
» tion de 1669, relative aux enfants, qui, dès l'âge de sept
» ans, sont déclarés aptes à faire choix d'une religion.
» Pourtant, rien de ce qu'ordonnera Sa Majesté de
» nos biens et de nos vies n'ébranlera notre fidélité, puis-
» que, outre l'engagement de notre naissance, nous y
» sommes liés par les véritables principes de notre reli-
» gion. Mais nous espérons, des ardentes prières que nous
» faisons continuellement à Dieu pour la santé et pros-
» périté de Sa Majesté et pour l'accroissement de son
» empire, qu'elle aura pitié de nous et qu'elle nous fera
» ressentir les premiers effets de sa protection royale ; en
» quoi seulement, après Dieu, nous fondons toutes nos
» espérances. » N'était-ce pas pousser la soumission bien loin, trop loin peut-être? En tout cas, qui serait tenté de voir des conspirateurs et des rebelles, dans ces victimes qui tendent la gorge sous le couteau et qui prient selon l'Evangile pour leurs persécuteurs?

Le reste du synode de Mauvezin fut consacré aux affaires courantes, que nous mentionnons rapidement et qui n'offrent quelque intérêt que comme caractéristique de la situation, dans ces temps d'angoisse. Le sermon d'ouverture avait été fait par de Juge de Fabrègue, ministre de Castres; les commissaires royaux étaient : Daurimont, catholique, et de Malède, réformé. Après la prière, prononcée par Charles de Mauvezin et l'appel par colloques (T), Martel étant modérateur, de Fabrègue et Rapin-Thoyras secrétaires, on s'occupe de l'ordre du jour, chargé des matières habituelles; 80 livres sont payées au sieur Ferrières, imprimeur ; les députés de l'Eglise de Castres annoncent que le sieur de Galinières a obtenu un arrêt portant condamnation avec contrainte par corps, contre les ministres et anciens de la province; que, pour éviter

cette extrémité, l'Eglise de Castres a fait une avance de 286 livres 17 sols, dont elle demande remboursement; accordé. Sur la plainte de l'Eglise de Montredon, d'avoir été grevée au delà de ses forces, sa quote-part pour l'académie est réduite à 5 livres. Suite du démêlé touchant les comptes de l'académie de Puylaurens depuis octobre 1662 jusqu'à octobre 1666; l'académie n'ayant pas envoyé ses comptes au consistoire de Castres, ordre est donné aux sieurs Pérez, Rossières et Loquet, de les envoyer enfin; après ces questions pécuniaires, viennent celles qui concernent l'ordre moral et la discipline; le synode confirme la sentence du consistoire de Castres contre deux fidèles qu'il a suspendus de la Cène, et défense est faite à tous les ministres de leur donner la Cène jusqu'à la levée de la suspension; le ministère de Laroqueboye est rendu à Viane; Bardou, libéré de l'Eglise de Ferrières, passe à l'Eglise de Bruniquel; le ministre de Bonneval passe de Sablairolles au Pont-de-Camarès; sur la demande de Coras, ancien de Réalmont, le ministère de de Viguié fils est accordé à cette Eglise; prolongation du ministère de Larivière à Toulouse. Le colloque de Lauragais faisant observer que, dans quelques Eglises, notamment à Saint-Amans, on refuse des places d'ancien, « la compagnie, surprise d'un tel refroidissement dans » un service que chacun est obligé de rendre à l'Eglise » dont il fait partie, exhorte vivement tous ceux qui font » de pareils refus à rentrer en eux-mêmes et à considérer » que c'est une espèce de crime de refuser son secours et » ses services à l'Eglise qui est leur mère, et que, pour y » être plus vivement exhortés, le sieur Vernoux, ministre » de Mazamet, se transportera aux deux villes de Saint-» Amans, pour faire connaître aux fidèles le tort qu'ils » font et le désordre qu'ils causent par de tels refus dans » l'Eglise de Dieu, et pour tâcher d'y pourvoir prompte-» ment par toutes voies raisonnables. » Le ministère du sieur Ferrier est accordé jusqu'au prochain synode au

sieur de Burlats de Ferrières; le ministère du sieur Sabart est accordé à Cuq; Imbert est libéré de Labastide et affecté au sieur de Sénégats qui le réclame, à la place de Delmas libéré; et Imbert est remplacé à Labastide jusqu'au synode suivant par de Ligonier. A cause des progrès de l'endurcissement et de la corruption, des jeux, des danses, du luxe et des débauches, il est décidé qu'un jeûne sera célébré le 16 novembre, « notre impénitence attirant de jour en jour de nouveaux châtiments sur nous. » Puylaurens demandant si les professeurs de théologie « doivent nécessairement être réputés ministres de l'Eglise où est l'académie, » l'assemblée témoigne sa surprise, puisque, soit à Montauban, soit à Puylaurens, il en a été toujours ainsi. En conséquence, le ministère des sieurs Pérez et Martel, professeur de théologie, continue d'être affecté à l'Eglise de Puylaurens; Quinquiry, ministre de Revel, est envoyé à Toulouse depuis Pâques jusqu'au prochain synode; grand différend dans l'Eglise de Puylaurens : Amalvy est mort et l'Eglise se partage sur son remplacement, les uns voulant de Calmon, les autres non; le synode délibère : « 1° que cette affaire, ajournée » au prochain synode, y sera jugée sur les procédures de » part et d'autre; 2° que toutes les parties seront exhor» tées à la paix; 3° que le sieur Arbussy y exercera, par » provision, le ministère jusqu'au prochain synode, ainsi » que la place de professeur de théologie, vacante par la » mort de son père, mais sans droit acquis, le ministère » demeurant attaché au professorat; 4° que les anciens, » nommés dans l'année courante, seront reçus au plus » tôt. Les parties ont accepté; et notamment, le sieur » Arbussy a promis de se comporter avec édification » envers Martel et Pérez, professeurs et Rivals, ministre » de ladite Eglise. » En outre, Lavergne, ministre de Revel, et de Fabrègue, ministre de Castres, sont délégués à Puylaurens pour y établir « un nouveau conseil acadé» mique, sans égard à ce qu'a déjà fait l'assemblée de

» Puylaurens, du 23 août 1680, et qu'en l'état où sont les » choses n'y ayant point de magistrats royaux dans la » ville de Puylaurens, le recteur de l'académie, qui sera » pris du nombre des ministres ou professeurs de théolo- » gie, présidera tant au conseil ordinaire qu'à l'extra- » ordinaire de l'académie, enjoignant auxdits sieurs » commissaires de dresser leur verbal... Et, au surplus, » la compagnie inflige un blâme au sieur Bon, professeur » de philosophie, à cause des désordres qu'il a suscités à » diverses reprises. » Sur la plainte que, dans quelques Eglises, plusieurs se présentent à la Cène avec des sentiments d'orgueil, affectant certaines préséances à cause de leur position sociale, le synode exhorte les pasteurs à adresser aux Eglises, sur ce point, des exhortations particulières et de lire, les jours même de communion, du haut de la chaire, cette présente délibération du synode; Les deux proposants Auret et Malecave seront consacrés à Sablairolles par Martin de Lacaune et Bonnafous de Castelnau. Ranchin recevra l'imposition des mains de Voisin, ministre de Damiate, et de Thérondet, ministre de Briatexte. Le Lauragais et le Haut-Quercy se disputent le privilége d'avoir le prochain synode; l'assemblée se prononce pour ce dernier et choisit, à cet effet, Saint-Antonin. Faust, ministre de Montauban, fera le prêche d'ouverture; et, à défaut, Thérondet de Briatexte. Blâme contre Brassac et Roquecourbe, pour ne s'être pas fait représenter.

L'année 1681, avons-nous déjà dit, fut, pour les réformés une année mauvaise entre les mauvaises. Il le fallait pour que le synode précédent se décidât à faire passer au roi une supplique aussi lamentable que celle dont nous avons cité un extrait. Du reste, les preuves abondent pour justifier leurs plaintes si retentissantes; ce sont partout comme les derniers avant-coureurs de l'orage près d'éclater. Par arrêt du 19 avril, on défend aux ministres, anciens et autres réformés, d'user de menaces, intimida-

tions, artifices ou voies de fait pour empêcher la conversion des autres ; on défend en particulier aux ministres et aux anciens d'entrer ni de jour, ni de nuit, dans les maisons, sauf pour visiter les malades, à peine de punition corporelle. La raison de cet arrêt, c'est que, malgré le grand bruit de la caisse de Pélisson, malgré les longues listes de convertis présentées au roi, on voyait à Charenton, et généralement partout, les places des temples occupées comme de coutume et le nombre des communiants croître, au lieu de diminuer. Le roi pouvait penser que les merveilleux effets de la caisse avaient plus d'apparence que de réalité ; il en demanda la raison ; il fallut s'expliquer ; et l'on ne trouva pas de meilleure échappatoire que d'en rejeter la cause sur l'influence, la ruse, les menaces des ministres, qui parvenaient ainsi à intimider et à retenir les gens. De là, nouvel arrêt inimaginable, qui règle leurs visites et leurs fonctions spirituelles ! Cet arrêt, par tous ces piéges, ne visait à rien moins qu'à se défaire, en six semaines, des ministres du royaume. Il ne devait plus y avoir un pasteur à qui on ne trouvât moyen d'intenter une affaire en vertu de ces prohibitions, pas un qui, entré chez un de ses paroissiens pour un motif quelconque, ne put être accusé d'avoir fait autre chose que la prière auprès du malade ; car ce qui abondait le plus, en toute occasion, c'étaient les témoins : on en avait partout, à propos de tout et contre tous, au delà du nombre voulu pour entraîner une condamnation en forme ; les faits justificatifs, à la décharge des prévenus, n'étaient pas admis ; et, pour comble, on trouvait toujours moyen d'obtenir le maximum de la peine.

Nous en avons un frappant exemple dans ce qui arriva à Campredon, ministre du Pont-de-l'Arn : appelé à Augmontel, annexe voisine de son Eglise, il s'y rend pour prier auprès de l'enfant mourant de Limousi ; dénoncé, il est, de par l'autorité du parlement de Toulouse, décrété d'ajournement personnel, c'est-à-dire instruit d'un acte

légal intenté contre lui et sommé de comparaître à jour fixe. Le commissaire informe, entasse les faits et les gonfle si prodigieusement qu'on décide l'urgence et que l'ajournement est transformé en emprisonnement. Campredon est l'objet d'une terrible accusation : il est signalé comme coupable d'un crime digne de toute la sévérité des lois : il aurait présidé une assemblée religieuse! Des témoins l'attestent; ils articulent les détails, ils citent le chiffre des assistants : vingt-cinq au moins! Le ministre se constitue prisonnier; mis en face des témoins, il les confond; il prouve que, dans tout Augmontel, il ne se trouverait pas vingt-cinq réformés; il démontre que, tout au plus, trois ou quatre parents ou domestiques ont assisté à la simple prière qu'il a prononcée. En présence de ces faits, de justes juges auraient châtié les faux témoins et relâché la victime, en la dédommageant par quelques bonnes paroles. Or, voici : après trois mois de prison préventive, Campredon est condamné (septembre 1681), à 100 livres d'amende et aux dépens, avec défense expresse de prêcher ailleurs qu'au lieu de sa résidence et d'exhorter les malades autrement qu'à voix basse. Et s'ils étaient sourds?... Quelle étrange interdiction! Mais c'est le juste châtiment de la tyrannie, que d'aboutir au ridicule par ses excès (1).

Les arrêts et les sentences pleuvent dru, sans interruption, au sujet des relaps, des mariages mixtes, des malades; des sages-femmes, des droits civils, du paiement des dettes, de l'exemption des tailles, du logement des garnisaires, etc., etc. Mais ce qu'il y eut de pire, ce fut le décret du 17 juin 1681 : jadis, à une douzaine d'années, l'enfant était censé capable d'opter entre les religions; maintenant on lui suppose bien plus de précocité, et c'est à sept ans qu'on lui confère le droit de choisir. A sept ans, en effet, dépourvu de jugement et d'expérience, surexcité

(1) Benoît, IV, 441.

du dehors contre les siens, cédant à un mouvement d'humeur, plus sensible aux mille séductions dont il est circonvenu, le pauvre enfant, dans sa naïveté, entrera dans une église, fera un geste, prononcera un mot imprudent ; c'en sera assez pour que les verrous des monastères, le séparant des siens désolés, se referment impitoyablement sur lui pour jamais. Ainsi sont déchirées les plus vivantes fibres du cœur, brisés les liens les plus sacrés, et dissoutes les conditions élémentaires de la famille et de la vie civilisée. Est-il rien de plus affreux, de mieux fait pour pousser à toutes les extrémités du désespoir?

Une jeune fille, Marie Briolle, de la terre d'Arifat, près de Montredon, entraînée au catholicisme en 1678, fut retrouvée par ses parents et soustraite à toute recherche, grâce à Jean Fabre, dit Griniou, son oncle, et aux ministres de La Bessonié, de Vabres, de Sénégats, de Ferrières. Conduite en secret d'une Eglise dans une autre, elle demeurait peu en chaque endroit pour ne pas éveiller de soupçons. Elle passa quelque temps, à Sénégats, dans le château du baron protestant, puis à La Fenasse, chez un coreligionnaire appelé Reclot. Instruit du fait, le syndic du clergé s'empresse de le dénoncer au sénéchal et au juge criminel de la ville et comté de Castres. Aussitôt, un décret de prise de corps est lancé contre Griniou et Marie Briolle; on entend une multitude de témoins; suit un nouveau décret de prise de corps contre Sers, Lacalm, Imbert, ministres de La Bessonié, de Vabres, de Sénégats, et contre Cormary et Guiraud, menuisiers de La Bessonié, compromis par les dépositions. C'est ainsi que sont poursuivis à outrance tous ceux qui maintiennent les droits sacrés de la nature et veulent conserver les enfants aux auteurs de leurs jours (1).

Il faillit également y avoir alors, à Castres, une terri-

(1) Benoît.

ble affaire : un jeune homme est accusé, ainsi que ses amis Pierre Lucadou, Pierre Auret, Jean Auriol et Sévérac, d'avoir coiffé deux juments en figure de femme, pour tourner la Vierge en dérision. Vidal, chanoine théologal, promoteur de l'évêché, instruit le procès, et bientôt l'abandonne, faute de charges suffisantes. Mais Servier, son successeur, reprend à nouveau l'affaire, enveloppant dans la même poursuite : Martin de Lacombe, Daniel Martin, sieur de La Plasède, Abraham Gros, soupçonnés d'avoir abattu une croix à Lacabarède, lieu de leur résidence. Le parlement de Toulouse, dans son pieux zèle, condamne, le 23 janvier 1683, pour le premier fait, deux des jeunes gens à être brûlés vifs, confisque leurs biens et les consacre à une messe perpétuelle, à l'entretien d'une lampe qui brûlerait à perpétuité devant un tableau de la Vierge, commandé exprès. Le 4 mai, nouvel arrêt condamnant à la potence les habitants de Lacabarède. Le 23 juin, nouvel arrêt condamnant au feu trois autres jeunes gens de Castres. Heureusement, les cinq Castrais eurent le temps d'échapper aux griffes de Servier, ce loup féroce qui justifiait si bien son nom (1).

Nul ne se soustrait aux fureurs de la persécution : âge, sexe, rang, innocence, rien n'est respecté. Nous avons assisté à l'enlèvement d'une jeune fille, à la poursuite des ministres, à l'odieuse condamnation de quelques jeunes gens. A présent, voici un vieillard vénérable, âgé de quatre-vingts ans, Rivière, médecin à Mazamet, qui est condamné, malgré sa faiblesse extrême, à un jeûne absolu de deux jours; Voici la châtelaine d'Aiguefonde, si cruellement torturée, qu'elle en devient folle; voici du Buisson, gentilhomme de Castres, qui subit toute sorte de vexations, ainsi que Meynadier, qui habite le voisinage de cette ville; voici encore M[lle] Cabibel, de Castres, transportée dans la colonie française d'Amérique, nouveau genre de

(1) Archives du Tarn, série B, 241.

supplice que cette déportation au loin, sous des cieux inconnus et auquel les réformés préféraient généralement la mort; voici Moulens et de Julien, gentilshommes de Puylaurens, qui reçoivent des traitements indignes, etc. Ce ne sont que quelques noms de victimes arrachés à l'oubli, mais qui donnent à comprendre combien serait navrant le tableau, si l'on pouvait le rétablir dans son entier.

Tout servait de prétexte à entraver, à vexer, à ruiner les protestants; à Mazamet, par exemple, la ville n'étant guère peuplée que de réformés, le parlement est heureux de la molester, ce qui donne lieu à une requête pleine d'intérêt pour l'histoire de cette localité (U). Cette requête s'élève contre l'arrêt qui règle la manière dont Mazamet « doit percevoir le droit de coup et de poids, » sur les grains, fruits, denrées, marchandises, qui » se débitent publiquement sous la halle, place, marché » ou poids public, tant par les étrangers que par les » habitants du lieu. » Cet arrêt, minutieusement inquisitorial, était ruineux par la suppression de certains droits incontestables, dont Mazamet avait toujours joui, dont jouissaient d'autres villes et dont on ne pouvait se passer sans grand dommage (1681).

Un nouvel arrêt, qui jeta l'effroi partout, fut l'exécution rigoureuse d'une ancienne mesure contre les temples non distants de cent pas des églises, comme si cette raison, à la supposer valable, ne l'était pas autant contre les églises que contre les temples! Ce décret marquait en outre l'emplacement du nouveau temple et le temps accordé pour la reconstruction... « Les évêques, les moindres prêtres firent fonctions de substituts du procureur » général et pratiquèrent tout ce que la chicane peut » inspirer de plus frauduleux et de plus injuste, pour » faire trouver les temples dans une proximité qui les » assujétît à la démolition. Quand l'obliquité du chemin » faisait trouver plus de cent pas de l'église au temple, » on faisait le mesurage en l'air, par-dessus les maisons,

» avec une corde, dont on attachait un bout à la partie
» de l'église qu'on jugeait le plus proche, quoiqu'il y eût
» encore loin de ce lieu à l'endroit de l'église où se célé-
» brait le culte. Et quand on y trouvait la distance néces-
» saire, on rappelait de vieux titres pour prouver que
» l'église avait été autrefois plus près; et quoiqu'il n'y
» eut plus ni église, ni trace d'église dans cette ancienne
» place, on ne laissait pas d'ordonner la démolition du
» temple (1). » Puis, le temple démoli, on fixait la place du nouveau temple dans l'endroit le plus incommode et le plus éloigné de la ville ou du bourg, à une ou deux lieues, dans des précipices, des fondrières, des déserts. De plus, on restreignait la grandeur du temple, de façon qu'il ne pût contenir que le quart des assistants. Les réformés jetèrent les hauts cris; on se joua d'eux; la règle de conduite était venue, à leur égard, que tout ce qui les incommodait était juste, et on redoubla de zèle contre eux, d'autant plus qu'ils se plaignaient davantage. Ainsi s'écroulèrent les temples de Puylaurens, de Burniquel, de Réalville et tant d'autres. Déjà, l'Eglise de Carmaing, près de Toulouse, avait été dépouillée par le Parlement, de son cimetière, sans raison, ni apparence de raison; en 1682, elle fut condamnée à perdre son temple, quoique le lieu de Carmaing fût désigné en toutes lettres, par l'édit de Nantes, comme un lieu qui doit posséder un temple.

Quelques Eglises échappèrent encore à ce malheur. Ainsi les registres retrouvés attestent, par le nombre des baptêmes, des mariages et des décès, la prospérité relative de Réalmont et de La Bessonié, sa voisine; tous ces divers actes, concernant ces deux Eglises, portent la signature de Sers, ministre de *la Béchounié*. Mais hélas! cette prospérité allait être bientôt balayée par le souffle impie qui devait tout détruire sur son passage!

(1) Benoît, IV, 510.

CHAPITRE VIII.

Derniers avant-coureurs de la révocation. — Nouvelle grande émigration (1682). — Les deux temples de Saint-Amans murés par ordre du conseil. — Avertissement pastoral des évêques. — Listes des prétendus convertis signifiées aux consistoires. — Synode provincial de Saint-Antonin (1682). — Questions d'argent, de discipline, de vie religieuse. — Mazamet, dernière Eglise chargée de convoquer un synode provincial qui ne se tint pas.

> **« Vous vous servez de la force dans une » cause où il ne faut que des raisons. Vous » employez la violence pour subjuguer des » esprits qui ne peuvent se rendre qu'à la » lumière. »**
>
> **SAINT HILAIRE.**

De sinistres avant-coureurs annoncent, à n'en plus douter, le résultat final que, depuis longtemps, on poursuit avec astuce et lenteur, mais sans relâche. Je crois que quelque apologiste de la révocation a comparé l'édit de Nantes à ces buissons épineux qu'il faut élaguer feuille à feuille; il ne pouvait être détruit, sans risques, qu'autant qu'il aurait été affaibli en détail. De là, ce menteur système de demi-mesures, de promesses et quelquefois de retours à la tolérance, pour mieux faire illusion sur le but vers lequel on ne cessait de s'acheminer. Maintenant, on touche presque au terme. On peut, sans imprudence, commencer à lever le voile, si longtemps abaissé. En 1681 déjà, Louvois avait envoyé des dragons en Poitou, recommandant que « si la justice voulait qu'on » en logeât dix chez les réformés, on pouvait leur en » donner vingt. » Ce fut le germe de ces célèbres missions bottées, au moyen desquelles, par les violences les plus brutales, on persuadait aux âmes la vérité catholique.

C'est dans le même but sans doute que, peu après, Louvois prescrivit au duc de Noailles, gouverneur du

Languedoc, de lever un régiment de dragons, dont les compagnies furent portées de douze à dix-sept. La position des réformés, privés de tout emploi, de toute justice ; attaqués dans leur culte, leurs biens, leur repos, leurs enfants ; insultés, vexés, maltraités, devint si intolérable; leur paix, leur liberté, leur vie, servirent si bien de jouet à tout le monde, que leur émigration, comme arrêtée en 1669, recommença de plus belle en 1682.

Ce furent, d'abord, les habitants des côtes, les marins, dont la France n'avait pas plus qu'il ne fallait ; presque tous étaient protestants ; puis, les gens de métier qui, n'ayant nul autre bien que leur industrie, pouvaient aisément changer de lieu. La désertion de ces deux classes portait les plus grands préjudices à la France : elle manqua de matelots et ses manufactures se fermèrent. Dès qu'on s'en aperçut, nouveau décret pour retenir de force dans la patrie des gens auxquels on rendait la patrie inhabitable ; défense absolue de sortir du royaume, sous peine des galères perpétuelles et d'un minimum de 3,000 livres d'amende. Vint le tour des propriétaires ; des nobles qui vendaient secrètement leurs immeubles et qui, leur fortune réalisée, un beau jour disparaissaient, sans qu'on sut où ils étaient passés. On s'empresse d'y aviser : Nouveau décret, annulant tous les contrats de vente faits par les protestants, un an avant leur sortie du royaume. Cette odieuse et absurde mesure jeta une si profonde perturbation dans tous les rapports sociaux qu'il fallut, bientôt, de toute nécessité, la modifier. La grande émigration qui, un instant, semblait se ralentir, et puis recommençait plus nombreuse, dura trente-huit ans, de 1682 à 1720, à la joie des autres nations qui s'enrichissaient de cet immense appauvrissement de la France ; à Genève seulement, il passa soixante mille fugitifs, parmi lesquels beaucoup de Languedociens. Sur ce nombre, vingt-sept mille n'eurent besoin d'aucun secours. Quant aux autres, ils furent com-

blés par l'inépuisable charité genevoise, dont les secours ne s'élevèrent pas à moins de 5,143,266 florins, somme relativement énorme, si l'on regarde à l'époque et à la petitesse de la cité.

Les temples démolis, les Eglises interdites, ne se comptent plus ; mais l'un des actes les plus révoltants de cette époque, si fertile en iniquités de tout genre, est, sans contredit, la suppression du culte à Saint-Amans-Villemagne et à Saint-Amans-Villemoindre, autrement appelé Labastide-Saint-Amans, diocèse de Lavaur (1), par arrêt du 13 juillet 1682. Un protestant de Saint-Amans-Labastide ou Villemoindre, ayant abjuré sa foi, chercha à entraîner sa fille, par une promesse de mariage avec un catholique. Cette fille, pour cacher sa honte avec le fruit de sa grossesse, disparut une nuit avec tant de secret, qu'il ne fut possible à personne de découvrir la moindre trace de sa disparition ; ce qui prouve bien qu'elle n'avait pas été enlevée de force, sans quoi, sa résistance, ses cris, eussent donné l'éveil. Son père lui-même, ne faisant aucune réclamation et ne se donnant aucun mouvement, montrait assez par là qu'il y avait prêté la main. Seul, le curé de Saint-Amans-Labastide sut découvrir en cette affaire un complot religieux, riche mine à exploiter contre les protestants du vallon. Il porte plainte au juge de

(1) Ce sont les deux Saint-Amans actuels : Valtoret et Soult. Seulement, Saint-Amans-Soult s'appelait alors Saint-Amans-Villemoindre ou Saint-Amans-Labastide, parce que le village était inférieur à Saint-Amans-Villemagne (Valtoret) en importance et se trouvait situé sur la même ligne que Labastide. Une *bastide*, mot originaire du patois, était une série de constructions récentes. D'après cette étymologie, qui ressort de la nature des choses, la fondation de Labastide-Rouairoux remonterait à la première époque où Saint-Amans-Villemoindre fut appelé Saint-Amans-Labastide. Cette origine explique la multiplicité du nom de Labastide donné à un si grand nombre de villes (Voir manuscrit de M. Barrau, p. 36, relativement à la *Bastide* de Revel).

Castres ; il avoue que les ravisseurs (à supposer qu'il y en eût !) n'étaient point connus ; néanmoins, sans se préoccuper de la contradiction, il accuse le consistoire du lieu d'avoir présidé à cet enlèvement, en supposant toujours qu'il y eût enlèvement, « d'avoir employé à cet effet quel» ques particuliers de la R. P. R. » Et comment parvient-il à donner quelque apparence de raison à cette étrange accusation ? Il allègue que la fille disparue voulait embrasser le catholicisme, puisqu'elle avait quelquefois assisté à la messe ! Même marche, même procédé que dans les célèbres affaires de Calas et de Sirven : Elisabeth Sirven, Antoine Calas voulaient se convertir ; tous deux, ont été trouvés morts ; donc, ce sont les parents protestants qui ont noyé l'une et pendu l'autre ! Ici, la fille n'est ni noyée, ni pendue, mais disparue ; on ne sait rien de sa disparition ; on suppose un enlèvement, des ravisseurs ; il est vrai qu'on n'a rien vu, rien entendu ; mais cette fille voulait se convertir (ce qui n'est même nullement avéré) ; donc, le coupable de l'enlèvement prétendu, c'est le consistoire du lieu ! Le juge de Castres ne parvenant sans doute pas à bien saisir les charges et procédant en conséquence avec assez de lenteur, le curé porte l'affaire au conseil du roi ; là, il est mieux servi : le conseil, sans ouïr les parties, sans attendre de requête, mais sur un simple énoncé que le roi était suffisamment informé, ordonne que l'information soit déférée au greffe du parlement de Toulouse, « pour faire et parfaire le procès aux » coupables. » Le curé pouvait dormir tranquille : le procès était en bonnes mains ! En attendant même qu'il se poursuive par l'autorité du parlement, l'exercice du culte est interdit non-seulement à Saint-Amans-Labastide, mais (on a peine à le croire !) à Saint-Amans-Villemagne aussi ! et ce, « jusqu'à ce qu'il en soit autrement disposé. » « Par ordre du roi, les portes des deux temples furent incessamment murées. » Or, fait observer Benoît, « il est » remarquable que Saint-Amans-Villemagne et Saint-

» Amans-Labastide étant deux lieux différents, séparés par
» une rivière, appartenant à deux seigneurs, n'ayant rien
» de commun que le voisinage, quand il y aurait eu de la
» justice à rendre le consistoire de Saint-Amans-Labas-
» tide solidaire de l'enlèvement prétendu de cette débau-
» chée, il n'y avait nulle apparence de raison à com-
» prendre l'Eglise de Saint-Amans dans le même crime et
» la même condamnation. Il n'y a point de loi qui auto-
» rise à faire porter la peine d'une mauvaise action à ceux
» qui n'y ont point d'autre part que d'être voisins de ceux
» qu'on accuse de l'avoir faite (1). » Sans doute, l'équité la plus élémentaire eût dû, semble-t-il, empêcher cet excès; mais la conscience générale se trouve tellement dépravée par une longue suite d'abus, qu'il n'est plus besoin, pour frapper et détruire, que du plus futile prétexte. Comme si même ce n'était point assez que de forger des arrêts révoltants, ces arrêts, quand on en est embarrassé, on les foule aux pieds, pour ne plus suivre que les inspirations de la haine pure. C'était le règne de l'arbitraire. Or, mieux eût encore valu des lois pires, si possibles, que l'arbitraire du fanatisme qui est le pire de tout.

Certes, c'était un moment bien choisi par l'assemblée du clergé pour envoyer à tous les consistoires de France un *avertissement pastoral* d'une ardente tendresse, où la menace ne laissait pas de s'unir à toutes ces effusions du cœur. Rédigé par Bossuet, plus célèbre par son éloquence que par sa tolérance, cet *avertissement* fut lu, *par ordre exprès du roi*, dans tous les temples existants, en présence des ministres, des anciens et des fidèles présents. Forcer les protestants à lire, à écouter, dans leurs propres temples, une pièce écrite par le clergé catholique, une pièce tout émaillée de promesses, alors que les violences de la réalité juraient si étrangement avec elles, — quelle inquali-

(1) Benoît, IV, 524.

fiable usurpation ! Comme il était facile de le prévoir, la lecture de cette fausse homélie souleva une profonde agitation. Il est même étonnant qu'on n'ait pas préféré la ruine du temple et du culte, à l'humiliation d'un tel joug; c'était le cas de tout risquer en s'écriant : *mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes !* A Montauban, à Castres, dans une foule de localités du Languedoc, on subit cette odieuse lecture en frémissant, mais on la subit. Elle fut appelée avec juste raison : *l'oraison funèbre du protestantisme.* C'était un lugubre son de cloche avertissant qu'on se préparait pour les dernières extrémités. « Les calvinistes, » dit dom Vaissete, « ne s'abusaient pas sur les suites des » exhortations du clergé de France (1). »

En effet, bientôt se succédèrent des mesures sans nom, qui mirent à nu l'intention bien arrêtée de détruire l'Eglise réformée par tous les moyens. On dressa la liste des prétendus convertis dans toutes les localités ; on signifia cette liste à tous les ministres, à tous les consistoires, avec menace de poursuivre tout ministre, toute Eglise, qui aurait admis, toléré à un culte la présence d'un seul de ces prétendus catholiques ! Or, comment savoir que tel apostat assistait au culte et comment l'empêcher ? Comment s'opposer aux piéges de toute sorte que leurs ennemis pouvaient ainsi leur dresser, pour les surprendre ? Il eût été cent fois préférable, pour eux, en même temps qu'il eût été plus loyal de la part de Louis XIV et du clergé, qu'un matin, on eût décrété de prise de corps tous les protestants, qu'on eût confisqué leurs biens et rasé leurs temples, sans autre forme de procès, sans autre motif que la pure volonté qu'il en fût ainsi ; car ils mouraient, chaque jour, à petit feu ; et à mourir, mieux vaut mourir tout d'un coup ; on évite ainsi ce qui est pire que la mort : la torture qui la précède. Pourquoi, poursuivant l'anéantissement du protestantisme, ne pas lui épar-

(1) X, 205.

gner au moins la torture et ne pas s'épargner à soi-même de joindre au crime de l'iniquité le crime de l'hypocrisie ?

Cette nouvelle mesure fut naturellement le signal de la chute d'un grand nombre de temples, restés debout jusqu'ici. Celui de Réalmont tomba par arrêt du 31 août 1682 ; le beau temple de Milhau tomba le 3 septembre 1683 : un enfant naturel s'y était furtivement glissé ; et, en vertu d'un vieil arrêt, tous les enfants de cette catégorie étaient censés catholiques. Celui de Brassac tomba, par arrêt du Conseil du 5 janvier 1683. Celui de Castres l'échappa belle : le ministre Gomès avait admis à la Cène un enfant au-dessous de quatorze ans, fils d'un nouveau converti. En outre, il avait souffert à un baptême d'autres assistants que le parrain ! Le fougueux syndic du diocèse fit jeter en prison le ministre Gomès, pour ces faits odieux ; Gomès avait, en 1660, desservi l'Eglise de Milhau et présidé, en 1677, le synode provincial de Caussade ; c'était donc un homme assez éminent. On commence à le priver de sa liberté. Le syndic, dans son réquisitoire, n'en veut pas seulement au ministre, mais au temple lui-même ; et il conclut logiquement à la démolition. Cependant, au bout de quelques semaines d'emprisonnement préventif, le vieux pasteur très-incommodé de sa vue et menacé de la perdre, supplie Louis XIV, dans une requête, de lui donner bientôt des juges. Aucune réponse ne lui est faite ; et il continue à souffrir dans sa prison. L'esprit de fanatisme avait entièrement tué l'esprit de justice. Harceler, dépouiller, proscrire, tuer, c'était là toute la justice du temps ! L'issue de cette affaire ne nous est pas connue ; tout ce que nous savons, c'est que le temple de Castres fut démoli en 1684 ; il était situé dans la rue actuelle du Temple, au numéro 19, qui fait l'angle de la rue Montlédier (1).

(1) Voir page 421.

Au milieu de ces tribulations croissantes, plus que jamais, l'Eglise éprouva le besoin de se réunir dans ses colloques et ses synodes. La province eut son synode à Saint-Antonin, le 26 septembre 1682, en présence de Gensac et de Villemade, commissaires royaux, l'un catholique, l'autre réformé (V); de Jaussaud fut nommé modérateur et Martin secrétaire. Après les discours officiels, suivent les détails d'arrérages et de discipline, que nous donnons avec d'autant moins de regret que c'est la dernière fois. Les troupeaux vont être dispersés ; dès lors, plus de synodes. Depuis longtemps déjà, le synode national ne peut plus se tenir ; à leur tour, les synodes provinciaux subissent le même sort ; c'est un siége continu et acharné autour de tous les droits, qui va se resserrant de plus en plus, jusqu'à ce que le dernier soit étouffé. L'assemblée de Saint-Antonin charge le consistoire de Puylaurens de veiller à ce que l'Eglise de Cuq paie ses arrrérages au ministre Bonnafous; exhortations à payer aussi les arrérages de Petit fils, et ceux du sieur de Beaumont. Un des députés de Castres demande que plusieurs Eglises, entre autres Mazamet, Cuq, Damiate, Vabres, qui sont en retard, remboursent à Castres ses avances au sieur de Galinières. Le consistoire de Vabres présidera à la liquidation de la forte somme due par Ferrières à son ancien ministre Bardou. Une commission, composée de Benech, Galtier, Bonneval, ministre de Camarès, et Isarn, député de Montauban, examinera les comptes des professeurs, régents et autres employés, et mettra tous ses soins à les bien régler; ordre aux Eglises de rembourser à Castres et à Montauban les avances faites au sieur de Raissac pour sa députation à la cour, sous peine d'être poursuivies en justice; ordre de payer les forts arrérages dus au sieur Vesy, pour ses soins aux Eglises, et prière à celui-ci, qui voulait se retirer, d'accorder encore un an ; menaces aux Eglises récalcitrantes d'être poursuivies en justice *par le consistoire!* Quelles douloureuses nécessités, en des

temps si barbares, en face d'ennemis si cruels! Malecare, ministre de Sablairolles, prie la compagnie de faire payer aux Eglises la quotité due à feu Bon, professeur de philosophie. Exhortation aux Eglises de payer aux sieurs de Jaussaud et d'Aiguefonde ce qu'elles leur doivent pour leur députation au prince de Condé. Mais ce n'était pas tout que ces déplorables difficultés d'argent, sous le feu de la persécution ; qu'il est triste encore le spectacle de leurs nombreuses dissensions! On aurait dit que le malheur les aigrissait : ils s'en prenaient les uns aux autres de leur infortune.

Le scandale déjà signalé à Castres continuant entre deux membres de cette Eglise, le consistoire de ce lieu est invité à renouveler ses instances ; et, en cas d'endurcissement, à les poursuivre selon toute la rigueur de la discipline. Vivement peinée par le rapport du consistoire de Castres touchant les fréquentes ruptures de mariages obtenues en cour de justice, l'assemblée décide de s'adresser au roi par l'intermédiaire du député général, auquel le consistoire de Castres écrira; l'Eglise de Puylaurens occupe encore l'assemblée; Arbussy pourvoira provisoirement à la vacance créée par la mort du ministre Amalvy ; et quant aux suffrages de l'Eglise de Puylaurens, une commission, composée de Jaussaud, ministre de Castres, et de Raissac, député de Paulin, ira les recueillir, en l'autorité du synode. Une autre commission, composée de Benech, Saint-Faust, Vinelle, ministres, de Serin, d'Aiguefonde, Lagandy, anciens, est chargée de pourvoir aux places vacantes du conseil académique et d'en créer de nouvelles, s'il y a lieu; séance tenante, elle s'acquitte de sa tâche à la satisfaction du synode, en désignant comme membres du conseil extraordinaire : de Padiés, Saint-Rome, Mirabel, Bardeau, médecin, deux pour combler les vides faits par la mort de Terson et de Vialare, deux pour l'augmentation du conseil. En même temps, la compagnie censure les syn-

dics de Puylaurens pour avoir usé, l'année précédente, de moyens contraires à la discipline. Puis, vient un débat animé sur le remplacement de Bon, professeur de philosophie, qui vient de mourir à Puylaurens; Darnatigues, libéré de l'Eglise de Caraman, est admis au concours; Lecun est admis de même. Les juges du concours sont : Bardon pour le Haut-Quercy; Lavergne pour le Lauraguais: Vinelle pour le Rouergue; Larressegarie pour le Bas-Quercy ; Ballefiet pour le pays de Foix; Thérondet pour l'Albigeois. En attendant nomination et installation du nouveau professeur, Martel et Pérez, déjà professeurs, suppléeront à la vacance; le deuxième s'y refuse, sous prétexte qu'une telle mesure est contraire à la discipline et aux règlements de plusieurs synodes nationaux; il en appelle au prochain synode national; l'assemblée, déclarant qu'il n'y a pas lieu d'appel, maintient sa décision ; sur quoi, Pérez demande sa libération de la province ; elle lui est refusée; et il est invité à continuer ses soins à l'académie. Sur l'avis des sieurs Martel et Pérez, Trossières, régent de troisième et de quatrième au collége de Puylaurens, est chargé, par intérim, des classes de seconde et de première, en remplacement de Loquet, âgé; celui-ci est libéré de l'Eglise de Cuq qui lui paiera ses arrérages et qui sera desservie par le ministre Favart. Nouvelle instance auprès des ministres, pour qu'ils apportent toute leur attention à instruire l'enfance, à lui donner de fréquentes et familières leçons de catéchisme, à redoubler surtout de zèle dans les mois qui précèdent la première communion; ils devront souvent examiner les enfants; les parents, d'autre part, seront invités à veiller sur la conduite et les connaissances de leurs enfants. Les habitants de Saint-Paul, réunis à l'Eglise de Diamate, contribueront à indemniser leur ministre. Réalmont, se trouvant privé de ministre, le synode charge le consistoire de Castres de réunir, pro-

visoirement, à telle Eglise qu'il voudra (1), les protestants de Réalmont, de La Fenasse, de Lombers et de Venès, jusqu'au prochain synode (X). Le consistoire de Castres est encore chargé de terminer amicalement le différend survenu entre le sieur Puget d'Aussillon et le consistoire d'Aiguefonde. Le synode s'occupe encore d'un autre démêlé entre Aiguefonde et son pasteur Balaguier ; après avoir entendu le rapport de Caussé sur cette affaire, il renvoya « avec honneur » Balaguier à son Eglise. Mais, « pour ce qui est du règlement des gages et de la prédication, » les parties, n'ayant point les pièces, sont renvoyées au prochain synode. Escalle, libéré de son ministère à Lacrouzette, sera replacé par les soins du consistoire de Castres; Lacrouzette sera desservie, jusqu'au prochain synode, par le ministre Ranchin. Plusieurs proposants exhibent des témoignages favorables de l'académie et de leurs consistoires respectifs; ce sont : Antoine Cougot, de Puylaurens; Antoine et Jacques Foumes, de Puylaurens; Antoine Rivière, de Mazamet; Henri Lacalm, de Vabres, etc. Ils sont admis à présenter la proposition française sur Jean, XI, 25; Rom., VIII, 27; 1 Cor., I, 18; Gal., III, 24, etc.; elle doit être composée en deux jours; cela fait, ils seront admis à la proposition latine; enfin, l'année suivante, aux grands examens. On peut remarquer, par les noms précédents, que le pastorat se recrutait en grande partie dans les familles des ministres; souffrances, pénurie, persécution, semblaient des stimulants aux pères pour pousser leurs fils dans la voie dou-

(1) Vraisemblablement, il en chargea l'Eglise de Montredon, si nous en jugeons par le paraphe officiel inscrit sur un de ses registres dont voici le titre : *Registre du baptistaire pour servir à M. Lot Sers, ministre, pour baptiser les enfants de ceux de la R. P. R. dans les lieux de Montredon, Réalmont et lieux circonvoisins, par ordonnance de Monseigneur l'intendant Daguesseau. Ledit registre contenant vingt-quatre feuillets cotés et paraphés par nous, conseiller du roi, juge ordinaire de la ville et comté de Castres.*

loureuse ; fait qui, dans sa simplicité, proclame avec force leur foi et leur dévouement. Sans ces conditions, du reste, comment l'Eglise réformée aurait-elle vécu et vivrait-elle encore?

Sous le coup des menaces qui s'amoncellent, le synode, éprouvant le besoin de la protection divine, fixe au premier dimanche de mars un jour d'humiliation et de jeûne qui sera annoncé aux Eglises par une adresse spéciale. Le synode ne veut pas se séparer, sans envoyer une adresse au monarque, pleine de protestations de fidélité, de vœux ardents pour sa vie et sa gloire, et de prières pour que, prenant en pitié le misérable sort des Eglises, il se relâche de sa rigueur à leur égard. Touchantes, mais inutiles supplications! Des cœurs de bronze et des consciences déréglées ne pouvaient plus rien entendre. C'en était fait : l'irrésistible torrent du fanatisme devait tout emporter.

Comme toujours, on censure les Eglises qui ne se sont pas fait représenter ; on leur fait passer des extraits des délibérations qui viennent d'être prises, pour qu'elles ne puissent point prétexter de leur ignorance. L'Eglise de Mazamet est chargée de convoquer le prochain synode, et Pérez, ministre de Puylaurens, est chargé du sermon d'ouverture. Mais l'homme propose et Dieu dispose. Au milieu de tribulations croissantes, les réformés ne se doutaient pas qu'ils étaient à la veille du dernier et terrible coup ; ils espéraient, tout en souffrant, vivre au moins encore quelques années, comme corps d'Eglises. Illusion! Le synode actuel clôt la série de ces assemblées légales, du moins à notre connaissance. Mazamet devait avoir le triste honneur d'être la dernière Eglise chargée d'une pareille convocation. La période du désert ne tardera pas à commencer.

CHAPITRE IX.

Un précieux registre de Vabres (1683). — Causes de la perte des registres d'Eglise. — Le comité directeur. — Division des réformés en ardents et modérés. — Assemblée secrète à Toulouse. — Ses intrépides décisions. — Funestes conséquences. — Docteur Cambolive ; sa tournée missionnaire. — Périls de sa fuite. — Nouveaux arrêts de 1684, signifiés dans l'Albigeois. — Démolition des temples de Lacrouzette, Aiguefonde, Saint-Alby, Aussillon, Puylaurens, Castres, La Bessonié, Vabres, Sénégats, Roquecourbe, Lacaune. — Suppression de l'académie de Puylaurens. — Son histoire.

« Le glaive du fanatisme dans les mains » de la force brutale. »

A la date de 1683, un registre (1), concernant l'Eglise de Vabres, en dépôt aux archives départementales d'Albi, contient de précieux détails sur cette Eglise. Le nombre des baptêmes, mariages et inhumations indique assez son importance. Il est touchant de revoir là presque tous les noms actuels de cette Eglise, après deux siècles d'intervalle, et malgré tant de causes d'anéantissement, achats de consciences, galères, supplices, déportations, émigrations ! Les Gâches, les Bru, les Loup, les Bec, les Mialhe, les Combes, les Sompayrac, etc., abondent. Les divers actes accomplis dans le temple de Vabres portent la signature de Lacalm, ministre. Il est à remarquer que dans cette nomenclature figurent une quantité de marchands, preuve que les décrets interdisant aux réformés les emplois publics étaient exécutés à la lettre ;

(1) Voici son en-tête : « Ce registre a été présenté, le 6 juillet 1683, par le ministre et les anciens de l'Eglise P. R. de Vabres, devant nous, Timothée de Galinier, conseiller du roi, lieutenant et magistrat royal au siége de Castelnau et Brassac, pour être paraphé pour baptistaires et mariages qui se feront dans l'Eglise de Vabres et enterrements dans le cimetière de ceux de la R. P. R. »

le commerce était ainsi forcément devenu la seule ressource de ces parias. En outre, il faut encore observer que presque tous les prénoms sont bibliques : la Bible était le livre classique du réformé, sa lumière et sa consolation ; mis au ban de l'humanité, la Bible, au moins, lui ouvrait des échappées sur le ciel ; et par l'espérance de l'avenir, il supportait avec plus de force les douleurs du présent.

Combien ne serait-il pas intéressant de posséder de semblables registres pour toutes les Eglises ! Malheureusement, la plupart sont détruits sans retour. Ce qui nous explique leur destruction, c'est que, indépendamment des troubles profonds et continuels dans lesquels vivaient les Eglises, indépendamment des folies de 1793 où la flamme dévora tant de précieux papiers, un arrêt avait été rendu par le conseil d'Etat (9 août 1683), ordonnant : « que les » registres des baptêmes, mariages, mortuaires de ceux » de la R. P. R. soient remis incessamment aux greffes » des bailliages et sénéchaussées (1). » Là, ils étaient à la merci de ceux qui pouvaient avoir intérêt à les détruire, à prouver, par exemple (comme ce fut nécessaire à la révocation), qu'il n'y avait plus de protestants en France. Comment s'étonner, après cela, qu'ils n'aient point survécu ? N'est-il pas plus étonnant qu'il en existe encore ?

La persécution redouble. On s'acharne après les réformés ; qu'il s'agisse de leurs registres, de leurs droits, de leurs temples, de leurs ministres, — on ne les laisse pas un instant respirer. On poursuit devant le parlement de Toulouse les Eglises de Castelnau (son temple fut démoli le 5 janvier 1683), de Castres, de Mazamet (son culte fut interdit le

(1) Cet arrêt fut rendu sous le prétexte de vérifier quelles Eglises subsistaient au temps de Henri IV, et de constater la légitimité de leurs droits. Toutes ces pièces furent gardées ; puis, la destruction des temples amena la destruction d'autres papiers ; enfin, celle des châteaux emporta le reste.

30 juin 1684, la démolition du temple dut suivre de près), de Montauban, de Nîmes, de Ganges, de Mauvezin, etc. Trente ministres et soixante chefs de famille gémissent dans les prisons, sous les plus futiles prétextes (1). Brousson, de Castres, parvient cependant à s'évader des prisons de Nîmes; mais Alexandre Viala, ministre, est détenu trois ans dans les prisons de Toulouse, sans aucun motif. On pousse la cruauté et la petitessse jusqu'à défendre aux consistoires de s'entr'aider les uns les autres; c'est à la charité elle-même, à l'amour fraternel qu'on s'en prend, dans cette rage de persécution! On entrave les écoles, au moyen des plus scandaleuses chicanes : la lumière, paraît-il, porte autant d'ombrage que la charité; on prive les instituteurs du droit d'avoir des pensionnaires, c'est-à-dire du droit de manger à leur faim : la faim, elle-même, passe pour un crime! Tant de vexations surexcitent les esprits et inspirent les résolutions du désespoir.

Il est urgent de s'entendre pour se défendre. Mais plus moyen de convoquer des assemblées régulières; d'ailleurs, que pourrait-on faire, sous les yeux des commissaires royaux? D'autre part, quelles difficultés, quels dangers n'offrent point les assemblées irrégulières? Les ministres sont surveillés de si près, qu'ils ne peuvent faire un pas sans s'attirer quelque affaire criminelle. Dans cette extrémité, on adopte l'idée d'un comité directeur, composé seulement de six fidèles prudents et dévoués, qui se réuniront en secret et administreront la province, sans sa participation. A l'heure du péril, l'autorité se concentre, pour mieux faire face à tout, pour plus de promptitude et de résolution. C'est une grave dérogation au principe éminemment démocratique de la constitution réformée, mais une nécessité politique et provisoire : nécessité fait force de loi. Néanmoins, il y eut des Eglises et des plus importantes

(1) Benoît, IV, 584.

qui s'élevèrent contre cette mesure de salut public et préférèrent périr qu'entamer ce point vital de l'organisation ecclésiastique : de ce nombre, Castres, Nîmes, Montpellier. De là, deux partis :

Le parti des directeurs, des novateurs, surnommés brouillons ; et celui des amis, quand même, de la vieille discipline, surnommés faux frères. Pénibles divisions, douloureuses épithètes, entre gens que tant de raisons tirées du passé, du présent, de l'avenir, devraient grouper en un seul faisceau ! L'hostilité devient de plus en plus vive entre les deux partis ; et elle est d'autant plus déplorable, que l'Etat ne manque pas de l'exploiter habilement. Il ne s'appuie sur les uns que pour mieux écraser les autres ; aujourd'hui, il pourchasse les ardents ; demain, les modérés ; il n'accorde à ceux-ci une trêve menteuse que pour avoir moins de peine à détruire ceux-là, quitte à se retourner ensuite, avec une fureur sans réserve, contre les seuls qui demeuraient. Dans cet état de choses, le parti directeur s'occupe des moyens de tenir tête à l'orage.

Il convoque, à Toulouse, une réunion secrète. Cette ville, presque entièrement catholique et très-étendue, lui paraît offrir un asile plus sûr que tout autre. Seize personnes du Haut et du Bas-Languedoc, des Cévennes, de Vivarais, du Dauphiné, y assistent. Imprudents, peut-être, mais nobles cœurs, qui s'exposent à tout, avec la pure intention du bien de l'Eglise et du règne de Dieu. Claude Brousson y assiste et préside l'assemblée. Il avait été avocat à la Chambre mi-partie de Castres, l'avait suivie à Castelnaudary, puis à Toulouse. Il est l'âme de la réunion. On délibère sous le glaive ; les délibérations sont empreintes d'une vigueur extraordinaire ; elles sentent la poudre ; on défendra quand même, on défendra jusqu'au dernier souffle, la chère liberté de conscience ; on sauvera les derniers débris des Eglises où l'on s'enveloppera dans leur propre ruine, et l'on n'aura pas au moins, pour comble de douleurs, celle de leur survivre ! Un projet en dix-

huit articles est rédigé; la pensée qui les domine, qui les inspire, est une pensée vraiment grande, un de ces coups d'audace qui peuvent tout réparer, quand tout n'est pas déjà perdu : il ne s'agit de rien moins que de reprendre partout, en même temps et à ciel onvert, le culte entravé ou interdit. A jour nommé, le 27 juin 1683, sans bruit mais sans secret, recommenceront les exercices accoutumés, sur l'emplacement des anciens temples, dans les bois, sur les montagnes, dans les maisons privées... S'il est fait des procédures à ce sujet, on n'y déférera pas; si l'on envoie des troupes, on se prêtera main-forte et l'on se rendra en masse aux lieux attaqués; on lèvera des compagnies; on s'emparera d'un des passages du Rhône pour favoriser, au besoin, la fuite à l'étranger. Puis, venaient des articles relatifs à un jeûne, au chant des Psaumes, aux relaps, qui ne devaient être admis qu'aux assemblées interdites, pour ne pas compromettre les autres; aux ministres, qui ne quitteraient le royaume qu'avec le congé des colloques. Enfin, les Eglises, surtout celles dont les ministres étaient prisonniers, devaient s'adresser aux directeurs de la province; et celles dont les temples étaient démolis devaient les rebâtir ailleurs : il était évident que le motif invoqué pour la démolition, la proximité des Eglises catholiques, fût-il sérieux, ne devait nullement entraîner l'interdiction du culte en un autre endroit.

C'était la résurrection du vieux sentiment qui, jadis, avait si longtemps forcé les réformés à se défendre les armes à la main : obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. L'excès des souffrances provoquait l'excès des entreprises. Malheureusement, les réformés ne surent pas s'entendre pour ce hardi projet. Peut-être avec de l'ensemble en eussent-ils imposé aux persécuteurs; et la crainte, à défaut de conscience, leur eût arraché sinon la justice, du moins quelques concessions. Mais une grande division éclata parmi les Eglises; elles ne se réunirent pas le même jour toutes à la fois, comme il était convenu; les réunions

ne se tinrent que une à une, ici ou là, de temps à autre. La force de l'Etat resta intacte, lui permettant de sévir avec plus d'énergie. Les populations elles-mêmes s'armèrent et se jettèrent sur les assemblées, n'ayant soif, dans leur âpre fanatisme, que de massacres et de sang.

Le défaut d'unanimité fit avorter le projet. Les modérés ne tardèrent pas à reprendre le dessus ; ils épouvantèrent les Eglises par le tableau des dangers qu'on leur faisait courir ; la peur gagna tout le monde, et, de nouveau, l'on tendit la gorge sous les coups des égorgeurs. Le député général lui-même écrivit aux consistoires pour les effrayer ; il leur dépeignit sous les plus sombres couleurs la colère du roi ; le roi ne respectera plus rien, si l'on persiste dans les délibérations de Toulouse, comme si, jusque-là, il avait respecté grand'chose ! Il démolira tous les temples à trente lieues à la ronde des lieux où se seront tenues les assemblées, etc. La panique gagne les Eglises ; les directeurs sont abandonnés et déconcertés. Cependant, ils tiennent bon encore ; ils adressent au roi une nouvelle, ferme et habile requête, lui déclarant que l'Eglise réformée est prête à tout souffrir plutôt que de renoncer à sa religion. Cette requête est un monument d'éloquence et de foi, qui fait leur gloire, à elle seule, et leur vaut la gratitude de tous les amis du courage et de la liberté. « Entre » toutes les pièces dressées sur le sujet de la religion, il » ne serait pas aisé d'en trouver un grand nombre de plus » solides et de plus belles que celle des directeurs (1). » Mais en haut lieu, le parti était pris de tout détruire, et l'on ferma l'oreille. En bas, ce fut la cause d'une recrudescence de fanatisme. De toute part, on se donna libre carrière contre ces pauvres directeurs, d'autant plus qu'ils paraissaient généralement désavoués ; les troupes entrent en campagne ; quelquefois, les populations elles-mêmes les devancent. Injures sans nom, fureurs implacables, con-

(1) Benoît, V, 645.

damnations, massacres, rigueurs nouvelles, surtout en Vivarais et dans les Cévennes, telles furent les conséquences du projet de Toulouse. Et pourtant, Brousson, homme d'une si haute portée, était convaincu que si toutes les Eglises eussent agi de concert, il n'y aurait pas eu vingt personnes tuées et que le roi, intervenant, aurait fait cesser la persécution et amélioré le sort des Eglises. C'était, peut-être, une illusion; peut-être aussi était-ce un calcul juste. Le fait est que la situation empira considérablement.

C'était la faute indirecte du généreux parti des ardents; mais on ne saurait trop rendre justice à la noblesse de ses intentions. Il comptait dans ses rangs les plus beaux caractères, comme aussi les meilleurs esprits. L'un de ses adhérents les plus remarquables était Etienne Cambolive, docteur en droit et avocat au parlement de Toulouse. Homme d'une intrépidité à toute épreuve et d'une piété vivante; c'est lui qui, après la démolition du temple de Montpellier, soutint le courage de ses concitoyens et de ses coreligionnaires, fort abattus dans cette ville. Lui-même, chaque fois qu'il le peut, préside des assemblées d'édification; il lutte d'énergie contre les violents convertisseurs catholiques. Arrêté en 1684, et après mille tourments subis au fond de son cachot, condamné aux galères par le présidial de Montpellier, il obtient, sur son appel, du parlement de Toulouse, la commutation de sa peine en bannissement de la sénéchaussée de Montpellier. Retiré à Montauban, où il fait infiniment de bien par son inépuisable activité, forcé de fuir encore ces lieux, il gagne Toulouse. Dans cette ville, apprenant qu'un malade soupire après des secours spirituels, il brave le péril, il court l'assister, il le console, il ranime ses espérances, il restaure son âme. Dénoncé pour ce méfait, il s'échappe, va à Caraman, convoque et préside une assemblée dans la demeure de la femme du ministre Quinquiry. De là, il passe à Puylaurens et ne s'y arrête pas, à cause de l'abjuration

de Najac, chez lequel il comptait descendre. Il arrive à Revel, où il apprend, par la femme du ministre Lavergne, la désolation de cette Eglise, dont les deux principaux membres, de Tanus et de Palleville étaient sur le point d'abjurer. Cambolive réussit à raffermir ce dernier et tient quelques assemblées chez son hôte Delmas. Mais averti par de Tanus fils que le prévôt de l'évêque de Lavaur s'avance pour l'arrêter, il passe à Sorèze, puis à Castres, où il trouve les protestants frappés de stupeur par tous les coups successifs dont on accable les Eglises; comme à Revel, il réunit les protestants de Castres dans les environs de cette ville; il cherche, dans plusieurs assemblées, à réveiller leur courage et leur foi. Cette œuvre faite, il se rend à Vabres, où les dragons jettent déjà l'épouvante, et où le ministre Lacalm lui-même fait ses préparatifs pour l'exil. Il ranime les esprits, il communique l'ardeur dont il déborde; et, rappelant combien il est précieux de souffrir pour sa foi, il décide les gens à porter leur croix, avec un saint courage et à suivre Jésus au Calvaire, pour être digne de lui. Poursuivant sa chrétienne et laborieuse tâche de relèvement, il se dirige sur Castelnau-de-Brassac, où Verdeillan, avocat à la Chambre de l'Edit, qui était à la veille de son abjuration, refusa de lui donner asile. Cambolive repart, plus malheureux de trouver un cœur fermé que d'avoir à errer dans des montagnes inconnues; il s'égare; épuisé, navré, risquant à chaque tournant de route de tomber entre les implacables mains des dragons, qui couvraient le pays et, dans leur zèle, arrêtaient tous les passants; il ne sait plus que devenir, lorsque Dieu vient à son aide : il rencontre un jeune garçon en fuite avec quelques petits camarades qui se dirigent vers le Bas-Languedoc et le prirent avec eux. Merveilleuse énergie déployée par les enfants, dans ce temps de persécution (1)! Parvenu à Cournon-Terral, Cambolive est ca-

(1) Les frères Haag, auxquels nous empruntons ce récit, font ob-

ché dans un château du voisinage; mais la maîtresse du lieu et sa fille étant emportées dans un couvent, il est obligé de chercher une autre retraite; fugitif de métairie en métairie, sous la conduite du malheureux fils de cette châtelaine, il arrive à Vendemian, où, sans que rien le rebute, il préside une assemblée, et, après celle-là, quelques autres. Enfin, grâce à deux personnes, touchées de tant de dévouement et d'infortune, il réussit à s'enrôler dans une compagnie de dragons qui partait pour la Franche-Comté, et qui comptait beaucoup d'autres protestants fugitifs, sous le déguisement des soldats de Louis XIV! A quelles ruses ne recourait-on pas pour franchir la frontière? Vingt fois au moment d'être reconnu et arrêté, Cambolive arrive à Lyon; de là, avec un guide, il se dirige sur Genève; mais il n'est pas au bout de ses tribulations : ce guide est un brigand! un brigand qui n'accepte les fonctions de guide que pour assassiner et dépouiller en chemin les malheureux qui se confient en lui. Plusieurs réformés fugitifs se sont placés avec Cambolive sous sa direction; et, selon toute vraisemblance, ils seraient tombés victimes de ce malfaiteur, s'ils n'eussent eu vent de ses criminels projets; ils lui échappent, retournent en arrière, rentrent seuls à Lyon, mais non sans être indignement exploités dans toutes les campagnes qu'ils traversent. Quelles ne durent pas être leurs angoisses! D'ailleurs, c'est un retard; à chaque instant, ils peuvent être découverts; enfin, ils réussissent à trouver un guide sûr; ils s'acheminent de nouveau vers l'exil, et, cette fois, arrivent sans encombre à Genève. Cambolive a laissé lui-même le navrant récit de ces lamentables tribulations dans un livre intitulé :

server qu'à cette époque d'excessive surexcitation morale beaucoup d'enfants révélèrent un courage et une persévérance admirables. L'un d'eux, âgé de treize ans, surpris dans sa fuite par la petite vérole, marche, marche toujours, en dépit de la douleur, de la faiblesse et de la fièvre, — avance en dépit de tout, et arrive à Genève, où il retrouve son père, le ministre Chabanon, qui l'y avait précédé.

Histoire de divers événements, contenant en abrégé les persécutions exercées en France, les moyens diaboliques dont on s'est servi pour détruire les protestants, etc. Il mourut en 1706.

Quelque pathétique qu'elle soit, cette histoire n'est qu'un épisode, entre mille. Fidèle à son intolérance proverbiale, le parlement de Toulouse se plaisait à multiplier les victimes; il faut ajouter qu'en cela il était dignement secondé par les Etats de Languedoc. Ceux-ci, brûlant d'anéantir les derniers restes de la Réforme française (beaux restes encore : deux millions de fidèles et des meilleurs, puisqu'ils avaient jusque-là résisté à tant de causes de défection), font signifier à Castres, Nîmes, Uzès, etc., l'arrêt du 21 août 1684, d'après lequel ces Eglises ont à prouver que l'exercice de leur religion y existe depuis 1577, faute de quoi sa suppression sera immédiatement prononcée. Signification du même arrêt est faite « à ceux » de l'académie de Puylaurens qui donneront d'ici à deux » mois les titres établissant l'académie dans cette ville, et, » à faute de ce dit temps passé, il sera fait droit... » Quelque baroque que fût ce langage, on ne se méprenait pas sur sa pensée. Ainsi furent avertis professeurs et régents, en même temps que le marquis de Châteauneuf était sommé de prendre en main les *intérêts des Etats!* Pourquoi ces formes véreuses de procédure? Pourquoi cette apparence de justice pour couvrir la plus criante iniquité? Qui espérait-on tromper? Les victimes!... depuis longtemps, elles connaissaient leurs bourreaux; les catholiques!... ils étaient trop accoutumés au règne de l'arbitraire à leur profit, pour se faire illusion; les contemporains, les nations étrangères!... mais les fugitifs, qui remplissaient tous les chemins de l'exil, dévoilaient hautement ces monstrueux secrets. Et, quant à la postérité!... elle y voit clair, et sur les Etats, et sur les parlements, et sur le clergé, et sur les intendants, et sur les dragons, et sur ce Louis XIV, qui occupe le sommet de cette pyramide; la postérité les a dépouillés, tous, du vain prestige, dont les

vagues brumes de l'histoire les enveloppaient ; elle a dissipé les mensonges, brisé les sophismes, mis au pilori ces procédures sans nom, appelé à sa barre les coupables, révélé le souverain mobile qui fut l'inspirateur de cette lamentable époque ; et, tout compte fait, il s'est trouvé que ce *grand règne* pouvait se résumer dans cette simple formule : « le glaive du fanatisme, dans les mains de la force » brutale. »

On ne se contente pas de signifier aux villes, aux Eglises et aux académies, les arrêts destructeurs ; on distribue encore, dans la province, trois cents exemplaires de l'arrêt qui interdit aux ministres d'exercer au delà de trois ans dans le même lieu et qui les oblige, au bout de ce terme, à se transporter au moins à six lieues de distance, sans pouvoir revenir aux mêmes endroits, sinon douze ans après. Toujours le même système de mensonges, de formes légales, pour justifier le plus inique arbitraire ! Combien est préférable un bon coup de massue que tous ces coups de stylet, hypocritement frappés par derrière ! Condamné à mort, le prisonnier de guerre estime un dernier honneur de recevoir, au moins, les balles en pleine poitrine ; cet honneur, on le refuse à nos ancêtres, non qu'ils n'en soient pas dignes, mais par lâcheté ; on avait peur, en les frappant, de faire trop de bruit au dedans et au dehors ; de là ces détours, ces subterfuges, ces arrêts successifs et sans nombre, qui menaient bien au même résultat, mais qui, d'abord, faisaient mine de respecter la justice, et puis ne provoquaient pas une explosion soudaine, universelle. Du commencement à la fin, ce fut la même tortueuse et cruelle politique : son dernier acte, digne couronnement de tous ceux qui l'avaient précédé, ne fut-il pas un éclatant mensonge ? Révoquer l'édit de Nantes, sous prétexte qu'il n'y avait plus de protestants en France, quand il y en avait encore deux millions, n'était-ce pas, comme toujours, faire de la justice avec de l'iniquité ?

Mais les réformés ne sont pas encore au bout de leurs épreuves : avis leur est donné que, dorénavant, ils ne peuvent plus être juges, ni même experts; qu'il n'y aura plus d'exercice de culte que là où se trouveront au moins dix familles ; qu'on ne prélèvera plus aucune espèce d'imposition que par ordre du roi, et que les consistoires ne s'assembleront, désormais, que tous les quinze jours et en la présence du juge royal. Tout ce que peut inventer de mesures vexatoires l'imagination la plus fertile, on le met en œuvre sans pudeur contre les réformés ; ce sont *des maudits*, contre lesquels on peut tout se permettre. Aussi, leur désorganisation commence sur une large échelle. Les nations hospitalières ont à ouvrir leur généreux sein à tant d'infortunés chassés de leur marâtre patrie.

Le Haut-Languedoc, parcouru par Cambolive, se trouvait dans une angoisse indicible. Castres, Réalmont, Sorèze, Lacaune, Roquecourbe et beaucoup d'autres villes d'Albigeois étaient privées de leurs ministres. La fuite de la plupart, l'abjuration hypocrite de quelques-uns, tel fut le fruit de la violence, sur ce point du royaume comme partout ailleurs. Un grand nombre de familles castraises émigrèrent en Hollande, en Suisse, en Angleterre; avec elles, naturellement, émigrèrent leur fortune et leur industrie.

Les coups se précipitent; c'est alors que les modérés durent voir le cas qu'on pouvait faire de la clémence, de la bonté native du roi ! Par arrêt du 21 mai 1684, le temple de Lacrouzette dut tomber ; il était bâti sur la petite place qui porte encore, dans la tradition populaire, le nom de *Sol dal templé;* sa cloche qui, depuis, est demeurée longtemps « propriété communale, » a été enfin, en 1848, juchée sur le clocher catholique, mais à titre « de pro- » priété communale ! » Tombèrent aussi, par arrêt du 25 juin, les temples d'Aiguefonde, d'Aussillon, de Saint-Alby ; par arrêt du 9 septembre, celui de Puylaurens : les

matériaux en sont consacrés à la réédification de l'église catholique; par arrêt du 6 décembre, celui de Castres; ce même arrêt interdit, à perpétuité, à Castres, le culte de la R. P. R.; il fut signifié à cinq heures du soir, à la nuit. Le lendemain, les quatre pasteurs sont chassés; et le 19, les catholiques commencent à démolir le temple et le clocher; sur leur emplacement, ils dressent une croix très-grande; quant à l'horloge et à la cloche, elles furent assignées aux religieux trinitaires. Mais les jésuites, jaloux de ces dépouilles, engagent un procès contre les Trinitaires, le gagnent; et Louis XIV signe un décret qui le leur attribue; l'un des considérants du décret porte: « pour les favorablement traiter; » c'est qu'ils s'étaient toujours montrés aussi zélés pour le roi que contre la Réforme.

Trois autres Eglises, bien innocentes, perdirent alors aussi leur culte et leur sanctuaire, pour un futile prétexte qui servit à tant de profanes démolitions. Le juge criminel de Castres prétendit faussement qu'une fille de La Bessonié, née et baptisée dans l'Eglise réformée, avait abjuré; mais qu'après abjuration, elle était retournée à son premier culte. Là-dessus, poursuite acharnée, pour crime de relaps; la jeune fille est incarcérée; et comme elle avait eu l'occasion d'aller à Sénégats et à Vabres, c'en est assez pour décréter de prise de corps les deux ministres de ces Eglises, avec celui de La Bessonié. Epouvantée, la jeune fille promet tout ce qu'on veut; elle abjure entre les mains du vicaire général de Castres. Et les trois Eglises sus-nommées sont interdites pour un crime imaginaire. Quant à leurs ministres, Benoît qui rapporte ce fait (1), ignore s'ils se constituèrent prisonniers ou s'ils s'évadèrent. Toujours est-il qu'à cette époque, près de soixante de leurs collègues remplissaient les prisons de Toulouse pour des faits aussi graves et aussi

(1) Benoît, V, 770.

certains que le précédent! Or, voici, d'après Benoît (1), le traitement qu'on leur faisait subir : « On les mit dans » des cachots séparés; on leur refusa la liberté de voir » leurs proches et leurs amis, même quand ils étaient » malades; on leur faisait passer l'hiver sans feu; on » leur annonçait, pour les affliger, la mort des personnes » qui les touchaient de près; on leur donnait pour com- » pagnons des scélérats, destinés à la roue, qui les étour- » dissaient d'horribles blasphèmes et d'insultes mena- » çantes, qui ne leur parlaient que de gibets et de faux... » Puis, on les fit mener à Paris enchaînés comme des » assassins; la nuit même, on ne leur ôtait les fers que » d'un pied et on les attachait aux quenouilles de leurs » lits. Celui qui les conduisait, relâchant leurs fers par » humanité, les resserrait en approchant des lieux qu'ils » devaient traverser, afin que le spectacle de ces cruautés » réjouît la populace. » Ceci s'applique spécialement aux ministres d'Angers; mais, partout ailleurs, les choses se passaient ainsi; et cette description des souffrances des pasteurs peut servir de spécimen général : « Je rapporte » ces rigueurs, » ajoute en effet Benoît, « parce qu'elles » sont un tableau de celles qu'on exerça contre plusieurs » autres ministres. »

Le temps est venu de n'épargner ni hommes ni choses; tantôt les ministres, tantôt les temples, tantôt les fidèles, selon les occasions ou les caprices, ressentent les coups de l'orage. C'est ainsi que le temple de Roquecourbe reçut son arrêt de mort en avril 1685; pour la dernière fois, son fidèle ministre Campdomerc y célèbre la sainte Cène, le 31 mars 1685; c'est le parlement de Toulouse qui décréta sa démolition, qui se fit dans des circonstances particulières et sur laquelle nous aurons à revenir. Quant au temple de Lacaune, le capitaine Barbara, sieur de Boisseson, qui, avec cinquante soldats,

(1) V, 757.

dragonnait la montagne, le fit démolir sous ses yeux; et, raffinement de cruauté, non-seulement il obligea les réformés à opérer eux-mêmes cette œuvre de destruction, qui devait leur être si douloureuse, mais encore à transporter tout le mobilier du temple dans l'église, qui ainsi en héritait, et à payer, en outre, une amende de 300 livres!

C'est encore dans ce néfaste mois de mars, le 5, qu'eut lieu la suppression de l'académie de Puylaurens, par arrêt du conseil (1); celle de Sedan avait été supprimée le 9 juillet 1681, celle de Die, le 11 septembre 1684, celle Saumur le 8 janvier 1685 (2). L'académie de Puylaurens disparut donc la dernière; elle avait été transférée de Montauban à Puylaurens depuis plus de vingt-quatre ans; et voici dans quelles circonstances. L'académie montalbanaise, élevée par les réformés exclusivement et entretenue, depuis sa fondation, par leurs propres ressources, — leur appartenait le plus légitimement, le plus authentiquement possible; néanmoins, après l'édit de grâce, les jésuites s'en approprièrent la moitié pour y professer leur enseignement. Les étudiants des deux communions se trouvaient ainsi en continuel contact; il en résulta, une fois, une petite collision et quelques misérables meurtrissures; c'en fut assez pour que les jésuites, qui convoitaient la possession de l'académie tout entière, envoyassent à Paris une dénonciation en règle, non pas contre quelques jeunes gens, mais contre tout le parti réformé, qu'ils représentent comme coupable de conjuration, d'insurrection!... C'était plus qu'il n'en fallait à la cour pour supprimer une académie si criminelle;

(1) Il arriva ainsi que la Faculté de théologie de Montauban, la première fondée, fut la dernière détruite, si l'on considère celle de Puylaurens comme sa continuation.

(2) Les académies de Nîmes, Montpellier, Orthez eurent peu de durée ou d'importance. Ces six académies se recrutaient en partie d'étudiants accourus de l'étranger autour de maîtres célèbres.

le décret de suppression livrant l'académie aux bons Pères parut en 1661 (1); le seul adoucissement, c'est que l'académie, au lieu d'être détruite, au sens propre du mot, était *simplement transférée*, mais dans un village sans importance; n'était-ce pas une destruction déguisée? Les Montalbanais en conçurent une vive irritation, protestèrent, s'agitèrent; mais il n'en résulta pour eux que de nouveaux malheurs : n'étaient-ils pas coupables, dans la personne de leurs pères, d'avoir vaincu Louis XIII? et l'académie n'en demeura pas moins à Puylaurens. Là, quoiqu'avec des ressources inférieures, elle fut organisée à peu près comme partout ailleurs : Chaque académie était régie par deux conseils, le *conseil ordinaire*, présidé par le recteur et composé des pasteurs de la ville, des professeurs publics et du régent de première classe. On appelait professeurs publics ceux des académies, et simplement régents les maîtres des colléges; le conseil ordinaire s'occupait du courant. Le conseil extraordinaire se composait des pasteurs, des professeurs publics, de quelques-uns des principaux membres de l'Eglise, qui étaient nommés par le conseil de la ville, quand la ville était aux mains des protestants (et Puylaurens se trouvait dans ce cas), et par le consistoire, quand les protestants n'étaient que la minorité (syn. nat. d'Alais). Le conseil extraordinaire se choisissait son président et se réunissait, rarement, sur la convocation du conseil ordinaire et pour de graves affaires; il était chargé d'élire les régents des colléges et de proposer au synode provincial des professeurs publics, de censurer, de suspendre les uns et les autres, de déposer les régents et de proposer au synode la suspension des professeurs publics, d'administrer les subsides accordés par les synodes nationaux pour l'entretien

(1) Malgré le transfert matériel effectué à cette date, la *lettre-patente* est datée de 1659. (La copie se lit au registre des délibérations du *Conseil général*, à cette époque.)

de l'académie. Le recteur était élu par le conseil extraordinaire parmi les professeurs publics et les pasteurs ; il était nommé pour un an et était rééligible (1). L'académie de Puylaurens, quoique dans un centre peu favorable, eut son temps de prospérité ; on s'aperçut, dans la province, qu'un grand nombre de parents, profitant des grands avantages qui leur étaient offerts, envoyaient leurs enfants dans les colléges catholiques, en particulier chez les jésuites. Alors, à diverses reprises, les synodes provinciaux, notamment ceux de Réalmont, du Milhau, de Caussade, de Mauvesin, de Saint-Antonin, le défendirent de la façon la plus expresse, sous peine d'excommunication ; il en résulta, bientôt, une affluence inusitée d'élèves dans l'académie de Puylaurens. Ces élèves eurent souvent des professeurs d'un vrai mérite ; nous regrettons de ne connaître que les noms de Jean Gommarc, Usson, Loquet, Trossières, Bon, Ramondou, Chabbert, Verdier, Théophile Arbussy, André Martel et Pérez. Les frères Haag consacrent à Martel une biographie très-complète ;

(1) « Chaque Ecole de théologie avait deux professeurs de théologie. » dont l'un exposait ce qu'on appelait alors les *loci communes* (dogmatique) et l'autre expliquait l'Ecriture sainte, un professeur d'hébreu, deux professeurs de philosophie et un professeur de langue grecque. Ces six professeurs formaient deux divisions : l'une, composée des deux professeurs de théologie et de celui d'hébreu, comprenait l'enseignement proprement dit de la théologie : le cours d'étude y était de trois ans ; — l'autre, composée des deux professeurs de philosophie et du professeur de grec, était comme une Faculté des lettres dans laquelle on se préparait, pendant deux ans, aux études théologiques. Les élèves ne passaient d'une division dans l'autre qu'après avoir subi un examen qui leur valait le titre de maître ès arts ; et dans les certificats qu'on leur délivrait à leur sortie de l'académie, il était fait mention non-seulement de leurs progrès en théologie, mais encore de leurs connaissanees en philosophie et en belles-lettres... La pauvreté des Eglises fit supprimer les chaires de langue grecque ; trois ans après, le synode national de Castres rétablit cet enseignement dans les académies ; mais, faute de fonds, il fut toujours en souffrance » (M. Nicolas).

et quant à Pérez, ils disent qu'à la révocation, il sortit du royaume et mourut à Londres, en 1686; Pérez acquit un juste renom dans l'enseignement des langues orientales; deux réformés du nom de Pérez, ses deux frères ou ses deux fils, ayant voulu s'échapper par mer, tombèrent entre les mains de corsaires algériens.

Il sortit de bons élèves de cette Faculté. Quelques-uns même ont eu depuis un nom célèbre, entre autres : David Martin, Rapin de Thoyras, André Dacier, Bayle, Abbadie. Les professeurs ne se bornaient pas à l'enseignement; mais ils aidaient encore les pasteurs, surtout pour la prédication (1); car, pour qu'ils ne fussent pas trop détournés des travaux de leur charge spéciale, on les dispensa de l'administration de l'Eglise, des visites aux malades et aux affligés, de l'instruction des catéchumènes. Ils n'étaient jamais nommés qu'après les plus sérieux examens, passés dans les synodes provinciaux, devant des commissions, choisies *ad hoc*; ils devaient, en outre, présenter une thèse et la défendre; celle de Pérez, sur les *Rapports de la sanctification et de la justification*, ne tenait pas moins de soixante pages in-4°.

Les académies étaient entretenues, partie par les deniers royaux, les synodes nationaux, les Eglises et les étudiants; celle de Montauban recevait 3,000 francs du roi, qui probablement, les premières années au moins, dut les continuer à Puylaurens. Le subside royal, diminuant d'année en année, on décréta au synode national de Charenton (1631), que la cinquième partie des charités serait affectée au traitement des professeurs; puis, les provinces furent taxées, et les fidèles de plus en plus pressés de faire des sacrifices, pour soutenir l'œuvre si importante de l'instruction de la jeunesse et des progrès de la science.

(1) Nous avons déjà vu que tout professeur de théologie avait le titre de ministre et exerçait une partie de ses fonctions.

Voici quelle était la contribution des Eglises de la province d'Albigeois, contribution qui suffit, à elle seule pour marquer l'importance respective de chacune d'elles :

	fr.	s.		fr.	s.
Castres.	120	»	*Report.*	244	49
Réalmont.	18	»	Briatexte.	4	10
Lacaune..	19	»	Brassac.	3	12
Viane.	16	14	Espérausses.	13	5
Anglès.	14	17	Pont-de-l'Arn..	4	»
Castelnau.	9	»	La Caze.	12	»
Sablairolles.	7	4	Montredon..	7	4
Vabres.	16	14	Ferrières.	5	8
Roquecourbe.	9	»	Sénégats.	2	»
Lacabarède.	3	»	Paulin, Teillet, James. .	3	12
Labastide-Rouairoux.. .	3	»	Lacrouzette.	6	»
A reporter.	244	49		304	»

Quant au Lauragais, longtemps taxé d'une imposition de 200 livres, il en fut peu à peu déchargé, dit un historien sans en indiquer la cause. Lorsqu'une des Eglises n'avait point fourni sa quote-part, elle était, comme nous l'avons déjà souvent vu, dénoncée aux synodes provinciaux, sommée d'acquitter sa dette et menacée des peines disciplinaires, si elle n'obtempérait à ces injonctions. Les étudiants eux-mêmes étaient obligés, à cause de certaines négligences dans les paiements, de payer à l'entrée des classes leurs cotisations personnelles ; sous peine de quoi, les professeurs, par ordre des synodes, ne les admettaient pas aux classes. Ces cotisations étaient proportionnées aux classes qu'ils suivaient : les classiques payaient un double minerval (le minerval valait 3 fr. 25 cent.) ; les étudiants en philosophie, un simple minerval; les proposants, un demi-minerval. Les élèves nés à Puylaurens furent exemptés de ces diverses taxes, le consistoire faisant lui-même, pour cet objet, un versement annuel de 60 livres. Lorsqu'un étudiant avait suivi les cours aux frais d'une Eglise ou d'une province, il lui devait son

ministère, et il n'échappait à cette obligation que par le remboursement; il en était de même pour celui qui, après avoir été à charge aux Eglises, renonçait au ministère.

Il fut un temps où le relâchement se glissa dans les académies; le synode national y obvia par des mesures énergiques, entre autres par des inspections fréquentes et un règlement sévère. L'un des articles de ce règlement portait que « les écoliers en théologie seront modestes en » leurs vêtements, ne porteront point de cravates ni » bourguignottes, ni des cannes ou bâtons, ni autre chose » contraire à la modestie, ni des cheveux longs, et seront » vêtus de noir... etc. » Ainsi étaient-ils tenus en bride. Leur temps était distribué avec soin : ils assistaient, quatre fois par semaine et une heure chaque fois, aux leçons d'hébreu ; et quatre heures par jour, deux le matin, deux le soir, chaque jour, aux leçons de philosophie. En outre, une fois par semaine, les élèves montaient en chaire, pour débiter un sermon, et on les formait, pour le geste et la voix, à l'art si important mais si difficile de la diction. Dans toutes les classes, il leur était défendu de s'exprimer autrement qu'en latin, ce qui leur rendait bientôt cette langue aussi familière que la leur. Les étudiants, indépendamment de leur assistance aux classes, étaient tenus de se rendre au temple, pour assister aux cultes le dimanche, soir et matin, le jeudi, le matin seulement; dans le temple de Puylaurens était un banc spécialement réservé aux régents.

Cette académie, tout inférieure qu'elle fût à celle de Montauban, n'en rendit pas moins aux Eglises les plus précieux services et n'en inspira pas moins aux fanatiques Etats du Languedoc une sombre jalousie; la preuve en est que souvent ils réclamèrent sa suppression, et, à défaut de suppression, un second transfèrement hors de la province. En 1679, notamment, ils chargèrent leurs députés en cour d'obtenir à cet effet un décret royal. Un autre

indice de la profonde influence de cette académie fut la fondation rivale de l'école catholique de Sorèze, dans le voisinage de Puylaurens. « C'est pour rivaliser avec cette » académie, » dit Magloire-Nayral, « et pour fournir » aux jeunes gens du culte catholique les mêmes facilités » de s'instruire, que les Bénédictins créèrent à Sorèze ce » beau collége qui existe encore et dont la célébrité s'est » étendue dans les deux mondes (1). » Une abbaye avait été établie à Sorèze au neuvième siècle, par Pepin, roi d'Aquitaine, sous la dénomination d'*Abbaye de la paix*. Plus tard, cette abbaye se transforma en établissement d'éducation et s'enrichit des dépouilles de Puylaurens. « Une abbaye se fonde à Sorèze, » dit le *Magasin du Midi*, « l'abbaye décroît; une école, une académie protestante » s'élève à Puylaurens. La révocation de l'édit de Nantes » tue l'académie. L'abbaye s'enrichit d'une partie des » fonds destinés à l'académie, et elle les consacre à l'édu- » cation de douze pauvres gentilshommes. Telle est la » première origine du collége de Sorèze. » Plus tard encore, il passa dans les mains des Dominicains, sous la direction du célèbre Lacordaire, auquel a succédé le P. Mouret. Quant à l'académie de Puylaurens, abattue, le 5 mars 1685, par la brutale main de la persécution, elle suffit à elle seule, avec ses règlements, ses professeurs, ses travaux, son éclat relatif, pour montrer à quel point nos ancêtres prenaient souci des études scientifiques. Loin d'avoir peur de la science, de s'en défier, de la bâillonner ou de la proscrire pour autant qu'il était en eux, ils la préconisaient, au contraire, la glorifiaient de toute manière, et s'imposaient, pour elle, de véritables sacrifices. Ils sentaient que la science était nécessaire pour battre en brèche l'échafaudage de Rome et lui substituer un édifice nouveau; que la science était une lumière pour dissiper les ténèbres de l'erreur et affermir la vérité de

(1) IV, p. 535.

l'Evangile, en l'entourant d'un jour plus pur et plus vif. Ils avaient une absolue confiance dans cette vérité ; ils croyaient qu'elle avait tout intérêt à se faire connaître, à s'affirmer, à se défendre ; et ils avaient l'assurance que si, par cette vie au grand air, elle s'exposait à plus de coups, il en serait d'elle comme de l'Eglise : on la fortifierait en l'attaquant ; elle grandirait dans la lutte, comme l'enfant dans les exercices violents. Le pire de tout, ils le sentaient bien, étaient l'ignorance, la peur et le mutisme qui en résulte naturellement. Quels beaux et féconds principes pour l'époque ! Aussi, quelle littérature, si riche et si puissante ! et quelle belle leçon pour leurs descendants (1) !

CHAPITRE X.

Les Dacier ; leur histoire ; leur conversion ; leur science ; leur mort ; leur caractère (1651-1722).

« Il changea de religion et fit fortune. »
VOLTAIRE.

En général, ces cruelles persécutions furent stoïquement supportées par les victimes, dont la chrétienne intrépidité rappelait l'âge héroïque de la primitive Eglise

(1) Dans la seule province d'Albigeois et de Lauragais, nos pères fondent le collége de Castres, créent l'Académie littéraire et scientifique de la même ville, entretiennent le collége et la faculté de théologie de Puylaurens, indemnisent les auteurs pour leurs publications importantes et quelquefois leur achètent tous les ouvrages nécessaires pour la composition de leurs savants écrits ; science et foi marchaient d'accord.

et de la Réformation. Ce beau spectacle eut son revers: les lâches défections inspirées par l'argent ou la peur, entre autres celles de Paul de La Baume, sieur d'Arifat, indigne fils d'Antonin de Lautrec, sieur de Saint-Germier, et celle des célèbres Dacier de Castres; il faut bien s'arrêter sur cette conversion prétendue, puisqu'elle se trouve sur notre chemin.

André Dacier naquit à Castres, le 6 avril 1651, de Jean Dacier de Vabres, avocat distingué de la Chambre de l'Edit, et de Suzanne de Falguerolles, tous deux très-attachés à l'Eglise réformée. De tout temps, cette famille avait déployé beaucoup de zèle pour la religion : en 1572 déjà, on trouve un Dacier que le synode national de Nîmes charge de traduire en français *une histoire des Albigeois,* écrite en langue d'oc. Et, l'année même de la naissance d'André d'Acier, son père Jean assiste, à titre de commissaire royal protestant, au synode provincial de Haut-Languedoc, où il prononce un discours très-apprécié : on ne peut pas toujours dire tel père, tel fils; le fils, ici, dépassa le père en talent, mais resta bien au-dessous de lui pour l'élévation morale.

Il fut placé de bonne heure au collége de Castres alors mi-partie. En 1664, les jésuites s'étant emparés de cette vieille institution huguenote, André fut aussitôt retiré et envoyé à l'académie de Puylaurens; puis, pour achever son éducation, il alla étudier à Saumur, sous le fameux philologue Tanneguy-Lefèvre, qui le reçut comme pensionnaire. Ce maître éminent fut si ravi de ses facultés, qu'il voulut continuer à le garder, même lorsque, un an avant sa mort, il congédia tous ses autres élèves. Tanneguy avait une fille très-distinguée, connaissant à fond les langues mortes, et qui devint, de la part du jeune André Dacier, l'objet d'une vive affection, partagée du reste. Après la mort de Lefèvre, Dacier rentre au sein de sa famille. Mais il quitte bientôt Castres pour Paris, le cœur plein d'espérances. Déçu par la réalité, il retourne

tristement dans sa ville natale ; de nouveau fasciné par la grande capitale, il en reprend encore le chemin, résolu cette fois à conquérir gloire et fortune. Remarquablement fort en grec et en latin, qu'il parle couramment, connu dans le monde littéraire, il est inscrit, par le duc de Montausier, au nombre des commentateurs des anciens écrivains pour l'éducation du Dauphin ; c'est Pompéius Festus qui lui est dévolu et qu'il imprime en 1681 ; son nom eut dès lors beaucoup de retentissement.

Anne Lefèvre était aussi venue à Paris ; inscrite à son tour sur la liste des savants traducteurs travaillant pour le Dauphin, elle publia Callimaque et Florus, qui attirèrent sur elle l'attention du monde lettré. André Dacier, que les travaux littéraires, les années, l'éloignement, semblaient avoir refroidi pour elle, se reprend d'une ardente flamme. Depuis leur séparation à Saumur, Anne Lefèvre s'était mariée avec le libraire Jean Lesnier ; veuve et seule à Paris, elle noue des relations illicites avec Dacier et ne se marie avec lui que le 4 novembre 1683, à Charenton, par le ministère d'Allix. C'était, pour la culture, une des femmes les plus remarquables de son temps. Peu après leur mariage, les redoutables nécessités de la misère se firent sentir. La faim et la soif, comme on disait plaisamment, s'étant mis en ménage, ils durent se préoccuper d'aviser à leur détresse. Avant leur union, déjà, un auteur avait écrit : « Mlle Lefèvre est une » charmante fille, et je m'étonne qu'avec tant d'esprit » elle soit encore huguenote ; ce n'est plus que la reli- » gion des dupes ; aussi, crois-je qu'elle veut bien chan- » ger, mais qu'elle attend le bon moment et qu'elle veut » faire servir ce changement à sa fortune. » En effet, mari et femme ne tardèrent pas à s'ouvrir à Montausier et à Bossuet de leur désir d'embrasser le catholicisme. Ils partirent pour Castres, non pour éviter, en quittant Paris, de donner un air de parade à leur conversion, comme on l'a prétendu, mais, tout simplement, pour la

rendre plus efficace, plus lucrative, en entraînant, si possible, par leur exemple, leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes. Cette intention ressort avec évidence d'une lettre de Dacier lui-même, écrite le 25 septembre 1685 : « Ma femme et moi sommes très-bons catholiques.
» Nous le serions il y a plus de quatre mois, si nous
» n'eussions ménagé les choses pour rendre notre conver-
» sion plus agréable à Dieu et au roi et plus utile à notre
» pays. Cela nous a heureusement réussi. En nous décla-
» rant, nous avons obligé la plus grande partie de la
» ville à nous suivre. Jeudi dernier, nous leur fîmes
» signer une délibération très-conforme à la volonté du
» roi. Cela entraîne tout le reste, et tout Castres sera
» catholique dans quatre jours ; l'on a sujet d'espérer
» que ce bon exemple servira d'instruction aux villes
» voisines et peut-être même à tout le Languedoc. »
C'est ce qui s'appelle parler sans ambages ; et la pièce est d'une incontestable authenticité. Une fois mariés, les Dacier dans la gêne révèlent leurs besoins aux convertisseurs de haut parage ; ils se rendent à Castres ; là, pour être agréables au roi (car Dieu n'est mentionné que pour la forme) ils *se déclarent* ; en se déclarant, ils entraînent parents et amis ; ils espèrent même, sans scrupule de modestie, qu'ils entraîneront tout Castres dans quatre jours ; et, lâchant bride à leur ambition, ils vont jusqu'à penser que le Languedoc tout entier pourrait bien être ébranlé par leur palinodie. De pareils succès devaient être d'un excellent effet sur le monarque, dispensateur des grâces d'état, et sur les teneurs de la *Caisse des conversions* ; en sorte que les témoignages sonnants ne leur furent point épargnés.

Si, maintenant, on veut apprécier l'état des choses au point de vue de la vraie réalité, qu'était-ce que tout ce grand bruit, ces réclames impudentes ? Un double mensonge : mensonge sur la nature des conversions, ignoble trafic décoré d'un titre qu'on prostituait en le lui appli-

quant ; mensonge sur le nombre même de ces prétendues conversions. Je n'en citerai qu'un exemple, celui de Montauban. A l'approche des dragons (évangélistes d'un nouveau genre) une grande assemblée se forme pour aviser à une soi-disant *réunion des cultes ;* un procès-verbal est dressé ; des signatures de *réunis* couvrent le papier. Aussitôt, les zélés d'emboucher les fanfares et de proclamer, auprès et au loin, au loin surtout, la victoire éclatante de la foi catholique au sein de la vieille cité huguenote. A la date du 2 septembre 1685, Dangeau écrit dans ses *Mémoires* : « Le soir, on apprit que *tous* » les huguenots de la ville de Montauban s'étaient con- » vertis, par une délibération prise en maison de ville. » Or, veut-on savoir combien les frères Haag, ces vaillants dénicheurs de vérités historiques, ont compté de noms sur le procès-verbal de cette assemblée ?... à peine deux cents ! sur tant de milliers qui peuplaient la ville. En présence d'un fait irrécusable et si frappant, on voit le cas qu'il faut faire de ces expressions : *tout* Castres, *tout* le Languedoc... C'était sans doute le secret désir des convertisseurs ; mais il y a loin du désir à la réalité.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les Dacier, et quelques autres à leur suite, abjurèrent leur foi ; et ce qu'il y a de non moins certain, c'est le motif de ces abjurations. On se rappelle involontairement le mot de Voltaire sur Pélisson : « Il changea de religion et fit fortune. » Pour les Dacier, comme pour Pélisson, le changement de religion fut un changement de fortune ; ils quittèrent « la religion des dupes » et reçurent, en échange, louanges, honneurs, places, pensions. Ils ne se trompèrent pas dans leurs calculs ; ils ne trompèrent non plus ni le public, ni Dieu ; il n'y eut de trompé que le majestueux et vain despote. Deux mois après sa conversion, pas plus tard, Dacier reçut deux brevets de pension, l'une de 1,500 livres pour lui, l'autre de 500 livres pour sa femme, ce qui, pour l'époque, représentait une assez ronde

somme. Là, ne se bornèrent pas les largesses royales : Dacier est nommé membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, à la place de l'archevêque de Paris ; et dans son discours d'entrée, il parle naturellement (c'était de rigueur) « des chaînes de l'hérésie brisées par le roi ; » toujours dans cette même année de 1685, il reçoit une nouvelle pension de 2,000 livres. En 1702, il est nommé garde des livres du cabinet du Louvre, et, en 1713, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à la place de l'abbé Desmarais ; en 1713, il touche 10,000 livres pour ses fonctions de garde des livres du cabinet ; et lorsque, en 1720, ces fonctions sont réunies à celles de bibliothécaire, il continue de percevoir les priviléges attachés à son titre. M[me] Dacier même, par une exception insigne et unique dans l'histoire, devait hériter de sa survivance ; mais elle mourut la première, plusieurs fois *munie des sacrements* de l'Eglise. Après quelque temps de langueur (1), Dacier songeait à se remarier avec M[lle] de Launay (M[me] Staël); lorsqu'il mourut, assez subitement, d'un ulcère au gosier, à l'âge de soixante et onze ans (18 septembre 1722).

Il composa avec sa femme une multitude d'ouvrages, de commentaires, de traductions, dont la liste se trouve dans la *France protestante* des frères Haag. On voit, dans le nombre, une dissertation manuscrite, où il expose à son père et à sa mère les motifs de sa conversion. Il se servait, dit-on, de ces mêmes motifs pour décider les hésitants qui s'adressaient à lui. Ce *Traité sur la religion* est d'une faiblesse extrême. Les frères Haag, qui l'analysent avec soin, avouent « que ceux qui se laissaient » convertir par la lecture de cet opuscule ne demandaient » pas mieux que de renier leur foi ; » et ils ajoutent :

(1) « Quelle perte j'ai faite ! » s'écriait-il à la mort de sa femme ; « depuis trente ans, elle n'a pas senti autrement que moi un passage » grec ou latin ! »

« on comprend que ses amis l'aient dissuadé de le faire » imprimer. » On accorde généralement aux Dacier beaucoup d'érudition ; mais, par contre, leur style est terne et lourd (1).

Leur caractère ne fut point à la hauteur de leur science. Comme tant d'autres, ils sacrifièrent au veau d'or ; ils préférèrent les distinctions et les pensions de l'apostasie à la glorieuse misère de la fidélité. Spectacle toujours triste, mais d'autant plus, qu'on est en droit de plus exiger. Les chutes des grands sont plus sensibles et plus déplorables, non-seulement parce qu'elles risquent d'être contagieuses, mais parce qu'elles supposent plus de lumières, et, par contre, plus de responsabilité. Aussi est-on navré de voir alors l'Académie française toute pleine d'apostats enrichis : Pélisson, Dacier, François Tollement, Paul Tollement, l'abbé de Dangeau, le marquis de Dangeau, Benserade, qui, au lieu de s'imposer tout au moins la pudeur du silence, ne tarissaient pas d'outrages contre leurs anciens coreligionnaires pour mieux accréditer le sérieux de leur conversion, et qui bénissaient hautement les dragonnades : l'un avait été gagné par un titre, l'autre par une pension, un troisième par un privilége, un quatrième par une promesse, etc. Ayant fait aussi bon marché de leur conscience, ils pensaient que tous les autres devaient faire de même; ils les pressaient de les imiter pour affaiblir, pour noyer le scandale dans le grand nombre : comme si chaque nouvelle palinodie n'était pas un nouveau scandale ajouté à tous les autres ! Et s'ils se heurtaient parfois contre la résistance de nobles âmes, ils s'emportaient jusqu'à les couvrir d'injures, jusqu'à les menacer de la colère du tyran. C'est ainsi qu'ils aggravaient leur première chute et vérifiaient la parole que, dans la voie du mal, un abîme appelle un autre abîme.

(1) Pavillon disait de lui : « C'est un gros mulet, chargé de tout le » bagage de l'antiquité. »

CHAPITRE XI.

Les dragonnades. — M. de Bleaumont. — Abjurations. — Dénonciations. — Incarcérations. — Confiscations. — Proscriptions. — Eglises de Roquecourbe, de Revel, de Castres. — Mesures inquisitoriales vis-à-vis des nouveaux convertis. — Sentiments que doivent inspirer les persécutions du passé.

Le bourreau. — Changez, si vous ne voulez périr.
La victime. — Fais ton devoir.

L'enthousiasme, excité par les succès apparents de la *Caisse des conversions*, se refroidit au bout de quelque temps. La réprobation universelle, soulevée par ce honteux trafic, les fraudes de plusieurs, l'hypocrisie de tous, l'impossibilité, une fois l'écume prise, d'entamer la masse compacte des âmes élevées qui forment seules l'Eglise réformée ; tous ces déboires découragent et le convertisseur et le despote. Ils sentent l'impuissance des sophismes et de l'or pour abaisser toutes les consciences au niveau de la leur. De là la nécessité de nouvelles mesures, sinon plus chrétiennes, du moins plus efficaces ; de là les dragonnades, cette première terreur mille fois pire que toutes celles qui l'ont suivie (1), ne serait-ce que par

(1) La Terreur de 93, en pleine guerre, devant l'ennemi, dans la » misère et la famine, fut sauvage mais point hypocrite, et n'eut » point les gaietés diaboliques de 1685. Les femmes furent guillotinées, non insultées. Elles montèrent pures à l'échafaud, Mme Rolland honorée, Mlle Corday fut vierge sous le fer. Un valet ivre, » ayant touché sa tête, il y eut soulèvement de la foule, et les journaux tonnèrent. La commune lui fit son procès. Tout autre fut la » terreur sous Louis XIV. Mais, quoi qu'on pût entasser d'outrages et » de douleurs, la victime de la dragonnade, souvent navrée, sanglante, était plus affermie. Les démons demandèrent par où on la » prendrait, et si, brisant le cœur, on ne pourrait dompter la foi. On » lui martyrisait son mari sous ses yeux. On profanait sa fille par des

« ses gaietés diaboliques, » mot d'une saisissante vérité. Veut-on savoir ce que pense de cet épouvantable moyen de conversion un autre éminent catholique? Voici son énergique opinion; et pourtant il ne fait point mystère de son profond attachement à son Eglise : « Tout d'un coup, » en pleine paix, on vit une opération d'un genre inouï, » qui n'avait pour excuse ni l'appareil de la justice, ni les » emportements de la guerre. Ce fut une sorte de chasse » humaine, une partie de plaisir, exécutée par les soldats » et les intendants contre les populations réformées de la » France. La population elle-même se mit à la poursuite » des familles sans défense : on fit un tarif des consciences » d'hommes comme des têtes d'animaux. On vit, dans un » pays qui se vantait de mœurs polies et brillantes, on vit » des maisons tout d'un coup mises au pillage, des fem- » mes errantes dans les champs, saisies au fond des bois » des douleurs de l'enfantement; des bandes de prison- » niers traînés, la corde au cou, d'un bout du royaume à » l'autre; de vieux militaires accouplés à des assassins sur » les galères... On obtint un grand nombre de conversions » par l'envoi des dragons dans les familles protestantes. » Il y en eut beaucoup qui fléchirent devant les tourments; » mais qui les en blâmerait?... N'a-t-on pas infligé aux » protestants une torture qui fait tressaillir l'impassible » fermeté du sauvage?... On leur a enlevé leurs enfants. » Oui, on a arraché du sein de la mère ces objets faibles » et précieux qui tiennent à tout notre être par les liens » de l'amour et du devoir; on a renfermé les enfants dans » les couvents; on leur a enseigné à maudire leurs pères.

» sévices honteux. Autre épreuve : on liait la mère qui allaitait et on » lui tenait à distance son nourrisson, qui pleurait, languissait, se » mourait. Rien ne fut plus terrible; toute la nature se soulevait : la » douleur, la pléthore du sein qui brûlait d'allaiter, le violent trans- » port au cerveau qui se faisait, c'était trop... la tête échappait. Elle » ne se connaissait plus et disait tout ce qu'on voulait pour être déliée » aller à lui et le nourrir. » (Michelet, *Louis XIV*, p. 312)

» Ah! quand je lis dans l'histoire que nos adversaires » protestants ont failli, devant cet effroyable déchirement » de toutes les fibres du cœur... dans la pleine liberté » dont nous jouissons, je prie Dieu d'épargner ces redou- » tables épreuves à la faible mesure de foi qu'il a daigné » nous accorder (1). » Par un raffinement de barbarie, c'est surtout contre les femmes, contre les dames les plus délicates, les mieux élevées que se déchaîne la lâche cruauté des officiers et des soldats. Ecoutons encore là-dessus l'éloquente déposition d'un historien national : « Lorsque parut l'édit terrible pour enlever les enfants de » cinq ans, qu'on juge de l'arrachement! Un coup si vio- » lent supprima la peur même... Chaque maison devint le » théâtre d'une lutte acharnée contre la faiblesse héroïque » et les fureurs de la force brutale. Les soldats voyaient » pour la première fois la résistance courageuse de la » libre conscience. Ils n'y comprenaient rien, étaient » étonnés, indignés. Tout ce que l'homme peut souffrir » sans mourir, ils l'infligèrent aux protestants. Pincé, » piqué, lardé, chauffé, brûlé, suffoqué presque à la bou- » che d'un four, il souffrit tout; tel eut les ongles arra- » chés. Le supplice qui agissait le plus à la longue était » la privation de sommeil. Ce moyen des dompteurs de » lions est terrible aussi contre l'homme. La femme résis- » tait mieux... Alors, tenue en chambrée, en camaraderie » militaire, ils lui faisaient faire la cuisine, tout le ménage » des soldats, et quelquefois ils étaient vingt, cent. Ils ne » la laissaient plus sortir, riant de ses souffrances, de ses » larmes, de ses prières. Outrés de sa fermeté, ils en » venaient aux coups; et pour l'exécution, chose cruelle, » souvent coupaient des gaules vertes, pliantes qui l'en- » sanglantaient sans casser. Le sang les enivrait. Ils ima- » ginaient cent supplices. Telle fut lentement, cruellement » épilée; telle, flambée à la paille, comme un poulet;

(1) Prince Albert de Broglie, membre de l'Académie française.

» telle, l'hiver, reçut sur les reins des seaux d'eau gelée.
» Parfois ils enflaient la victime avec un soufflet, comme
» on souffle un bœuf mort, jusqu'à la faire crever. Parfois
» ils la tenaient suspendue, presque assise, à nu, sur des
» charbons ardents (1). » Nous lisons encore dans les mémoires de Saint-Ruth : « .... On nous ordonna d'aider
» les missionnaires et de loger chez les huguenots, jus-
» qu'à ce qu'ils eussent fait abjuration de leurs erreurs.
» Jamais ordre ne fut exécuté avec plus de plaisir. Nous
» envoyions dix, douze, quinze dragons dans une maison
» qui y faisaient grasse chère, jusqu'à ce que tous ceux
» de la maison se fussent convertis. Cette maison s'étant
» fait catholique, on allait loger dans une autre, et par-
» tout c'était nouvelle aubaine. »

C'est à faire frémir. Un grand nombre périt, un plus grand nombre abjure, ou prend la fuite vers des contrées hospitalières. C'est une vraie désorganisation sociale, un sauve-qui-peut général. Les biens des fugitifs et des martyrs deviennent une curée pour les vautours qui entourent le trône. Il y avait, en outre, les biens des six cents temples détruits, les biens des pauvres et des maisons de charité. Les Jésuites les surveillent... le P. Lachaise est secondé par des limiers qui flairent, chassent leur proie avec une incroyable habileté. Ils réussissent à découvrir, dans leurs plus cachées retraites, les débris de ce grand naufrage, les lieux clandestins où les protestants continuent à donner des secours à leurs pauvres. En conséquence, ils demandent que tous ces biens soient adjugés au roi, c'est-à-dire à ses plus intimes favoris. D'autre part, la noblesse, ruinée par ses libertinages et la vie de cour, voyait dans cette catastrophe une excellente occa-

(1) Michelet, *Louis XIV*, p. 309, 310. — Voir aussi : Ch. Weiss, *Histoire des réf. prot.*, I, 82, 84 ; II, 119. — *France protestante*, à l'article *Cahanel*. — Benoît, *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, V, 850 et suiv.

sion de se relever et de s'enrichir; elle rivalise avec les Jésuites, et les convoite avec non moins d'ardeur. « Ce » fut une mêlée où chacun se jeta pour profiter du tor- » rent qui passait, pour ramasser des lambeaux san- » glants (1). »

Et maintenant les dragonnades une fois connues dans leurs traits généraux, venons-en au détail des ravages qu'elles firent dans nos contrées. L'une des nombreuses personnes qui, sous leur aiguillon, avaient abjuré leur foi, était la femme de M. de Bleaumont, sieur de La Voulte. Honteuse de sa faiblesse, toute sa honte ressort de son refus de produire, même pour un cas urgent, son certificat d'abjuration. Un avocat de Montpellier écrit à M. de Bleaumont que le seul moyen d'aboutir dans une affaire d'importance est d'user de ce certificat. A quoi répond M. de Bleaumont que sa femme a tant de répugnance à cela, « qu'elle est résolue à laisser plutôt tout gaster que de » se servir de ce moyen. » Cependant elle finit par céder ; mais, en envoyant le certificat, elle réclame avec énergie son renvoi, « dès qu'on en aura usé ; » certificat de lâche infidélité qu'elle tremble de laisser en des mains étrangères (2).

Que de cœurs, timides comme le sien, qui succombèrent à ce régime de terreur ! La liste est longue des faillis. Le 1er mars 1685, à Castres, dans l'Eglise des religieuses de Sainte-Claire, a lieu, devant notaire royal et vicaires généraux, la solennelle abjuration d'Anne, Suzanne, Marie et Pierre Galibert, de Mazamet (3). Malheur à ceux qui n'abjurent pas ! ils sont dénoncés à tout propos. Les dénonciations pleuvaient : on dénonce Cabibel, ministre de Brassac, pour avoir admis à la cène Isabeau Gâches,

(1) Michelet, *Louis XIV*, p. 288.

(2) Archives privées (La Jaladié).

(3) Archives départementales d'Albi, série B, 241, affaires criminelles.

convertie au catholicisme et reçu dans le temple des enfants de nouveaux convertis ; on dénonce la femme Houlès, de Cambon, près Castelnau-de-Brassac, comme revenant au temple, quoique mariée à l'église ; on dénonce Campredon, ministre du Pont-de-l'Arn, et Bonnet, ministre de Lacabarède, comme recevant dans leurs temples des enfants de nouveaux convertis ; on dénonce la servante du sieur Cannac comme prenant part à tous les cultes de Lacaune (faits par le ministre Martin), quoique son fils fût baptisé à l'église ; on dénonce Jean Escaffit comme assistant aux prêches de Viane, communiant de la main du ministre Laroqueboye, allant au temple de Lacaze entendre le ministre Benech, bien qu'il eût fait acte d'adhésion au catholicisme ; on dénonce Lacombe et sa femme, coupables de communier dans le temple de Lacaune, quoique nouveaux catholiques ; toutes ces dénonciations, et tant d'autres avec elles, sont faites par l'intermédiaire de Pierre Vidal, chanoine du chapitre de Saint-Benoît, à Castres, syndic du clergé. Il obtient une ordonnance datée du 30 avril, et portant que tous les précédents, plus les quatre ministres Richard, Cabibel, Bonnet et Campredon, « seront prins et saisis au corps où » ils pourront être trouvés, admenés dans les prisons cri- » minelles de Castres, et leurs biens saisis (1). »

Le 24 septembre 1685, nouvelle sentence du présidial de Castelnaudary (2) contre les temples de Sorèze et de Revel, sous prétexte qu'Isaac de La Vergne, ministre, et son collègue Quinquiry, de Revel, avaient reçu à la cène, dans une métairie, un relaps, nommé Jean Dubaillou, crime dont avait été complice Boniol, ministre de Cal-

(1) Archives départementales.

(2) Le présidial était un tribunal de deuxième instance, jugeant sans appel jusqu'à concurrence de 250 livres, et par provision, nonobstant appel, jusqu'à 500 livres. Le cas actuel demontre l'étendue ou l'abus de ses attributions.

mon. Le relaps fut pendu sans miséricorde et ses biens confisqués ; les deux temples de Revel et de Sorèze rasés, quoique bien innocents en cette affaire, qui s'était accomplie dans une métairie reculée ; la métairie elle-même, où avait eu lieu la petite assemblée, détruite de fond en comble ; trois des assistants bannis et leurs biens confisqués.

La peine était certes exorbitante, au moins elle ne s'était pas fait attendre ; tandis qu'il y avait, depuis longtemps déjà, une multitude de malheureux gisant, oubliés au fond des prisons, et ne pouvant jamais obtenir, sinon justice, du moins jugement. Enfin ils sont admis à l'interrogatoire, qui ne devait, hélas ! que recommencer leurs peines ; nous ne citerons que les noms de ceux qui dans ce moment sont enfermés dans les cachots de la tour Caudières, de Castres ; ces noms doivent rester : Marianne Bonaventure, de Castres ; Toinette de Blazy, de Cahors ; Anne Pelatan, d'Aiguefonde ; Marie Landes, d'Aiguefonde. Mais il y en avait bien d'autres dans les divers endroits qui servaient de prisons pour le Midi ; c'étaient : le château de Ferrières, près Vabres, et le fort Brescou, près Agde, pour les hommes ; la tour Constance pour les femmes, près Aigues-Mortes ; enfin les galères de Marseille et de Toulon.

Non content de poursuivre, d'incarcérer à vie tous ces malheureux, sur les plus futiles prétextes, on oblige encore les consistoires à remettre au lieutenant criminel de Castres, Barbara, leurs registres et leurs papiers, et à faire la déclaration de « leurs biens et sommes ; » quant aux récalcitrants, « y seront contraints par corps et paie- » ment quadruble ; »... « enjoignons aussi à tous parti- » culiers débits desdits consistoires d'en faire incessam- » ment la déclaration, soubs la même peine (1). » Pour tout confisquer, il fallait tout connaître. Les archives

(1) Archives départementales.

judiciaires du tribunal d'Albi renferment plusieurs dossiers sur la mise en régie des biens confisqués à divers protestants ; sur les poursuites exercées contre les relaps, même contre leur mémoire après leur mort, et sur les taxes imposées aux enfants des nouveaux convertis qui manquaient à la messe. Après la révocation surtout, les détails et les noms abondent.

Les temps deviennent si mauvais que tout est matière à persécution et qu'on ne se met même plus en peine d'inventer des prétextes. Privés de leurs sanctuaires, de leurs cultes, de leurs biens, de leur sécurité ; insultés, dénoncés, dragonnés à tout propos, l'exil, malgré ses amertumes, devait apparaître aux protestants comme un remède à tant de maux. Plus que jamais les chemins de l'étranger se remplissent de fugitifs. On n'en était point encore venu (cela ne tardera pas) au cruel raffinement d'interdire la sortie du royaume, après avoir rendu son séjour impossible. Pour le moment, à la vue de la crise croissante des affaires suspendues et des finances en désarroi, on se borne à ralentir, autant que possible, l'émigration. On répand partout de faux bruits : au dehors, sur le compte des émigrés qu'on représente comme des esprits inquiets, turbulents, n'aspirant qu'à vivre sans rien faire et mendiant pour cela la sympathie publique, avec le titre usurpé de victimes d'une persécution qui n'existait pas ! Au dedans, on accrédite le bruit du mauvais accueil essuyé par les émigrés à l'étranger. Les agents de la France à l'étranger adressent à ce sujet les relations les plus sombres à leur gouvernement, qui les expédie, à son tour, à tous les gouverneurs des provinces, pour décourager et arrêter ceux qui seraient tentés de s'expatrier. Il était même des gens envoyés exprès à l'étranger, ou bien achetés par les émissaires du roi qui rentraient en France et racontaient, en témoins oculaires, à qui voulait l'entendre, mille récits plus ou moins fantastiques, sur l'abandon, la misère, les horri-

bles souffrances des émigrés, récits qui naturellement épouvantent les timides et les retiennent au foyer.

Mais ils n'y sont pas retenus longtemps. L'état des choses devient tellement intolérable, qu'en quittant cette marâtre patrie pour l'inconnu, on ne risque pas de tomber dans un état pire. Mieux valait cent fois l'exil et la misère avec la liberté, que le sol natal, quelque cher qu'il pût être, avec les horreurs d'un despotisme sans égal. Aussi, tous les subterfuges furent frappés d'inanité. On eut beau faire, de toutes les provinces et par un mouvement instinctif, immense, irrésistible, de longues files de pèlerins gagnent les frontières : qui, celles de Suisse ou d'Allemagne ; qui, les ports de Hollande, d'Angleterre ou d'Amérique. Voici, d'après M. Ph. Corbière (1), une liste très-précieuse, quoique très-incomplète certainement, des émigrés de nos contrées. *Diocèse d'Albi :* Daniel Pratalis, ministre de Saint-Sever; Jacques Viguier, ministre de Réalmont; Charles Cabrol, sieur de Laroque-Travanet. *Diocèse de Castres :* Samuel Perrin, ministre de Ferrières; Jean-Antoine de Juge, sieur de Fabrègues, ministre de Castres; Louis Malecare, ministre de Sablairolles ; Jean Cabibel, ministre de Brassac; Jean Lamothe, ministre de Labastide-Rouairoux ; François Tirefôrt, sieur de Lacalm, ministre de Vabres ; David Martin, ministre de Lacaune; François de Jaussaud, avocat; Jean-Jacques Gâches, Suzon Lavabre, Henri Barreau, de Castres; Abraham Baux, de Mazamet; Abel Bonnafous, de Castelnau-de-Brassac; Marguerite de Gartoulle, veuve de Jean de Bonne ; Hercule de Gartoulle, son frère ; Pierre Bonnet, ministre de Lacabarède; Oulès, ministre d'Anglès; Dupuy, bourgeois de Caraman. *Diocèse de Lavaur :* Elie Rivals, ministre de Puylaurens ; Antoine Pérez, ministre de Puylaurens; Pierre Causse, ministre de Sorèze ; Barthélemy Balaguier, ministre d'Aiguefonde ;

(1) *Hist. de l'Eglise réformée de Montpellier.*

Marc de Pérès, sa femme et leurs enfants ; Martel, ministre de Puylaurens ; Théophile Arbussy, ex-ministre à Puylaurens (1) ; Etienne Arbussy, proposant à Puylaurens; Darnatigues, ministre de Caraman ; Antoine Couget, proposant à Puylaurens ; Marthe Cabibel, de Mazamet ; Jean Cabibel, ministre de Mazamet ; Daniel Darnatigues, de Puylaurens ; Guillaume Quinquiry, ex-ministre de Revel ; Isaac Lavergne, ministre de Revel.

A cette liste, nous pouvons ajouter quelques noms donnés par le *Bulletin historique* (2) ; il est vrai que la date est un peu postérieure : en avril 1686, les Eglises des Pays-Bas, voulant s'assurer de la pure orthodoxie des pasteurs émigrés, exigent d'eux leur signature, au bas d'une confession rédigée *ad hoc* par un de leurs synodes. On lit deux cent deux signatures sur cette pièce ; et, dans le nombre, celles de Pierre Campdomer, ministre de Roquecourbe ; de Thérondet, ministre de Briatexte ; de Jean Bouniol, ministre de Calmon ; de François Imbert, ministre de Sénégats ; d'Abel Rotolph de Ladevèze, ministre de Castres ; de Juge, ministre de Castres ; de David Martin, ministre de Lacaune ; de Rivals, ministre de Puylaurens ; de Darnatigues, ministre de Caraman ; de Lavergne, ministre de Revel.

Ces noms, évidemment, ne désignent que l'infime minorité de ceux qui ont souffert pour la foi ; nous eussions aimé de pouvoir en donner une liste complète ; témoignage de pieuse vénération pour les aïeux, autant que salutaire prédication pour leurs descendants. Malheureu-

(1) Joseph Arbussy, ministre et professeur d'hébreu à Montauban, finit par abjurer, après beaucoup de luttes avec les synodes ; son frère Théophile, ministre à Milhau, puis à Puylaurens ; Antoine Arbussy, fils de Théophile, chassé par la révocation, est pasteur dans l'Eglise wallone d'Utrecht, puis à Amsterdam, où il professe la théologie en 1718.

(2) 7e année, p. 426.

sement, dans la plupart des listes générales de martyrs, de proscrits, de galériens, ne se trouve pas la mention du pays natal; et l'on est ainsi dans l'impossibilité de les mentionner, quelque persuadé qu'on soit que dans le nombre s'en trouvent beaucoup qu'on pourrait, à bon droit, revendiquer comme son propre bien, sa propre gloire.

Aux approches de la révocation, on ne songe pas tant à corrompre qu'à contraindre. Corrompre était encore un moyen de douceur, un ménagement; mais le règne des ménagements de toute sorte est passé. Voici le règne de la violence pure, où la force se déploie dans toute sa crudité; le sabre du dragon succède à la caisse de Pélisson. On sévit sans cesse avec une rigueur extrême; les preuves abondent : une dame de Castres, ayant feint d'être catholique pour se marier, retourne bientôt après à sa première foi; dénoncée, elle est poursuivie; elle se fait faire par un avocat une consultation, pièce curieuse par les ruses inouïes, les mensonges conseillés à la cliente, et qui font ressortir l'énormité de la législation de l'époque. Une autre fois, c'est Jean Melier, avocat; c'est Adhémar, chirurgien, tous deux de Roquecourbe, qui pour quelques réflexions parfaitement justes mais imprudentes, à l'occasion de la lecture publique d'un édit royal relatif aux nouveaux convertis, sont inexorablement poursuivis et condamnés, chacun à 300 livres d'amende. Dans une foule d'endroits, la pression devient tellement forte que les populations stupéfiées font tout ce qu'on exige d'elles.

A Roquecourbe, comme nous le verrons plus tard, il y eut toute une série d'abjurations successives arrachées par la terreur. C'était par fournées : aujourd'hui l'une, demain l'autre, et ainsi de suite, habilement arrangées pour entraîner peu à peu l'ensemble; le début eut lieu le 16 octobre 1685, deux jours avant la révocation! L'air précurseur de l'orage soufflait déjà à ne plus s'y mépren-

dre. A Revel, la chose se passe en bloc en une seule fois ; les protestants de cette ville, dès le 14 octobre, sont convoqués, comme c'était l'habitude, en assemblée générale au son du tambour. Quoique formant la majorité, quarante-cinq seulement répondent à l'appel, mais les plus haut placés. Ce sont : Jacques Alary, sieur de Tanus, Pierre d'Alary, sieur de Blanc, son fils, Jean du Bosc, sieur des Isles-Maisons, Louis du Bosc, sieur de La Touseiles, Samson de Portes, sieur de Bez, Pierre de Rieux, sieur de La Grave, Marc Rivals, Pierre de Terson, Germain Nicolas, David Bénézet, François de Belon, Armand Romieu, P. Barthomieu, Paul Albiac, etc. Comme toujours on dut, sans doute, faire miroiter les promesses en cas de conversion et menacer de terribles sévérités les récalcitrants ; peut-être même laissa-t-on entrevoir quelques-unes des sinistres lueurs du sinistre jour qui allait se lever. Du reste, le fait seul qu'on répondait à l'appel indiquait d'avance le secret dessein d'abjurer. Aussi, n'est-on nullement surpris d'apprendre « qu'ils se montrèrent tous convaincus qu'il était à propos qu'ils prissent une prompte délibération pour se conformer aux pieuses intentions de Sa Majesté et seconder son zèle ; ils promirent, unanimement, de donner à Sa Majesté la satisfaction qu'elle désirait. » Ainsi fut « la conversion » de Revel. Le premier personnage de l'endroit, le sieur de Tanus, que le docteur Cambolive, dans son héroïque tournée, n'avait pu ramener, reçut 700 livres de pension pour sa belle conduite et son bon exemple dans cette circonstance (Z) !

A Castres, paraît-il, les protestants ne furent pas d'aussi bonne composition, malgré le haut exemple donné par les Dacier. Dangeau dit bien, dans ses *Mémoires,* qu'un jour, dans le courant d'octobre, « le roi eut la nouvelle, à son lever, que toute la ville de Castres s'était convertie. » Mais, outre que nous savons, par les événements de Montauban, ce qu'il faut entendre par cette emphase :

« tout Castres » nous savons aussi qu'on ne se fit faute, d'employer « un peu (pour ne pas dire beaucoup) de » cette contrainte physique » qu'un évêque de Montauban préconisait naguère comme utile pour inculquer la vérité. Après la ruine des quatre pasteurs, la ruine du temple et la solennelle procession autour de ses décombres, on se livre à d'horribles dragonnades ; le régiment de Komiginiocky est envoyé dans cette malheureuse ville et y exerce toutes sortes de sévices. Les soldats, ne respirant qu'orgies et férocité, sont logés dans les maisons protestantes, quelquefois au nombre de trente-sept dans le même ménage ; les malheureux protestants outragés, désolés, pillés, torturés, s'enfuient en masse ; d'autres se défendent et sont incarcérés ; d'autres enfin, vaincus par tant de douleurs, endossent la livrée catholique et, sans rien changer à leurs sentiments, portent le nom de *nouveaux convertis*. On ne croit pas à leur conversion, et c'est pour eux un nouveau sujet de souffrances : ils sont surveillés de près, espionnés dans tous leurs actes, privés de toute sécurité, obligés à certaines manifestations et contraints de se mouvoir, comme des automates, aux moindres ordres de leurs persécuteurs. C'est ainsi que, peu après leur abjuration, on s'aperçoit de leurs fréquentes absences à la messe, dont tout les éloignait : et le fait qu'ils n'y comprenaient rien, et le fait qu'elle leur apparaissait comme une idolâtrie, par l'interprétation matérielle de cette parole d'esprit et de vie : « Ceci est mon corps » (Jean, VI, 63). Alors, on les force d'assister régulièrement à cette cérémonie ; et pour s'assurer de leur présence, on marque leurs places dans les Eglises. On a la liste des soi-disant nouveaux convertis ; on a des préposés spéciaux expressément chargés, non de faire l'appel comme à la caserne, mais, la liste à la main, de constater les vides aux bancs réservés. Ce n'est pas tout ; on les force encore à confesser, à communier à Pâques. Quant aux obstinés, car, malgré tout, il y en avait toujours, on

inscrivait leurs noms sur des tablettes ; on exposait ces tablettes à l'entrée des Eglises ; on les signalait ainsi à la vindicte publique ; et plus d'une fois, la fureur populaire se déchaînant, éclata en traitements indignes contre les gens les plus inoffensifs et les plus purs, contre les femmes les plus délicates et les plus cultivées.

Ces actes odieux n'étaient point particuliers à Castres : ils s'accomplissaient partout, non pas seulement à la veille de la révocation ; mais, plus ou moins, pendant cent cinquante années. A tout cela, qu'on ajoute le massacre des assemblées, les supplices individuels, l'arrachement des enfants, le brisement des familles, les incarcérations dans les couvents, dans les forts, dans les galères, les déportations aux colonies, les sorties en masse du royaume, et l'on aura une idée des douleurs, de la foi, de la sainte persévérance de nos héroïques pères ; on comprendra qu'un auteur anglais ait pu écrire que « pas une portion de la chrétienté n'a souffert de » plus cruelles épreuves pour l'Evangile que la France » protestante (1), » et l'on sera confondu d'étonnement que l'Eglise réformée, après tant de ruines accumulées, ait pu se survivre à elle-même.

Certes, la révocation de l'édit de Nantes était préparée d'assez longue main, pour qu'elle pût enfin être décrétée sans crainte. En vérité, depuis la mort d'Henri IV, n'avait-elle pas été insensiblement, détail par détail, accomplie de fait? Chaque jour, depuis cette époque, ne tombait-il pas quelque nouvel article, comme d'un édifice en ruine tombent sans cesse quelques pierres, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus aucune ? » Mille et mille coups, s'écrie le grand orateur de l'exil, « furent portés à nos » malheureuses Eglises, avant celui qui devait les réduire » en poudre ; et, s'il est permis de parler ainsi, on aurait » dit que ceux qui s'étaient armés contre nous, non

(1) Smedley.

» contents du plaisir de voir notre ruine, voulaient » encore avoir celui de la savourer (1). » Oui, le calvaire de notre Eglise réformée a été assez long à gravir, assez sanglant; maintenant, sans danger, la victime peut être étendue et clouée officiellement, ouvertement, sur sa croix. Aveugles bourreaux qui croyaient tuer le principe de la libre communion avec Dieu et de la souveraineté de la conscience; comme à Jérusalem, ils croyaient tuer la vie divine incarnée en Jésus-Christ! Ce sont là des droits éternels et impérissables, que ni les clous, ni les épées, ni les suaires, ni les sépulcres, ne peuvent atteindre dans leur puissante vitalité; tôt ou tard, se fait leur glorieuse résurrection. S'il faut même affronter de nouveaux combats, subir de nouveaux supplices, la vérité les affrontera, les subira jusqu'à ce que son triomphe soit complet et définitivement assuré; car « l'homme qui peut tout pour » la vérité, ne peut rien contre elle (2). » Sainte et grande raison, pour qu'en présence de tant d'iniquités qui révoltent et de tant de douloureux souvenirs qui navrent, nous placions en la vérité une inébranlable confiance. Le chrétien doit pardonner à ses persécuteurs, comme Jésus-Christ, son maître, en a donné l'exemple en Golgotha; comme son Sauveur, il doit répéter qu'ils « ne savent ce » qu'ils font, puisqu'en faisant la guerre à la vérité, ils la » font à Dieu même (3). » Le chrétien ne doit évoquer la mémoire des lamentables malheurs du passé que pour bénir Dieu de la paix du présent, pour rendre à ses grands ancêtres un pieux tribut de vénération, et pour faire revivre en lui leur esprit, leur esprit de foi, de dévouement et d'invincible fidélité.

C'est ainsi que l'histoire, par le spectacle d'une haute leçon de tolérance et du levain régénérateur du progrès

(1) Saurin, inauguration du temple de Voorbourg.
(2) 2 Cor., XIII, 8.
(3) Jean, XXIII, 34.

sous l'œil de Dieu, réunit à l'intérêt de la curiosité l'intérêt plus grand encore d'une vivante école de moralité, où chacun à la longue *reçoit selon ses œuvres :* le bourreau son stigmate, et la victime sa couronne.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A, page 5.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ALBIGÉISME.

C'est vers la fin du dixième siècle que les Albigeois se répandirent d'Orient, où ils avaient pris naissance, en Italie et d'Italie dans le reste de l'Occident, surtout dans le Languedoc. Ce beau pays, dans lequel, de bonne heure, le christianisme jeta un vif éclat, et que son ardeur méridionale a toujours merveilleusement ouvert à tous les progrès; ce beau pays avait atteint, dans la deuxième moitié du douzième siècle, un haut degré de splendeur. C'était, peut-être, la contrée la plus civilisée d'Europe. Les lettres, la poésie, les arts, une brillante vie chevaleresque absorbaient les hautes classes qui, à une grande culture, joignaient un singulier goût pour l'indépendance, mais aussi une extrême frivolité, un profond relâchement moral.

L'Eglise participait à la corruption ambiante. « Loin d'opposer » aux mœurs frivoles des grands un blâme sévère ou des exem» ples d'austérité chrétienne, la plupart des clercs recherchaient » à l'envi leur amitié pour partager leurs plaisirs et jouir de » leur protection (1). » L'Eglise n'était ni respectée, ni aimée, ni redoutée. Loin de gouverner le courant, elle se laissait entraîner par lui, et n'exerçait aucune influence, pas plus sur les individus que sur les cités.

Celles-ci, jalouses de leur indépendance, débauchées et frondeuses, offraient le spectacle d'une réelle liberté et d'une large tolérance, qu'on n'eût alors trouvé en aucun autre lieu du

(1) Schmidt, *Hist. des Cathares ou Albigeois*, I, 67.

monde. Cet état de choses servit à merveille le développement des doctrines cathares et vaudoises, qu'il ne faut pas confondre. Ces dernières, plus évangéliques, étaient particulièrement répandues dans les vallées Vaudoises et les pays circonvoisins ; les autres avaient leur principal siége dans le Haut-Languedoc. En peu de temps, les hameaux et les villes en furent envahis. « Partout, dans le pays, les prêtres étaient méprisés, tandis que » les Bonshommes étaient l'objet de la vénération général ; on » écoutait leurs prédications avec enthousiasme, tandis que les » églises abandonnées tombaient en ruines (1)... » A Albi, Réalmont, Lombers, Lavaur, Castres, Hautpoul, Revel, Saint-Félix de Caraman (2), Toulouse, Castelnaudary, Carcassonne, Béziers, Montpellier, etc., ils formèrent bientôt la majorité.

Ils se donnèrent une organisation, un corps de doctrine, un culte régulier. Les personnages les plus marquants, les magistrats, les poëtes, les seigneurs, bien des prêtres et une foule de bourgeois, embrassèrent la nouvelle hérésie.

On les appela d'abord de divers noms : *Henriciens*, ou *Bonshommes*, ou *Poblicains*, ou *Apostoliques*, ou *Hérétiques de Toulouse*, ou *Consolés*, ou *Amis de Dieu*, ou *Bons Chrétiens*. Ce ne fut qu'après le concile de Lombers. qui les condamna (1185), qu'ils reçurent et conservèrent le nom plus populaire d'*Albigeois*, de la ville d'Albi, située dans le voisinage de Lombers, et où, comme dans toute la contrée du reste, foisonnaient les hérétiques.

Quelques mots sur *leur doctrine*, *leur culte*, et *leur histoire*.

D'après la profession de foi qu'en plein concile de Lombers firent Olivier, ministre de la secte et Sicard, Cellerier, évêque cathare d'Albi, l'Albigéisme admettait ; la croyance à un seul Dieu, à son fils Jésus-Christ, à la communication du Saint-Esprit aux apôtres, à la résurrection, à la nécessité du baptême et de l'Eucharistie, à la possibilité du salut pour l'homme et la femme, quand même ils soient mariés. De plus, nous savons par les auteurs contemporains, qu'ils rejetaient l'Ancien Testament, mais qu'ils faisaient du Nouveau l'objet de leurs lectures et de leurs méditations, que leur culte se célébrait en langue vulgaire, qu'ils ne croyaient ni à la Trinité athanasienne, ni à l'in-

(1) Schmidt, *Hist. des Cathares ou Albigeois*, I, 75.
(2) Il s'y tint un synode cathare, en 1167.

tercession de la Vierge et des saints, ni à l'efficacité des prières pour les morts, ni au mérite des œuvres, ni à la réalité du corps du Sauveur ; qu'ils repoussaient les images, la confession, tous les sacrements catholiques, sauf la sainte cène et le baptême, encore même n'admettaient-ils pas dans la Cène la transsubstantiation et dans le baptême l'usage de l'eau ; ils ne reconnaissaient que le baptême du Saint-Esprit, le *consolamentum*, qu'ils conféraient par l'imposition des mains, qui était une initiation au monde céleste et formait leur cérémonie capitale. En outre, ils renouvelaient en partie le Manichéisme oriental ; quoique divisés en dualistes absolus et mitigés, ils s'accordaient à admettre l'existence d'un Dieu bon, principe de la lumière, des esprits purs, roi du monde invisible, des intelligences supérieures, et d'un dieu mauvais, créateur du monde matériel, dispensateur des fléaux, séducteur de l'humanité, le Jéhovah de l'Ancien Testament. Ils croyaient, tous, à une restauration finale, au salut universel par Jésus-Christ, sans s'expliquer catégoriquement sur la nature de sa mission, à la métempsycose, afin que les âmes pussent s'épurer avant leur retour au ciel (1). Puis, sur toutes ces doctrines, sur les rapports des deux dieux, sur l'apparition des âmes, leur chute, leur restauration, sur la personne, la puissance, la vie de Jésus-Christ, sur l'eschatologie, la conformation des cieux, le bonheur futur, ils brodaient une myriade de poétiques légendes qui reproduisent assez sensiblement les anciens systèmes gnostiques et constituent une véritable mythologie. Ils ne s'en appuyaient pas moins sur l'autorité des textes du Nouveau Testament, grâces aux flexibles ressources de l'interprétation allégorique.

Vivant comme les Vaudois, dont la doctrine était bien plus strictement évangélique, vivant côte à côte avec le catholicisme, ils possédaient une puissante organisation d'Eglise, un culte, des prédications, un ministère actif, mais prudent. Désireux de se conformer au type de l'Eglise primitive, ils ne retenaient de la hiérarchie que l'épiscopat et le diaconat. Au-dessous de chaque évêque, étaient deux ministres : le *Fils majeur* et le *Fils mi-*

(1) C'est ainsi que l'âme qui, finalement devint saint Paul, avait successivement habité trente-deux corps. — Voir les *Actes de l'inquisition de Carcassonne*, 1305, Doat, 34, f° 96.

neur. Au décès de l'évêque, le Fils mineur ordonnait évêque le Fils majeur; celui-ci élevait le Fils mineur au degré de Fils majeur; et l'assemblée des fidèles élisait démocratiquement un Fils mineur que l'évêque ordonnait. Quant à l'Eglise, elle était divisée en diocèses, pareils au diocèses catholiques et subdivisés en diaconats. Des synodes réguliers traitaient les affaires d'intérêt général; la seule existence de ces corps exclut l'idée d'un chef, d'un pape albigeois, soutenue par quelques écrivains, et contre laquelle proteste l'ensemble de l'organisation si libérale des Albigeois.

Le culte était d'une extrême simplicité. On se réunissait dans des châteaux, des cabanes, des forêts, des prairies, des vallées, des cavernes : « Dieu est présent, » disaient-ils, « là où deux ou » trois sont rassemblés en son nom » (Matth., XVIII, 20); « Dieu » n'habite point de préférence dans les maisons bâties de main » d'hommes » (Actes, XVII, 24). Cependant, quelquefois, surtout en temps de paix, ils avaient des lieux fixes pour leur culte, dans plusieurs villes et châteaux forts du midi de la France. Dans ces lieux, on ne voyait point d'images, de statues, de croix, d'ornements d'aucune sorte, mais uniquement une table couverte d'une nappe blanche et portant un Nouveau Testament, ouvert au premier chapitre de l'Evangile selon saint Jean. Les ministres, et, en leur absence, les *Parfaits*, présidaient le culte; il s'ouvrait par la lecture du Nouveau Testament; cette lecture était accompagnée d'une prédication très-simple, mais vive, le plus souvent assaisonnée de polémique. Puis, venait le rite de la Bénédiction; les croyants croisaient leurs mains, s'agenouillaient, s'inclinaient trois fois, répétant ensemble à trois reprises : « Bénissez-nous, bénissez-nous, bénissez-nous; » et ils ajoutaient à la troisième : « Priez Dieu pour nous, pécheurs, » afin qu'il fasse de nous de bons chrétiens et qu'il nous con» duise à une bonne fin. » Le ministre et les autres Parfaits, les mains étendues vers eux, répondaient à chacune de leurs demandes : « Que Dieu vous bénisse ! » Et ils terminaient ainsi : « Dieu veuille faire de vous de bons chrétiens et vous » mener à une bonne fin ! » Alors, d'une commune voix, toute l'assistance prononçait l'Oraison dominicale, seule prière usitée chez les Albigeois, soit en public soit en particulier. Enfin, le ministre disait : « Adorons le Père, le Fils et le Saint-Esprit, »

et l'assemblée répondait : « Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec nous tous. »

Les fidèles formaient deux classes, ayant chacune son genre de vie particulier : les Croyants, sortis du catholicisme, adhérant à la doctrine cathare, mais n'étant pas initiés à tous les mystères ; les Parfaits, beaucoup moins nombreux, qui, par le rite, aussi important que solennel, du *consolamentum*, étaient affranchis de la matière et du dieu mauvais, et passaient de l'état de péché à l'état de perfection. C'est ce nom de Parfaits, en grec Καθαροί, qui leur a valu la dénomination de Cathares. Revêtus de manteaux noirs, sous lequel ils portaient une bourse de cuir contenant un Nouveau Testament, les Parfaits allaient à l'apostolique, en sandales, et ne possédaient rien en propre ; ils s'astreignaient à des observances rigoureuses, menaient une vie simple, austère qui leur attirait une légitime vénération. Leur irréprochable conduite arrachait l'assentiment même de leurs ennemis qui, dans leur désarroi, ne savaient assigner pour mobile à leurs vertus que le désir de mieux tromper le peuple : ainsi faisaient les pharisiens, en assignant au pouvoir de Béelzébul les miracles du Sauveur. Ils rompaient toute relation avec le monde, leurs amis et leur famille, à moins que ce ne fût pour exercer leur ministère. Mais ils étaient unis entre eux par les liens d'une étroite fraternité; ils avaient des signes particuliers de reconnaissance. Ils condamnaient avec rigueur le serment, l'usage de la viande et des aliments provenant d'animaux; ils prescrivaient l'homicide d'une manière absolue; défendaient de tuer les animaux autres que les reptiles ; et ne permettaient le mariage qu'aux Croyants.

Les Croyants devaient observer une vie réglée, active, économe, exercer la charité envers les pauvres, les prisonniers, les exilés, les malheureux, faire de fréquentes collectes pour les besoins de leur Eglise et bâtir des hospices pour les malheureux, les enfants abandonnés, les frères en voyage. Les Parfaits débutaient dans l'instruction des Croyants par un enseignement polémique sur les vices, les superstitions, la tyrannie du clergé. Ils représentaient les prêtres comme privés de tout caractère sacerdotal. Ils les accusaient d'avarice, de simonie, d'intempérance, de dureté, d'hypocrisie ; ils renouvelaient contre eux les reproches de Jésus aux pharisiens ; or, la perfection morale,

la pureté absolue, constituait seule la condition du ministère. Les Parfaits s'estimaient les vrais successeurs des apôtres ; et leur Eglise leur paraissait la véritable Eglise. Pour être sauvé, il fallait renier le catholicisme, embrasser leur foi, et, chose essentielle, recevoir, avant de mourir, le *consolamentum*, par lequel, délivré de l'empire de Satan, on passait dans la classe des Parfaits. La perte du Saint-Esprit, conféré par le *consolamentum*, entraînait le retour sous le joug de Satan, dans la damnation ; le frère *consolé*, coupable de cette chute, aussi grave que la chute primitive, ne s'en relevait que par un nouveau *consolamentum*, appelé la *Reconsolation* de l'âme.

Tel est en gros le catharisme ou albigéisme (1). C'en est assez pour saisir la valeur religieuse et morale de cette secte, qui faillit, un moment, supplanter le catholicisme dans le Midi. A ce sujet, le P. Lacordaire, dans sa *Vie de Saint-Dominique*, laisse échapper un aveu significatif, quoique empreint d'une médiocre sympathie... : « La plupart des barons favorisaient » l'hérésie ; les évêques ne montraient aucun souci de leurs » devoirs ; les catholiques fidèles n'étaient qu'en petit nombre » et l'erreur insultait, par le spectacle d'une vertu *factice*, aux » désordres de l'Eglise (2). » C'est manquer à l'histoire que de leur refuser une honorable place dans le déroulement de la civilisation et du christianisme ; leurs vertus *factices* n'étaient que la reproduction sincère de la vie chrétienne ; et si ces vertus se trouvaient insulter à l'Eglise régnante, ce ne pouvait être que par le contraste « avec ses désordres. » M. Schmidt, qui les a si parfaitement étudiés, leur rend ce bel hommage, tout en faisant la part de leurs aberrations : « Ils étaient actifs, labo- » rieux, hospitaliers, charitables, capables de toute espèce de » sacrifices ; ils donnaient gratuitement aux pauvres ce que » l'Eglise leur vendait pour de l'argent ; ils prenaient soin de » l'instruction de la jeunesse, du soulagement des pauvres et

(1) Voir, pour les détails, l'ouvrage si complet de M. Schmidt.

(2) Bien avant, le synode d'Avignon (1209), attribue les grands succès des Albigeois « à la coupable négligence des prélats qui, plutôt » mercenaires que pasteurs, ne protégent plus la maison d'Israël, etc.» Mansi, XXII, 785.

» des malades ; leur vie offrait l'exemple de la vertu rigide qu'ils » enseignaient ; ils étaient, en un mot, ce que la masse du clergé » catholique n'était plus (1). »

C'est sur ce peuple inoffensif et pur qu'à défaut d'arguments on déchaîna la plus horrible persécution. Quelques grands traits seulement de cette lamentable histoire. Jusqu'au pape Innocent III, on n'avait essayé que des demi-mesures, des disputes publiques, des sermons de moines, des anathèmes (2)... Tout avait échoué. Oubliant alors qu'un bon berger n'égorge pas ses brebis égarées, Innocent III se résout au dessein d'une extermination générale. En tuant les hérétiques, il pense tuer l'hérésie, comme si le fer et le feu peuvent rien contre la puissance de l'idée !

A cet effet, il publie, en 1208, une croisade contre les Albigeois ; il adresse un appel à tous les coins de l'Europe ; il promet aux croisés, comme appât, quarante jours d'indulgence et la dépouille des victimes. Alléchées par ces promesses, d'innombrables hordes, que quelques historiens évaluent à deux cent mille croisés, répondent à son appel. Un abbé de Cîteaux, Arnaud, est nommé généralissime.

Raymond VI, comte de Toulouse, qui jusque-là avait protégé les Albigeois, tremble pour son domaine et fait une humiliante soumission (3). Son neveu, au contraire, Raymond-Roger, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Albi et de Razès, se prépare à une résistance désespérée. Mais le nombre l'emporte ; Béziers succombe ; on y massacre vingt mille personnes : « Tuez-les tous, Dieu connaîtra ceux qui sont siens, » s'était écrié le fougueux généralissime.

De Béziers, les vainqueurs s'élancent sur Carcassonne, s'en

(1) Schmidt, I, 194.

(2) Saint Bernard lui-même (1147), était venu prêcher contre les Albigeois, dans la cathédrale d'Albi. En 1207, eut lieu, à Réalmont, une dispute publique et solennelle, entre les délégués du pape Innocent III et les ministres albigeois (*Bulletin histor.*, 1864, p. 201).

(3) Les principaux protecteurs de la secte étaient, outre Raymond VI, Raymond-Roger, vicomte de Béziers et de Carcassonne, Gaston VI, vicomte de Béarn, Gérard IV, comte d'Armagnac, Bernard IV, comte de Comminge, Raymond-Roger, comte de Foix.

emparent par trahison, pendent cinquante Albigeois et en brûlent quatre cents! Quant à l'intrépide vicomte, il fut incarcéré dans la tour de son propre palais.

Un des chefs les plus marquants de la Croisade était Simon de Montfort; cet homme peu scrupuleux, cruel, dévoré d'ambition, avide, prit possession des domaines confisqués du malheureux vicomte. La terreur gagna de proche en proche; Castres, une des places les plus importantes de l'Albigeois, se rendit, puis Lombers, Montréal, Fanjaux.

Mais, en novembre 1209, Raymond VI, s'apercevant que malgré sa soumission si complète on convoitait ses Etats, reprend les armes; et, de concert avec le roi d'Aragon, il soulève les diocèses d'Albi, de Carcassonne et de Béziers. Les Albigeois, fugitifs dans les montagnes, avec leurs ministres et leurs évêques, reparaissent et se livrent à de terribles représailles; ils avaient été particulièrement irrités de ce que Simon de Montfort avait fait brûler vifs, à Castres, un Parfait et un Croyant, malgré la rétractation de ce dernier.

Simon s'empare de nouveau du pays, mutile une centaine de prisonniers dans le château de Bram (en Lauragais), assiége Lavaur (1211), passe au fil de l'épée femmes, enfants, vieillards, précipite la châtelaine de Lavaur, vivante, dans un puits qu'il comble de pierres, et livre aux flammes quatre cents Albigeois qui meurent, « en chantant les saints cantiques (1). »

Effroyable barbarie qui, jetant l'épouvante dans les cœurs, ouvrit à Montfort toutes les places de l'Albigeois. Seul, le formidable château d'Hautpoul, dernier refuge des Albigeois éperdus, tient tête au vainqueur. Mais, en avril 1212, Simon y pénètre avec ses troupes et se venge cruellement de son audace, en le détruisant de fond en comble.

Tranquille de ce côté et convoitant les riches plaines du comté de Toulouse, il tourne ses armes contre Raymond VI; forcé de lever le siége de Toulouse, il revient à la charge avec un secours de nouveaux croisés; il gagne la bataille de Muret, où périt le roi d'Aragon, allié de Raymond, et se fait investir du comté de

(1) « Fouc pilhada touta la dita villa, sans laissar rès en laqualla; » fouc trobada una granda richessa. » *Hist. de la guerre des Albigeois*, par un ancien auteur anonyme.

Toulouse. Puis, il recommence la campagne; et, après une longue série de revers et de succès, il vient assiéger Toulouse qu'il avait reperdue; frappé d'une pierre, il expire sous les murs de cette ville, le 25 juin 1216. Son fils Amaury de Montfort lui succède, plein de ressentiments contre les Albigeois.

Une nouvelle croisade est prêchée; elle est dirigée par le fils de Philippe-Auguste (1219). Raymond VI et son fils se défendent avec vigueur; la mort du père laisse au fils tout le fardeau; néanmoins, il contraint Amaury à un armistice et obtient même plein droit de plusieurs conciles. Ce qui n'empêche pas le pape d'entraîner Louis VIII, roi bigot, dans une autre expédition contre Amaury. Louis VIII trouve la mort dans cette campagne; mais son fils Louis IX poursuit son idée; la guerre traîne et se termine enfin, le 12 avril 1229, par le traité de Paris; dans l'une des clauses, le jeune Raymond jure fidélité au roi et à l'Eglise et s'engage à rechercher les hérétiques pour les punir.

Ainsi se termine cette odieuse croisade qui dura vingt ans, de 1209 à 1229, qui ravagea les châteaux, les villes, les riches campagnes du beau pays de la Langue d'Oc, et dans laquelle périrent plus de quatre cent mille personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition ! Hélas ! ce n'était pas encore fini.

Comme la secte était vivace, affaiblie mais non détruite, le cardinal Saint-Ange, légat du pape, convoque un concile à Toulouse, vers la fin de 1229, et fonde à Toulouse le tribunal de l'Inquisition, pour mieux mener à bonne fin l'œuvre commencée. On déclare suspect d'hérésie : quiconque possédera une Bible, ne se confessera pas et ne communiera pas trois fois l'an; tous les garçons et filles, de douze à quatorze ans, élevés ou non dans l'Albigéisme, devront prêter à Rome serment de fidélité; une prime de deux marcs d'argent est accordée aux délateurs, et les propriétés des hérétiques seront vendues à l'enchère; dans chaque localité, trois commissaires spéciaux feront la chasse aux hérétiques, depuis la cave jusqu'au grenier, et les dénonceront aux baillis; les baillis, les seigneurs, les officiers, se livreront eux-mêmes aux plus rigoureuses perquisitions; quant aux prêtres, quatre fois par an, ils reliront les statuts à la commune assemblée. Exclusivement confiée à l'Ordre des Dominicains (1),

(1) Saint Dominique, prêtre espagnol, accompagna en France l'évê-

l'Inquisition devint un tribunal de destruction et de terreur, que rien n'arrêtait dans sa férocité. Les moines blancs entreprirent cette mission de sang avec une sorte de rage farouche. En peu de temps, les prisons regorgent de malheureux, arrêtés sur une vague dénonciation, sur un simple soupçon; c'est au point que « non-seulement l'argent manqua pour la construction » des prisons nécessaires, mais qu'on ne peut même réunir, à » cet effet, assez de mortier et de pierres (1). »

Ils exilèrent et confisquèrent sans compter. Ils ensanglantèrent tout le Midi. « En 1223, on ne voyait dans les rues (Tou» louse) que malheureux traînés par des satellites, ou pour aller » au supplice ou pour subir l'interrogatoire qui devait y con» duire. Les cadavres même étaient tirés de leurs sépulcres » pour subir une condamnation (2). » Ils promenaient au milieu des populations indignées, mais tremblantes, les ossements des hérétiques ou les cadavres en décomposition, en criant à son de trompe : « Qui fera ainsi, périra ainsi (3) ! » Les Capitouls, révoltés de cette sauvagerie, interdisent par une ordonnance de faire procès aux morts; aussitôt, pour les braver, les inquisiteurs « exhument plus de vingt cadavres, les traînent dans la » fange des rues, et donnent aux Toulousains le hideux specta» cle d'un immense auto-da-fé de corps putrifiés (4). »

que d'Osma. Ils s'arrêtèrent tous deux dans le Languedoc; et pendant que Simon de Montfort exterminait les hérétiques, l'Ordre des Frères-Prêcheurs ou des Dominicains, fondé par saint Dominique (1215), poursuivit à outrance le même but, par un ensemble de mesures tristement célèbres et baptisées du nom sinistre d'*Inquisition*. — A proprement parler, l'Inquisition remonte à Pierre de Castelnau et aux autres moines de Cîteaux qui l'accompagnaient (1204). Mais ce fut saint Dominique qui, le premier, reçut le titre d'Inquisiteur général : et c'est de lui que datent son organisation puissante et sa terrible activité. L'Inquisition a surtout prospéré en Espagne. En France, l'esprit public n'a jamais pu la supporter longtemps. Mais c'est à Toulouse (triste gloire !) qu'elle a été fondée; et c'est de là qu'elle s'est propagée à Rome, à Venise, en Espagne, en Portugal, en Amérique.

(1) Schmidt, I, 301.

(2) Durozoi, *Annales de Toulouse*, I, 293.

(3) Vidal, *Résumé de l'hist. du Languedoc*, 266.

(4) F. de Portal, *Les descendants des Albigeois et des Huguenots*, p. 44.

Les Albigeois se cachent terrifiés; les catholiques sont exaspérés de tant d'arrogance et de barbarie; la haine, amassée dans le cœur du peuple par des atrocités sans égales, éclate en soulèvements terribles. Une émeute chasse les inquisiteurs de Narbonne; ils se réfugient à Cordes; et là, trois d'entre eux sont massacrés, au moment où ils allumaient un bûcher. A Albi, le dominicain Arnaud Catalan brûle vifs deux hérétiques et en bannit douze autres; de plus, malgré l'horreur générale, « il se » rend la pioche à la main dans le cimetière de Saint-Etienne, se » fait indiquer la tombe d'une femme morte depuis peu, et donne » les premiers coups de pioche. La population furieuse s'élance » sur lui pour le tuer; et c'est à grand'peine qu'il échappe de » ses mains (1). » A Rabastens, un autre dominicain, Cellani, condamne le plus riche Albigeois de la ville à être maçonné vivant entre quatre murs; à Gaillac, il en fait suspendre un autre par les pieds, au sommet d'une haute tour; à Puylaurens, il fait périr plusieurs personnes et rase les fortifications.

Non-seulement les Parfaits et les Croyants sont impitoyablement jetés dans les flammes, mais les catholiques même, s'ils témoignent la moindre sympathie, subissent un sort semblable. A Toulouse, fatigués de leur sanglante oppression, peuple et magistrats s'unissent pour les expulser, ainsi que l'évêque, qui était de leur ordre; six dominicains périrent dans cette affaire. A Carcassonne, objets de l'exécration publique, ils sont obligés de fuir précipitamment. A Avignonet, dans le Lauragais, la population, conduite par le bailli et le seigneur de Mirepoix, massacre à coups de haches trois dominicains, deux franciscains, sept familiers du Saint-Office, parmi lesquels un archidiacre de Toulouse : ces malheureux avaient envoyé au bûcher plusieurs de leurs parents et de leurs amis, et ils arrivaient encore avec l'intention de les décimer. Partout se produit une réaction spontanée qui, dans certaines villes, suspend les procédures inquisitoriales, et, dans quelques autres, abolit pour jamais le sanglant tribunal. A Cordes, le peuple furieux se jette sur ces tigres, au moment où ils conduisaient un patient au bûcher, les massacre et les précipite dans un puits au milieu de la place (2).

(1) Mary-Lafon, *Hist. du midi de la France*, III, 26.

(2) A cette occasion, une solennelle excommunication fut prononcée

Quoique pourchassée de partout, l'Inquisition ne perd pas courage, et, quelques années après, reparaît plus implacable que jamais. Elle poursuit les pauvres Albigeois dans les campagnes, dans les cavernes, et les brûle par centaines.

Le château de Montségur, à l'extrémité méridionale du Toulousain, leur demeure pour dernier refuge. Là, les Parfaits, les Ministres, les Diacres, les Croyants, traqués comme des bêtes fauves, trouvent un sûr abri derrière les hauts remparts; là, se célèbrent encore tous leurs rites, l'ordination des évêques, le *Consolamentum*. Bientôt, en perdant ce dernier asile, ils vont tout perdre.

Aiguillonné par les inquisiteurs, Raymond VII marche contre cette place forte, surnommée la synagogue de Satan, la tête du Dragon. Repoussé par un héroïsme désespéré, il y entre enfin, le 14 mars 1244; deux cents Parfaits sont livrés aux flammes par les inquisiteurs, sans procès ni jugement.

C'est le dernier acte du grand drame de la guerre des Albigeois, qui vient d'attirer sur le pays trente-cinq ans d'effroyables calamités.

Cependant l'Eglise cathare, qui personnifiait la liberté de conscience et de pensée, survécut encore un demi-siècle à cette grande catastrophe, malgré la recrudescence de la persécution. Les inquisiteurs, en effet, disposent de nouveaux moyens pour leur œuvre de destruction; intimidés par le massacre de leurs collègues, ils se font donner par le pape Innocent IV une troupe armée, qui désormais s'occupa à leur place de rechercher et d'exécuter les Albigeois.

Munis de cette nouvelle force, ils rallument les bûchers sur tous les points. De plus en plus réduits, sans espoir de gagner les nouvelles générations et de voir la tolérance se rétablir, les

cée contre Cordes, et ne fut levée qu'après quatre-vingt sept ans, par les inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne, le vicaire général d'Albi et le provincial des Jacobins. Ils mirent même pour condition que les consuls de Cordes, en grand costume, tête nue, genou à terre, feraient amende honorable, que le puits serait muré par une large pierre, sur laquelle une chapelle surmontée d'une croix serait érigée; et dans la chapelle seraient dites des messes à l'intention des inquisiteurs massacrés.

Albigeois vont demander aux Républiques italiennes la paix et la liberté que la patrie leur refuse. Pourtant, il en demeure encore un bon nombre que les seigneurs, çà et là, protégent ouvertement.

L'Eglise ne triomphe qu'avec lenteur; mais elle se montre aussi opiniâtre dans son fanatisme, que les Cathares inébranlables dans leur foi. De temps à autre, papes et conciles redoublent le zèle des inquisiteurs, déjà si ardents eux-mêmes; l'hérésie, comme une de ces plantes qui repoussent sans fin, semble pousser à mesure qu'on l'extirpe. Le contraste de la vie des Bonshommes avec les mœurs dissolues du clergé leur attire une irrésistible vénération; et leurs malheurs, sans exemple, touchent les âmes les plus endurcies. On cite, en particulier, un moine du couvent d'Ardorel, près Mazamet, qui mourut hérétique (1274) (1). Un autre fait, révélant la vitalité de l'Albigéisme à cette époque, se trouve dans la fondation de la ville de Réalmont (1272), par Guillaume de Cohardon, sénéchal de Carcassonne, qui comptait ainsi détruire plus facilement « les repaires d'hérétiques, leurs croyants et leurs fauteurs, » que favorisaient trop les forêts environnantes (2). »

Depuis la réunion du comté de Toulouse à la couronne de France (3), les rois de France soutinrent les inquisiteurs; et le pape Grégoire X les stimule vivement. En 1274, ils découvrent et brûlent une foule de Parfaits et de Croyants; plusieurs parviennent à s'échapper en Lombardie. Les Parfaits qui demeurent se réfugient dans les forêts et les gorges inaccessibles, vivant comme ils peuvent, et se hasardant, de temps à autre, à visiter les Croyants éparpillés dans les campagnes. De derrière les monts également, des Parfaits viennent, au péril de leur vie, faire des tournées pastorales, pour entretenir la foi des fidèles : Quatre siècles après, les pasteurs huguenots expatriés devaient tenir une conduite absolument pareille vis-à-vis de leurs fidèles décimés par les persécutions du grand roi!

(1) Arch. de l'Inquisit. de Toulouse, Doat, XXV, f° 2.

(2) Arch. du département du Tarn.

(3) Jeanne, fille de Raymond VII, fut mariée avec Alphonse, frère de saint Louis, avec cette clause qu'à défaut d'héritiers, le pays de Toulouse reviendrait à la France; ce qui arriva en 1271.

En 1278 encore, eurent lieu de nombreuses exécutions de Parfaits et de Croyants rentrés de l'exil; les inquisiteurs dépassèrent même tellement toutes les bornes, que des rumeurs générales s'élèvent contre eux; poussée à bout, comme le fut plus tard la population des Cévennes, qui s'arma de désespoir en 1702, la secte cathare se réveille avec puissance; les émigrés rentrent en foule; les débris se rejoignent; l'organisation se rétablit; et les tronçons du *Dragon* se multiplient comme par enchantement. Mais l'Inquisition est fortement soutenue par Philippe le Bel (1306). Ce roi craignait que le Midi n'aspirât à recouvrer son indépendance et à se donner à l'Infant de Majorque, Ferdinand. En conséquence, il fournit aux inquisiteurs les troupes qu'ils lui demandent; et ceux-ci déploient de nouveau toutes leurs fureurs; comme un vent d'orage ils dispersent la secte; elle se reforma bien encore quelques autres fois; mais, finalement, elle ne compta plus que des membres isolés, craintifs, simulant la conversion pour échapper aux flammes; toute trace de cette noble et malheureuse protestation se perd dans l'histoire vers le milieu du quatorzième siècle.

Ce qui ne se perdit pas, ce furent les souvenirs de ces grands confesseurs, de leur vie sainte, de leur héroïsme, de leur constance, de l'implacable persécution qui éteignit ce lumignon brillant dans les ténèbres.

Ce qui ne se perdit pas, ce fut l'éternel besoin de piété vivante et de liberté; ce fut l'esprit même de l'Albigéisme qui survécut au dernier des Albigeois.

Il est permis de croire que ces traditions sacrées ne furent pas tout à fait étrangères à l'apparition des *Cagots méridionaux* (1). En tout cas, c'est à coup sûr à cette cause que doivent être attribués, en grande partie, les merveilleux progrès des Vaudois à cette époque, et l'enthousiasme avec lequel le Languedoc embrassa la Réforme au seizième siècle. Tant il est vrai qu'on peut comprimer mais non détruire les légitimes aspirations de l'âme humaine; et que, loin de tuer l'hérésie en tuant les hérétiques, on lui prépare, par ces semences de sang, de plus sûrs triomphes pour l'avenir.

(1) En 1514, les cagots de la Haute-Navarre, dans une requête au pape Léon X, disent eux-mêmes que leurs ancêtres ont été Albigeois.

B, page 16.

Lefèvre d'Etaples, pieux et savant professeur de Paris, s'occupait à recueillir les *Légendes des Saints*. Rebuté par ces grossières fables, il se rejette sur l'étude de la Bible, notamment sur les épîtres de saint Paul, qui répandent en lui la vive lumière de la vérité. Cette vérité, il l'imprime dans un ouvrage, après l'avoir professée dans sa chaire de Sorbonne, où il répétait souvent ce mot qui renfermait une révolution : « C'est Dieu » seul qui, par sa grâce, par la foi, justifie pour la vie éter» nelle. » Guillaume Farel, son disciple, et comme lui lecteur assidu de l'Ecriture, embrasse avec ardeur les convictions de son maître. Or, ceci se passait en 1512 !

Leur ami Briçonnet, évêque de Meaux, navré de l'état religieux et moral de son diocèse, s'entoure, pour le régénérer, d'hommes qui, par leur science et leur vie chrétienne, puissent entraîner à leur suite clergé et fidèles. De ce nombre sont : Lefèvre, Farel, Michel d'Arande, G. Roussel, Vatables. Mus d'un saint zèle, et n'ayant en vue que l'intérêt de l'Eglise romaine, avec laquelle ils ne songent nullement à rompre, ces hommes enseignent, prêchent, visitent, exhortent, et déterminent un mouvement religieux, strictement chrétien; ceux qui y participent reçoivent bientôt le sobriquet d'*hérétiques de Meaux*.

Tout cela s'accomplissait sous l'inspiration du pieux évêque Briçonnet; et, en 1521 déjà, Lefèvre avait publié en français les quatre Evangiles, que l'évêque faisait gratuitement distribuer aux pauvres, « n'y épargnant ni or, ni argent; » preuve que le réveil religieux remonte haut en France.

Pour se convaincre encore que la Réforme, au lieu d'être une importation étrangère, est bien née sur le sol français, on n'a qu'à dresser le tableau comparatif de ses débuts dans les autres nations : La Suisse fut réformée par Zwingle en 1516; l'Allemagne par Luther en 1517; l'Angleterre par Tyndale en 1526, par Ridley en 1530, par Latimer en 1534; l'Ecosse par Hamilton en 1525, par Knox en 1550; l'Espagne par Jean d'Avila (1540); la Suède par Anderson en 1527; l'Italie par des

proscrits venus de Suisse et de France, et la Pologne également par des proscrits de Suède et d'Allemagne, etc. On peut ainsi s'assurer que si le mouvement religieux fut, plus tard, favorisé en France par les influences étrangères, il y éclata soudainement, spontanément; là, comme ailleurs, les besoins étaient pressants, et ils trouvèrent leur satisfaction. On calomnie la France, quand on la déclare naturellement irréligieuse; certaines périodes de l'histoire, notamment les commencements du seizième siècle, attestent le contraire.

C, page 71.

Dans un mandement, tristement célèbre, l'Archevêque de Toulouse invita, en 1862, les fidèles à célébrer du 16 au 23 mai, la commémoration du « fait glorieux, » qui s'accomplit à Toulouse en mai 1562; il dit, dans une note justificative, que c'est la journée du triomphe et non le massacre qu'il veut célébrer; car « l'Eglise a horreur du sang! » Toulouse et la France s'émurent vivement; la presse de la capitale et de la province jeta un unanime cri de réprobation, et le gouvernement interdit les cérémonies extérieures d'un jubilé, « qui n'est autre chose que » la commémoration d'un douloureux et sanglant épisode de » nos anciennes discordes religieuses... qui peut exciter, parmi » les différentes classes de citoyens, des divisions et des hai» nes et troubler la paix publique » (*Moniteur* du 10 avril 1862).

Mais cela n'empêchera nullement que chaque année, à la même époque néfaste, contre toutes les convenances, contre la loi la plus formelle, la même procession ne se déroule dans Toulouse; pour cette année seulement, à cause de l'intervention du *Moniteur*, la vue en sera épargnée aux descendants de ceux qui furent égorgés. N'y aurait-il pas mieux à faire que d'exhumer les vieilles défroques de trois cents ans, d'entretenir, comme dit Voltaire, la mémoire de ce qui devrait être oublié, et d'offrir « à des frères dissidents, » auxquels dans le plus onctueux langage on se déclare « tendrement uni de cœur, » le spectacle d'une plaie qu'on cherche à raviver?

Il est donc encore bien éloigné le jour où la vie chrétienne s'élèvera à la hauteur des principes chrétiens! Et qu'ils con-

naissent peu l'état des esprits, ces écrivains qui semblent ne plus croire à la puissance du fanatisme dans notre patrie ! Si le fanatisme n'était qu'un fantôme, il serait mort-né le jubilé toulousain, après l'ardente polémique des journaux et l'affront officiel du *Moniteur*. Loin de là ! il a été célébré avec un élan et une pompe extraordinaires, au milieu d'une affluence plus extraordinaire encore : irrécusable démenti infligé par les faits à ceux qui croient l'intolérance sans échos, sans racines, sans multitudes à son service. S'il est vrai qu'une notable partie des classes éclairées en ont horreur, il n'est pas moins certain que les foules, toujours les dernières à emboîter le pas du progrès, sont encore à sa dévotion, et qu'une étincelle suffirait encore pour les embraser.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt quelques extraits de la presse politique sur le projet de jubilé toulousain. Le grand retentissement qu'il eut nous engage à faire les citations suivantes :

« Selon M. l'Archevêque, ce n'est pas le massacre qu'il s'agit » de célébrer, mais bien la préservation de la foi catholique. » Mais la foi catholique n'a jamais été en péril. Les protestants » combattaient au seizième siècle pour obtenir ce que la Révo- » lution seule a pu leur donner : la libre célébration de leur » culte. Si l'Eglise catholique, au lieu de se montrer persécu- » trice eût été tolérante à cette époque, comme elle a été obli- » gée, bien malgré elle, de le devenir depuis 89, les guerres de » religion n'auraient pas eu d'objet, et rien n'indique que le » voisinage du culte protestant eût été plus dangereux alors » pour le catholicisme qu'il ne l'est aujourd'hui. Il nous semble » donc, qu'au lieu de célébrer son *triomphe*, l'Eglise catholique » aurait quelque lieu d'en être humiliée. »

A. Guéroult, *Opinion nationale*, 14 avril 1862.

« C'est en l'honneur d'une Saint-Barthélemy que M. l'Arche- » vêque de Toulouse tient ce langage onctueux ; c'est pour la » solennisation du plus odieux guêt-apens qu'il annonce un ju- » bilé, des processions solennelles et une indulgence plénière ! » C'est ainsi qu'il veut « renouer la chaîne du passé ! » Com- » ment peut-il encore se trouver des esprits assez aveuglés » pour ne pas comprendre que toutes les confessions religieu-

» ses, toutes les sectes, tous les partis ont le plus pressant in-
» térêt à laisser s'enfoncer dans l'oubli la mémoire des ignomi-
» nieux excès où les a poussés le fanatisme ? Quel serait l'effet,
» à Paris, si M. le cardinal Morlot proposait de solenniser le
» 4 août 1572 ? Ou bien, dans un autre ordre d'idées, que
» penserait-on de républicains qui proposeraient de fêter l'an-
» niversaire des massacres de septembre ? »

A. Nefftzer, *Temps* du 8 avril 1862.

« Il y a, dans l'explication publiée par l'Archevêque de Tou-
» louse, un sophisme, qui, pour être transparent, n'en mérite
» pas moins d'être relevé. M. l'Archevêque compare le jubilé
» qu'il a voulu célébrer aux *Te Deum* que l'Eglise chante en
» l'honneur d'une victoire remportée par la patrie : ce n'est pas
» du sang que se réjouit l'Eglise, c'est du triomphe de son
» pays... Cette comparaison est un faux fuyant, il n'y a qu'un
» moyen de repousser l'ennemi avec lequel on est en guerre,
» c'est le canon... Il n'en est pas de même des doctrines reli-
» gieuses. Elles ont à leur disposition d'autres arguments que
» des coups de fusils. Elles peuvent, elles doivent triompher
» par la persuasion, par l'exemple des vertus chrétiennes, par
» la force qui est dans la vérité. Si elles ne savent vaincre par
» ces moyens, c'est qu'elles méritent d'être vaincues. Une re-
» ligion qui voit son salut dans les massacres est une religion
» qui abdique. »

Ed. Schérer. *Temps* du 14 avril 1862.

« On n'empêchera pas la conscience publique de protester
» contre la pensée impie et la prétention insensée d'exhumer,
» pour les glorifier au dix-neuvième siècle, ces détestables
» souvenirs. Puisqu'on essaie d'embrouiller une question mo-
» rale en y mêlant une question historique, il nous sera bien
» permis de rappeler que si les chefs du parti calviniste, comme
» le prétend le *Monde*, après M. Laurentie, livraient Le Havre
» aux Anglais et promettaient de leur livrer Dieppe, les li-
» gueurs et les chefs du parti catholique ont voulu livrer la
» France au roi d'Espagne. Est-il nécessaire de relever ces pi-
» toyables subterfuges ? Mon Dieu ! non ; M. l'Archevêque de
» Toulouse n'a pas invité formellement les fidèles à célébrer les

» massacres du 16 mai 1562... Mais ce qu'il n'a pas osé faire
» directement, ne l'a-t-il pas fait indirectement et de la façon
» la moins équivoque, en invitant les fidèles à célébrer « le
» fait glorieux qui s'est accompli dans cette journée à Toulouse ! »
» Ce fait glorieux n'était-il pas assez connu dans les traditions
» locales du pays pour dispenser le prélat de mettre les points
» sur les *i?* On ne veut pas fêter un massacre, non; mais on
» veut fêter la journée où ce massacre a été commis, voilà tout.
» Or, y a-t-il un moyen de fêter cette journée et de remercier
» Dieu pour la délivrance de la ville, sans le remercier aussi pour
» les quatre mille assassinats commis par les catholiques sur
» les protestants, au mépris d'une capitulation solennellement
» jurée?... Encore une fois, nous serions curieux de savoir ce
» que ces revenants du moyen âge répondraient aux revenants
» d'une époque plus rapprochée de nous qui proposeraient de
» célébrer, par des fêtes publiques, les anniversaires du 2 sep-
» tembre 1792 et du 21 janvier 1793, en se retranchant derrière
» cette distinction ingénieuse qu'ils ne veulent célébrer ni les
» massacres, ni le régicide, mais le triomphe de la bonne
» cause et la *patrie sauvée.* »

Louis Alloury, *Journal des Débats* du 10 avril 1862.

D, page 190.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR DE LAMER (député de Castres), DE CE QU'IL FERA ENTENDRE DE LA PART DU ROI DE NAVARRE A MM. LES CONSULS ET HABITANTS DE CASTRES.

Premièrement, leur remontrer comme la plupart des Eglises du Languedoc et autres du ressort de la cour du Parlement de Tolose, désirent l'établissement de la Chambre my-partie dans la ville de Castres, comme estant l'une des plus propres, commodes et mieux assises que null' autre dudit ressort.

Et afin que ladite ville demûre toujours en sureté, faudra choisir un nombre des plus paisibles habitants, et faire un règlement comme ont fait ceux de la ville d'Agen, faisant tenir quelques-uns aux portes, continuer la ronde et faire quelquefois patrouilles.

Et d'autant que l'établissement de la chambre aportera beaucoup de commodités et profits aux habitants de ladite ville et lieux circonvoisins, ils doivent d'autant plus désirer de l'avoir ; joint que tous ceux de la Religion poursuivront plus seurement et plus commodément leurs procès et affaires en ladite ville que ailleurs.

Et sera remontré de la part du sieur roy de Navarre, que les assemblées tenuës depuis la conférence du Languedoc et aillieurs que les Eglises Réformées dudit ressort, ont requis sa Majesté faire établir ladite Chambre en ladite ville de Castres, et qu'après avoir mis en délibération cette affaire, il ne s'est trouvé ville ni lieu plus propre et commode en tout le Languedoc pour toutes les Eglises que ladite ville de Castres.

Partant, Sa Majesté les prie ne faire aucune difficulté en cet endroit, et les asseure qu'il s'employera toujours pour leur considération, et leur faire plaisir en toutes les occasions qui s'en présenteront et qu'ils le connoîtront à l'effet.

Cependant, ledit sieur roy de Navarre prie lesdits sieurs consuls et habitants de Castres, de renvoyer le plus promptement que faire se pourra, ledit sieur de Lamer avec leur consentement, et considérer mûrement qu'il importe que ladite Chambre soit mise en lieu de seureté et qu'en fait de telle importance, il faut préférer le bien public au particulier d'aucuns qui bien souvent cherchent difficultés sans occasions.

Fait à Mazères, le 17 avril 1579.

Henry DUFAY.

Communiqué par M. Charles Lourdes de Mazamet.

D (*bis*), page 184.

Voici les considérants qui précèdent le jugement rendu contre le ministre Olaxe, par le colloque tenu à Caraman en Lauragais, le 18 mars 1593 :

Au nom de Dieu, soit notoire à tous les fidèles que les ministres et anciens, assemblés en corps dans la ville de Caraman en Lauragais (le colloque assemblé les 23, 24, 25, 26, 27, 28 mars), ont arrêté contre M. Gaspard Olaxe, espagnol de nation, ministre de l'Eglise de Sourèze, le jugement qui s'ensuit ; vu : les

réquisitions de M. Pierre Dumas, ministre; déclaration faite par ledit Olaxe, espagnol de nation, ministre de ladite Eglise de Sourèze, touchant certains points de doctrine par lui publiquement exposés à Castres, le 23 décembre dernier, signé Ligonier, ancien, contenant seize articles; requête présentée par ledit sieur de Lagrange, à l'assemblée du colloque d'Albigeois, tenue au mois de février dernier, signé Bouffard, requérants lui être fait droit sur icelle; les inquisitions faites d'autorité du juge de Sourèze, avec la requête présentée par le syndic dudit Sourèze; attestations de pasteurs et anciens de Montélimart et du sieur de Villettes, sénéchal de ladite ville, contenant plusieurs erreurs mises en avant par ledit Olaxe, lorsqu'il habitait en icelle, le 3 février dernier; lettres de M. de Ferréol, ministre de Montélimart, écrites aux pasteurs et anciens des Eglises de Montpellier et Nîmes pour faire tenir à l'Eglise de Castres, pour l'avertir de la vie et fausses opinions tenues en ladite ville de Nîmes, contenant plusieurs mensonges et hérésies semés par ledit Olaxe en ladite ville, pour raison desquels fut chassé d'icelle, du 24 desdits mois et an; — deux lettres des ministres de Montpellier, des 28 et dernier desdits mois, exhortant de couper les surgeons des maux et escandales faits par ledit Olaxe; lettres de M. de Condommerc, ministre, sans date, mais signée dudit Olaxe, et son seing vérifié par ladite assemblée par accaration de plusieurs autres de ses seings se ventant par icelle d'avoir accordé Galessius, principal du collége dudit Castres, avec les ministres de ladite ville sur le différend de la doctrine et opinion dudit Galezius, touchant le baptême de sa fille et avoir fait confesser auxdits ministres qu'ils étaient en erreur, et trouvait l'opinion dudit Galezius bonne; actes du colloque tenu à Puylaurens, au mois dernier d'août, signé Fangeaux, conducteur de l'action, où certains points de doctrine sur lesquels M. Preissac et ledit Olaxe étaient en différends furent jugés, et censures y écrites portant injonction audit Olaxe de parler en plus grande révérence de la chair de Jésus-Christ à l'avenir et ne prêcher en moine, ainsi s'accorder à la façon des autres fidèles ministres. Extrait des actes du colloque d'Albigeois, tenu à Castres en février dernier, contenant le renvoi pour le jugement de la doctrine et mœurs dudit Olaxe, en ce colloque, signé Roussel, conducteur. Neuf lettres écrites tant par ledit Olaxe, anciens du consistoire, juge et

consuls dudit Castres, attachées et envoyées par eux à cette assemblée et aux Eglises de Puylaurens et Sourèze, pour réponse à l'assignation donnée audit Olaxe, de se trouver en ce colloque portant ses raisons et ses excuses de ne s'y pouvoir trouver, moins d'approuver les actes d'icelui, attendu la délégation du sieur Nicolas, ancien de l'Eglise de Castres, et de Pélissier, député du juge, consuls, procureur du roi et autres officiers de ladite ville, ayant représenté que ledit Oláxe ne se pouvait présenter en cette assemblée parce qu'il est seul ministre audit Castres, même qu'il se serait trouvé mal et ne pouvait hasarder de se mettre en chemin, étant indubitable que s'il le faisait, il serait meurtri : partant, requérait l'assemblée que vu ce-dessus et qui partie d'icelle est suspecte audit Olaxe, que le jugement d'icelui doit être sursis jusqu'à un autre colloque et synode autrement, eux étant retournés à Castres, il y en aurait trois ou quatre qui s'opposent audit Olaxe, qui seraient maltraités, d'autant plus que la populace leur courrait sus ; attestation faite par MM. Jouy conservateur et secrétaire du roi, Defaure, ministre de Briatexte et du Caila, ancien, député du colloque d'Albigeois pour se trouver en ladite assemblée avec ledit sieur Roussel, qu'eux étant présents et assistants au colloque d'Albigeois, ledit Olaxe, comme on voulait procéder au jugement de ses erreurs et déportements, ne le voulut jamais souffrir qu'il ne fût fait à la présence de toute l'Eglise de Castres et dit cela en pleurant et en tempestant, voulant sortir à force pour émouvoir le peuple, de quoi il fut empêché par plusieurs de ladite assemblée ; et enfin, ce que le sieur Bourgaud, ministre, leur a dit qu'il prêchait un jour de mercredi, pendant ledit colloque, que ledit Olaxe entra au temple par la petite porte, et ayant parlé à plusieurs, il émut tellement le peuple qu'il quitta le prêche et s'en alla avec ledit Olaxe au collége où ledit colloque se tenait : ont semblablement attesté lesdits sieurs Defaure et du Caila que le dimanche, pour la cène de la Noël dernier, et après-dîner, ledit Olaxe s'en allant prêcher à Villegoudou, il trouva la demoiselle de la Bruyère, à laquelle il dit qu'il ne s'était pas préparé, la priant de lui vouloir donner texte pour prêcher, et tel qu'il fut agréable au sieur de Lagarrigne, ayant ensuite prêché que les bons et les mauvais reçoivent le propre corps de Jésus-Christ en la sainte cène ; les bons à salut, les mauvais à

condamnation, et que ceux qui l'avaient repris étaient de mauvais prêtres, marauds, sots, ignorants, et persévérant seraient hérétiques : ayant pour texte le 53e verset, du chapitre VI de saint Jean, affirmant ledit Defaure et du Caila, le tout résulter des actes du consistoire et colloque dudit Castres.

E, page 226.

EXTRAIT DE LA PRISE DE TEILLET.

« Nous Henri, duc de Rohan, pair de France, prince de Léon,
» etc., au sieur de Bleaumont, salut; attendu les violences com-
» mises contre ceux de la religion réformée des provinces de
» Languedoc et de Guyenne, par les troupes et gens de guerre
» qui y ont été envoyés depuis peu, pour tâcher de surprendre
» quelques places tenues par lesdits de la Religion, et que la
» ville de La Rochelle s'est jointe aux armes et conseils de
» M. de Soubise, pour le bien et conservation d'icelle et des autres
» Eglises de ce royaume, pour en tant qu'en nous maintenir et
» conserver l'autorité de ses édits, et prévenir les desseins de
» ses ennemis ; nous vous avons donné et donnons tout pouvoir
» par le présent de vous saisir au plus tôt avec tel nombre de
» soldats que besoin sera du lieu et place de Teillet, icelle mettre
» en bon état, la garder et conserver pour le service desdites
» Eglises, à la charge de tenir en icelle des soldats faisant pro-
» fession de ladite Religion, dont dès à présent nous vous avons
» avoué et avouons, et tous ceux qui vous assisteront comme de
» chose faite de notre ordre, et commandement exprès pour
» le bien et service desdites Eglises. — Fait à Castres, ce
» 10 avril 1625 ; Henri de Rohan. » (Archives départementales d'Albi, nos 55 et 59, *procès-verbaux, actes divers* et *correspondance* entre le baron de Lescure et Ventadour, lieutenant général du roi en Languedoc.)

F, page 227.

ATTESTATION DU BRUSLEMENT DU CHATEAU DE LA VOULTE.

« Nous, soussignés, certifions et attestons à tous ceux qu'il » appartiendra que, pendant les guerres civiles de 1625, M. de » La Voulte, vivant dans l'obéissance du roi, près de M. le » marquis de Malause, en qualité de son gentilhomme et » escuier, les rebelles s'étant saisis de sa maison et château de » de La Voulte au comté de Castres, où il y avoit une grosse » tour carrée et maschicoulis avec pont-levis et palissades, de « laquelle ils faisoient mille maux, courses et ravages sur les » bons serviteurs de Sa Majesté, plusieurs seigneurs et gentils- » hommes du voisinage ayant entrepris de la forcer pour se » mettre à couvert de ces violences, nous auroient employés à » exécuter ce bon dessein qui nous réussit si heureusement » qu'il ne s'y perdit qu'un seul homme, et que ceux qui étaient » dedans s'étant rendus à vie sauve après que le pétard eut joué » et le feu mis au pont-levis, nous entrâmes dans cette tour où » tout ce qui s'y trouva fut pris par les soldats et tous les pa- » piers brûlés, dont ils se chauffèrent toute une nuit. Et cela » pouvons déclarer en Dieu et conscience, comme ayant été » présent et assistant, en témoignage de quoi nous sommes » soussignés. »

Suivent huit signatures :

Bounos, Fontaine, Polier... (La Jaladié).

G, page 243.

LETTRE DU DUC DE ROHAN AU SYNODE DE CASTRES.

« Messieurs,

» Je vois avec un grand contentement qu'après les calamités » qui nous ont travaillé, il a plu à Dieu, par la bonté et la jus-

» tice du roi, de faire jouir les Eglises de ce royaume du calme
» et de la liberté tant nécessaires, dont la tenue de votre assem-
» blée nous est un témoignage très-certain. Aussi, ai-je cru
» être de mon devoir de m'en réjouir avec vous, comme des
» choses que j'ai le plus ardemment désirées et plus constam-
» ment poursuivies. C'est ce qui m'a obligé de prier M. de
» Beaufort, de qui le zèle et affection à l'Eglise de Dieu sont
» connus à un chacun et qui a été ez temps qui se sont passés,
» fidèle témoin de mes actions, de vous rendre celle-ci, et vous
» assurer que je n'ai jamais eu et n'aurai jamais avec la grâce
» de Dieu, désir qui me sollicite plus vivement, que celui de
» l'avancement de sa gloire, du service du roi, de la paix de son
» Etat et de la consolation en icelui de toutes vos Eglises ; et
» combien que nous voyons que les artifices des ennemis com-
» muns de l'Etat et de l'Eglise aient été encore assez puissants
» pour apporter des délais très-pernicieux à l'exécution des
» volontés de Sa Majesté, par les modifications qu'on a apportées
» à ses édits, ou plutôt opposées, et vous ravir par ce moyen
» avec une insigne injustice, l'entière jouissance des grâces et
» libertés qu'il nous a octroyées par sa clémence, je m'ose pour-
» tant persuader que par vos prières à Dieu, et par la conti-
» nuation de vos très-humbles remontrances envers Sa Majesté,
» nous obtiendrons enfin l'exécution de ses royales promesses,
» ce qui est nécessaire pour notre subsistance, pour le service
» de Dieu et le sien; et que votre innocence sera enfin plus forte
» que toute la contradiction de vos ennemis. Je m'assure, Mes-
» sieurs, que vous, qui êtes appelés d'une façon toute particu-
» lière, pour réparer les ruines qu'on veut faire à la maison de
» Dieu, y emploierez votre zèle et votre prudence par affection,
» et que Dieu, bénissant vos travaux, leur donnera l'efficace
» nécessaire. Quant à ce qui me concerne, je vous supplie de
» croire que je ne m'écarterai jamais de cette route et qu'il n'y
» aura que les ennemis du roi, de l'Etat et de l'Eglise qui puis-
» sent avec aucune apparence de raison, noircir parmi les gens
» de bien la sincérité de mes déportements. Je m'assure que
» vous en prendrez une ferme créance; ce qui m'obligera de
» prier Dieu qu'il lui plaise de présider à votre sainte assem-
» blée par son esprit, et de faire réussir vos délibérations à sa
» gloire et au bien de son Eglise, d'aussi bon cœur, que je suis,

» Messieurs, votre très-humble et très-affectionné à vous faire
» service.

» Henri de Rohan.

» De Nismes, le 20 septembre 1626. »

H, page 307.

LISTE DES PASTEURS ET DES ÉGLISES DE L'ALBIGEOIS ET DU LAURAGAIS (1620-1626),

Extraite de la *France protestante*, VIe partie, p. 315.

Colloque d'Albigeois :

Castres : Balaran, J. Josion, Dupin, P. Savois, Josias Dancau, ministres.
Réalmont : Raffin et J. Voisin, ministres; P. Testar, ancien.
Lacaune : Fr. Fabry, ministre.
Viane : Miramont, ministre; Sam. du Fresne, ancien.
Vabres : Dacier, ministre; P. de Combolasse, ancien.
Pont-de-l'Arn : De Vaux, ministre; Ph. Maroule, ancien.
Castelnau : J. Gérard, ancien.
Anglès : J. Balaran fils, ministre.
Roquecourbe : Bodier, ministre; D. Viguier, ancien.
Briatexte : Reissac, ministre; Jos. Grasset, ancien.
Lombers : Daneau, ministre.
Montredon : Ph. Le Nautonnier, ministre.
Brassac ; J.-Et. Balaran puîné.
Espérausses et Berlats : Nadal, ministre.
Saint-Amans : Espinasse jeune.
Lacabarède : Audibert, ministre; Et. Caries, ancien.
Paulin : Baschet, ministre; J. Trembley, ancien.
Lacrouzette et Ferrières : Fr. Rigail, ministre.
La Case : T. Gau, ministre.

Colloque du Lauragais.

Cuq : Desaignes, ministre; P. Baux, ancien.
Le Mas-Sainte-Puelles : Guérin, ministre.

Sorèze : André Béranger, ministre.
Revel : Espinasse cadet, ministre.
Puylaurens : Ant. Garrissoles, ministre ; de la Curne, ancien.
Mazamet : Roussel, ministre ; de Baux, ancien.
Saint-Paul et Damiatte : J. Villemur, ministre.
Carmaing : Dupuy, ministre ; Nathanaël Nadassus, ancien.
Aussillon : Abel Vialas, ministre.

Il y avait certainement alors d'autres Eglises encore, et qui ne sont pas ici mentionnées, parce qu'elles ne devaient pas avoir envoyé de représentants au colloque d'où ont été extraits ces noms ; nous citerons, entre autres : Aiguefonde, Labastide-Rouairoux, Jijou et Jijounet, Vénès.

I, p. 281.

Complétons ce tableau par les noms de quelques ministres trouvés dans les *deux registres de naissances, mortuaires et mariages de l'Eglise de Roquecourbe, 1645-1661 et 1652-1665*. Les ministres faisant un service d'alternat, on comprend que, dans un registre tout local, se rencontrent les noms de tous ceux de la contrée : 1645, Griffolières, ministre de Roquecourbe ; 1645, Bordier, ministre de Castres ; 1646, Barnot, ministre de Roquecourbe ; 1648-1653, Gâches, ministre de Castres ; 1648, Voisin, ministre de Lacrouzette ; 1649, Bonafous, ministre de Castelnau ; 1650, Rigal, ministre de Vabres ; 1650, Lamye, ministre du Pont-de-l'Arn ; 1650, Cayrol, ministre de Paulin ; 1650-1655, de Jaussaud, ministre de Castres ; 1650, Bigaye, ministre de Réalmont ; 1650, Coural, ministre de Roquecourbe ; 1650, Savois, ministre de Castres ; 1651, Coras, ministre de Réalmont ; 1650, Des Planes, ministre de La Béchounié (Montredon) qui, le 5 novembre 1651, dans le temple de La Béchounié, bénit le mariage de noble Philippe de Nautonnier, sieur de Castelfranc, et de mademoiselle de Cardaillac, fille de feu messire Jean-Louis de Cardaillac, baron de Montbrun. Le même bénit, en 1651, dans le château de Saint-Germier, le mariage de sieur Jacques de Payliau, sieur Lapayreigne et demoiselle Marie de Tinol ; 1652, Coras, ministre de Roquecourbe ; 1652, Viala, ministre de Lacrouzette ; 1652, Rochefort, ministre de Castelnau ; 1653, Ro-

chefort, ministre de Roquecourbe; 1654, Bellecour, ministre de Roquecourbe ; 1654, Boudin, ministre de d'Espérausses; 1655-1658, de Lasserre, ministre de Roquecourbe; 1654, Bellecour, ministre de Castres; 1656, Coras, ministre de La Béchounié ; 1656, Viguier, ministre de Réalmont; 1657, Lacaux, ministre de Viane; 1657, Vailla, ministre de Brassac, fait un baptême dans l'Eglise du Bès; 1658, Lasserre, ministre de Roquecourbe, bénit le mariage de noble Adrien de Nautonnier, sieur de Castelfranc, avec demoiselle Rachel de Bosquet, de Castres; 1658, Lacaux, ministre de Berlats; 1659, Verdier, ministre de Viane; 1661, Clausade, ministre de La Béchounié, bénit, dans le temple de Roquecourbe, le mariage de Jean Escale, notaire royal, et de Marie Fosse, habitant Les Fournials; 1661, Gau, ministre de La Caze, bénit un mariage dans l'Eglise de Castres; 1663, Viala, ministre de Roquecourbe; 1664, Cabibel, ministre de Roquecourbe ; 1665, Jean Viguier, ministre de Réalmont; 1665, Bonnafous, ministre de Castres.

D'après quelques notes intercalées postérieurement, on voit que Boudger a été ministre à Roquecourbe, en 1614, et Viguier, ministre aussi à Roquecourbe, en 1629.

De l'examen attentif de ces registres, ressortent trois faits :

Le premier, que les pasteurs changeaient souvent d'Eglise; les synodes *prêtaient*, pour un, deux, trois ans, le pasteur d'une Eglise à une autre Eglise; quelquefois ce *prêt* se changeait en *don*; c'est ainsi qu'en 1656, le ministre Baux, de Mazamet, après avoir remplacé à Montpellier Michel Le Faucheur, nommé à Paris, fut *prêté* à l'Eglise de Castres, pour y remplacer Gâches, prêté lui-même à Paris. Ce *prêt* de Baux, autorisé par le synode d'Uzès, du 3 mai 1656, fut converti en *don* par le synode de Montpellier du 26 avril 1657.

Le deuxième fait résultant de l'étude des registres, c'est que les pasteurs faisaient un service de roulement, puisque, dans la même Eglise, les pasteurs de tous les environs célébraient baptêmes et mariages.

Le troisième fait, c'est que les registres d'un lieu mentionnent souvent des actes célébrés, accomplis dans d'autres Eglises.

J, p. 297.

Synode de Haut-Languedoc, tenu à Castres (1651), sous la présidence de P. Savois. Vabres : Rigail, ministre ; de Castelverdun et du Teil, anciens. Castelnau : Sers, ministre ; de Fonblanc et Rey, anciens. Castres : Savois, Gâches, Jaussaud, ministres ; Malacare et Crouac, anciens. Anglès : Balaran, ministre ; de La Forterie, ancien. Brassac : Vialas, ministre; Laraguion, ancien. Lacrouzette : Vialas, ministre; Térond, ancien. Lacabarède : Carrière, ministre ; Fost, ancien. Lacaune : Larivoire, ministre ; Brousson, ancien. Roquecourbe : Coras, ministre ; Celarier, ancien. Espérausses : Ollier, ministre ; d'Escroux, ancien. Paulin : Ducayrol, ministre ; Lavivié, ancien. Sorèze : Bourdin, ministre ; La Blaquière, ancien. Puylaurens : Bonnafous, ministre ; Fournier, ancien. Revel : Bonnafous, ministre; Guillermi, ancien. Mazamet : Gérard, ministre ; Bel, ancien. Saint-Paul-Damiatte : Voisin, ministre; de Scallier, ancien. Réalmont : Viguier, ministre. Montredon : Des Planes, ministre. Saint-Amans : de L'Espinasse, ministre. Aussillon : Mallebiou, ministre. Carmaing : Calas et Banous, anciens. Ferrières, baron de Ferrières, ancien. Sénégas : baron de Sénégats, ancien. La Caze : Lautter, ancien. Pont-de-l'Arn : de Montlédier, ancien. Excuses de Viane et de Briatexte.

H, p. 307.

Synode de Loudun (1659). Castres : Davin, de Jaussaud, Daneau, Ladevèze, de La Caux, ministres. Lacaune : Corducher, ministre. Anglès : Balaran, ministre. La Cabarède, Labastide, Les Verrières, Carriez, ministre. Vabres : Oulez, ministre. Viane : Verdier fils, ministre. La Caze ; Gau, ministre. Montredon : Clausade, ministre. Roquecourbe : Lasserres, ministre. Brassac : Dazeaux, ministre. Puylaurens : Jean Bonnafous aîné, ministre. Revel : Bonnafous puisaîné, ministre. Carmaing : Barres, ministre. Sorèze : Caussé, ministre. Aiguefonde, Aussillon, Saint-Alby : Malabiou, ministre. Saint-Amans :

Lacoste, ministre. Saint-Paul Damiatte, Cuq : Voisin, ministre. Espérausses : Jean de Beyne, sieur d'Escroux, ancien. Cette liste, toute évidemment incomplète qu'elle est, puisque Mazamet, Réalmont, Paulin, Pont-de-l'Arn, Sablayrolles, Ferrières, etc., sont omis, donne pourtant une idée des forces du protestantisme, au moment où va s'engager la dernière bataille.

K.

Synode de HAUTE-GUYENNE (1667). Réalmont : Viguier, ministre. Ferrières : Campagne, ministre. Sénégats ; Lacalm, ministre. Puylaurens : Bonnafous, ministre ; de Foubas, ancien. Cuq : Bonnafous, ministre. Revel : de Jaussaud, ministre. Mazamet : Cam, ministre. Carmaing : Lespinasse, ministre. Lacaune : Bardou, ministre ; Vassalan et Caunac, anciens. Castres : Lavergne, ministre ; Bissol et Rey, anciens. Pont-de-l'Arn : Baux, ministre. Brassac : Caseaux, ministre ; Boulade, ancien. Castelnau : Conducher, ministre ; de Terrail et Calmels, anciens. Espérausses : Martin, ministre ; Roquecizières, ancien. Jijounet : Baron, ministre. Viane : Lacaux, ministre ; Sévérac, ancien. Vabres : Ladevèze, ministre.

L, p. 321.

Synode provincial de SAINT-ANTONIN, 12 septembre 1668, embrassant Haut-Languedoc, Montalbanais, Ariége, Rouergue, Lauragais. Puylaurens : Gomerc, ministre ; et Faujeaux, ancien. Mazamet : Baron, ministre ; et Tournier, ancien. Sorèze : Causse. Revel : de Jaussaud. Damiatte : Voisin, ministre. Cuq : Bonnafous, ministre. Castres : Verdier, ministre ; et Dacier, ancien. Lacaune : Bardou, ministre. Labastide-Rouairoux : Favas, ministre. Viane : Lacaux, ministre ; Sévérac, ancien. Brassac : Boulade, ancien. Sénégats : Lacalm, ministre. Briatexte : Grasset, ministre. Roquecourbe : Cabibel, ministre. Paulin : Ducayrol, ministre. Réalmont : Viguier, ministre. Montredon : Lasserre, ministre. La Caze : Gau, ministre. Anglès : Galibert, ministre. Sablairolles : Escalle, ministre. Cas-

telnau : Conducher, ministre. Vabres : Ladevèze, ministre. Ferrières : Bardou, ministre. Lacrouzette : Tessier, ministre. Espérausses : Martin, ministre. Pont-de-l'Arn : Tournier, ministre; et Lacombe, ancien.

De Jaussaud, fut nommé président; Bardou, de Saint-Antonin, vice-président; Ladevèze et Dacier, secrétaires.

M, p. 339.

Synode provincial de Saint-Antonin. 15 septembre 1672. Calmon : Rival, ministre; Baron, ancien. Mazamet : Bernard, ministre; Rivière, ancien. Revel : Lavernie, ministre; Dumas, ancien, Labastide et Saint-Amans : Fabas, ministre. Pont-de-l'Arn : L'Espinasse, ministre. Lacabarède : Pepin, ministre. Montredon : Sers, ministre. Lacrouzette : Escalle, ministre. Roquecourbe : Tissier, ministre. Sorèze : Causse, ministre. Cuq : Pérez, ministre. Castres : Ladevèze, ministre; Floureaux, ancien. Réalmont : Viguier, ministre; et Martel, ancien. Puylaurens : A. Martel, ministre; Favar, ancien. Damiatte : Voisin, ministre; Mallabiou, ancien. Lacaune : Martin, ministre : Cros, ancien. Vabres : Verdier, ministre. Espérausses : Lasserre, ministre. Anglès : Galibert, ministre. Castelnau : Lacalm, ministre. Brassac : Cabibel, ministre. Sénégats : Icard, ministre. Ferrières : Bardou, ministre. Paulin : Ducayrol, ministre. La Case : de Gau, ministre. Sablairolles : Oulès, ministre. Saint-Amans : Bonnafous, ministre. Carmaing : Darnatigue, ministre.

N, p. 340.

Synode provincial de Castres, 14 septembre 1673. Puylaurens : Martel, ministre. Mazamet : Baron, ministre. Sorèze : Causse, ministre. Cuq : Roques, ministre. Aiguefonde : Campdomer, ministre. Castres : Lacaux, ministre; de Ligonier, ancien. Réalmont : Viguier, ministre. Viane : Laroqueboye, ministre; Bruniquel, sieur de Campguilhem, ancien. Vabres : Mialhe, ancien; et Verdier, ministre. Espérausses : Lasserre, ministre. Anglès : Salvain, ancien. Castelnau : Lacalm. La-

caune : Martin, ministre. Brassac : Cabibel, ministre. Montredon : Ave, min. Sénégats : Icard, ministre. Lafenasse : Bardou, ministre. Paulin : Ducayrol, ministre. Labastide : Favard, ministre. Lacrouzette : Escalle, ministre. Saint-Amans : Bonnafous, ministre. Lacabarède : Pépin, ministre, doué de grands dons qui, en 1673, renonce au ministère. Sablairolles : Bonnafous, ministre. Nombre d'Eglises non représentées.

O, p. 349.

Synode provincial de Milhau, du 18 octobre 1674. *Lauragais*. Revel : Quinquiry, ministre ; et Durand, ancien. Sorèze : Causse, ministre. Puylaurens : Arbussy et Perez, ministres. Mazamet : Vernoux, ministre. Damiatte : Mallabiou, ancien. Castelnaudary : de Juge, ancien. Saint-Amans : Bonnafous, ministre ; Bellegarde, ancien. Aiguefonde : Campdomerc, ministre. *Albigeois*. Castres : de Jaussaud, ministre ; de Ligonier, ancien. Viane : Laroqueboye, ministre. Vabres : Verdier, ministre. Anglès : Icard, ministre ; de Raissac, ancien. Espérausses : Lasserre, ministre. Castelnau : Lacalm, ministre. Lacaune : Martin, ministre ; Fuzier, ancien. Brassac : Cabibel, ministre. Sénégats : de Juge, ancien (1). Ferrières : Bardou, ministre. Paulin : Vèzes, ancien. Labastide : de Juge, ancien. Lacrouzette : Escalle, ministre. Roquecourbe : Galès, ancien. Pont-de-l'Arn : Tournier, ancien. Lacabarède : Dumas, ministre. La Caze : de Gau, ministre. Sablairolles : Bonnafous, ministre.

P, page 356.

Synode provincial de Camarès, du 15 au 23 octobre 1676, *colloque de Lauragais*. Revel : de Camone, ministre ; de Dumas, ancien. Sorèze : lettre d'excuse. Puylaurens : Martel, ministre ; Raynaud, ancien. Caraman : Darnatigue, ministre ; de Veaumurt, ancien. Mazamet : de Barou, ministre ; Samuel Rimoire, an-

(1) L'année suivante, Daniel de Pradal fut nommé ministre à Sénégats.

cien. Cuq : Loquet, ministre. Damiatte : Malabiou, ancien. Castelnaudary : Rollande, ancien. Saint-Amans-Villemagne : Caussade, ministre. Saint-Amans(-Soult)-*Villemoindre* : Bonnafous, ministre. Aiguefonde : Quinquiry, ministre. *Colloque d'Albigeois*, Castres : Cadenir, ministre ; de Tour, ancien. Réalmont : Viguier, ministre ; Plagnes, ancien. Viane : Laroqueboye, ministre ; Sévérac, ancien. Vabre : de La Vernie, ancien. Espérausses : de Lasserre, ministre ; de Puech, ancien. Anglès : Icard, ministre ; Raissac, ancien. Castelnau : de Lacalm, ministre ; de Corbière, ancien. Lacaune : D. Martin, ministre ; du Causse, ancien. Brassac : Cabibel, ministre ; de Peyramon, ancien. Montredon : Sever, ancien. Sénégats : Pradalié, ministre ; Chabbert, ancien. Ferrières : Bardou, ministre. Paulin : Rose, ancien. Labastide-Rouairoux : Favart, ministre. Roquecourbe : Oulez, ministre ; de Cambon, ancien. Pont-de-l'Arn : Alquier, ancien. Lacabarède : Dumas, ministre. Lacaze : de Gaumin. Sablairolles : Bonnafous, ministre ; Veaute, ancien. Lettres d'excuse de Lacrouzette, Briatexte, Aiguefonde.

Q, page 373.

Synode provincial de Caussade du 4 au 12 novembre 1677. *Colloque d'Albigeois*. Castres : Lacaux, ministre ; Mallabiou, ancien, Réalmont : Viguier père, ministre ; Conte, ancien. Lacaune : Martin, ministre ; Senil, ancien. Viane : Laroqueboye, ministre ; Rabaud de Rieucapel, ancien. Anglès : Rupey, ministre ; Laplace, ancien. Sablairolles : Calvet, ministre. Castelnau-de-Brassac : Bonnafous, ministre. Vabres : Lacalm, ministre. Lacabarède : Dumas, ministre. Labastide : Favart, ministre ; de Campas, ancien. Espérausses : Richard, ministre. Pont-de-l'Arn : Campredon, ministre. Ferrières : Bardou, ministre. Sénégats : Oulez jeune, ministre. Montredon : Sers, ministre. Lacaze : Cabrol, ancien. Paulin : Du Cayrol, ministre. Lacrouzette, Roquecourbe, Brassac, lettres d'excuse. *Colloque de Lauragais*. Castelnaudary ; Rivals, ministre ; Bernadou, ancien. Puylaurens : Arbussy, ministre ; Fanjaux, ancien. Revel : Laterruche, ministre ; Portun, ancien. Sorèze : Caussé, ministre. Caraman : Darnatigue, ministre. Saint-Amans-Villemagne

(Valtoret), Saint-Amans-Villemoindre ou Saint-Amans-Labastide : lettres d'excuse. Mazamet : Vernoux, ministre; Beaux, ancien. Aiguefonde : Quinquiry, ministre. Damiatte : Voisin, ministre; Cabrunié, ancien. Saint-Paul : Cosounade, ancien. Cuq : Loquet, ministre.

R, page 375.

Synode provincial de Saverdun du 18 au 26 septembre 1678. *Colloque d'Albigeois.* Castres : de Jaussaud et Ladevèze, ministre; Vame, avocat, ancien. Réalmont : Viguier, ministre ; Moréal, ancien. Lacaune : Martin, ministre; Pomier, ancien. Viane : lettre d'excuse. Anglès : Oulès, ministre. Sablairolles : Veaute, ancien. Castelnau : Bonnafous, ministre ; Bardou, ancien. Vabres : excuse. Brassac : Cabibel, ministre. Roquecourbe : excuse. Lacabarède : Bonnet, ministre. Labastide-Rouairoux, Briatexte, Pont-de-l'Arn, Sénégats, Paulin : lettres d'excuse. Espérausses : Richard, ministre. Ferrières : Bardou, ministre. Montredon : excuse. Lacaze : Benez, ministre. Lacrouzette : Escalle, ministre; Téron, ancien. *Colloque de Lauragais.* Castelnaudary : Isarn, ancien. Puylaurens : Pérez et Rivals, ministres ; Réguis, ancien. Revel : Laroque, ministre; Dayroux, ancien. Sorèze, Damiatte, Saint-Paul, Cuq : lettres d'excuse. Caraman : Darnatigue, ministre, et de Bret, ancien. Saint-Amans-Villemagne (Valtoret) : Clausade, ministre. Labastide-Saint-Amans : Bonnafous, ministre. Mazamet : Baron, ministre ; Bordes, ancien. Aiguefonde : Baladié, ministre.

S, page 379.

Synode provincial de Réalmont, à partir du 21 septembre 1679. *Colloque d'Albigeois.* Réalmont : Viguier, ministre ; Barreau et Bruniquel, anciens. Castres : Ladevèze, ministre; Ricard et Pujol, anciens. Lacaune : Martin, ministre ; de Calmels, ancien. Viane : Laroqueboye, ministre ; Azam et Fromen, anciens. Anglès : Oulès, ministre. Sablairolles : de Ligonier, ministre ; Bouisset, ancien. Castelnau : Bonnafous,

ministre; Benoît et Corbière, anciens. Vabre : Lacalm, ministre ; de Buc et Gâches, anciens. Brassac : Cabibel, ministre; Banquet, ancien. Roquecourbe : Campdomer, ministre ; Cayre et Gallen, ancien. Lacabarède : Bonnet, ministre. Labastide-Rouairoux : Lamothe, ministre. Briatexte : Rastoul, ancien. Espérausses : Richard, ministre ; Puech, ancien. Pont-de-l'Arn : Campredon, ancien. Ferrières : Bardou, ministre; Dejean, ancien. Sénégats : Bourdil, ministre. Montredon : Sever, ministre; de Castelfranc (1) et Rech, anciens. Lacaze : Benech, ministre; Bruniquel et Couteau, anciens. Paulin : Ducayrol, ministre; de Raissac et Barthès, anciens. Lacrouzette : Escalle et Thérondet, ministres; Sévérac et Guilhot, anciens. *Colloque de Lauragais.* Puylaurens : Rivals, ministre ; Puech-coulon, ancien. Revel : Quinquiry, ministre; Reverdy, ancien. Sorèze : Causse, ministre; Labrou, ancien. Carmaing : Darnatigues, ministre; Mercier, ancien. Saint-Amans-Villemagne (Valtoret) : Clausade, ministre. Labastide-Saint-Amans (Soult) : Bonnafous, ministre ; Bonnafous, ancien. Mazamet : Bermont, ministre; Bosviel, ancien. Aiguefonde : Balaguier, ministre; David et Galibert, anciens. Damiatte : Voisin, ministre; Cabrilles, Montagut, anciens. Cuq : lettre d'excuse.

Les colloques d'Armagnac, de Haut-Quercy, de Rouergue, de Bas-Quercy, de Foix, complétaient le synode provincial.

T, page 387.

Synode provincial de Mauvezin du 18 septembre 1681. *Colloque de Lauragais.* Toulouse : Larivière, pasteur; Rapin de Thoyras, avocat, ancien. Puylaurens : Martel, ministre; Puech-

(1) ***Adrien le Nautonnier***, sieur de Castelfranc, fils de Philippe, sieur de las Planes, et frère de Jean, ministre à Montredon. Le régime des incompatibilités n'existait pas alors. Il eut trois fils et sept filles, dont l'aîné abjura sous le feu de la persécution, mais seulement de bouche, puisque son fils fut ministre, et dont les neuf autres donnèrent un exemple d'héroïque fermeté, bien que plusieurs ne fussent que de simples enfants : dans les âmes bien nées, *la valeur* n'attend pas le nombre des années.

coulon, ancien. Revel : Lavergne, ministre ; de Palleville, ancien. Caraman : Darnatigues, ministre ; Clausade, ancien. Saint-Amans-Villemagne, Aiguefonde, Cuq, Sorèze : lettres d'excuse. Labastide-Saint-Amans : Bonnafous, ministre. Mazamet : Vernoux, ministre ; de Lagarde, ancien. *Colloque d'Albigeois*. Castres : de Juge de Fabrègue, ministre ; de Vignals et Pujol, anciens. Réalmont : Viguié fils, ministre ; Coras, ancien. Lacaune : Martin, ministre ; Ducausse, avocat, ancien. Viane : Lasserre, ministre. Anglès : Oulès, ministre. Castelnau : Bonnafous, ministre. Sablairolles : de Ligonier. Vabres : Lacam, ministre. Labastide-Rouairoux : Lamothe, ministre. Briatexte : Thérondet, ministre. Espérausses : Richard. Famille de Burlats : Bouniols, ministre. Pont-de-l'Arn : Campredon, ministre. Ferrières : Bardou, ministre ; de Berlats, ancien. Brassac, Roquecourbe, Lacabarède, Sénégats, Lacrouzette : lettres d'excuse. Montredon : Sers, ministre. Lacase : Benech, ministre. Damiatte : Voix, ministre ; de Corneillan, ancien. Paulin : Vèze, ancien.

U, page 395.

Requête des consuls d'Hautpoul-Mazamet, disant qu'Hautpoul, chef de bailliage, avait divers priviléges avant la réunion du comté de Toulouse à la couronne, en 1372. Mais Hautpoul, « situé sur la croupe d'une montagne, ayant voulu jouir des » fruits de la tranquillité publique, avait bâti dans la plaine la » ville de Mazamet, qui s'agrandit beaucoup, et forma, avec » Hautpoul, un même consulat. » Les consuls trouvèrent à propos d'enfermer de bonnes murailles et de fossés ladite ville de Mazamet, durant les temps difficiles, pour se mettre à couvert des irruptions des Anglais (quatorzième siècle, guerre de Cent ans contre la France), ce qui leur avait été permis par le roi, qui leur avait donné la propriété des murs et fossés, moyennant une faible indemnité, et parce que la situation de Mazamet est très-commode « pour les manufactures de laine et » débit de grains et de bestiaux, soit pour la quantité des eaux » qui passent dans la ville et qui font de belles prairies, soit » pour la fertilité des terres. » Ces raisons avaient été exposées au roi en 1517, avec prière d'établir à Mazamet un marché chaque

mercredi et trois foires par an. Ces demandes avaient été accordées avec lettres patentes, « pour en jouir à toujours, pleinement » et paisiblement. » On en avait donc joui jusqu'en 1681, à l'instar des marchés de la ville de Castres. Et même, le 4 décembre 1609, on avait obtenu un jugement de *maintenue* et une nouvelle confirmation en 1665, avec les mêmes droits et les mêmes priviléges que les autres fois et que les autres marchés des environs. Aussi, Mazamet réclame-t-il avec énergie son droit de coup dont elle a toujours joui, dont jouit Castres ; et, n'étant pas en état, d'ailleurs, de supporter cette suppression, pas plus que celle d'autres tailles, « à cause qu'ils ont été pillés et brûlés » en 1628, lorsque ladite ville de Mazamet, qui était occupée par » ceux de la R. P. R., fut forcée, brûlée et rasée, comme re- » belle, par l'armée du roi. » Excellentes raisons, raisons sans réplique et qui auraient dû valoir à Mazamet le respect et le maintien de ses antiques droits ; mais Mazamet avait un grand tort : c'était d'être protestante. On aurait pu faire et l'on faisait grâce à des malfaiteurs ; mais pardonner à des gens qui se permettent de n'être pas de la religion du roi, — c'eût été le comble de la folie ; et ni les hommes, ni le temps n'étaient mûrs pour cette largeur de conscience et d'esprit. Le *grand roi* lui-même, loin de devancer son époque, la suivait plutôt en traînard (Archives communales de Mazamet).

V, page 404.

Synode provincial de Saint-Antonin, du 26 septembre 1682. *Colloque de Lauragais*. Puylaurens : Pérez, ministre ; Bonnafous et Barreau, anciens. Revel : Lavergne, ministre ; de Palleville, ancien. Sorèze : Causse, ministre. Caraman : Darnatigues, ministre ; Dupuy et Laville, anciens. Mazamet : Vernoux, ministre ; Puech, ancien. Aiguefonde : Balaguier, ministre ; d'Aiguefonde, ancien (1). Cuq : Loquet, ministre ; Favart, ancien. *Colloque d'Al-*

(1) Les barons d'Aiguefonde se sont toujours faits remarquer, parmi les plus fermes, les plus intelligents, les plus généreux soutiens du protestantisme ; ils ont payé de leurs personnes dans les synodes, dans les députations, sur les champs de bataille ; ils faisaient presque

bigeois. Castres : de Jaussaud, ministre ; Pujol, ancien. Lacaune : Martin, ministre ; Serin et Galtier, anciens. Anglès : Oulès, ministre. Castelnau : Bonnafous, ministre. Sablairolles : Malecare, ministre ; Lagrane, ancien. Vabres : Lacalm, ministre. Roquecourbe : Campdomer, ministre ; Melier et Galer, ancien. Labastide-Rouairoux : Lamothe, ministre. Briatexte : Thérondet, ministre. Espérausses : Richard, ministre. Pont-de-l'Arn : Campredon, ministre. Ferrières : Perrin, ministre ; Duval, ancien. Montredon : Sever, ministre. Lacaze : Benech, ministre. Paulin : de Raissac, ancien. Lacrouzette : Corbière, ancien. Damiatte. Sénégats, Lacabarède, Brassac, Viane : lettres d'excuse.

X, page 407.

Jacques Viguier, ministre à Réalmont, subit en 1683 (1) la condamnation suivante du parlement de Toulouse : 100 livres d'amende, interdiction de sa charge, bannissement hors du ressort de la Cour. Cette sentence fut portée contre lui, à la suite d'un long interrogatoire devant le parlement, rapportée dans le *Bulletin historique*, plein d'intérêt, et duquel résulte avec éclat sa parfaite innocence. Il est notamment accusé, *mais sans preuve aucune*, par des gens qui veulent le perdre : 1° De n'avoir pas salué Mme de La Grave, nouvelle convertie ; 2° de l'avoir injuriée, alors qu'au contraire il avait été insulté par elle

le pendant des fameux Villettes de Montlédier leurs voisins. Celui qui vivait au temps de Voltaire s'employa activement en faveur du malheureux Sirven qui, du reste, était feudiste sur ses propres terres ; le baron d'Aiguefonde correspondit alors avec Voltaire pour la délivrance de cette victime du fanatisme ; cinq lettres de Voltaire furent adressées à Aiguefonde à l'adresse du baron. La race est maintenant éteinte ; le dernier des barons d'Aiguefonde qui a clos la série de ces nobles défenseurs du libre Evangile et de la libre foi, vient de mourir, muni des sacrements de l'Eglise : il s'était fait catholique à l'époque de son mariage.

(1) Il avait été détenu seize mois, sans qu'on osât faire juger sont procès, malgré plusieurs suppliques qu'il avait adressées au roi. Le début de la poursuite remonte à avril 1681 (voir le *Bulletin historique*, 1854, p. 519).

et maltraité par son domestique; 3° d'avoir empêché Marie Périer de se convertir et de se marier avec un catholique, ce qui était absolument faux; 4° d'avoir porté sa robe de son domicile au temple, gratuite calomnie; 5° d'avoir consolé des malades à haute voix, en présence de plusieurs personnes; 6° d'avoir, dans ses consolations et ses prêches, employé les termes de temps fâcheux, temps de persécution; ce n'était pas, et quand ç'eût été! 7° d'avoir empêché Rose de Bouillon de la Fenasse de se convertir; il n'était jamais entré chez elle! 8° d'avoir fait l'imposition de ses gages, sans présence de magistrat, ce qui était aussi faux que le reste.

Qu'on en juge par quelques-unes des réponses de ce noble pasteur :

« Je fus, » dit-il lui-même, « appelé par un huissier, vers » neuf heures du matin. On me conduisit au palais, et j'entrai » les fers aux pieds en la grand'chambre. Dès que je fus en- » tré, on me fit mettre à genoux, et Monsieur le premier pré- » sident me fit présenter un tableau par un garde-sac, sur » lequel on voulait que je misse la main, à la manière des ca- » tholiques romains, pour prêter le serment. Mais au lieu de » cela je levai la main, sans l'approcher de ce tableau, à notre » manière de prêter le serment. Par un abus étrange, on ap- » pelle ce tableau : « *L'Evangile*, » et avoir mis la main sur » cette toile peinte : « *Avoir mis la main sur les saints Evangi-* » *les*. » Voilà l'Evangile des catholiques romains : des peintu- » res et des images, et ce qu'on a mis en la place des Evangi- » les de Jésus-Christ. Après quoi, on me fit asseoir sur la » sellette, comme s'il se fût agi d'un crime capital. L'Ecriture » dit de mon Sauveur qu'il a été mis au rang des iniques; » dois-je trouver étrange qu'on m'ait traité comme un criminel, » moi qui suis si coupable envers Dieu? D'abord, Monsieur » le président me fit ces interrogations :

» — Comment vous appelez-vous? — *R*. Jacques Viguier.

» — D'où êtes-vous? — *R*. De Réalmont.

» — Quelle profession faites-vous? — *R*. Ministre.

» — Quel âge avez-vous? — *R*. Environ trente-trois ans.

. . . .

« — Promettez-vous de dire la vérité? — *R*. Monsieur, je suis » persuadé que je suis partout devant Dieu et que je ne puis

» mentir en aucun endroit; mais particulièrement suis-je en la
» présence de Dieu en ce lieu, où vous êtes, Messieurs, des-
» quels l'Ecriture dit : *Dixi, dii estis*. Ainsi; je dirai très-assu-
» rément la vérité... »

. . . .

« — N'est-il pas vrai que vous avez empêché de se conver-
» tir Rose de Bouillon, de La Fenasse, et que vous allâtes chez
» elle lui dire que si elle changeait de religion, vous la dénon-
» ceriez au Consistoire et même sur la chaire comme une abo-
» minable? — *R*. Monsieur, sous le support de la Cour, c'est
» une fausseté évidente. Cela paraît parce qu'il n'y a aucun té-
» moin qu'elle-même qui ne peut être crue dans son propre
» fait. Sa déposition est ridicule, en ce qu'elle dit qu'on la me-
» naça de la dénoncer au Consistoire et sur la chaire, comme
» si jamais ceux de notre Religion s'étaient avisés de dénoncer
» sur la chaire, ni dans le Consistoire ceux qui se font catho-
» liques. Ceux qui lui ont fait dire cela ne savent pas même nos
» coutumes. Je puis encore protester à la Cour comme devant
» Dieu, que je n'ai jamais été dans la maison de cette femme;
» comment peut-elle dire que j'y suis allé pour lui faire ce dis-
» cours?

» — Vous n'avez jamais été à La Fenasse? — *R*. Je ne dis
» pas cela, monsieur, mais je n'ai jamais été dans la maison
» de cette Rose de Bouillon.

» — Qu'alliez-vous faire à La Fenasse? — *R*. Visiter et con-
» soler les malades de notre religion, monsieur, quand j'y étais
» appelé.

» — Mais on dit qu'il y avait quelquefois plus de vingt per-
» sonnes quand vous faisiez ces consolations? — *R*. Non, mon-
» sieur, comment pourrait-il y avoir eu plus de vingt person-
» nes, puisque, dans La Fenasse, il n'y en a pas douze de
» notre religion?

» — Mais c'est que vous meniez un grand nombre de
» Réalmont avec vous? — *R*. Pardonnez-moi; il n'y a ni té-
» moin ni preuve de cela, et je proteste à la Cour, comme
» devant Dieu, que je ne suis jamais allé à La Fenasse de Réal-
» mont, qu'avec celui qui me venait appeler.

» — Pourquoi alliez-vous à La Fenasse? Ce lieu n'est-il pas
» hors de la juridiction de Réalmont? — *R*. Non, monsieur,

» ceux de notre religion de ce village ont toujours été, depuis » plus de cent ans, de notre Eglise de Réalmont. »

. . . .

« — N'est-il pas vrai que vous avez porté la robe depuis » votre maison jusqu'à votre temple? — *R.* C'est une autre sup» position, monsieur, aussi fausse que les précédentes, sous le » respect de la Cour. Et d'effet, il n'y a qu'un témoin singulier » (seul), une misérable fille, décrétée pour ses crimes, qui » fait une déposition vague, mais fausse, qu'elle m'a vue porter » la robe, sans dire en quel jour ni en quelle semaine, et en » quel mois; mais il y a, dit-elle, environ deux ans, ce qui » montre la fausseté de l'accusation; car, si j'eusse porté la » robe, j'aurais été vu de cinq cents personnes.

» — N'est-il pas vrai que vous avez consolé vos malades à » voix haute et en présence de beaucoup de gens? — *R.* Mon» sieur, quand cela serait, je n'aurais fait aucune contravention, » puisqu'il ne nous a jamais été défendu de consoler nos mala» des ni de faire nos prières à voix haute que dans les hôpitaux » et les conciergeries, qui sont des lieux publics par la décla» ration de 1669. Or, je ne suis pas dans ce cas. Nous n'affec» tons pas de crier en consolant nos malades pour nous faire » entendre des rues; nous faisons ces fonctions aux pieds du » lit du malade, pour nous faire entendre seulement de lui. » Mais s'il arrive qne le malade soit sourd ou agonisant, il est » bien nécessaire de hausser la voix pour lui donner quelque » consolation. La Cour voudrait-elle qu'on laissât mourir un » homme sans consolation, sans lui représenter ce qu'il doit » faire pour son salut, de peur de trop crier? Or, de deux ou » trois mille malades que je puis avoir assisté depuis sept ans » que j'étais ministre à Réalmont, il s'en est trouvé sept ou » huit de ces sourds et de ces agonisants où il a fallu hausser » la voix, de peur de les laisser mourir sans consolation. Me » voudrait-on faire un crime de cela! Pour ce qui est des per» sonnes présentes, je puis protester à la Cour que je n'y suis » jamais allé qu'avec ceux qui me venaient appeler. »

« Mais on dépose contre vous qu'il y avait quelquefois plus » de soixante personnes? — *R.* Je puis vous assurer, monsieur, » que c'est une calomnie; on a fait dire cela à quelques misé» rables femmes, qui se sont rétractées pour la plupart. Et puis,

» quand on appelle un ministre pour consoler un malade ago-
» nisant, et les parents et amis du malade pour le voir et l'as-
» sister, ce ministre peut-il forcer ces gens-là à sortir de la
» chambre? Et s'il prie Dieu devant eux, la Cour lui voudrait-
» elle faire un crime de cela? »

Voilà, prises sur le vif, les misérables chicanes, les incroyables procédures de ce malheureux temps, et voilà aussi la chrétienne dignité, la simplicité ferme avec laquelle les ministres huguenots défendaient leurs droits et leurs personnes. Maintenant veut-on avoir un spécimen de l'esprit de modération, de droiture, de justice qui animait les juges, ceux qui, par caractère et position, devaient donner l'exemple? Veut-on savoir, en particulier, quelles étaient, à cette époque, la dignité, la bonne foi d'un premier président? Qu'on lise cette dernière interrogation qu'il adresse au criminel, et, *ab uno, disce omnes :*

« — N'est-il pas vrai que vous avez empêché Marie Périer de
» se marier? que vous lui avez dit qu'elle serait damnée si elle
» se faisait catholique? qu'il fallait haïr les catholiques, les
» avoir en horreur et les regarder avec les nouveaux convertis
» comme les portraits du diable, et que vous la menaciez
» de la priver de tout son bien, si elle se faisait catholique?
» La Cour veut bien vous pardonner ces injures et ces empor-
» tements d'appeler les catholiques des portraits du diable, qui
» viennent de votre faux zèle. Mais peut-elle vous pardonner
» d'empêcher la conversion des peuples? Vous qui devriez être
» le premier à leur donner un bon exemple et quitter cette
» mauvaise religion, vous voulez empêcher les autres! Voulez-
» vous vous opposer aux bonnes inspirations que Dieu donne
» à quelques-uns? Ne savez-vous pas que c'est la volonté du roi
» que tout son peuple se convertisse? Ne savez-vous pas cette
» belle parole, si digne d'un si grand prince, qu'il voudrait avoir
» donné son bras droit, pour la conversion de son royaume, ce
» bras qui a fait tant de belles actions et qui fait trembler toute
» l'Europe? Ne savez-vous pas que ce grand prince préférerait
» la conversion de son peuple à la foi catholique à la conquête de
» tout le monde? Ignorez-vous les soins que le clergé prend pour
» seconder ces bonnes intentions du roi pour votre conversion?
» Vous êtes-vous mis en tête de vous opposer à tout cela?

» Comment pouvez-vous, vous-même, qui avez des lumières à
» ce qu'on dit, demeurer dans une si méchante religion, qui
» n'est pas même une religion; car ne savez-vous pas qu'on
» l'appelle la religion prétendue? Pourquoi prétendue, sinon
» parce que vous prétendez quelle est une religion, quoiqu'elle
» ne le soit pas? Et puis, quelle religion? Vous n'avez point
» de chef pour la conduire. Elle n'est que depuis quatre jours;
» car, enfin, quand vous pourriez monter plus haut que Calvin,
» l'auteur de votre religion, tout ce que vous pourriez faire se-
» rait d'aller jusques aux Albigeois ou à Pierre Valdo, un misé-
» rable homme de Lyon, et tout cela n'est que depuis trois
» jours. Et comment vos ministres de Charenton pourront-ils
» répondre à ce que Messieurs les Evêques leur ont fait pré-
» senter de la part du roi pour rendre raison de leur religion
» et des sujets qu'ils ont eu de se séparer de l'Eglise catholi-
» que (1)? »

Cette incursion du premier président dans un domaine qui devait lui rester étranger, cette espèce de prône banal et vide, ces outrages à une cause sainte et chère, pouvaient déterminer une explosion chez le patient, qui subissait le tout sur la sellette et qui aurait pu, si facilement, foudroyer cet ignorant et fougueux magistrat. Il n'en fut rien. Viguier se possède; il décline la discussion théologique; il a la force d'âme de laisser tomber à ses pieds la publique et violente provocation, et il se borne à cette réponse aussi simple que terrassante :

« — Monsieur, je supplie très-humblement la Cour de me
» permettre de *me contenir* dans les faits et accusations de ma
» procédure. Tout ce qu'on dit que j'ai fait et dit, à l'égard de
» Marie Périer, est une fausseté et une calomnie. »

Et néanmoins, on sait déjà à quoi ses justes juges le condamnèrent. Le parlement de Toulouse restait, ici encore, fidèle à ses constantes et déplorables traditions : tel était le sort des Réformés après la suppression des *Chambres de l'Edit* ou *mi-parties*.

(1) *Bulletin hist.*, 1854, p. 54.

Z, page 448.

Nous découvrons un peu tard cette très-intéressante note qui devrait être fondue dans le corps de la narration : « Plusieurs » arrêts du Conseil avaient défendu aux religionnaires qui » avaient abjuré l'hérésie de revenir au culte réformé, sous » peine de galères contre eux, de démolitions des temples où » ils seraient reçus, et de châtiments corporels contre les » membres officiants : on en fit l'application contre le temple et » les ministres de Revel. Nous allons transcrire ici, mot à » mot, quelques notes laissées sur son livre de raison, par » M. Reverdy, notaire, et premier consul protestant de Revel » en 1679, lors de la suppression du consulat mi-parti ; on y » trouvera écrite non-seulement la procédure qu'on intenta con- » tre l'Eglise réformée de Revel, mais aussi les différentes me- » sures qui servirent d'accompagnement, dans notre ville, à » l'Edit qui révoquait celui de Nantes » (Manuscrit Barrau, p. 131).

» La providence divine a permis qu'en l'année dernière (1684), » on a démoli, interdit et abattu les temples des villes de Cas- » tres, Mazamet et Saint-Amans ; et, à cause de ce, les fidè- » les du corps de ces Eglises sont en désolation. L'Eglise de » Puylaurens, ayant été attaquée en la personne de ses mem- » bres, qui sont en prévention du crime qu'on les accuse, » d'avoir reçu le nommé Falmous et sa femme, qui sont relaps, » dans le temple. Sur le décret de prise de corps, contre eux » lancé par le juge dudit Puylaurens, s'étant remis prisonniers » sur la fin de l'année 1684, ils ont été détenus jusqu'au mois » de mars suivant, et, par sentence dudit juge, les sieurs Mar- » tel, Pierre Arbussy et... (Perez sans doute), ministres, ont » été condamnés à faire amende d'honneur et autres peines, » et l'exercice interdit en ladite Eglise et le temple abattu ; de » cette sentence, il y a eu appel au parlement ; et, à cause de » cette affliction, les fidèles de ladite Eglise sont dispersés et » ont fréquenté nos exercices et aux autres villes voisines. Le » vendredi, 16 mars 1685, un grand nombre de fidèles de Puy- » laurens sont venus en cette ville pour y entendre la prédi-

» cation du matin faite par M. Lansquier, ministre, sur la nou-
» velle qu'on avait d'intenter procès et accusation contre notre
» Eglise pour le même fait que dessus. Le juge de Puylaurens
» en ayant informé, il y a eu ledit jour prière à deux heures,
» faite par M. Quinquiry, ministre; notre Eglise, se voyant
» dans l'épreuve, a demandé, par prières et humiliations, sa
» grâce, et, avec beaucoup de fidèles de Puylaurens, a continué
» ses prières, le samedi 17 dudit, par M. Quinquiry, à deux
» actions de grâce, soir et matin.

» Le dimanche, 18 dudit, nous avons célébré, en notre
» Eglise, la sainte Cène du Seigneur, pour lui demander sa
» miséricorde grâce et consolations dans les épreuves que nous
» souffrons; il a été participé à ce saint sacrement par une
» grande assemblée de fidèles extraordinairement assemblés : il
» a paru grand zèle, dévotion et charité à tous les chrétiens,
» par les sanglots et les larmes qu'ils ont rendus. Nos prières
» ont continué le lundi et le mardi, que nos ministres ont fait
» deux exercices par jour avec grand nombre d'âmes fidèles
» jusqu'au mercredi, 21 dudit mois, au prêche du matin, par
» M. Lansquier; qu'à l'issue on a signifié un décret de prise de
» corps rendu contre lui, ledit sieur Qninquiry et le ministre
» de Sorèze, et autres lieux, par le juge de Puylaurens; on les
» a assignés au 15 prochain. Le même jour, le juge criminel à
» Castelnaudary est venu en ville avec Monsieur le procureur
» du roi, greffier et huissier, et, pour le même fait, ont informé
» et fait ouïr les sieurs Castain, Verdure, Gâches, Lancyries,
» et Orliac, tapissier. Il a décrété les ministres de prise de
» corps qui leur a été signifiée le même jour au soir et assi-
» gnation au 15 prochain. Après quoi, lesdits sieurs sont allés
» coucher à Sorèze, où ils ont fait autre procédure contre le
» ministre et autres dudit lieu. Lesdits sieurs Lansquier et
» Quinquiry, ministres, se sont rendus prisonniers à la con-
» ciergerie des Hauts-Murats à Toulouse (mai 1685), depuis le
« 10 ou 12 dudit mois on a interdit et décrété plusieurs minis-
» tres des Eglises de la montagne; au colloque d'Albigeois, ne
» reste plus qu'Anglès et quelques autres lieux où l'exercice a
» été continué jusqu'au mois d'août dudit an, que notre persé-
» cution a commencé à Montauban par de faux frères qui ont
» abjuré notre religion, et, par la force et logement des gens

32

» de guerre, ont contraint la plupart des habitants de ladite
» ville d'en faire de même, et ensuite à toutes les villes et lieux
» dudit pays que les violences que les gens de guerre ont faites
» et les menaces des magistrats, prélats et prêtres. Le diman-
» che, 14 octobre 1685, a été faite une assemblée dans la mai-
» son de ville de Revel, en présence de Monseigneur l'évêque
» de Lavaur, pour obliger les habitants de la Religion réformée
» de faire abjuration d'icelle; dans laquelle assemblée MM. de
» Tanus, des Illes, de Portes, et leurs fils et plusieurs habi-
» tants, ont fait leur abjuration; et ceux qui ont refusé ont été
» menacés du logement des gens de guerre pour les y con-
» traindre. Le lundi, 15 dudit mois, à 3 heures après-midi,
» que les susdits gens de guerre en quatre compagnies du ré-
» giment de Konismarck-Allemand sont arrivés en cette ville,
» j'ai été contraint avec plusieurs autres habitants, par la crainte
» des menaces qu'on faisait d'aller faire abjuration de ma R.
» P. R., devant M. Fresquet, curé de cette ville, tant pour moi
» que pour ma femme et mes filles (1). Dieu veuille avoir agréable
» mon action, et me faire la grâce, et aux miens, de persévérer
» dans les sentiments que j'ai de suivre les enseignements et
» préceptes des saints prophètes et apôtres, et m'inspirer les
» sentiments de vérité, sainteté et dévotion chrétiennes pour sa
» gloire et pour mon salut, et de ma famille dans la Religion
» catholique, apostolique et non (2) romaine que nous avons
» embrassée. Le 17 dudit, moi et plusieurs autres, avons reçu
» l'absolution dudit sieur curé dans l'église paroissiale, sans
» consolation (3). Le roi ayant, par son édit du mois d'octobre
» 1685, supprimé et révoqué l'Edit de Nantes, et autres édits,
« déclarations et arrêts donnés en faveur de ses sujets faisant
» profession de la R. P. R. ensemble la démolition de tous les

(1) « L'original des actes d'abjuration reçus alors par M. le curé,
» existe encore aux archives de notre mairie, sur un des registres de
» l'Etat civil. »

(2) Mots ajoutés après coup, après quelque pression sans doute.

(3) Ces deux mots ajoutés aussi après coup, la différence d'encre et d'écriture l'attestent : ces interpolations sont une muette protestation de l'auteur contre son abjuration, malgré laquelle il persista, ainsi que sa famille, dans le culte réformé.

» temples du royaume, et que tous les ministres en sortiraient
» dans quinze jours, et autres choses, ledit arrêt enregistré au
» parlement de Toulouse le 24 dudit mois. M. de Lamoignon,
» intendant de la présente province, aurait rendu ordonnance
» en exécution dudit édit qui ordonne la démolition du temple
» de cette ville, novembre dudit an, qui a été mandé à
» M. Fresquet, curé de cette ville, lequel, en conséquence,
» sans aucune signification, ayant fait venir une compagnie du
» régiment de Konismarck, a commencé à faire travailler et
» emporter les bancs dudit temple, et ensuite à la démolition
» d'icelui, et emporter tous les matériaux, et bancs, et les
» chaises chez lui ou dans l'église, a remisé le bois et les tuiles
» dans quelque grange, et a continué jusqu'au 18 dudit mois.
» MM. Lansquier et Quinquiry, ministres en cette ville, ont été
» élargis par arrêt du parlement du 26 janvier 1686, ou envi-
» ron, des prisons des Hauts-Murats, pour, suivant ledit arrêt,
» sortir du royaume ; et M. Lansquier est parti de Revel le
» 4 février 1686 pour Montpellier, demanda son passeport à
» Monseigneur l'Intendant et pour sa famille, ensemble M. Quin-
» quiry parti de Caraman le même jour. Il y a eu en ville qua-
» tre docteurs de Sorbonne de Paris, par ordre du roi, pour
» faire la mission et instruction des nouveaux convertis, arri-
» vés en janvier 1686, qui y ont resté jusqu'au 3 mai suivant ;
» tous les nouveaux convertis de cette ville ont été obligés à
» faire leurs pâques l'année 1686, après que la fête fut pas-
» sée (1). Le 9 mars 1697, Monseigneur l'évêque de Lavaur,
» était venu en cette ville aujourd'hui, a voulu que les nou-
» veaux convertis aient fait leurs Pâques; j'ai confessé avec
» toute la famille de Monsieur le curé, et le lundi, 10 dudit,
» avons communié de la main du sieur évêque, plus de trois
» cents nouveaux convertis, hommes ou femmes, et le reste
» communie demain et après-demain, voulant les communier
» tous de sa main. »

(1) Les registres des délibérations de la communauté de 1686 révèlent qu'on appuya la mission d'un détachement du régiment de Konismarck, mis en garnison chez les N. C. pour les décider « à » s'acquitter de leurs devoirs religieux. »

BIBLIOGRAPHIE.

1. MÉMOIRES du sieur Jacques Gâches, où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faites en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs, despuis l'année 1555. Manuscrit.
2. JOURNAL de J. Faurin sur les guerres de Castres, de 1559 à 1602. Manuscrit.
3. MÉMOIRES du baron d'Ambres sur les guerres de la Ligue en Languedoc, depuis 1586 jusqu'en 1592. Manuscrit.
4. MÉMOIRES très-particuliers et sincères de Jean de Bouffard de Lagrange, sieur de Madiane, concernant la conduite de ceux de la Religion, et de feu le duc de Rohan, leur général, dans l'intrigue et le gouvernement de leurs affaires, depuis l'an 1610 que Henri le Grand fut assassiné par un monstre infernal jusqu'en 1628. Manuscrit.
5. QUATRE BOUQUINS PARCHEMINÉS, renfermant les registres de l'ancien consistoire de Castres, le premier portant ce titre : *Registre Broliard* des délibérations tenues dans le consistoire, en tant que corps de l'Eglise réformée de la ville de Castres, depuis l'année 1645, jusqu'à la fin de l'année 1658, qu'est quatorze années; 1792 pages ; archives du maire, Castres. Manuscrit.
6. RÉPERTOIRE GÉNÉRAL des délibérations du Conseil politique ; archives communales de Puylaurens. Manuscrit.
7. ARCHIVES PRIVÉES de M. le comte de Bouffard de Gandels ; douze volumineux cartons, en parfait état ; Puylaurens. Manuscrit.
8. ARCHIVES PRIVÉES de M. de Caudaval de Réalmont. Manuscrit.
9. ARCHIVES COMMUNALES de : Mazamet, Aussillon, Caucalières, Vabres, Montredon, Saint-Amans, Aiguefonde, Pont-de-l'Arn, Roquecourbe, Castres, etc. Manuscrit.
10. TESTAMENT et dernière volonté de M. Me Jean Bonafous,

ministre de la Parole de Dieu, dans l'Eglise réformée de Puylaurens, avec un recueil de ce qui s'est passé de plus remarquable dans ses dernières heures. Apoc., XIV, 13; Héb., XIII, 7.

11. Etat civil des sujets non catholiques de Mazamet (1674), du Pont-de-l'Arn (1674), de Caucalières (1788, 1789), de Montredon et de Réalmont (1682, 1685, 1788), de Vabres (1683, 1684), de Roquecourbe (1645-1661, 1652-1664, 1675-1676, 1788), de Viane (1600-1635, 1643-1651, 1664-1673, 1674).

12. Actes des Synodes de Haute-Guyenne et de Haut-Languedoc, pour les années 1673, 1674, 1675, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1681, 1682; original. Manuscrit.

13. Archives privées de M. de Comte, château de La Jaladié. Manuscrit.

14. Antiquités de la ville de Castres, par Pierre Borel, médecin, 1 vol. 1649, Arnaud Colomiez, imprimeur.

15. Histoire du pays Castrais, par B.-A. Marturé, avocat. 2 vol., Castres, 1822.

16. Biographie castraise, suivie de chroniques et antiquités castraises, par Magloire-Nayral, 4 vol., Castres, 1837.

17. Guide du voyageur dans le département du Tarn, par M. C. Compayré, chef de division à la préfecture, 1 vol., Albi.

18. Histoire du pays de Toulouse et du Lauragais, par H.-C. Guilhe, 1 vol., Bordeaux, 1837.

19. La mort de Pierre Savois, ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise réformée de Castres, par Jean Baricave, ministre en la même Eglise, br., Paris.

20. Histoire générale du Languedoc, etc., par dom Claude de Vic et dom Vaissete, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continuée jusqu'en 1830, par M. le chevalier Al. du Mège, 9 vol., Toulouse.

21. Résumé de l'histoire du Languedoc, par M. Léon Vidal, Paris; Lecointe et Durey, libraires, 1825.

22. Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais, par P. Roger, 1 vol. gr. in-8°, 355 pag., 1842.

23. Histoire de la ville de Toulouse, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par MM. J.-M. Cayla et Perrin-Paviot, ornée de douze gravures en taille-douce, Toulouse, Bon et Privat, libraires-éditeurs, 1839.

24. Histoire de la ville de Toulouse, depuis la conquête des Romains jusqu'à nos jours, par J.-B.-S. d'Aldiguier, Toulouse, 1835, 4 vol. in-8°.
25. Les descendants des Albigeois et des Huguenots, ou Mémoires de la famille Portal, par F. de Portal.
26. Histoire de Montauban, par H. Le Bret, 2 vol., Montauban, 1841.
27. Histoire d'une ville protestante, par Mary-Lafon, Paris, 1842.
28. Almanach castrais de 1856.
29. Annuaires statistiques et administratifs du département du Tarn.
30. Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier, depuis son origine jusqu'à nos jours, par Ph. Corbière, pasteur, 1 vol., 1861.
31. Histoire de l'Eglise réformée de Nîmes, depuis 1533 jusqu'en 1802, par Borel, pasteur, 1 vol., 1856.
32. Histoire de l'Eglise réformée d'Anduze, par J.-P. Hugues, pasteur, 1 vol., 1865.
33. Procès-verbaux de la Société littéraire et scientifique de Castres.
34. Biographie de Brousson, par Borel, pasteur.
35. Histoire des assemblées politiques des réformés de France (1573-1622), par Léonce Anquez, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, Paris, 1 vol., 1859.
36. Un nouveau chapitre de l'histoire politique des réformés de France (1621-1626), par L. Anquez, Paris, 1 vol., 1865.
37. Essai historique sur les Eglises réformées de l'Aisne, par O. Douen, 1860.
38. Histoire des Eglises réformées de Pons, Gemozac, Mortagne, en Saintonge, par A. Crottet, 1 vol., Bordeaux, 1841.
39. Galerie chrétienne, par J. Crespin, 2 vol., Paris, 1837.
40. Histoire de l'Edit de Nantes, par Elie Benoît, 5 vol. in-4°.
41. Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France, par Th. de Bèze, 3 vol. in-8°, Lille, 1842.
42. Histoire des pasteurs du désert, par N. Peyrat, 2 vol. in-8°.
43. Histoire des Eglises du désert, par Ch. Coquerel, 2 vol. in-8°.

44. Annuaire, ou répertoire ecclésiastique à l'usage des Eglises réformées et protestantes de l'Empire français, par Rabaut le jeune, 1807.
45. Histoire des réfugiés protestants, par Weiss, 2 vol. in-8°.
46. L'Accord parfait de la nature, de la raison, de la révélation, de la politique (1755), in-12.
47. Histoire de la Réformation du seizième siècle, par Merle-d'Aubigné, 5 vol. in-8°.
48. Histoire des protestants de France, par de Félice, 1 vol. in-8°.
49. Les premiers jours du protestantisme en France, depuis son origine jusqu'au premier synode national de 1559, Triqueti, 1 vol. in-12.
50. Petite chronique protestante de France, ou documents historiques sur les Eglises réformées du royaume, seizième siècle, par A. Crottet, Paris, 1846, 1 vol. in-8°.
51. Recueil des édicts de pacification, ordonnances, etc., depuis l'an 1561, soubs le roy Charles IX, iusques à l'an 1652, soubs le roy Louis XIIII, 1 vol. Genève, 1658, par Soulier.
52. Tableau de la persécution des protestants sous le règne de Louis XIV, par M. Claude, ministre, Paris, br.
53. Histoire de France sous le règne de Henri III, par Mézerai, 3 vol. in-8°.
54. Histoire de France, par H. Martin, 19 vol. in-8°.
55. Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois, par Schmidt, professeur, 2 vol., Paris, 1849.
56. Paul Pélisson, étude sur sa vie et ses œuvres, par Marcou, 1 vol. gr. in-8°, 498, pag. Paris, 1860.
57. Recueil des règlements faits par les synodes provinciaux du Haut-Languedoc et Haute-Guyenne, par Pujol, notaire et ancien du consistoire de l'Eglise de Castres, avec approbation du synode, 1 vol. in-12, 188 pag., Castres, 1679.
58. France protestante, ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire, par Haag frères, 18 vol. in-8°.
59. Collection du bulletin historique de la Société de l'histoire du protestantisme français.

60. Mémoires de Th.-Ag. d'Aubigné, 1 vol. in-8°, Paris, 1854.
61. Mémoires de N.-J. Foucault, publiés par Baudry, 1862, in-4°, 590 pag.
62. Essai historique sur la ville de Revel et ses alentours, quatre cahiers manuscrits, appartenant à M. Barrau. Manuscrit.
63. Mémoires concernant toutes les provinces du royaume. Province du Languedoc. Dressés par M. de Baville, intendant de ladite province. Fait à Montpellier, 1697. 2 forts vol. manuscrits appartenant à M. Belloc, ancien sous-préfet.
64. Histoire religieuse, politique et littéraire du Midi de la France, par Mary-Lafon, 4 vol. Paris, 1845.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PÉRIODE.

DE L'ORIGINE DE LA RÉFORME A L'ÉDIT DE NANTES
(1520—1598.)

LIVRE PREMIER.

DE L'ORIGINE DE LA RÉFORME AU PREMIER SYNODE NATIONAL
(1520—1559.)

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

LIVRE DEUXIÈME.

DU SYNODE DE 1559 A LA SAINT-BARTHÉLEMY (1572).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

LIVRE TROISIÈME.

DE LA SAINT-BARTHÉLEMY A L'ÉDIT DE NANTES (1572—1598).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

DEUXIÈME PÉRIODE.

DE L'ÉDIT DE NANTES A SA RÉVOCATION (1598—1668).

LIVRE PREMIER.

DE L'ÉDIT DE NANTES A LA PRISE DE LA ROCHELLE (1598—1629).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

LIVRE DEUXIÈME.

DE LA PRISE DE LA ROCHELLE AU DERNIER SYNODE NATIONAL

(1629—1660).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

LIVRE TROISIÈME.

DU DERNIER SYNODE NATIONAL A LA RÉVOCATION (1660 — 1685).

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

